

Etat des lieux

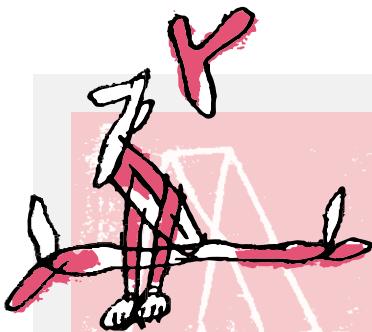
de l'alphabétisation

Fédération Wallonie-Bruxelles

Comité
de pilotage
permanent sur
l'alphabétisation
des adultes



Huitième exercice/ Données 2014-2015-2016



INTRODUCTION

2

Voici la huitième livraison de l'Etat des lieux¹ réalisé, collectivement, par le Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes. Des opérateurs, des institutions et des administrations qui ne font pas partie du Comité de pilotage ont apporté leur précieux concours à l'écriture et à la relecture de certaines contributions².

Depuis 2005, un Accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale a installé une Conférence interministérielle et créé un Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes. En Belgique francophone, l'alphabétisation est mise en œuvre au travers d'un faisceau de politiques qui dépendent d'institutions et d'administrations différentes.

Après plus de 10 ans d'existence, le Comité de pilotage poursuit ses missions :

- proposer des analyses, des remarques, des suggestions sur l'articulation et la coordination des politiques d'alphabétisation ;

- proposer ses recommandations relatives d'une part à la coordination des politiques de formation de formateurs et d'animateurs en alphabétisation des adultes et d'autre part à l'articulation des dispositifs communautaire et régionaux ;
- évaluer le nombre de bénéficiaires des actions d'alphabétisation ;
- proposer de nouveaux dispositifs, de nouvelles actions et l'amélioration des dispositifs existant ;
- formuler des propositions visant la visibilité et le développement de questions relatives à l'alphabétisation.

Concierter les acteurs de l'alphabétisation - quel qu'en soit l'échelon politique, administratif ou organisationnel - en vue de permettre que les adultes infrascolarisés accèdent aux dispositifs éducatifs est l'objectif premier de ce Comité composé des pouvoirs publics et des représentants des opérateurs de formation (Lire et Ecrire). Son champ d'action concerne à la fois les publics francophones et allophones qui n'ont pas obtenu le diplôme de fin de la scolarité primaire (CEB) ou qui n'en maîtrisent pas les compétences équivalentes.

Le défi est de taille à un moment où l'alphabétisation est souvent conditionnée par une finalité d'ordre

¹ Cet ouvrage porte sur la politique d'alphabétisation en Belgique francophone, ce qui implique que lorsqu'on indique la Wallonie, il s'agit de la partie francophone de la Wallonie (dont le territoire englobe aussi la Communauté germanophone) et que lorsqu'on indique la Région bilingue de Bruxelles-Capitale, il s'agit de la politique menée par les instances régionales visant les opérateurs et institutions francophones.

² Voir en fin d'ouvrage les remerciements pages 349-351.

socioprofessionnelle et de recherche d'emploi alors que les opérateurs constatent que les demandes de certains publics orientés vers d'autres préoccupations ou intérêts sont insuffisamment rencontrées : éducation permanente, insertion sociale et intégration des personnes d'origine étrangère. Souvent, un cheminement personnel reposant notamment sur une mise en confiance est indispensable, les motivations évoluent en cours de prise en charge permettant à des personnes de se mettre en projet et de modifier leur parcours formatif en fonction d'objectifs différents de ceux initialement exprimés. L'alphabetisation est un processus d'apprentissage au sein duquel la personne évolue.

Le Comité de pilotage envisage l'alphabetisation de manière large : apprendre à lire, écrire ou calculer en tant que compétences indispensables à tout citoyen vivant dans la société de la connaissance qui est la nôtre. L'évolution de celle-ci repose sur la numérisation et les nouvelles technologies qui prennent de plus en plus d'ampleur et changent fondamentalement le fonctionnement d'un monde qui perd en lisibilité et dont les valeurs changent, d'un monde qui valorise la performance et l'acquisition constante de compétences nouvelles. Force est de constater qu'incontournable, l'écrit y prend davantage de place. Ne pas savoir lire, ne pas savoir écrire constituent un facteur d'exclusion très discriminant. Quelles sont les compétences de base et les compétences-clés à acquérir dans un environnement de plus en plus digitalisé ? Comment favoriser l'accès de tous et toutes à l'écriture et aux savoirs de base ? Comment faire pour que le concept de formation tout au long de la vie soit une réalité et non une déclaration d'intention pour les publics analphabètes ou illettrés ? Comment mener la bataille du droit à l'éducation pour tous ? Telles sont les questions au cœur des préoccupations du Comité de pilotage alors que la précarisation des personnes et la dégradation du tissu social s'approfondissent, fragilisant encore davantage

certaines personnes, les conduisant parfois à se mettre en retrait comme le montre le phénomène des jeunes sans emploi, sans formation et sans enseignement, les NEETS.

Une nouvelle fois, l'Etat des lieux de l'alphabetisation³ fait le point sur l'offre, les besoins, l'implication des pouvoirs publics dans la politique d'alphabetisation et sur l'évolution des budgets dédiés à cette matière. L'évolution des dispositifs et des cadres de référence a été actualisée au-delà de 2016. Cette édition comme les précédentes approfondit plusieurs thématiques telles que l'accès à la culture et à l'alphabetisation des travailleurs. L'attention porte également sur certains publics spécifiques connaissant le handicap, l'incarcération, l'obligation d'entrer en formation (contrainte), le nomadisme...

La publication fait aussi écho à l'étude menée à la demande du Comité de pilotage par Spiral de l'Université de Liège, étude commandée par l'Observatoire des Politiques culturelles du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette étude a pour ambition d'élaborer un référentiel, des outils et des indicateurs d'évaluation en alphabetisation des adultes.

Le lancement d'une enquête unique pour le secteur de l'Education non formelle depuis 2016 constitue un pas important vers une meilleure connaissance du paysage actuel de l'alphabetisation. Par ailleurs, les données relatives à l'Enseignement de Promotion sociale récoltées par la Direction dudit Enseignement sont également reprises dans cet ouvrage.

En fin de publication et en lien avec les chapitres développés, sont repris différents renseignements pratiques actualisés ; coordonnées des dispositifs de formation des formateurs et d'aide à la formation des travailleurs, informations sur

3 Si les données chiffrées, notamment sur le plan budgétaire, portent sur la période 2014-2016, lorsqu'il était possible de disposer des informations pour 2017 et 2018, celles-ci ont été actualisées. Certains exemples peuvent parfois porter sur 2017 et 2018.

les possibilités de passation du CEB pour les adultes, liste d'établissements de Promotion sociale et d'opérateurs associatifs susceptibles d'organiser ou organisant des formations d'alphabétisation, coordonnées des membres du Comité de pilotage...

Cet ouvrage a pour vocation à la fois de faire le point sur la situation mais aussi de poser un certain nombre de constats et de questions visant à orienter les politiques pour améliorer la situation tant du point de vue des personnes analphabètes que des dispositifs de formation. Dans un contexte de réformes successives de l'Etat et de redistribution des compétences éducatives entre plusieurs Entités fédérées, unir ses forces pour concerter les politiques visant l'alphabétisation des adultes est une nécessité. L'objectif de cet ouvrage n'est-il pas d'alimenter la réflexion des acteurs et des décideurs ?

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1

1 Chantiers du Comité de pilotage Alpha 16

Etude sur les indicateurs et construction d'un outil partagé.....	16
Cadre de l'étude et ses objectifs.....	16
Méthodologie.....	16
Profil opérateurs.....	17
Constats/résultats obtenus.....	17
Nécessaire reconnaissance de la singularité en Alpha.....	18
Nécessaire professionnalisation du secteur.....	20
Nécessaire renforcement de la coordination.....	21
Mise en œuvre du formulaire électronique.....	23

2 Besoins en alphabétisation 26

Estimation à partir des niveaux de diplôme de la population.....	26
Enquête Forces de Travail 2016 et Base de données Enseignement.....	27
Niveau de diplôme selon le sexe.....	27
Niveau de diplôme selon l'âge et le sexe.....	28
Niveau de diplôme selon la catégorie de pays de naissance.....	30
Niveau de diplôme selon la position sur le marché du travail.....	32
Census 2011.....	34
Estimation à partir des bases de données sur les demandeurs d'emploi peu qualifiés.....	36
Demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie.....	36
Demandeurs d'emploi inoccupés en Région de Bruxelles-Capitale.....	41
Estimation par les opérateurs.....	45
Etude du CRAcs relative aux besoins des primo-arrivants en matière de formations linguistiques répondant aux critères du parcours d'accueil à Bruxelles.....	45
Estimation des demandes d'entrée en formation de Lire et Ecrire Wallonie.....	45
Difficulté d'accès aux épreuves de validation des compétences.....	46
Eléments de conclusion.....	47

3 Présentation de l'offre

50

Secteur non formel et parapublic	51
Profil des opérateurs qui ont répondu à l'enquête de Spiral	51
Alphabétisation et formation de base dans le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle en Wallonie	52
Offre des opérateurs bruxellois soutenus par le dispositif de Cohésion sociale en 2016 - Une première exploitation du formulaire électronique	54
Secteur formel : Enseignement de Promotion sociale	74
Etablissements organisant les cours	74
Etudiants et inscriptions	75
Périodes organisées.....	77
Cadastre de l'offre d'alphabétisation dans les Bassins EFE et inventaire réalisé par les CRI	79
Regard sur l'offre à Bruxelles selon les critères du parcours d'accueil/d'intégration pour les primo-arrivants ..	79
Analyse du genre dans les dispositifs de Cohésion sociale dont l'alphabétisation à Bruxelles	81
Eléments de conclusion	82

4 Politiques publiques, budgets et leur évolution

84

POLITIQUES	86
Cadre général des politiques et dispositifs en Belgique francophone	86
Secteurs et Entités impliqués	86
Autres Entités	86
Publics visés	86
Types d'actions menées	87
Quelques données significatives sur l'évolution des politiques d'alphabétisation	89
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	89
Enseignement de Promotion sociale	89
Evolution du nombre d'unités d'enseignement (UE) organisées en lien avec l'alphabétisation en FWB.....	90
Décret du 30 avril 2009 et rôle du Comité de pilotage de l'Enseignement de Promotion sociale - un cadre pour l'alphabétisation en prison	91
Augmentation de l'offre de formation en FLE et en alphabétisation à destination des personnes réfugiées	92
Brevet d'Enseignement supérieur de formateur en alphabétisation	92
Valorisation des acquis de l'Enseignement de Promotion sociale.....	93
Education permanente	94
Analyse des activités d'alphabétisation renseignées et valorisées dans le cadre de l'Education permanente	94

6

Décret de 2003 sur l'action associative dans le champ de l'Education permanente.....	94
Convention Alpha hors décret Education permanente	97
Circulaires Alpha-Culture	98
Circulaire de subventionnement de projets ponctuels d'Education permanente et de Créativité.....	98
Lecture publique	99
WALLONIE	99
Formation professionnelle	99
Activités d'alphabétisation des CISP.....	100
Nouvelle base légale des CISP (Centres d'insertion socioprofessionnelle).....	102
Convention pluriannuelle multisectorielle avec Lire et Ecrire Wallonie.....	102
Interventions du Forem en soutien des processus d'alphabétisation.....	103
Action sociale : Intégration des personnes d'origine étrangère	103
Analyse des activités renseignées.....	103
Décret du 28 avril 2016	104
Cohésion sociale	105
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	106
Formation professionnelle et Bruxelles Formation	106
Plan Formation 2020 en Région bruxelloise	108
Contexte.....	108
Mesure 7 du PF2020.....	108
Appel à projets Alpha.....	109
Cohésion sociale	109
Dispositif de Cohésion sociale	109
D'un quinquennat à l'autre	111
Nouvelles exigences pour l'alphabétisation.....	112
L'alphabétisation, un outil de cohésion sociale ?	113
Renforcement et complémentarité avec d'autres dispositifs.....	113
Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI)	113
Rôle de Lire et Ecrire comme CRÉDAF, ses implications.....	113
Focus sur des politiques intervenant dans le champ de l'alphabétisation	116
Evolution des politiques d'accueil des primo-arrivants et mise en place des dispositifs en Wallonie et à Bruxelles	116
Introduction et comparaison entre les politiques régionales	116
Wallonie : Parcours d'intégration des primo-arrivants	118
Région de Bruxelles-Capitale : Décret relatif au Parcours d'accueil pour primo-arrivants	120
Place de l'alphabétisation dans les Bassins EFE à Bruxelles et en Wallonie	125
Présentation globale du dispositif Bassin « Enseignement qualifiant – Formation – Emploi »	125
IBEFE et alphabétisation des adultes.....	128

Situation actuelle au sein des Instances Bassins EFE.....	130
Quelques initiatives menées dans le cadre de la dynamique des Bassins.....	130
Eléments de conclusion	135
Focus sur l'intervention des CPAS en matière d'alphabétisation en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale	136
Enquête de la Direction de l'Action sociale auprès des CPAS wallons	137
Rôle des CPAS dans le cadre des Initiatives Locales d'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (ILI) et le parcours des primo-arrivants	138
Formations organisées par les CPAS en Région de Bruxelles-Capitale.....	139
Conclusion.....	140
Initiatives de préformation destinées aux personnes handicapées à Bruxelles – Bruxelles Formation, Service PHARE et Service Cohésion sociale	141
Partenaires	141
Décret Inclusion.....	141
PF2020 – Mesure 4.....	142
Conventionnement d'Actiris : APS et Service Emploi de Lire et Ecrire Bruxelles	143
Contribution des politiques européennes en Belgique francophone	145
Place de l'alphabétisation dans les appels à projets et portefeuilles FSE/IEJ	145
Programmation FSE/IEJ 2014-2020	145
Plans d'action et appels à projets FSE/IEJ du SGEPJ	146
Portefeuilles de projets FSE/IEJ.....	148
• Portefeuille « Alphabétisation-FLE-Formation de base ».....	148
• Portefeuille ISP Bruxelles	149
• Projets liés à l'alphabétisation hébergés dans d'autres portefeuilles	150
Place de l'alphabétisation dans les appels à projets AMIF	151
Place des appels à projets et échanges relatifs à l'alphabétisation dans le cadre d'Erasmus +	152
Agence européenne de Formation	152
Focus sur la visite du CPIA de Turin.....	153
Coordination et coopération européenne en matière de formation et d'éducation.....	154
Coordination nationale.....	155
Plateforme Epale	155
Organisation de conférences	157
Coopération européenne en matière de formation et d'éducation	158
Parcours de renforcement des compétences : de nouvelles perspectives pour les adultes	158
Révision du cadre de 2006 relatif aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	159
Sixième Réforme de l'Etat	159

Mise en œuvre de la 6 ^{ème} Réforme de l'État en matière d'emploi	159
Réduction des cotisations patronales de sécurité sociale destinées à des groupes cibles	159
Activation des allocations de chômage dont le Programme de Transition Professionnelle – PTP	160
Placement et accompagnement des articles 60§7 ou 61 de la loi organique des CPAS.....	161
Contrôle des chômeurs et possibilités de formation.....	162
Région de Bruxelles-Capitale : Transfert du FIPI à la COCOF dans le cadre de la 6 ^{ème} Réforme de l'État	165

BUDGET 166

Budget en alphabétisation.....	166
Budgets des Entités et Administrations régionales et communautaires	166
Financement en provenance des aides à l'emploi et du Fonds social européen.....	170
Réduction des cotisations de sécurité sociale	172



Initiatives destinées à des publics spécifiques et expériences pédagogiques 174

Roms et Gens du voyage	174
Projets spécifiques d'alphabétisation destinés aux Gens du Voyage et aux Roms.....	174
Personnes handicapées	177
Projet d'Alphabraille de l'asbl « le 3e œil » à Bruxelles.....	177
Projet pour les personnes mal-entendantes d'Alpha-Signes à Bruxelles	178
Expérience-pilote destinées à des publics en recherche d'emploi	178
Expérience de développement partenarial menée par Lire et Ecrire Luxembourg pour la mise sur pied d'une formation concomitante avec le secteur Construction de Forem Formation	179
Situation de la formation en milieu carcéral.....	182
Secteur associatif en prison.....	183
Alphabétisation en prison : vue d'ensemble et constats partagés de la CAAP-FAFEP	183
Département Alpha-Insertion de l'asbl Aide et Reclassement.....	187
Adeppi : 35 ans d'expérience en prison.....	188
Participation de la FAPEP et de sept de ses membres au projet REINSERT de l'Enseignement de Promotion sociale	189
Enseignement de Promotion sociale en prison.....	190
Projet REINSERT.....	190
Actions d'alphabétisation de l'Enseignement de Promotion sociale en prison	191
Situation des publics contraints	192
Face aux multiples demandes d'attestation, une réaction associative.....	192

Actions autour de la lecture, du livre et de la langue	195
Plan Lecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles	195
Dynamique partenariale autour de la lecture	195
La Traversée, collection de livres destinées à des lecteurs peu alphabétisés	197
Opérations 'La langue française en fête' et 'Ville de mots'	198
La Maison de la Francité.....	200
Exemple de méthodologie artistique pour l'apprentissage du français par le chant de l'asbl Mandji.....	200
Expériences pédagogiques innovantes par le jeu	201
Ludothèque Walalou et son projet « Alpha-ludo ».....	201
Ludothèque Speculoos et Lire & Ecrire autour du projet « Alpha-jeux »	201
Secteur des ludothèques de la Commission communautaire française et l'asbl Formosa	201
Dynamique d'Education permanente, une approche culturelle de la formation en alphabétisation.....	202
Appels à projets Alpha-Culture.....	204
Festival Arts & Alpha	207
Jeudis du cinéma	208
Alpha et arts plastiques : Expérience de collaboration avec le WIELS	209
Centres culturels et alphabétisation	211
Expérience théâtrale du Collectif Alpha.....	212
Conclusion.....	214

7 Alphabétisation des travailleurs

216

Dispositifs existants.....	216
Congé-Education (CEP)	217
Fonds sectoriels	217
Fonds de l'expérience professionnelle en Wallonie et crédit-adaptation	218
Convention pluriannuelle wallonne	218
Et le chèque-formation ?	219
Organisation de la formation des travailleurs	219
Expérience de formation de travailleurs dans le secteur de l'alphabétisation	220
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	220
Collectif Alpha – Formation des travailleurs	220
WALLONIE	221
Charleroi - Funoc – Formation de travailleurs infrascolarisés	221
Expériences d'alphabétisation des travailleurs de Lire et Ecrire	224
Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme.....	224
Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut	225
Lire et Ecrire Verviers : une expérience en entreprise de travail adapté	226
Lire et EcrireWallonie picarde : maintien d'une offre de formation Alpha travailleurs dans une entreprise de travail adapté	228
Synthèse de l'évaluation menée par ces opérateurs	229
Projet-pilote d'alphabétisation de l'EWETA en Wallonie	234
Eléments de conclusion	237

8 Conclusions

240

Besoins	241
Offre	243
Politiques	245
Evolution budgétaire.....	251
Publics spécifiques et expériences pédagogiques	251
Approche culturelle	252
Alphabétisation des travailleurs.....	253
Chantiers du CP Alpha	254
Pour conclure.....	256

1 Les politiques - Tableaux des Administrations

260

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	260
WALLONIE	279
COCOF.....	289

2 Les budgets - Tableaux synthétiques des Administrations

304

GRAPHIQUE D'ÉVOLUTION	304
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	305
WALLONIE	307
COCOF.....	309

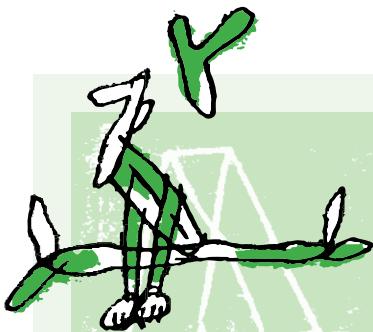
Annexes

Nomenclature du Comité de pilotage.....	314
Lexique et liste des abréviations	316
Coordonnées des établissements de Promotion sociale et leur offre de formation entre 2013 et 2016.....	323
Coordonnées des associations et opérateurs de formation parapublics visant des publics peu ou pas scolarisés	331
Coordonnées des organismes de formation de formateurs.....	343
Coordonnées des organismes de passation du CEB pour adultes	344
Coordonnées des dispositifs d'aide à la formation des travailleurs	344
Coordonnées des Agences européennes et des Administrations citées	345
Composition du Comité de pilotage	346
Remerciements	350



PARTIE

1. Chantiers du Comité de pilotage Alpha.....	16
2. Besoins en alphabétisation.....	26
3. Présentation de l'offre	50
4. Politiques publiques, budgets et leur évolution.....	84
5. Initiatives destinées à des publics spécifiques et expériences pédagogiques.....	174
6. Approche culturelle dans les projets d'alphabétisation.....	194
7. Alphabétisation des travailleurs	216
8. Conclusions	240



CHAPITRE

Chantiers du Comité de pilotage Alpha

Etude sur les indicateurs et construction d'un outil partagé⁴

CADRE DE L'ÉTUDE ET SES OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes, une étude a été commandée en 2012 par l'Observatoire des politiques culturelles. Celle-ci a été réalisée par le Groupe interdisciplinaire en Recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation – Université catholique de Louvain (Girsef-UCL). Pour concrétiser leurs conclusions, le Comité de pilotage a commandé une nouvelle étude : c'est le Spiral (Université de Liège) qui a remporté le marché public.

La demande faite au Spiral était de construire un référentiel commun et des outils d'évaluation des processus et objets de l'alphabétisation, avec les acteurs concernés ; il était stipulé dans le cahier de charges que ce référentiel n'avait pas pour objectif de standardiser l'action d'alphabétisation, mais bien de créer un outil apte

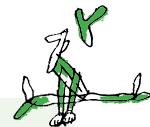
à capter l'ensemble des impacts que peut produire une action d'alphabétisation dans ses différentes dimensions. La construction de ce référentiel devait se faire selon une démarche bottom-up, impliquant les acteurs concernés à différents niveaux d'action.

L'objectif attendu de ce référentiel, tel que défini dans le cahier de charges, est donc double : d'une part, fournir des outils permettant à chaque opérateur d'évaluer ses actions en fonction de leur spécificité et de leurs finalités, et d'autre part, fournir des outils permettant de réaliser une évaluation globale de l'action d'alphabétisation en vue de son pilotage.

MÉTHODOLOGIE

Pour répondre au mieux à la commande qui lui était faite, l'équipe du Spiral a mis en place un dispositif méthodologique pluriel et participatif, en plusieurs étapes. Premièrement, l'équipe a réalisé une série de lectures, et également une dizaine d'entretiens exploratoires avec des acteurs-clés du monde politico-administratif en lien avec l'alphabétisation (principalement des membres du Comité d'accompagnement de la recherche et quelques acteurs-clés du secteur). Il s'agissait de réaliser un premier tour d'horizon de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles,

⁴ Cette synthèse a été réalisée par le Centre recherche Spiral de l'Université de Liège en charge de l'étude intitulée : « Elaboration d'un référentiel d'outils et d'indicateurs d'évaluation en alphabétisation des adultes » réalisée par Perrine VANMEERBEEK sous la direction du Professeur Catherine FALLON. Pour l'étude complète, voir site : <http://www.alpha-flie.be/index.php?id=10989>



1

1

17

afin d'identifier les questions et thématiques principales qui préoccupent les acteurs publics et privés directement impliqués dans la gestion stratégique et opérationnelle de certaines réalités de terrain, tant institutionnelles qu'organisationnelles.

Parallèlement, l'équipe a procédé à une analyse des différents textes législatifs et réglementaires du « faisceau » de politiques publiques qui financent, organisent et évaluent l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir : l'Éducation permanente, l'Enseignement de Promotion sociale, l'Insertion socioprofessionnelle à Bruxelles et en Région wallonne, l'Action sociale, la Cohésion sociale et d'autres décrets, circulaires et mesures ponctuelles.

Deuxièmement, l'équipe a analysé et lu une série d'articles sur la même thématique dans d'autres pays. Elle a également inventorié plusieurs référentiels existants pour l'alphabétisation et/ou pour la formation d'adultes peu qualifiés.

Troisièmement, l'équipe a réalisé des études de cas auprès de sept opérateurs d'alphabétisation en FWB. Une étude de cas consiste en un travail d'observation et d'analyse sur le terrain. Au cours de ces études de cas, l'équipe a réalisé sept entretiens semi-directifs avec les directions ; discuté et interrogé une trentaine de formateurs ; discuté et interrogé une centaine d'apprenants ; et observé environ soixante heures d'activités qui ont touché plus de 200 apprenants. Ensuite, l'équipe a réalisé trois *focus groups* avec des formateurs et directions, pour tester et affiner ses premières hypothèses. Cette démarche a permis de produire une représentation fortement contextualisée des activités Alpha, des relations entre apprenants et formateurs, ainsi que des opérateurs qui les organisent.

Enfin, l'équipe a mené une grande enquête en ligne, utilisant la méthode *delphi* (deux tours d'enquête) à l'aide

de l'outil Mesydel. Cette enquête a été envoyée à la fois aux directions/coordinations et à un ou plusieurs formateurs au sein de chaque opérateur. Au total, 595 personnes ont été invitées à répondre, ce qui représente 262 opérateurs. Le premier tour est un véritable succès : 347 personnes ont répondu à l'enquête (soit 58% des répondants invités) ; ces répondants représentent 187 opérateurs (soit 71% des opérateurs invités). Au second tour, organisé début décembre, 189 personnes ont répondu (soit 32% des répondants invités) ; ce qui représente 120 opérateurs (soit 46% des opérateurs invités).

Ces différentes phases de consultation des acteurs sont une première étape dans l'implémentation d'une démarche bottom-up visant la co-construction d'un référentiel commun pour l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais l'équipe de recherche pense que **ce travail doit à présent être poursuivi au travers de dispositifs participatifs « en face à face » au fur et à mesure de l'élaboration de ce référentiel**, pour s'assurer que celui-ci fasse sens pour les acteurs concernés.

PROFIL OPÉRATEURS

La grande enquête en ligne menée par le Spiral a permis d'affiner le profil des opérateurs, et ce de manière représentative puisque 71% des opérateurs ont participé au premier tour de l'enquête. Le profil des opérateurs répondants est repris dans le chapitre 2 consacré à l'offre⁵.

CONSTATS/RÉSULTATS OBTENUS

La première conclusion de cette recherche est que **de nombreuses préoccupations sont partagées** par l'ensemble des acteurs de l'alphabétisation : malgré la forte hétérogénéité du secteur (variété des sources de financement, variété des publics, variété des « mondes »

5 Voir chapitre 3 de cet ouvrage pages 51 et 52.

et des finalités de l'action), les opérateurs partagent de nombreuses craintes, vivent des réalités assez semblables, sont confrontés au même type de problèmes, et travaillent le même genre de compétences et capacités avec les apprenants. Il est donc approprié de parler de l'existence d'un « secteur Alpha ».

En ce qui concerne le développement d'un cadre conceptuel de référence commun (référentiel), il apparaît que, si (et seulement si !) le référentiel n'est **ni uniformisant, ni contraignant, ni rigide**, et qu'il est **ancré dans les réalités de terrain**, une majorité des acteurs considère qu'il est pertinent d'élaborer des **balises** pour les opérateurs du secteur et pour l'action des formateurs. Ces balises pour le secteur concernent trois thématiques principales : la singularité, la professionnalisation, et les collaborations. Elles se déclinent en recommandations et bonnes pratiques à trois niveaux : politique, opérationnel, et (inter)-personnel.

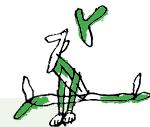
Nécessaire reconnaissance de la singularité en Alpha

Au niveau politique (macro), la recherche confirme qu'il faut maintenir (et valoriser comme force) **l'hétérogénéité des politiques et des publics**. Pour cela, il serait utile de simplifier les contraintes administratives (souvent lourdes étant donné le polysubventionnement de nombreux opérateurs). Cela passe également par une vraie reconnaissance de la **singularité du public, et une spécificité de l'apprentissage en Alpha**. L'alphabétisation doit être pensée dans une **temporalité longue** et personnelle : les apprenants ont des rythmes d'apprentissage différents, qui dépendent de nombreux critères et de « facteurs limitants ». Malheureusement, les politiques actuelles ne prennent pas toujours en compte la durée que nécessite un processus d'apprentissage en alphabétisation. Dans l'idéal, il faudrait donc réduire ces

pressions d'activation, car le temps est perçu comme un facteur indispensable pour que se déploie pleinement le potentiel émancipatoire du processus d'alphabétisation sur les apprenants. Pour toutes ces raisons, il est primordial de laisser aux opérateurs une certaine **souplesse et autonomie** dans l'organisation de leurs actions, afin de leur permettre de s'adapter constamment aux publics qu'ils ont en face d'eux. Il serait notamment nécessaire de ne pas imposer de délai maximal pour la formation, et d'augmenter les ressources des opérateurs.

Au niveau opérationnel, la recherche a permis d'identifier plusieurs pistes d'actions concrètes pour reconnaître la singularité et les spécificités du public. Premièrement, il apparaît important, pour les opérateurs, d'être en mesure de proposer un **accompagnement individualisé** (psychosocial et/ou autour du projet personnel de l'apprenant et/ou pédagogique ciblé), au moment de l'accueil et tout au long de la formation, en complément aux activités de groupe (le travail en groupe reste, pour la plupart des répondants, le fondement de l'action en Alpha). L'accompagnement doit être adapté aux besoins des apprenants.

Deuxièmement, l'intensité des formations proposées doit être réfléchie en fonction des attentes des apprenants (finalités), de leurs contraintes personnelles (familiales, socio-économique,...) et de leur niveau (compétences à l'écrit et à l'oral) : l'intensité varie donc potentiellement beaucoup d'un groupe d'apprenants à un autre. Cependant, il y a un consensus sur deux aspects : d'une part, il faut un minimum d'heures d'apprentissage par semaine pour constater une réelle progression ; d'autre part, c'est surtout la **régularité de l'apprenant** qui importe dans l'apprentissage. Plus d'attention pourrait être apportée à la mise en place des conditions favorables pour l'accès à la formation des apprenants, comme par exemple, la garde d'enfants, ou l'organisation d'horaires adaptés.



Troisièmement, deux dimensions méritent une attention particulière lors de la création des groupes d'apprenants : l'hétérogénéité des niveaux d'une part (perçue comme une difficulté pour les formateurs lors du travail en groupe), et la taille des groupes d'autre part. La taille idéale des groupes d'apprenants varie très fort selon le niveau des apprenants (plus le groupe est débutant, plus la taille du groupe doit être petite), et selon le type d'action proposée. Les acteurs interrogés mettent l'accent sur le fait qu'il faut distinguer le nombre d'apprenants *inscrits* du nombre d'apprenants *réguliers*, étant donné le nombre important d'abandon en cours d'années.

Au niveau personnel à présent, une des conclusions de la recherche est qu'il est important de **partir de la finalité recherchée par l'apprenant** pour définir les

actions et politiques d'alphabétisation. Deux tendances de « finalités » apparaissent comme intéressantes à analyser : (1) une finalité d'insertion socioprofessionnelle (formation et/ou emploi), dans une logique d'efficacité et d'accès au marché du travail ; (2) une finalité d'insertion sociale, qui renvoie au monde civique, domestique, et à l'épanouissement personnel (Boltanski et Thévenot). L'alphabétisation étant un processus marqué par les histoires individuelles des apprenants et leurs projets, il est important de ne pas figer des attentes concernant des « étapes-clés » dans l'apprentissage des apprenants et de prendre conscience que les indicateurs de fin de processus dépendront des objectifs de l'apprenant lui-même : le secteur doit donc garder une certaine flexibilité quant aux objectifs à atteindre au travers de la formation.

1

1

19

Balises pour une reconnaissance de la singularité de l'Alpha : synthèse

Niveau politique	Niveau opérationnel	Niveau (inter)personnel
<ul style="list-style-type: none">• Maintenir l'hétérogénéité• Laisser de la souplesse et de l'autonomie aux opérateurs• Ne pas imposer de délai maximal de formation• Augmenter l'offre en Alpha (et éviter qu'un public chasse l'autre)• Diminuer les pressions « d'activation »	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des conditions favorables pour l'accès et la régularité à la formation (horaires adaptés, crèches, formations concomitantes,...)• Clarifier la définition du public (et le distinguer d'autres publics)• Clarifier les niveaux (savoirs de base) et éventuellement utiliser un test de positionnement commun• Proposer un accompagnement individualisé (3 types) idéalement en interne• Définir l'intensité des formations proposées selon les moyens et les attentes des apprenants• Prêter attention à l'hétérogénéité et à la taille des groupes lors de la création des groupes d'apprenants	<ul style="list-style-type: none">• Evaluer la progression (« étapes-clés ») et la « fin » de processus selon la finalité et les attentes de l'apprenant• Soutenir la pluralité des finalités possibles de l'Alpha pour les apprenants (ISP ou Insertion sociale)

Nécessaire professionnalisation du secteur

Au niveau politique, une **augmentation des ressources** attribuées au secteur (moyens financiers et humains, augmentation de l'offre d'Alpha) apparaît comme nécessaire pour permettre aux opérateurs de mener à bien leurs actions (formation, sensibilisation, ...). Actuellement, les besoins dépassent largement l'offre de formation. Cela passe, entre autres, par une prise en compte du temps de préparation des actions, et par la **formation des formateurs** (initiale et continuée).

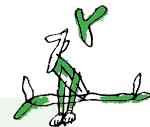
Au niveau opérationnel, chaque opérateur doit trouver un équilibre au sujet de la place et du rôle des bénévoles en son sein. Pour certaines personnes interrogées au cours de la recherche, la place des bénévoles dans le secteur pose un réel problème (notamment lorsque les bénévoles sont engagés comme formateurs) ; pour d'autres, cela ne pose aucun souci (lorsqu'ils viennent en soutien aux formateurs par exemple). La recherche ne permet pas de conclure précisément de la place que devrait avoir les bénévoles dans le secteur : chaque opérateur doit donc s'assurer que l'ensemble de l'équipe pédagogique (salariés et bénévoles) est en phase avec la manière dont les rôles sont répartis et avec les exigences imposées aux différents acteurs.

Au niveau personnel, cinq blocs de capacités apparaissent comme pertinents à travailler au cours des actions d'alphabétisation : les savoirs de base, les capacités liées à l'expression et la créativité, à la vie quotidienne, à la citoyenneté, et enfin, à l'insertion socioprofessionnelle. Cependant, selon la finalité et les attentes de l'apprenant, certaines capacités doivent être travaillées de manière plus ou moins approfondie en alphabétisation, et les processus d'évaluation doivent être définis de façon différenciée. Il serait pertinent pour le secteur de l'alphabétisation de développer des indicateurs qualitatifs d'évaluation orientés sur les capacités les plus subjectives, afin de soutenir l'effort de l'apprenant.

L'idéal est de combiner un système d'auto-évaluation par l'apprenant avec d'autres formes d'évaluation des savoirs de base organisées avec des tiers, ou les formateurs.

En ce qui concerne les formateurs, plusieurs éléments importants ressortent de la recherche du Spiral, et concernent les différents niveaux. Premièrement, l'enquête en ligne a montré que deux-tiers des répondants sont favorables à la mise en place d'une formation de base commune et obligatoire pour tous les formateurs. L'instauration d'une telle formation nécessiterait de reconfigurer le secteur et de réfléchir en profondeur aux conséquences d'une telle décision (entre autres pour tous les formateurs actuels non formés) : cela devrait donc passer par des discussions concertées avec l'ensemble du secteur. Cependant, l'enquête en ligne permet déjà de dire que, si une formation de base commune était développée, elle devrait être co-organisée et co-dispensée par des acteurs de terrain **et** des institutions de l'enseignement (universités, hautes écoles et EPS). Par ailleurs, elle devrait être développée de manière à former des formateurs polyvalents, capables de s'adapter à un public hétérogène. Il est aussi demandé de renforcer la formation continuée des formateurs et les échanges de pratiques, et ce, de manière décloisonnée (opérateurs toutes politiques confondues). Pour cela, les politiques doivent donner aux opérateurs les moyens (en temps et en argent) de participer à ces formations.

Enfin, les acteurs interrogés dans le cadre de l'enquête du Spiral revendiquent une valorisation du métier de formateur : au-delà de la valorisation salariale, cela passe, entre autres, par une prise de conscience de la complexité des compétences nécessaires pour réaliser ce métier. Plusieurs compétences centrales ressortent particulièrement de cette recherche : la capacité d'adaptation/d'adaptabilité et de contextualisation de l'apprentissage, la capacité d'amener l'apprenant à acquérir les bases de la langue française, la capacité de créer une relation de confiance avec les apprenants, de gérer des groupes hétérogènes, et d'être en empathie.



Balises pour professionnaliser le métier : synthèse

Niveau politique	Niveau opérationnel	Niveau (inter)personnel
<ul style="list-style-type: none">Augmenter les ressources en AlphaRéfléchir à la mise en place d'une formation de base commune (par une organisation de terrain et un organisme certifiant)Valoriser le métier de formateur, les compétences nécessaires à ce métier (adaptabilité, pédagogie, empathie), et les temps de préparation des actions	<ul style="list-style-type: none">Renforcer la formation continuée et l'échange de pratiques et d'expériencesClarifier le rôle des formateurs bénévoles et définir, si nécessaire, le cadre d'une formation adaptée aux bénévoles	<ul style="list-style-type: none">Travailler capacités pertinentes pour l'apprenant, parmi les 5 blocsProposer et utiliser différents outils d'évaluation et de mesure des compétences et capacités travaillées en Alpha (et pertinentes selon la finalité) : d'une part, pour jauger la progression des apprenants, et d'autre part, pour faire reconnaître les compétences (CEB, VAE, validation des compétences,...)

1

1

Nécessaire renforcement de la coordination

Au niveau politique, il serait pertinent de mettre en place une **réflexion coordonnée entre le secteur de l'alphabétisation et celui de la formation qualifiante**, afin de penser la question du passage de l'Alpha à la formation qualifiante, pour le public concerné qui le souhaite, voire de permettre des formations concomitantes. Une coordination politique serait également bénéfique, pour réaliser un diagnostic de la problématique de l'alphabétisation en FWB notamment.

Au niveau inter-opérationnel, plusieurs pistes d'action ressortent comme pertinentes pour renforcer le secteur. Avant tout, il serait intéressant de **renforcer la coordination et la collaboration entre opérateurs par territoire**, principalement pour faciliter la réalisation d'un diagnostic Alpha au sein du territoire : offre, demande, besoin, etc., et ainsi, rendre (plus) adéquate l'offre d'alphabétisation par territoire selon les besoins identifiés, en fonction des demandes spécifiques des apprenants.

Ensuite, il ressort de cette recherche qu'il est important de travailler à la co-construction d'un langage commun, pour l'ensemble du secteur. Cela passe, d'une part, par la **clarification du public-cible**, avec et pour tous les acteurs du secteur (quelle que soit la politique qui finance les actions d'alphabétisation). Les définitions existent sans doute déjà,

mais elles ne sont pas partagées et/ou comprises de la même manière par tous les acteurs – et plus largement par l'ensemble de la population. Cela nécessiterait donc un processus de construction collectif de cette définition, et une acceptation par l'ensemble du secteur. La co-construction d'un langage commun passe aussi par la **clarification des niveaux de maîtrise des différents savoirs de base** (lecture, écriture, expression orale, calcul, ...), qu'elle que soit la langue maternelle de l'apprenant. Un tel outil doit rester adaptable par chaque opérateur, et ne devrait pas non plus être un moyen de contrôler les apprenants (ni contraignant pour les opérateurs, ni pour les apprenants). Mais il serait utile pour positionner de manière cohérente les apprenants à leur entrée dans une structure d'alphabétisation, et pour faciliter la circulation des apprenants d'un opérateur à un autre.

Au niveau personnel, les attentes en termes d'acquisition de compétences varient selon la finalité de l'apprenant, mais il faut garder à l'esprit qu'aucun parcours n'est linéaire et que les besoins et attentes peuvent évoluer au long du processus d'alphabétisation. Tous les apprenants n'auront pas les mêmes demandes en termes de « validation » ou de « certification » de compétences. Pour ceux qui le souhaitent, il existe des outils qui permettent cette validation : le CEB au travers du Chef d'œuvre, la Validation des compétences, ou encore la VAE, par exemple : ces outils s'avèrent pertinents, s'ils sont adaptés au public de l'Alpha.

21

Balises pour renforcer la coordination et les collaborations : synthèse

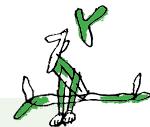
Niveau politique	Niveau opérationnel	Niveau (inter)personnel
<ul style="list-style-type: none"> Engager une réflexion conjointe et la collaboration entre le secteur de l'Alpha et de la formation qualifiante Réaliser un diagnostic précis de l'analphabétisme en FWB 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la coordination territoriale (territoires IBEFE par exemple) Co-construire un langage commun (public et niveaux) Gérer la circulation des apprenants de manière adaptée et adéquate Collaborer entre opérateurs (d'Alpha ou acteurs-tiers) lorsque les ressources internes de l'opérateur sont insuffisantes (pour l'accompagnement individualisé notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> Adapter et développer des outils adaptés au secteur de l'Alpha, pour la validation et la certification de compétences (chef d'œuvre pour CEB, VAE, validation des compétences,...), en fonction des finalités des apprenants

Les chercheurs concluent en mettant en avant que leur démarche participative est une étape intermédiaire dans la consolidation du secteur de l'alphabétisation : la recherche confirme que les opérateurs d'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles forment bel et bien un secteur, certes hétérogène à bien des égards, mais également assez cohérent et uni autour de problématiques communes. Le taux de participation très élevé à l'enquête en ligne – réalisée entre octobre et décembre 2017 – et la cohérence des revendications exprimées démontrent également que le secteur est en demande de reconnaissance et de valorisation de sa singularité, face aux demandes croissantes du public. Le secteur est demandeur d'un soutien au renforcement de sa cohérence par la construction conjointe de balises partagées et d'outils communs, pour autant qu'ils gardent une certaine autonomie et souplesse d'action.

Au-delà des problèmes posés par le polysubventionnement (d'ordre administratif principalement), l'enquête du Spiral a confirmé que le secteur fonctionne de manière cohérente et autonome en tant que tel, mais qu'il est néanmoins important de rendre plus lisible sa singularité, pour la société et pour les politiques. Cela permettrait, selon l'équipe de recherche, d'apaiser certaines tensions qui apparaissent lorsque le monde de l'alphabétisation

entre en contact avec d'autres secteurs (et donc d'autres logiques d'action). L'alphabétisation ne peut vivre dans une bulle isolée, puisqu'elle est résolument liée à d'autres secteurs : celui de l'enseignement fondamental, de la formation qualifiante, de l'emploi, de l'action sociale, de la santé (mentale), des systèmes de validation des compétences, du milieu carcéral, de l'asile,... et bien d'autres encore. Ce sont généralement aux intersections du secteur de l'Alpha avec d'autres secteurs que des nœuds de tensions peuvent apparaître.

Concrètement, la formation commune pour les formateurs (initiale et continuée) ressort comme une piste probante pour débiter ce travail de construction conjointe de balises pour le secteur : cela permettrait non pas de cadrer les pratiques, mais plutôt de développer et de partager des références communes, de lier la parole des acteurs. La coordination territoriale (entre opérateurs d'alphabétisation et avec des acteurs périphériques) apparaît également comme une piste très pertinente à mettre en place : cela permettrait d'identifier des parcours des apprenants à l'échelle d'un territoire, de développer davantage la **portabilité** des compétences acquises, et surtout, d'intégrer les problématiques de l'Alpha à l'échelle d'un territoire (intégrer la réflexion autour de l'Alpha dans les Instances Bassins par exemple, réaliser un meilleur



diagnostic de la demande, et également de l'offre en alphabétisation,...). Bien sûr, tant la professionnalisation que la coordination ne sont faciles à renforcer : cela doit se construire petit à petit, avec le soutien engagé des référents du secteur (politiques et associatifs), et en fonction des cadres politiques à ajuster pour permettre davantage de reconnaissance du secteur.

Mise en œuvre du formulaire électronique

Les projets-phares menés dans le cadre des travaux du Comité de pilotage Alpha sont pour l'essentiel :

- d'une part, la réalisation de plusieurs Etats des lieux depuis 2003⁶, le cœur des missions du Comité de pilotage
- d'autre part, la création et la mise en œuvre d'un formulaire électronique pour récolter les données nécessaires à l'Etat des lieux.

La récolte de données liée à l'offre de formation des opérateurs prenant en charge les publics adultes pas ou peu scolarisés est indispensable pour esquisser le paysage de l'alphabétisation en Belgique francophone.

Comme prévu par l'Accord de coopération du 2 février 2005⁷, le Comité de pilotage a validé une grille de récolte de données qui permet de rassembler les informations concernant, entre autres, les cadres réglementaires, les budgets, les types d'action, les financements et les emplois. Ce travail a abouti à la finalisation d'un double questionnaire, le premier

visant les administrations et le second les opérateurs dont beaucoup sont en situation de polysubventionnement :

- Questionnement de chaque administration sur son cadre législatif visant les publics et actions en alphabétisation, le budget, les spécificités du public visé par le dispositif, le type d'action menée et le type de bénéficiaires des subventions
- Questionnement transversal des opérateurs associatifs et parapublics via un formulaire électronique⁸ sur son action d'alphabétisation en prenant appui sur l'expérience de Lire et Ecrire qui a mené une enquête auprès des secteurs associatif et parapublic jusqu'en 2010⁹. Il a fallu tenir compte d'objectifs d'harmonisation puisqu'il s'agit de collecter des données émanant d'organismes pour lesquels les critères de référence et le vocabulaire d'usage diffèrent.

Pour répondre au prescrit de l'Accord de coopération, cette double approche est apparue indispensable et complémentaire. Les opérateurs menant différents types d'activités dont l'alphabétisation sont les seuls à détenir des informations précises sur les montants qu'ils consacrent à l'alphabétisation, sur leurs publics, sur leur personnel dévolu à l'alphabétisation ...

Les différentes parties du formulaire destiné à être complétées par les opérateurs sont les suivantes :

- Identification de l'organisme
- Secteurs de reconnaissance/d'agrément de l'organisme et financement public/privé des actions d'alphabétisation
- Description de l'activité globale de l'organisme
- Actions d'alphabétisation
- Participants aux actions d'alphabétisation
- Personnel lié aux activités d'alphabétisation

6 A ce jour, le Comité de pilotage Alpha a publié 8 Etats des lieux qui permettent de suivre l'évolution de la situation de 2004 à 2016. Chaque Etat des lieux se penche sur des questions incontournables : identification des besoins et description de l'offre en matière d'alphabétisation, description des dispositifs législatifs et des politiques menés par différents secteurs impliqués dans le soutien des actions d'alphabétisation et identification des budgets et de leur évolution.

7 Voir Etat des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, cinquième exercice, données 2004-2009, page 117.

8 L'Enseignement de Promotion sociale collecte les données pour ce secteur et fournit des données au Comité de pilotage Alpha pour les Etats des lieux.

9 Voir Etat des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, sixième exercice, données 2010-2011, pages 70 et suivantes et pages 186 à 198.

Les trois dernières parties requièrent un questionnement individualisé.

Avant la finalisation et la validation du canevas du formulaire électronique Alpha, en 2012-2013¹⁰, une collecte intermédiaire (données 2012), moins approfondie et unique sous format Excel, a été réalisée par le Comité de pilotage en vue de disposer de quelques chiffres sur la situation. En parallèle, le processus de maturation et de concertation autour d'un formulaire électronique Alpha s'est poursuivi de manière continue afin d'aboutir à un outil qui tienne compte des contraintes techniques et des besoins ou exigences exprimées par le secteur. Un dialogue avec les opérateurs et les différentes Entités subsidiaires a permis d'opérer plusieurs adaptations et réajustements, d'intégrer des demandes de modifications liées notamment à des changements de dispositifs législatifs ou de dénomination d'Entités/d'administrations. À la fin de l'année 2016, il a été possible de finaliser une première version aboutie du formulaire électronique et d'envisager le lancement d'une enquête.

En octobre 2016, la première collecte électronique des données 2015 est lancée. Elle s'adresse à l'ensemble des opérateurs wallons et bruxellois qui organisent au moins une action de formation en alphabétisation. Cette collecte-test privilégie les quatre premières parties¹¹ du formulaire afin de leur permettre de se familiariser avec l'outil et le questionnement : les données d'identification, les reconnaissances et les agréments, les financements publics et privés, les activités globales de l'opérateur et les actions de formation de l'opérateur. Les opérateurs sont invités à compléter les parties « participants » et « personnel » dans la mesure de leurs possibilités.

Cette enquête via formulaire électronique a nécessité la mise en place d'un dispositif d'accompagnement multiforme : réalisation d'un vade-mecum, de fiches aide-mémoire et création d'un helpdesk au sein de la cellule Alpha du SGEPJ pour le suivi des problèmes techniques et la résolution des problèmes rencontrés par les opérateurs. Il s'agissait aussi de répondre à de nombreuses questions notamment sur le périmètre de l'alphabétisation. Cette première collecte¹² sollicitant l'ensemble des opérateurs associatifs et parapublics¹³ a permis de prendre la mesure de certaines difficultés liées à la digitalisation du questionnement, à l'investissement que requiert l'encodage et à la nécessité de disposer des informations en amont. Ceci explique le faible taux de participation et pour partie les difficultés d'exploitation des données de la première collecte : sur 264 envois, 73 réponses soit environ 30% de taux de participation avec un encodage partiel pour la moitié des répondants. Cette collecte revêt pleinement une dimension de test, mais son contenu limité ne permet pas d'en tirer aucune analyse. De plus, il faut souligner que la participation n'a aucun caractère obligatoire à l'exception des opérateurs de Cohésion sociale de la COCOF.

En 2017, une seconde collecte des données 2016 a été lancée mais elle est uniquement adressée aux opérateurs COCOF-Cohésion sociale. La COCOF a décidé de corréler l'encodage à son rapport d'activités, rendant donc le formulaire et son utilisation obligatoire. Sur 72 opérateurs concernés, 60 formulaires sont exploitables. Cette différence entre le nombre de réponses attendues et le nombre de réponses reçues s'explique par ces différentes raisons :

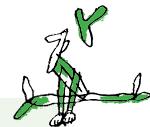
- L'association n'a pas complété le formulaire ;
- L'association a complété le formulaire sans le

10 Voir Etat des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, septième exercice, données 2011-2012-2013, pages 26 et suivantes.

11 Les parties qui demandaient un encodage individualisé ont été très diversement complétées par les opérateurs lors de cette première collecte-test.

12 Le chapitre de l'offre complète cette contribution en fournissant des indications sur le périmètre de cette enquête et la méthodologie utilisée. Voir pages :

13 La Direction de l'Enseignement de Promotion sociale collecte par ailleurs elle-même les données relatives à l'alphabétisation dans le cadre de l'Education formelle.

**1****1****25**

valider ce qui n'a pas permis de verser les données dans la base ;

- L'association a complété de manière trop lacunaire, ce qui ne permet pas de tirer des informations suffisantes pour les traiter : l'utilisation d'un Excel non conforme à l'Excel fourni ne permettant pas l'import des données dans la base Alpha.

Le formulaire pour la collecte 2018 des données de l'exercice 2017 est une version allégée du précédent. Cet allègement ponctuel a pour but de familiariser les opérateurs avec le formulaire en limitant l'investissement nécessaire à la récolte d'informations en amont de l'encodage. En 2018, l'accent est mis sur les actions de formation où seul le questionnaire est individualisé. Il ne pose que des questions agrégées sur les participants et les membres du personnel. De plus, le formulaire est plus ergonomique et offre désormais une série de possibilités :

- la transférabilité des données encodées d'une collecte à l'autre,
- le téléchargement des données du formulaire rempli et la sauvegarde sous format PDF ou xml,
- le multi-encodage (sous condition de disposer d'un compte Cerbère¹⁴),
- l'intégration des Excel de manière efficiente.

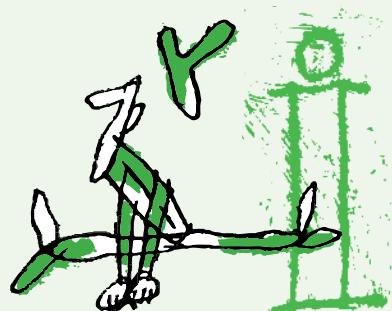
L'engagement d'un gestionnaire de base de données, en charge du suivi de ce projet, vise à traiter les données, à suivre l'évolution du formulaire, à organiser les collectes successives et à renforcer la sensibilisation des opérateurs et leur mobilisation.

Les premiers constats - construits sur base de l'expérience vécue par la cellule Alpha et des remarques du Comité de pilotage et du Groupe de travail d'experts mis en place pour le suivi de ce projet mais aussi sur base des retours et des commentaires des opérateurs - ont permis d'adapter

l'outil, d'améliorer l'accompagnement sur le terrain et d'envisager de resserrer le questionnement pour en faire une source d'information essentielle à l'établissement d'un état des lieux de l'alphabétisation mais aussi pour faire en sorte qu'il devienne une ressource pour les opérateurs eux-mêmes. Fort de l'expérience des deux premiers lancements et compte tenu du renforcement de l'équipe, en s'appuyant sur les remarques des opérateurs dans la mesure du possible, une réflexion a pu alimenter la relance de la troisième enquête (données 2017) en février 2018 auprès de tous les opérateurs wallons ou bruxellois.

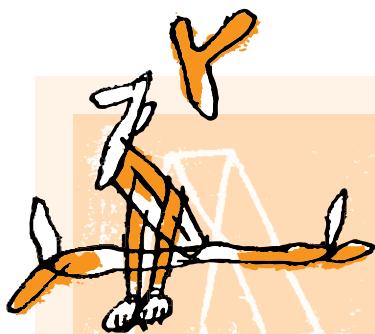
L'exploitation de la deuxième récolte (données 2016) porte exclusivement sur les formulaires des opérateurs bruxellois de Cohésion sociale soutenus par la COCOF et a permis une première analyse de données reprise dans le chapitre consacré à l'offre¹⁵.

Suite à la troisième collecte (données 2017), un processus de réflexion est en cours au sein du Comité de pilotage Alpha quant à la périodicité de la récolte et l'hypothèse d'une rotation dans les informations demandées. Le temps permettra aux opérateurs de s'approprier ce nouvel outil. Pour la cellule Alpha, le temps permettra d'extraire des constats fiables nécessaires pour assurer une meilleure visibilité aux enjeux et difficultés du secteur de l'alphabétisation en Wallonie et à Bruxelles.



14 Compte Cerbère : Contrôle et gestion des identités et des accès aux ressources gérées par ETNIC, prestataire informatique de la FWB.

15 Voir dans cet ouvrage, pages 50 à 83.



CHAPITRE

2

Besoins en alphabétisation

26

Les besoins en alphabétisation des adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas objectivés. On sait peu de choses sur leurs évolutions. En l'absence d'une enquête sur les niveaux de compétences de base, et vu les difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne ou professionnelle par les adultes peu scolarisés, le tableau que l'on peut dresser des demandes et des besoins auxquels les politiques d'alphabétisation des adultes doivent répondre reste parcellaire et incomplet.

Dans ce chapitre, pour tenter de dégager quelques caractéristiques de ces 10% de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont on dit qu'ils ne maîtrisent pas les savoirs de base, les données administratives et résultats d'enquêtes seront croisés avec les regards des opérateurs de terrain.

Estimation à partir des niveaux de diplôme de la population

À défaut d'informations plus précises, le critère le plus fréquemment utilisé pour estimer les caractéristiques des adultes potentiellement susceptibles de s'inscrire dans un processus d'alphabétisation est le niveau du diplôme le plus élevé obtenu. Le critère obtention ou non du CEB est un de ceux utilisés actuellement par le Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes pour distinguer ce qui relève de l'alphabétisation par opposition à la formation de base¹⁶.

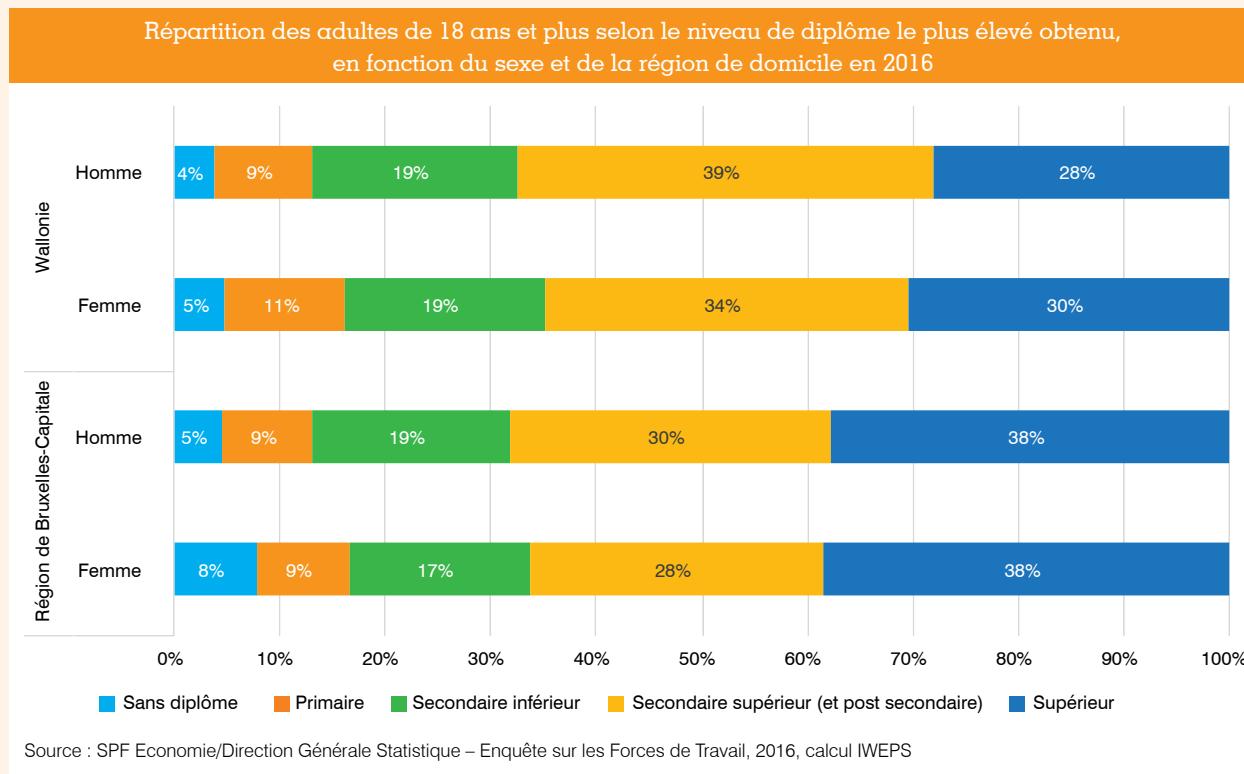
¹⁶ Le Comité de pilotage a défini le périmètre des actions relevant de son champ d'analyse en croisant ces deux critères : d'une part le niveau de scolarisation antérieur des apprenants et d'autre part, le fait qu'ils maîtrisent ou non le français. Le tableau suivant illustre la dénomination des actions retenues sur base de ce double critère. Pour davantage d'explications, voir partie 3 de cet ouvrage pages 314 et 315.

Public visé	Francophone (ou parlant français)	Non francophone
N'a pas le CEB <certificat d'étude de base> ou ne maîtrise pas les compétences correspondantes	Alpha écrit	Alpha FLE (oral/écrit)
A le CEB et les compétences correspondantes, mais pas de diplôme au-delà	Formation de base	FLE de base (enseignement du français pour communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans la vie quotidienne)



ENQUÊTE FORCES DE TRAVAIL 2016 ET BASE DE DONNÉES ENSEIGNEMENT

Niveau de diplôme selon le sexe



Selon l'enquête sur les Forces de Travail menée en 2016 par le Service public fédéral Economie, en Wallonie, 4% des femmes et 5% des hommes de plus de 18 ans n'ont jamais obtenu de diplôme (soit environ 125.000 personnes, 4% de la population adulte) ; soit que ces personnes n'aient pas été scolarisées, soit qu'elles aient interrompu leur parcours scolaire avant d'obtenir le certificat de niveau primaire. Environ 10% n'ont qu'un certificat de niveau primaire (soit environ 295.000 personnes âgées de plus de 18 ans) : 11% des femmes et 9% des hommes.

En Région bruxelloise, ces proportions sont légèrement plus élevées : la situation est surtout préoccupante pour les femmes : 8% des femmes âgées de plus de 18 ans n'ont pas de diplôme et 9% n'ont pas dépassé le niveau primaire. Dans la population masculine, ces proportions sont respectivement de 5 et 9%. En Région bruxelloise, environ 57.000 personnes, soit 6% des adultes de 18 ans et plus, n'ont jamais obtenu de certificat et environ 80.000 sont diplômées au maximum de l'enseignement primaire (soit 9% des adultes).

1

2

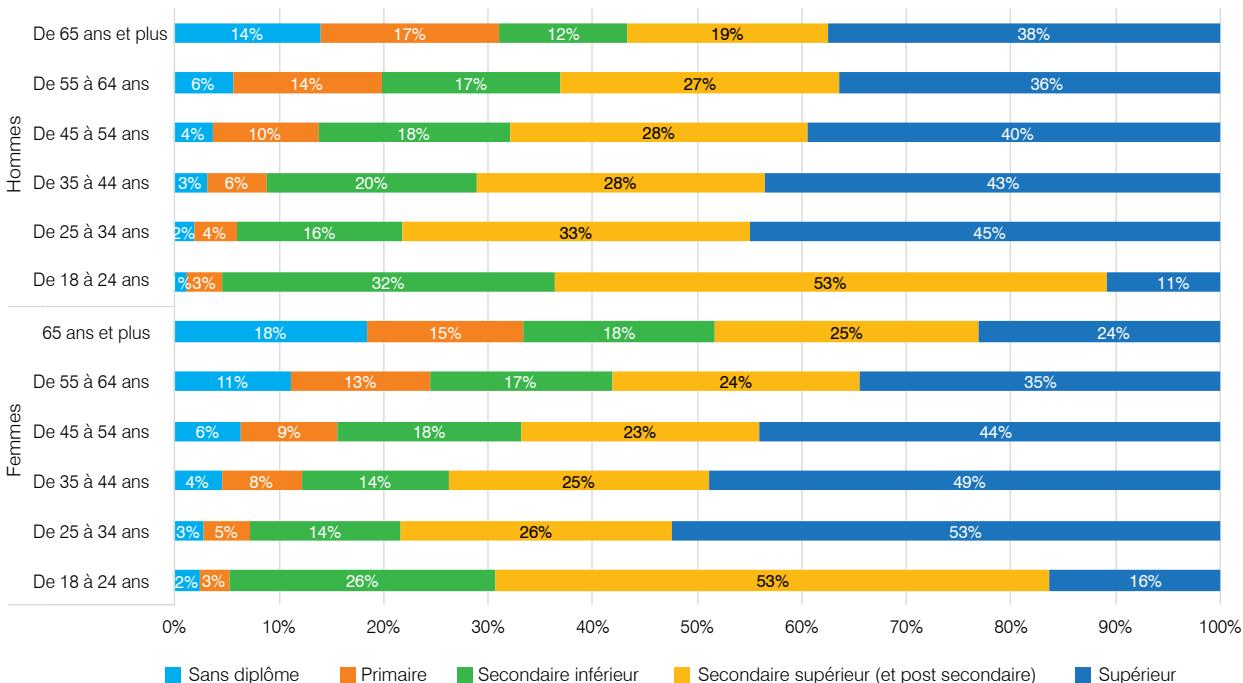
27

Niveau de diplôme selon l'âge et le sexe

La part des personnes qui n'ont pas été scolarisées ou qui n'ont que le certificat d'études primaires est beaucoup plus faible parmi les catégories d'âge les plus jeunes, quel que soit le sexe¹⁷. Elévation progressive des niveaux de diplôme de la population dans les jeunes générations est

tangible, en particulier dans la population féminine, tant en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Région wallonne. La part des personnes peu diplômées reste particulièrement importante dans les catégories d'âge au-delà de 65 ans, de manière plus marquée dans la population féminine et en particulier en Région wallonne.

Région de Bruxelles-Capitale. Répartition des adultes de 18 ans et plus selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, en fonction du sexe et de la catégorie d'âge en 2016



Source : SPF Economie/Direction Générale Statistique – Enquête sur les Forces de Travail, 2016, calcul IWEPS

¹⁷ On peut souligner en plus que de nombreuses personnes entre 18 et 24 ans sont encore scolarisées au niveau secondaire ou supérieur. Les diplômes qu'ils déclarent lors de l'enquête ne sont probablement pas les diplômes terminaux.

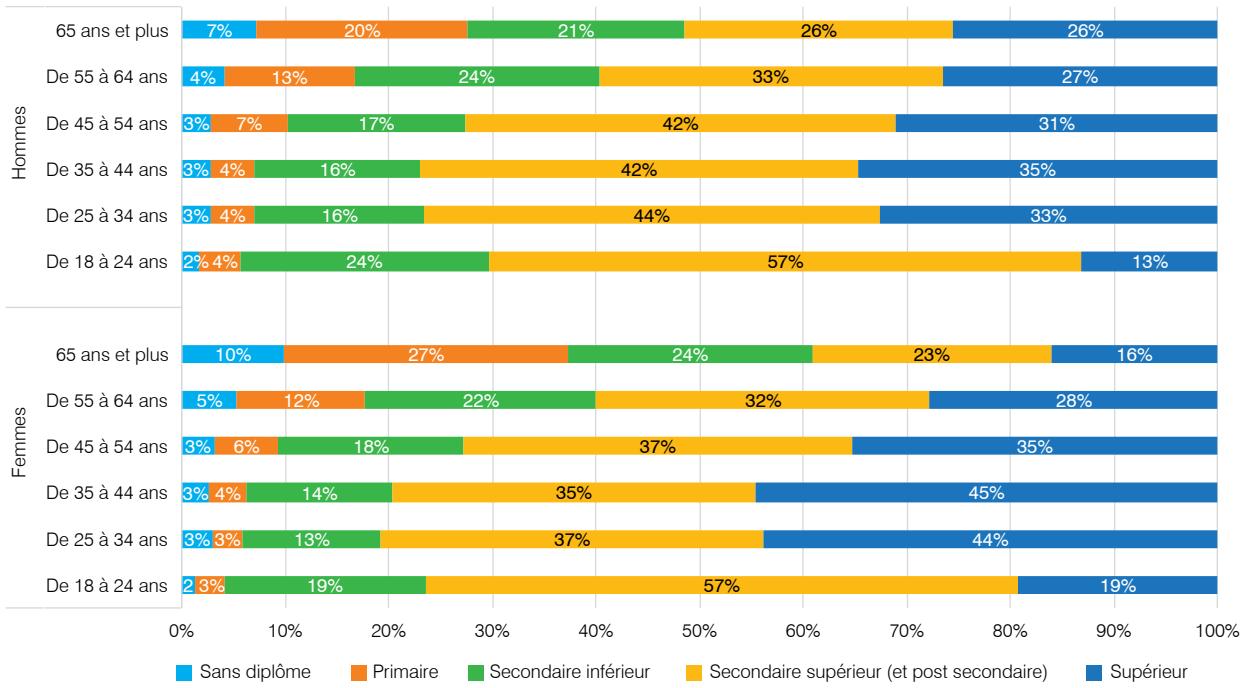


1

2

29

Région wallonne. Répartition des adultes de 18 ans et plus selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, en fonction du sexe et de la catégorie d'âge en 2016



Source : SPF Economie/Direction Générale Statistique – Enquête sur les Forces de Travail, 2016, calcul IWEPS

Entre 2013 (année de référence de l'Etat des lieux précédent) et 2016, on constate une diminution du nombre de personnes de 15 ans et + qui n'ont pas obtenu de diplôme au-delà des études primaires. Cette diminution, en Wallonie, est de l'ordre d'environ 50.000 personnes. En Région bruxelloise, elle est approximativement de 18.000 personnes. Cette diminution est principalement due à la disparition de personnes âgées qui avaient eu moins d'opportunités de suivre une scolarité longue.

Malgré l'augmentation globale du niveau de diplôme dans les nouvelles générations, beaucoup de jeunes quittent encore l'école avant d'avoir obtenu un certificat de fin d'enseignement secondaire. De nombreux opérateurs de formation de leur côté font état de lacunes dans les compétences de base des jeunes qui quittent le système éducatif avec seulement un certificat d'étude de base et s'inscrivent dans des dispositifs de formation professionnelle.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un taux de sortie prématurée de l'enseignement est estimé en comptabilisant le nombre d'élèves qui fréquentaient avant leur sortie une troisième, quatrième ou cinquième année, années d'études précédant l'année de certification de fin de secondaire (la sixième année) et en les référant au total des élèves de 15 à 22 ans. Une partie de ces jeunes qui ne sont plus inscrits, peuvent cependant poursuivre leur parcours en s'inscrivant par exemple dans une formation en alternance ou dans un établissement d'une autre communauté. Il s'agit donc d'une estimation de la part d'une génération, scolarisée dans les écoles financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, susceptible d'entrer sur le marché du travail sans avoir obtenu un certificat de fin d'enseignement secondaire¹⁸.

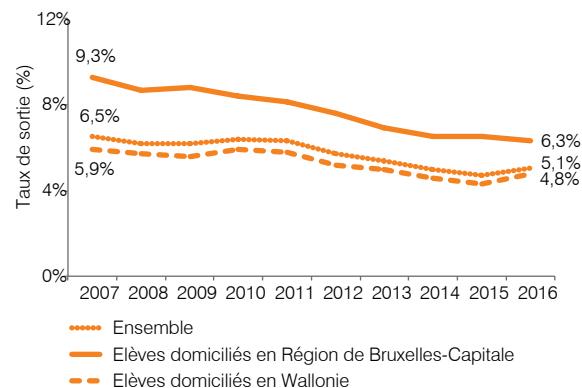
Globalement, et pour les élèves domiciliés en Région wallonne en particulier, le taux de sortie repart à la hausse. Il était de 5,1% pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour l'année scolaire 2015-2016. La situation semble s'améliorer quelque peu pour les élèves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale, mais le taux de sortie prématurée y reste fort élevé (6,3%).

Les estimations basées sur l'enquête sur les Forces de Travail fournissent également des résultats inquiétants. Ainsi, en 2017, le taux d'abandon scolaire précoce estimé à partir des données de l'enquête selon la méthodologie européenne, s'élevait à 10,5% des jeunes de 18 à 24 ans domiciliés en Wallonie (12% des garçons et 9% des filles) et 12,9% pour les jeunes domiciliés à Bruxelles (14% pour les garçons et 12% pour les filles)¹⁹. La tendance à l'amélioration de la situation pour les élèves de la FWB s'observe également dans les données d'enquête.

18 Pour plus de détails sur l'indicateur, voir Les indicateurs de l'enseignement 2017 <http://www.enseignement.be/index.php?page=28089&pass>.

19 Voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/abandon-scolaire-precoce-parmi-18-24-ans/>

Évolution du taux de sortie de 2006-2007 à 2015-2016, selon la région de domicile



Source : Base de données FWB Calculs : AGE-SPGSE – Direction de l'exploitation des données

On relève par ailleurs qu'une faible partie des jeunes qui quittent l'école avant la fin du secondaire s'insère dans l'emploi. Ainsi, en Région wallonne par exemple, le taux d'emploi de ces jeunes diplômés au maximum du secondaire inférieur est de 35%²⁰.

Niveau de diplôme selon la catégorie de pays de naissance

En Région bruxelloise, parmi les personnes nées hors UE, plus d'un quart n'a soit pas de diplôme (15%), soit n'a obtenu qu'un diplôme d'études primaire (13%). C'est aussi dans cette population que la part des diplômés de l'enseignement supérieur est la plus faible. La situation des personnes nées dans un pays de l'UE hors Belgique est plus favorable (4% sans diplôme, 9% diplômées au maximum de l'école primaire), mais reste plus problématique par rapport aux personnes nées en Belgique (1% sans diplôme, 6% avec le seul CEB). On relève cependant que

20 Voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-jeunes-ages-de-18-a-24-ans/>

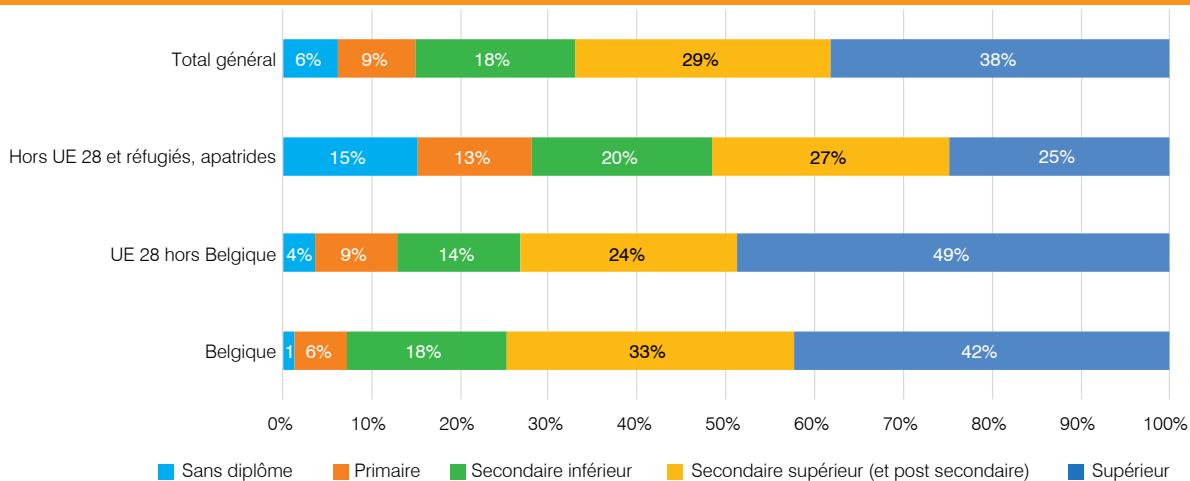


1

2

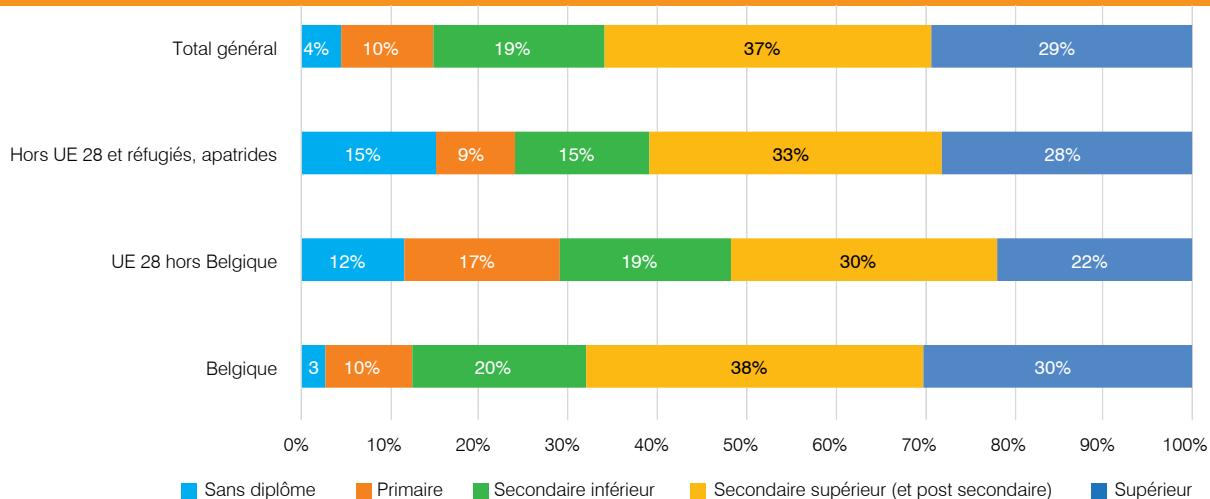
31

Répartition des Bruxellois de 18 ans et plus selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, en fonction de la catégorie de pays de naissance en 2016



Source : SPF Economie/Direction Générale Statistique – Enquête sur les Forces de Travail, 2016, calcul IWEPS

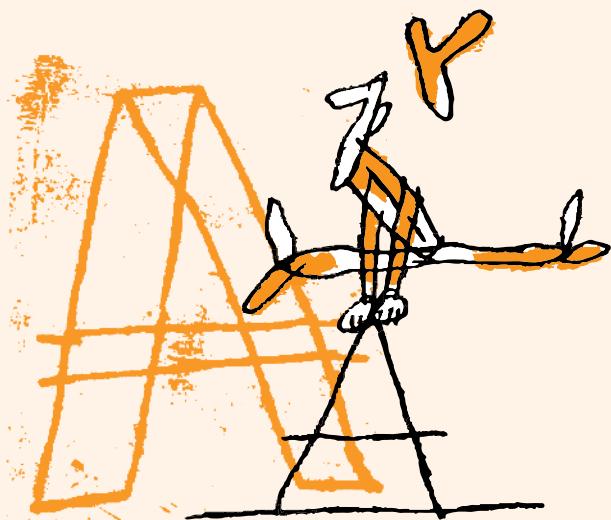
Répartition des Wallons de 18 ans et plus selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, en fonction de la catégorie de pays de naissance en 2016



Source : SPF Economie/Direction Générale Statistique – Enquête sur les Forces de Travail, 2016, calcul IWEPS

près de la moitié des personnes résidant en Région de Bruxelles-Capitale nées dans l'UE, mais en dehors de la Belgique, sont diplômées du supérieur.

En Région wallonne, ce sont par contre les adultes nés dans l'Union européenne mais hors Belgique qui sont dans la situation la plus défavorable : près de 30% n'ont soit aucun diplôme (12%), soit n'ont pas de diplôme supérieur au niveau primaire (17%), et seulement 22% d'entre eux ont réussi des études supérieures. C'est parmi les personnes nées en dehors de l'Union européenne, que la part des personnes sans diplôme est la plus élevée (15%) ; les personnes diplômées uniquement du primaire représentent 9% dans cette population. De nouveau, les personnes nées en Belgique ont en moyenne eu des scolarités plus longues mais on relève cependant que 10% des adultes nés en Belgique n'ont qu'un diplôme de l'enseignement primaire. Parmi les personnes nées à l'étranger, il est possible que le niveau de diplôme soit sous-estimé vu les difficultés à faire reconnaître chez nous certains cursus réussis à l'étranger.



Niveau de diplôme selon la position sur le marché du travail²¹

Selon l'enquête sur les Forces de Travail, 17% des adultes bruxellois qui ne suivent plus des études ou une formation, n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement primaire (dont 7% qui n'ont aucun diplôme). C'est parmi les inactifs que cette situation est la plus fréquente (31%, répartis à part égale entre diplômés du primaire au maximum et personnes sans diplôme) ; 7% des actifs occupés et 15% des demandeurs d'emploi résidant en Région de Bruxelles-Capitale n'ont pas de diplôme au-delà du primaire.

La part des personnes faiblement qualifiés s'élève à 16%, parmi les Wallons qui ne suivent plus des cours ou une formation. Ce taux est proche de ce qui est observé dans la population au chômage (14%). Par contre, seuls 5% des Wallons qui ont un emploi n'ont pas dépassé le niveau de l'école primaire. Parmi les inactifs, cette proportion s'élève par contre à 29%.

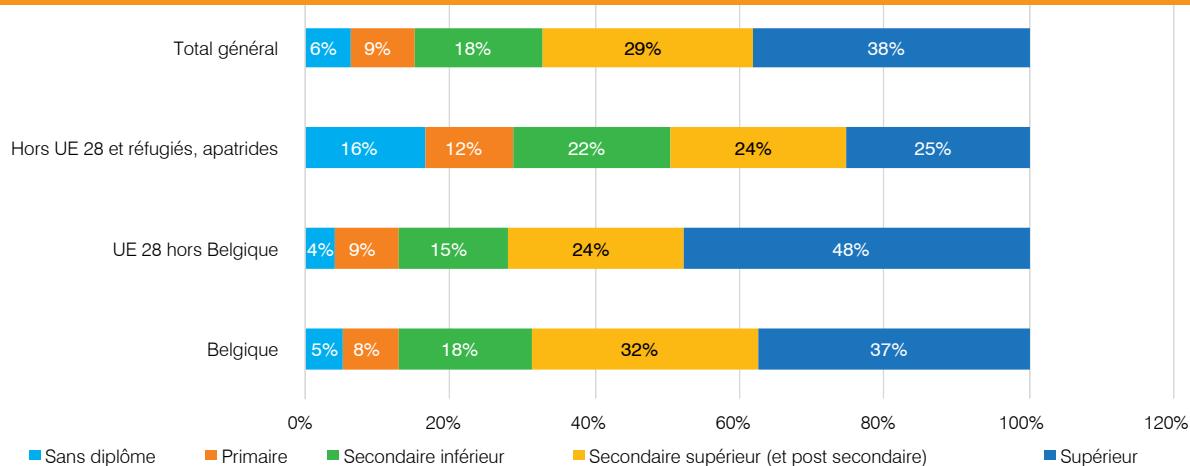
²¹ L'enquête utilise les définitions des positions sur le marché du travail établies au niveau international. Un chômeur est défini comme une personne sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes. La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.



1
2

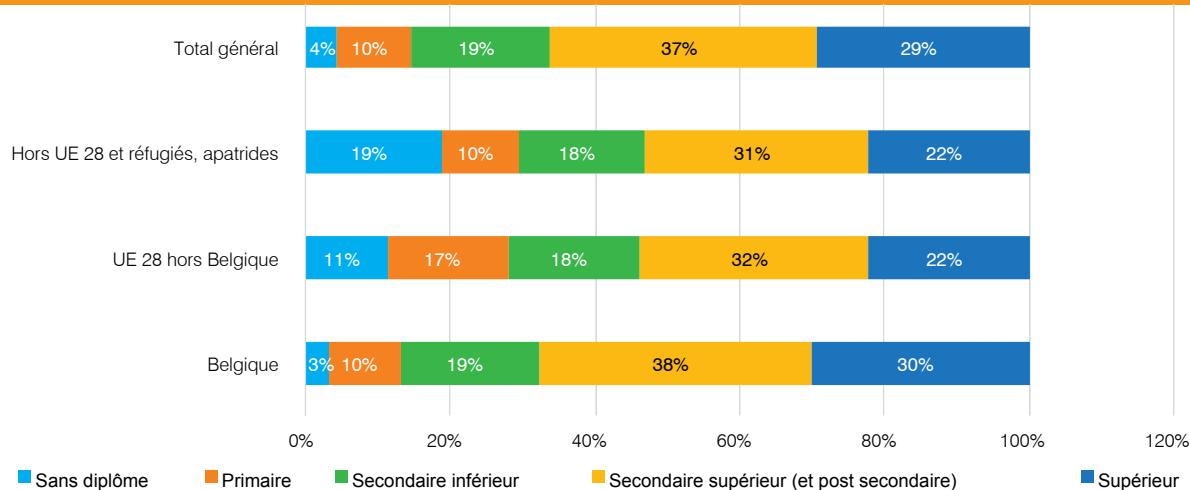
33

Répartition des Bruxellois de 18 ans et plus, ne suivant plus d'études ni de formation, selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, en fonction de la position sur le marché du travail, en 2016



Source : SPF Economie/Direction Générale Statistique – Enquête sur les Forces de Travail, 2016, calcul IWEPS

Répartition des Wallons de 18 ans et plus, ne suivant plus d'études ni de formation, selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, en fonction de la position sur le marché du travail, en 2016



Source : SPF Economie/Direction Générale Statistique – Enquête sur les Forces de Travail, 2016, calcul IWEPS

CENSUS 2011

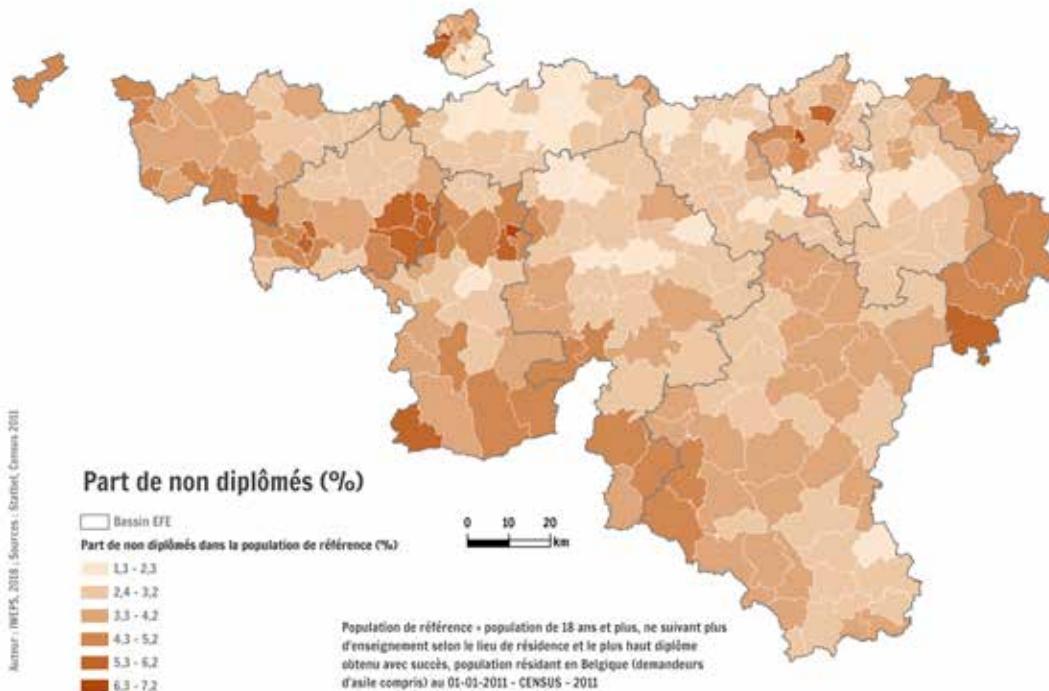
Les données du Cens 2011 ne sont pas obtenues par enquête. Elles sont donc en principe plus fiables mais, dans l'état actuel des bases de données administratives, toutes les catégories de population ne sont pas couvertes. C'est en particulier le cas des nouveaux arrivants sur le territoire belge.

Cette source permet cependant de rendre compte de la diversité des situations selon les parties du territoire²².

Dans quelques communes du Nord de Bruxelles, de l'Est de la Wallonie et du centre du Hainaut, la part des habitants de 18 ans et plus qui ne suivent plus ni études

²² Le découpage correspond à celui des Bassins EFE, voir chapitre politiques, pages 125 à 135.

Part des personnes de 18 ans et plus qui ne suivent plus d'enseignement ou de formation et n'ont pas de diplôme, par commune, en 2011



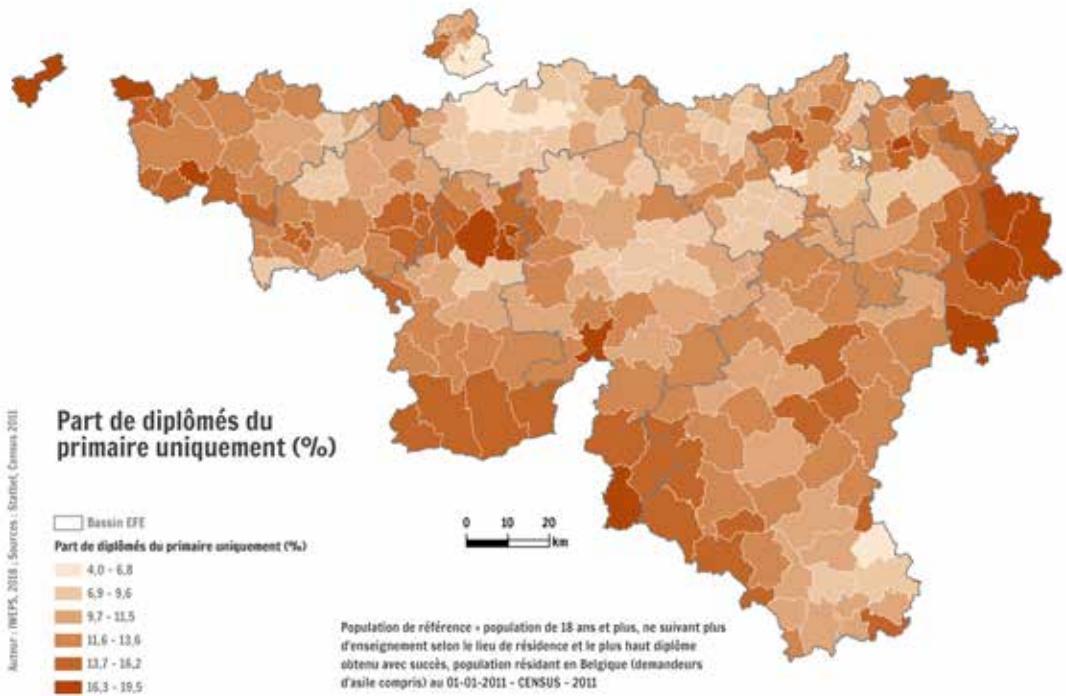


ni formation mais sont sans diplôme, reste élevée. Il s'agit notamment des communes situées en banlieue de La Louvière ou de Charleroi.

Les variations selon les communes apparaissent également sur la carte reprenant la part des adultes qui n'ont que le certificat d'études de base ou un diplôme équivalent. Dans

certaines zones des territoires des Régions bruxelloise et wallonne, la part des adultes diplômés au maximum du primaire est très importante : c'est le cas notamment de la périphérie des villes de Liège et Charleroi, du Nord de Bruxelles, mais aussi de territoires plus ruraux situés à l'extrême Est et le long de la frontière française, en particulier dans la botte du Hainaut.

Part des personnes de de 18 ans et plus qui ne suivent plus d'enseignement ou de formation et n'ont qu'un certificat de l'enseignement primaire, par commune, en 2011



Estimation à partir des bases de données sur les demandeurs d'emploi peu qualifiés

Le faible niveau de diplôme de beaucoup de demandeurs d'emploi est un des éléments qui rend plus difficile leur recherche d'emploi ou leur entrée en formation professionnelle qualifiante. Le niveau du diplôme le plus élevé obtenu est fortement lié au parcours de scolarité initiale ; il n'est cependant qu'indicatif du niveau des compétences effectives des adultes qui se présentent sur le marché de l'emploi. De plus, pour une part des demandeurs d'emploi, en particulier ceux qui s'adressent aux services d'Actiris, les études suivies dans le pays d'origine ne sont pas reconnues comme équivalentes, ce qui ne permet pas de les positionner dans la hiérarchie des diplômes. La part des demandeurs d'emploi peu qualifiés peut cependant être indicative d'un besoin en formation de base. C'est sur cette base que sont construits les graphiques présentés dans ce chapitre.

Tant Actiris que le Forem tentent de préciser les niveaux de compréhension du français des personnes qui s'adressent à eux. Cette information n'est pour l'instant pas disponible pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les premiers résultats qui mettent en évidence la part des demandeurs d'emploi qui ont une « connaissance du français insuffisante » sont à manier avec prudence, mais ils offrent un premier diagnostic sur les besoins en alphabétisation. En Région bruxelloise cette variable est construite sur base de la connaissance écrite de la langue du dossier.

Les bases de données des services publics de l'emploi permettent de préciser les profils des demandeurs d'emploi inoccupés qui n'ont pas terminé un deuxième cycle d'enseignement secondaire.

DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS EN WALLONIE

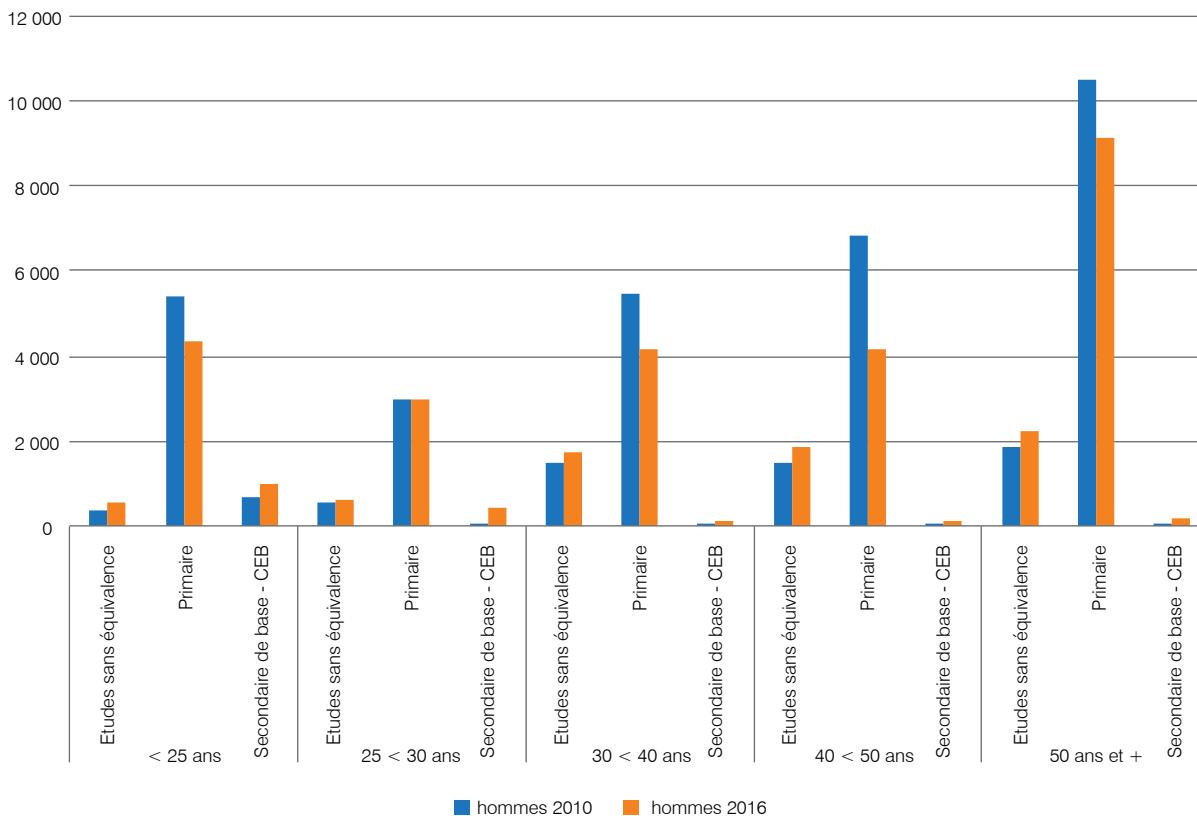
En Wallonie (hors Communauté germanophone), en 2016, on comptait, en moyenne annuelle, 55.208 personnes demandeuses d'emploi inoccupées qui n'avaient pas obtenu de certificat d'études de niveau du secondaire, soit près d'un quart du total (24%); 61% de ceux-ci, soit 33.514, étaient des hommes, 21.694 étaient des femmes, soit 39%. Ces personnes sont pour près des trois quart (72%) diplômées de l'école primaire, près d'un quart (22%) a obtenu son CEB et fréquenté les premières années de l'enseignement secondaire ou a entamé un contrat d'apprentissage mais sans jamais obtenir de certificat du niveau secondaire. Pour d'autres, il n'a pas été possible de définir une équivalence avec les certificats délivrés en Communauté française.

Quel que soit le sexe, c'est dans la catégorie d'âge des plus de 50 ans que l'on compte le plus de demandeurs d'emploi qui n'ont pas obtenu de certificat d'études de l'enseignement secondaire.

On comptait en 2010 environ 10.000 demandeurs d'emploi peu qualifiés de plus. La diminution s'observe pour les personnes qui ont un certificat d'études primaires au sein de toutes les catégories d'âge, excepté, tant pour les hommes que pour les femmes, dans celle des 25-30 ans. À l'inverse, le nombre de personnes dont les études de base menées à l'étranger sont sans équivalence avec les niveaux des diplômes octroyés en Fédération Wallonie-Bruxelles est plus important en 2016 qu'en 2010. Cette augmentation peut s'expliquer par un afflux plus important d'étrangers en Wallonie depuis 2015. Ces personnes s'inscrivent quasi automatiquement au Forem. Les CPAS mais aussi les CRI orientent en effet de plus en plus le public étranger vers le Forem. Cette augmentation se marque en particulier pour la catégorie des personnes non originaires de l'Union européenne dont les diplômes n'ont pas d'équivalence en Communauté française.



Nombre d'hommes DEI wallons diplômés au maximum du primaire selon le dernier niveau d'études fréquenté et la catégorie d'âge. Moyennes annuelles 2010 et 2016



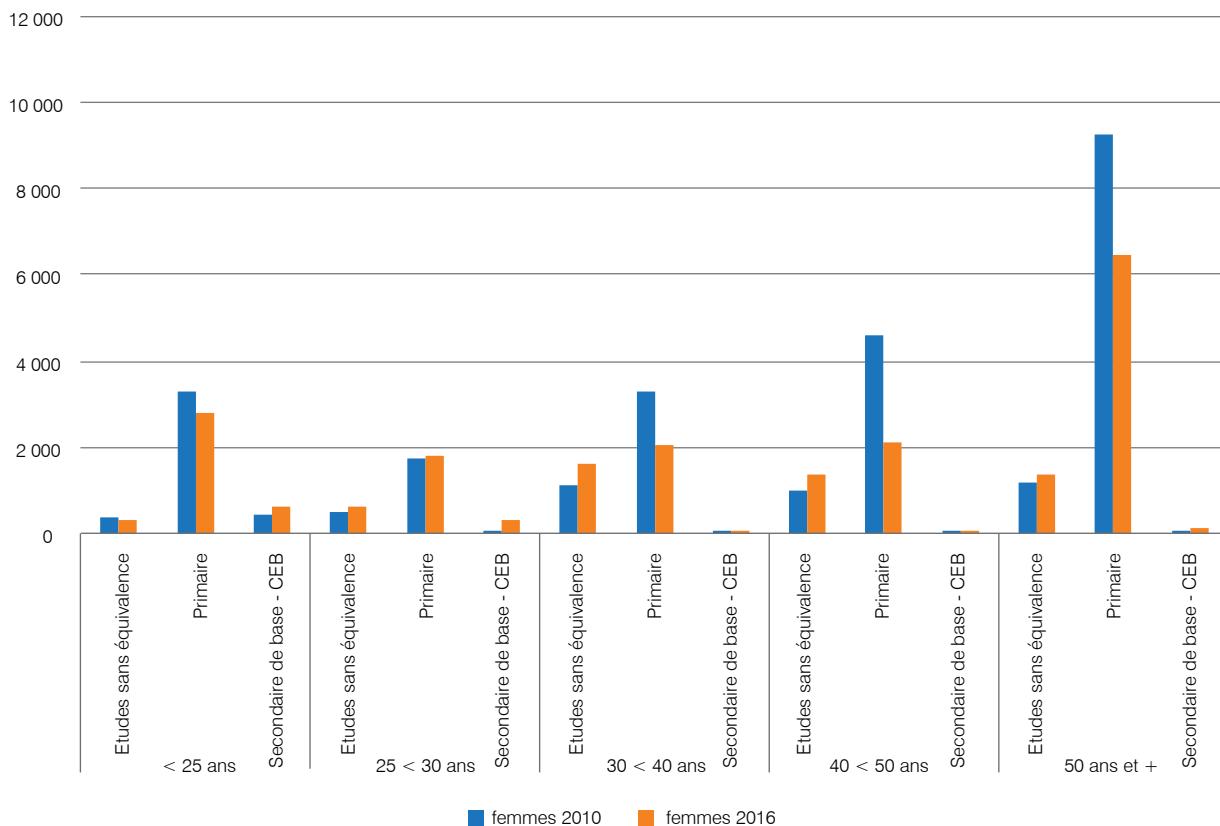
Source : Forem Service Veille Analyse et Prospective du Marché de l'Emploi. Calculs IWEPS

1

2

37

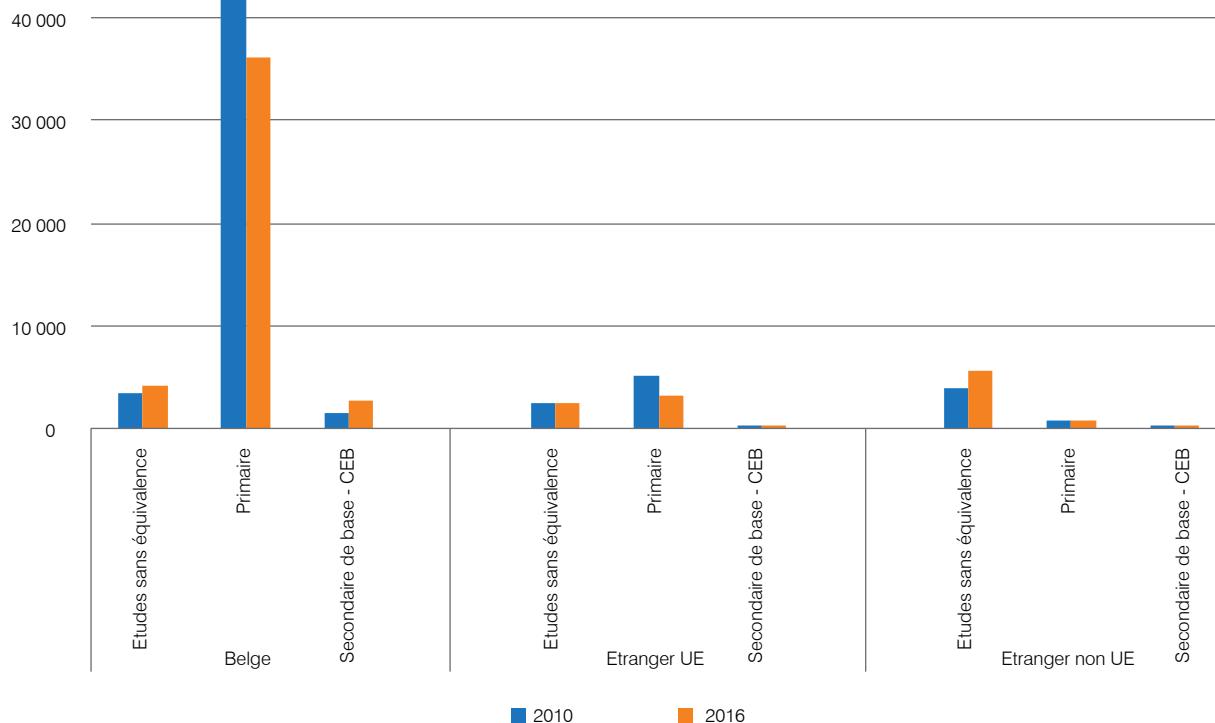
Nombre de femmes DEI wallonnes diplômées au maximum du primaire selon le dernier niveau d'études fréquenté et la catégorie d'âge. Moyennes annuelles 2010 et 2016



Source : Forem Service Veille Analyse et Prospective du Marché de l'Emploi. Calculs IWEPS



Nombre de DEI wallons diplômés au maximum du primaire selon le dernier niveau d'études fréquenté et la catégorie de nationalité. Moyennes annuelles 2010 et 2016



Source : Forem Service Veille Analyse et Prospective du Marché de l'Emploi. Calculs IWEPS

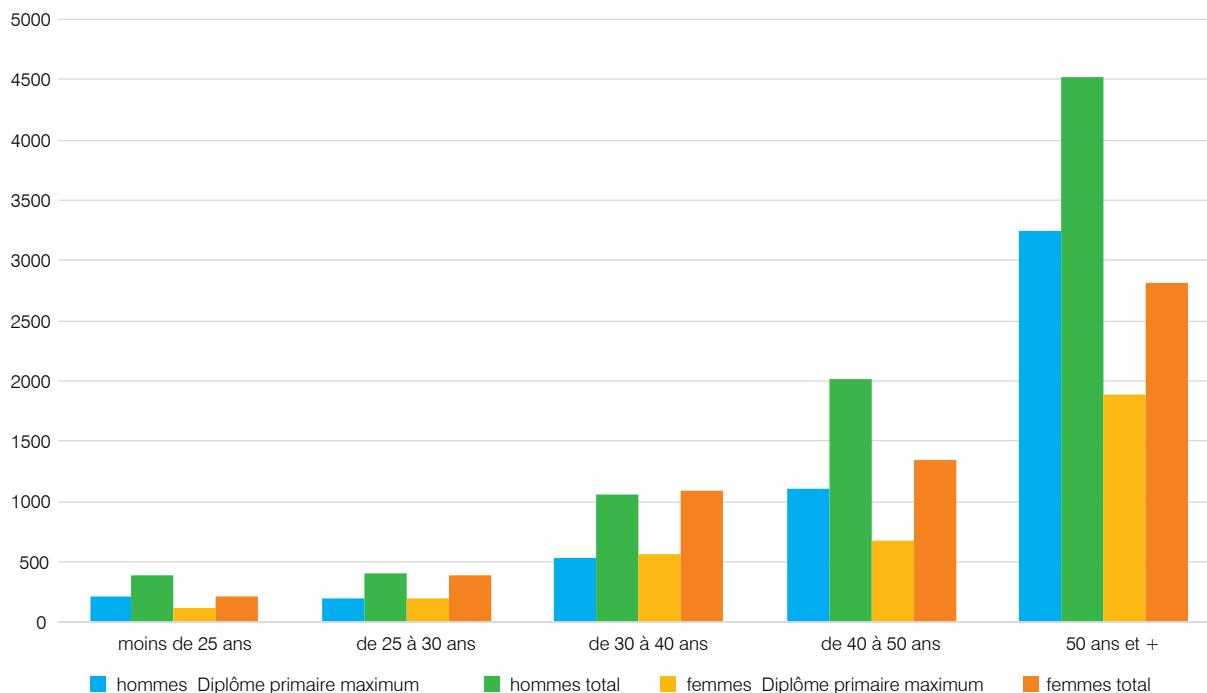
Les demandeurs d'emploi diplômés du primaire sont en très grande majorité de nationalité belge. Pour un peu plus de 4.000 belges, il n'a pas été possible de déterminer le niveau du certificat de base obtenu.

1

2

39

Estimation du nombre de DEI wallons ayant une connaissance insuffisante de la langue, diplômés au maximum du primaire et population totale, par sexe. 2016



Source : Forem Service Veille Analyse et Prospective du Marché de l'Emploi. Calculs IWEPS

Dans un premier temps, le niveau en langues est évalué sur base déclarative. Il est possible par la suite d'effectuer un test informatique (test ELAO) pour confirmer le niveau de langues (français langue maternelle ou français langue étrangère). Pour l'analyse, les niveaux déclaratifs et les niveaux obtenus via un test ont été regroupés. La procédure est la même pour les primo-arrivants : le niveau est évalué d'abord par le conseiller référent. Ensuite, si la personne a déjà des notions de français, un test ELAO peut être fait pour déterminer le groupe de français langue étrangère le plus adéquat mais ce test n'est pas systématique.

Sur un total d'environ 14.000 demandeurs d'emploi pour lesquels le Forem a mis en évidence une connaissance insuffisante de la langue française un peu plus de 8.700 n'ont pas obtenu de certificat de l'enseignement secondaire (dont environ 3.600 qui n'ont pas obtenu d'équivalence de certificat). Il s'agit essentiellement de personnes âgées de plus de 50 ans, et en majorité, à partir de 40 ans, des hommes. En deçà de 40 ans, le nombre d'hommes et de femmes demandeurs d'emploi qui ont des difficultés en français est équivalent.



DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

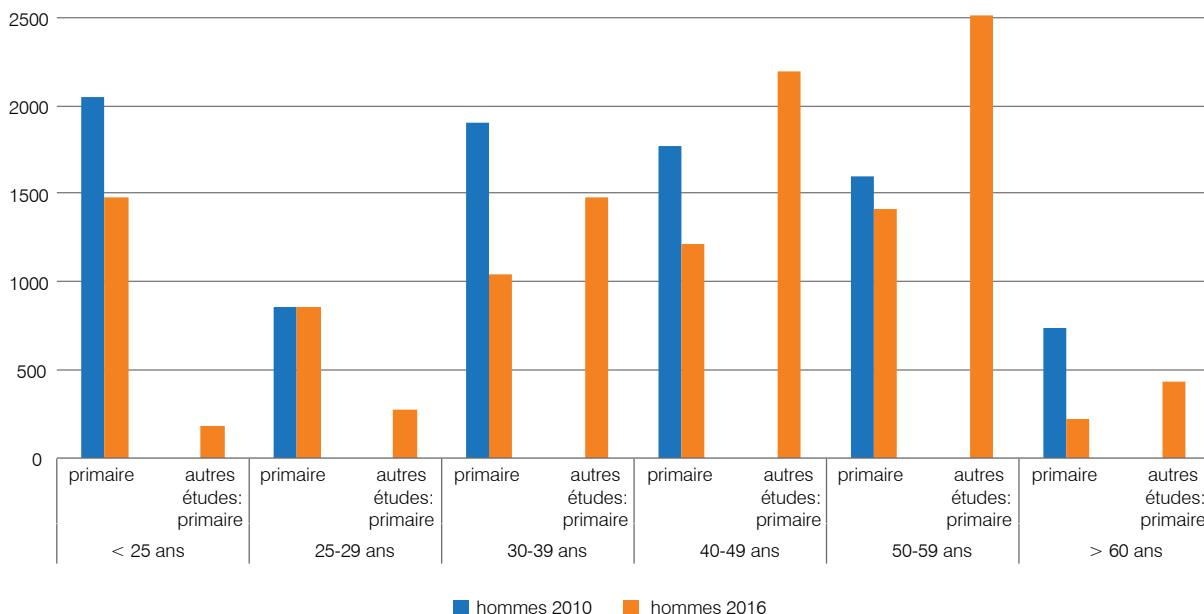
En Région de Bruxelles-Capitale, on dénombrait en 2016 en moyenne annuelle, 23.241 demandeurs d'emploi inoccupés titulaires au maximum soit d'un certificat d'études primaires reconnu en Belgique (10.416 personnes) soit d'un certificat non reconnu de niveau primaire (études terminées à l'étranger) (13.425 personnes). En 2010, près de 16.000 DEI étaient diplômés au maximum du primaire ; les études effectuées à l'étranger n'étaient pas, à l'époque, classées par niveau. On ne peut comparer les volumes de

2010 et 2016 que pour la catégorie 'diplômé au maximum du primaire.

En 2010, parmi les DEI masculins, c'est dans les catégories d'âge les plus jeunes que les demandeurs d'emploi moins qualifiés étaient les plus nombreux (sauf entre 25 et 29 ans). En 2016, c'est parmi les DEI dans les tranches d'âge de 40 et 59 ans chez les hommes, de 30 et 59 ans chez les femmes, que la catégorie « autres études de niveau primaire » est la plus fréquente. On compte aussi un nombre important de jeunes DEI (moins de 25 ans), en particulier des hommes, qui n'ont qu'un certificat d'études primaires.²³

1
2

Nombre d'hommes demandeurs d'emploi inoccupés diplômés maximum du primaire, selon la catégorie d'âge. Moyennes annuelles 2010 et 2016. Région de Bruxelles-Capitale

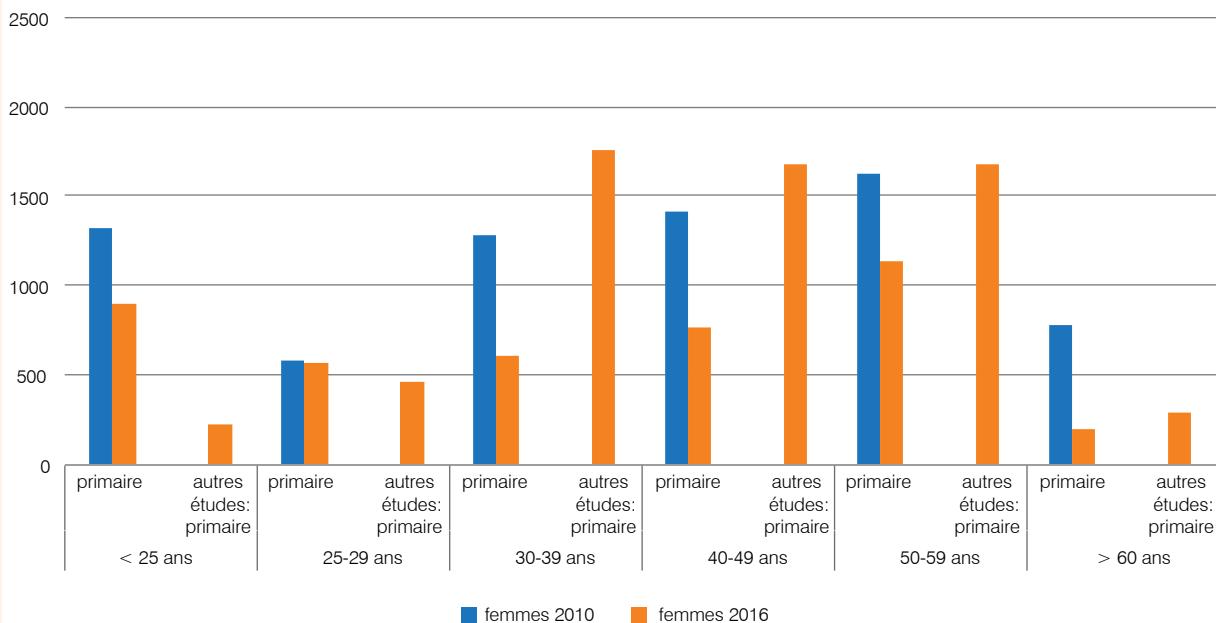


41

Source : Observatoire bruxellois de l'emploi d'ACTIRIS. Calculs IWEPS

²³ Note : information sur la catégorie « autres études primaires » non disponible en 2010.

Nombre de femmes demandeuses d'emploi inoccupées, diplômées maximum du primaire, selon la catégorie d'âge. Moyennes annuelles 2010 et 2016. Région de Bruxelles-Capitale²⁴

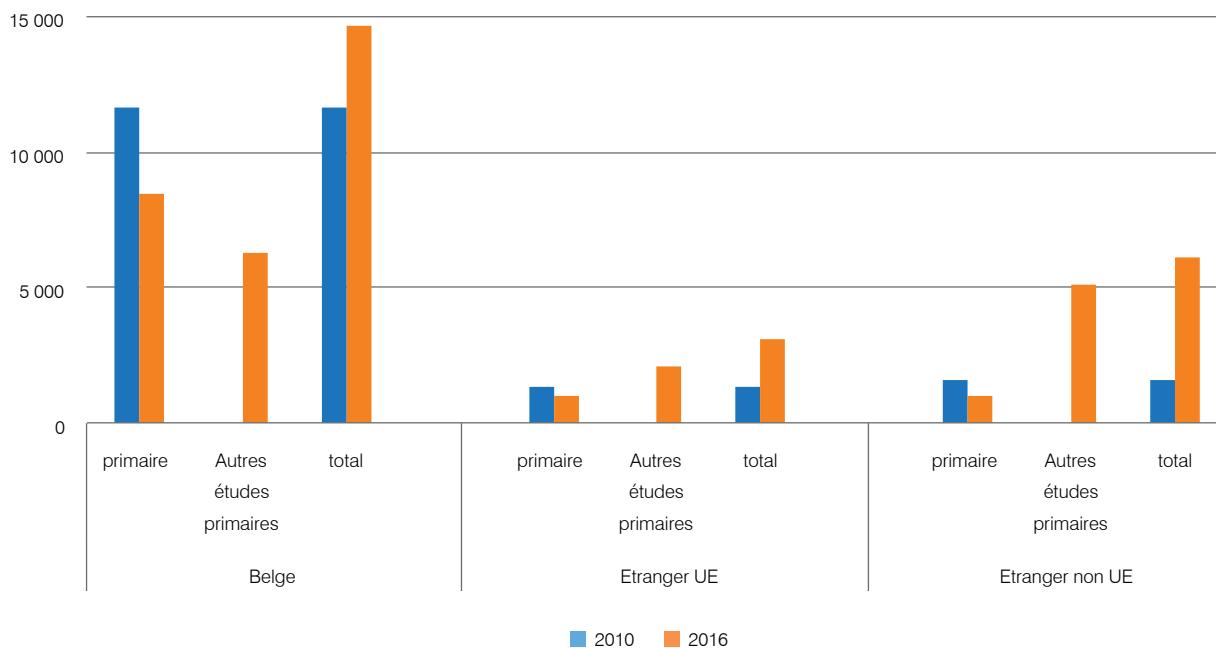


Source : Observatoire bruxellois de l'emploi d'ACTIRIS. Calculs IWEPS

²⁴ Note : information sur la catégorie « autres études primaires » non disponible en 2010.



Nombre d'hommes demandeurs d'emploi inoccupés diplômés maximum du primaire, selon la catégorie de nationalité Moyennes annuelles 2010 et 2016. Région de Bruxelles-Capitale²⁵



Source : Observatoire bruxellois de l'emploi d'ACTIRIS. Calculs IWEPS

Tant en 2010 qu'en 2016, c'est parmi les DEI de nationalité belge que les candidats potentiels à des cours d'alphabétisation sont les plus nombreux (personnes diplômées au maximum au niveau primaire). Les DEI dont les études de niveau primaire à l'étranger ne sont pas reconnues sont majoritairement de nationalité belge ou de nationalité non européenne.

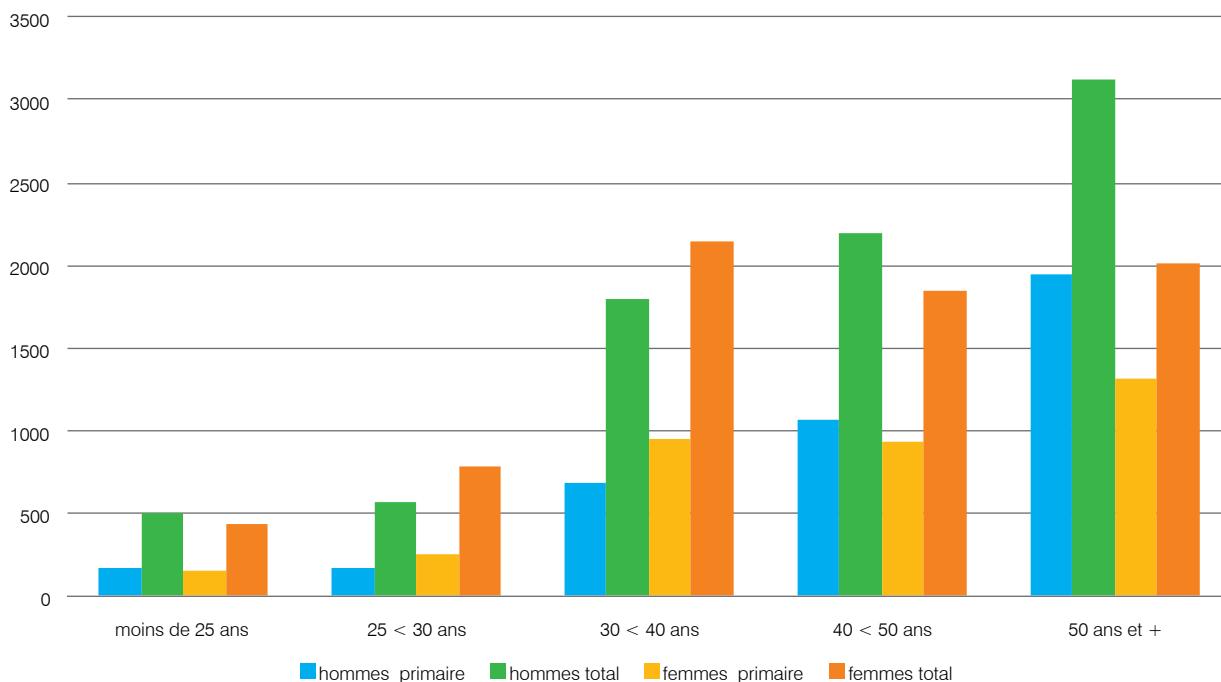
²⁵ Note : information sur la catégorie « autres études primaires » non disponible en 2010.

1

2

43

Estimation du nombre de DEI bruxellois ayant une connaissance écrite élémentaire de la langue du dossier, diplômes au maximum du primaire et population totale par sexe, 1^{er} janvier 2017



Source : Observatoire bruxellois de l'emploi d'ACTIRIS. Calculs IWEPS

En Région bruxelloise, environ 15.000 demandeurs d'emploi inoccupés n'ont aucune connaissance ou qu'une connaissance élémentaire du français écrit, soit environ 16% du total des DEI ; la moitié d'entre eux n'a obtenu, en Belgique ou à l'étranger, qu'un diplôme d'études primaires. Comme en Région wallonne, c'est au-delà de 50 ans que le volume de personnes en difficulté est globalement le plus élevé, avec une majorité d'hommes, mais le nombre de personnes concernées augmente dès 30 ans. Plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge entre 25 et 39 ans n'ont pas une connaissance

suffisante du français. Le degré de connaissance du français repris dans l'analyse est celui déclaré par le demandeur d'emploi (positionnement libre sur une grille en 6 niveaux). Le niveau élémentaire est le deuxième. Pour le moment, aucun test n'est utilisé pour vérifier le positionnement.



Estimation par les opérateurs

ETUDE DU CRAcs RELATIVE AUX BESOINS DES PRIMO-ARRIVANTS EN MATIÈRE DE FORMATIONS LINGUISTIQUES RÉPONDANT AUX CRITÈRES DU PARCOURS D'ACCUEIL À BRUXELLES

En 2017, le CRAcs a réalisé une enquête auprès des acteurs de formation linguistique : alphabétisation, français langue étrangère (FLE) et Nederlands als tweede taal (NT2)²⁶. Ce travail a été réalisé à la demande du Cabinet de la Ministre en charge de l'Action sociale au sein de la Commission communautaire commune (COCOM)²⁷.

Cette étude a proposé une estimation **des besoins de formation qui seraient nécessaires** pour permettre aux primo-arrivants soumis à l'obligation (et uniquement pour ce public, qui n'est bien entendu pas le seul à être demandeur de formation) d'atteindre le niveau A2 du CECRL. Pour ce faire, les données administratives relatives aux flux de primo-arrivants ressortissants de pays tiers ont été combinées aux données relatives aux profils de compétences linguistiques constatés dans les bureaux d'accueil francophones et à la maison du néerlandais. Cette estimation des besoins ne porte donc que sur **une partie restreinte du public en demande** et en effet, ne sont pas considérées ici les personnes qui ne seraient pas obligées de suivre un parcours d'accueil/d'orientation.

Concernant la demande actuelle, l'étude a montré que si l'offre de formation en néerlandais dispensée par le CBE²⁸ et les CVO²⁹ n'est — par définition³⁰ — pas saturée,

26 <http://www.cbai.be/>

27 Voir aussi chapitre Offre, pages 79-81.

28 Opérateur d'alphabétisation néerlandophone.

29 Opérateurs néerlandophones équivalents aux Etablissements de Promotion sociale du côté francophone.

30 En effet, actuellement, l'offre néerlandophone s'adapte « mécaniquement » à la demande, avec un délai d'un an.

les opérateurs francophones témoignent, eux, d'une saturation et de l'existence de listes d'attente parfois importantes, et ce surtout en alphabétisation³¹.

Concernant la demande future (après instauration de l'obligation), les besoins annuels en formations linguistiques liés à la mise en place de l'obligation d'un parcours d'accueil ont été estimés autour de **435.137 heures de formation**³² par an (dont 62% d'heures en alphabétisation). Le calcul pris en compte ici étant les heures de formation, il faut rappeler que la durée de l'offre de cours en alphabétisation est beaucoup plus conséquente que l'offre de FLE.

Pour 12.350 primo-arrivants, on pourrait donc estimer que 271.825 heures seraient orientées vers l'alphabétisation et 163.312 vers le FLE.

ESTIMATION DES DEMANDES D'ENTRÉE EN FORMATION PAR LIRE ET ECRIRE WALLONIE

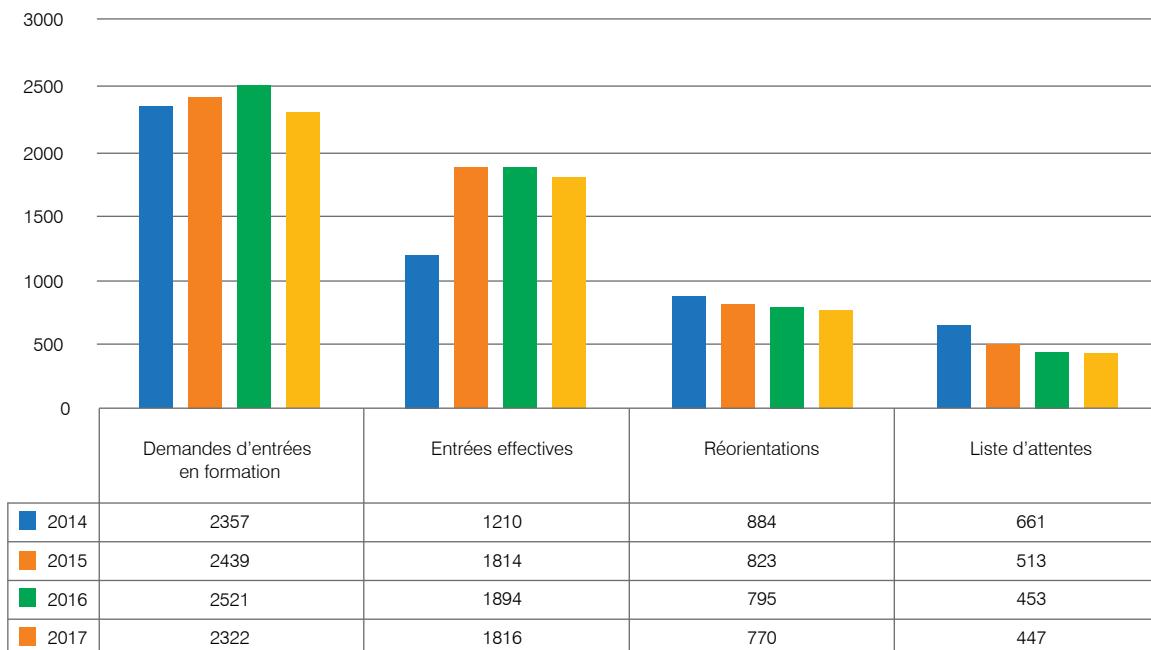
Lire et Ecrire Wallonie³³ rend compte des demandes d'entrée en formation pour l'ensemble de ses huit régionales, toutes catégories de publics confondues. Le volume des entrées en formation est relativement constant depuis 2015 alors que le nombre de personnes en liste d'attente est en diminution.

31 Le présent Etat des lieux aborde l'offre et les dispositifs dans le cadre du parcours d'accueil/d'intégration pour les primo-arrivants tant pour la COCOF que Wallonie ; voir dans cet ouvrage, pages 116 à 124.

32 Il apparaît de cette analyse que ce sont de l'ordre de 270.000 heures de formation en alphabétisation et 160.000 de formation en FLE/NT2 qui devraient être mise en œuvre pour rencontrer les besoins des quelques 12.350 primo-arrivants (hors UE) qui intègrent chaque années Bruxelles.

33 Données fournies dans les rapports d'activités annuels de Lire et Ecrire Wallonie transmis à la Région wallonne dans le cadre de la convention pluriannuelle relative à l'alphabétisation.

Demandes d'entrée en formation, entrées effectives, réorientations et listes d'attente. Lire et Ecrire Wallonie (2014 à 2017)



Source Rapports d'activités annuels de Lire et Ecrire Wallonie

DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX ÉPREUVES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

Dans le cadre de la validation des compétences, le constat a été fait qu'un certain nombre de personnes ne parviennent pas à réussir les épreuves de validation, pas par manque de compétences professionnelles mais à cause de difficultés dans la maîtrise de la langue française. Comme le souligne la Febisp³⁴ dans une enquête réalisée en 2015 auprès de ses

membres, une des principales difficultés avec les publics ISP réside dans le fait que l'explication des tâches à réaliser et des critères d'évaluation n'est pas toujours simple à comprendre, d'autant plus, dans le cas des personnes qui ne sont pas francophones, quand les consignes sont données dans une langue que l'on ne maîtrise pas suffisamment. Des modules courts en français métier sont ainsi organisés afin de faciliter l'accès à la validation et d'optimiser leur taux de réussite.

³⁴ <http://www.cvdc.be/sites/default/files/public/uploads/common/r%C3%A9sultats-enquete-febisp-validation-competences.pdf>



Eléments de conclusion

Face à l'élévation du niveau des compétences demandées dans nos sociétés en mutation, et à une population qui, de plus en plus fréquemment, a obtenu un certificat ou un diplôme du niveau de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur, les adultes qui ne maîtrisent pas la langue écrite connaissent des difficultés importantes pour s'insérer dans la vie sociale et professionnelle³⁵.

Que ce soit pour reprendre des études, s'inscrire en formation continue, pour accomplir des démarches administratives, pour s'intégrer en Belgique ou obtenir la nationalité belge quand on vient d'un pays étranger, et de manière générale, pour faire entendre sa voix, il est devenu indispensable de maîtriser des 'compétences de base' au rang desquelles le savoir Lire et Ecrire en français occupe une place centrale³⁶.

Combien sont ces personnes et quelles sont leurs caractéristiques ? A l'heure actuelle, il est difficile de répondre à cette question.

L'enquête sur les Forces de Travail de 2016 fournit une estimation du nombre de personnes qui n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement primaire : elles seraient 550.000 en Fédération Wallonie-Bruxelles dont 180.000 sans diplôme. Les éléments repris dans ce chapitre tendent à montrer que la part des personnes très peu qualifiées est très importante parmi les personnes les plus âgées, qui ont pour la plupart quitté le marché du travail. Il n'en reste pas moins que ces personnes, même si elles ont su s'adapter jusqu'à présent, rencontrent probablement des difficultés croissantes dans un monde où l'usage des technologies requiert une compréhension de nombreux messages écrits. Globalement, la part de diplômés au maximum du niveau

primaire est en diminution mais reste plus élevée dans la population féminine que dans la population masculine. C'est cependant parmi les personnes plus âgées que les différences sont marquées.

Environ 5% des jeunes quittent l'école avec seulement un certificat d'études primaires. Bien que ce pourcentage soit en diminution, les opérateurs de formation continue constatent qu'une partie de ces jeunes ne maîtrise pas les compétences de base.

Une faible proportion des actifs occupés n'a pas obtenu de diplôme au-delà du niveau primaire. Ces personnes ont, pour une partie du moins, probablement développé des compétences en lecture / écriture suffisante pour se maintenir en emploi, ou l'emploi qu'elles occupent ne mobilise pas ou peu ces compétences. Une analyse plus fine serait nécessaire pour connaître leurs besoins en formation, voire en validation des compétences.

Parmi les personnes nées à l'étranger, la part de personnes diplômées au maximum du primaire est plus importante que parmi les personnes nées en Belgique. Sur ce point les situations diffèrent selon les régions : en Région bruxelloise les profils les plus problématiques se rencontrent parmi les personnes nées en dehors de l'Union européenne ; en Région wallonne par contre c'est parmi les personnes nées au sein de l'Union, mais hors Belgique, que les personnes les moins qualifiées sont les plus nombreuses.

Ces dernières années, depuis que le niveau A2 du cadre européen commun de référence langues (CECRL³⁷) est devenu la norme pour permettre l'acquisition de la nationalité belge, et depuis la réforme des parcours

35 Voir notamment étude de Fusulier & Laloy (GIRSEF 2012) pour le Comité de pilotage de l'alphabétisation des adultes : <http://www.Alpha-flle.be/index.php?id=10989>

36 Pour le renforcement des compétences (Conseil Union européenne 19 décembre 2016). Voir aussi dans cet ouvrage chapitre consacré aux politiques pages 158 et 159.

37 Des experts du Conseil de l'Europe ont mis en évidence le caractère discriminant de ce test : « Tous les tests normalisés existants sont conçus pour des candidats alphabétisés ; il est donc inapproprié et injuste de les utiliser pour les migrants entrant dans les catégories A, B et C. C'est aussi une perte de temps et d'argent que de rédiger des spécifications pour des tests destinés à des adultes qui n'ont pas reçu l'instruction qui leur permettrait de passer des tests quels qu'ils soient. » <https://www.coe.int/fr/web/lang-migrants/literacy-profiles>

d'intégration pour les primo-arrivants³⁸, les demandes de formation en français langue étrangère, de niveau alphabétisation et au-delà, se sont faites plus pressantes.

Si on se réfère aux données sur les niveaux de diplôme les plus élevés obtenus, les populations les plus en difficulté face à l'écrit ne résident pas uniquement dans les environnements urbains. Des disparités territoriales sont mises en évidence à partir des cartes du Censur 2011 ; elles appellent à des politiques territorialisées.

Parmi les 55.000 demandeurs d'emploi inoccupés identifiés par le Forem comme n'ayant pas atteint un deuxième niveau d'enseignement secondaire, 61% sont des hommes. Ce sont essentiellement des personnes qui n'ont que le certificat d'études primaires mais la part des demandeurs d'emploi peu qualifiés qui ont suivi des études de base à l'étranger, non reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles a augmenté depuis 2010. Quel que soit le sexe, c'est dans la catégorie d'âge des plus de 50 ans que l'on compte le plus de demandeurs d'emploi qui n'ont pas obtenu de certificat d'études de l'enseignement secondaire. Les demandeurs d'emploi diplômés au maximum du primaire sont en très grande majorité de nationalité belge.

Sur un total d'environ 14.000 demandeurs d'emploi pour lesquels le Forem a mis en évidence une connaissance insuffisante de la langue française, un peu plus de 8.500 (60%) n'ont pas obtenu de certificat au-delà des études primaires.

En Région de Bruxelles-Capitale, on dénombrait en 2016 en moyenne annuelle, plus de 23.000 demandeurs d'emploi inoccupés titulaires au maximum soit d'un certificat d'études primaires reconnu en Belgique (un peu moins de la moitié) soit d'un certificat non reconnu de niveau primaire (études terminées à l'étranger).

³⁸ Pour le parcours des primo-arrivants, voir dans cet ouvrage chapitre consacré aux politiques, pages 116 à 124.

C'est parmi les DEI dans les tranches d'âge de 40 et 59 ans chez les hommes, de 30 et 59 ans chez les femmes, que la catégorie « autres études de niveau primaire » est la plus fréquente. Les personnes diplômées au maximum au niveau primaire sont majoritairement de nationalité belge. On compte de nombreux DEI dont les études de niveau primaire à l'étranger ne sont pas reconnues parmi les personnes de nationalité belge et parmi ceux de nationalité non européenne. On compte aussi un nombre important de jeunes DEI (moins de 25 ans), en particulier des hommes, qui n'ont qu'un certificat d'études primaires.

En Région bruxelloise, environ 15.000 demandeurs d'emploi inoccupés n'ont aucune connaissance ou qu'une connaissance élémentaire du français, soit environ 16% du total des DEI ; la moitié d'entre eux n'a obtenu, en Belgique ou à l'étranger, qu'un diplôme d'études primaires. Comme en Région wallonne, c'est au-delà de 50 ans que le volume de personnes en difficulté est globalement le plus élevé, avec une majorité d'hommes, mais le nombre de personnes concernées augmente dès 30 ans. Plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge entre 25 et 39 ans n'ont pas une connaissance suffisante du français.

Les opérateurs d'alphabétisation utilisent divers canaux pour estimer les besoins en formation. Ils mettent tous en évidence une saturation de l'offre et l'existence de listes d'attente parfois importantes, et ce surtout en alphabétisation. Leurs constats portent également sur la nécessité de réorganiser les parcours de formation, validation, certification pour mieux prendre en compte les besoins, en particulier la nécessité de formations de plus longue durée pour les profils qui n'ont pas connu l'école ou ont accumulé les échecs.

Le Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes a émis à plusieurs reprises le souhait que la Fédération Wallonie-Bruxelles participe à des enquêtes sur les niveaux de compétence des adultes. Fin 2007 des démarches



ont été entreprises auprès de l'OCDE pour participer, aux côtés de la Communauté flamande³⁹, à l'enquête internationale PIAAC (Programme for the International Assessment of Adult Competencies – Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes)⁴⁰. Pour des raisons budgétaires, cette opportunité n'a pu être saisie.

Un projet alternatif a été proposé par l'IWEPS en 2011 : avec le soutien de l'INSEE, le cadre méthodologique de l'enquête française Information Vie quotidienne (IVQ) sur les compétences de base des adultes⁴¹, a été adapté au contexte belge francophone. Dans ce cas aussi, par manque de financement, le projet a dû être abandonné.

Une deuxième vague de l'enquête PIAAC a débuté en mars 2018 avec de nouveau comme objectif l'évaluation directe des compétences des adultes (de 16 à 65 ans) en littératie, en numératie et en résolution de problèmes, avec la possibilité d'étudier l'évolution du niveau des adultes à l'écrit et en mathématiques ; la Belgique ne participe pas à cette étude.

Comme on va le voir dans le chapitre suivant sur l'offre, les volumes de participants restent très en-deçà des estimations-volumes de population reprises dans ce chapitre.

Les profils et les motifs d'entrée en formation varient en fonction des publics (jeunes ayant décroché de l'école obligatoire, demandeurs d'emploi cherchant à entrer en formation (ou soumis à l'obligation de se former), à

s'insérer sur les marchés du travail, primo-arrivants peu ou pas scolarisés, francophones ou non, personnes âgées confrontées à de nouveaux modes de communication, ...) Les opérateurs d'enseignement et de formation sont-ils en mesure de répondre à ces différentes attentes ? Comment s'articulent les différentes offres ? Comment évoluent-elles en fonction des orientations des politiques menées au niveau fédéral, communautaire ou régional ? Eléments de réponse dans le chapitre sur l'offre.

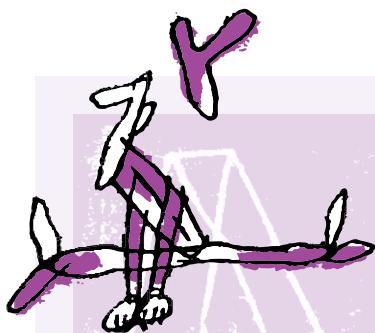


39 Voir le site <http://www.piaac.ugent.be/>

40 Voir le site <http://www.oecd.org/skills/piaac/>

41 Pour une présentation, voir notamment Sylvie-Anne Goffinet, 2012 Journal de l'Alpha 185 : http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/analyses2012/compr_ja185_p054.pdf .

Quelques résultats dans le numéro spécial de la revue Economie et Statistique sur Les compétences des adultes à l'écrit et en calcul. Insee. Décembre 2016. Référencé sur le site <http://ses.ens-lyon.fr/actualites/rapports-etudes-et-4-pages/les-competences-des-adultes-a-lecrit-et-en-calcul-insee-decembre-2016>



CHAPITRE

3

Présentation de l'offre

50

Dans l'Etat des lieux précédent (septième exercice, données 2011-2012-2013), l'estimation de l'offre de cours en FWB avait été faite à partir d'une enquête organisée à l'initiative du Comité de pilotage sur les données 2012, complétée de données administratives sur l'Enseignement de Promotion sociale. Ce travail avait permis de conclure à une augmentation du nombre de participants depuis 2004, tant dans les cours d'alphabétisation au sens strict que dans les cours qui s'adressent à des personnes qui ont des compétences correspondant au niveau d'études primaires mais, généralement, pas au-delà. On estimait qu'en 2012, environ 30.000 personnes avaient suivi en FWB des formations dans une des quatre catégories définies par le Comité de pilotage : 10.000 personnes dans l'Enseignement de Promotion sociale, dont 35% inscrites dans les cours d'alphabétisation, et un peu plus de 20.000 personnes dans le secteur non formel, dont plus de la moitié concernées par les formations d'alphabétisation au sens strict.

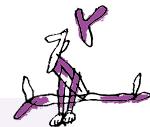
A partir de 2016, le Comité de pilotage de l'alphabétisation des adultes a mis en place un nouveau dispositif de collecte unique et standardisée de données auprès des opérateurs du secteur non formel qui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, proposent au moins une formation en alphabétisation, afin de caractériser l'offre et d'estimer

non seulement des volumes de participants mais aussi leurs principales caractéristiques⁴². Différents obstacles techniques n'ont pas permis d'exploiter les données récoltées lors de la première vague de cette enquête. Une analyse de la deuxième collecte a permis de tirer quelques enseignements sur le secteur de la Cohésion sociale à Bruxelles. Sur base des informations recueillies et des constats, des améliorations du questionnaire ont été faites et d'autres sont en cours. Par ailleurs, dans le cadre de cet Etat des lieux, l'estimation de l'offre s'est également faite à partir de différentes sources.

Après une présentation générale, ce chapitre propose quelques focus sur des dispositifs qui participent à l'offre de formation en alphabétisation des adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les coordonnées des associations et opérateurs de formation visant des publics pas ou peu scolarisés et des établissements de Promotion sociale qui organisent des unités d'enseignement dans le domaine de l'alphabétisation sont reprises en annexe⁴³.

42 Voir chapitre 1 de cet ouvrage consacré aux chantiers du Comité de pilotage, la contribution relative au formulaire et à la base de données Alpha, pages 23 à 25.

43 Les listes publiées en fin d'ouvrage ont un objectif pratique. La liste concernant l'Enseignement de Promotion sociale reprend les établissements identifiés pour les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Pour les opérateurs associatifs et parapublics, la liste a été établie en 2018 sur base des informations fournies par les Administrations, recoupées par les réactions des opérateurs lors de la collecte des données 2017 pour bénéficier des informations les plus à jour tant



Secteur non formel et parapublic

PROFIL DES OPÉRATEURS QUI ONT RÉPONDU À L'ENQUÊTE DU SPIRAL

L'enquête en ligne menée par le Spiral (Université de Liège)⁴⁴, à l'initiative du Comité de pilotage Alpha, a permis, en l'absence d'autres sources de données, d'affiner le profil des opérateurs actifs dans le champ de l'alphabétisation, et ce de manière représentative puisque 71% des 262 opérateurs contactés⁴⁵ en octobre 2017, soit 187 organismes (secteur non formel et établissements de Promotion sociale) ont participé au premier tour de l'enquête (soit 78 à Bruxelles et 109 en Wallonie).

L'enquête visait à dégager des éléments d'un référentiel commun aux acteurs du champ de l'alphabétisation et a permis de tirer indirectement des informations sur l'offre. À cette occasion, quelques informations utiles à l'analyse des politiques publiques ont été collectées qui permettent de rendre compte de la diversité des opérateurs d'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il ressort par exemple que, pour la moitié des opérateurs qui ont participé à l'enquête, les actions d'alphabétisation représentent un quart (ou moins) de l'ensemble des

activités ; un quart seulement des opérateurs se consacre majoritairement aux actions d'alphabétisation (mais seul un cinquième des opérateurs se dédie entièrement à l'alphabétisation). Les opérateurs offrent souvent, en plus de l'alphabétisation, des cours de FLE, un accompagnement au permis B, une permanence sociale, diverses activités (école de devoirs, par exemple) ; certains opérateurs sont des établissements d'Enseignement de Promotion sociale qui proposent de nombreux autres cours ; et on dénombre également des CPAS qui ont d'autres missions.

Parmi les opérateurs répondants, trois quarts sont polysubventionnés pour leurs actions d'alphabétisation, et 3% seulement ne reçoivent aucune subvention. **À Bruxelles, la moitié des opérateurs est financée (au moins en partie) par la Cohésion sociale** ; un cinquième est financé (au moins en partie) par l'Education permanente, et un autre cinquième est financé (au moins en partie) par l'Insertion socioprofessionnelle⁴⁶. **En Région wallonne, un tiers des opérateurs est financé (au moins en partie) par l'Action sociale** (parcours d'intégration). Les autres sources de financement, Enseignement de Promotion sociale, Education permanente, Insertion socioprofessionnelle et Cohésion sociale sont également sollicitées. Notons que les opérateurs financés par l'Education permanente sont ceux qui combinent le plus souvent ce soutien avec une autre source de financement.

Au niveau du type d'actions proposées par les opérateurs : 90% des opérateurs proposent des actions d'alphabétisation pour allophones (Alpha FLE) ; 40% proposent de l'alphabétisation pour francophones. Cette prévalence de l'Alpha FLE est marquée quel que soit le pouvoir subventionnant. D'autres actions en lien avec l'alphabétisation sont proposées par les opérateurs : accompagnement psychosocial des apprenants, orientation des apprenants, des actions de sensibilisation

sur le plan des adresses que de l'offre. Il faut constater une certaine volatilité de l'offre de formation en alphabétisation, certains opérateurs se considérant comme des opérateurs d'alphabétisation tout en n'organisant pas systématiquement ce type de formation d'une année à l'autre. Pour ces opérateurs, l'offre de formation varie en fonction des publics présents. Il faut aussi relever la difficulté d'identifier les opérateurs d'alphabétisation, les définitions et balises de ce qu'est l'alphabétisation pouvant être différentes d'un opérateur à l'autre, certains englobant des publics Alpha dans des actions de remise à niveau ou ne distinguant pas le niveau de scolarité de leur public non francophone en apprentissage du français.

44 Le rapport complet de cette étude est disponible sur le site : http://www.alpha.fle.be/index.php?elD=tx_nawsecureId&u=0&g=0&hash=0d3ca03dc0bb9a093a4c-c592bc49fdb82452eadb&file=fileadmin/sites/Alpha/upload/Alpha_super_editor/Alpha_editor/documents/RECHERCHE/Rapport_final_Alphabetisation_des_adultes_en_FWB_Spiral-ULiege.pdf

45 Parmi ces opérateurs, 22 sont des « opérateurs frontières » : leur public ne correspond pas à la définition du « public Alpha » sur papier mais les apprenants ne maîtrisent pas non plus tout à fait les compétences du CEB. Certains opérateurs sont reconnus comme proposant du FLE mais leur public est faiblement scolarisé (par exemple UFDA et UFDB dans l'Enseignement de Promotion sociale, voir plus loin). 26 opérateurs ne sont pas confirmés. 73 opérateurs n'ont jamais répondu.

46 Il est à noter cependant que les établissements bruxellois d'Enseignement de Promotion sociale n'ont pas répondu à l'enquête.

1

3

51

à la problématique de l'analphabétisme, la formation de formateurs, des actions de coordination, formation au CEB, des actions de recherche, d'évaluation et de documentation, et enfin, une poignée d'opérateurs font de la détection de l'analphabétisme.

Les réponses ne permettent pas de préciser ce que représentent les actions en termes de nombre d'apprenants et/ou de volume d'activités.

La toute grande majorité des opérateurs interrogés (68,7%) intervient en zone urbaine, 26% travaillent en zone mixte et 3% seulement en zone rurale. Parmi les opérateurs répondants, 42% sont situés en Région bruxelloise, et 58% en Région wallonne. Parmi les opérateurs wallons, environ un quart est implanté en province de Liège, et un autre quart dans le Hainaut.

ALPHABÉTISATION ET FORMATION DE BASE DANS LE SECTEUR DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE EN WALLONIE

Le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle en Wallonie est un acteur important dans le champ de l'alphabétisation des adultes. Les données fournies par l'Interfédé, qui regroupe les 5 fédérations d'opérateurs actifs en Wallonie⁴⁷ permettent de dresser un premier profil global des personnes qui suivent des formations de base : alphabétisation, français langue étrangère, aide à la réinsertion, remise à niveau et positionnement professionnel, préformation de base ou dispositif d'apprentissage personnalisé.

Personnes en formation de base dans les CISP en Wallonie, selon le niveau du diplôme à l'entrée. 2016

Diplôme	En nombre	En %
Certificat d'études primaire (CEB)	695	14,6%
Certificat d'Enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD)	473	10,0%
Certificat d'Enseignement secondaire supérieur (CESS)	188	4,0%
Certificat d'Enseignement secondaire supérieur technique ou artistique de qualification (CQ)	55	1,2%
Certificat d'Enseignement secondaire supérieur Professionnel (CE.6.P)	61	1,3%
Enseignement supérieur	18	0,4%
Inconnu	47	1,0%
Non reconnu (à préciser)	1070	22,5%
Sans diplôme	2137	45,0%
Total général	4744	100%

Source : INTERFÉDÉ

47 Les 157 Centres d'Insertion socioprofessionnelle forment 16.000 demandeurs d'emploi peu qualifiés, très éloignés de l'emploi, dans près de 400 filières de formation. Voir : <http://www.interfedede.be/siteprovisoire/>



Les tableaux qui suivent englobent donc plus d'apprenants que ceux identifiés dans le chapitre consacré aux Politiques⁴⁸ qui ne comptabilise pas, par exemple, les formations de remise à niveau comme celles menées notamment dans les prisons par Adeppi⁴⁹.

Personnes en formation de base dans les CISP en Wallonie, selon les catégories de nationalité à l'entrée. 2016		
Nationalité	En nombre	En %
Apatride	7	0,1%
Belge	2191	46,2%
Inconnu	39	0,8%
Ressortissant hors Union européenne	2042	43,0%
Ressortissant Union européenne	465	9,8%
Total général	4744	100%

Source : Interfedé

Deux tiers des apprenants sont des demandeurs d'emploi inscrits inoccupés. Un peu plus de 400 sont des personnes incarcérées ou internées.

La répartition par catégorie de nationalité est quasi équilibrée entre personnes de nationalité belge et personnes de nationalité étrangère, avec une légère prédominance des personnes de nationalité étrangère (53%) sur les Belges (46%). Près d'un cinquième des personnes de nationalité étrangères inscrites dans des cours de formation de base sont des ressortissants de l'Union européenne.

Un tiers des apprenants sont inscrits dans des formations longues (plus de 300 heures), un autre tiers bénéficie de formations dont la durée moyenne est comprise entre

150 et 300 heures. Les formations de courte durée sont minoritaires : un cinquième des apprenants (22%) est engagé dans des formations comprises entre 50 et 150 heures et 14% dans des formations de moins de 50 heures.

Personnes en formation de base dans les CISP en Wallonie, selon le nombre d'heures de formation. 2016		
Nombre d'heures de formation suivies	En nombre	En %
<= 50 H	646	13,6%
50 < H <= 150	1037	21,9%
150 < H <= 300	1480	31,2%
> 300 H	1581	33,3%
Total général	4744	100%

Source : Interfedé

⁴⁸ Voir contribution de la Formation professionnelle en Wallonie dans le chapitre Politiques de cet ouvrage, pages 99 à 102.

⁴⁹ Voir dans cet ouvrage, pages 188 et 189.

OFFRE DES OPÉRATEURS BRUXELLOIS SOUTENUS PAR LE DISPOSITIF DE COHÉSION SOCIALE EN 2016 – UNE PREMIÈRE EXPLOITATION DU FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE

Introduction et précautions méthodologiques

Pour rappel, le Comité de pilotage a mis en chantier un formulaire électronique pour récolter les données nécessaires à l'identification de l'offre de formation en alphabétisation⁵⁰.

Une première collecte-test a été envoyée en 2016 (données 2015) à l'ensemble des opérateurs Alpha du territoire wallon et bruxellois. La présentation ci-après porte sur une deuxième collecte lancée en 2017 (données 2016), uniquement auprès des opérateurs reconnus dans le cadre du quinquennat 2016-2020 de Cohésion sociale (Bruxelles) et qui organisaient au moins une action en alphabétisation pour des publics francophones et/ou allophones (Alpha écrit et/ou Alpha FLE). Bien que l'outil de collecte ne fût pas encore optimal, la COCOF avait décidé, avant le lancement du formulaire, de le considérer comme partie du rapport d'activité annuel des opérateurs subsidiés dans la priorité 2 «L'apprentissage du français et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen»⁵¹, rendant dans ce cadre le formulaire et son utilisation obligatoire. Ceci a eu pour effet positif de fournir un taux de participation satisfaisant et des chiffres visant un secteur défini.

Etant donné que Lire et Ecrire Bruxelles, Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes (CRéDAF) n'est

pas directement reconnu dans le cadre du quinquennat 2016-2020 Cohésion sociale, cette association n'a pas été invitée à compléter ce formulaire bien qu'elle mène de très nombreuses actions d'alphabétisation qui constituent une offre⁵² complémentaire importante. Des contributions très intéressantes peuvent être consultées dans le rapport d'activités 2016 du CRéDAF⁵³.

Sur 72 formulaires attendus, 54 ont été exploités, soit 75%. Ceci s'explique par ces différentes raisons :

- 15 associations n'ont pas participé à la collecte de données ;
- 2 associations n'ont pas validé le formulaire et donc le Comité de pilotage ne dispose pas des données ;
- 1 association a encodé de manière trop lacunaire ou en utilisant un autre tableau Excel que celui fourni, ce qui a rendu inutilisable les données transmises.

Certains opérateurs de Cohésion sociale ne proposant que du FLE ont complété un formulaire différent, conçu sur base du modèle du formulaire Alpha mais qui n'était pas intégré à la collecte du Comité de pilotage Alpha. Les données de ces opérateurs FLE ne sont pas reprises dans la présente analyse⁵⁴. Des opérateurs organisant des formations Alpha et des formations FLE ont été déçus de ne pouvoir faire état leurs actions FLE dans le formulaire Alpha. Par ailleurs, les opérateurs ayant participé à la collecte ont été invités à compléter un formulaire complémentaire auprès de la COCOF reprenant des questions dites « qualitatives » concernant la spécificité de leur ancrage en Cohésion sociale et du dispositif de Cohésion sociale dans son ensemble.

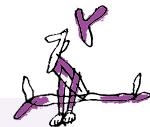
⁵⁰ Voir chapitre 1 du présent ouvrage, pages 23 à 25.

⁵¹ Dans le cadre de son quinquennat 2016-2010, le dispositif de Cohésion sociale a défini 4 priorités dont l'une porte sur l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif. Voir chapitre 4 du présent ouvrage, pages 109 à 115.

⁵² Pour 2016, Lire et Ecrire renseigne 2.091 bénéficiaires dans ses 6 centres Alpha bruxellois et les 41 asbl conventionnées. Voir partie 2 de cet Etat des lieux, pages 297 et 298.

⁵³ Voir <http://www.lire-et-ecrire.be/Rapport-d-activites-2016-de-Lire-et-Ecrire-Bruxelles>

⁵⁴ Les formations reprises dans la nomenclature du CP Alpha sont des formations de type Alpha écrit, Alpha FLE, Formation de base, FLE de base ou une combinaison de ces formations.



Les différents commentaires ou remarques émanant des opérateurs-encodeurs lors de cette collecte ont été pris en compte par le Comité de pilotage pour les adaptations futures. S'agissant d'un nouvel outil, ces évolutions sont indispensables afin de mieux répondre aux besoins rencontrés.

Lors des échanges avec les opérateurs, force est de constater que la nomenclature telle qu'arrêtée par le Comité de pilotage Alpha, n'est pas totalement adoptée par les opérateurs. Plusieurs asbl n'ont pas répondu à la collecte estimant qu'elles ne se retrouvaient plus dans cette nomenclature alors qu'elles déclaraient réaliser des actions d'alphabétisation préalablement. Au-delà du fait que certains opérateurs s'adaptent aux besoins de leur public et proposent tantôt de l'Alpha, tantôt du FLE, on peut constater que la nomenclature n'est pas bien assimilée par les opérateurs et que cela suscite encore énormément de questionnements.

Le Comité de pilotage est attentif à ce que le formulaire génère pour les opérateurs un retour quantitatif et qualitatif par rapport aux données engrangées. Cette première analyse réalisée ne reflète pas encore le résultat escompté mais la volonté du Comité Alpha est d'offrir cette plus-value et de permettre d'avoir enfin une photographie réaliste du secteur de l'alphabétisation.

Il s'agit donc d'une étape intermédiaire qui sera amenée à se développer prioritairement dès la collecte réalisée en 2018 (données 2017). C'est pourquoi le rapport qui suit fait état non seulement des résultats mais aussi des difficultés de compréhension de certaines questions rencontrées par les opérateurs.

Un autre objectif poursuivi est celui de la simplification administrative que pourrait engendrer l'utilisation d'un outil de collecte unique qui répondrait aux besoins des différentes administrations.

Le retard d'analyse s'explique par divers problèmes, notamment des données lacunaires, un travail conséquent sur les fichiers Excel reçus afin de les rendre exploitables, le temps dévolu à la mobilisation du secteur et les échanges avec le prestataire informatique (Etnic).

- 54 organismes ont complété le formulaire,
- 310 actions de formation ont été réalisées,
- 4.546 apprenants ont participé aux actions,
- 381 salariés et volontaires ont été impliqués dans le dispositif d'alphabétisation dont 221 formateurs.

Répartition des opérateurs dans la Région de Bruxelles-Capitale

On trouve des associations de Cohésion sociale dispensant des actions d'alphabétisation sur 14 des 19 communes de la Région bruxelloise. Ceci s'explique par le fait que le décret Cohésion sociale vise les associations dont le projet se déroule soit dans une des treize communes éligibles⁵⁵ pour les projets communaux, soit dans une autre commune pour les projets qui ont une portée régionale comme le projet développé à Watermael-Boitsfort. Seules les communes de Berchem-Ste-Agathe, Ganshoren, Woluwé-Saint-Pierre, Uccle et Woluwé-Saint-Lambert ne sont pas couvertes.

La grande majorité des asbl ayant répondu au formulaire sont localisées à Bruxelles-Ville, Schaerbeek et Anderlecht. Les six centres Alpha de Lire et Ecrire Bruxelles proposant une offre complémentaire sont localisés à Anderlecht, Ixelles, Schaerbeek, St-Gilles et Molenbeek (2 centres sont situés dans cette commune).

⁵⁵ Communes dont le territoire ou une partie de celui-ci compose l'Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation (EDRLR).

Types d'opérateurs répondants

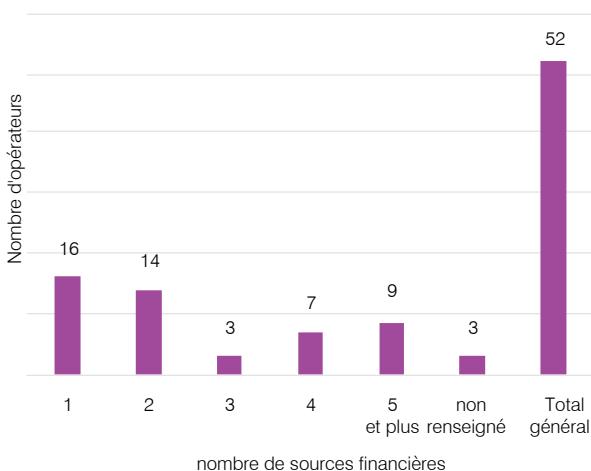
Il s'agit essentiellement d'asbl privées avec une minorité d'opérateurs liés à un pouvoir public.

Voici la répartition pour les 54 opérateurs :

- 49 asbl d'initiative privée
- 5 asbl liées à un pouvoir public⁵⁶ communal : Cohésion sociale ixelloise, Watermael-Boitsfort en Plein Air, Le Pavillon, Centre culturel d'Evere (l'Entrela) et le Centre culturel d'Etterbeek (le Senghor).

Sources de financements et subventions

Nombre de sources financières par opérateur pour les actions d'alphabétisation



Source : MFWB, CP Alpha, BDD Alpha

⁵⁶ Asbl liée à un pouvoir public = asbl organisée directement par le pouvoir public concerné et/ou dont les membres du CA (Conseil d'Administration) sont des fonctionnaires ou des mandataires publics.

Concernant le financement des actions de formation d'alphabétisation⁵⁷, la majorité des organismes de formation (56% des opérateurs, soit 30 d'entre eux) est financée au maximum par deux sources financières. Une analyse plus approfondie montre que sur les 54 opérateurs-encodeurs :

- 16 opérateurs n'ont que la Cohésion sociale COCOF comme source de financement.
- 3 opérateurs sont exclusivement financés par la COCOF : Cohésion sociale et Education permanente et/ou le FIPI.
- 4 opérateurs n'ont pas rempli les champs des Entités subsidiaires et/ou les montants. Ceci ne permet donc pas de pouvoir tirer des conclusions sur ces 4 opérateurs quant aux diverses sources ou pas de financement pour leurs actions d'Alpha.
- Pour les autres, s'il y a 2 sources de financement, on constate qu'il s'agit, outre de la Cohésion sociale COCOF, d'une aide à l'emploi, le plus souvent émanant de la Région de Bruxelles-Capitale (Actiris) ou du fédéral (Maribel). S'il ne s'agit pas de l'emploi, il s'agit d'une source financière qui provient de la Commune.
- La Fédération Wallonie-Bruxelles intervient le plus souvent via des subventions ordinaires ou dans le cadre de l'appel à projets Alpha-Culture. 13 opérateurs bénéficient d'aides financières de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 6 opérateurs ont des aides dans le cadre du FSE.

Pour cette deuxième collecte, aucun contrôle des montants n'a été effectué au moment de l'encodage et on constate des confusions, voire erreurs, dans l'encodage et la différenciation des montants.

Le formulaire interroge uniquement sur les sources

⁵⁷ Les opérateurs interrogés doivent au moins organiser une action d'alphabétisation (Alpha/Alpha FLE), mais renseignent également des actions de Formation de base et de FLE de base qui entrent dans le cadre de cette enquête puisque visant des personnes qui n'ont pas de diplôme au-delà du CEB et/ou qui peuvent avoir besoin de remise à niveau ou d'un apprentissage du français.



de financements liées aux actions de formation en alphabétisation et force est de constater que certains opérateurs ont indiqué l'ensemble de leurs financements sans faire de distinction entre les montants globaux et les montants dédiés à l'alphabétisation.

Lors du remplissage du formulaire, d'autres opérateurs n'ont quant à eux pas saisi la différence entre montants exclusivement Alpha et les montants incluant des activités Alpha. Ce constat a amené le Comité à porter une attention particulière à ce volet du questionnement lors de la récolte suivante et à envisager la simplification de cette partie du formulaire relative aux sources de financement pour les prochaines collectes.

De plus, une incertitude existe sur les subventions à l'emploi : il semblerait que peu d'asbl aient intégré cette source de financement dans leurs aides financières.

Dès lors, il devient délicat de sortir des montants certains et précis.

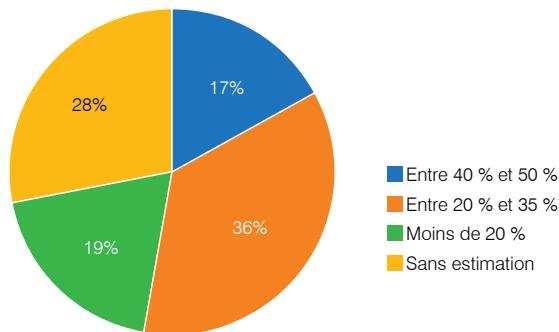
Activités de l'organisme dans son ensemble

Sur base d'une question du formulaire où l'on demande aux opérateurs d'estimer si l'alphabétisation constituait leur activité principale ou non⁵⁸ en 2016, 68% des 54 répondants déclarent que l'alphabétisation ne constitue pas leurs activités principales tandis que 32% déclarent qu'elle constitue leur action principale. Moins de la moitié des opérateurs se consacrent donc principalement aux formations d'alphabétisation.

Pour les opérateurs qui ne font pas majoritairement de l'alphabétisation, soit pour 68%, voici leur estimation de leur part d'activité consacrée aux actions d'alphabétisation :

58 Comme le précise l'info-bulle liée à cette question du formulaire, les activités d'alphabétisation doivent être envisagées de manière large et globale : actions de formation (Alpha, Alpha FLE, Formation de base et FLE de base) et actions directement liées à l'alphabétisation visant ou non les participants : accompagnement social, formation de formateurs, actions culturelles, centre de documentation, recherche, création de matériel pédagogique...

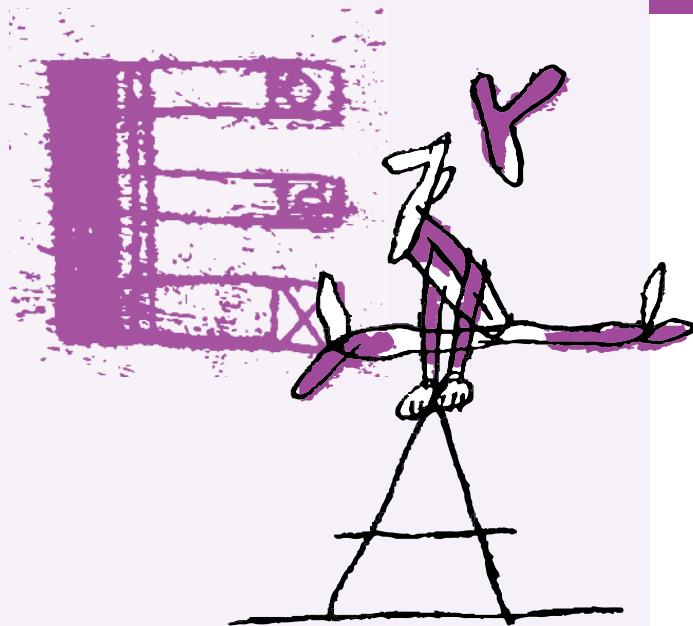
Place de l'Alpha au sein des opérateurs pour lesquels l'alphabétisation n'est pas l'activité principale



1

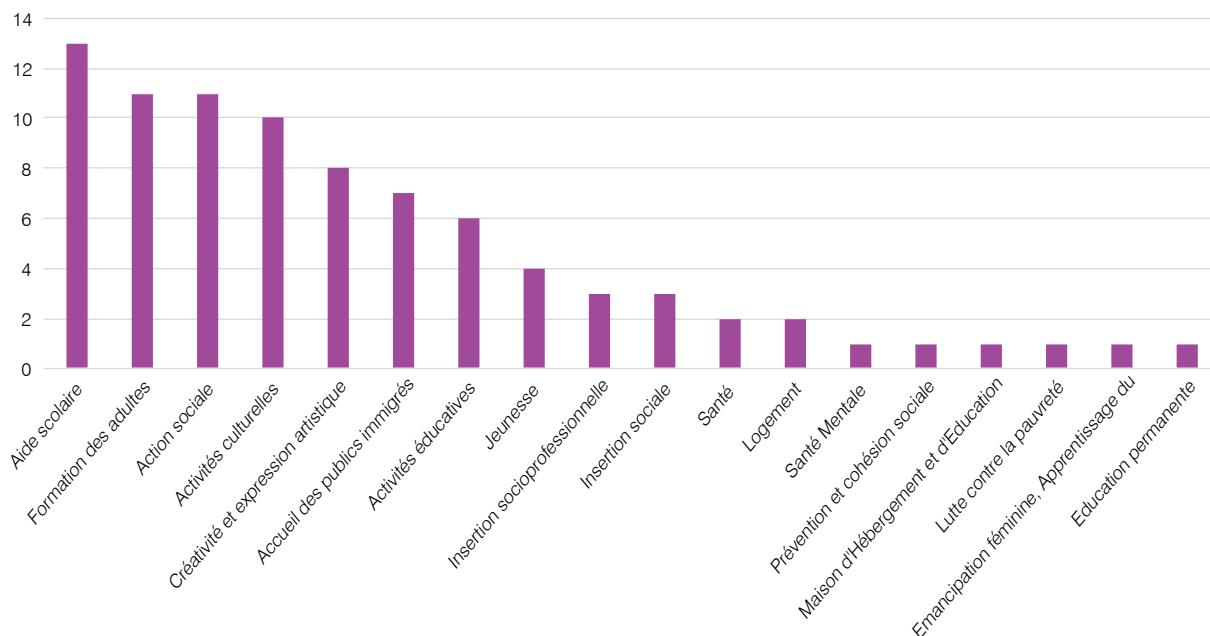
3

57



Pour ces organismes de formation dont l'alphabétisation ne constitue pas l'activité principale, les champs principaux d'activités renseignés sont :

Principaux champs d'activités renseignés par les opérateurs dont l'alphabétisation ne constitue pas l'activité principale



Source : MFWB, CP Alpha, BDD Alpha

Vu les autres activités mises en œuvre par ces asbl dont l'alphabétisation n'est pas le champ d'activités principal, on peut constater qu'il ne s'agit pas seulement d'un secteur visant à renforcer les compétences individuelles et collectives poursuivant une approche globale, mais encore des opérateurs visant l'amélioration des conditions de vie des personnes et l'accès à leurs droits fondamentaux, notamment à travers une approche créative.



1

3

59

Il est important de souligner que nombre d'opérateurs proposent aussi des activités de type « social » (santé, logement...). La formation des adultes, l'action sociale et les activités culturelles sont ainsi fort investies par les associations. Un nombre important d'entre elles proposent aussi du soutien à la scolarité, qui est un autre axe prioritaire du dispositif de Cohésion sociale.

Publics allophones

Il s'agit de formations destinées à des personnes dont la langue maternelle n'est pas le français.

68% des opérateurs organisent des formations pour des publics allophones, soit 37 répondants sur 54 opérateurs. Les formations – visant des participants qui ne parlent pas le français – dispensées par ces opérateurs portent principalement sur l'Alpha FLE et le FLE de base.

Nombre d'organismes par type de formations dispensées visant les publics allophones		
Alpha FLE	FLE de base	FLE scolarisé
35	30	14

Un organisme peut proposer plusieurs types de formation visant des publics non francophones.

Pour le public allophone accueilli par ces 37 opérateurs :

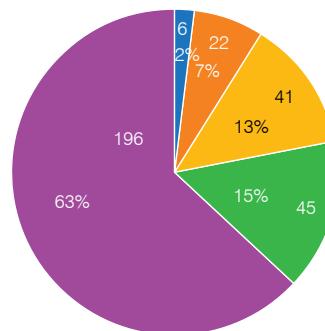
- 6 opérateurs déclarent dispenser exclusivement une offre d'Alpha FLE,
- 1 opérateur organise exclusivement une offre FLE de base,
- 1 opérateur organise uniquement une offre de FLE scolarisé,
- 13 opérateurs organisent les trois types de formation (Alpha FLE, FLE de base et FLE scolarisé),
- 16 opérateurs proposent à la fois une offre d'Alpha FLE et de FLE de base

Actions de formation

Les **54 organismes** déclarent avoir dispensé **310 actions de formation**⁵⁹ pour un total estimé de **65.115 heures de formation**.

La majorité des actions concerne des actions de formation Alpha FLE (oral écrit) et une minorité de formations de base et Alpha écrit.

Répartition des actions de formation selon leur contenu (Alpha, Alpha FLE, Formation de base, FLE de base, Mixte)



- Formation de base
- Alpha écrit
- FLE de base
- Mixte : publics mélangés
- Alpha FLE

Source : MFWB, CP Alpha, BDD Alpha

⁵⁹ Pour rappel, le formulaire permet aux opérateurs de choisir parmi une nomenclature de formations : Alpha écrit (Alpha pour publics francophones), Alpha FLE (oral et/ou écrit pour publics non francophones), Formation de base (remise à niveau pour publics francophone n'ayant pas de diplôme au-delà du CEB), FLE de base (oral et écrit pour publics allophones n'ayant pas de diplôme au-delà du CEB) ou une combinaison de ces différents publics accueillis dans des formations mixtes.

Les formations FLE de base (français langue étrangère pour des personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme au-delà du CEB, donc aucun diplôme du secondaire) et les formations pour un public mixte (combinaison de toutes les formations) sont dispensées de manière quasi équivalente.

On constate la faible proportion de formations de base (remise à niveau pour publics francophones qui n'ont pas obtenu de diplôme au-delà du CEB).

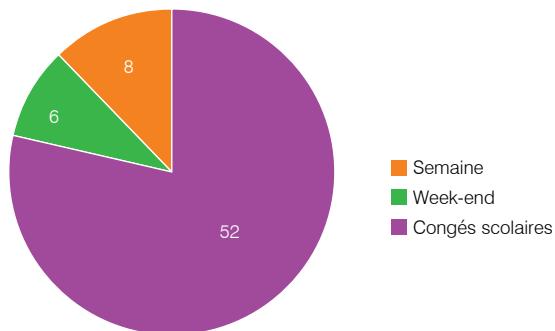
Moments de formation et d'entrée en formation

91 % des actions de formation sont organisées en journée pour les 66 actions de formation pour lesquelles on dispose de l'information.

Les opérateurs n'ont donc pas tous répondu à la question de savoir si les formations sont données en semaine, le week-end ou en période de congés scolaires. Voici les résultats pour ces 66 actions de formation.

60

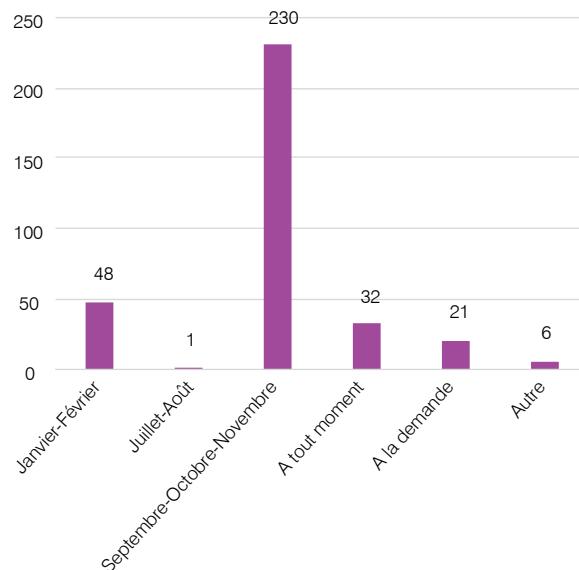
Répartition des actions de formation selon le moment où se déroule la formation (semaine - week-end – congés scolaires)



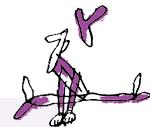
Source : MFWB, CP Alpha, BDD Alpha

L'entrée en formation se fait majoritairement à la rentrée scolaire soit en septembre pour des modules organisés essentiellement en journée. Une minorité d'actions se déroulent durant les congés scolaires, les week-ends ou en soirée. Une autre session de cours, de moindre ampleur, commence également en début d'année civile. Il faut aussi noter l'importance de la possibilité offerte d'entrer en formation à tout moment de l'année (modules de formation où l'on peut rejoindre un groupe en flux continu) ou à la demande (demande de formation individuelle). Les opérateurs pouvaient cocher plusieurs réponses, d'où un nombre de 338 moments d'entrée pour 310 actions de formation.

Répartition des actions de formation selon le moment d'entrée en formation

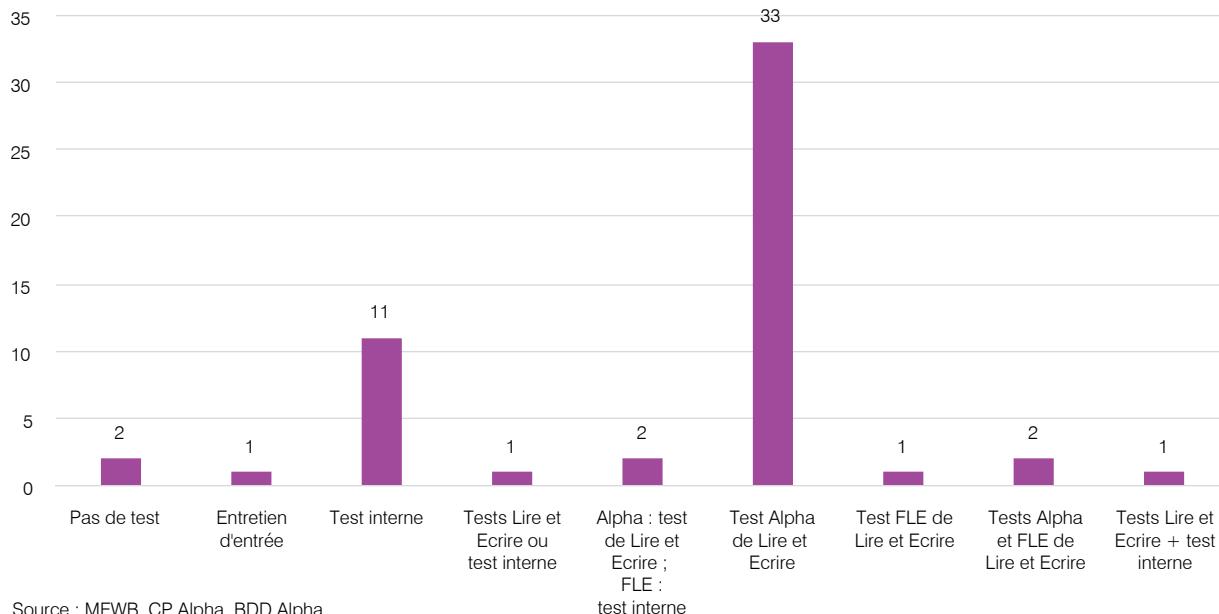


Source : MFWB, CP Alpha, BDD Alpha

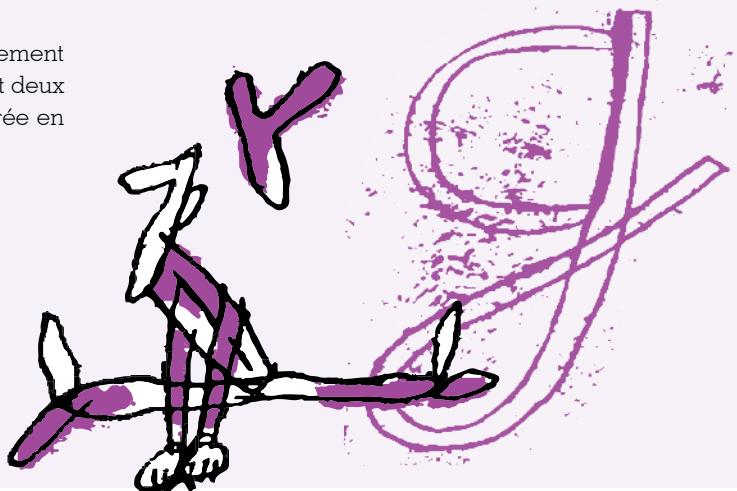


Tests de niveau de compétences

Répartition des tests de positionnement et nombre d'opérateurs les renseignant



La majorité des asbl utilisent le test de positionnement proposé par Lire et Ecrire pour l'Alpha. Seulement deux opérateurs ne recourent à aucun test avant l'entrée en formation pour l'Alpha et le FLE.



1

3

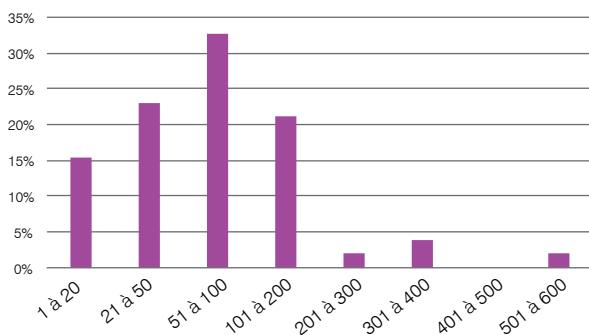
61

Participants

Les 54 organismes répondants ont enregistré 4.546 apprenants en formation⁶⁰ durant de l'année 2016. Il faut souligner que certains opérateurs mentionnent le nombre total d'apprenants touchés globalement par l'association et pas uniquement ceux qui seraient concernés par le dispositif de Cohésion sociale.

Il serait intéressant que lors de prochaines collectes des chiffres plus précis puissent être obtenus par secteur de subventionnement.

Répartition en % des opérateurs selon le nombre de participants renseignés



Source : MFWB, CP Alpha, BDD Alpha

Ce tableau présente une répartition des opérateurs en fonction du nombre de participants qu'ils ont renseigné. 33 % des opérateurs proposent des modules de formation à un nombre d'apprenants oscillant entre 51 et 100 par année, 15 % au-dessous de 20 apprenants et 23 % entre 21 et 50 apprenants.

Remarque : l'amplitude des tailles inférieures à 101 y est plus petite⁶¹.

60 Pour rappel, les actions de formation renseignées dans le cadre de cette enquête sont les formations : Alpha écrit, Alpha FLE, Formation de base, FLE de base et Formation mixte reprenant une combinaison des 4 précédentes. Les participants comptabilisés ont donc suivi un de ces types de formation.

61 Les trois premiers bâtonnets représentent les opérateurs accueillant 1 à 100 partici-

Profil des participants

Le formulaire interroge la situation personnelle des participants⁶² afin de cerner les profils de ceux-ci.

75% du public est féminin chez les opérateurs de Cohésion sociale. Par contre, si l'on tient compte uniquement des formations assurées par Lire et Ecrire, toutes mixtes, la répartition par genre est de 54% de femmes et 46% d'hommes.

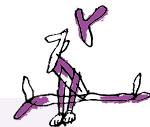
Nombre de participants selon le genre et la région de domicile

Genre selon le domicile des participants		
Genre	Région	Total
Femmes	Bruxelles	2.809
	Flandre	21
	Inconnu	593
	Wallonie	2
Total Femmes		3.425
Hommes	Bruxelles	834
	Flandre	2
	Inconnu	279
Total Hommes		1.115
Non renseigné	Bruxelles	2
	Inconnu	4
Total Non renseigné		6
Total général		4.546

Au moins 75% des apprenants sont domiciliés à Bruxelles. Ce chiffre pourrait être revu à la hausse si les associations avaient répondu à cette question (un quart de réponses « inconnu »).

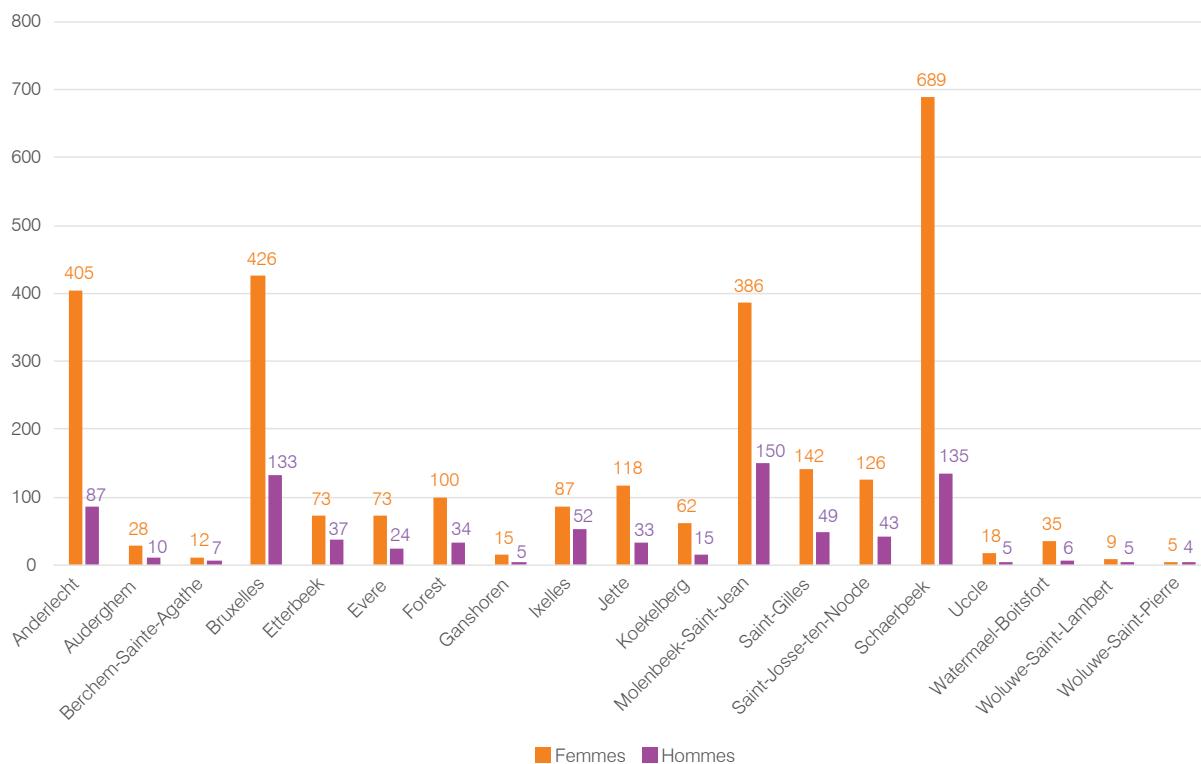
pants tandis que les bâtonnets suivants représentent respectivement des groupes allant de 101 à 200, 201 à 300, etc. Les trois premiers bâtonnets constituent donc un découpage plus fin des opérateurs accueillant 1 à 100 participants.

62 Cependant, pour l'année 2018 (données 2017), les questions relatives aux participants ont été posées seulement de manière agrégée et non pas individuelle.



Voici la répartition par commune et par genre des 2.809 femmes et 834 hommes domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale :

Répartition des participants domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale selon le genre et la commune de domicile



Source : MFWB, CP Alpha, BDD Alpha

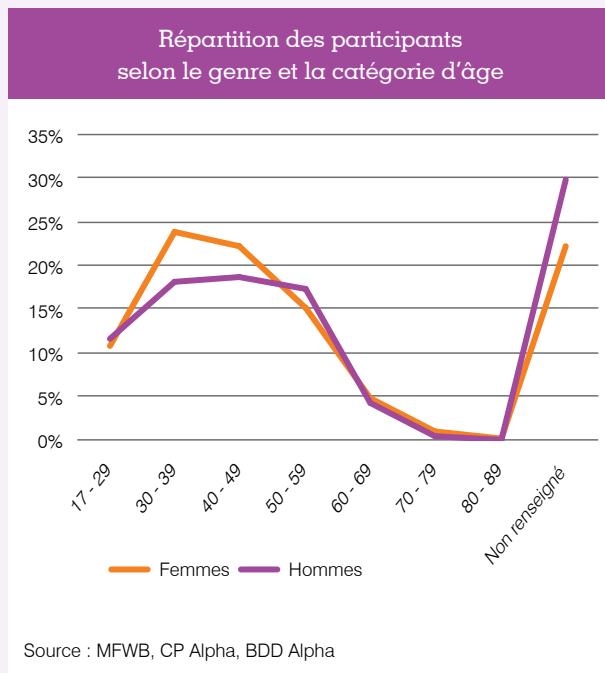
1

3

63

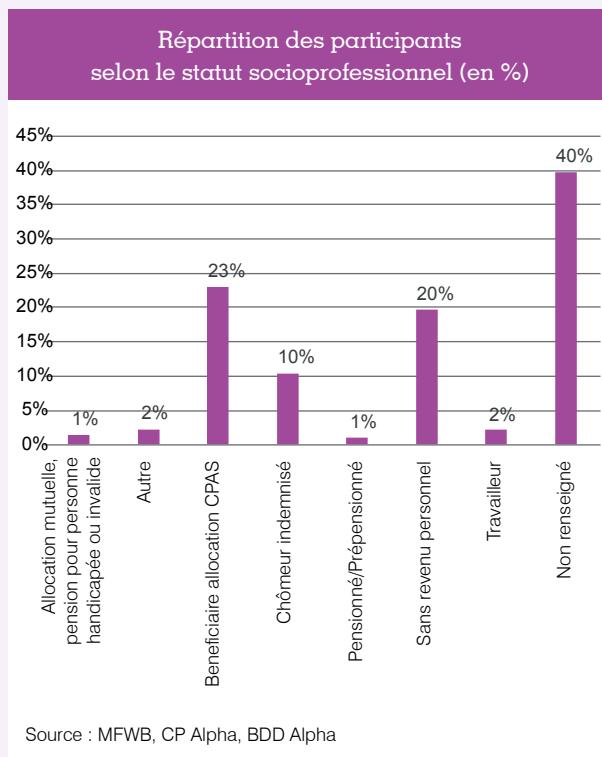
Genre et tranche d'âge

Voici la répartition par tranche d'âge des 3.425 femmes et 1.115 hommes :

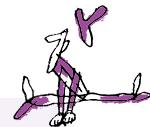


On observe que la répartition ne s'opère pas de la même manière chez les femmes et les hommes. Chez les femmes, les tranches 30-39 et 40-49 sont prépondérantes, suivies des 50-59 et 17-29. Tandis que chez les hommes la répartition est moins contrastée. Comme pour la question relative au genre selon le domicile des participants, on observe que l'âge n'a pas été renseigné pour un quart des participants.

Statut socioprofessionnel

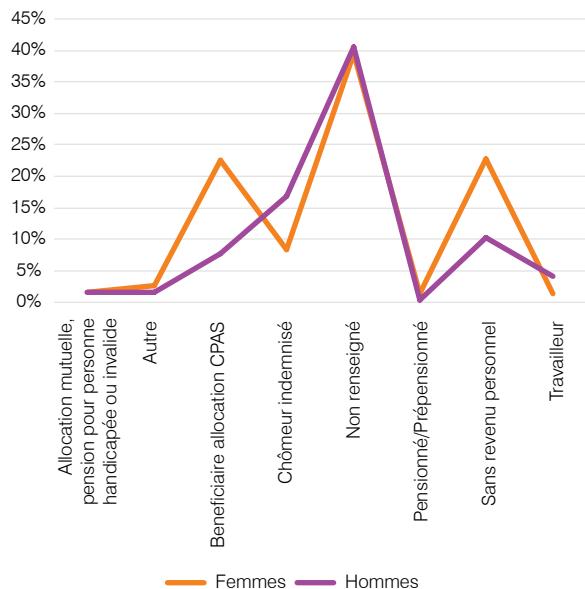


Pour près de 40% des participants, les opérateurs ne renseignent aucune information. Pour les participants pour lesquels les informations sont disponibles, on observe que 42,76% sont bénéficiaires d'une allocation du CPAS ou sans revenu personnel.



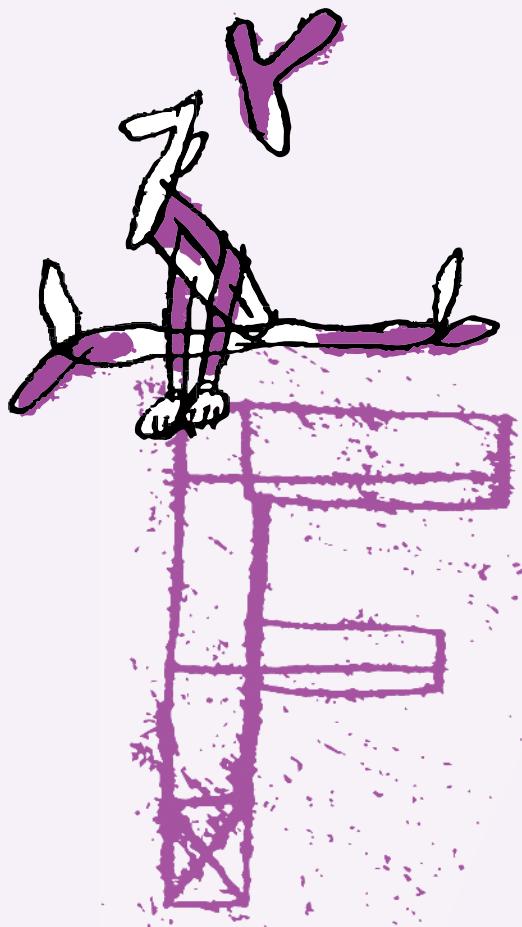
Statut socioprofessionnel par genre

Répartition des participants
selon le genre et le statut socioprofessionnel



Source : MFWB, CP Alpha, BDD Alpha

La répartition des participants selon le genre et le statut professionnel confirme la tendance générale observée dans le graphique précédent. Toutefois, la présence de chômeurs est plus marquée parmi les hommes.



1

3

65

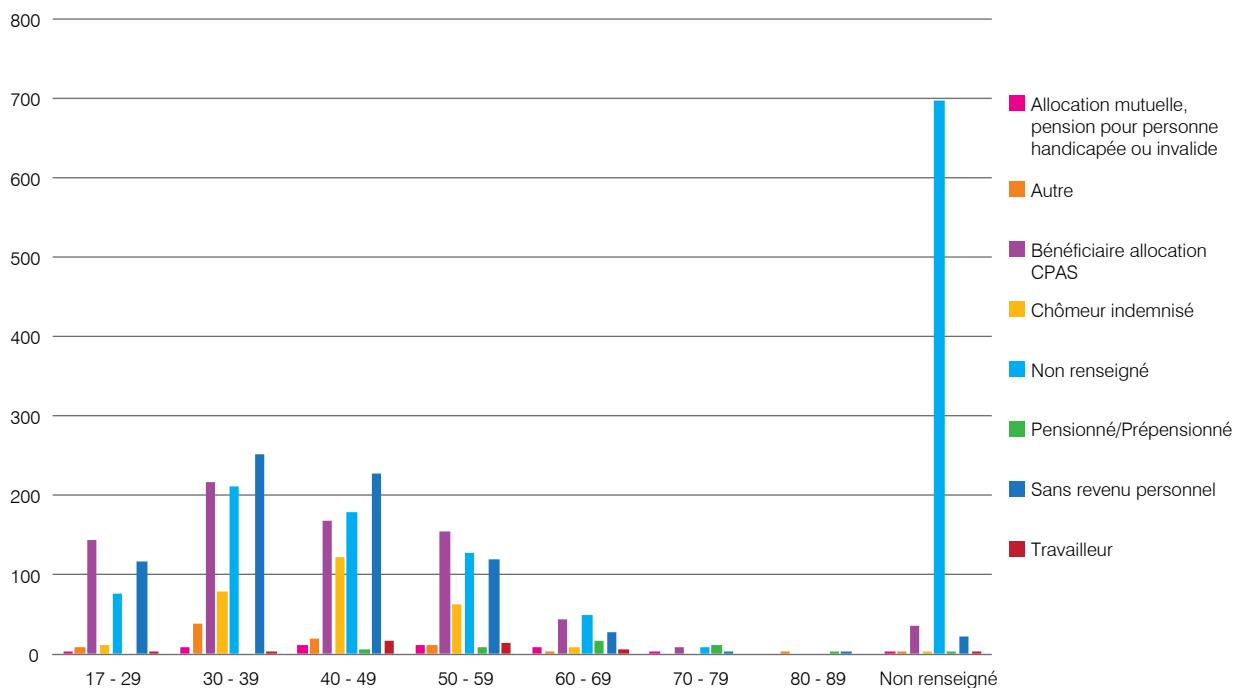
Répartition selon le genre, l'âge et le statut socioprofessionnel

On constate une grande quantité de non-réponses à cette question non-obligatoire, ce qui rend l'interprétation des

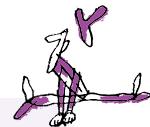
données difficile. Lors des prochaines collectes, un taux de réponses plus important à certaines questions permettra d'opérer davantage de croisements et d'avoir une vue plus exacte de la situation de l'alphabétisation en Belgique francophone.

FEMMES

Répartition des femmes selon la catégorie d'âge et le statut socioprofessionnel



Source : MFWB, CP Alpha, BDD Alpha

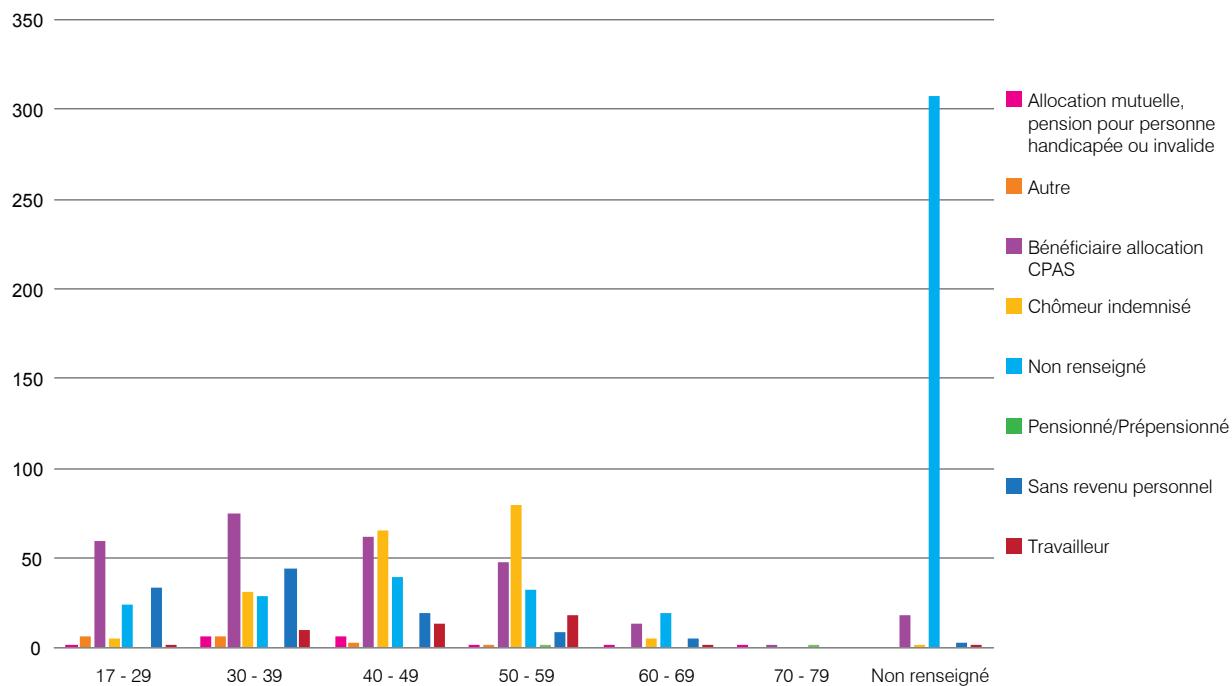


1

3

HOMMES

Répartition des hommes selon la catégorie d'âge et le statut socioprofessionnel



Source : MFWB, CP Alpha, BDD Alpha

67

Personnel de l'Alpha

Catégories de fonction

Répartition par catégorie de fonction du personnel affecté à l'alphabétisation	
Catégories de fonctions	Nombre
Formateurs	221
Autres	34
Pédagogique formation – supervision	32
Coordination	28
Animation culturelle	27
Accueil – orientation	17
Administration – secrétariat	17
Communication	3
Sensibilisation	1
Non précisé	1
TOTAL	381

68

381 travailleurs sont liés aux actions de formation. Les formateurs représentent 58 % de la force de travail. On peut souligner le nombre significatif de personnel consacré à des tâches directement liées à la formation : formation des formateurs, coordination des formations. L'animation culturelle prend également une part importante des missions des associations. L'administration et l'accueil – orientation sont aussi des domaines mobilisant les forces.

Pour rappel, Lire et Ecrire, en tant que CréDAF, propose une offre de formation qui requiert l'intervention de 65 ACS en 2016 : 26 formateurs, 4 conseillers en pédagogie et 35 autres. 41 asbl sont conventionnées dans ce cadre et bénéficient de personnel détaché.

Répartition par statut du personnel affecté à l'alphabétisation	
Statut des travailleurs	Nombre
Etudiants en stage d'étude	9
Bénévoles	53
Rémunérés CDD	33
Rémunérés CDI	194
Rémunérés non précisés	10
Non précisé	82
Total	381

Les travailleurs rémunérés sous CDI représentent près de 51% du personnel. L'ensemble des travailleurs rémunérés constituent 62% de la force de travail. Toutefois, ces chiffres pourraient être plus élevés dans les faits car le statut de 21% des travailleurs n'a pas été précisé.



Financement

Répartition par catégorie de financement du personnel rémunéré en CDD et CDI affecté à l'alphabétisation	
Financement des 227 travailleurs rémunérés CDD et CDI	Nombre
Mesures de résorption du chômage	52
Non précisé	44
Autre subvention ou donation de fonctionnement	37
Actiris (ACS)	28
COCOF Cohésion sociale	19
FWB Education permanente (permanent)	17
Travailleur salarié d'un organisme public ou parapublic	14
Maribel	6
Sur fonds propres	5
Article 60	2
Détachée par Lire et Ecrire	2
Commune (CPAS)	1
Total	227

Remarque : certains emplois financés par la COCOF Cohésion sociale le sont également par d'autres dispositifs tels la commune, le FIPI, l'Education permanente, ...

Une clarification a été demandée dans le dernier formulaire (3^e collecte lancée en 2018 - données 2017) concernant le détachement du personnel par Lire et Ecrire, compte tenu de l'incompréhension de la question posée ici car le nombre de formateurs détachés par Lire et Ecrire est beaucoup plus conséquent.

Répartition selon les fonctions et le genre

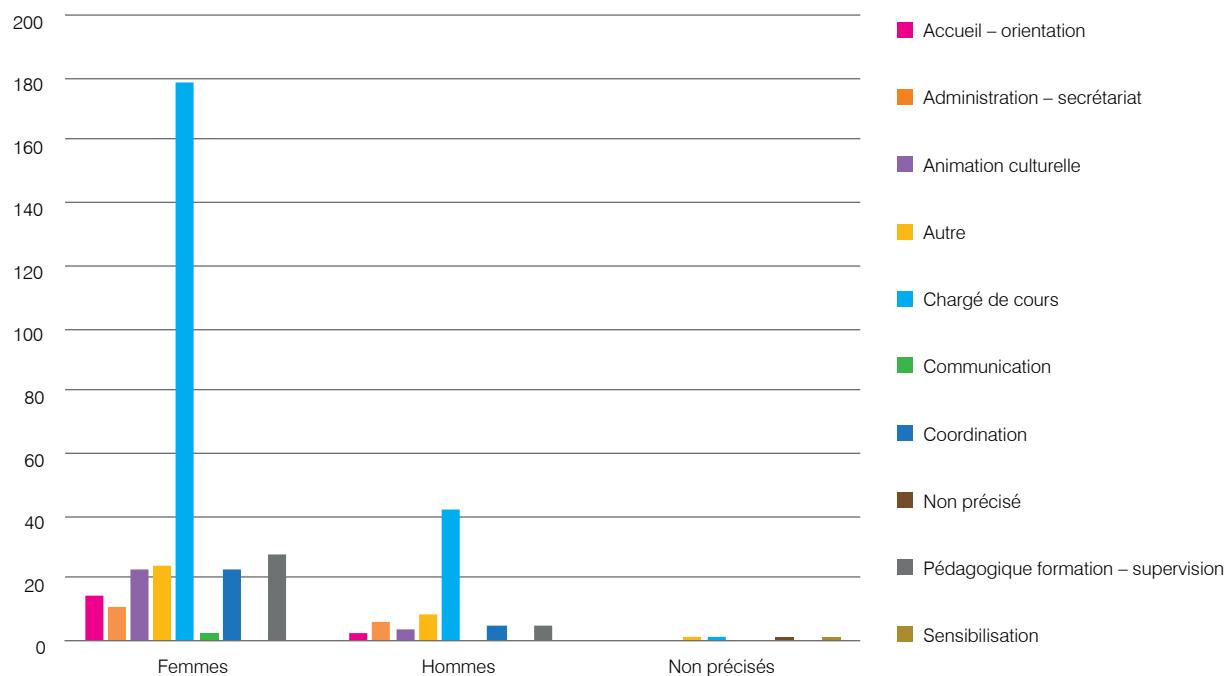
Répartition selon les fonctions et le genre			
Catégories de fonctions	Femmes	Hommes	Non précisé
Accueil – orientation	14	3	0
Administration – secrétariat	11	6	0
Animation culturelle	23	4	0
Autres	24	9	1
Chargés de cours	178	42	1
Communication	3	0	0
Coordination	23	5	0
Non précisé	0	0	1
Pédagogique formation – supervision	27	5	0
Sensibilisation	0	0	1
Total général	303	74	4

1

3

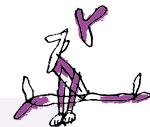
69

Répartition selon les fonctions et le genre



70

La grande majorité du personnel est féminine.



Répartition selon le statut

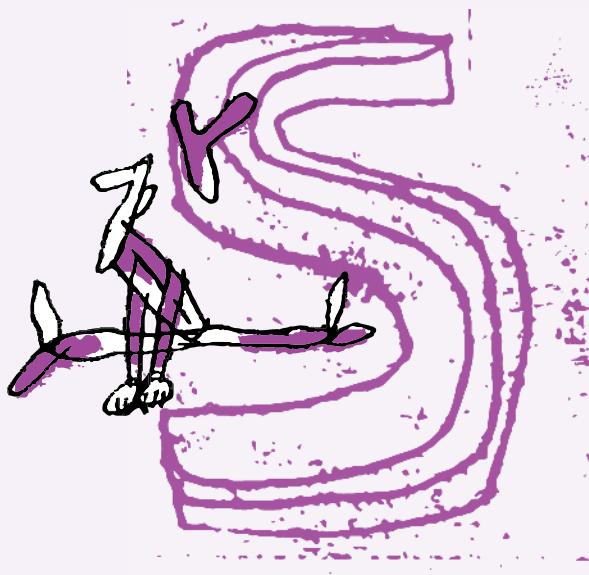
Répartition selon le statut			
Statut	Femmes	Hommes	Non précisé
Bénévoles	34	18	1
Etudiants en stage d'étude	8	1	0
Non précisés	72	9	1
Rémunérés CDD	25	7	1
Rémunérés CDI	157	37	0
Rémunérés non précisés	7	2	1
Total général	303	74	4

Répartition selon le statut (en %)			
Statut	Femmes	Hommes	Non précisé
Bénévoles	15%	28%	33%
Etudiants en stage d'étude	3%	2%	0%
Rémunérés CDD	11%	11%	33%
Rémunérés CDI	68%	57%	0%
Rémunérés non précisés	3%	3%	33%
Total général	100%	100%	100%

En pourcentage et en retirant les travailleurs dont le statut n'a pas été précisé, on observe que pour les hommes travailler dans le secteur est plus souvent un acte de bénévolat que chez les femmes. Par contre, les femmes sont plus souvent rémunérées sous CDI.

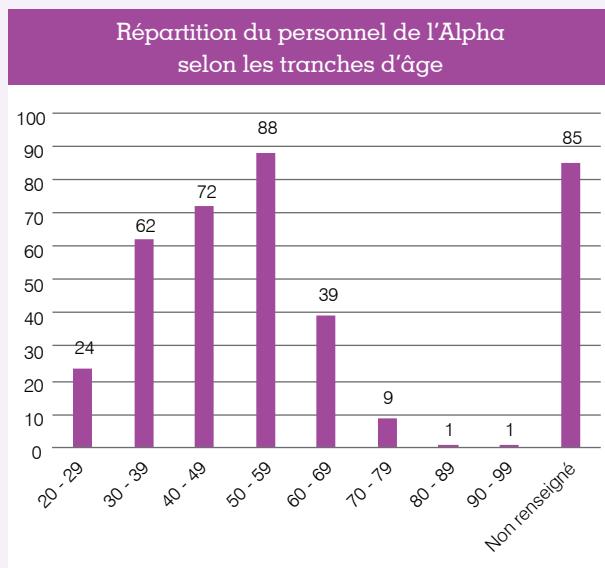
Répartition des bénévoles par fonction

Répartition du personnel volontaire selon la fonction	
Nombre	Catégories de fonctions
1	Accueil - Orientation
4	Animation culturelle
4	Autres
37	Formateurs
2	Communication
4	Pédagogique formation - supervision
1	Sensibilisation



Répartition selon l'âge

Le personnel de l'Alpha oscille majoritairement entre 30 et 59 ans.



72

Conclusion

Que retenir de cette analyse de l'offre de formations en alphabétisation des opérateurs bruxellois de Cohésion sociale ?

- Pour une grande majorité d'opérateurs agréés dans ce cadre, l'alphabétisation ne constitue pas le domaine principal de leurs activités. L'offre de formation est souvent combinée et intégrée à d'autres activités (soutien scolaire, formation des adultes, action sociale, activités culturelles...) pour répondre aux besoins des publics.
- Plus de 6 opérateurs sur 10 organisent des formations pour des publics allophones et la majorité des actions concerne les formations en Alpha FLE destinées au public qui ne dispose pas du CEB ou des compétences y correspondant.
- Concernant le profil des apprenants, 75% du public est féminin, parmi lequel les tranches d'âge de 30 à 49 ans sont prépondérantes. Les apprenants sont en situation précaire : ce sont généralement des personnes sans revenu, bénéficiaires de l'aide sociale ou encore chômeurs indemnisés.
- Le personnel de l'Alpha est en grande majorité féminin. Il exerce principalement les fonctions de formateurs. Les travailleurs ont le plus souvent le statut de salarié sous contrat à durée déterminée. Les bénévoles représentent plus de 10% du personnel mais ils sont davantage représentés parmi les hommes.

Sur le plan méthodologique, quels enseignements tirer de cette collecte de données 2016 auprès des opérateurs de Cohésion sociale à Bruxelles ?

Les premières expériences de collecte de données ont permis d'améliorer la procédure en aval de l'encodage afin d'éviter les écueils rencontrés et d'augmenter la fiabilité des données analysées pour les prochaines collectes.



Ainsi, le formulaire pour la collecte 2018 des données de l'exercice 2017 est une version allégée du précédent. Cet allègement ponctuel a pour but de familiariser les opérateurs avec le formulaire en limitant l'investissement nécessaire à la récolte d'informations en amont de l'encodage. En 2018, l'accent est mis sur les actions de formation où seul le questionnement est individualisé. Il ne pose que des questions agrégées sur les participants et les membres du personnel. De plus, le formulaire est plus ergonomique et offre désormais une série de possibilités :

- la transférabilité des données encodées d'une collecte à l'autre,
- le téléchargement des données du formulaire rempli et la sauvegarde sous format PDF ou XML,
- le multi-encodage (sous condition de disposer d'un compte Cerbère),
- l'intégration des Excel de manière efficiente.

Ce premier rapport relatif à l'analyse des données sur base du formulaire Alpha fait apparaître l'intérêt des informations récoltées sans pour autant occulter les limites et les difficultés liées au traitement des données. La base de données est encore en construction, tout le potentiel des questions et réponses n'a pas pu être exploité. L'analyse des données de la collecte 2018 (données 2017) sera plus performante et apportera un regard plus pointu sur la situation de l'Alpha et l'Alpha FLE en Wallonie et à Bruxelles.

Même si à l'heure actuelle, la collecte engendre un effort supplémentaire des opérateurs pour y participer, à terme, ce dispositif devrait permettre une simplification administrative non négligeable. Des avancées techniques récentes rendent ce formulaire beaucoup plus aisé et le traitement des données qui sera transmis aux opérateurs doit encore être amélioré. Pour information, tous les opérateurs Cohésion sociale COCOF ont répondu à la troisième collecte 2018 (données 2017).

Ce formulaire est un instrument indispensable pour une approche politique et statistique nécessaire au pilotage de la politique d'alphabétisation en Cohésion sociale. Les contributions des autres opérateurs émanant des autres dispositifs s'avèrent indispensables pour obtenir une vue d'ensemble des politiques menées à Bruxelles et en Wallonie.

Beaucoup de questions étaient facultatives, ce qui complique bien entendu l'analyse des données récoltées. Les orientations du Comité de pilotage relatives à ce projet transversal de récolte de données pourraient rendre cette collecte moins régulière mais plus approfondie, selon les thématiques abordées, afin de bénéficier d'un focus pointu sur diverses thématiques telles la formation des formateurs, le profil des apprenants, les activités proposées, les perspectives ...

Le dispositif de Cohésion sociale permet à 6.637 apprenants de participer à un processus d'alphabétisation (dont 1.091 via Lire et Ecrire), il est dès lors indispensable de porter une attention particulière à la formation continue des formateurs, aux conditions d'accueil de ces apprenants, à la sensibilisation et à l'orientation de ces personnes, à la prise en compte de leurs projets de vie pour les orienter de la manière la plus adéquate possible...

1

3

73

Secteur formel : Enseignement de Promotion sociale

Dans l'offre globale de l'Enseignement de Promotion sociale, les unités d'enseignement suivantes ont été sélectionnées, pour cet Etat des lieux, comme relevant du périmètre défini par le Comité de pilotage de l'alphabétisation des adultes :

- unités d'enseignement 'alphabétisation (niveaux 1 à 4)'⁶³
- unités d'enseignement en 'FLE débutant' (niveau A et niveau B)
- unités d'enseignement 'compétences générales de base (conventions) et 'formation de base en langue française' (niveaux 1 à 3)
- unités d'enseignement 'remédiation en français', 'français remise à niveau connaissances générales'
- unités d'enseignement 'insertion sociale' (niveaux 1 et 2)⁶⁴
- unités d'enseignement 'CEB- français-mathématique' et unités d'enseignement 'CEB-citoyenneté'

L'année de référence est l'année scolaire 2015/2016. Pour permettre le lien avec l'action des différents bassins, plusieurs tableaux sont présentés selon ce découpage géographique⁶⁵.

74

63 Suite à la modification des dossiers pédagogiques en 2015, de nouvelles UE « Alphabétisation 1A et 1B » ont été organisées par les établissements dès l'année scolaire 2015-2016.

64 Ces unités n'étaient pas reprises dans l'analyse qui a été faite dans le septième Etat des lieux sur l'alphabétisation des adultes.

65 Voir chapitre consacré aux politiques, pages 125 à 135.

ETABLISSEMENTS ORGANISANT LES COURS

Etablissements organisant des cours en alphabétisation, CEB, FLE débutant et formation de base. Année scolaire 2015/2016, par Bassin EFE

	Nombre d'établissements	% d'établissement organisant du secondaire inférieur qui proposent ces cours
BRABANT WALLON	3	75%
BRUXELLES	18	49%
HAINAUT CENTRE	12	60%
HAINAUT SUD	11	42%
HUY WAREMME	1	20%
LIEGE	15	68%
LUXEMBOURG	5	83%
NAMUR	5	50%
VERVIERS	3	60%
WALLONIE PICARDE	7	70%
TOTAL GÉNÉRAL	80	55%

Source : MFWB, DGNEORS, Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Un peu plus de la moitié des établissements qui organisent un enseignement de niveau secondaire inférieur, proposent des cours dans une des UE relevant du périmètre défini par le Comité de pilotage Alpha. Ce nombre est en augmentation⁶⁶. Cette proportion varie selon les territoires ; elle peut dépasser la moyenne là où les établissements sont peu nombreux (Luxembourg, Brabant wallon, Wallonie picarde, Verviers) comme là où la couverture du territoire est plus dense (Liège, Hainaut Centre).

66 Voir chapitre 4 et tableaux des Administrations en annexe, voir pages 88 à 93 et 125 à 135.



ETUDIANTS ET INSCRIPTIONS

1

3

75

Nombre et caractéristiques des étudiants suivant des cours en alphabétisation, CEB, FLE débutant et formation de base. Année scolaire 2015/2016, par Bassin EFE

	Nombre Etudiants	dont Etudiants DEMANDEURS D'EMPLOI	dont Etudiants bénéficiant du RMI	dont Etudiants bénéficiant d'autres exemptions	Etudiants DEMANDEURS D'EMPLOI en %	Etudiants bénéficiant du RMI en %	Etudiants bénéficiant d'autres exemptions en %
BRABANT WALLON	74	9	8	24	12%	11%	32%
BRUXELLES	3602	499	534	857	14%	15%	24%
HAINAUT CENTRE	571	88	230	33	15%	40%	6%
HAINAUT SUD	599	135	142	181	23%	24%	30%
HUY WAREMME	192	69	32	27	36%	17%	14%
LIEGE	3124	338	613	1770	11%	20%	57%
LUXEMBOURG	875	34	219	540	4%	25%	62%
NAMUR	604	51	132	261	8%	22%	43%
VERVIERS	397	87	76	163	22%	19%	41%
WALLONIE PICARDE	337	36	72	188	11%	21%	56%
Total général	10375	1346	2058	4044	13%	20%	39%

Source : MFWB, DGNEORS, Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à distance

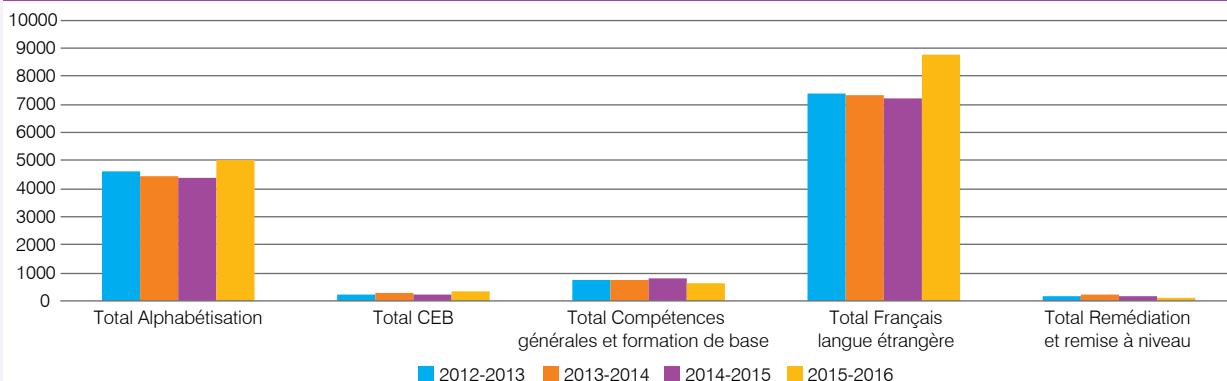
Plus de 10.300 personnes ont suivi des cours en 2015 dans les différentes UE reprises dans la catégorie « alphabétisation ». Parmi ceux-ci, beaucoup bénéficiaient d'une exemption de paiement de l'inscription, dont 20% parce qu'ils avaient droit au RMI et 13% parce qu'ils étaient inscrits comme demandeurs d'emploi.

C'est dans les bassins de Bruxelles et de Liège que l'on compte, et de loin, le plus de personnes inscrites. Dans les bassins de Huy-Waremme, Hainaut-Sud et Verviers,

la part des demandeurs d'emploi dépasse le taux moyen. Une personne peut s'inscrire à plusieurs unités d'enseignement au cours de la même année scolaire. Le nombre d'inscriptions est donc légèrement plus élevé que le nombre total d'étudiants⁶⁷.

67 Pour plus d'informations sur l'Enseignement de Promotion sociale, voir Zoom ; Enseignement de promotion sociale ; un acteur majeur de l'enseignement tout au long de la vie Analyse quantitative http://www.enseignement.be/index.php?page=25703&ne_id=5395

Evolution du nombre d'inscriptions selon le domaine



Source : MFWB, DGNEORS, Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à distance

76

Le nombre d'inscriptions, globalement stable sur la période considérée, a sensiblement augmenté en 2015-2016 tant pour les UE « français langue étrangère » que pour les UE « alphabétisation ».

Nombre d'inscriptions à des cours en alphabétisation, CEB, FLE débutant et formation de base. Année scolaire 2015/2016, par Bassin EFE et par sexe

	INSCRIPTIONS	HOMMES	FEMMES	HOMMES, en %	FEMMES, en %
BRABANT WALLON	106	56	50	53%	47%
BRUXELLES	5181	2341	2840	45%	55%
HAINAUT CENTRE	965	455	510	47%	53%
HAINAUT SUD	862	451	411	52%	48%
HUY WAREMME	285	147	138	52%	48%
LIEGE	4368	2583	1785	59%	41%
LUXEMBOURG	1058	822	236	78%	22%
NAMUR	834	543	291	65%	35%
VERVIERS	932	411	521	44%	56%
WALLONIE PICARDE	481	324	157	67%	33%
Total général	15072	8133	6939	54%	46%

Source : MFWB, DGNEORS, Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à distance



La répartition entre les sexes est généralement équilibrée, sauf dans le bassin du Luxembourg, celui de la Wallonie Picarde et de Namur où la part des femmes est significativement plus faible.

PÉRIODES ORGANISÉES

Nombre de périodes organisées, par UE. Année scolaire 2015/2016

UE	Périodes totales organisées
ALPHABETISATION - NIVEAU 1	17920
ALPHABETISATION - NIVEAU 1 A	320
ALPHABETISATION - NIVEAU 1 B	480
ALPHABETISATION - NIVEAU 2	12120
ALPHABETISATION - NIVEAU 3	8232
ALPHABETISATION - NIVEAU 4	5720
Total Alphabétisation	44792
CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE-CITOYENNETE	2143
CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE-FRANCAIS/MATHEMATIQUES	3452
Total CEB	5595
COMPETENCES GENERALES DE BASE (CONVENTION)	400
FORMATION DE BASE - NIVEAU 1	1500
FORMATION DE BASE - NIVEAU 2	1260
FORMATION DE BASE - NIVEAU 3	1530
FORMATION DE BASE NIVEAU 1	2488
FORMATION DE BASE NIVEAU 2	1590
FORMATION DE BASE NIVEAU 3	600
Total Compétences générales et formation de base	9368
FRANCAIS:LANGUE ETRANGERE UF D A-NIVEAU DEBUTANT	31451
FRANCAIS:LANGUE ETRANGERE UF D B-NIVEAU DEBUTANT	21880
Total Français langue étrangère	53331
INSERTION SOCIALE - NIVEAU 1	700
INSERTION SOCIALE - NIVEAU 2	300
Total Insertion sociale	1000
REMEDIATION EN FRANCAIS	480
FRANCAIS - REMISE A NIVEAU - CONNAISSANCES GENERALES	520
Total Remédiation et remise à niveau	1000
Total général	115086

Source : MFWB, DGNEORS, Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à distance

1

3

77

C'est dans la catégorie « français langue étrangère » que près de la moitié (46%) des 115.000 périodes ont été organisées. Les périodes « alphabétisation » représentent près de 40% du total.

Par rapport à 2012-2013 (86.000 périodes), l'augmentation est de 33%. Elle est particulièrement marquée dans le secteur du FLE (+34% soit 16.610 périodes en plus).

Nombre total de périodes organisées à des cours en alphabétisation, CEB, FLE débutant et formation de base. Année scolaire 2015/2016, par Bassin EFE

	Total périodes organisées	Répartition des périodes selon les Bassins
BRABANT WALLON	1360	1%
BRUXELLES	34164	30%
HAINAUT CENTRE	9482	8%
HAINAUT SUD	7320	6%
HUY WAREMME	2990	3%
LIEGE	30790	27%
LUXEMBOURG	7140	6%
NAMUR	6760	6%
VERVIERS	10280	9%
WALLONIE PICARDE	4800	4%
Total général	115086	100%

Source : MFWB, DGNEORS, Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Près d'un tiers (30%) de l'ensemble des périodes en alphabétisation, CEB, FLE débutant et formation de base sont organisées dans le bassin de Bruxelles, un quart (27%) dans le bassin de Liège.

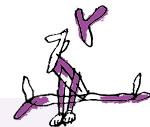
Nombre de CEB délivrés au cours des années 2013-2014 et 2015-2016⁶⁸

2013-2014	2014-2015	2015-2016
35	64	76

Le CEB est délivré suite à la réussite des deux unités d'enseignement constitutives de la section CEB (Mathématique/français et Citoyenneté). La majorité des élèves qui obtiennent ce certificat sont inscrits dans ces UE et suivent les cours. Il est loisible cependant aux établissements de valoriser les capacités acquises en dehors de l'enseignement pour les candidats qui en font la demande et de permettre de présenter les épreuves sans avoir suivi les cours.



68 Voir Zoom cité plus haut, page

**1****3****79**

Cadastre de l'offre d'alphabétisation dans les bassins EFE et inventaire réalisé par les CRI

L'alphabétisation des adultes n'est pas analysée en tant que telle dans les rapports analytiques et prospectifs, centrés sur l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle qui sont réalisés par les Instances Bassins EFE. Dans plusieurs entités, cependant, les dynamiques antérieures de concertation territoriale autour de l'alphabétisation des adultes se prolongent dans les activités menées sous l'égide des Instances Bassins. Ainsi l'alphabétisation est prise en compte dans les axes de travail qui portent sur les parcours des apprenants ou sur les compétences de base. La collaboration avec les opérateurs d'alphabétisation se traduit également par l'insertion de l'offre en alphabétisation dans les cadastres réalisés dans plusieurs territoires⁶⁹.

Par ailleurs, en 2017, les CRI ont obtenu un financement pour réaliser un portail commun à l'ensemble de la Région wallonne sur l'offre de formation accessible aux primo-arrivants⁷⁰. L'ensemble de l'offre est répertorié selon des critères qui ont été négociés avec l'ensemble des acteurs : Alpha FLE (ou Alpha oral), FLE de base, FLE, Alpha et Remise à niveau.

69 Voir dans cet ouvrage, contribution sur les Bassins EFE dans le chapitre consacré aux politiques, pages

70 Il est disponible à l'adresse suivant : www.portailalphafle.be

Regard sur l'offre à Bruxelles selon les critères du parcours d'accueil pour les primo-arrivants⁷¹

Comme énoncé dans le chapitre précédent sur les besoins, à la demande du Cabinet de la Ministre en charge de l'Action sociale au sein de la Commission communautaire commune (COCOM), le CRAcs a réalisé une enquête⁷² auprès des acteurs de formation linguistique : alphabétisation (Alpha), français langue étrangère (FLE) et Nederlands als tweede taal (NT2). Un des objectifs était de dresser un état des lieux de l'offre existante en matière de formation, en intégrant dans cette analyse les critères exigés par les pouvoirs publics dans le cadre des cours dispensés au sein des parcours d'accueil/d'intégration pour primo-arrivants. Cet état des lieux visait notamment à explorer la diversité des pratiques en matière d'alphabétisation, FLE et NT2 et à avoir une meilleure idée de l'importance quantitative de l'offre.

Du tableau repris à la page suivante, on peut retenir deux éléments marquant :

- Si l'on prend en compte l'ensemble de l'offre (francophone et néerlandophone) identifiée, on peut considérer que, toutes modalités de mise en œuvre et tous publics visés confondus, l'offre s'établit à 183.466 heures pour l'alphabétisation et à 339.042 heures pour le FLE/NT2.
- Une partie seulement de l'offre francophone existante cadre avec les prescrits COCOF (soit : niveau visé, taille des groupes et durée hebdomadaire de 20 heures en journée ou 7 heures en horaire décalé) en matière de parcours d'accueil. Pour

71 Voir dans cet ouvrage le chapitre besoins, page 45.

72 Cette étude a déjà été mentionnée dans le chapitre consacré aux besoins ; voir dans cet ouvrage, page

l'alphabétisation francophone, seul 12% des heures correspondent aux critères : c'est le cas de 16,7% des heures de FLE. On peut donc considérer que l'offre actuelle néerlandophone et francophone, en Alpha et en FLE, correspondant aux exigences des pouvoirs publics en matière de parcours d'accueil est de 165.749 heures (dont 30% en alphabétisation).

Estimations de l'offre d'ALPHA FLE/NT2 et de FLE/NT2 en nombre d'heure

		Offre néerlandophone de formation en néerlandais	Offre francophone de formation en français	Total
Alpha (Alpha-FLE ; Alpha-NT2)	Correspondant aux critères	30.300 heures (505x60)	19.543 heures	49.843 heures
	Ne correspondant pas aux critères ⁷³	/	133.623 heures	133.623 heures
	Total 1	30.300 heures	153.166 heures	183.466 heures
FLE/NT2	Correspondant aux critères	85.860 heures (1.431x60)	30.046 heures	115.906 heures
	Ne correspondant pas aux critères ⁷³	73.740 heures (1.229x60)	149.396 heures	223.136 heures
	Total 2	159.600 heures	179.442 heures	339.042 heures
Total général	Total 1 + Total 2	189 900 heures	332 608 heures	522 508 heures

Source : enquête 2017 du CRAcs

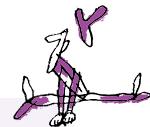
Comme indiqué précédemment⁷⁴, on estime que plus de 270.000 heures de formations en alphabétisation seraient nécessaires pour rencontrer les besoins des personnes étrangères s'installant annuellement à Bruxelles avec un titre de séjour de plus de trois mois. On constate que l'offre actuelle en alphabétisation (183.446 heures) ne suffit pas à couvrir ces besoins. Or, il est évident qu'actuellement un public bien plus large (personnes sans papiers, demandeurs d'asile, personnes installées en Belgique depuis longtemps, mineurs, etc) a recours à cette offre (183.446 heures). L'offre actuelle en alphabétisation doit donc être considérée comme incapable de répondre aux besoins d'un groupe-cible en particulier

(les primo-arrivants) et donc, à fortiori, à l'ensemble des groupes-cibles des dispositifs d'alphabétisation.

Il s'agit d'une comparaison offre/demande qui sous-estime bien sûr largement la situation réelle, puisque d'une part, certains cours pris en compte pour le calcul de l'offre visent pour le FLE, des niveaux supérieurs au A2, donc hors critère pour le parcours d'accueil pour primo-arrivants et que d'autre part, il existe un nombre fort important d'apprenants fréquentant ces cours qui ne correspondent pas au profil du primo-arrivant soumis à l'obligation tels des primo-arrivants européens, demandeurs d'asile, personnes sans titre de séjour, personnes en Belgique depuis plus de trois ans... Par ailleurs, il apparaît que tant dans l'offre de français que dans l'offre de néerlandais, l'alphabétisation est sous-représentée. Elle représente 46 % des heures organisées par les opérateurs francophones et 15 % des

73 Pour l'offre néerlandophone, le critère retenu est le niveau visé ; Pour l'offre francophone, les critères retenus sont le niveau visé, l'intensité hebdomadaire et la taille des groupes

74 Voir dans cet ouvrage le chapitre consacré aux besoins, page 45.



heures organisées par les CVO et le CBE. Il en résulte une saturation importante des formations en alphabétisation, et du côté néerlandophone, où l'on ne peut à proprement parler de saturation puisque l'offre est adaptée malgré un temps d'attente plus important pour les inscriptions en alphabétisation. Ceci s'explique bien sûr par fait que le temps de formation est bien plus élevé pour les personnes concernées par l'alphabétisation que pour le FLE.

Enfin, il apparaît clairement que, sans le recours aux bénévoles, une part importante de l'offre ne pourrait être développée. En effet, chez 16 % des opérateurs les formations sont *uniquement* données par des bénévoles et chez 27 % d'entre eux les formations sont données tant par des personnes rémunérées que par des bénévoles. Si l'on additionne ces deux résultats, cela signifie que 43 % des opérateurs ont recours au travail de bénévoles pour assurer leurs formations linguistiques. Néanmoins, il semble que la situation des opérateurs qui ne dispensent que de l'alphabétisation se distingue de celle qui prévaut chez les opérateurs qui ne dispensent que du FLE. Chez les premiers, 52% des opérateurs recourent à la collaboration de volontaires, alors que c'est le cas chez près de 76 % des opérateurs qui ne dispensent que du FLE⁷⁵. Si le recours aux volontaires est indispensable, il ne va pas toujours de soi pour les opérateurs qui soulignent la difficulté à trouver des bénévoles suffisamment compétents, disponibles (surtout quand les pouvoirs publics imposent des nombres d'heures aux formations à dispenser) et s'investissant sur le long terme.

Analyse du genre dans les dispositifs de Cohésion sociale dont l'alphabétisation à Bruxelles

Le secteur de la Cohésion sociale offre un paysage contrasté en matière de mixité et de « non-mixité de genre ». En 2016, on dénombre 61 opérateurs donnant des cours mixtes, ainsi que 11 opérateurs offrant des cours non-mixtes et 20 opérateurs ayant une offre hybride, à la fois mixte et non-mixte.

Par rapport à 2014, le dispositif compte proportionnellement moins d'associations déclarant organiser une offre non-mixte (voir tableau). Cette diminution peut en partie être interprétée comme un résultat du renforcement des exigences de la COCOF concernant la mixité envers les associations de l'Alpha FLE.

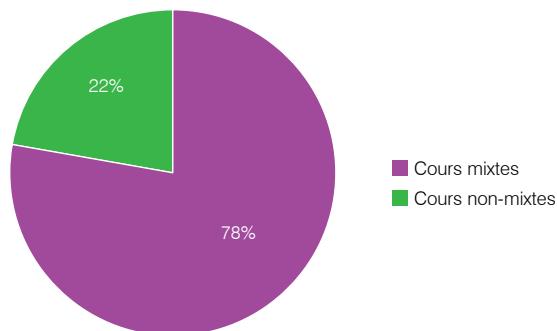
Répartition des opérateurs en Alpha-FLE par rapport à la mixité (chiffres absolus et pourcentage) – Comparaison 2014-2016

	2014		2016	
Opérateurs Cours mixtes	50	60 %	61	66 %
Opérateurs Cours non-mixtes	14	17 %	11	12 %
Opérateurs Hybrides	19	23 %	20	22 %
Total	83	100 %	92	100 %

Source : Rapport d'activité COCOF 2016- Traitement CRAcs

⁷⁵ Les données de l'enquête relatives au recours à des bénévoles sont collectées à l'échelle des institutions, et non des formations. Il n'est donc pas possible, pour les opérateurs dispensant à la fois de l'Alpha et du FLE d'identifier si ces formations sont mises en œuvre de façons distinctes du point de vue du recours aux bénévoles.

Répartition des cours proposés par les opérateurs en Alpha FLE en 2016 selon qu'il s'adresse à un public mixte ou pas(chiffres absolus)



Source : Rapport d'activité COCOF 2016- Traitement CRAcs

82

En termes de cours, l'offre de formation linguistique contient 395 cours mixtes et 109 cours non-mixtes.

En 2017, le CBAI-CRAcs s'est alors intéressé aux choix associatifs visant à offrir des cours de français à des groupes mixtes (femmes et hommes), ou uniquement à des apprenants. L'objectif était d'explorer les significations que recouvrent ces choix, et approfondir la manière dont ils interviennent concrètement dans les processus de formation, ainsi que de situer la place qu'occupent les questions de genre dans les cours de français. Pour ce faire, le CBAI-CRAcs s'est appuyé sur la Méthode d'Analyse en Groupe (MAG), méthode d'évaluation participative dont il résulte la construction d'une connaissance collective. Le rapport complet se trouve sur le site du CBAI⁷⁶.

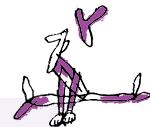
76 Pour prendre connaissance du rapport complet : www.cbai.be/docsenstock/

Eléments de conclusion

Vu les difficultés rencontrées pour récupérer et analyser les données récoltées par le Comité de pilotage auprès des opérateurs de l'alphabétisation des adultes sur les activités menées en 2015 et 2016, on ne trouve pas, dans ce chapitre consacré à l'offre, de réponses globales aux questions sur les contours de l'alphabétisation, ses spécificités, en terme de durée notamment, ou sur le volume et les caractéristiques des participants et des formateurs. Il n'est donc pas possible de décrire sur cette base des évolutions par rapport à la situation présentée dans l'Etat des lieux précédent.

Dans les différentes sources de données ponctuelles qui ont été mobilisées pour pallier ce manque, la distinction qui structure les travaux du Comité de pilotage entre les formations qui s'adressent à un public qui parle le français (Alpha écrit) ou à un public non francophone (Alpha FLE) qui, l'un comme l'autre, ne dispose pas du CEB, et entre les formations de base et les formations en alphabétisation, n'a pas été facile à appliquer. La précision des contours des prochaines collectes de données est un axe des réflexions à mener dans les travaux futurs du Comité.

Si on se base sur les profils des répondants à l'enquête Spiral menée en 2017 par l'Université de Liège, à l'initiative du Comité, 90% des opérateurs proposent des actions d'alphabétisation pour allophones (Alpha FLE) ; 40% proposent de l'alphabétisation pour francophones. Cette prévalence de l'Alpha FLE est marquée quel que soit le pouvoir subventionnant ou la région. L'offre de formation en alphabétisation est très souvent combinée avec d'autres actions visant à répondre aux besoins de publics spécifiques. Un quart seulement des opérateurs se consacre majoritairement aux actions d'alphabétisation (mais seul un cinquième des opérateurs se dédie entièrement à l'alphabétisation).



L'offre de formation de base dans le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle en Wallonie reste importante⁷⁷ puisque un peu plus de 4.700 personnes y étaient inscrites en 2016, ce sont pour l'essentiel des demandeurs d'emploi. Ces personnes, dans leur majorité, qu'elles soient belges ou de nationalité étrangère, ont eu des parcours scolaires qui n'ont pas été sanctionnés par des certificats de niveau secondaire.

Dans l'Enseignement de Promotion sociale, plus de 10.300 personnes étaient inscrites en 2015-2016 dans des cours correspondant au périmètre défini par le Comité de pilotage. C'est dans la catégorie « français langue étrangère » que près de la moitié (46%) des 115.000 périodes recensées ont été organisées. Les périodes « alphabétisation » représentent près de 40% du total. Le nombre d'établissements impliqués et le nombre d'inscriptions ont sensiblement augmenté en 2015-2016, tant pour les UE « français langue étrangère » que pour les UE « alphabétisation ».

La part des établissements qui proposent dans leur offre d'enseignement de niveau secondaire inférieur, des cours dans une des UE relevant de l'alphabétisation des adultes, varie fortement selon les territoires. C'est dans les bassins de Bruxelles et de Liège que l'on compte, et de loin, l'offre la plus importante. La répartition par sexe est globalement équilibrée.

L'offre d'Enseignement de Promotion sociale accessible aux personnes sans diplôme ou disposant du seul certificat d'études primaires est plus large que ce qui est actuellement repris dans les Etats des lieux de l'alphabétisation. Une réflexion est en cours au sein de l'administration pour en repréciser le contour en fonction des orientations qui seront prises par le Comité.

Une analyse de l'offre de formation linguistique (Alpha FLE) à Bruxelles réalisée par le CRAcs selon les critères

du parcours d'accueil/intégration des primo-arrivants indique si l'ensemble de tous les moyens budgétaires mis en œuvre aujourd'hui étaient réorientés vers le seul domaine de la formation des primo-arrivants, l'offre serait encore insuffisante en alphabétisation pour répondre aux besoins. Pour l'instant, les deux tiers des cours organisés par les opérateurs Alpha FLE dans le cadre de la politique de cohésion sociale à Bruxelles sont mixtes.

D'autres informations sur l'offre et la participation aux cours et formations sont présentées dans les parties qui suivent, centrées sur des dispositifs ou des politiques particulières.

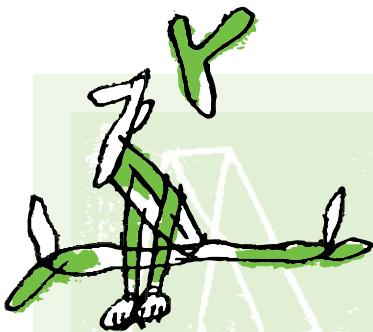
Les constats éclatés qui émaillent ce chapitre plaident pour une approche coordonnée de l'alphabétisation, telle qu'envisagée en 2016 lors du lancement de l'enquête par formulaire initiée par le Comité de pilotage. Cette enquête a été organisée ces trois dernières années mais les résultats sont partiellement analysés. La construction d'un référentiel commun, serait de nature à faciliter l'identification des opérateurs qui sont actifs et partant de là, une connaissance renouvelée des personnes qui s'engagent dans un processus de formation, de leurs difficultés et de leurs parcours et des résultats obtenus.

1

3

83

⁷⁷ Voir aussi le chapitre sur les politiques publiques, pages



CHAPITRE

4

Politiques publiques, budgets et leur évolution

84

Chaque Etat des lieux est un moment pour faire le point sur les politiques menées par les différentes Entités fédérées francophones et de voir comment celles-ci et leurs budgets évoluent puisque l'alphabétisation s'inscrit dans un faisceau de différentes politiques publiques en Wallonie, en Fédération Wallonie Bruxelles et à Bruxelles. En effet, cette matière est intégrée dans plusieurs compétences exercées par les Entités fédérées francophones à l'intérieur desquelles différents dispositifs peuvent être concernés : la Wallonie⁷⁸, la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles. La politique d'alphabétisation est donc multidimensionnelle, elle implique différents secteurs d'activités pour une prise en charge globale des personnes afin de les armer au mieux pour faire face aux défis de la société de la connaissance. Dès 2001, l'alphabétisation est une priorité des Gouvernements reprise dans différentes Déclarations de politiques régionales et/ou communautaires et ce jusqu'à cette dernière législature. En 2018, la Wallonie a repris l'alphabétisation comme une priorité du plan de lutte contre la pauvreté⁷⁹.

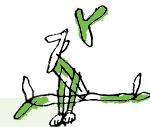
Suite à la conclusion de l'Accord de coopération du 2 février 2005, relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes entre la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF, un Comité de pilotage réunit les différentes composantes de Lire et Ecrire, les principales administrations francophones en charge de cette question éducative ainsi que les représentants des Cabinets ministériels concernés : Education permanente, Enseignement de Promotion sociale, Action sociale, Cohésion sociale, Insertion socioprofessionnelle et Formation professionnelle. Depuis 10 ans, de nouveaux dispositifs ont vu le jour, de nouveaux secteurs interviennent dans la prise en charge des personnes analphabètes : la Cohésion sociale en Wallonie, la Lecture publique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le service Phare (Personne Handicapée Autonomie Recherchée) en Région de Bruxelles-Capitale tandis que d'autres administrations et dispositifs ont mis l'accent sur des priorités différentes ou recentré leur action sur d'autres enjeux que l'alphabétisation: l'Egalité des

78 Il s'agit de la Région wallonne. Cette publication ne porte pas sur la partie germanophone de la Wallonie.

79 Plan wallon de lutte contre la pauvreté orienté emploi et formation présenté par le Gouvernement wallon du 8 mars 2018 : voir site http://luttepauvrete.wallonie.be/sites/default/files/Plan%20lutte%20pauvrete%C3%A9_document%20complet%20mars%202018.pdf
Le taux de risque de pauvreté est très élevé chez les inactifs, principalement les

chômeurs (45,9% des chômeurs vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2016 alors qu'en moyenne générale, le taux de personnes en-dessous du seuil de pauvreté est de 15,5%).

C'est pourquoi le Gouvernement wallon souhaite faire de l'axe «emploi» une priorité, notamment via une validation accrue des compétences (avec attention spécifique pour les métiers en pénurie), une meilleure qualification des adultes (dispositifs d'alphabétisation, de préqualification, d'Enseignement de Promotion sociale...) et une réforme des dispositifs «articles 60 et 61» en vue de les optimiser.



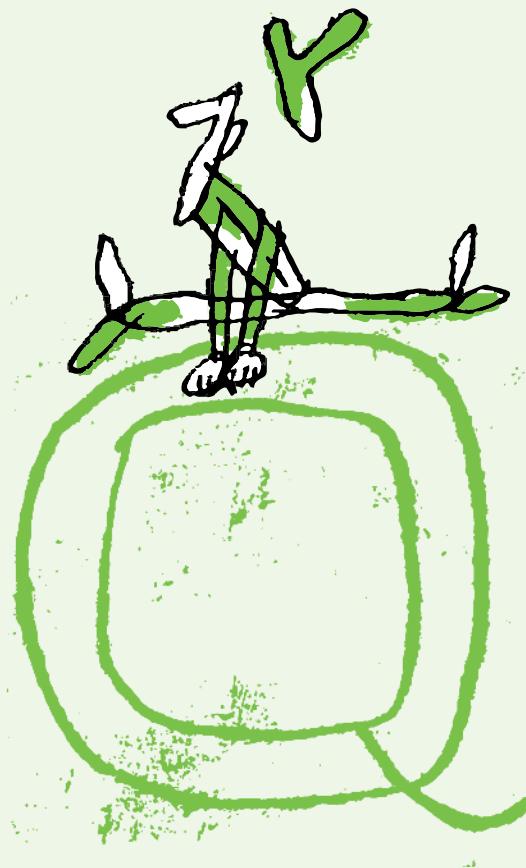
chances, le Forem ou encore l'appel à projets FIPI pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'enjeu au cœur des travaux du Comité de pilotage Alpha est de faire bouger les lignes pour permettre à chaque personne infrascolarisée d'exercer son droit à l'éducation, mais aussi de travailler à une stratégie partagée entre secteurs de l'Education formelle et de l'Education non formelle afin de favoriser l'inscription des personnes pas ou peu instruites dans une dynamique de formation puisque l'alphabétisation est mise en œuvre à travers un faisceau de politiques qui dépendent d'institutions et d'administrations différentes. La concertation des acteurs impliqués en cette matière a pour objectif d'informer les Autorités de la situation de terrain sur le plan de l'offre et des besoins en tenant compte de l'hétérogénéité des publics visés et des actions subventionnées. Prévenir, détecter et remédier sont les trois axes qui sous-tendent les réflexions du Comité de pilotage depuis le début de ses travaux. Sur base des constats opérés, il a pour mission d'élaborer des propositions d'amélioration des dispositifs et des types d'actions soutenues par les pouvoirs publics et de les adresser à la Conférence interministérielle en vue de coordonner au mieux les politiques pour combattre l'illettrisme et permettre à chaque citoyen de maîtriser les compétences de base indispensables à l'ère du numérique et de la compétitivité.

Quel bilan tirer? Les différentes crises de l'emploi et l'accueil des populations immigrées ont intensifié l'offre de formation visant à la fois des publics francophones ou non, mais ont aussi amené le développement d'autres activités en parallèle comme l'orientation, l'accompagnement psychosocial des participants, la formation des formateurs et la sensibilisation ... Pour renforcer leurs actions, les opérateurs se sont tournés vers différentes sources de financement en vue de diversifier leur champ d'action, de multiplier leurs pratiques et d'augmenter l'impact de celles-ci. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de toucher de multiples publics et dans une dynamique de

poursuivre une réflexion pédagogique novatrice dans la prise en charge d'adultes pas ou peu scolarisés, souvent laissés pour compte et ressentant cette situation avec davantage d'acuité depuis que le processus de numérisation est en marche.

Cette partie déborde de la période de référence 2014-2016 *stricto sensu*. Lorsque des informations sur les politiques et exemples sont disponibles pour 2017 voire 2018, elles sont reprises ou citées pour être en adéquation avec l'actualité et identifier l'une ou l'autre perspective.



POLITIQUES

Cadre général des politiques et dispositifs en Belgique francophone

L'alphabétisation des adultes est mise en œuvre au travers d'un faisceau de politiques qui dépendent d'institutions et d'administrations différentes.

Les principaux secteurs impliqués dans les politiques d'éducation et de formation des adultes relèvent de trois Entités fédérées :

- la **Fédération Wallonie-Bruxelles**,
- la **Wallonie**
- la **Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF)**.

Secteurs et Entités impliqués

Outre des objectifs spécifiques propres à chaque politique, le Comité de pilotage a identifié des points de convergence entre les différents textes qui régissent les dispositifs.

Quatre objectifs partagés par les différents pouvoirs subsidiaires sous-tendent les politiques :

- l'émancipation individuelle et collective
- la citoyenneté
- l'égalité des chances
- la participation des publics

Il y a une relative stabilisation des secteurs s'investissant dans la prise en charge des personnes infrascolarisées, même si certaines évolutions peuvent être constatées. L'Enseignement à distance n'est plus repris par rapport à l'édition précédente, ce secteur recentrant son action sur des cours en ligne.

Les secteurs, qui dépendent des Entités reprises ci-dessous, sont les principales sources de financement des actions de formation ou activités liées à l'alphabétisation :

- Fédération Wallonie- Bruxelles
 - Enseignement de Promotion sociale (EPS)
 - Education permanente (EP)
 - Lecture publique
- Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF)
 - Insertion socioprofessionnelle (Formation professionnelle COCOF + Bruxelles Formation)
 - Cohésion sociale
- Wallonie⁸⁰
 - Formation professionnelle/ISP (DGO 6 – SPW)
 - Politiques transversales Wallonie-Communauté française (DGO 6 – SPW)
 - Le Forem
 - Action sociale (DGO 5 – SPW)
 - Cohésion sociale (DiCS – Secrétariat général – SPW)

Autres Entités

D'autres Entités peuvent intervenir dans le financement des activités de lutte contre l'illettrisme :

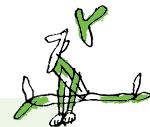
- Région de Bruxelles-Capitale : Actiris⁸¹
- Les communes
- Les provinces
- Le pouvoir fédéral
- L'Europe (FSE, AMIF, Erasmus + ...) dans le cadre des programmations 2014-2020

Publics visés

En Belgique francophone, une des premières tâches du Comité de pilotage fut de définir le périmètre de l'alphabétisation et ce en trouvant une définition partagée par l'ensemble des acteurs :

80 Quand on parle de Wallonie, seule la région francophone est concernée.

81 Depuis 2009, Lire et Ecrire Bruxelles bénéficie d'une Convention spécifique pour mener un Atelier de recherche active d'emploi (ARAE).



1

4

87

- Les politiques d’alphabétisation concernent les **publics d’adultes francophones ou non qui ne sont pas détenteurs du CEB ou n’ont pas de compétences équivalentes au CEB**. Cette définition amène le Comité de pilotage à prendre en considération les activités concernant des publics pas ou peu scolarisés qui n’ont pas de diplôme au-delà du CEB (c’est-à-dire pas de certification du secondaire inférieur) :
 - Alpha écrit
 - Alpha FLE
 - Formation de base
 - FLE de base
 - Formation public mixte (groupe composé des publics décrits plus haut)
- **Les publics concernés sont hétérogènes** : Le profil des personnes en difficulté face à la langue et à l’écrit est très diversifié, leurs motivations à entrer en formation sont multiples et liées à leurs besoins.
- Suivant leur projet et/ou leur situation personnelle, les participants aux formations peuvent être inscrits :
 - en Education permanente,
 - en (Ré)affiliation sociale (Cohésion sociale - Action sociale),
 - en Insertion socioprofessionnelle
 - dans l’Enseignement de Promotion sociale.

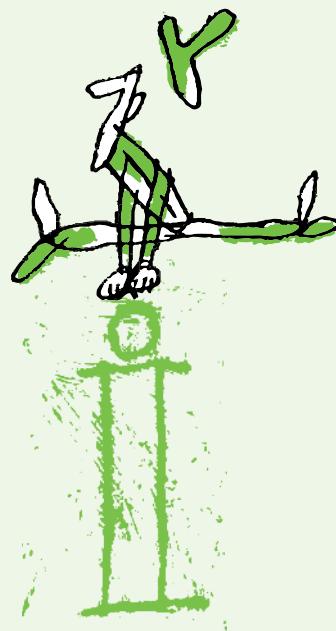
Selon les dispositifs, les termes utilisés varient pour désigner les participants aux formations :

- élèves pour l’Enseignement de Promotion sociale
- apprenants pour le secteur associatif et parapublic hors ISP
- stagiaires pour le secteur de la Formation professionnelle

Types d’actions menées

Selon la typologie adoptée par le Comité de pilotage, les **types d’actions subventionnées varient selon les secteurs de subventionnement, leurs enjeux et les priorités des politiques menées**⁸² :

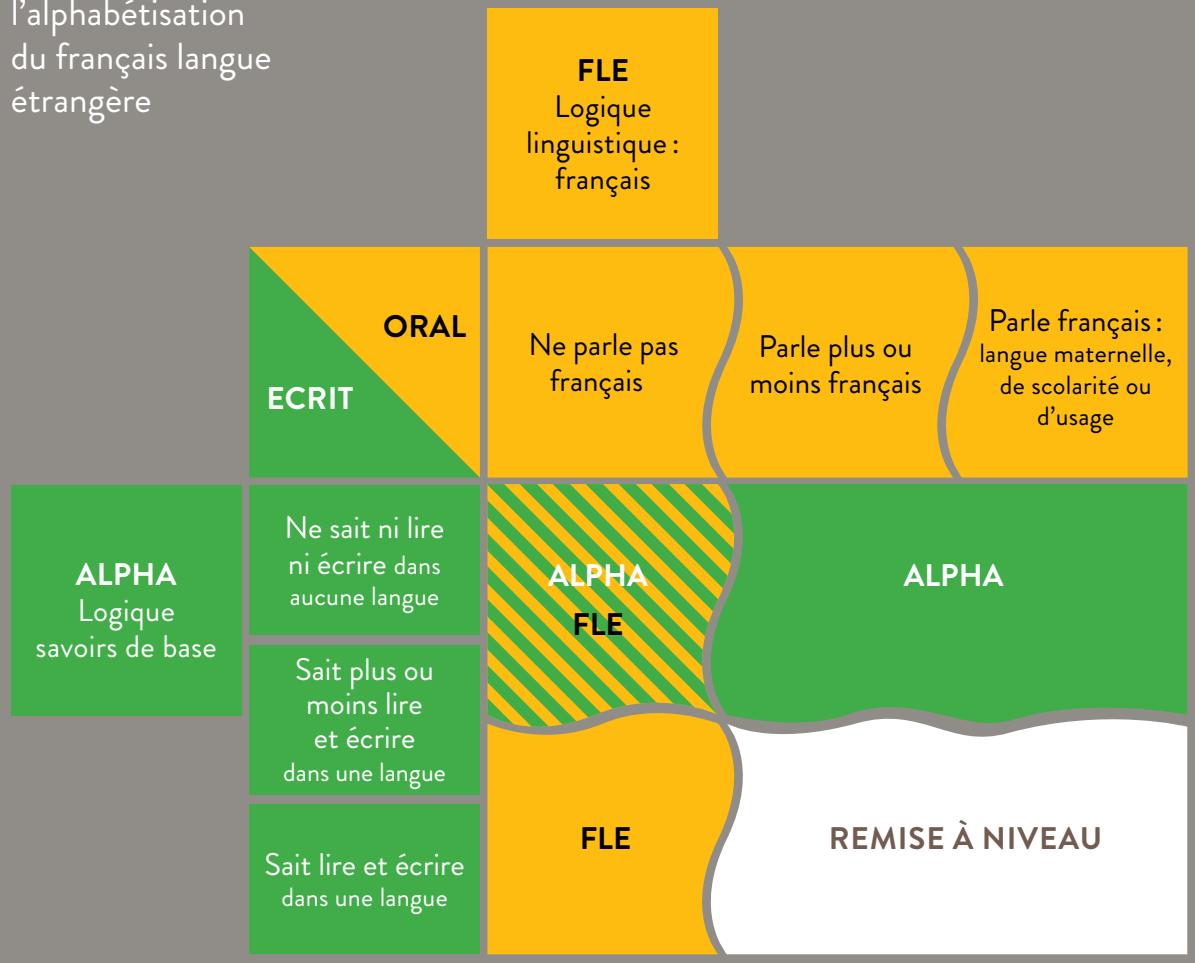
- actions de coordination
- actions de sensibilisation
- actions de détection
- actions de formation Alpha-FLE-CEB
- actions de soutien individuel et/ou collectif⁸³
- actions de formation de formateurs et d’intervenants
- actions d’évaluation, de recherche et de documentation



⁸² Voir typologie publiée dans Comité de pilotage permanent sur l’alphabétisation des adultes, Etat des lieux de l’alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, cinquième exercice, Bilan / Données 2004-2009, 2011, pp 21-23.

⁸³ Cette catégorie comprend tout type d’actions d’accompagnement collectif et individuel : accompagnement psycho-social, pédagogique, à la recherche d’emploi...

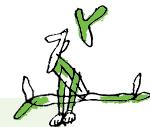
Distinguer
l'alphabétisation
du français langue
étrangère



88

Le schéma⁸⁴ ci-dessus réalisé par Lire et Ecrire précise les logiques d'apprentissage en distinguant la logique d'apprentissage linguistique (FLE) de la logique d'alphabétisation qui concerne l'apprentissage des savoirs de base.

84 Voir : Balises pour l'alphabétisation populaire. Cadre de référence pédagogique de Lire et Ecrire, décembre 2017, p.16.



Il existe **deux types d'offre de formation**⁸⁵ :

- **Offre formelle** : l'Enseignement de Promotion sociale⁸⁶,
- **Offre non formelle** : l'Education permanente, la Cohésion sociale, l'Action sociale et l'Insertion socioprofessionnelle

Quelques données significatives sur l'évolution des politiques

Les contributions des administrations membres du Comité de pilotage permettent d'appréhender l'évolution des principales politiques d'alphabétisation mises en œuvre en Belgique francophone. Quelques tableaux synthétiques⁸⁷, assortis d'un commentaire et d'une brève analyse en présentent les données significatives et les priorités, secteur par secteur.

Ce chapitre aborde également les éventuels changements législatifs les plus récents, la mise en œuvre de nouveaux textes et les spécificités régionales identifiées pour les politiques menées en cette matière à Bruxelles et en Wallonie⁸⁸.

Si certains secteurs connaissent des changements depuis le dernier recensement publié dans le septième Etat des lieux, d'autres maintiennent le cap en soutenant les mêmes types de dispositifs sans en modifier les conditions.

Voici un coup de projecteur sur les principaux dispositifs de formation existant et leurs lignes de force en matière de formation des adultes aux compétences de base.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

L'Enseignement de Promotion sociale s'adresse à un public qui n'est plus soumis à l'obligation scolaire à temps plein. Les futurs étudiants doivent en outre être en possession d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour valide.

Il convient de signaler en premier lieu un changement terminologique. En effet, dans le décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les termes 'unité(s) de formation' sont désormais remplacés, à partir du 1er septembre 2014, par les termes 'unité(s) d'enseignement'⁸⁹.

Pour accéder aux différentes UE, les conditions varient en fonction des dossiers pédagogiques de référence détaillés plus loin dans cet ouvrage⁹⁰.

Les formations mises en place au cours des années antérieures sont poursuivies par les établissements d'Enseignement de Promotion sociale au cours de la période de 2013 à 2016. Ces formations se répartissent dans l'une ou l'autre région comme suit :

85 Cet Etat des lieux porte principalement sur la formation des participants candidats à une formation en alphabétisation.

86 L'Enseignement de Promotion sociale est habilité à délivrer une certification de type CEB pour des adultes n'ayant pas obtenu de diplôme de fin d'études primaires. Le secteur associatif qui prend en charge des adultes non soumis à l'obligation scolaire peut par ailleurs faire appel à l'Inspection de l'Enseignement primaire ordinaire pour organiser une épreuve en vue de l'obtention du CEB pour ses participants qui doivent s'inscrire à titre individuel auprès de l'Inspection de leur domicile – A.GT 03-05-1999 (MB 28-08-1999) – dernière modification : A. GT 27-05-2009 (MB 25-08-2009). Pour plus d'info, voir en fin d'ouvrage, page 344.

87 Les tableaux complets, Administration par Administration se trouvent dans la partie II, pages 260 à 273.

88 Voir plus loin dans ce chapitre.

89 Ce changement est entré en application à partir du 1er septembre 2014 en vertu d'une modification décrétales : Décret du 3 avril 2014 modifiant l'organisation de l'enseignement supérieur de promotion sociale (MB 18 juillet 2014, 2e éd., pp.54563 et sv).

90 Voir partie III, liste des établissements de Promotion sociale et leur offre de formation, pages 322 à 329. Sont repris, dans cette liste, deux établissements scolaires impliqués dans la section de formateurs en alphabétisation pour 2010-2011 et un seul pour 2012-2013 : EPFC 1 à Ixelles et Institut Roger Guilbert à Anderlecht.

Répartition des établissements d'Enseignement de Promotion sociale qui organisent des UE en lien avec l'alphabétisation à Bruxelles et en Wallonie

Année	Région de Bruxelles-Capitale	Wallonie	Total
2013-2014	16	60	76
2014-2015	15	61	76
2015-2016	18	62	80

Les formations retenues pour cet Etat des lieux ont trait aux unités d'enseignement suivantes :

- unités d'enseignement en alphabétisation (niveaux 1 à 4),
- unités d'enseignement en FLE 'débutant' (niveau A et niveau B),
- unité d'enseignement 'formation de base en langue française' (niveaux 1 à 3),
- unités d'enseignement 'remise à niveau-compétences générales',
- unités d'enseignement 'remédiation en français',
- unités d'enseignement 'CEB- français-mathématique' et unités d'enseignement 'CEB-citoyenneté'

Il convient de souligner que, pour des raisons d'ordre pédagogique, l'UE de niveau 1 a été scindé en deux unités: 1A et 1B. Le 14 avril 2015, les dossiers pédagogiques des nouvelles UE et du niveau 2 ont été approuvés. Les UE 1A et 1B ont été organisées par les établissements dès l'année scolaire 2015-2016. L'UE de niveau 2 est une nouvelle version de la précédente, que les établissements appliquent depuis le 1er janvier 2018 au plus tard.

En matière d'accès à ces différentes UE:

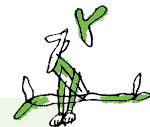
- Aucune capacité préalable n'est requise pour l'admission à l'UE 1A. Elle s'adresse à un public peu ou non scolarisé dans sa langue maternelle.

- L'admission à l'UE 1B requiert soit la possession de l'attestation de réussite de l'UE 1A ou soit la preuve, par le candidat, qu'il possède des capacités préalables correspondant aux acquis d'apprentissages nécessaires à la réussite de l'UE 1A.
- L'admission à l'UE 2, dans sa nouvelle version, requiert la possession soit de l'attestation de réussite de l'UE 1B, soit de l'attestation de réussite de l'UE d'alphabétisation de niveau 1.

Evolution du nombre d'unités d'enseignement (UE) organisées en lien avec l'alphabétisation en FWB

Le tableau ci-contre fait apparaître une augmentation du nombre d'unités d'enseignement organisées⁹¹. En application des dispositions décretales applicables à l'Enseignement de Promotion sociale, les décisions relatives à l'offre d'enseignement – en d'autres termes du choix de formation, ainsi que du nombre d'organisation d'une même formation, qui seront organisées par un établissement donné –, relèvent des attributions de l'établissement lui-même et/ou de son pouvoir organisateur. En conséquence, ces derniers prennent attitude sur la base de critère qu'ils jugent opportuns.

91 Voir les Etats des lieux de l'alphabétisation précédents et dans cet ouvrage, partie II, Tableaux des Administrations, 260 à 273.

**1****4**

91

Evolution du nombre d'unités d'enseignement (UE) en lien avec l'alphabétisation organisées en FWB

Type UE	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Alphabétisation Niveaux 1 à 4	151 UE	163 UE	154 UE	173 UE	188 UE	196 UE	198 UE	199 UE	209 UE
FLE débutants Niveaux UEDA et UEDB	209 UE	220 UE	274 UE	294 UE	293 UE	305 UE	322 UE	301 UE	414 UE
Formation de base niveau 1 à 3	41 UE	36 UE	37 UE	35 UE	31 UE	29 UE	30 UE	13 UE	15 UE
Compétences générales de base	4 UE	6 UE	5 UE	7 UE	9 UE	7 UE	9 UE	7 UE	7 UE
Remédiation en français	4 UE	6 UE	9 UE	16 UE	15 UE	6 UE	6 UE	2 UE	4 UE
CEB français- mathématique	9 UE	10 UE	14 UE	14 UE	9 UE	7 UE	8 UE	11 UE	10 UE
CEB citoyenneté	7 UE	9 UE	11 UE	13 UE	8 UE	7 UE	7 UE	7 UE	10 UE
Formateur en alphabétisation (UE de la section)	20 UE	18 UE	15 UE	15 UE	10 UE	5 UE	1 UE	0 UE	14 UE

Décret du 30 avril 2009 et rôle du Comité de pilotage de l'Enseignement de Promotion sociale - un cadre pour l'alphabétisation en prison

Le décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale a permis d'augmenter l'offre dans ces unités de formation, notamment en milieu carcéral⁹².

En application dudit décret, le Gouvernement détermine annuellement le nombre de périodes à consacrer aux actions reprises annuellement, le nombre de périodes à consacrer aux actions susmentionnées et leur répartition ainsi que les critères et modalités d'octroi des périodes aux établissements d'Enseignement de Promotion sociale.

Un Comité de pilotage est instauré par ledit décret. Il est notamment chargé de remettre des propositions en matière d'alphabétisation au Gouvernement.

A ce titre, il a pour missions :

- de lancer l'appel à projets,
- d'analyser les projets présentés,
- de répartir les périodes entre les différentes catégories reprises dans le décret précité,
- de proposer au Gouvernement les critères d'octroi et une liste des établissements bénéficiaires de périodes tels que définis dans le décret précité,
- de faire le bilan des périodes utilisées dans le but de proposer de nouvelles actions et d'optimiser l'utilisation des périodes.

Ce Comité de pilotage est composé comme suit :

- Le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions ou son/sa délégué(e),
- La Direction générale de l'Enseignement non obligatoire ou son/sa délégué(e),

⁹² Voir Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, Etat des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles, quatrième exercice. Données 2007-2008, pages 143-144..

- L'Inspecteur/l'Inspectrice en charge de la coordination de l'Inspection de l'Enseignement de Promotion sociale ou son/sa délégué(e),
- Un(e) représentant(e) de l'Enseignement de Promotion sociale organisé par la Communauté française,
- Un(e) représentant(e) de l'Enseignement de Promotion sociale par organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionnés⁹³.

Le Comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an. Il peut faire appel à des membres extérieurs à titre d'experts. Le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions ou son/sa délégué(e) en assure la présidence. Un membre de l'administration est chargé d'assurer le secrétariat et d'en convoquer les membres. Ce décret a été modifié⁹⁴, le 2 juin 2016, afin, notamment ;

- de l'adapter à la nouvelle programmation (2014-2020) du FSE ;
- de modifier l'ordre des priorités d'attribution des périodes en plaçant les formations organisées en alphabétisation en milieu carcéral en 1er ordre et les périodes alphabétisation, FLE et CEB en second ordre⁹⁵ ;
- de supprimer le caractère annuel de la fixation des critères et modalités d'octroi des périodes par le Gouvernement.

93 Pour précisions, ce sont :

- Pour l'Enseignement de Promotion sociale organisé par les communes, provinces et la COCOF : le Conseil des pouvoirs de l'Enseignement neutre subventionné (CPEONS)
- Pour l'Enseignement de Promotion sociale libre, c'est-à-dire celui organisé par les personnes morales autres que les autorités administratives :
 - Pour l'Enseignement libre confessionnel : le Secrétariat de l'Enseignement catholique – fédération de Promotion sociale : SeGEC – FéProSoc
 - Pour l'Enseignement libre non confessionnel : la fédération des établissements libres subventionnés : FELSI.

94 Décret du 2 juin 2016 portant modification du décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale, Moniteur belge; 8 juillet 2016.

95 Pour mémoire, avant la modification, l'ordre de priorité était fixé comme suit :
 - 1°) formations en alphabétisation pour les établissements ayant manifesté leur intérêt à organiser ces formations;
 - 2°) formations en alphabétisation en prison;
 - 3°) FLE et CEB.

Augmentation de l'offre de formation en FLE et en alphabétisation à destination des personnes réfugiées

Il convient également de souligner que sur proposition de la Ministre en charge de l'Enseignement de Promotion sociale, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'augmenter son offre de formation en français langue étrangère et en alphabétisation, à destination des personnes réfugiées qui est passée de 3.960 périodes supplémentaires en 2015 (dernier quadrimestre) à 24.033 périodes supplémentaires en 2016, maintenues en 2017 et en 2018.

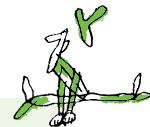
Le Comité de pilotage des formations en alphabétisation pour l'EPS, mentionné précédemment, reçoit les demandes des établissements d'Enseignement de Promotion sociale via les réseaux et propose la répartition des périodes.

Brevet d'enseignement supérieur de formateur en alphabétisation

Outre ces évolutions, il y a lieu de mettre en avant l'approbation, le 3 février 2014⁹⁶ du dossier de la section de 'Brevet d'enseignement supérieur de formateur en alphabétisation'.

Ladite section est classée au niveau de l'Enseignement supérieur social de Promotion sociale de type court et remplace celle de 'Formateur en alphabétisation'. Elle délivre, en cas de réussite, un 'Brevet d'enseignement supérieur de formateur en alphabétisation', spécifique à l'Enseignement supérieur de Promotion sociale et classé au niveau 5 du Cadre européen de certification.

96 Arrêté ministériel du 3 février 2014 approuvant le dossier de référence de la section intitulée «Brevet d'enseignement supérieur de formateur en alphabétisation» (code 031300S35D1), classée au niveau de l'Enseignement supérieur social de Promotion sociale de type court et de régime 1.



Les UE de la section de BES ont été organisées à partir de l'année académique 2015-2016 par un seul établissement. Il convient de rappeler qu'en vertu du principe de liberté organisationnelle les établissements d'Enseignement de Promotion sociale disposent de la capacité de déterminer eux-mêmes et sur base de critères qu'il leur appartient d'apprécier, leur offre de formation à partir des dossiers pédagogiques approuvés.

Les premiers diplômes, au nombre de 7 au total, ont été délivrés à l'issue de l'année 2015-2016.

Valorisation des acquis dans l'Enseignement de Promotion sociale.

Par l'arrêté du 29 novembre 2017, le Gouvernement de la Communauté française a fixé les nouvelles modalités de valorisation des acquis pour l'admission, la dispense et la sanction dans une ou des unités d'enseignement (UE) de l'Enseignement de Promotion sociale⁹⁷.

Cet arrêté a pour but de simplifier la démarche citoyenne de reconnaissance des compétences acquises dans et en dehors de l'enseignement et garantit la possibilité de délivrer des 'Attestations de réussite Valorisation'.

Conformément à cet arrêté, le Conseil des études est autorisé à prendre en considération, pour l'admission, la dispense d'activités d'enseignement et la sanction dans une ou plusieurs UE, les capacités acquises dans un processus d'enseignement, auprès d'un organisme de formation agréé, via l'expérience professionnelle ou la formation personnelle.

Remarque: le Conseil des études (CE), qui se réunit tant au niveau des UE que des sections, est composé d'un membre du personnel de Direction de l'établissement et des chargés de cours du groupe d'élèves concerné. Dans

le respect des dispositions décrétales et réglementaires, ledit CE statue souverainement sur l'admission aux études, les demandes de dispenses et de valorisation des acquis ainsi qu'en matière de sanction des études.

La valorisation peut donc, potentiellement s'appliquer aux capacités préalables requises pour l'admission dans les UE d'alphabétisation, de FLE, du CEB, des formations de base ainsi que celle du formateur en alphabétisation et qu'aux acquis d'apprentissage (dispenses et sanction des études).

Il y a lieu de souligner que cet arrêté s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de politique communautaire 2014-2019 « fédérer pour réussir » exprimant la volonté « d'augmenter le taux de participation des adultes à la formation tout au long de la vie, notamment en valorisant la reconnaissance des acquis de l'expérience. »

En outre, il suit les recommandations du Conseil de l'Union européenne. La stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive préconise le développement des savoirs, des aptitudes et des compétences au profit de la croissance économique et de l'emploi. C'est dans ce cadre que la recommandation relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel a été adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 20 décembre 2012 et a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 22 décembre 2012 avec entrée en application ce 1er janvier 2018.

Ces dispositions permettent d'accorder d'avantage de souplesse à la définition des parcours personnels d'études et à l'organisation des curriculums dans le cadre du système modulaire. Elles facilitent également la mobilité des étudiants en assurant la portabilité des valorisations au travers des Attestations de réussite « Valorisation ».

97 http://www.gallilix.cfwb.be/document/pdf/44754_000.pdf

EDUCATION PERMANENTE

Analyse des activités d'alphabétisation renseignées et valorisées dans le cadre de l'Education permanente

L'analyse du tableau détaillé⁹⁸ permet d'identifier les asbl ou projets d'alphabétisation subventionnés dans le cadre des différents dispositifs d'Education permanente qui reflètent une large palette d'actions soutenues dans ce champ.

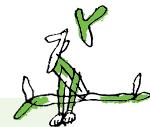
Décret de 2003 sur l'action associative dans le champ de l'éducation permanente

L'alphabétisation des adultes représente le b.a. ba de l'éducation permanente, secteur qui a joué un rôle pionnier dans le soutien des opérateurs concernés dès les années septante et ce dans le cadre de la Culture. Depuis de nombreuses années, une attention particulière est donnée à la dimension émancipatrice des apprentissages qui conditionne la possibilité d'exercer pleinement ses droits de citoyen.

Evolution du volume d'activités d'alphabétisation menées dans le cadre d'Education permanente

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Décret 17 juillet 2003	33 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	33 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	37 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	36 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	38 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	37 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	34 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	31 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE	35 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec un public Alpha/FLE
Circulaire Formation des cadres	1 opérateur	1 opérateur	1 opérateur	1 opérateur	Sans objet				
Circulaire subventions extraordinaires	Pas de projet	Pas de projet	1 projet	Pas de projet	Pas de projet	1 projet	Pas de projet	1 projet	1 projet
Circulaire Alpha-Culture	33 projets	31 projets	23 projets	31 projets	24 projets	Appel suspendu	14 projets	16 projets	16 projets
Conventions Alpha hors décret	Pas de convention	2 conventions	1 convention	1 convention	2 conventions				

⁹⁸ En Education permanente, il ne s'agit pas de formations *stricto sensu* de type apprentissage technique ou scolaire. Les activités soutenues en alphabétisation peuvent prendre différentes formes : activités culturelles, groupes de paroles, débats, formation de formateurs, réalisation d'outils pédagogiques, sensibilisation du milieu scolaire, d'intervenants-relais, du grand public...



Le secteur de l'Education permanente poursuit le soutien aux actions d'alphabétisation et aux activités liées à l'alphabétisation à travers la reconnaissance d'associations dans le cadre du décret sur l'action associative dans le champ de l'éducation permanente du 17 juillet 2003⁹⁹ qui permet une grande diversité de projets et ne se focalise pas sur la formation au sens classique que recouvre ce terme. Les associations définissent elles-mêmes leur cadre d'intervention en fonction de leurs priorités et des publics visés (apprenants-formateurs-grand public-agents relais...). Une des conditions principales est de s'adresser à des participants majoritairement adultes, c'est-à-dire des personnes âgées de plus de 18 ans et de mener le projet associatif dans une dynamique d'émancipation individuelle et collective en développant un regard critique et en promouvant l'exercice des droits fondamentaux.

Tout d'horizons des types de projets qui prennent différentes formes et directions en fonction de l'axe ou des axes de reconnaissance choisis par l'opérateur.

- Axe 1- Participation, éducation et formation citoyennes :

Le nombre d'organismes reconnus dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 qui renseignent au moins une action d'alphabétisation avec un public de première ligne varie autour de trente opérateurs dont plusieurs opérateurs incontournables du secteur de l'alphabétisation: le mouvement Lire et Ecrire, Alpha Mons-Borinage, le Collectif d'alphabétisation et Alpha 5000. De nouveaux opérateurs sont reconnus (Groupe Alpha Gembloux depuis 2014, Airbe Harmonie, Euclides-Université populaire d'Anderlecht et le GRAPPA depuis 2015)¹⁰⁰ tandis que d'autres ne valorisent

pas d'activité touchant le public Alpha dans leur rapport annuel EP ou arrêtent de travailler avec des publics en alphabétisation dans le cadre de leur reconnaissance ou encore perdent leur reconnaissance.

Si certains opérateurs¹⁰¹ se consacrent entièrement aux publics à alphabétiser, pour d'autres opérateurs, cette activité n'est pas leur cœur de métier, mais intervient de manière marginale ou est associée à des cours de FLE. En outre, les activités d'apprentissage de la lecture et de l'écriture ne sont pas automatiquement éligibles en Education permanente parce que ces programmes d'éducation non formelle peuvent être considérés comme ne rencontrant pas de manière suffisante le processus attendu notamment au niveau de leurs contenus et méthodes de concertation avec les participants, de leur méthode pédagogique, des enjeux de la formation en termes d'émancipation et d'autonomie des participants, d'évaluation formative. L'analyse des dossiers justificatifs montre que dans l'axe 1, des actions de formation de type cours d'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul sont parfois indiquées avec des publics pas ou peu scolarisés mais ne sont pas nécessairement prises en compte si leur caractère est jugé trop scolaire. Un autre principe régit ce dispositif : la participation des personnes aux formations d'éducation permanente ne peut pas être déterminée par une obligation légale, réglementaire ou administrative, mais doit reposer sur la liberté d'adhésion des apprenants.

Les activités d'alphabétisation valorisées dans l'axe 1 prennent le plus souvent d'autres formes que les formations d'éducation non formelle dans leur acception courante de cours hors contexte scolaire : activités

99 Les actions de formation soutenues dans ce cadre ne sont pas à proprement parler des formations s'apparentant à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture de manière scolaire et descendante, d'autres secteurs ayant pris le relais depuis le développement de politiques régionales d'Action sociale, de Cohésion sociale et d'Insertion socioprofessionnelle. Les opérateurs d'alphabétisation reconnus en Education permanente le sont aussi pour la plupart par la politique régionale d'alphabétisation.

100 Les activités d'Education permanente d'Airbe Harmonie en lien avec l'alphabétisation et le FLE concernent des activités d'apprentissage du français par l'utilisation du théâtre et des ateliers de citoyenneté. Le Grappa organise des activités culturelles avec des publics qui ne maîtrisent pas ou peu le français oral et écrit.

101 Lire et Ecrire, Alpha 5000, le Collectif d'alphabétisation, Alpha Mons Borinage et Alpha Gembloux.

intergénérationnelles et d'alphabétisation familiale, tables de conversation, activités liées à la citoyenneté et à la compréhension des codes culturels et sociaux, réunions thématiques et groupes de réflexion, activités (socio)-culturelles (visites, ateliers créatifs, conférences, promotion de la lecture...), accueil des participants... Toutes ces activités nécessitent une participation active des apprenants, elles ne peuvent se confondre avec ce que l'on nomme les loisirs actifs et entrent pleinement dans une dynamique formative.

- Axe 2 - Formation d'animateurs de formateurs et d'acteurs associatifs

Le principal opérateur concerné est Lire et Ecrire qui propose un vaste choix de formations initiales et continuées à toute personne, bénévole ou rémunérée qui envisage de s'engager dans le champ de l'alphabétisation et à celles qui y travaillent déjà. Pour certaines d'entre elles, les formations s'adressent aussi aux personnes souhaitant s'investir dans l'accompagnement de publics non francophones ; Formations initiales et continues au métier de formateur-animateur en alphabétisation, notamment à travers l'organisation d'une Université de printemps ou des journées thématiques (pédagogies innovantes et émancipatrices, mathématiques, TIC...).

Lire et Ecrire Communauté française a aussi produit un ensemble de mallettes pédagogiques « Vivre en Belgique »¹⁰² dans le cadre de l'accueil des primo-arrivants pas ou peu scolarisés. Ces mallettes abordent chacune un thème particulier : logement, santé, enseignement, vivre ensemble, emploi, sécurité sociale, vie quotidienne, statuts de séjour, situation institutionnelle de la Belgique et mode de fonctionnement de la société. Lire et Ecrire propose des

102 Voir aussi dans ce chapitre, la contribution sur la politique d'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale où il est fait mention de l'usage de ces mallettes avec les publics de primo-arrivants scolarisés ou non, pages 116 à 124. Ce projet est mené avec des fonds européens et des subventions des pouvoirs publics belges. Voir dans cet ouvrage : projets AMIF, pages 151 et 152.

formations à l'animation et à l'utilisation de ces outils avec un public migrant infrascolarisé auprès du secteur associatif.

PAC¹⁰³ organise des formations d'écrivains publics et d'animateurs en ateliers d'écriture qui peuvent intervenir complémentaires aux actions d'alphabétisation menées par d'autres opérateurs de formation travaillant avec des publics en difficulté avec la langue et l'expression écrite.

- Axe 3.1. Production de Services, de ressources documentaires et/ou d'outils pédagogiques

Plusieurs projets importants concernent plus particulièrement cet axe :

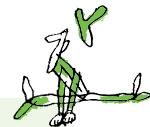
- le Centre de documentation du Collectif d'alphabétisation¹⁰⁴ met à disposition des ressources documentaires et produit du matériel pédagogique qu'il prête aux formateurs et opérateurs d'alphabétisation.
- la Funoc de Charleroi reconnue depuis 2014 pour le projet lié au Journal l'Essentiel¹⁰⁵, périodique édité depuis 1990 et destiné à des publics faibles lecteurs ou éloignés de l'écrit.
- Culture et Santé¹⁰⁶ a conçu quelques outils pédagogiques en collaboration avec différents

103 PAC n'est pas repris dans le décompte des opérateurs d'alphabétisation, mais intervient pour des publics en difficulté avec l'écriture, notamment dans l'orientation des personnes vers des opérateurs de formation, en apportant une aide spécifique et individualisée distincte des actions collectives d'alphabétisation et en menant des actions d'ateliers d'écriture dont certaines en partenariat avec des organismes d'alphabétisation.

104 Existant depuis les années septante, ce centre propose en prêt un vaste choix de livres et documents concernant l'alphabétisation et l'acquisition des compétences en prêt. Il réalise des outils pédagogiques, valises sur diverses thématiques, qui peuvent être empruntés et dispose d'un catalogue en ligne. Il joue aussi le rôle de diffusion pour certaines publications d'opérateurs d'alphabétisation. Le Centre de documentation a quitté le siège social de l'asbl situé à Saint-Gilles pour s'installer dans des locaux situés rue d'Anderlecht, 148 à 1000 Bruxelles, www.cdac-alpha.be

105 Journal-Essentiel : www.journal-essentiel.be et infolettre@journal-essentiel.be

106 Culture et Santé est situé dans le même bâtiment que le Centre de documentation du Collectif Alpha et propose des activités similaires à celui-ci mais centrées sur des enjeux liés à la santé et au bien-être. Cette association promeut la santé avec une attention particulière aux dimensions d'altérité et de précarité. Même si cet opérateur a produit des outils destinés à des publics pas ou peu scolarisés en partenariat ou non avec des opérateurs d'alphabétisation, il ne sera pas comptabilisé parmi les opérateurs d'alphabétisation. Les outils produits peuvent se retrouver sur le site : <http://www.cultures-sante.be>



acteurs bruxellois de l'alphabétisation (Caria...) et Lire & Ecrire Namur: *les messagers de l'Alpha, la littérature en santé, Alphabétisation et santé.*

- Axe 3.2 Réalisation d'études et de recherches

Lire et Ecrire Communauté française, organisation faitière du mouvement d'Education permanente, coordonne la réalisation d'études et de recherches, publiées en ligne et dont la plupart sont reprises dans le '*Journal de l'Alpha*' édité par ce mouvement¹⁰⁷. Une newsletter en ligne est aussi réalisée.

Entre 2014 et 2016, le *Journal de l'Alpha* a abordé et approfondi des thèmes d'actualité ou des thématiques très diverses, notamment : les pratiques d'alphabétisation, les politiques d'alphabétisation, les pédagogies émancipatrices et démarches citoyennes, le parcours d'accueil des primo-arrivants, l'école et l'analphabétisme, la pédagogie du projet, la création de référentiels pour la formation, l'apprentissage de la langue, le pouvoir des émotions, l'accueil, l'orientation et l'accompagnement, les publics éloignés de la formation...

Ce journal est diffusé à l'ensemble des acteurs de la formation: associations du réseau d'alphabétisation, organismes-partenaires, CISP, associations d'Education permanente, pouvoirs publics communautaires et régionaux subsidants ...

- Axe 4 Sensibilisation et campagnes

Le mouvement Lire et Ecrire est subventionné dans cet axe pour réaliser des actions de sensibilisation. Dans ce cadre, il est l'artisan de la journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre, en Belgique francophone. Depuis 2013, ces campagnes mettent davantage l'accent sur le constat de la fragilisation constante des personnes analphabètes et de la détérioration de leurs conditions

de vie et d'accès à la formation.

La réalisation de courts métrages d'animation s'appuyant sur la vie de Rosa¹⁰⁸, personnage emblématique candidate à une formation en alphabétisation, sert de support aux dernières campagnes 2016 et 2017 et est largement médiatisée. A titre d'exemple, la campagne 2017 insiste sur la nécessité de disposer d'un temps d'apprentissage suffisant.

Lire et Ecrire assure aussi une série d'interventions ponctuelles lors de colloques, de séminaires, stands d'information et auprès de partenaires (syndicats, associations, plans de Cohésion sociale, écoles...).

Conventions Alpha hors décret Education permanente

Dans le cadre de l'Education permanente, deux asbl bénéficient de conventions « hors décret », pour une durée déterminée, dont l'objet concerne l'alphabétisation. Ces conventions ponctuelles permettent de mener des projets spécifiques qui se distinguent des activités soutenues dans le cadre de leur reconnaissance en Education permanente. Ces conventions ont fait l'objet reconduction en 2017 pour une durée de 3 ans ;

- **Lire et Ecrire Luxembourg** : convention portant sur la réalisation, la mise en œuvre et l'édition d'ouvrages destinés à des publics éloignés de la lecture en coédition, avec un éditeur¹⁰⁹ : collection La Traversée. Cette convention qui a débuté en 2012 a fait l'objet d'une évaluation en 2016 et d'un renouvellement en 2017.

¹⁰⁸ Les 2 courts métrages servant de support à ces campagnes sont : Plongée en absurdité et Rosa la vie en rose.

¹⁰⁹ Il s'agit d'ouvrages de fiction, romans adaptés à des lecteurs débutants. Ces publications forment la collection « La Traversée », coproduite en partenariat avec l'éditeur Weyrich. A la base de ces publications, un travail d'éducation permanente est mené tant sur le contenu des ouvrages que sur la langue qui associe à la démarche des formateurs, des apprenants et des écrivains. Pour davantage d'information, voir le chapitre consacré aux pratiques culturelles du présent ouvrage, 197 et 198.

¹⁰⁷ [http://www.lire-et-ecrire.be/Journal-de-l-alpha-; journal.Alpha@lire-et-ecrire.be ; +32 \(0\)2 502.72.01](http://www.lire-et-ecrire.be/Journal-de-l-alpha-; journal.Alpha@lire-et-ecrire.be ; +32 (0)2 502.72.01)

- **Vie Féminine**¹¹⁰ : convention 'Alpha féministe' qui porte sur l'organisation de formations d'alphabétisation et de FLE centrées sur des enjeux féministes, la réalisation d'un outil pédagogique par an et la programmation de formations destinées aux animatrices-formatrices. Cette convention qui a débuté en 2011 a fait l'objet d'une évaluation en 2016 et d'un renouvellement en 2017.

Circulaires « Alpha-Culture »¹¹¹

Existant depuis 2007, l'appel à projets « Alpha-Culture » permet l'intervention d'animateurs artistiques et l'émergence de partenariats entre organismes d'alphabétisation et partenaires culturels/artistiques dans une optique de développement de démarches artistiques et/ou culturelles s'intégrant dans la pédagogie de l'apprentissage de la langue et l'acquisition de compétences de base.

Pour tenir compte de l'expérience des éditions précédentes et s'adapter à la situation budgétaire, après la suspension de l'appel à projets en 2013, à partir de 2014, les circulaires ministérielles sont annuelles et chaque appel à projets fait l'objet d'une évaluation :

- Circulaire Alpha-Culture du 5 février 2014
- Circulaire Alpha-Culture du 15 juillet 2015
- Circulaire Alpha-Culture du 16 mai 2016
- Circulaire Alpha-Culture du 11 juillet 2017

Il est intéressant de relever qu'après avoir connu une diminution budgétaire constante depuis 2013, l'appel a fait l'objet d'un refinancement en 2017, le budget ayant été doublé.

Dans ce cadre, deux types de projets sont éligibles :

- la production d'une réalisation collective de type culturel ou artistique
- la diffusion et la promotion d'une réalisation collective

Circulaire de subventionnement de projets ponctuels d'Education permanente et de Créativité

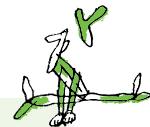
Suite aux diminutions de crédits, en 2011-2012, aucun projet visant l'alphabétisation n'avait été soutenu par la circulaire du 15 mai 2001¹¹². Une subvention ponctuelle est toujours marginale sur le plan budgétaire mais constitue un apport financier bienvenu pour mener des activités qui revêtent un caractère exceptionnel par rapport aux activités habituelles des opérateurs qu'ils soient reconnus ou non en Education permanente et en Créativité.

Entre 2013 et 2017, plusieurs projets culturels menés avec des publics en alphabétisation ont été introduits par des asbl de type artistique ou de formation. Ces projets ont été soutenus dans ce cadre : un projet de l'Ecole du Cirque de Honnelles en 2013, un projet de plateforme d'insertion de la Voix des femmes en 2015 incluant des publics en alphabétisation, un projet artistique d'Alpha 5000 en 2016 et trois projets de nature artistique en 2017 (Cadreci, Bruxelles laïque et Centre culturel de Ganshoren).

¹¹⁰ Vie féminine ne mène aucune action d'alphabétisation et de FLE dans le cadre de sa reconnaissance aux termes du décret du 17 juillet 2003.

¹¹¹ Pour davantage d'information voir le chapitre consacré aux pratiques culturelles, pages 204 à 206.

¹¹² Circulaire ministérielle relative aux projets ponctuels d'Education permanente et de Créativité du 15 mai 2001. Cette circulaire soutient des projets de manière limitée sur le plan financier pour des activités qui revêtent un caractère exceptionnel.



LECTURE PUBLIQUE

Le décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles, voté le 30 avril 2009 (MB 5/11/2009), a substitué la 'bibliothèque projet' à la bibliothèque institution de prêt. Il rend possible toutes les initiatives visant à améliorer l'efficacité des bibliothèques dans leur mission de rencontre de la demande de lecture, qu'elle soit exprimée ou pas. Il a été accompagné, de 2010 à 2014, d'un refinancement non négligeable du secteur.

Le décret prévoit explicitement l'intégration du rôle des partenaires de l'action des bibliothèques dans leur plan de développement : centres culturels, associations d'Education permanente, opérateurs d'alphabétisation... Il prévoit la création, au niveau local, d'un Conseil de développement de la lecture qui associe les différents acteurs sociaux, éducatifs et culturels du territoire.

Entré en vigueur à partir du 1er janvier 2010, le décret a eu un impact positif pour toucher les publics éloignés de la lecture et plus particulièrement les personnes en formation d'alphabétisation. Pour l'année 2015, les bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont renseigné dans leurs rapports d'activités :

- 225 projets « Alpha » avec 142 partenaires identifiés comme opérateurs d'alphabétisation ;
- 70 réseaux de Lecture publique sur les 145 existants indiquent avoir au moins réalisé une activité étiquetée « Alpha ».

Les rapports des années 2014 et 2015 renseignent respectivement 191 projets avec 123 partenaires et 157 projets avec 105 partenaires.

En 2015, on estime que 50 réseaux ont réalisé 30% de leurs actions avec des publics infrascolarisés, plus particulièrement en provinces de Liège et de Hainaut. On peut estimer à 250.000 €/an la part du budget de

personnel/fonctionnement des bibliothèques consacré à ce type d'action. Cette estimation peut être reprise pour les années 2016 et 2017. Au fil du temps, les bibliothèques sont devenues des acteurs incontournables du secteur de l'alphabétisation.

WALLONIE

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) - anciennement organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et entreprises de formation par le travail (EFT) - agréés par la Région wallonne, œuvrent à l'insertion sociale et professionnelle de publics adultes en difficulté d'accès à l'emploi pour des motifs tant sociaux que de faible niveau de scolarité ou encore, d'éloignement prolongé du marché de l'emploi.

En 2016, 151 organismes (12 CPAS et 139 asbl) étaient agréés, dont 9 disposaient à la fois d'un agrément EFT et d'un agrément OISP. Au 1er janvier 2018, 157 CISP ont été agréés. Ces centres sont, répartis sur l'ensemble de la Wallonie. En 2016, les CISP (EFT et OISP) ont accueilli plus de 16.000 stagiaires et dispensé plus de 5 millions d'heures de formation.

1

4

99

Activités d'alphabétisation des CISP

Evolution des activités d'alphabétisation des CISP									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Décret du 1er avril 2004	26 OISP 575.173 heures de formation/ stagiaires	26 OISP 653.492 heures de formation/ stagiaires	24 OISP 760.219 heures de formation/ stagiaires	24 OISP 808.237 heures de formation/ stagiaires	25 OISP 854.363 heures de formation/ stagiaires	25 OISP 849.133 heures de formation/ stagiaires	26 CISP 858.495 heures de formation/ stagiaires	26 CISP 839.291 heures de formation/ stagiaires	26 CISP 831.455 heures de formation/ stagiaires
Décret du 10 juillet 2013	prestées 2.771 stagiaires	prestées 2.662 stagiaires	prestées 2.904 stagiaires	prestées 2.783 stagiaires	prestées 3.342 stagiaires	prestées 3.396 stagiaires	prestées 3.291 stagiaires	prestées 3.402 stagiaires	prestées 3.129 stagiaires
Subventions Hors décret SPW-DGO 6 + DGO 5 (AS) depuis 2011	4 conventions	4 conventions	3 conventions	1 convention	1 convention	1 convention	1 convention	1 convention	1 convention

Le tableau ci-dessus reprend l'activité d'alphabétisation des opérateurs agréés CISP. Il se base sur les informations fournies par les opérateurs dans leurs rapports d'activités.

Au cours de la période 2013-2016, on observe une diminution du nombre d'heures de formation en alphabétisation – Alpha et FLE (moins 17.678 heures ou 2,1%) ainsi que du nombre de stagiaires (moins 267 unités ou 7,9%).

Certains opérateurs actifs en alphabétisation dispensent également d'autres formations en français. À l'examen de la situation de 2013 à 2016, on remarque que les CISP donnaient à la fois des formations en :

- Alpha
- RAN (Remise à niveau)
- Français
- FLE
- Communication par les langages d'expression

En ce qui concerne ces formations, pour les 26 dossiers de CISP retenus, la situation est identique pour ces trois années (2014, 2015 et 2016) reprises en détail dans le tableau ci-dessous :

Nombre de CISP concernés par les différents types de formation (2015, 2016, 2017)

Type de formation	Nombre de CISP concernés
Alpha	14
Alpha + FLE	1
Alpha + RAN	3
Alpha + FLE + RAN	1
Alpha + communication aux langages d'expression	1
Français (sans précision sur niveau de compétence des stagiaires)	1
FLE (sans précision sur niveau de compétence des stagiaires)	4
Alpha ou FLE en fonction du public qui se présente	1
	26

113 Les actions d'alphabétisation ont trait aux formations en Alpha écrit et Alpha FLE.

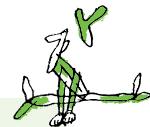
Toutefois, en l'absence d'information systématique sur les profils des apprenants ou de l'existence de groupes constitués de niveaux d'études très divers, le recensement des actions reprend toutes les formations en FLE. On peut supposer qu'une partie de ces formations s'adressent à un public infрасcolarisé. Pour maintenir la continuité et la compatibilité des données de 2008 à 2016, on a gardé les actions menées par 4 opérateurs qui ne dispensent plus que du FLE scolarisé depuis 2017 ou avant.

En effet, certains organismes se sont concentrés sur ce public même s'il leur arrive d'accueillir l'une ou l'autre personne peu scolarisée. Les publics migrants fluctuent et l'objectif des opérateurs est de répondre aux besoins qu'ils rencontrent sur le terrain. Concrètement, un certain nombre de stagiaires ne semble pas concerné – sauf exceptions – et il faudrait donc retrancher un certain nombre d'heures de formation des tableaux ci-dessus ;

- En 2014, il s'agit de 270 stagiaires pour 71.899,25 heures de FLE ;

- En 2015, il s'agit de 410 stagiaires pour 73.571,71 heures de FLE ;

- En 2016, il s'agit de 248 stagiaires pour 75.415,87 heures de FLE.



Parmi les CISP actifs en alphabétisation, si une partie d'entre eux dispensent aussi des formations de remise à niveau, la majorité (15 sur 27) dispense uniquement des formations en alphabétisation.

L'évolution au cours de la période 2013-2016 des heures effectives selon les filières de formation en français pour les CISP actifs en alphabétisation s'établit comme suit :

Nombre d'heures dispensées dans les CISP actifs en alphabétisation en 2013 et en 2016 selon les filières de formation				
Filières	2013	2016	Evolution	
			Unités	%
Alphabétisation	679.425	657.914	-21.511	-3,17%
FLE	169.708	173.540	3.832	2,26%
Remise à niveau	192.954	226.598	33.644	17,44%
Total	1.042.087	1.058.052	15.965	1,53%

On observe une diminution du nombre d'heures de formation en alphabétisation, la filière la plus fréquentée (moins 21.511 heures ou 2,1%) alors que les heures de formation de remise à niveau sont en nette augmentation (plus 33.644 heures de formation ou 17,44%).

On peut faire l'hypothèse que ces évolutions peuvent soit refléter un rééquilibrage et une extension du champ de l'offre de formation proposée par les acteurs de l'alphabétisation, soit résulter d'une stratégie des opérateurs, qui, pour éviter la stigmatisation, dispensent des formations en alphabétisation pour des publics - qui n'ont pas les compétences équivalentes au CEB obtenu en fin d'études primaires - sous l'appellation « remise à niveau ».

Il n'est guère aisé de recenser les opérateurs actifs en alphabétisation. D'une part, il est difficile de différencier

les heures d'alphabétisation pour des publics non francophones des heures de FLE de base pour un public scolarisé dans sa langue maternelle. Par ailleurs, la frontière entre l'alphabétisation et la remise à niveau n'est pas toujours perçue et/ou définie de la même manière par les opérateurs. Certains organismes qui dispensent des formations de remise à niveau peuvent s'adresser, au moins en partie, à un public qui n'a pas les compétences équivalentes au CEB. Aussi, si ces heures ne sont pas comptabilisées dans les tableaux, en voici un aperçu :

- **En 2014**, 216.060 heures de formation en remise à niveau ont été données à 839 apprenants. 3.013 heures de formation en communication par les langages d'expression ont été suivies par 19 stagiaires.
- **En 2015**, ce sont 229.248 heures de remise à niveau qui ont été proposées par ces mêmes organismes à 844 apprenants et la formation en communication par les langages d'expression a concerné 20 apprenants pour un total de 3.156 heures de formation.
- **En 2016**, ce sont 226.598 heures qui ont été proposées à 842 stagiaires. La formation en communication a concerné 18 personnes pour un total de 3.220,6 heures de formation.

On peut également signaler que 5 autres¹¹⁴ opérateurs, non repris parmi les CISP actifs en alphabétisation, organisent des formations en remise à niveau. En 2016, cela concernait 415 apprenants pour un total de 60.914,30 heures.

114 Ces opérateurs ne sont pas repris comme CISP organisant des formations d'alphabétisation : l'Adeppi, Contrepoing, Crabe, l'EPI et Structure. Ces opérateurs organisent des formations de remise à niveau. L'Adeppi, actif en Wallonie et à Bruxelles est cependant reconnu et subventionné par d'autres dispositifs relevant d'autres Entités fédérées. Dans ce cadre, l'Adeppi qui travaille en milieu carcéral avec un public pas ou peu scolarisé est bien considéré comme un opérateur d'alphabétisation. Voir dans cet ouvrage, chapitre sur les publics spécifiques, 188 et 189.

Nouvelle base légale CISP – Centres d’insertion socioprofessionnelle

Depuis le 1er janvier 2017, la nouvelle base légale CISP est pleinement d’application.

Elle se compose :

- du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d’insertion socioprofessionnelle (CISP),
- de l’arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013.

La nouvelle base légale CISP, dont le texte principal est le décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d’insertion socioprofessionnelle, introduit notamment les changements suivants :

- une appellation unique, à savoir « centre d’insertion socioprofessionnelle » ;
- des filières différenciées selon deux modèles pédagogiques ; soit une démarche de formation et d’insertion (filière DEFI), soit une démarche d’Entreprise de formation par le travail (filière EFT) ;
- trois catégories de filières selon leur objectif prioritaire ; orientation professionnelle, formation de base (alphabétisation, remise à niveau des connaissances de base, initiation informatique ou aux langues étrangères) et formation professionnelle liée à un métier ;
- une durée d’agrément de 6 ans (2 ans pour un agrément initial).

Le décret du 26 mai 2016 et l’arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 viennent modifier le décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d’insertion socioprofessionnelle.

Ces textes ont notamment introduit les évolutions suivantes ;

- l’instauration d’une source unique de financement : à partir du second semestre 2017, la subvention fonctionnelle DGO 6, les points APE et les

réductions de cotisations sociales feront place à une subvention fonctionnelle unique versée et contrôlée par le Forem ;

- un taux horaire unique de subventionnement fixé à 15,07 € pour un budget total estimé à plus de 83.000.000 € pour 2017.

CONVENTION PLURIANNUELLE MULTISECTORIELLE AVEC LIRE ET ECRIRE WALLONIE

Pour rappel, depuis 2011, une convention pluriannuelle unique regroupe plusieurs anciennes conventions entre la Wallonie et Lire et Ecrire Wallonie (et ses huit régionales). L’objectif était de simplifier le cadre général et d’améliorer la visibilité de l’action menée en matière d’alphabétisation et de permettre la concertation entre les différents Cabinets ministériels wallons qui ont l’alphabétisation dans leur champ de compétences¹¹⁵. Cette convention a été reconduite pour les années 2014 à 2016.

Cette convention subventionne des actions qui viennent renforcer d’autres mesures comme celles liées à la formation des demandeurs d’emploi. Les objectifs sont les suivants ;

- la sensibilisation et le développement de partenariats ;
- l’accueil et l’orientation des publics ainsi que l’appui à l’émergence de la demande en alphabétisation ;
- le développement de l’offre d’alphabétisation pour les personnes en (ré)-affiliation sociale ;
- le développement de l’offre d’alphabétisation pour les travailleurs¹¹⁶.

115 Pour plus de détails, voir contributions consacrées aux politiques qui concernent l’accueil des primo-arrivants dans cet ouvrage : pages

116 En 2018, la part ISP de cette nouvelle convention est de 1.100.000 €. La subvention facultative accordée à la Funoc a été retirée de la convention. La Funoc a reçu, hors convention, une subvention de 60.000 € pour la formation des travailleurs.



Si cette convention est subventionnée principalement par l'Insertion socioprofessionnelle (1.185.916 €), elle intègre également un budget de l'Action sociale – et donc hors ISP – de 175.000 € pour financer, en parties, le troisième objectif.

En 2017, cette convention a été reconduite provisoirement sans reprendre le budget « Action sociale ». Celui-ci a fait l'objet d'un arrêté séparé.

En 2018, la convention a été reconduite. Un financement de 274.000 € a été ajouté pour la formation des primo-arrivants.

Les objectifs ont été légèrement modifiés :

- sensibilisation et développement partenarial ;
- accueil, orientation et accompagnement des personnes ;
- formation de formateurs et des publics en ré-affiliation sociale, en Alpha FLE et pour les travailleurs ;
- coordination/articulation avec les opérateurs existants.

Cette convention a une durée de 3 ans.

INTERVENTIONS DU FOREM EN SOUTIEN DES PROCESSUS D'ALPHABÉTISATION

Depuis la publication du septième Etat des lieux, la situation n'a pas changé : le Forem n'intervient plus spécifiquement sur l'alphabétisation.

Cependant, toute une série de projets, dans lesquels le Forem intervient, comprennent des modules liés à l'alphabétisation : Par exemple, dans la convention-cadre conclue entre la Fédération des CPAS, la Wallonie et le Forem, des CPAS demandent à des opérateurs d'alphabétisation (Lire et Ecrire CISP, Alpha 5000, ...) de

venir dispenser des formations relatives à l'alphabétisation. Celles-ci sont intégrées dans des projets globaux liés à l'Insertion socioprofessionnelle de près ou de loin. Il s'agit donc de modules d'alphabétisation (au sens large intégrés dans un parcours plus global) pris en charge par le Forem via la convention-cadre.

Le Forem intervient financièrement dans les prestations sociales de certains stagiaires des CISP, via le contrat de formation F70bis. Cette intervention est une obligation décrétales (Arrêté du Gouvernement wallon du 8 février 2002).

ACTION SOCIALE : INTÉGRATION DES PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Analyse des activités renseignées

Le tableau repris page suivante reprend le nombre d'opérateurs subventionnés pour une action en lien avec l'apprentissage du français langue étrangère, la compréhension des codes sociaux et culturels ainsi que la connaissance des institutions du pays d'accueil en référence à l'axe 1 du décret du 30 avril 2009. Parmi ceux-ci, certains réalisent une action d'apprentissage du français de manière ciblée, d'autres intègrent cette action parmi un ensemble d'autres activités. En l'état actuel des informations disponibles sur les participants, la Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère (DGO 5) n'est pas en mesure de distinguer les publics FLE scolarisés des publics Alpha FLE ou FLE de base dans les dispositifs subventionnés. Les opérateurs soutenus dans le cadre de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère mènent des actions de formation avec des publics non francophones quel que soit leur niveau de scolarité et de maîtrise des compétences de base.

On constate que le nombre d'asbl soutenues dans ce cadre pour l'apprentissage du français langue étrangère a fortement augmenté en raison :

1

4

103

Evolution des activités d'alphabétisation dans le cadre des politiques d'intégration des personnes d'origine étrangère

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Code wallon de l'Action sociale et de la Santé – livre II- relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	48 organismes	52 organismes	64 organismes	40 organismes	77 organismes	93 organismes	92 organismes	97 organismes	132 organismes

- de l'augmentation des moyens budgétaires consacrés à l'intégration des personnes étrangères
- d'une identification plus claire des types d'actions menées par les opérateurs dans le formulaire de demande suite à son évolution

L'intégration des migrants est un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle, basé sur la réciprocité des droits et des devoirs, impliquant tant les migrants que leurs descendants et la société d'accueil dans son ensemble (exposé des motifs du nouveau décret).

Décret du 28 avril 2016

Le décret du 28 avril 2016 modifie le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. Le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé se divise en différents chapitres relatifs à :

1. L'organisation d'un **parcours d'intégration des primo-arrivants**¹¹⁷ en Wallonie qui est composé de deux phases :
 - un **module d'accueil** qui comprend une information sur les droits et devoirs en Belgique, un bilan social permettant d'évaluer les acquis et besoins des primo-arrivants et une aide aux démarches

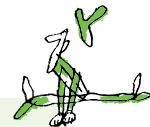
administratives. Ce module d'accueil est réalisé au sein des bureaux d'accueil organisés par les Centres régionaux d'intégration.

- la conclusion d'une **convention d'accueil** avec le Centre régional d'intégration. Cette convention comporte une **formation à la citoyenneté** de minimum 20 heures. Une formation à la langue française de minimum 120 heures et une **orientation vers le dispositif d'insertion socioprofessionnelle** adapté de minimum 4 heures sont également intégrées à la convention d'accueil si elles répondent à un besoin constaté lors du bilan social. Ces activités sont dispensées par les organismes agréés dans le cadre des initiatives locales d'intégration, les pouvoirs publics ou les organismes reconnus par les pouvoirs publics.

2. L'agrément et le subventionnement **des Centres régionaux d'intégration** ainsi que la définition de leurs missions qui sont les suivantes :

- **développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'intégration** par :
 - a. la création des bureaux d'accueil, au sein desquels est dispensé le module d'accueil ;
 - b. la mise en place, la coordination, l'évaluation et l'information sur le parcours, en lien avec le comité de coordination ;

¹¹⁷ Pour plus de détails, voir contributions consacrées aux politiques qui concernent l'accueil des primo-arrivants dans cet ouvrage : pages 116 à 119.



1

4

105

- c. la centralisation, dans le respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, de l'ensemble des données relatives aux primo-arrivants ;
- d. l'émergence et le soutien de partenariats entre les opérateurs ;
- **accompagner les initiatives locales d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère**, coordonner des activités d'intégration dans le cadre des plans locaux d'intégration ;
- **coordonner des activités d'intégration dans leur ressort territorial-encourager la participation sociale**, économique et politique des personnes étrangères et d'origine étrangère et les échanges interculturels ;
- **former les intervenants** agissant dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère ;
- **récolter sur le plan local des données statistiques ;**
- **se concerter avec les autres centres** afin de mener des politiques cohérentes sur tout le territoire de la région de langue française.

3. L'agrément et le subventionnement des initiatives locales d'intégration (anciennement initiatives locales de développement social) dont la mission est de soutenir la participation à la vie sociale et associative et à aider à l'exercice des droits et des obligations des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Elles sont soutenues pour 5 domaines d'activités, à savoir le français langue étrangère, la citoyenneté, l'insertion socioprofessionnelle, l'aide à l'exercice des droits et obligations et l'interculturalité.

4. L'agrément d'un service de traduction et d'interprétariat en milieu social actif sur tout le territoire de la région de langue française pour mener à bien les actions prévues dans le cadre du parcours d'intégration. Il a

pour mission de faciliter la communication entre les personnes d'origine étrangère et tout le service public ou asbl travaillant dans le cadre du « non-marchand ».

Ce décret vise entre autres le subventionnement d'opérateurs qui développent une mission de formation à la langue française et ce dans un sens large. Le public-cible est un public non francophone quel que soit son niveau de scolarisation. Même si les aspects méthodologiques et pédagogiques sont différents en ce qui concerne l'Alpha FLE ou le FLE, l'objectif a été de garder une certaine souplesse qui permet de ne pas exclure l'un ou l'autre opérateur en fonction du public visé.

COHÉSION SOCIALE

Au travers du Plan de Cohésion sociale, la Wallonie impulse une politique novatrice orientée vers une prise en compte de la précarité en concevant un plan de manière participative au sein de la politique communale, favorisant les partenariats. Dans sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon : « entend renforcer la cohésion sociale afin de permettre à chacun de prendre part à la vie sociale, politique, économique, culturelle. Il sera attentif à ce que les citoyens puissent s'émanciper et à ce que les plus démunis bénéficient d'un accompagnement leur permettant de sortir de la précarité et de se réinsérer. Toutefois, le PCS fera l'objet d'une simplification administrative pour en alléger les procédures de suivi tant au niveau de l'administration wallonne que des administrations communales ».

Actuellement, le décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie est en cours de révision.

Pour la mise en œuvre de cette politique, le PCS mobilise 36,5 millions €¹¹⁸ et plus de 625 ¹¹⁹ travailleurs ETP.

¹¹⁸ Source : rapport d'activités PCS 2016

¹¹⁹ Financement de personnel pédagogique et de coordination pédagogique + frais de fonctionnement forfaitaires en fonction de la catégorie d'agrément.

L'alphabétisation constitue l'une des dimensions incontournables du Plan qui découle notamment de l'application du droit à la formation et à l'épanouissement culturel et social. L'illettrisme est l'affaire de tous et il est crucial qu'une grande diversité d'acteurs soit conscientisée et engagée dans la promotion de l'alphabétisation. Le PCS y contribue à son échelle.

Les actions d'alphabétisation s'adressent majoritairement à un public en démarche d'insertion socioprofessionnelle (Axe 1 du PCS), mais aussi dans une moindre mesure à destination d'un public en processus de réaffiliation sociale (Axe 4 du PCS).

Au total, en 2016, on recense 64 actions en matière d'alphabétisation pour un budget total de 1,4 million €.

Parmi les différents types d'actions initiées, on retrouve dans les PCS les thématiques suivantes :

- Atelier d'alphabétisation orale ;
- Atelier d'écrivain public ;
- Cours de FLE (français langue étrangère) ;
- Alphabétisation familiale, soutien à la parentalité (permettre aux parents en difficulté d'acquérir les compétences nécessaires pour suivre la scolarité de leurs enfants) ;
- Mise en place d'une plateforme d'alphabétisation comme outil de développement culturel et personnel par le biais d'ateliers et d'activités diverses ;
- Accompagnement dans les démarches administratives de la vie courante ;
- Campagnes d'information ;
- Sensibilisation du personnel communal ;
- Ateliers d'écriture et de lecture ;
- Accès à l'information et la formation ;
- Remises à niveau ;
- Développement de l'estime et de la confiance en soi ;

- Développement du lien social ;
- Formation des travailleurs sociaux en alphabétisation et animations au sein des quartiers ;
- Création d'un groupe d'experts en vue de mutualiser les savoirs pour ensuite organiser un processus de formation grâce aux subsides récoltés ;
- Insertion socioprofessionnelle des stagiaires, demandeurs d'emploi ;
- Action favorisant l'émergence de la demande d'un public difficile à toucher.

Ces actions sont développées majoritairement en collaboration avec l'asbl Lire et Ecrire.

D'autres opérateurs locaux, publics et/ou associatifs sont également actifs dans le PCS comme : les administrations communales, les CPAS, les bibliothèques, la Croix-Rouge, les régies des quartiers, les centres régionaux d'intégration, l'asbl Vie féminine, les centres culturels ou encore les maisons de l'emploi.

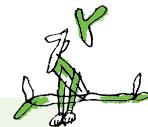
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

FORMATION PROFESSIONNELLE ET BRUXELLES FORMATION

A Bruxelles, la politique de formation professionnelle destinée aux chercheurs d'emploi¹²⁰ implique différents partenaires.

La politique d'Insertion socioprofessionnelle est menée dans le cadre du décret du 27 avril 1995 via l'agrément et le financement des OISP partenaires de Bruxelles Formation. La Commission communautaire française (COCOF) agréé les OISP sur base des conventions de partenariat établies avec Bruxelles Formation et attribue des budgets

¹²⁰ A Bruxelles, la terminologie «chercheur d'emploi» est préférée à celle de demandeur d'emploi.



liés aux opérations de formation; Bruxelles Formation prend en charge les frais stagiaires des OISP, constitués d'un défraiement et de frais de déplacement ; Actiris - anciennement Orbem – subventionne le volet guidance.

Bruxelles Formation octroie également un budget pour les actions conventionnées dans le cadre de l'article 6. Dans un souci de simplification administrative, depuis 2012, le rapport d'activités est commun aux trois instances intervenant pour soutenir les projets (COCOF, Bruxelles Formation et Actiris)¹²¹. Le rapport financier est quant à lui commun COCOF-Actiris.

Pour la période d'agrément 2014-2016, la COCOF subventionne 49 OISP¹²² :

- 9 MLOC
- 10 AFT
- 30 opérateurs de formation dont seuls 9 sont concernés par l'alphabétisation.

Dans le cadre de la formation professionnelle, la politique d'alphabétisation concerne :

- les **9 organismes d'ISP** qui dispensent des formations en alphabétisation (entre autres activités pour la plupart) et qui sont agréés et subventionnés par la Commission communautaire française sur base du décret du 27 avril 1995. A Bruxelles, les OISP actifs en Alpha bénéficient notamment d'un financement FSE en plus des subsides régionaux du secteur de la formation professionnelle. Plusieurs d'entre eux sont aussi subventionnés par d'autres pouvoirs publics. Les 9 opérateurs ISP agréés sont :
 - le Collectif d'alphabétisation
 - les Ateliers du Soleil

- la Chôm'Hier AID
- le Piment
- le Gaffi
- le Centre anderlechtois de formation (CAF)
- la Maison de quartier d'Helmet
- Promotion de la Formation en alternance (Proforal)
- Insertion Socioprofessionnelle Action Travail (ISPAT)

Depuis 2017, un dixième opérateur est actuellement subventionné par Bruxelles Formation sans être encore agréé par l'Administration de la COCOF : Bonnevie.

- les **actions conventionnées** dans le cadre de l'article 6 de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 12 mai 1987 par Bruxelles Formation :
 - Lire et Ecrire dans le cadre de la mise en œuvre d'une plateforme pédagogique d'actions d'alphabétisation ;
 - L'Adeppi pour des formations en alphabétisation de personnes détenues ;
 - Alpha-Signes pour des actions d'alphabétisation de personnes sourdes ou malentendantes (demandeurs d'emploi et travailleurs).

¹²¹ Dans le cadre des collaborations et de la simplification administrative, il est à noter également une démarche d'appel à projets conjoint Bruxelles Formation/Actiris pour les OISP.

¹²² Pour la période 2011-2013, 50 OISP étaient agréés par la COCOF. Pour la période 2014-2016, 49 OISP agréés par la COCOF.

Evolution des activités d’alphabétisation dans le cadre des politiques de formation professionnelle

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Décret	258.538 heures conventionnées	267.730 heures conventionnées	260.826 heures conventionnées	267.680 heures conventionnées	268.100 heures conventionnées	263.280 heures conventionnées	262.192 heures conventionnées
27 avril 1995	par Bruxelles Formation	par Bruxelles Formation					
	881 stagiaires	885 stagiaires	881 stagiaires	909 stagiaires	909 stagiaires	901 stagiaires	866 stagiaires

Le tableau ci-dessus permet d’appréhender l’évolution du nombre de stagiaires ISP concernés par ces dispositifs et le nombre d’heures conventionnées sans les actions de FLE et de formation de base. Les informations confirment une situation globalement stable, toutefois l’évolution 2013-2016 est marquée par une légère diminution du nombre d’heures conventionnées (moins 5.488 ou 2%).

- 20.000 chercheurs d’emploi distincts en formation ou en stage chaque année, principalement via les partenariats que régit Bruxelles Formation (OISP, Entreprises, Enseignement de Promotion sociale, CDR et Pôles Formation Emploi) et ses propres centres.
- L’augmentation de 1.000 apprenants en formation en alternance
- La délivrance de 2.000 titres de validation des compétences par an en 2020.

PLAN FORMATION 2020 EN RÉGION BRUXELLOISE

Contexte

Adopté en décembre 2016 par le Gouvernement régional bruxellois et le Gouvernement francophone bruxellois, Le Plan Formation 2020 est basé sur une vision pluriannuelle intégrée de la formation en Région bruxelloise.

Concerté avec les partenaires sociaux, les opérateurs francophones et néerlandophones de formation, d’emploi, d’enseignement, d’insertion et de validation, le PF2020 comprend 44 mesures regroupées en 19 axes thématiques. Son objectif central est le développement tant quantitatif que qualitatif de la formation professionnelle et l’augmentation du taux d’emploi des Bruxellois.

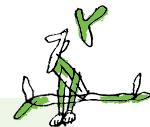
A côté d’objectifs qualitatifs, le Plan Formation contient également certains objectifs chiffrés à atteindre à l’horizon 2020 :

Afin de renforcer le taux d’emploi des Bruxellois, ce Plan contient de nombreuses mesures visant à soutenir la formation ainsi que l’employabilité des chercheurs d’emploi les plus fragilisés et des jeunes en transition entre la fin de leur parcours d’enseignement ou de formation et le marché de l’emploi.

Ce plan s’adresse également à d’autres publics plus spécifiques pour lesquels certaines mesures ont été développées. Parmi ceux-ci, citons les chercheurs d’emploi de plus de 55 ans, les personnes de nationalité ou d’origine étrangère, les travailleurs en reconversion, les personnes en situation de handicap et les détenus.

Mesure 7 du PF2020

Partant du constat que l’offre de formation en alphabétisation est insuffisante en Région bruxelloise, les initiateurs du



Plan Formation 2020 ont développé une mesure visant à doubler l'offre en alphabétisation organisée en ISP d'ici 2020, en particulier en ce qui concerne les premiers niveaux d'alphabétisation. Cette offre sera développée en particulier dans les premiers niveaux d'alphabétisation via principalement des appels à projets destinés à l'ISP et à l'Enseignement de Promotion sociale. Le Plan Formation 2020 entend également s'appuyer sur l'expertise du Comité de pilotage Alpha afin d'évaluer et d'objectiver l'augmentation de cette offre.

Appel à projets Alpha

Dans le cadre du décret sur l'Insertion socioprofessionnelle, Bruxelles Formation conventionne annuellement 9 opérateurs pour l'organisation de formations en alphabétisation. Par ailleurs, le 5 juin 2016, Bruxelles Formation a lancé un appel à projets destiné aux organismes d'Insertion socioprofessionnelles visant à développer en 2017 des actions de formation en alphabétisation et en français langue étrangère dans le cadre de la 6^{ème} Réforme de l'Etat.

Cet appel à projets s'inscrit également dans le cadre du Plan Formation 2020 et plus particulièrement de la mesure 7 « doubler l'offre de formation ISP en alphabétisation ». En toute cohérence avec cette mesure, les demandes prises en considération relèvent des niveaux 1 et 2. Toutefois, l'appel à projets permet également aux opérateurs ISP proposant des projets pour les niveaux 3 et 4 d'alphabétisation d'être éligibles s'ils s'articulent à des niveaux 1 et 2 dans le cadre de passerelles et/ou de filières clairement identifiées avec d'autres opérateurs.

La durée de ces actions se situent entre 350 et 450 heures et se basent sur le test de positionnement de Lire et Ecrire.

Bruxelles Formation a également lancé dans le cadre de la 6^{ème} Réforme de l'Etat un appel à projets vers les

établissements d'Enseignement de Promotion sociale, visant à développer en 2017 des actions de formation en alphabétisation et en français langue étrangère.

Les actions de formation portent sur les unités d'enseignement « alphabétisation-niveau 1A », « alphabétisation-niveau 1B », « alphabétisation-niveau 2 et sur la section « français langue étrangère-niveau débutant ».

COHÉSION SOCIALE

Le Service public francophone bruxellois (Commission communautaire française), dans le cadre de ses compétences liées à la Cohésion sociale, soutient le **dispositif de Cohésion sociale**, le **Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI)**, le **Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (CRÉDAF)** et le **dispositif d'accueil des primo-arrivants** (bureaux d'accueil).

Dispositif de Cohésion sociale

Le dispositif de Cohésion sociale repose sur le décret du 13 mai 2004 et sur ses arrêtés d'application.

« Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quels que soient leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment,

par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau ».

Cette année 2016 a été caractérisée par le démarrage du quinquennat 2016-2020 dont les 4 priorités sont :

- Le soutien et l'accompagnement à la scolarité (priorité 1 – P1),
- **L'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif (priorité 2 – P2),**
- La « citoyenneté interculturelle » (priorité 3 – P3),
- Le « vivre ensemble » (priorité 4 – P4).

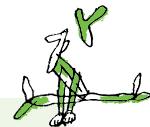
Concernant la **priorité 2**, l'appel à candidature destiné aux associations œuvrant aussi bien en alphabétisation qu'en français langue étrangère précise que *« l'apprentissage et l'appropriation du français (parlé, lu et écrit) est un levier d'émancipation. Il s'agit en effet d'un moyen pour les bénéficiaires de communiquer, de s'autonomiser, de se construire un réseau social, d'orienter leurs projets de vie, d'améliorer leurs insertions sociales et professionnelles, de faciliter le suivi scolaire de leurs enfants, de s'approprier les clefs pour mieux investir la ville... Les actions sont organisées et structurées afin d'offrir un encadrement pédagogique en accueillant les bénéficiaires dans des locaux adaptés et en utilisant du matériel pédagogique adéquat. La CCF appréciera la formation de tous les animateurs et de l'équipe encadrante ainsi que leurs qualifications. Elle attend également de l'opérateur associatif qu'il définisse un programme de formations en lien avec le domaine de l'alphabétisation et du FLE ainsi que des formations visant notamment l'interculturalité, la lutte contre le racisme, la pédagogie, la linguistique et les mixités. Cette priorité s'articule en deux volets cohérents afin que les bénéficiaires puissent acquérir des connaissances et les intégrer dans leur vie quotidienne. L'appropriation de la langue française par des mises en pratiques ne peut pas dépasser 50% du volume horaire. »*

Volet 1 ; *l'apprentissage de la langue française ; développement et/ou renforcement des compétences orales (compréhension et production) et des compétences liées à l'écriture et à la lecture.*

Volet 2 ; *l'appropriation de la langue française par des mises en « pratique » pouvant prendre la forme ;*

- *de formations citoyennes,*
- *d'ateliers de lecture, de jeux de langage, d'écriture, d'expression orale,*
- *d'ateliers de techniques de communication,*
- *de visites extérieures liées aux formations citoyennes,*
- *de visites extérieures liées à la découverte de la ville (aussi bien au niveau environnemental que culturel) et/ou du réseau associatif,*
- *d'animations et de groupes de parole autour du soutien à la parentalité et/ou en lien avec la citoyenneté,*
- *d'ateliers NTIC.»*

À l'inverse du quinquennat précédent (2011-2015), le nombre de projets subventionnés pour des actions d'apprentissage et d'appropriation de la langue française dans le cadre du quinquennat 2016-2020 a légèrement diminué. Cette diminution se fait particulièrement ressentir pour les contrats régionaux. Ceci s'explique probablement par la réorientation de certains projets qui, dans le quinquennat précédent, étaient soutenus dans le cadre d'actions complémentaires à l'alphabétisation et qui, maintenant, sont soutenus dans la priorité « vivre ensemble » (P4A). De manière générale, on constate une grande stabilité des actions.



Evolution des activités d'alphabétisation dans le cadre des politiques de Cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale

Décret 13 mai 2004	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contrats régionaux	12 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	12 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	12 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	20 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	19 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	19 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	19 organismes Proposant de l'Alpha et du FLE	19 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	9 organismes proposant de l'Alpha et du FLE
Contrats communaux	78 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	78 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	78 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	79 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	83 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	84 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	83 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	83 organismes proposant de l'Alpha et du FLE	79 organismes proposant de l'Alpha et du FLE
Plan bruxellois pour l'alphabétisation	6 Locales de Lire et Ecrire Bruxelles + 41 opérateurs conventionnés	6 Locales de Lire et Ecrire Bruxelles + 44 opérateurs conventionnés	6 Locales de Lire et Ecrire Bruxelles + 46 opérateurs conventionnés	6 Locales de Lire et Ecrire Bruxelles + 44 opérateurs conventionnés	6 Locales de Lire et Ecrire Bruxelles + 45 opérateurs conventionnés	6 Locales de Lire et Ecrire Bruxelles + 44 opérateurs conventionnés	6 Centres Alpha de Lire et Ecrire Bruxelles + 41 opérateurs conventionnés	6 Centres Alpha de Lire et Ecrire Bruxelles + 41 opérateurs conventionnés	6 Centres Alpha de Lire et Ecrire Bruxelles + 40 opérateurs conventionnés

1

4

D'un quinquennat à l'autre

Le CRAcs (Centre Régional d'Appui à la Cohésion Sociale) rédige un rapport annuel d'évaluation de l'application du décret « Cohésion sociale » de la COCOF.

Le dernier rapport fait état du nouveau quinquennat 2016-2020 de Cohésion sociale¹²³. Il pointe notamment ces quelques éléments, en lien avec les politiques d'alphabétisation : « *C'est durant l'automne 2014 que le Collège de la COCOF a identifié les thématiques prioritaires du troisième quinquennat de la Cohésion sociale (2016-2020). Pour ce faire, le Collège s'est appuyé sur un ensemble d'analyses et de recommandations formulées par le CRAcs, la section Cohésion sociale du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé et par d'autres acteurs concernés par la mise en œuvre de cette politique.* »

La transition du deuxième au troisième quinquennat a été gouvernée par une intention politique visant à préserver deux des priorités déjà implémentées dans le dispositif de la Cohésion sociale, à savoir le soutien scolaire, devenu « **soutien et accompagnement à la scolarité** » (**priorité 1**), et « **l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif** » (**priorité 2**) qui poursuit « la priorité alphabétisation et apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés. »

En revanche, la troisième priorité a fait l'objet d'une redéfinition autour d'une thématique dédiée à la « **citoyenneté interculturelle** » (**priorité 3**). Enfin, en promouvant les enjeux de société liés au « **vivre ensemble** » (**priorité 4**), le Collège de la COCOF a posé un geste important de réhabilitation d'une des dimensions historiques de cette politique orientée vers la production d'identités collectives portées par des communautés locales.

111

¹²³ Ce rapport est disponible sur le site du CBAI : <http://www.cbai.be/docstock/0/3/15/>

Au total, ce ne sont pas moins de 189 associations qui ont été retenues dans le cadre du dispositif communal – qui est marqué par une relative stabilité des opérateurs d'un quinquennat à l'autre –, et 60 dans le dispositif régional dont 5 associations soutenues dans le cadre de recours « communaux », plus « ouvert » aux nouvelles associations. Dans les deux dispositifs, on constate une légère diminution du nombre d'associations présentes dans les trois premières priorités, dont celle relative à l'apprentissage et l'appropriation de la langue française. On ne peut pas pour autant en conclure que l'offre à destination du public diminue en proportion. Il est tout à fait possible que les décisions adoptées aient donné lieu à une concentration plus importante des moyens financiers sur un nombre plus restreint d'opérateurs. En effet, depuis plusieurs années, on constate que les budgets sont en progression.

Nouvelles exigences pour l'alphabétisation

Le dispositif de Cohésion sociale accorde une place importante aux actions visant l'acquisition du français depuis l'entrée en vigueur du premier programme 2006-2010. Cette priorité récolte 25% du budget initialement alloué à l'année 2016. Cependant, les modalités de l'appel à projets diffusé au début de l'année 2015 ont été caractérisées par un degré accru d'exigences, malgré le fait que les montants ont très peu augmenté pour le troisième quinquennat. Les modalités de mise en œuvre qui accompagnent la priorité 2 reposent sur les exigences administratives concernant notamment le nombre de participants (minimum 10 et maximum 20, ce qui n'était pas spécifié avant) et les volumes horaires des cours, qui sont passés de sept à neuf heures par semaine (et à quatre heures en horaire décalé). Par ailleurs, les activités de mise en pratique ne peuvent dépasser 50% du volume horaire.

La dimension plus participative des actions est ainsi limitée par un cadrage quantitatif, alors qu'elle ne l'était

pas au second quinquennat. En termes de formation des animateurs, des exigences spécifiques sont également apparues. L'accent mis sur la mixité de genre a eu également des retombées sur les actions de la priorité 2. Certaines d'entre elles ne s'adressaient effectivement qu'à un public non-mixte alors que les 4 mixités faisaient partie des principes de base dès 2006. Dorénavant, ce n'est qu'à titre exceptionnel que certaines activités pourront s'adresser à des femmes uniquement.

En effet, l'appel à projets mentionne ceci :

« Tous les projets soutenus sont accessibles à un public mixte. Certaines activités peuvent, à titre exceptionnel, ne s'adresser qu'à des femmes. L'association devra motiver son choix. Cette motivation devra arguer d'un trajet vers la mixité.

Les activités uniquement réservées aux femmes doivent être un moyen et non une fin en soi.

L'objectif est, in fine, de permettre l'inclusion de la mixité dans un climat non-conflictuel et d'acceptation mutuelle. L'opérateur est responsable du contenu transmis lors des actions menées. Il ne peut être toléré de véhiculer des stéréotypes genrés. Les principes d'égalité entre hommes et femmes ainsi que les principes des droits de l'Homme seront rappelés ! »

Ce renforcement des exigences a été diversement apprécié. Certaines associations y voient une forme d'inflation administrative peu en prise avec les réalités de terrain. Ces évolutions administratives sont également soupçonnées de prêter le flanc à des pratiques d'activation qui en raison du fait qu'elles surinvestissent les objectifs de mise à l'emploi ne laissent que peu de place à la prise en compte du parcours personnel de l'apprenant. Ce rapprochement vers des pratiques observées dans d'autres secteurs (à l'exemple de l'ISP) était déjà constaté par L&E Wallonie dans une étude en 2014¹²⁴.

¹²⁴ http://www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/25.11.04_a_godenir_P_gilard_pr_edl_politiques_d_activation_relu_s-ag_et_cb.pdf

**1****4**

113

En revanche, du côté de l'administration, c'est l'attachement à un service public de qualité qui est mis en avant. Si ces critères sont davantage contraignants, c'est parce que l'on souhaite se doter d'un maximum de rigueur dans la mise en place des actions.

L'alphabétisation, un outil de cohésion sociale ?

Au-delà de ces débats, si l'on se réfère à la définition de la cohésion sociale telle que formulée dans l'article 3 du décret du 13 mai 2004, on ne peut que constater que l'alphabétisation répond toujours aux finalités dudit décret et de ses arrêtés d'application.

En effet, l'alphabétisation, dans le cadre de la Cohésion sociale, amène les associations à faire en sorte que les publics aient non seulement la possibilité d'acquérir les compétences linguistiques visées par les formations, mais également certaines aptitudes au changement de perception de la réalité sociale. C'est ainsi que Lire et Ecrire Bruxelles - CRÉDAF a proposé dans le cadre des rencontres bruxelloises de l'alphabétisation organisée en 2016 que le décret intègre la dimension « émancipation » à la définition de la cohésion sociale. Finalement, par son approche participative citoyenne, politique, culturelle de tous, l'alphabétisation est un véritable outil de cohésion sociale.

Renforcement ou complémentarité avec d'autres dispositifs ?

Dans son rapport annuel 2011, le CRAc questionnait le point de vue selon lequel la politique de Cohésion sociale est essentiellement vouée à renforcer d'autres dispositifs existants. Sa supposée efficacité tiendrait aux financements d'appoint qu'elle apporterait aux structures associatives qui développent des projets soutenus par ailleurs. Pourtant, l'offre de cours de FLE et d'alphabétisation

dans le cadre du dispositif de Cohésion sociale permet de s'adresser à l'ensemble des personnes qui ne pourraient accéder à d'autres types d'offre de formation en matière d'apprentissage du français, et ce pour toute une série de causes : frais d'inscription trop élevés, conditions administratives à l'inscription, offre saturée, rapport trop scolaire aux apprentissages... A cet égard, le secteur de la Cohésion sociale a beaucoup à gagner à distinguer le fait de s'aligner purement et simplement sur d'autres critères ou logiques administratives et le fait de s'en inspirer afin d'enrichir les cadres administratifs en vigueur au sein du décret Cohésion sociale.

Déjà évoqué lors du deuxième quinquennat mais prochainement concrétisé, le troisième quinquennat de Cohésion sociale est marqué par la mise en place d'un système de centralisation (le formulaire Alpha) de toutes les informations relatives à l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'inscrit dans une logique d'harmonisation des politiques et de simplification administrative.

Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI)

Le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI) a été transféré aux Communautés en 2015. Cette année 2016 s'est néanmoins caractérisée par la reconduction du dispositif tel que mis en place en 2015. A l'avenir, le Collège devra définir les modalités d'utilisation des moyens du FIPI en tenant compte des évolutions intervenues en Cohésion sociale et du nouveau dispositif d'accueil des primo-arrivants.

Rôle de Lire et Ecrire Bruxelles comme CRÉDAF, ses implications

Le décret du 13 mai 2004 de la Commission communautaire française relatif à la Cohésion sociale avait institué

le Centre régional d'appui à la Cohésion sociale communément appelé CRAcs.

Le décret du 15 janvier 2009 modifiant le précédent a notamment créé un second centre régional. Son article 15 bis § 1er précise « Le Collège désigne et subventionne pour 5 ans renouvelables un centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes », en identifie les 6 missions et stipule les conditions de désignation et subventionnement.

Sur dossier de candidature déposé en août 2009, Lire et Ecrire Bruxelles a été désignée, dès le 1er janvier 2010 pour 5 ans renouvelables, comme « Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes » ou « Centre bruxellois pour l'alphabétisation ». Pour faciliter la communication, on recourt désormais à l'acronyme CRÉDAF.

Le premier mandat de Lire et Ecrire Bruxelles à cette responsabilité a été reconduit pour un quinquennat supplémentaire par le Collège de la COCOF sur une proposition de son administration avalisée par le Conseil consultatif de la Cohésion sociale. Il couvre la période 2015-2019.

Organisme agréé en Education permanente depuis 2003, Lire et Ecrire Bruxelles investit donc aussi l'approche Cohésion sociale à travers les 6 missions du CRÉDAF stipulées dans le décret ;

- 1/ accueillir et orienter les adultes francophones et non francophones vers les dispositifs d'alphabétisation et d'apprentissage du français les plus adéquats ;
- 2/ coordonner sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale les dispositifs d'alphabétisation pour adultes francophones et d'alphabétisation et d'apprentissage du français pour les adultes non francophones et apporter, à la demande de

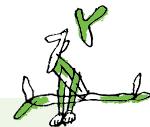
ses partenaires, son expertise méthodologique et pédagogique en cette matière ;

- 3/ dispenser des cours d'alphabétisation aux personnes adultes, quelle que soit leur origine, qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'écrit en français ;
- 4/ dispenser des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français aux personnes adultes peu ou non scolarisées dont la langue maternelle n'est pas le français et qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'oral et de l'écrit en français ;
- 5/ former les personnes chargées de dispenser les cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français visés aux points 3° et 4° ainsi que les autres professionnels nécessaires à l'organisation de ces formations ;
- 6/ détacher auprès de ses partenaires associatifs ou publics des formateurs qualifiés pour dispenser des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français aux personnes peu ou non scolarisées.

Cette reconnaissance comme CRÉDAF est un des facteurs qui a amené Lire et Ecrire Bruxelles à revoir son organisation interne.

Les différents objectifs de ces 6 missions décrétales 'CRÉDAF' se trouvent regroupés dans 4 des 7 missions retenues par Lire et Ecrire Bruxelles dans le cadre de sa réorganisation en 2013 : Accueil et orientation du public – Coordination du réseau – Organisation des cours – Formation du secteur. Ces deux dernières missions relèvent aussi de l'agrément de Lire et Ecrire Bruxelles en Education permanente.

L'attention à la vocation régionale du CRÉDAF prend notamment en compte l'élargissement et la diversification du secteur de l'alphabétisation/FLE de base bruxellois composé tant des opérateurs de formation que des acteurs-relais entretenant des liens divers avec le public.



Ainsi Lire et Ecrire Bruxelles assume-t-elle les responsabilités du CRÉDAF à travers la collaboration entre plusieurs coordinateurs/trices (Coordinations générales, de missions et de Centres Alpha), travailleurs de première ligne (accueillants, formateurs, assistants administratifs) et responsables de Services (Communication, Informatique, Analyse statistique, Finances, Ressources humaines).

Six coordinateurs de Centres ont respectivement la responsabilité d'un Centre Alpha. Les formateurs qui y sont affectés y animent des groupes d'alphabétisation et de FLE de base ainsi que dans une quarantaine d'organismes conventionnés.

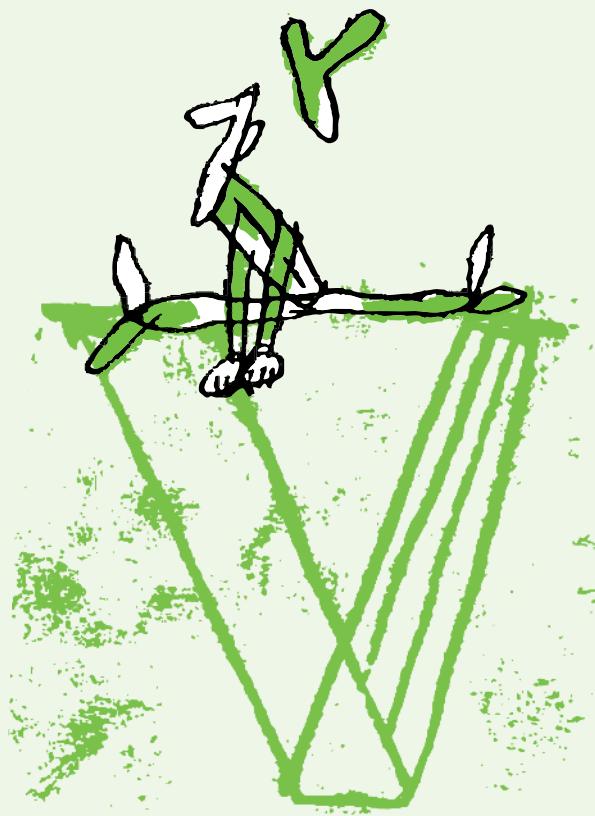
L'équipe d'accueillants intervient au niveau de la mission « Accueil et orientation du public » à partir des 6 « Points-Accueil » localisés chacun dans un des 6 Centres Alpha.

Depuis septembre 2018, Lire et Ecrire Bruxelles assure aussi une permanence hebdomadaire « Accueil-Orientation » du public jeunes 18-26 ans au « PIF 1070 ». Ce « Point (In) formation Jeunesse » s'est ouvert mi-mars 2017 à Anderlecht¹²⁵ dans le cadre du Contrat de Quartier Biestebroek.

Lire et Ecrire Bruxelles propose aussi annuellement un carnet de formations destiné principalement aux formateurs et à d'autres intervenants du secteur Alpha et FLE de base. Un accompagnement pédagogique peut aussi être sollicité par des formateurs individuellement ou en équipe.

Les 3 autres missions de Lire et Ecrire Bruxelles complémentaires au champ du CRÉDAF sont les missions :

- « Recherche-Analyses et Etudes »,
- « Sensibilisation »
- « Alpha ISP et Emploi »¹²⁶.



125 2 rue Wayez/453 chaussée de Mons à 1070 Anderlecht.

126 Voir plus loin dans ce chapitre la contribution sur le conventionnement d'Actiris et plus particulièrement le Service Emploi de Lire et Ecrire, pages

Focus sur des politiques intervenant dans le champ de l'alphabétisation

ÉVOLUTION DES POLITIQUES D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS ET MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS EN WALLONIE ET À BRUXELLES

Introduction et comparaison entre les politiques régionales

La politique d'accueil des primo-arrivants reste indispensable et répond à une demande croissante de la part des primo-arrivants. Ce dispositif est en évolution permanente et chaque Région dispose de ses modalités.

L'obligation de prouver ses efforts d'intégration pour le maintien et le renouvellement de son titre de séjour décidé par le Gouvernement fédéral (modification de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers) et l'obligation de suivre un parcours d'accueil dans le cadre des Projets Individualisés d'Intégration sociale « proposés » par les CPAS viennent encore renforcer la demande du public à pouvoir bénéficier de ce parcours d'accueil ou d'intégration. Cela explique que le dispositif PA est tributaire d'autres décisions et que des orientations nouvelles risquent très vite d'obliger les Entités fédérées à modifier leurs textes législatifs. A titre d'exemple, si la volonté du Ministre de la Justice de modifier le Code de la nationalité, actuellement en discussion en Commission, devait être concrétisée, il faudrait modifier les conditions d'accès au parcours qui sont actuellement restrictives au niveau de la durée du séjour légal en Belgique (maximum 3 ans). Cette décision imposerait aux dispositifs en cours d'ouvrir leurs portes et d'offrir le parcours à un nombre important de ressortissants

désirant légitimement constituer leur dossier de nationalité belge et qui résident en Belgique depuis plus de 3 ans !

Pour rappel, l'Etat fédéral conserve des compétences dans de nombreux domaines comme, entre autres, la politique d'asile. Les Communautés et les Régions sont cependant compétentes pour l'insertion/intégration des personnes d'origine étrangère et des politiques de cohabitation et de cohésion sociale.

Plusieurs dispositifs existent donc en Belgique concernant les politiques d'accueil ou d'intégration des primo-arrivants. Seule la COCOF utilise le terme accueil alors que les autres Entités parlent d'intégration. On en dénombre quatre actuellement qui sont compétentes pour cette matière :

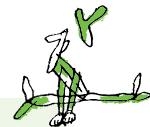
- La Région flamande (parcours obligatoire en Flandres et facultatif en Région de Bruxelles-Capitale)
- La Région wallonne (parcours obligatoire)
- La COCOF pour les bruxellois francophones (parcours facultatif)
- La Communauté germanophone (parcours obligatoire)

Normalement, un nouveau dispositif rendant le parcours obligatoire à Bruxelles devrait être voté mais nécessite encore l'approbation des arrêtés d'exécution et la signature d'un Accord de coopération entre la VG, la COCOM et la COCOF¹²⁷.

Une comparaison des principaux parcours d'accueil ou d'intégration proposés en Belgique¹²⁸ permet de constater certaines similitudes au niveau de leur contenu mais des

127 Ordonnance concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants du 11 mai 2017 publié au Moniteur belge du 30/05/2017. L'arrêté d'exécution et un Accord de coopération doivent encore être adoptés pour que cette ordonnance soit d'application.

128 Sources : Comparaison réalisée par le CRAcs et données transmises par les Administrations.



différences importantes notamment en matière de durée de la prise en charge ou de l'offre linguistique. Il faut préciser que contrairement à la Région flamande où l'offre linguistique est totalement orchestrée par « Het Huis van het Nederlands » dépendant du Ministère de l'Enseignement, pour la Région wallonne et la COCOF, d'autres dispositifs tels l'Enseignement de Promotion sociale, Bruxelles Formation, l'ISP, le secteur associatif... complètent l'offre linguistique hors dispositif.

L'offre inscrite dans ces parcours implique bien évidemment d'autres dispositifs comme l'ISP, l'Emploi, l'Education permanente... Cette vision transversale de l'accueil de nombreux migrants en Belgique nécessite donc une implication importante de nombreuses Autorités afin d'avoir une offre coordonnée et complémentaire pour tous ces nouveaux citoyens.

Comparaison des parcours d'accueil ou d'intégration proposés en Belgique

Contenu	COCOF	Wallonie	Flandre
Accompagnement individuel	Oui : théoriquement limité aux thématiques identifiées en début de parcours. Pas de limite de temps	Oui	Oui : en théorie limité à une période d'un an
Formation linguistique	Objectif : atteindre le niveau A2 du CECR. Pas de limite de nombre d'heures, ni de périodes Durée : trajet standard d'un minimum de 120h et d'un maximum de 1.150h (public Alpha)	Objectif : Aucun niveau particulier à atteindre mais un minimum de 120h. Ce nombre va passer à 400h suite à une modification de la réglementation adoptée en 1ère lecture par le Gouvernement wallon le 22 mars 2018 et en deuxième lecture le 14 juin 2018 ¹²⁹ .	Objectif : réussir le niveau A2 du CECR (sauf pour les analphabètes : niveau A2 en compétences orales et niveau A1 en compétences écrites) Durée : trajet standard d'un minimum de 120h à maximum 1.140h (public Alpha) avec possibilité de recommencer des modules.
Information « Droits et Devoirs »	Oui : 10h en début de parcours	Oui : en début de parcours mais pas de nombre d'heures définie (La durée estimée est d'une demi-journée)	Non : intégré dans la formation « Orientation sociale »
Formation à la citoyenneté	Oui : 50h	Oui : minimum 20h actuellement mais portée à 60h prochainement	Oui : 60h
Orientation ISP	Oui : orientation vers des acteurs extérieurs experts	Oui : un bilan socio-professionnel de minimum 4 heures est réalisé	Oui : entre autre via des collaborations fonctionnelles avec le VDAB

129 Il reste donc encore la troisième lecture et l'adoption par le Parlement wallon pour que cette réglementation puisse entrer en vigueur.

Wallonie : Parcours d'intégration des primo-arrivants

Par un **décret du 27 mars 2014** remplaçant le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, un **parcours d'accueil** a été mis en place en Wallonie. Le parcours d'accueil n'était alors que partiellement obligatoire.

Le dispositif a été revu par le **décret du 28 avril 2016**. **Le parcours d'accueil devient dès lors un parcours d'intégration entièrement obligatoire et gratuit.**

Les personnes concernées par le parcours sont les primo-arrivants c'est-à-dire **les personnes étrangères** qui séjournent en Belgique depuis moins de trois ans et qui disposent d'un **titre de séjour de plus de trois mois**, à l'exception des citoyens d'un État membre de l'Union européenne, de l'espace économique européen, de la Suisse et des membres de leurs familles. Le décret prévoit toute une série de dispenses.

L'objectif de ce dispositif est d'organiser l'**accompagnement** de ces personnes dans les premiers pas de leur parcours dans la société d'accueil dans le but de les aider à acquérir les connaissances de base sur le **fonctionnement de la société** et les relations sociales en Belgique. Il a également pour but de reconnaître leur niveau de connaissance du français, de faciliter leurs démarches pour s'inscrire dans une formation et d'objectiver leurs compétences professionnelles pour faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi.

La première phase du parcours d'intégration est un **module d'accueil** qui comprend une information sur les droits et devoirs en Belgique, un bilan social permettant d'évaluer les acquis et besoins des primo-arrivants et une aide aux démarches administratives.

La deuxième phase est la conclusion d'une **convention d'accueil** avec le Centre régional d'intégration. Cette convention comporte une **formation à la citoyenneté** de minimum **20 heures**. Elle porte sur des thématiques spécifiques telles que sur les statuts de séjour en Belgique, le logement, la santé, l'enseignement, la sécurité sociale, les impôts, les assurances, les institutions belges et internationales, la vie quotidienne, l'égalité des chances et des genres.

Une **formation à la langue française** de minimum **120 heures** et une orientation vers un **dispositif d'insertion socioprofessionnelle** adapté de minimum **4 heures** sont également intégrées à la convention d'accueil si elles répondent à un besoin constaté lors du bilan social.

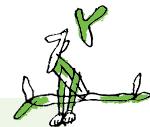
Le module d'accueil est réalisé par les **huit Centres régionaux d'intégration** agréés en Wallonie et se déroule dans des bureaux d'accueil décentralisés.

Les différentes phases de la convention sont dispensées par les organismes agréés dans le cadre des **initiatives locales d'intégration**, les **pouvoirs publics** et les **organismes reconnus par les pouvoirs publics**.

Focus sur la formation à la langue française

Pour la formation à la langue française, on entend par organisme reconnu par les pouvoirs publics :

- 1° les établissements d'Enseignement de Promotion sociale, les établissements d'Enseignement supérieur et Universités en Communauté française ;
- 2° les associations d'Education permanente agréées par la Communauté française ;
- 3° l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, les centres d'insertion socioprofessionnelle ;
- 4° les organismes bénéficiant d'une reconnaissance spécifique dans le cadre d'un appel à projets thématique.



1

4

Les formateurs à la langue française possèdent, au moins, lors de leur engagement, soit ;

- 1° un baccalauréat ou un diplôme équivalent et une spécialisation dans l'apprentissage du français ou du français langue étrangère ;
- 2° une expérience utile en qualité de formateur en français langue étrangère de cinq ans minimum ou une validation des compétences délivrée par un organisme reconnu par la Région ou la Communauté française.

En 2016, environ **130 opérateurs** sont subventionnés pour de la formation à la langue française.

Les modules de formation à la langue française se déroulent sur une période de **huit mois maximum** et comportent un **minimum de cent vingt heures** de formation.

L'opérateur de formation effectue un **test de positionnement** avant le début de la session de formation.

Le test de positionnement doit respecter les critères suivants ;

- 1° se baser sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) ;
- 2° évaluer les quatre compétences langagières suivantes en s'appuyant sur les descripteurs proposés par le CECR ;
 - a. production orale ;
 - b. compréhension orale ;
 - c. compréhension écrite ;
 - d. production écrite.

A l'issue de ce test, une grille de positionnement pour chaque compétence est remise au primo-arrivant.

Sur cette base, l'opérateur de formation oriente le primo-arrivant vers la formation adéquate.

A l'issue de la session de formation, l'opérateur de formation effectue un **test de validation** des acquis.

119

Le parcours d'intégration des primo-arrivants



Le dispositif est accessible à toute personne étrangère ou d'origine étrangère sur base volontaire

Un suivi individualisé de la convention est assuré par les Centres régionaux d'intégration via un **entretien d'évaluation** réalisé tous les semestres avec le primo-arrivant permettant d'adapter ou d'intensifier le plan de formation si on en constate le besoin. Au terme de la convention, le Centre délivrera une **attestation de fréquentation** du parcours d'intégration que le primo-arrivant devra obtenir dans les **18 mois** de la commande de son titre de séjour (moment où il est informé de son obligation de suivre le parcours d'intégration). A défaut, il peut se voir infliger une **amende administrative**.

Région de Bruxelles-Capitale : Décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants

Pour rappel, en Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française est compétente pour la politique d'intégration des personnes d'origine étrangère.

Depuis 2004, le décret « Cohésion sociale » permet à nombre d'associations actives en Cohésion sociale de bénéficier de subventions pour mettre en œuvre des actions répondant aux priorités fixées par le Collège. Depuis toujours les primo-arrivants constituent l'un des publics-cibles de cette politique, que ce soit via les cours de français ou d'alphabétisation, les permanences sociojuridiques, des modules/ateliers d'initiation à la vie citoyenne ou d'autres actions de « vivre ensemble ».

La loi du 14 décembre 2012 modifiant le code de la nationalité a durci les conditions d'obtention de la nationalité belge par déclaration, notamment par l'obligation de prouver « son intégration sociale » et sa connaissance d'une des trois langues nationales. Le législateur fédéral a prévu que ces deux preuves peuvent, entre autres, être apportées via le suivi d'un parcours d'intégration prévu par l'Autorité compétente de sa résidence principale.

Même si de nombreux acteurs associatifs soutiennent les nouveaux migrants, jusqu'en 2013 aucun parcours d'accueil ou d'intégration n'était véritablement institué du côté francophone. La seule possibilité pour un étranger d'obtenir la nationalité belge, s'il était incapable de prouver son intégration sociale et sa connaissance linguistique par les autres possibilités prévues par le législateur, était de s'adresser à BON (Brussels Onthaal voor Nieuwkomers) et de suivre le parcours d'intégration prévu par le Parlement flamand. Pour rappel, ce parcours est obligatoire en Flandre et facultatif à Bruxelles¹³⁰.

Par décret du 18 juillet 2013¹³¹, la Commission communautaire française a institué le parcours d'accueil francophone. Mais il faudra attendre les arrêtés d'exécution¹³² et de programmation¹³³, pris respectivement en avril 2014 et mars 2015, pour diffuser l'appel à candidature en vue d'agréer le premier Bureau d'accueil pour primo-arrivants (Bapa), chargé d'exécuter ce parcours d'accueil. Le 10 septembre 2015, en pleine crise de l'accueil des réfugiés, le Collège de la COCOF décidait d'agréer provisoirement deux Bureaux d'accueil pour primo-arrivants pouvant chacun traiter annuellement 2.000 dossiers : l'asbl VIA et l'asbl BAPA-BXL, actives depuis de premier semestre 2016.

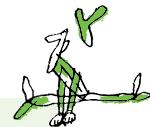
Les bénéficiaires du parcours d'accueil sont les primo-arrivants au sens du décret, à savoir les personnes

130 L'ordonnance concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants de la COCOM du 11 mai 2017 (MB 30/5/2017). Un arrêté d'exécution et un Accord de coopération entre la COCOM, la COCOF et la Vlaamse Gemeenschap doivent être adoptés pour que cette ordonnance soit d'application.

131 Décret du 18 juillet 2013 de la Commission communautaire française relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale.

132 Arrêté du 24 avril 2014 du Collège de la Commission communautaire française portant exécution du décret de la commission communautaire française du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale.

133 Arrêté du 15 mars 2015 du Collège de la Commission communautaire française relatif à la programmation des bureaux d'accueil pour primo-arrivants et modifiant l'article 29 de l'arrêté 2014/562 du Collège de la Commission communautaire française.



étrangères de plus de 18 ans séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et inscrites au registre des étrangers d'une commune de la Région de Bruxelles-Capitale disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois.

L'objectif de ce parcours d'accueil est d'accompagner les bénéficiaires à titre individuel afin qu'ils puissent mener leur vie de manière autonome et accroître leur participation sociale, économique et culturelle. Il se compose d'un volet primaire et d'un volet secondaire. Il est gratuit.

Le volet primaire de ce parcours est composé :

- d'un accueil, consistant à la mise à disposition d'informations sur le parcours et ses opérateurs ainsi que dans la délivrance d'une information pertinente sur les droits et devoirs de chaque personne résidant en Belgique ;
- d'un bilan social où sont identifiés les besoins et acquis du bénéficiaire sur le plan social et économique ainsi que sa connaissance du pays d'accueil ;
- d'un bilan linguistique qui consiste en l'identification des besoins et acquis du bénéficiaire en matière d'alphabétisation et de connaissance de la langue française, et de déterminer s'il satisfait aux exigences du niveau A2 du CECR sur base de tests de positionnement proposés par le Centre Régional pour le Développement de l'alphabétisation et l'Apprentissage du français pour adultes.

Le **volet secondaire** du parcours d'accueil consiste en un projet d'accueil individualisé concrétisé dans une convention d'accueil. Ce projet peut consister en un accompagnement et en formations. Le programme d'accompagnement consiste dans le soutien et le suivi des démarches administratives pour lesquelles le bilan social a mis en évidence des besoins, mais également l'orientation vers les acteurs actifs dans le domaine de l'emploi et de la formation. Les formations consistent soit en formations linguistiques soit en formation à la citoyenneté.

Les **formations linguistiques** portent sur l'apprentissage de la langue française et le cas échéant sur l'alphabétisation. Les formations à la citoyenneté apportent des informations de base sur le fonctionnement des institutions publiques, des relations sociales en Belgique et de la société d'accueil.

Les **Bureaux d'accueil** sont les seuls compétents pour organiser l'ensemble du volet primaire de ce parcours et pour organiser l'accompagnement et l'orientation prévus dans le volet secondaire. Concernant les formations prévues au volet secondaire, il y a lieu de distinguer les formations à la citoyenneté des formations linguistiques. Les formations à la citoyenneté peuvent soit être délivrées par un membre du personnel du Bapa, soit confiées à un tiers indépendant ou un membre du personnel d'un opérateur avec lequel le bureau d'accueil conclut une convention de partenariat.

Pour les formations linguistiques, les bureaux d'accueil doivent orienter les bénéficiaires auprès d'opérateurs conventionnés par le Collège de la Commission communautaire française.

Le décret précise les opérateurs pouvant être conventionnés pour des formations linguistiques ;

- l'Institut bruxellois pour la Formation professionnelle,
- les organismes d'insertion socioprofessionnelle agréés par la Commission communautaire française,
- les établissements de Promotion sociale bruxellois relevant de la Communauté française,
- les associations ayant conclu un contrat de « Cohésion sociale »,
- les opérateurs bruxellois reconnus par la Communauté française ou la Commission communautaire française en « Education permanente »

Les formations linguistiques sont organisées en filières de deux ou trois modules. La durée hebdomadaire des cours

1

4

121

est fixée à 20h s'il s'agit de cours organisés en journée et de 7h, s'ils sont organisés en horaire décalé (le soir et le week-end).

Trois filières sont prévues et dépendent du niveau de compétences de base des apprenants :

1. La filière « alphabétisation » à destination d'apprenants qui n'ont pas obtenu le CEB ou qui ne maîtrisent pas les compétences équivalentes au CEB. Cette filière est elle-même subdivisée en deux : la Filière Alpha FLE Oral et la Filière Alpha Ecrit.

a. La Filière Alpha FLE Oral contient 2

modules de 200h chacun:

a. le module A1.1.

b. le module A1.2.

b. La Filière Alpha Ecrit contient 3 modules

de 250h chacun:

a. le module A1.1.

b. le module A1.2.

c; le module A2

Dans cette filière, les groupes sont composés de maximum 12 apprenants.

2. La filière FLE A (français langue étrangère) à destination d'apprenants qui ont obtenu les compétences équivalentes au CEB mais qui ne maîtrisent pas les compétences équivalentes au CESDD (ou assimilé) et dont la langue maternelle n'est pas le français. Cette filière est décomposée en 3 modules :

a. Le module A1.1. d'une durée de 100h

b. Le module A1.2. d'une durée de 100h

c. Le module A2. d'une durée de 200h

Dans cette filière, les groupes sont composés de maximum 15 apprenants.

3. La filière FLE B pour les apprenants qui ont obtenu le CESDD (ou les compétences équivalentes) et dont la

langue maternelle n'est pas le français. Cette filière comporte 2 modules de 120h :

a. Le module A1

b. Le module A2

Dans cette filière, les groupes sont composés de maximum 20 apprenants.

Les référentiels de compétences à acquérir à l'issue de chaque module sont repris sur le site Internet de la Commission communautaire française¹³⁴ et ont été constitués sur base des ouvrages de références suivants ,

- Référentiel de compétences et test de positionnement pour l'alphabétisation. Bruxelles : Lire et Ecrire Bruxelles, décembre 2007¹³⁵ ;
- Conseil de l'Europe. Division des Politiques linguistiques. Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : Apprendre, Enseigner, Evaluer. Paris : Editions Didier, 2005¹³⁶ ;
- Jean-Claude Beacco, Mariela de Ferrari, Gilbert Lhote, Christine Tagliante. Niveau A1.1 pour le français (Publics adultes peu francophones, scolarisés, peu ou non scolarisés), Référentiel et Certification (DILF) pour les premiers acquis en Français. Paris : Editions Didier, 2005.

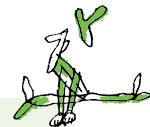
Les exigences de diplôme, d'expérience et de formation des formateurs des opérateurs de formation linguistique sont les suivantes :

- **Les formateurs de Classe 1**, doivent disposer d'un diplôme de Bachelier professionnalisant et,
 - *s'il intervient comme formateur FLE*, suivre une formation en didactique du FLE de minimum 100h dans les 2 ans de la date d'entrée en service ou justifier

134 <http://www.spfb.brussels/espace-pro/op%C3%A9rateurs-formation-linguistique-cadre-du-parcours-accueil-primo-arrivants-%E2%80%93-appel>

135 http://www.Alpha-tic.be/IMG/pdf/referentiel_lee.pdf.

136 <http://www.coe.int/lang-CECR> Le premier rapport annuel (2016) de ce dispositif est disponible sur <http://www.cbai.be/docsenstock/0/3/15/>.



1

4

123

d'une expérience utile de 100h en tant que formateur FLE ;

- *s'il intervient comme formateur en alphabétisation*, suivre une formation de formateur en alphabétisation de minimum 100h dans les 2 ans de la date d'entrée en service ou justifier d'une expérience utile de 100h en tant que formateur Alpha.
- **Les formateurs de Classe 2**, doivent disposer soit du CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur), soit du CESDD (Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré) :
 - *Les formateurs de Classe 2 disposant d'un CESS peuvent intervenir comme formateur FLE* s'ils peuvent justifier d'une expérience utile de 200h en tant que formateur FLE ET suivre des formations (pédagogique, linguistique, en logopédie, à l'interculturalité) qui totalisent 300h dont au minimum 100h de formation en didactique du FLE.
 - *Les formateurs de Classe 2 disposant d'un CESS peuvent intervenir comme formateur Alpha* s'ils peuvent justifier d'une expérience utile de 200h en tant que formateur Alpha ET suivre des formations (pédagogique, linguistique, en logopédie, à l'interculturalité) qui totalisent 300h dont au minimum 100h de formation de formateur en alphabétisation.
 - *Les formateurs de Classe 2 disposant d'un CESDD peuvent intervenir comme formateur Alpha exclusivement*, s'ils ont suivi une formation longue d'au moins 600h et peuvent justifier d'une expérience utile de 200h en tant que formateur Alpha.

Dans la suite de l'agrément provisoire des deux Bapas, la Commission communautaire française a diffusé son appel à conventionnement pour les opérateurs linguistiques vers lesquels orienter les primo-arrivants.

La réglementation prévoyant d'une part que « le conventionnement est délivré pour un nombre et un ou plusieurs types de modules et de filières de formation linguistique déterminés à organiser chaque année civile... »¹³⁷ et d'autre part que l'appel candidature pour le conventionnement doit contenir le nombre et le type de filières pour l'organisation desquels des opérateurs de formation linguistique seront conventionnés (art 51 de l'Arrêté), la difficulté pour la COCOF était d'estimer au mieux la répartition des besoins, alors que la demande n'est pas connue (les Bureaux d'accueil n'ont pas encore accueilli de public) compte tenu du budget disponible. L'équilibre à trouver entre filière « alphabétisation » et filière « FLE », ainsi que la répartition entre les modules en cours du jour et les modules en horaire décalé, ne pouvait qu'être aléatoire... et basée sur des estimations, plus ou moins fiables, des besoins.

En effet, il n'existe aucune donnée permettant d'identifier précisément les besoins en formation linguistique des populations primo-arrivantes, et encore moins de celles qui s'adresseront aux Bapas, dans la mesure où ce parcours est volontaire. De plus, on peut émettre l'hypothèse que les besoins en formation linguistique de ce public bénéficiaire sont particulièrement changeants dans la mesure où ils dépendent pour une bonne part de la situation géopolitique.

La COCOF s'est nourrie de la note de travail « Aide à l'évaluation des besoins en formation linguistique » réalisée par le Centre régional d'appui en Cohésion sociale en novembre 2015 pour estimer le nombre de modules et le type de filière pour lesquels conventionner des opérateurs linguistiques et préciser son appel.

¹³⁷ Art 56 de l'Arrêté du 24 avril 2014 du Collège de la Commission communautaire française portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale.

En 2017, 14 opérateurs linguistiques sont conventionnés pour organiser des modules d'alphabétisation et de FLE pour les primo-arrivants envoyés par les Bapas. Pour 34 modules d'Alpha oral de 200h (soit 6.800 heures de cours), pour l'Alpha écrit 34 modules de 250 h (soit 8.500 heures de cours), pour le FLE A1.1. et A.1.2. 64 modules de 100 h (soit 6.400 heures de cours) et pour le FLE A2, 19 modules de 200h (soit 3.800 heures de cours). En FLE B, l'offre existante est de 40 modules de 120 h (soit 4.800 heures de cours).

La distinction entre les deux filières est donc de 15.300 heures pour l'Alpha et 15.000 heures pour le FLE, soit 50% de l'offre (en volume horaire) concerne l'alphabétisation qui nécessite un long temps d'apprentissage.

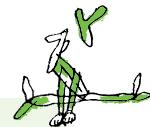
Le budget global en 2018 est de 1.941.000 €.

La réglementation sur le parcours d'accueil a confié de nouvelles missions au CRAcs dont celle d'établir annuellement un rapport sur l'application du décret¹³⁸. On y trouvera une évaluation plus précise du dispositif et des besoins réels des bénéficiaires, et, le cas échéant, un nouvel appel à conventionnement pourrait voir le jour en 2017.

Comme énoncé précédemment, cette politique est amenée à évoluer rapidement au regard de la mise en application de l'ordonnance relative au parcours d'accueil/intégration bruxellois obligatoire voté en mai 2017.



138 Le premier rapport annuel (2016) de ce dispositif est disponible sur <http://www.cbai.be/docsenstock/0/3/15>.



PLACE DE L'ALPHABÉTISATION DANS LES BASSINS EFE

Présentation globale du dispositif Bassins « Enseignement qualifiant-Formation-Emploi »

Le 20 mars 2014, les trois Entités fédérées francophones, Communauté française, Région wallonne et Commission communautaire française ont signé un Accord de coopération relatif à la mise en œuvre des Bassins « Enseignement qualifiant-Formation-Emploi »¹³⁹.

Un bassin est une « zone délimitée géographiquement ... en vue de favoriser la mise en cohérences des offres ainsi que le développement des politiques croisées en matière de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant, d'emploi et d'insertion et d'assurer les synergies entre les interlocuteurs sociaux et les acteurs locaux (...) ».

Les acteurs concernés sont l'Enseignement technique et professionnel (ordinaire, spécialisé, de plein exercice et en alternance), l'Enseignement de Promotion sociale, l'IFAPME et l'EFP/SFPME à Bruxelles, le Forem, les CISP et OISP et les interlocuteurs sociaux. Ces acteurs siègent au sein des Instances.

Neuf bassins sont situés en Wallonie et le dixième se trouve à Bruxelles.

En Wallonie, chaque Bassin est organisé en 2 chambres :

- Chambre subrégionale Emploi et Formation (ancien CSEF – Comités subrégionaux Emploi - Formation)¹⁴⁰
- Chambre Enseignement (ancienne Instance de pilotage de l'Enseignement qualifiant- IPIEQ)

A Bruxelles, l'Instance Bassin EFE n'est composée que d'une seule chambre : la Chambre Enseignement (ancienne Instance de pilotage de l'Enseignement qualifiant). C'est la Commission consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) qui est devenue l'Instance Bassin bruxelloise.



1

4

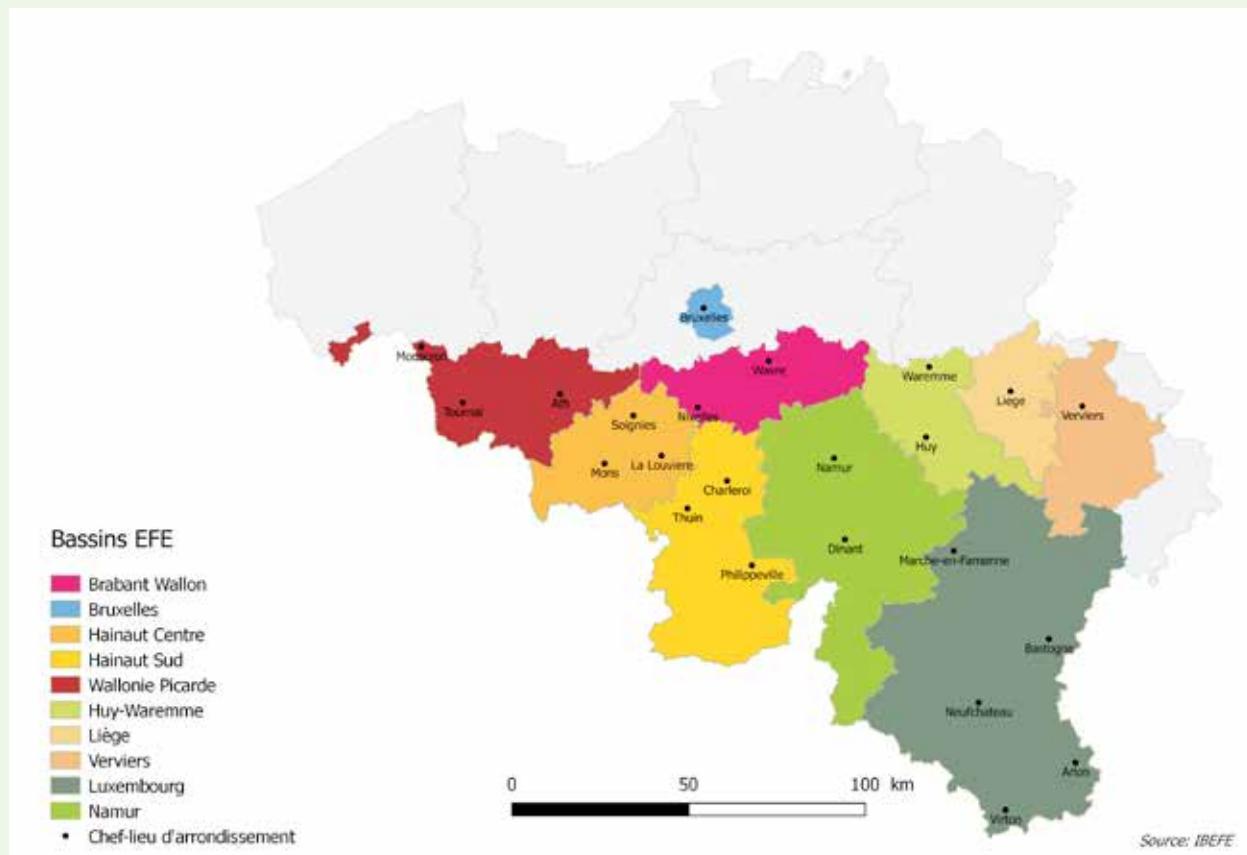
125

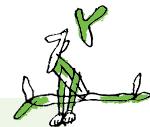
139 Site <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=28258&rev=29635-19548> .

140 L'IBEFE du Hainaut-Centre possède deux Chambres subrégionales Emploi.

TERRITOIRES DES BASSINS ENSEIGNEMENT QUALIFIANT – FORMATION – EMPLOI

126





Les missions principales des Instances Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (IBEFE) sont :

- **Développer le dialogue et la concertation** entre tous les acteurs de la formation professionnelle, de l'enseignement qualifiant, de l'insertion sociale et professionnelle, les entreprises et les interlocuteurs sociaux du bassin ;
- **Recueillir, synthétiser, croiser des données**, des analyses, des études, des travaux existants, faire un diagnostic et réaliser tous les trois ans un rapport analytique et prospectif selon une méthodologie commune (APPUI ANALYTIQUE) ;
- **Etablir une liste des « thématiques communes »** ou filières prioritaires sur le territoire du bassin, notamment en matière d'ouverture de nouvelles offres de formation et d'enseignement ou de soutien et d'adaptation de l'offre existante;
- **Transmettre des informations**, rendre des avis, formuler des orientations (APPUI PROGRAMMATIQUE) ;
- **Mettre en place des « pôles de synergies »**, en rassemblant des représentants de l'ensemble des composantes de l'Instance Bassin EFE, pour développer des projets concrets à caractère additionnel, innovant ou émergeant en lien avec les thématiques communes du bassin (APPUI OPÉRATIONNEL).

En janvier 2015, le Gouvernement wallon confiait une nouvelle mission aux Instances situées sur son territoire. Dans chaque Instance, une personne a été engagée pour développer des actions dans le champ de l'emploi des personnes étrangères et d'origine étrangère et la gestion de la diversité.

L'Instance Bassin de Bruxelles s'est quant à elle également vu confier certaines missions spécifiques, additionnelles à celles prévues dans l'Accord de coopération, notamment

en lien avec le Plan Formation 2020¹⁴¹, adopté en décembre 2016 par le Gouvernement francophone bruxellois et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Plan Formation 2020 comporte une série de mesures visant à augmenter la participation des Bruxellois à l'emploi, en améliorant leurs compétences et niveaux de certification, et en concrétisant le droit à la qualification tout au long de la vie. L'IBEFE Bruxelles pilote la mise en œuvre de 4 de ces mesures (développer des passerelles entre opérateurs ; approfondir les partenariats avec l'enseignement secondaire qualifiant ; décrire et analyser l'offre d'enseignement et de formation ; harmoniser les terminologies utilisées en formation), et participe également, à titre d'expert, à la réflexion sur plusieurs autres mesures.

Une Assemblée des Instances Bassins EFE a été instituée par le décret.

Y siègent les présidents des Instances, des membres de Cabinets ministériels et les interlocuteurs sociaux.

Cette assemblée a pour missions :

- Coordonner le fonctionnement des 10 bassins ;
- Assurer les échanges de bonnes pratiques, la cohérence et la transversalité dans les travaux ;
- Arrêter des méthodologies de travail communes
- Inviter des instances à travailler conjointement dans une zone interbassin ;
- Interpeller les Gouvernements sur toute question relative aux Instances Bassins.

Trois axes transversaux d'action ont été définis dès 2015 par l'Assemblée : l'alternance et les stages en entreprise, l'orientation, l'information sur les métiers, la promotion des filières techniques et scientifiques, et l'utilisation des équipements en matière de formation et d'enseignement.

141 Voir dans ce chapitre, contribution consacrée au Plan Formation 2020, pages 108 et 109. Voir aussi les rapports d'activités pour plus de précisions : Ces différents documents, ainsi que les rapports d'activité des deux premières années de fonctionnement sont consultables sur le site <http://bassinefe.be/>.

La dimension culturelle n'est pas prise en compte dans l'approche des bassins.

Premières réalisations¹⁴²

Les différentes IBEFE ont élaboré dès 2015 un premier rapport analytique et prospectif pour leur bassin. En 2016 et 2017, elles ont actualisé leur diagnostic et la liste des thématiques prioritaires et présentés leurs pôles de synergie (actions amenées en concertation).

Ces rapports ont permis d'identifier, par bassin, la situation démographique, les chiffres des offres d'emploi, les tendances de l'emploi et du chômage, les métiers en tension, les métiers en pénurie, les métiers émergents, mais surtout les offres de formation et d'enseignement, les taux de fréquentation des filières...

Dès la première édition, un déficit au niveau des compétences de base chez de nombreux stagiaires a été mis en évidence, tant par les employeurs que par les opérateurs de formation qualifiante. Un des axes de développement envisagé, en lien avec les travaux antérieurs des CSEF, consistait par exemple en une meilleure articulation de l'offre de cours d'alphabétisation des adultes avec l'offre de formation professionnelle.

En 2017, les équipes des bassins assuraient l'animation de pas moins de 34 pôles de synergies dont certains ont pour objet des secteurs d'activités alors que d'autres concernent des thématiques plus transversales. Il existe par exemple un Pôle de synergie 'Compétences de base' en Wallonie picarde et un pôle Alpha-Val à Bruxelles¹⁴³.

¹⁴² Voir les rapports d'activités pour plus de précisions : ces différents documents, ainsi que les rapports d'activité des deux premières années de fonctionnement sont consultables sur le site <http://bassinefe.be/>.

¹⁴³ Voir les rapports d'activités pour plus de précisions.

IBEFE et alphabétisation des adultes

En février 2016, le Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes a organisé une rencontre avec des représentants des Bassins et des membres du secteur de l'alphabétisation au sein de ces bassins. L'objectif était de mieux se connaître et de réfléchir à des collaborations éventuelles.

Historique

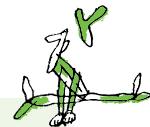
La question de la territorialisation des actions d'alphabétisation n'est pas une préoccupation nouvelle du Comité de pilotage.

Dans le cadre du développement de ses missions relatives à l'articulation et à la coordination de politiques d'alphabétisation et suite à la demande expresse de la **Conférence interministérielle sur l'alphabétisation du 8 septembre 2006** d'élaborer des propositions pour la coordination des politiques d'alphabétisation au niveau de chaque territoire, le Comité de pilotage a proposé en 2008 un **dispositif coordonné de plateformes** territoriales pour Bruxelles et la Wallonie, dispositif inspiré du modèle de plateformes sous-régionales développées par Lire et Ecrire Wallonie dès 2002 mais qui intégraient à la fois le secteur associatif et l'Enseignement de Promotion sociale.

Entre 2007 et 2012, les Etats des lieux successifs¹⁴⁴ rendent compte de l'évolution du dossier qui n'aboutira finalement pas :

- Dès le deuxième Etat des lieux, le Comité de pilotage présentait les dispositifs bruxellois et wallon préexistants. Il proposait la création d'un modèle de dispositif coordonné intégrant les expériences des deux Régions.

¹⁴⁴ Voir les Etats des lieux de l'alphabétisation : 2e EDL (données 2005-2006) page 205 – le 3e EDL (données 2006-2007), pages 213 et 287 – le 4e EDL (données 2007-2008), page 239 – 5e EDL (bilan 2004-2009, publié en 2011), page 4.



- Le troisième Etat des lieux présentait un modèle finalisé.
- Les deux Etats des lieux suivants réaffirmaient la nécessité de poursuivre une coordination et une articulation des dispositifs tout en constatant que les plateformes envisagées à l'échelle des bassins de vie n'avaient pas été mises en place. La proposition était réitérée de greffer ces dispositifs sur l'existant sans requérir d'énormes moyens budgétaires supplémentaires.

Ce modèle était composé, pour chaque territoire, d'une ;

- **plateforme territoriale** ; tous les acteurs-ressources à l'échelle d'un territoire en matière de prévention, détection, remédiation de l'analphabétisme
- **cellule de pilotage territoriale et son chargé de mission Alpha** désigné par les pouvoirs publics
- **structure d'appui au niveau de chaque territoire**, rôle rempli par Lire et Ecrire

Ce modèle envisageait que la coordination des dispositifs wallons et bruxellois soit une nouvelle mission du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes, ce qui revenait à lui confier une nouvelle mission.

Une proposition de mise en œuvre a été discutée lors de la conférence interministérielle du 22 février 2008.

L'accord de la CIM portait sur le développement de tels dispositifs à partir de structures déjà existantes, lesquelles auraient reçu de nouvelles missions en matière d'alphabétisation ;

- En Wallonie, il était prévu que le dispositif se développe dès l'automne 2008, des budgets étant disponibles à cette fin. L'engagement d'un Coordinateur du Forem et de 8 Chargés de mission Alpha par les CSEF devait permettre aux 9 plateformes de se mettre en place dès 2009.

- A Bruxelles, un dispositif de coordination territoriale n'était pas encore mis en place en 2008 mais il était acquis qu'il devait reposer sur le principe d'un pilotage intégré dans les structures existantes.
- La CCFEE a produit le 4 septembre 2009 l'Avis N°86 '*Revendications prioritaires pour le secteur de l'alphabétisation des adultes à Bruxelles / Lire et Ecrire Bruxelles*', mais aucun moyen spécifique complémentaire n'a été dégagé pour ce projet.
- Un GT du Comité de pilotage Alpha a réalisé un projet de protocole de Coopération entre le Comité de pilotage Alpha et le Forem, validé par le CP pour accompagner la mise en place des dispositifs en Wallonie puisqu'une la coordination des dispositifs wallon et bruxellois était envisagée au niveau du Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes.

Résultats

En 2011, aucun dispositif territorial n'était en place.

Les raisons de cet échec sont en partie d'ordre budgétaire ;

- A Bruxelles, il n'y avait pas de budget disponible alors que Lire et Ecrire et le CCFEE demandaient des moyens supplémentaires.
- Pour la Wallonie, une coordinatrice a été engagée au Forem. Les CSEF n'ont de leur côté jamais reçu les moyens humains annoncés pour la coordination de ces plateformes locales Certains CSEF ont poursuivi leur implication dans les projets ou coordinations locales, en fonction de la sensibilité et des priorités des acteurs locaux, des moyens disponibles et des dynamiques déjà en place ou non ...

Le dispositif Bassins qui s'est mis en place par la suite ne prévoyait pas de moyens spécifiques pour développer le champ de l'alphabétisation des adultes.

Situation actuelle au sein des Instances Bassins EFE

Dans chaque instance, un représentant du secteur de l'alphabétisation est invité, avec voix consultative, à participer aux travaux.

L'alphabétisation des adultes n'est pas analysée en tant que telle dans les rapports analytiques et prospectifs, centrés sur l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle, mais elle s'articule souvent à des projets menés au sein des Chambres subrégionale Emploi Formation. Dans plusieurs entités, les dynamiques antérieures de concertation autour de l'alphabétisation des adultes se prolongent dans les activités menées sous l'égide des Instances Bassins.

Cette collaboration se traduit notamment par l'insertion de l'offre en alphabétisation dans les cadastres réalisés dans plusieurs territoires.

Quelques initiatives menées dans le cadre de la dynamique des Bassins

L'Instance Bassin de **Verviers**, la Commission Alpha, le CRVI et les opérateurs Alpha FLE, ont constitué une plateforme Alpha FLE qui travaille depuis plusieurs années sur les parcours des personnes en alphabétisation ou en apprentissage du français.

Une des premières réalisations fut la création d'un site internet reprenant l'ensemble de l'offre en Alpha FLE « ttf-verviers.be ».

En 2017, les CRI ont obtenu un financement pour réaliser un portail¹⁴⁵ commun à l'ensemble de la Région wallonne. L'ensemble de l'offre est répertoriée selon des critères qui ont été négociés avec l'ensemble des acteurs : Alpha FLE (ou Alpha oral), FLE de base, FLE, Alpha et remise à niveau.

L'offre du Bassin de Verviers est à jour et consultable sur ce site, mais il n'en est pas encore de même pour l'ensemble de la Région wallonne.

Le deuxième axe de travail concerne une formation de formateurs en FLE en vue d'une professionnalisation du secteur.

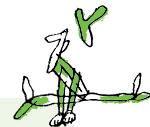
Le troisième fut d'ouvrir la possibilité pour tout stagiaire en formation FLE de tester son niveau via un test ELAO. La création d'un guichet unique de positionnement s'est mise en place petit à petit grâce à ELAO et à l'utilisation des tests communs à l'ensemble des acteurs.

Enfin, faisant suite à un colloque fin 2015 qui rassemblait les acteurs des formations Alpha/FLE et des formations qualifiantes, 2 projets pilotes sont actuellement en cours de démarrage :

- L'un vise à réfléchir aux passerelles entre les opérateurs Alpha/FLE et opérateurs de la formation (pré)qualifiante avec pour objectif d'aboutir sur des pistes d'action concrètes pour faciliter la transition des candidats d'un secteur à l'autre ;
- L'autre concerne la validation des compétences et le développement d'une formation FLE orientée « vocabulaire métier » et « consignes d'épreuve » afin de favoriser la réussite des candidats à leur épreuve de validation des compétences

En province de **Luxembourg**, le travail du CSEF en matière d'alphabétisation s'est poursuivi. La plateforme mise en place en 2012 continue de fonctionner dans le cadre du Bassin EFE et réalise des états des lieux pour le Luxembourg avec le concours de Lire et Ecrire. Cette plateforme 'Alpha/FLE/Ran' rassemble l'ensemble des acteurs de formation en français qui organisent des cours sur le territoire du bassin. Cela comprend donc les cours d'alphabétisation mais aussi les cours de français langue étrangère et de remise à niveau.

145 Il est disponible à l'adresse suivant : www.portailaphafte.be



La plateforme permet le développement de partenariats et a créé son outil de communication qui aide à orienter les personnes vers le cours adéquat.

Le groupe a choisi de travailler sur base de 7 pistes de travail principales ;

1. Mettre à jour du cadastre de l'offre de formation en français ;
2. Echanger des pratiques : outil de positionnement, d'auto-analyse, outils pour les bénévoles et formateurs, formations, organisation d'événements de communication pour aider les gens à orienter les personnes... ;
3. Réfléchir sur le bénévolat ; valorisation, promotion de ce bénévolat au sein des organismes de formation ;
4. Cadastrier les évaluations/attestations/validation des compétences ;
5. Relayer les problèmes de mobilité spécifiques à la province : coûts des délocalisations, manque de moyens de transports ;
6. Augmenter l'offre de formation : dans le cadre des différents appels à projet, constituer des groupes de travail pour réfléchir ensemble à la réponse à apporter pour le bassin du Luxembourg. Au vu des tassements des moyens, il s'agit autant d'offrir de nouvelles formations que de veiller au maintien de l'offre actuelle et de créer un groupe de travail pour réfléchir à la mise en place d'une formation professionnalisante... ;
7. Prendre en compte des personnes qui n'expriment pas leur demande : Prendre en compte des personnes qui ne maîtrisent pas le français et qui n'expriment leur demande de formation. Sensibiliser les services de première ligne pour qu'ils puissent être relayés vers la bonne personne via la brochure papier. Création d'un groupe de travail sur l'accroche des personnes vers une formation en alphabétisation ou un cours de remise à niveau.

Dans le **Bassin Hainaut-Centre**, l'IBEFE, via ses deux Chambres Emploi Formation, soutient et participe activement à la mise en réseau des acteurs de l'alphabétisation via les plateformes partenaires pour l'Alpha et le FLE animées par le CIMB sur Mons-Borinage et le CERAIC sur la Région du Centre.

Dans ce cadre, ces 2 CSEF ont notamment réalisé des inventaires des acteurs Alpha/FLE du territoire basés sur la nomenclature de Lire et Ecrire. L'objectif était de permettre une connaissance des actions et une vision précise du secteur, mais également de pouvoir faire une analyse, à la fois qualitative et quantitative des besoins.

Cette implication de l'IBEFE et de ses Chambres Emploi Formation débouche également sur des projets concrets. Ainsi, un projet pilote (MAP : « *Mutualisation des Acteurs/Mobilisation des Publics* ») a pu être rentré pour l'ensemble des partenaires de la zone dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020. Il est porté par le CIEP et Lire et Ecrire et coordonné par la CSEF de Mons. Le projet a pour objectif de mettre en place des parcours lisibles et accessibles, en termes de métiers, pour des publics Alpha en dehors de tout circuit mais qui, moyennant une sensibilisation et un accompagnement adapté peuvent être remis dans un parcours.

D'autre part, les acteurs de l'alphabétisation sont également très présents dans un des chantiers importants développé par l'IBEFE Hainaut-Centre et ses Chambres : celui de la maîtrise des savoirs de base et des savoir-être. En 2017, dans le cadre des actions liées à la journée internationale de l'alphabétisation, la plateforme « Partenaires pour l'Alpha et le FLE » et l'IBEFE Hainaut-Centre s'associaient pour proposer une matinée d'échanges sur le thème de la *Maîtrise des compétences de base* qui a notamment mis en évidence l'opportunité d'encourager des échanges d'outils et d'expériences entre l'ITSP et l'enseignement.

1

4

131

Pour concrétiser cette piste d'action, l'IBEFE a ensuite organisé une demi-journée d'échanges d'expériences axée sur la présentation d'outils, de pratiques et de pédagogies innovantes en matière d'approche de l'apprentissage des compétences de base (savoirs de base et savoir-être). Les acteurs présents ; Lire et Ecrire (cadre de référence pédagogique - définitions des savoirs et compétences en alphabétisation), Au Four et au Moulin/AID (savoirs de base et compétences métier - grille générique des savoirs de base en situation professionnelle), Forem (Compétences-clés – Skillpass game), Institut Technique et Commercial des Aumôniers du Travail (Classes ateliers - 1er degré différencié), Forem (Pratique pédagogique pour l'apprentissage des savoirs de base), Lycée Provincial des sciences et des technologies (Implémentation de l'approche orientante). Cette matinée devrait prochainement déboucher sur le lancement d'un pôle de synergies « Compétences de base » qui aura notamment pour objectif d'encore renforcer les collaborations et les échanges de pratiques entre les acteurs de l'IBEFE.

En **Brabant wallon**, la nouvelle chargée de mission Emploi et Interculturalité renforce depuis début 2017 la plateforme « offre de français » du CRIBW et a collaboré à la réalisation d'un cadastre de l'offre des formations en français et à la citoyenneté sur le territoire du Bassin¹⁴⁶. En outre, l'IBEFE du Brabant wallon a mis en place un groupe de travail avec Lire et Ecrire Brabant wallon et le CRIBW pour travailler sur les constats, les enjeux et les demandes.

L'Instance Bassin EFE de **Namur** vient de procéder, en collaboration avec Lire et Ecrire Namur et le Centre d'Action Interculturel de la Province de Namur à une actualisation du répertoire des formations en langue française proposées sur le territoire de la Province de Namur.

¹⁴⁶ <http://www.bassinefe-bw.be/l-offre-des-formationen-en-fran-ais-et-la-citoyennet-en-brabant-wallon-441--single>

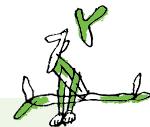
A **Bruxelles**, un pôle de synergies intitulé Alpha VAL a été mis en place par l'IBEFE en 2016, suite aux recommandations émises dans son avis n°3 sur l'apprentissage du français pour les demandeurs d'emploi à Bruxelles. L'objectif du pôle de synergies était de favoriser l'accès à la validation des compétences pour un public Alpha, par la mise en place de modules d'accompagnement spécifiques. Le projet s'est finalement davantage orienté vers un public FLE, mais des réflexions sont en cours, en 2018, avec Lire et Ecrire quant à la mise en place d'un nouveau projet centré sur les publics en situation d'illettrisme. Les partenaires de ce projet sont le Consortium VdC, les Centres de validation, EPS, les Mission locale, Actiris et les OISP.

En Région de Bruxelles-Capitale, un dispositif pionnier de recherche active d'emploi et d'accompagnement spécifique est mis en place avec le soutien d'Actiris pour les publics infrascolarisés. L'accent est davantage mis sur la formation/l'enseignement qualifiant que sur l'acquisition des compétences de base, ce qui pose certaines questions puisqu'un pourcentage non négligeable des demandeurs d'emploi ne maîtrisent pas les compétences de base et n'ont pas le niveau requis pour accéder aux formations qualifiantes.

Sur le territoire du bassin **Huy-Waremme**, la plateforme Alpha s'est mise en place en 2012 en collaboration avec le Service des Relations Partenariales du Forem. L'ensemble des partenaires travaillant dans ce secteur ou étant en contact avec le public concerné ont été invités : Cripel, CISP, Lire et Ecrire, asbl, PCS, CPAS ...

Un état des lieux des formations Alpha/FLE/RAN sur le territoire a été réalisé ainsi qu'une cartographie.

À la demande des participants, lors de chaque réunion, un service en particulier est présenté : équivalence des diplômes, plateforme HEM, Couleur café, CPAS de Huy, Miroir vagabond, appel à projets ILL.



1

4

133

Chaque année une action a été menée dans le cadre de la semaine de l'Alpha:

- 2012, journée internationale de l'alphabétisation, conférence-débat « Vers des référentiels communs en alphabétisation et en français langue étrangère, au service des stagiaires ». Présentation du référentiel de compétences en alphabétisation, présentation du référentiel FLE, présentation de la collection « La Traversée » (collection d'ouvrage pour lecteurs adultes débutants) suivi d'échanges/débat.
- 2013, « l'Alpha à Huy-Waremme, où en est-on ? ». Définitions et explications de ce qu'on entend par Alpha, FLE, RAN, ... Présentation de la cartographie Huy-Waremme et état des lieux de l'Alpha et du FLE suivi d'échanges/débat.
- 2014, « L'Alpha/FLE en milieu rural à Huy-Waremme », l'accroche du public en milieu rural et le maintien de sa motivation en formation.
- 2017, « l'Alpha time », animation pour stimuler un groupe d'expression de publics illettrés.

En 2018, l'animation de la plateforme est reprise en main par la chargée de mission Interculturalité de l'IBEFE.

Pour l'année 2018, la plateforme a travaillé sur deux projets prioritaires :

- Une formation au CV vidéo proposée aux opérateurs Alpha et FLE du territoire : il s'agit ici de former les formateurs à la création de CV vidéo au sein de leur organisme en bénéficiant de l'expérience mise en place par l'IBEFE et la MIRHW lors de l'été 2017.
- Le développement d'une collaboration entre les entreprises du territoire, l'IBEFE, la MIRHW et les opérateurs d'Alpha et FLE pour favoriser l'apprentissage du français par les personnes étrangères par le biais, par exemple du congé éducation ou de toute autre sorte de formation en interne de l'employé.

A l'initiative de l'**IBEFE Wallonie Picarde** et de Lire et Ecrire Wallonie picarde, la plateforme Alpha Wapi¹⁴⁷ a été réactivée en 2012. Depuis lors, l'agence culturelle de Wallonie picarde, Culture-Wapi, a rejoint la plateforme Alpha afin d'intégrer la dimension culturelle dans les projets. Cette plateforme fait suite à un travail de longue durée entamé précédemment par le projet EQUAL, faisant de la question de l'illettrisme un axe de travail prioritaire pour le territoire de la Wapi. La plateforme Alpha s'est fixée comme objectif principal de créer une dynamique locale et partenariale dans la reconnaissance, le droit et l'accès à l'alphabétisation pour tous en Wallonie picarde.

Pour amorcer le travail, un état des lieux a été réalisé par la plateforme Alpha qui a conduit au constat suivant ; 10% de la population adulte en Wapi rencontrent des problèmes en lecture et écriture ; malheureusement, très peu d'entre eux s'orientent vers des formations. La plateforme Alpha s'est donc demandée comment sensibiliser et aider au mieux ce public en difficulté. Cette réflexion coïncidait parfaitement avec la mise en place de la nouvelle programmation 2014-2019 des plans d'action des Plans de Cohésion sociale (PCS). Une collaboration a donc été entreprise avec le PCS de Mouscron dans le respect et l'accès aux droits fondamentaux des personnes (droit à la formation, à l'épanouissement culturel et social, droit au travail) en faisant de l'alphabétisation une thématique transversale aux 4 axes de travail des PCS (Insertion socioprofessionnelle-Logement-Santé- Retissage des liens sociaux). La volonté a été d'amener une réflexion sur la sensibilisation du public en difficulté et sur l'amélioration des entrées en formation d'alphabétisation. Pour ce faire, la plateforme Alpha s'est posée la question de savoir comment « Motiver les personnes à s'alphabétiser ? » et a proposé au PCS de Mouscron un travail de collaboration dans la mise en place d'une formation à destination des professionnels de terrain. Ces derniers sont en contact

¹⁴⁷ Anciennement, plateforme du CSEF de Mouscron-Comines et du Forem de Mouscron.

direct avec un public pouvant rencontrer des difficultés en lecture et écriture et sont donc les premiers à pouvoir faire le relais vers les formations existantes en alphabétisation.

Expérience pilote : A Mouscron, en mai 2014, se sont déroulées 3 sessions de formation (3 matinées) regroupant une dizaine d'opérateurs d'horizons différents. De ce travail, de ces échanges, de ces collaborations sont ressorties trois actions¹⁴⁸ :

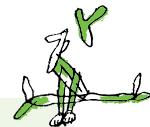
- **Le projet Logo ;** Création d'un Logo permettant aux personnes vivant l'illettrisme de reconnaître des endroits « relais » et d'identifier les professionnels pouvant leur donner des informations. Ce logo a permis aussi de créer un schéma d'orientation expliquant l'offre de formation présente sur Mouscron. Ce schéma est à disposition des professionnels de terrain pour leur permettre de réaliser une orientation de qualité. Faisant suite à ce projet de « logo », le groupe a proposé de mettre en place une formation à destination des professionnels qui utiliseraient ce logo : Formation permettant d'être sensibilisé et de recevoir les informations nécessaires pour orienter plus facilement le public vers les relais appropriés. Le projet de formation a été mis en place dans le courant du mois de mars 2018 (2 sessions) où une quinzaine de professionnels se sont réunis autour de la thématique de l'illettrisme
- **Le projet Audio ;** Production d'un slogan audio à diffuser lors d'événements divers sur Mouscron pour permettre au public rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture de savoir vers où s'orienter pour avoir des renseignements.
- **Le projet Vidéo ;** Concours Vidéo, proposé au « Tout Public » mouscronnois sur la thématique : « Aujourd'hui, une personne sur dix est en situation d'illettrisme ». Le concours a débuté le 9

novembre 2015 et a pris fin le 15 février 2016. Afin de récompenser le lauréat du concours Vidéo, une conférence de presse a été organisée le 25 juin 2016 pour lui remettre son prix et permettre au RAM (Réseau Alpha Mouscronnois) de visibiliser les outils créés.

A la suite de ces formations, la majeure partie des participants ont émis l'idée de créer un réseau Alpha pour continuer ensemble à s'intéresser et à faire avancer la thématique de l'illettrisme. Le Réseau Alpha Mouscronnois (RAM) a donc vu le jour en septembre 2014 avec comme premier objectif de créer la formation faisant suite au projet Logo. Le RAM est donc ouvert à toute personne ayant un intérêt pour la thématique en question. Le RAM se réunit une à deux fois par an en fonction des intérêts de chacun. Ce sont bien les participants qui font vivre ce réseau de par leur implication et investissement. Dans les perspectives à suivre, la plateforme Alpha Wapi a le souhait de poursuivre le travail amorcé à Mouscron en faisant vivre le RAM et en lui permettant de s'agrandir aux apprenants, aux citoyens, à d'autres professionnels. De plus, il est essentiel de donner du sens aux outils de sensibilisation et de les faire connaître sur le territoire afin de sensibiliser les professionnels de terrain et le public à la thématique de l'illettrisme. L'idée est de pouvoir poursuivre la dynamique lancée sur le territoire mouscronnois en l'essaimant sur les autres territoires de Wallonie picarde et en y associant les différents PCS de la Wapi. Cette initiative sera poursuivie en 2018.

En parallèle, à côté de cette expérience pilote, la plateforme Alpha Wapi essaye de développer un projet *Interreg V, Tempo ; Transfrontalier, Education, Motivation, Plaisir, Orientation*. Ce projet a pour objectif de mettre en place une dynamique interrégionale de « *l'envie d'apprendre* » avec les publics qui sont en situation d'illettrisme. Il s'agit, in fine, de permettre à davantage de personnes d'accéder aux savoirs de base, de leur donner une place

148 <http://www.bassinewapi.be/fr/info/actions/plateforme-alpha-de-wallonie-picarde/>



d'acteur dans l'Eurorégion. La plus-value de ce projet est qu'il s'agit d'un travail transfrontalier impliquant les professionnels et les bénéficiaires des versants flamands, francophones et français. Il est proposé, pour et avec les personnes concernées, de développer un dispositif permettant une réconciliation avec les apprentissages et le développement d'un sentiment positif d'appartenance à un système qui a exclu une partie de la population et ce, dans une perspective d'inclusion sociale et de dépassement des frontières.

En conclusion, voilà maintenant six années que la plateforme Alpha Wapi a été réactivée avec cette volonté de créer une dynamique locale et partenariale pour le droit à l'alphabétisation pour tous. Le travail se poursuit plus que jamais dans ce sens et peut déjà faire le constat de :

- Synergies créées entre professionnels de terrain ;
- Mise en place de projets et autres projets en cours ;
- Sensibilisation continue à la thématique ;
- Reconnaissance du territoire pour les personnes en situation d'illettrisme ...

Eléments de conclusion

Ces différentes réalisations mettent en évidence une difficulté apparue dans les débats à savoir la définition de ce qu'est l'alphabétisation et donc du périmètre à prendre en compte dans l'analyse: celui du CP Alpha est différent de ceux des bassins. Il faut constater que les définitions proposées par les bassins sont construites à partir des expériences de terrain. Certains y intègrent notamment les cours de français langue étrangère pour scolarisés.

Les rapports rédigés par les Instances mettent l'accent sur des points de vigilance en termes d'action ou de problématiques à explorer.

Plusieurs acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi font le constat d'un déficit croissant dans la maîtrise des savoirs de base et des savoir-être. Ce constat

est particulièrement interpellant puisqu'il implique qu'une partie de plus en plus importante de la réserve de main d'œuvre n'a pas accès aux formations et aux métiers porteurs.

Plusieurs IBEFE mettent ainsi l'accent sur la nécessité d'actions de préformation ou de remise à niveau : Luxembourg, Liège, Wallonie picarde, Hainaut centre... Le Bassin EFE de Liège, par exemple, replace ces propositions dans une volonté de parcours intégrés associant tous les acteurs : filières et passerelles, synergies entre le pré-qualifiant et le qualifiant.

La plateforme Alpha namuroise a travaillé au développement d'actions concomitantes et des projets ont été mis en place, tout en soulignant la difficulté d'assurer le financement de tout le travail lié à la coordination et au partenariat, les problèmes de double comptage, les freins liés aux statuts des personnes, la difficulté de pérenniser les projets.

Différents modes de synergie sont proposés pour favoriser les transitions entre formations de base, formations spécifiques et formations en entreprises ou/et emploi. Un exemple, le projet « *Des mots et des briques* »¹⁴⁹ a été mené dans le cadre d'un appel à projets du Forem : les deux apprentissages ont été menés de front. Cette formule apporte une plus-value en matière de motivation à entrer en formation et à la poursuivre, les deux volets soutenant l'effort de l'apprenant qui ne se sent pas stigmatisé car devant suivre un cours d'alphabétisation. Mais ce type de formation reste malheureusement à la marge.

Le réseau des acteurs de l'alphabétisation, actif au sein de la Chambre Emploi-Formation de Mons, coordonne un projet pilote européen visant l'accès à la formation, l'emploi ou la participation citoyenne de publics en désaffiliation sociale qui n'ont pas accès aux dispositifs de formation en alphabétisation.

149 Cette expérience est expliquée et détaillée dans cet ouvrage page 179.

Lors de la rencontre organisée en février 2016, les représentants des IBEFE ont relevé le manque d'informations sur les besoins réels de la population et ont plaidé auprès du Comité de pilotage Alpha pour une étude sur les besoins.

FOCUS SUR L'INTERVENTION DES CPAS EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION EN WALLONIE ET À BRUXELLES

La formation des usagers des CPAS est devenu un enjeu important dans la prise en charge par ce service public de personnes précarisées qui peuvent se retrouver en difficulté avec l'écrit suite à un parcours de vie où la scolarité a été un échec dans certains cas et où des adultes ne maîtrisent ni la langue française, ni les compétences de base.

136

Les missions fondamentales des CPAS sont inscrites dans la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976. Certaines de ces missions sont légales et obligatoires, d'autres facultatives. Le principe de base de ce texte législatif est le droit à l'aide sociale : « toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. » A ce droit s'ajoute entre autres le droit à l'intégration sociale, l'information et l'accompagnement administratif, la guidance psychosociale... L'existence de services à disposition des usagers varie d'un CPAS à l'autre mais chaque CPAS doit informer sa population de l'existence de différents services sur son territoire pour répondre aux besoins des personnes ; service de médiation de dettes, service de taxi social, service d'aide à domicile, service d'alphabétisation... Le CPAS est également en charge d'une coordination sociale sur son territoire pour coordonner l'action de différents services et institutions et pour se concerter sur les besoins individuels ou collectifs des personnes dans la perspective de mettre en place des réponses adéquates aux besoins identifiés.

Depuis 2002, une nouvelle mission légale est confiée aux CPAS : l'insertion socioprofessionnelle et la mise au travail. Celle-ci se concrétise par une obligation de moyens de la part des centres¹⁵⁰.

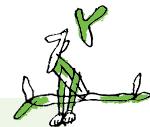
De manière générale, la mission de formation ne représente pas spécialement une obligation dans le chef des CPAS bien qu'elle soit en lien avec la mission d'insertion socioprofessionnelle qui amène les CPAS à proposer à ses bénéficiaires différents services : réalisation d'un bilan socioprofessionnel, orientation vers des préformations de remise à niveau, orientation vers des cours de base (alphabétisation, français langue étrangère, néerlandais, informatique...), orientation vers des formations et études dans différents domaines et mise à disposition d'outils nécessaires à la recherche d'emploi. L'objectif du CPAS est d'orienter les bénéficiaires dans leur choix de parcours de réinsertion socioprofessionnelle. Pour ce faire, le CPAS peut s'appuyer sur des partenaires : Enseignement de Promotion sociale, asbl, Forem/ Bruxelles Formation, CISP¹⁵¹/OISP¹⁵²...

Le Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes a voulu connaître la place, le contexte et la réalité de l'alphabétisation dans la dynamique des CPAS. Les CPAS organisent-ils eux-mêmes des formations pour les publics infrascolarisés francophones ou non ? Les CPAS font-ils appel à des prestataires externes ou orientent-ils leurs bénéficiaires vers le réseau local ou régional de formation ? La situation diffère-t-elle en Wallonie et à Bruxelles ?

150 Pour ce faire, les CPAS disposent d'outils légaux : article 60§7 et article 61 qui permettent des mises à l'emploi de ses bénéficiaires.

151 CISP : Centre d'Insertion socioprofessionnelle en Région wallonne.

152 OISP : Organismes d'Insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise



Enquête de la Direction de l'Action sociale auprès des CPAS wallons

En 2016, la Direction de l'Action sociale a mené une enquête auprès de 262 CPAS wallons y compris en Communauté germanophone. 128 CPAS ont répondu pour l'année 2015. Seuls 41 des CPAS interrogés sont concernés par la question de l'alphabétisation. Ils ont organisé des formations en alphabétisation, français de base et/ou en FLE.

13 CPAS¹⁵³ répondants indiquent être concernés par l'alphabétisation dont 7 dispensent également des formations de français de base et 10 organisent également des formations de FLE.

Les répondants sont majoritairement situés dans la province du Hainaut (6) suivi par les provinces de Liège (3) et de Namur (3).

Au total, 726 personnes ont suivi des formations Alpha, français de base ou FLE en 2015, cela représente une moyenne de 17,7 personnes par CPAS. Le CPAS de Sambreville est celui qui a inscrit le plus grand nombre de personnes dans ces formations : 91 participants.

Types et nombre de formations organisées par les CPAS

Type de Formation	Alphabétisation	Français de base	FLE
Organisation d'une formation en 2015	13 CPAS	12 CPAS	27 CPAS
Pas de formation organisée en 2015	19 CPAS	20 CPAS	11 CPAS
Sans réponse à la question	9 CPAS	9 CPAS	4 CPAS

¹⁵³ Les 13 CPAS sont : Aiseau-Presles (Hainaut) - Binche (Hainaut) - Blégny (Liège) - Boussu (Hainaut) - Chaumont-Gistoux (Brabant wallon) - Colfontaine (Hainaut) - Flémalle (Liège) - Hannut (Liège) - Namur (Namur) - Péruwelz (Hainaut) - Quiévrain (Hainaut) - Sambreville (Namur) - Yvoir (Namur).

Certains CPAS organisent et mènent eux-mêmes les formations tandis que d'autres font appel à des prestataires externes : Lire & Ecrire, régie de quartiers, CIEP, Institut de Promotion sociale... On a identifié 24 conventions entre le CPAS et l'opérateur externe dispensant la formation.

Nombre de CPAS organisant des formations et/ou faisant appel à des prestataires externes selon le type

Prestataire dispensant la formation	oui	Non	Sans réponse
CPAS	7 CPAS	20 CPAS	14 CPAS
Asbl	20 CPAS	12 CPAS	9 CPAS
Etablissements d'Enseignement de Promotion sociale	10 CPAS	14 CPAS	17 CPAS
Volontaires	17 CPAS	14 CPAS	10 CPAS
Autres structures ¹⁵⁴	5 CPAS		

Si 7 CPAS ont mené eux-mêmes la formation en se reposant sur leur personnel, la majorité des répondants ont fait appel à un prestataire externe: établissement d'Enseignement de Promotion sociale, asbl ou autre.

Un seul CPAS a précisé que le formateur était une personne mise sous contrat article 60 tandis que 37 autres ont explicitement indiqué ne pas avoir recours à un article 60 pour dispenser la formation. 3 CPAS n'ont pas fourni d'indication à ce sujet.

Il faut relever que le travail des agents d'insertion au sein des CPAS, lié au rôle joué en matière d'emploi, s'est considérablement accentué avec la hausse du nombre de personnes exclues du chômage.

¹⁵⁴ Ces autres structures citées par les CPAS sont notamment ; les chèques ALE, les plans de Cohésion sociale ...

1

4

137

Rôle des CPAS dans le cadre des Initiatives Locales d'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (ILI) et le parcours des primo-arrivants

En Wallonie, toute personne d'origine étrangère en séjour régulier peut bénéficier du droit à l'intégration sociale ou à l'aide sociale et peut donc faire appel aux services du CPAS.

Les étrangers qui ne peuvent pas prétendre au revenu d'intégration et qui ne disposent pas de moyens suffisants leur permettant de mener une vie conforme à la dignité humaine disposent donc du même droit à l'aide sociale que tout un chacun, sauf lorsque la loi en dispose autrement (ce qui est le cas pour les personnes qui séjournent illégalement en Belgique : la mission du CPAS est limitée à l'aide médicale urgente¹⁵⁵). La mission du CPAS à l'égard d'une personne étrangère de moins de 18 ans qui séjourne, avec ses parents, illégalement en Belgique. Dans ce cas, le CPAS informe le demandeur qu'il peut obtenir l'aide sous forme matérielle dans un centre fédéral d'accueil.

Dans ce cadre, il existe un dispositif spécifique : les Initiatives Locales d'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (ILI). Des asbl ou des pouvoirs publics dont les CPAS mènent des actions spécifiques vis-à-vis d'un public de personnes étrangères ou d'origine étrangère en développant une méthodologie et une pédagogie adaptées à ce public. Les ILI sont coordonnés par les 8 Centres régionaux d'intégration (CRI).

Pour être agréé en tant qu'ILI, il faut rencontrer les conditions définies dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et remplir au moins une des missions suivantes :

- la formation à la langue française
- la formation à la citoyenneté
- l'insertion socioprofessionnelle
- l'aide juridique spécialisée en droit des étrangers

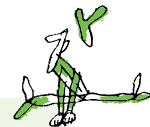
En ce qui concerne l'apprentissage du français, les CRI ont notamment pour mission de coordonner l'offre de formation au niveau local. Si certains CPAS subventionnés dans le cadre des ILI font appel à des partenaires extérieurs pour atteindre leurs objectifs en matière de formation de leur public, d'autres CPAS organisent eux-mêmes les formations et engagent leurs propres formateurs.

D'autres initiatives ouvertes aux CPAS peuvent être soutenues par la Wallonie, notamment dans le cadre d'un appel à projets annuel ILI lancé par la Direction de l'intégration des personnes d'origine étrangère¹⁵⁶. L'appel à projets qui s'est clôturé en février 2017 s'inscrit en cohérence avec le Parcours d'intégration des primo-arrivants (anciennement Parcours d'accueil). Il vise à soutenir des actions qui encouragent la rencontre d'un public multiculturel. Cet appel à projets soutient les activités suivantes :

- l'apprentissage du français langue étrangère,
- la citoyenneté et la compréhension des codes sociaux ainsi que la connaissance des institutions d'accueil,
- le bilan et l'orientation socioprofessionnelle,
- l'aide et l'exercice des droits et des obligations des personnes étrangères ou d'origine étrangère
- l'interculturalité.

¹⁵⁵ Art 57§2 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.

¹⁵⁶ SPW, DGO5



Formations organisées par les CPAS en Région de Bruxelles-Capitale

En septembre 2014, la CCFEE, devenue aujourd'hui l'Instance bassin EFE Bruxelles, a été saisie par le Comité de gestion de Bruxelles Formation sur les questions des connaissances en français des bruxellois. Ses membres, partant du constat de l'augmentation des besoins en formation de base due, entre autres, à des lacunes en français, souhaitent approfondir cette problématique. Suite à un travail d'instruction, les membres de l'Instance bassin EFE de Bruxelles ont adopté l'Avis n°3 sur l'apprentissage du français à Bruxelles lors de la séance plénière du 26 mai 2015¹⁵⁷.

Cet avis examine notamment structuration de l'offre de formation Alpha/FLE en Région de Bruxelles-Capitale et énonce une série de constats découlant de l'analyse de ces données pour en tirer des conclusions en matière de besoins de formation et l'offre déployée avant de tirer quelques recommandations à l'attention des opérateurs et des pouvoirs publics.

L'Instance Bassin EFE bruxelloise a examiné l'offre de formation en alphabétisation et en FLE sur base des chiffres disponibles en 2014 en vue de remettre son avis sur l'apprentissage du français.

Cet avis relève l'existence d'une offre de formation Alpha/FLE organisée par certains CPAS bruxellois pour pallier au manque de places en ISP et dans le réseau associatif¹⁵⁸. Deux CPAS déclarent des activités de formation, en interne, relatives à l'apprentissage du français.

En 2017, avec l'appui de la Fédération des CPAS bruxellois¹⁵⁹, une enquête succincte a été menée. Une mise à jour des chiffres a été réalisée pour 2015 et 2016. Sur les 19 CPAS existant sur le territoire de la Région, 7 ont répondu. A ces répondants, il faut ajouter un CPAS dont les données 2014 figurent dans l'avis de l'Instance Bassin EFE bruxellois. Nous disposons donc d'une information parcellaire pour 8 CPAS :

- Un CPAS organise des formations d'alphabétisation et de FLE en interne de manière continue depuis 2014 : Molenbeek ;
- Le CPAS de Bruxelles a fourni ses données pour 2014 mais n'a pas répondu à l'enquête pour 2015 et 2016 ;
- Six CPAS déclarent ne pas être concerné par l'organisation de formations en interne pour leurs usagers en 2015 et 2016 : Saint-Josse, Woluwé-Saint-Pierre, Koekelberg, Ixelles, Etterbeek et Jette ;
- Le CPAS de Jette indique ne pas avoir de chiffre précis sur le nombre de candidats en attente mais précise constater : « l'attente est rarement longue et l'utilisateur intègre assez facilement un module après avoir été orienté vers le réseau d'organismes de formation ». Ce CPAS indique orienter les candidats vers l'Enseignement de Promotion sociale ou le secteur associatif. Ce CPAS précise conclure des conventions avec ses partenaires externes ;
- Un CPAS indique avoir engagé une personne depuis janvier 2017 pour orienter les candidats aux formations vers des partenaires externes : Saint Josse.

157. Voir avis : <http://ccfee.be/fr/nos-avis/formation/avis-n-3-l-apprentissage-du-français-pour-les-demandeurs-d-emploi-a-bruxelles>

158. IBEFE Bruxelles, Avis 3. L'apprentissage du français pour les demandeurs d'emploi à Bruxelles, adopté le 26 mai 2015, P. 11-12.

159. Fédération des CPAS bruxellois, rue d'Arlon 53/4 à 1040 Bruxelles, 02/238.51.59 – www.brulocalis.brussels

CPAS bruxellois organisant des formations et/ou faisant appel à des prestataires externes

Données relatives à l'année 2014 (reprises dans l'Avis n°3 sur l'apprentissage du français)

CPAS	Organisation de formations en interne	Nombre d'apprenants formés par le CPAS en interne	Nombre d'usagers orientés ou formés chez des partenaires externes (conventions)	Nombre de personnes en attente de formation	Nombre de niveaux organisés en interne	Volume/horaire hebdomadaire
Molenbeek	oui	139	26	Pas d'info	6 niveaux Alpha 4 niveaux FLE	12h
Bruxelles	oui	240	691 dont 290 pour l'Alpha	Pas d'info	3 niveaux Alpha	18h

Mise à jour - Données relatives à l'année 2015

Molenbeek	oui	226 : 132 en Alpha + 94 en FLE	13	125	8 niveaux Alpha 8 niveaux FLE	Pas d'info
Jette	non	sans objet	10 pour l'Alpha	Pas de chiffre précis	sans objet	sans objet

Mise à jour - Données relatives à l'année 2016

Molenbeek	oui	216 : 75 en Alpha + 141 en FLE	Pas d'info	22	5 niveaux Alpha 10 niveaux FLE	Pas d'info
Jette	non	sans objet	27 dont 14 pour l'Alpha et 13 pour le FLE	Pas de chiffre précis	sans objet	sans objet

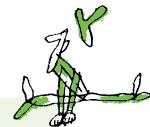
Mise à jour - Données relatives à l'année 2017

Saint-Josse	non	sans objet	270 usagers orientés vers des formations Alpha ou FLE	sans objet	sans objet	sans objet
-------------	------------	------------	---	------------	------------	------------

Conclusion

Les informations récoltées sur les formations organisées par les CPAS ne sont que partielles mais permettent d'aboutir à ces quelques conclusions sur une situation très hétérogène et contrastée sur le plan des pratiques :

- Au travers de ses missions légales, un CPAS peut mettre en place des formations en apprentissage du français, mais cela n'est pas systématique. Cette offre apparaît être le plus souvent une offre par défaut pour répondre au manque de places pour les candidats apprenants ;
- Dans cette offre interne au CPAS, on peut identifier différents types de formations : alphabétisation, français de base ou français langue étrangère ;
- Certains CPAS font le choix d'orienter les candidats à la formation vers des prestataires externes et de nouer des conventions avec ceux-ci si l'offre externe est suffisante pour absorber le flux des demandes ;
- Certains CPAS orientent leurs usagers vers des prestataires externes et organisent aussi eux-mêmes des formations.



La situation est donc variable d'une commune à l'autre : Il n'y a pas d'obligation qu'un CPAS organise des formations, mais cela dépend des besoins du public du CPAS, et d'autres facteurs comme l'offre existante sur un territoire, la disponibilité des places chez des opérateurs externes... Les informations dont nous disposons sur l'ampleur de l'action des CPAS et leurs pratiques en matière de formation mériteraient de faire l'objet d'un examen plus approfondi. Celui-ci devrait permettre de spécifier l'offre de formation des CPAS à Bruxelles et en Wallonie à destination des populations infrascolarisées : Quelle est son importance ? De quelle nature sont les formations organisées ? Combien de formations organisées ? Combien de personnes formées ? La localisation de ces formations ? Ces formations sont complémentaires par rapport à l'offre du secteur associatif ou sont-elle additionnelles ? Quels sont les CPAS qui font le choix d'orienter leurs usagers vers des prestataires externes ?

INITIATIVES DE PRÉ-FORMATION DESTINÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES À BRUXELLES – BRUXELLES FORMATION ET LE SERVICE PHARE/LE SERVICE COHÉSION SOCIALE

Bruxelles Formation, dans son rôle de régisseur, poursuit son travail de professionnalisation du champ de la formation professionnelle et de démarche qualité, notamment avec des publics de personnes handicapées infrascolarisées.

Depuis 2009, Bruxelles Formation souhaite diversifier l'offre de formation pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles. L'asbl JST intègre des personnes handicapées dans sa formation en jardinage avec un public d'insertion socioprofessionnelle. De même, un projet pilote d'intégration de personnes handicapées dans les remises à niveau organisées par Bruxelles Formation Tremplin a été mis en place en 2013.

Partenaires

Les asbl actuellement conventionnées avec Bruxelles Formation dans le cadre de la formation portant notamment sur l'alphabétisation et l'acquisition de compétences de base, des personnes handicapées sont les suivantes :

- **La Ligue Braille** : Le Centre offre 4 formations : une formation de base français-calcul, une formation de base français-calcul-braille, une formation qualifiante d'agent d'accueil et une formation qualifiante d'employé administratif.
- **Alpha-Signes** : Alpha-Signes propose des formations en alphabétisation (français écrit et calcul) pour des adultes sourds ou malentendants par le recours à la langue des signes ainsi que de la formation de base.
- **Info-Sourds** : L'asbl Info-Sourds, active dans l'intégration des personnes sourdes et malentendantes bruxelloises, organise deux actions de détermination professionnelle généraliste.
- **CTV Médias** : CTV Médias propose des formations d'initiation à l'informatique, à Internet et à Suite Office à l'intention de personnes handicapées physiques ou ayant un handicap mental léger.

Décret Inclusion

Le décret Inclusion du 17 janvier 2014 a pour objectif de permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à toutes les sphères de la vie sociale. Dans ce cadre, Bruxelles Formation et le Service PHARE travaillent conjointement à l'élaboration d'un Plan d'action visant à favoriser l'ouverture des formations professionnelles non spécialisées aux demandeurs d'emploi handicapés, à intensifier l'aide spécifique pour les demandeurs d'emploi handicapés (préparation collective et accompagnement individuel) et à maintenir l'offre de formation professionnelle spécifique pour les demandeurs d'emploi handicapés qui, malgré les aides mises en place, n'ont pas les moyens de

s'intégrer dans des formations professionnelles tout public. Le décret Inclusion prévoit 2 dispositifs :

1. Le service d'appui à la formation professionnelle visé à l'article 25, 4° est chargé d'assurer l'accompagnement psychopédagogique de la personne handicapée qui n'est plus soumise à l'obligation scolaire et qui est désireuse de s'inscrire à une formation professionnelle reconnue par les pouvoirs publics belges. Ce service exerce les missions suivantes :

- 1° l'accompagnement psychopédagogique individuel de la personne handicapée qui suit une formation professionnelle, à l'exclusion de toute intervention thérapeutique ;
- 2° la formation et la coordination des personnes chargées de l'accompagnement psychopédagogique de la personne handicapée ;
- 3° l'information des équipes de formateurs et des stagiaires concernant les besoins particuliers de la personne handicapée ;
- 4° la médiation entre les stagiaires et les équipes pédagogiques lorsque la personne éprouve une difficulté liée spécifiquement à son handicap.

2. Le service préparatoire à la formation professionnelle a pour mission d'organiser des formations collectives à destination des personnes handicapées en vue de les rendre aptes à suivre une pré-formation ou une formation professionnelle qualifiante organisée par l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle ou par tout autre organisme francophone de formation professionnelle, situé dans la Région de Bruxelles-Capitale ou par l'Enseignement de Promotion sociale.

Ces deux dispositifs feront l'objet d'arrêtés d'exécution à faire adopter par le Collège en 2018, afin d'agréer et subventionner sur le long terme certaines associations actives sur le terrain depuis quelques années.

Ainsi, des subventions annuelles sont actuellement accordées

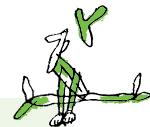
aux services suivants : Service d'accompagnement de Bruxelles, SISAHM et Ligue Braille. Un appel à projets visant le renforcement du projet d'appui à la formation professionnelle a été lancé et clôturé en février 2018. Un opérateur supplémentaire viendra donc s'ajouter au SABx, SISAHM et la Ligue Braille dans l'accompagnement des personnes porteuses de handicap visant leur intégration dans les formations qualifiantes dites ordinaires.

PF2020-Mesure 4

La mesure 4 du Plan Formation 2020¹⁶⁰ vise au doublement du nombre de personnes handicapées en formation et en validation des compétences d'ici l'année 2020. Fin 2016, une réflexion sur l'opérationnalisation de la mesure du Plan Formation 2020 relative au doublement du nombre de personnes en situation de handicap en formation professionnelle et en validation des compétences (par rapport à l'année 2014) d'ici 2020, a été entamée. Un groupe de travail « Handistreaming » réunissant les principaux acteurs impliqués dans la formation des personnes handicapées (Bruxelles Formation, le Service PHARE, les opérateurs spécialisés dans la formation des personnes handicapées, les services d'accompagnement), et chapeauté par les Cabinets des Ministres en charge de ces matières a produit un plan d'action visant à atteindre l'objectif de la mesure 4 et portant sur les années 2018, 2019 et 2020.

Par ailleurs, le Service PHARE soutient financièrement l'asbl ACFI-FIAS pour son projet sur 5 ans « Cap Inclusion » consistant en un rassemblement de partenaires (ETA, centres de formation, Actiris, Enseignement spécialisé, ...) conjuguant leurs efforts pour mettre sur pied des modules de prédétermination - orientation - stages, préalables à une (pré-)formation professionnelle ou à un contrat d'adaptation professionnelle. Mais le plus souvent, les prérequis sont absents.

¹⁶⁰ Voir partie dans ce chapitre, contribution sur le Plan Formation 2020 pages



Tous ces projets touchent une population de personnes «à la marge» qui disposent de peu de moyens pour mettre en œuvre par elles-mêmes un projet personnel. Des dispositifs adaptés d'accompagnement s'imposent.

CONVENTIONNEMENT D'ACTIRIS: APS ET SERVICE EMPLOI DE LIRE ET ECRIRE BRUXELLES

Depuis 1998, Lire et Ecrire Bruxelles était conventionné avec l'Orbem devenu Actiris dans le cadre de la RAE (Recherche Active d'Emploi) et depuis le 1er juillet 2009 dans le cadre du partenariat APS (Accompagnement de Publics spécifiques). Ces deux conventionnements sont gérés à Lire et Ecrire Bruxelles au sein du Service Alpha Emploi. Ce service regroupe cinq conseillers emploi (4,3 ETP), un assistant administratif et un coordinateur.

Actiris a lancé un nouvel appel à projet APS (Accompagnement de Public Spécifique) en juillet 2016. L'échéance pour la réponse fut fixée au 19 septembre de la même année. Le financement du projet APS est désormais entièrement repris par la Région de Bruxelles Capitale.

Selon les termes d'Actiris, le nouvel appel APS 2017-2020 à projet vise à une « intégration des trois mesures de partenariat actuelles destinées à des publics dits « spécifiques » :

- accompagnement de publics spécifiques (APS) ; chercheurs d'emploi présentant des problèmes d'ordre mental, physique ou psychiatrique, (ex)-détenus, analphabètes et sans-abris ;
- accompagnement à la recherche active d'emploi mis en œuvre par trois partenaires avec un public « spécifique » (ARAE spécifiques) : ex-détenus, analphabètes et sourds ou malentendants ;
- arbeidstraining ; personnes incapables de s'engager dans un contrat de travail dans le circuit

normal ou protégé dans les douze mois, à cause de problèmes « personnels ou sociétaux » (liés aux compétences sociales et de communication, ou liés à des problèmes d'ordre social, santé, handicap...). »

Deux possibilités d'accompagnement sont désormais proposées : le pré-trajet et le trajet :

- « **Le pré-trajet** (optionnel) a pour but de rapprocher le chercheur d'emploi du marché de travail ordinaire ou adapté. Il vise à déterminer avec la personne ses possibilités sur le marché de l'emploi et comporte un ensemble d'actions intensives, composé d'actions qui renforcent les compétences de la personne, et d'autres visant à réduire l'impact des facteurs (psycho-médico-sociaux) qui entravent son insertion sur le marché du travail.
- **Le trajet** (obligatoire) a pour but de mener vers l'emploi, dans le marché du travail ordinaire ou adapté, le chercheur d'emploi ayant des difficultés spécifiques, grâce à un accompagnement adapté à ses difficultés. »

« La gravité des difficultés du chercheur d'emploi et son éloignement de l'emploi déterminera s'il bénéficiera soit d'un pré-trajet, si possible suivi d'un trajet (voir dans des cas plus rares une sortie positive directe vers l'emploi), soit immédiatement d'un trajet. Le type des difficultés du chercheur d'emploi déterminera vers quel type de partenaires il est orienté. »

« L'accompagnement de publics spécifiques est une activité proposée par les opérateurs d'emploi dans le cadre d'un parcours adapté, intégré, cohérent et composé d'actions adaptées au profil du chercheur d'emploi et ses besoins, en vue, selon les deux possibilités :

- soit de l'accompagnement vers l'emploi (trajet accompagnement spécifique),
- soit du rapprochement du marché de l'emploi, grâce

à une étape préalable d'initiation des démarches et de levées des différents freins à l'insertion socioprofessionnelle (pré-trajet accompagnement spécifique)

Pendant la durée de ces parcours, l'accompagnement du public cible doit être axé sur un suivi régulier, adapté aux difficultés et aux possibilités du chercheur d'emploi. Afin de pouvoir proposer une approche multidisciplinaire au chercheur d'emploi, qui vise à réduire l'impact des obstacles personnels (d'ordre psycho-médico-social), l'opérateur devra travailler en réseau avec d'autres organisations qui interviennent dans ces autres domaines impactant le parcours de la personne (domaine social, santé, handicap), sauf si l'opérateur dispose, au sein de son organisme, des expertises nécessaires. Par contre, ces organisations intervenantes ne bénéficieront pas de subvention dans le cadre du présent appel à projet. »

Il existe plusieurs sous-groupes de public-cible, qui peuvent tous bénéficier de l'accompagnement. Cet accompagnement doit cependant être adapté au type de public-cible, au niveau de la méthodologie d'accompagnement et des réseaux mis en place.

Les sous-groupes de public visé sont:

- chercheurs d'emploi présentant des problèmes d'ordre médical modéré ou grave ;
- chercheurs d'emploi reconnu comme handicapés ;
- chercheurs d'emploi détenus, ex-détenus ou condamnés ;
- chercheurs d'emploi analphabètes ;
- chercheurs d'emploi en situation de grande pauvreté.

Les **personnes accompagnées dans le cadre d'un pré-trajet** peuvent bénéficier d'une suspension du contrôle de leur disponibilité sur le marché de l'emploi. « *Il s'agira notamment des possibilités pour les chômeurs éloignés de l'emploi en raison d'une combinaison de facteurs psycho-médico-sociaux, d'obtenir une suspension de la*

procédure de contrôle de la disponibilité active pendant la durée d'un parcours d'accompagnement spécifique proposé par le service régional de l'emploi compétent, mais pour lequel ce dernier peut recourir à la collaboration de tiers. Néanmoins, seul le service régional de l'emploi compétent est habilité à évaluer si une personne est considérée comme éloignée de l'emploi en raison d'une combinaison de facteurs psycho-médico-sociaux. »

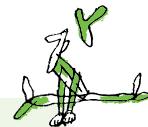
Enfin, l'accompagnement s'étale sur une durée maximale de deux ans.

En réponse à l'appel à projet, Lire et Ecrire Bruxelles a, via le Service Alpha Emploi décidé de concentrer ses efforts uniquement sur la partie « Trajet de l'accompagnement ». En effet, il s'agit de la partie de ce nouveau conventionnement qui correspond le plus à ce qui se faisait dans le cadre des anciens conventionnements et dans lequel le Service a accumulé au long de presque vingt ans de l'expertise. Le dossier de candidature a été rentré dans les délais, une réponse favorable y a été donnée en fin novembre 2016. Le Service Partenariat a souligné la qualité du projet introduit.

Le cadre de la nouvelle convention prévoit les actions d'accompagnement suivantes :

- **Analyse de la demande ;**
- **Bilan socioprofessionnel, complété le cas échéant par un bilan médical ;**
- **Détermination du projet professionnel, complété avec des actions soins et/ou sociales ;**
- **Suivi pendant l'acquisition des compétences (< de 20 h semaine) ;**
- **Recherche d'emploi ;**
- **Suivi durant l'emploi.**

Dans ce cadre, le Service Alpha Emploi de Lire et Ecrire Bruxelles a maintenu l'organisation annuelle de 3 formations collectives en groupes 5 semaines de 12 personnes chacun, de 18 modules de 4 jours de 8



personnes, de rendez-vous individuels sur demande, de 10 places individuelles quotidiennes en Table d'Emploi accompagnées d'un conseiller sur demande.

Contribution des politiques européennes en Belgique francophone

Les budgets européens jouent un rôle non négligeable dans le soutien des opérateurs d'alphabétisation :

- Appels à projets FSE/IEJ
- Appels à projets AMIF
- Projets Erasmus +

Tout d'horizon de différents dispositifs européens et de l'impact de cette intervention supranationale dans la politique d'alphabétisation en Belgique francophone.

PLACE DE L'ALPHABÉTISATION DANS LES APPELS À PROJETS ET PORTEFEUILLES FSE/IEJ

Europe 2020 est la stratégie de l'Union européenne (UE) en faveur de la croissance et de l'emploi, lancée pour dix ans en 2010. Conformément à ses objectifs, l'UE soutient le développement économique dans tous les pays de l'UE, notamment par le biais du Fonds social européen. Ce Fonds intervient pour aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et pour offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'UE. Pour ce faire, il investit dans le capital humain de l'Europe – les travailleurs, les jeunes et tous les demandeurs d'emploi. Avec un budget de 10 milliards d'euros par an, le FSE améliore les perspectives d'emploi de millions d'Européens, en portant une attention particulière aux personnes qui éprouvent le plus de difficultés à trouver un emploi.

Programmation FSE/IEJ 2014-2020

Pour la programmation 2014-2020 en Belgique francophone, une quarantaine de projets FSE-IEJ ont été identifiés parce qu'ils présentent une dimension d'alphabétisation :

- Pour certains d'entre eux, il s'agit de projets complètement dévolus à l'alphabétisation qui ciblent soit la formation de formateurs, soit la prise en charge de publics pas ou peu scolarisés en leur offrant une préformation dans la perspective de se remettre en selle, soit des formations pour acquérir les compétences de base indispensables pour poursuivre un parcours socioprofessionnel ;
- Pour d'autres, les projets présentent un volet visant à alphabétiser des publics infrascolarisés dans le cadre d'une action de formation professionnalisante.

Ces projets s'inscrivent dans une dynamique d'ISP mais aussi d'Education permanente, notamment pour les projets centrés autour d'enjeux liés à la préformation des stagiaires fragilisés c'est-à-dire notamment les publics pas ou peu scolarisés.

Ils sont intégrés dans des portefeuilles organisés autour d'un point d'ancrage commun aux projets :

- Portefeuille « Alphabétisation - FLE - Formation de base » ;
- Portefeuille ISP « Réforme du cadre de l'appel à projets commun OISP-ACTIRIS-Bruxelles Formation » ;
- Portefeuille « Insertion socioprofessionnelle de personnes handicapées » ;
- Portefeuille « Inclusion socioprofessionnelle, solidarité et proximité » ;
- Portefeuille « Plan d'action ISP wallon - Horizon emploi 2010 » ;
- Portefeuille « Réinsertion des détenus ».

1

4

145

On constate que les projets comportant une dimension liée à l’alphabétisation s’inscrivent dans les axes suivants des appels à projets :

Axe 2 : Connaissances et compétences (FSE)

Mesure 2.1	Offrir aux demandeurs d’emploi et aux travailleurs occupés des formations à haute valeur ajoutée et des services de validation des compétences et acquis de l’expérience
------------	--

Axe 3 : Société inclusive et emploi (FSE)

Mesure 3.1	Accompagner et former les personnes menacées d’exclusion en vue de leur accès aux dispositifs d’insertion et de formation en Wallonie et à Bruxelles
Mesure 3.2	Former et soutenir les demandeurs d’emploi et les personnes fragilisées en vue de leur insertion dans le marché de l’emploi
Mesure 3.4	Promouvoir l’égalité des chances entre hommes et femmes et lutter contre les discriminations en Wallonie et à Bruxelles

Axe 4 : Intégration durable des jeunes au travail (IEJ)

Mesure 4.2	Augmenter le nombre de jeunes NEET hennuyer, liégeois ou bruxellois mis en activité
------------	---

L’apport financier européen dans ce cadre est loin d’être négligeable¹⁶¹ et diffère d’année en année en fonction du développement des projets dont la durée varie¹⁶².

Cette programmation 2014-2020 présente deux spécificités différentes des programmations antérieures :

- l’axe 4 qui concerne les jeunes et ce dans la dynamique de la Garantie jeunesse
- la possibilité pour les administrations publiques de rentrer des plans d’actions leur permettant de lancer des appels à projets.

¹⁶¹ Voir partie consacré au budget dans ce chapitre, pages 166 à 170.

¹⁶² Chaque porteur de projet décide de l’étalement de celui-ci sur 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans ou 5 ans sauf dispositions spécifiques d’un appel à projets.

Voir plus haut dans ce chapitre, les plans d’action et appels à projets FSE/IEJ, voir page

Plans d’actions et appels à projets FSE/IEJ du SGEPJ

Dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020, les administrations publiques ont pu déposer des Plans d’action leur permettant ensuite de lancer des appels à projets en partenariat avec l’Agence FSE.

Deux Plans d’action du SGEPJ – dont un qui concerne les personnes pas ou peu scolarisées – ont été retenus en Wallonie et à Bruxelles, ce qui a permis le lancement d’appels à projets dès 2015 visant la formation des personnes fragilisées et des chômeurs dans le secteur de l’Education non formelle :

- **Je prends ma place dans la société** : appel à projets-pilotes qui porte sur l’acquisition des compétences de base, des compétences numériques et l’expression critique et citoyenne.

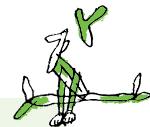
Cet appel concerne :

- les opérateurs culturels reconnus et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- les opérateurs d’alphabétisation reconnus par une des trois Entités fédérées francophones.

- **Investir les métiers de la culture**: appel à projets-pilotes qui porte sur des formations professionnalisantes innovantes dans le secteur de la Culture qui concernait notamment les métiers de la formation, de l’animation et d’accompagnement à la formation dans le secteur de l’Education non formelle et visait les opérateurs culturels reconnus et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aucun projet de ce type n’a été rentré pour le secteur de l’alphabétisation.

En **Wallonie** ces plans d’action ont été retenus dans le cadre de l’IEJ (Initiative Emploi Jeunes – axe 4.2), ce qui signifie que :

- les publics visés sont des jeunes de 15 à 24 ans, et plus particulièrement les NEETS ;



- les seules provinces wallonnes concernées sont Liège et le Hainaut (pour la période 2015-2018).

Pour l'appel à projets « Je prends ma place dans la société », il s'agit le plus souvent de projets de préformation qui utilisent l'outil culturel pour redonner l'envie d'apprendre et de se mettre en projet. Les quatre projets IEJ wallons sélectionnés dans ce cadre sont ;

- **Le français, vecteur d'intégration chez les jeunes**
– Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme : Projet visant à renforcer l'apprentissage du français oral pour des jeunes primo-arrivants non francophones devant rejoindre le milieu scolaire sans maîtriser le français, projet mené en partenariat avec des AMO et la Croix Rouge de Belgique ;
- **Redem'arts** – Le Monde des possibles : Projet visant une formation dans les domaines des arts numériques et des arts du spectacle pour des NEETS ;
- **Cré'acteurs-Péruwelz Jeunes** – Lire et Ecrire Wallonie picarde¹⁶³ : Projet visant les jeunes en décrochage ne maîtrisant pas les compétences de base (lecture, écriture, calcul) pour les mobiliser à travers un projet collectif et valiser leurs savoirs et expériences ancrés dans un travail d'expression artistique et de formation aux compétences de base ;
- **Objectif ville : de jeunes City Trotters réalisent un plan interactif** – Université Ouverte de Charleroi' (Funoc) : Sur base de l'expertise de la Funoc et de Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut en matière d'alphabétisation, projet visant un public jeune peu qualifié et peu scolarisé afin de les mobiliser autour d'un projet interactif de découverte de leur environnement en vue de s'inscrire dans un processus social de formation ou de recherche d'emploi.

A **Bruxelles**, le plan d'action « Je prends ma place dans la société » a été retenu dans le cadre des axes 3.1 du FSE, ce qui signifie que :

- les publics visés sont des personnes de 18 à 65 ans ;
- les stagiaires doivent être bruxellois.

Les deux projets liés à l'alphabétisation sélectionnés pour 2015 dans le cadre du premier appel à projets « Je prends ma place dans la société » sont :

- **Des femmes prennent leur place dans notre coin**
– Notre coin de quartier asbl : Activités d'éducation non formelle autour de pratiques culturelles et créatives, de pratiques sportives et informatiques visant l'alphabétisation et l'apprentissage du français de femmes afin de mobiliser les stagiaires à leur formation en aval ;
- **Grâce à l'apprentissage, je peux m'en sortir** – La Cité joyeuse : Renforcement d'un programme d'alphabétisation et de FLE dans le cadre d'une maison d'hébergement située à Molenbeek reconnue en Aide à la Jeunesse et agréée par la COCOF pour son action de formation en alphabétisation.

Pour le deuxième lancement en 2016 de cet appel à projets portant sur la période **2017-2018**, deux projets sélectionnés ont fait l'objet d'une décision de soutien du FSE en Région de Bruxelles-Capitale:

- **Tous citoyens** – Interpôle : Un des 4 volets du projet comporte des cours d'alphabétisation en français pour un public de personnes de diverses origines, primo-arrivants et migrants ainsi que de Belges d'origine immigrée, adultes, femmes et hommes, programme de formation complété par des activités collectives de découverte culturelle du pays ;
- **Des femmes continuent à prendre leur place dans notre coin de quartier** – Notre coin de quartier : Projet d'apprentissage de la langue française en se basant sur des méthodes pédagogiques liées à des pratiques

1

4

147

¹⁶³ Lire et Ecrire Wallonie picarde a changé de nom et est devenu Lire et Ecrire Wallonie picarde.

culturelles pour un public de femmes qui ne pratiquent pas le français vu ses origines mais auxquelles Notre Coin de quartier veut donner l'envie d'intégrer un processus plus formel d'alphabétisation.

Portefeuilles de projets FSE/IEJ

Le principe du portefeuille est de regrouper des projets autour d'un thème ou d'une localisation pour favoriser les échanges et débats entre porteurs de projets qui partagent un même centre d'intérêt ou une préoccupation commune. Plusieurs projets FSE ou IEJ en lien avec l'alphabétisation se retrouvent dans différents portefeuilles. Ce chapitre essaie de donner une idée globale et qualitative du type de projets visant les bas niveaux de compétence, soutenus dans ce cadre.

Portefeuille « Alphabétisation – FLE – Formation de base »

Dans le cadre de la programmation FSE 2007-2013, le SGEPI a été chef de file du portefeuille 'Alphabétisation – Français langue étrangère – Formation de base' qui concernait la question de l'apprentissage des compétences de base ou la remise à niveau ainsi que l'apprentissage du français pour des publics peu ou pas scolarisés. Tous les projets concernent des publics qui entrent dans la catégorie des publics prioritaires en raison de leur situation de précarité et de fragilisation.

Le même portefeuille a été réintroduit et retenu dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020.

La cellule Alpha du SGEPI en assure le secrétariat et le suivi.

Le Comité de pilotage Alpha est associé au comité d'accompagnement du portefeuille « Alpha-FLE-Fo base ».

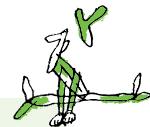
Le portefeuille de projets « Alpha-FLE-Fo base » est très diversifié dans sa composition et le type de projets

(formation de 1ère ligne, formation de formateurs ou d'animateurs). Il est constitué de projets FSE bruxellois et wallons ainsi que de projets IEJ des secteurs de l'Education formelle et de l'Education non formelle.

Ces projets de différentes natures qui touchent à la fois à la formation des publics de première ligne (les apprenants) mais aussi des intervenants, à la sensibilisation de relais ou à la formation de formateurs, d'animateurs aux pratiques langagières ou aux missions d'écrivains publics ;

- **Esp@ces Lecture & Langage PLUS** – Ville de Liège - Lecture publique
- **Partenaires pour l'Alpha 1 - Horizon 2020** – Lire et Ecrire en Wallonie
- **Alpha 1 - Horizon 2020** – Lire et Ecrire en Wallonie
- **Partenaires pour l'Alpha 2- Horizon 2020** – Lire et Ecrire en Wallonie
- **Alpha 2 - Horizon 2020** – Lire et Ecrire en Wallonie
- **L'alphabétisation populaire, un métier - formation continuée**¹⁶⁴ – Lire et Ecrire Communauté française
- **Osez franchir la porte !** – Lire et Ecrire Brabant wallon
- **Des clés vers l'emploi** – Lire et Ecrire Brabant wallon
- **Renforcement des compétences TIC du public Alpha-FLE de base bruxellois** – Lire et Ecrire Bruxelles
- **Trucs et astuces pour améliorer mon quotidien de l'opérateur** – Centre d'Information et d'Education Populaire du Brabant Wallon (CIEP BW)
- **Formation d'animateurs et animatrices en pratiques langagières** – Présence et Action culturelles Régionale de Liège (PAC Liège)

¹⁶⁴ Ce projet se déploie à la fois en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale et pour des raisons propres au FSE, ce projet se décline en 2 dossiers distincts. La programmation 2014-2020 du FSE distingue des zones de transition et des zones plus développées. Le Brabant wallon et la Région de Bruxelles-Capitale sont considérés comme zones plus développées tandis que la Wallonie (à l'exception du Brabant wallon) est classée en zone de transition. Ceci a des conséquences sur les conditions de soutien européen du projet.



- **Mouv'Up Bruxelles** – Présence et Action culturelles (PAC)
- **321 PI Wal et 321 PI Brux** – Centre de coordination et de gestion – Enseignement de Promotion sociale

Les quatre projets IEJ de l'appel à projets wallon 'Je prends ma place dans la société'¹⁶⁵ font aussi partie de ce portefeuille et visent à remettre en selle des jeunes sans emploi, sans formation et sans enseignement.

À Bruxelles, deux appels à projets similaires ont été lancés pour un public adulte dans le cadre du FSE. Les projets définitifs sélectionnés¹⁶⁶ font aussi partie de ce portefeuille.

En 2018, un nouvel appel à projets IEJ par l'Agence FSE a été lancé sur de nouvelles bases par l'Agence FSE pour la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale. Si la Province de Liège n'est plus éligible pour ce nouvel appel à projets, Bruxelles et le Hainaut le sont encore. Par ailleurs sont venues s'ajouter les provinces de Namur et du Luxembourg. Cet appel à projets a pour objectif de permettre aux opérateurs soit de déposer de nouveaux projets pour clôturer la programmation, soit de demander une prolongation de leurs projets IEJ jusqu'en fin de programmation.

Portefeuille ISP Bruxelles

La Commission communautaire française est le chef de file du portefeuille de projet ISP « Réforme du cadre de l'appel à projets commun OISP - Actiris-Bruxelles Formation ». Ce portefeuille regroupe 50 porteurs de projets (les 49 OISP agréés et Bruxelles Formation¹⁶⁷) et se compose de 51 projets. 50 projets s'inscrivent dans l'axe 3 « Société inclusive et

emploi », mesure 2 « Former et soutenir les demandeurs d'emploi et les personnes fragilisées en vue de leur insertion dans le marché de l'emploi » : il s'agit des 49 projets OISP – opérateurs de formation et missions locales agréés par la Commission communautaire française dans le cadre du décret ISP du 27 avril 1995 – relatifs aux actions structurelles menées dans le cadre de l'agrément ISP et des activités conventionnées avec Bruxelles Formation et d'un projet porté par Bruxelles Formation « Tremplin » ciblé sur les actions de formation de base, préformation, formations qualifiantes à destination d'un public très peu qualifié.

Un projet relève de l'axe 3 « Société inclusive et emploi », mesure 1 « Accompagner et former les personnes menacées d'exclusion en vue de leur accès aux dispositifs d'insertion et de formation en Wallonie et à Bruxelles » : projet de Bruxelles Formation intitulé « Actions d'identification des compétences ». Ce projet concerne une offre de service aux usagers d'identification des acquis/compétences en amont des processus métiers pour le public bruxellois (s'évaluer pour mieux s'orienter).

9 de ces 50 projets FSE sont liés à l'alphabétisation soit totalement pour 2 d'entre eux, soit partiellement pour les 7 autres :

- **Alphabétisation** - Le Collectif d'alphabétisation ;
- **Chôm'Hier-Alpha-FB** - Chôm'Hier AID : Formations en alphabétisation niveau 2,3 et 4 ;
- **Projet Piment** - Le Piment : ce projet comporte différents volets : formation en alphabétisation, formation de base et FLE visant l'accès à des formations professionnelles pour des publics non qualifiés, fragilisés par leur bas niveau de connaissance et leur non-maîtrise de la langue française. Un autre volet permet une découverte des métiers de la bureautique et une formation d'installateur-électricien ;
- **Formations ISP** - Centre anderlechtois de formation (CAF) : Ce projet concerne des chercheurs d'emploi peu scolarisés auxquels sont proposées conjointement

¹⁶⁵ Voir plus haut dans ce chapitre, les plans d'action et appels à projets FSE/IEJ dont le SGEPI est le maître d'œuvre, voir page

¹⁶⁶ Voir plus haut dans ce chapitre, pages

¹⁶⁷ Pour rappel : 9 des 49 opérateurs bruxellois ISP agréés dispensent notamment des formations d'alphabétisation : le Collectif d'alphabétisation, les Ateliers du Soleil, la Chôm'Hier AID, le Piment, le Gaffi, le Centre anderlechtois de formation (CAF), la Maison de quartier d'Helmet, Promotion de la Formation en alternance (Proforal), Insertion Socioprofessionnelle Action Travail (ISPAT).

une formation préqualifiante (alphabétisation et formation de base) et une formation qualifiante en boucherie.

- **Formations Botanique** : Insertionsocioprofessionnelle action travail (ISPAT) - Ce projet vise à organiser des formations ; d'alphabétisation (8 modules/an) et une préformation Horeca. En 2014, un module de formation gardiens de la paix a été organisé ;
- **La cohérence de l'accompagnement vers l'emploi** - Promotion de la Formation en alternance (Proforal) : Ce projet vise les demandeurs d'emploi infrascolarisés en travaillant le volet remise à niveau des compétences de base en français, mathématiques et néerlandais (pour certains) et en assurant un accompagnement individualisé en vue de la construction d'un projet professionnel ;
- **Helmet Formation** - Maison de quartier d'Helmet : Il s'agit d'un projet de formations généralistes pour demandeurs d'emploi infraqualifiés et plus ponctuellement de projets de préformations ciblées métiers. Cette formation prévoit une remise à niveau en français, des cours de vie sociale, approche du vocabulaire socioprofessionnel, calcul et logique... ;
- **Formation de base « Jeunes »** - GAFFI : Ce projet IEJ propose une formation de base généraliste et une formation FLE à des jeunes de moins de 25 ans en vue d'une mise en projet ;
- **Atelier du soleil** - Ateliers du soleil asbl : Ce projet vise deux types de formation : formations d'alphabétisation pour les publics pas ou peu scolarisés et formation FLE pour des publics ayant au minimum le CESI.

Projets liés à l'alphabétisation hébergés dans d'autres portefeuilles

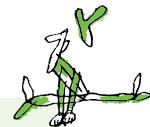
D'autres projets FSE portent sur l'alphabétisation ou sont portés par des opérateurs d'alphabétisation ciblant des publics fragilisés en vue d'appuyer leur mobilisation pour reprendre une formation. Ces projets sont hébergés dans

d'autres portefeuilles que ceux développés ci-dessus. Ils s'articulent, par exemple, autour de la spécificité d'un public ou de la dynamisation d'une zone géographique. Les projets des opérateurs suivants ont été identifiés :

- **Alpha-Signes¹⁶⁸ à Bruxelles** : « Insertion socioprofessionnelle de personnes handicapées : alphabétisation adultes sourds » vise à la : (pré)formation de demandeurs d'emploi en vue d'une insertion dans le marché de l'emploi. Ce projet est repris dans un portefeuille de projets intitulé « Insertion socioprofessionnelle de personnes handicapées » dont le chef de file est PHARE ;
- **Processus à Flémalle** : « FlémAlpha » vise les personnes ayant besoin de cours d'alphabétisation et/ou de FLE afin de mener à bien leur projet d'emploi ou de formation. Ce projet est repris dans un portefeuille de projets intitulé « Haute Meuse Synergies » ;
- **Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme** : « Alphabétisation en Haute Meuse » vise à accompagner et former des personnes menacées d'exclusion en vue de leur accès aux dispositifs d'insertion et de formation en Wallonie et à Bruxelles. Ce projet vise des personnes pas ou peu scolarisées et s'intègre dans un portefeuille de projets intitulé « Inclusion socioprofessionnelle, solidarité et proximité » ;
- **Lire et Ecrire Wallonie picarde** : « Mobilité Brunehaut » ;
- **les projets du Centre de coordination et de gestion de l'Enseignement de Promotion sociale visant à la réinsertion des détenus** : Les 5 projets retenus couvrent l'ensemble de la Belgique francophone¹⁶⁹ : Ces projets concernent à la fois les formations *intra-muros* et les formations *extra-muros* pour les publics incarcérés et les détenus qui purgent leur peine sous bracelet électronique. Ces 5 projets comportent différents volets : alphabétisation, FLE, initiation au

¹⁶⁸ Le projet global d'alphabétisation de cet opérateur qui cible un public de personnes mal-entendantes est présenté dans cet ouvrage, pages 178.

¹⁶⁹ La programmation 2014-2020 du FSE distingue des zones de transition et des zones plus développées. Le Brabant wallon et la Région de Bruxelles-Capitale sont considérés comme zones plus développées tandis que la Wallonie (à l'exception du Brabant wallon) est classée en zone de transition. Ceci a des conséquences sur les conditions de soutien européen du projet.



français oral pour non francophones, formations liées à la socialisation, remise à niveaux, formation générale, formation préqualifiante... Une guidance et un accompagnement des asbl actives en matière de formations en prison (regroupées au sein de la CAAP) seront opérés pour soutenir les détenus. Ces projets s'intègrent dans le portefeuille 'réinsertion des détenus' géré par l'Agence FSE ;

- **APRES, association bruxelloise d'aide aux justiciables** : « Filière d'insertion pour les détenus et ex-détenus bruxellois », comportant 5 volets : Cours d'alphabétisation (100h pour 20 stagiaires, soit un volume d'activités de 2.000 heures/an - Projet prévu de 2014 à 2020) – Cours de FLE – Cours de formation de base en français – Cours de Néerlandais et d'Anglais – Atelier d'initiation à l'informatique.

Pour la programmation 2014-2020, on peut estimer l'apport budgétaire du FSE et de l'IEJ sur base des dossiers déposés et du calendrier prévisionnel¹⁷⁰.

Pour le FSE, la part des pouvoirs publics belges doit correspondre à la part injectée par les autorités européennes. Pour les projets IEJ, un tiers des fonds viennent des pouvoirs publics belges¹⁷¹ et les deux autres tiers sont constitués d'apports financiers européens.

Si certains projets sont totalement centrés sur l'alphabétisation, pour d'autres l'alphabétisation n'en constitue qu'un des volets. Les montants totaux repris ne sont donc pas totalement dévolus aux actions d'alphabétisation.

PLACE DE L'ALPHABÉTISATION DANS LES APPELS À PROJETS AMIF

L'objectif général du Fonds Asile, Migration et Intégration consiste à « contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile, de protection subsidiaire et temporaire et de la politique commune en matière d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne »¹⁷².

Le programme belge a été approuvé par la Commission européenne en date du 18 mars 2015.

Le volet francophone de la programmation vise le développement d'une politique spécifique dans le cadre de la programmation AMIF envers le public des primo-arrivants afin de rencontrer deux objectifs :

- Offrir systématiquement à tous les primo-arrivants extra-européens une formation linguistique visant la maîtrise du français à un niveau équivalent au niveau A2 du Cadre européen des langues, sans préjudice pour les autres publics, nécessitant une structuration et un renforcement de l'offre en matière d'alphabétisation et de français langue seconde ;
- Développer et disséminer un module d'initiation à la citoyenneté, qui peut être autonome ou s'intégrer aux cours de français.

Les appels à projets 2014-2020 s'articulent donc entre deux contenus : les cours de FLE et les ateliers citoyenneté, ainsi que la création d'outils liés aux deux thématiques. Actuellement, 42 projets ont été agréés pour la période 2017-2020.

170 Il arrive que les prévisions doivent être adaptées à la réalité et que le budget ne soit pas entièrement consommé.

171 Les opérateurs valorisent une partie de leurs subventions des pouvoirs publics belges.

172 Règlement (UE) no 516/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant création du Fonds

Les appels à projets AMIF concernent le FLE et des modules citoyenneté¹⁷³, mais certains projets sont portés par des opérateurs d’alphabétisation pour des publics allophones infrascolarisés qui sont dans les conditions « primo-arrivants ».

Il faut relever que plusieurs opérateurs d’alphabétisation¹⁷⁴ ont obtenu des subventions dans ce cadre pour la période 2017-2020, parfois pour des projets de FLE scolarisé, mais que certains projets visent spécifiquement l’apprentissage du français pour des publics peu ou pas scolarisés ou la production d’outils adaptés au profil de ce public :

- Lire et Ecrire Communauté française pour mener des animations et accompagner la mise à disposition de ressources réalisées lors des programmations précédentes comme la mallette « Toi, moi et les autres, tissons le vivre ensemble », un des 7 outils produits dans ce cadre ;
- Lire et Ecrire Wallonie picarde pour un projet de déploiement de formations en Wallonie picarde à destination de personnes étrangères peu ou pas scolarisées ou n’ayant pas atteints les compétences de base dans leur langue maternelle (Alpha FLE) ;
- Lire et Ecrire Bruxelles pour produire des outils, référentiels et études pour l’enseignement et l’apprentissage du français oral pour des publics pas ou peu scolarisés. Ces outils sont destinés au secteur de l’alphabétisation et du FLE de base en Fédération Wallonie-Bruxelles et seront construits sur base de l’expérience de formateurs en alphabétisation et en FLE

173 Pour rappel la nomenclature du Comité de pilotage Alpha intègre toutes les formations qui concernent les publics allophones à condition que ceux-ci qui ne maîtrisent pas les compétences qui doivent être acquises en fin d’études primaire ou qu’ils n’ont pas obtenu leur CEB.

174 Parmi les autres opérateurs se retrouvent des opérateurs qui proposent notamment aussi des cours d’alphabétisation. Il n’est toutefois pas certain que ces projets FLE concernent des publics infrascolarisés : CPAS de Namur pour des actions de FLE, Couleur Café pour des ateliers citoyenneté, la FUNOC pour des cours de FLE, Le Monde des possibles pour des actions FLE, l’asbl Lutte contre l’exclusion sociale à Molenbeek- Service d’aide aux primo-arrivants, La Maison de quartier d’Helmet pour des ateliers citoyenneté...

- Alpha 5000-Centre de formation de base pour adultes analphabètes et illettrés pour des actions FLE visant un public pas ou peu scolarisé.

PLACE DES APPELS À PROJETS ET ÉCHANGES RELATIFS À L’ALPHABÉTISATION DANS LE CADRE D’ERASMUS +

Agence Européenne de Formation

L’Agence Education-Formation-Europe (AEF-Europe) est un service à gestion séparée de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui gère les programmes européens au niveau de l’éducation et de la formation.

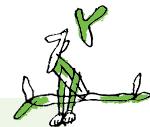
Depuis 2014, les programmes européens LLP et les programmes Jeunesse ont été regroupés en un programme unique auquel a également été ajouté un volet sport. Ce nouveau programme, ERASMUS+, a été présenté dans le septième Etat des lieux¹⁷⁵. L’AEF-Europe gère le volet « Education et Formation ».

Pour rappel, le programme est structuré en différents types d’action dont des actions de mobilité (Action-Clé 1) et de coopération en matière d’innovation et d’échanges de bonnes pratiques (Action-Clé 2). Il s’adresse à toute personne impliquée dans l’éducation et la formation, formelle, informelle et non formelle : élèves, apprenants, étudiants, enseignants et tout personnel travaillant sur des thématiques liées à l’éducation ou la jeunesse.

Un guide du programme a été créé. Ce guide¹⁷⁶ reprend les critères d’éligibilité pour chaque appel, action-clé et secteur. On peut y trouver l’ensemble des informations pour un appel donné ; description de l’action-clé, objectifs,

175 Etat des lieux de l’alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles, septième exercice. Données 2011-2012-2013, pp.163-166.

176 Voir site : <http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources#tab-1-0>



priorités, échéances, étapes à suivre pour soumettre la candidature, conditions de financement, etc. Il s'agit de la base légale pour tout projet mené dans le cadre du « Programme Erasmus + »; il est impératif de le consulter avant de soumettre une candidature.

Comment trouver des partenaires européens ? Des plateformes de soutien informatique, comme la plateforme européenne pour l'éducation des adultes (EPALE), offrent des espaces de collaboration virtuels, des bases de données d'idées de projets, des réseaux d'échange de bonnes pratiques et d'autres services en ligne pour les enseignants, les formateurs et les praticiens, dans le domaine de l'éducation scolaire et de l'éducation des adultes, ainsi que pour les jeunes, les volontaires et les animateurs socio-éducatifs, en Europe et ailleurs.

Lire et Ecrire Namur, par exemple, a utilisé la plateforme Epale pour donner des informations sur les formations d'été qu'elle organise pour de l'alphabétisation.

Depuis la mise en place d'Erasmus +, aucun nouveau projet rentré ne porte sur l'alphabétisation. Aux dires de certains organismes, les opérateurs peuvent hésiter à rentrer un projet : cela demande du temps et un investissement certain.

Depuis 2014, aucun opérateur d'alphabétisation n'a donc mené d'actions d'alphabétisation dans le cadre d'Erasmus+. Cependant certains participent à des projets de coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques (Action-clé 2). Ceux-ci sont essentiellement orientés vers l'inclusion sociale et proposent, par exemple, la formation de formateurs dans le cadre d'un travail avec des immigrés ou le partage d'outils, une formation aux nouvelles technologies, un travail sur l'interculturalité, la religion, la citoyenneté ou encore la sensibilisation des citoyens. Il semble, par contre, très difficile de mettre sur pied des projets de mobilité (clé 1). Une réflexion va être menée à ce sujet.

Si aucun projet d'alphabétisation n'a été rentré en Belgique francophone, il n'en va pas de même pour nos voisins européens. Le Comité de pilotage a en effet été contacté par le CPIA de Turin¹⁷⁷.

Focus sur la visite du CPIA de Turin

En 2016, à la recherche de pratiques innovantes dans d'autres pays européens, le CPIA 3 Torino, établissement d'enseignement pour adultes, contactait différents membres du Comité de pilotage Alpha via le site internet www.alpha-fle.be. La demande de collaboration s'inscrivait dans le cadre d'un projet Erasmus + afin de faciliter les contacts sur place et de prendre connaissance des pratiques d'alphabétisation et de FLE. Cet établissement d'enseignement pour adultes propose ses formations d'alphabétisation et d'italien langue étrangère à des apprenants italiens, étrangers, migrants et réfugiés dans la région de Turin. Le CPIA 3 de Turin propose aussi l'enseignement du FLE aux Italiens et aux étrangers, migrants et réfugiés qui ne sont pas francophones dans la région de Turin, le Piémont.

Le projet européen du CPIA 3 prévoit des visites et des observations en Belgique, en France, en Irlande et en Espagne.

Des échanges téléphoniques et par mails en amont ont permis de mieux cibler les attentes italiennes en vue d'un séjour de 2 semaines, programmé au mois de mars 2017, pour une délégation de 5 enseignants. La délégation souhaitait obtenir des informations sur l'approche et la politique belge (à tous niveaux) vis-à-vis de la formation continue en alphabétisation et français de base pour les adultes, y compris les formations offertes aux réfugiés et aux détenus.

¹⁷⁷ Voir site : www.cpia3torino.it

Une visite en deux temps leur a été proposée.

Un premier temps est consacré à la présentation des politiques d'alphabétisation en Belgique francophone :

- Présentation globale du contexte belge francophone et des secteurs impliqués dans les politiques d'alphabétisation ;
- Présentation des travaux du Comité de pilotage et de ses enjeux ;
- Présentation des formations visant les apprenants et les formateurs dans le cadre de l'Education permanente (AG Culture – secteur de l'Education non formelle) ;
- Rencontre avec des membres de la cellule Formation du Service des Relations internationales dont la coordinatrice francophone UE-Education des adultes et projet EPALE ;
- Rencontre de représentants de l'Enseignement de Promotion sociale (présentation du secteur de l'Education formelle, notamment du centre de coordination des projets FSE de l'Enseignement de Promotion sociale et plus particulièrement du projet REINSERT en prison) ;
- Présentation des secteurs de l'Insertion socio-professionnelle, de l'Action sociale et de la Cohésion sociale en Wallonie ;
- Rencontre avec l'Agence AEF-Europe.

Dans un deuxième temps, de manière plus approfondie, des visites *in situ* leur ont permis de rencontrer des opérateurs de formation (établissements de Promotion sociale et asbl) qui leur ont expliqué leur travail ; accueil des apprenants en difficulté face à la lecture et l'écriture, formation des détenus ou encore d'une population majoritairement étrangère, formation de formateurs, méthodes et outils utilisés pour un public adulte...

Le secteur de l'alphabétisation et du FLE s'est mobilisé pour accueillir leurs collègues turinois en s'investissant

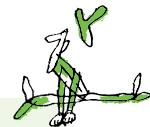
pour compléter leur programme de visites : asbl d'Insertion et d'Action sociale, écoles de Promotion sociale, cellules du Plan de Cohésion sociale, associations d'Education permanente ... Ces rencontres de terrain ont permis à la délégation italienne de découvrir les démarches et le contexte de l'alphabétisation en Belgique francophone ; échanges de pratiques et d'outils, présentation de diverses publications et études réalisées, rencontre avec des apprenants et observations de formations, observation de cours en FLE ou cours de communication dispensés à des étudiants qui préparent une entrée en formation qualifiante, animations en Alpha (suivi d'un groupe de jeunes dans une activité radio, par exemple) ...

La visite à l'asbl wallonne «Le Monde des Possibles» a eu des suites en Italie. En effet l'association liégeoise a été invitée au Forum National des CPIA à Naples, en fin mai 2017, pour présenter son projet européen «Babylon». Cet échange dans la péninsule italienne a donné l'opportunité aux opérateurs belge et italiens de nouer et de renforcer les contacts entre futurs partenaires. Dans la perspective d'intégrer le projet Babylon à terme, le CPIA de Turin vient de déposer un projet, «Parola di traduttore» qui présente les mêmes finalités mais à plus petite échelle.

Cette expérience européenne très fructueuse montre l'intérêt de ce type de rencontres internationales de partage d'expériences entre opérateurs.

COORDINATION ET COOPÉRATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE FORMATION ET D'ÉDUCATION

Dans le cadre des appels à projets européens en lien avec les politiques d'adultes, la Direction des Relations Internationales (DRI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s'est inscrite depuis 2014, dans le projet de « **Coordination (nationale) régionale** » relatif à la mise en œuvre de l'agenda européen des politiques d'adultes



1

4

155

ainsi que dans le projet « EPALE » relatif à la mise en œuvre dans chaque pays de la plateforme européenne regroupant tout ce qui est relatif à l'éducation des adultes. Cette plateforme est à la fois un centre de ressources en ligne avec des blogs, de nombreuses actualités, un calendrier d'événements régulièrement mis à jour et un espace virtuel d'échanges pour les professionnels de l'Education et de la Formation des adultes.

Coordination nationale

En s'impliquant encore d'avantage dans ce que l'on appelle aujourd'hui l'éducation formelle (Enseignement), l'éducation non formelle (Formation professionnelle) et l'éducation informelle (Validation et valorisation de compétences professionnelles), la FWB prouve une fois de plus qu'ensemble, au travers des différents projets et structures existants nous pouvons et devons tout mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs.

Il s'agit là pour la Belgique francophone de relever un des défis majeurs, à l'instar des autres pays européens, à savoir mettre en œuvre, valoriser, valider et informer par rapport à tout projet visant à permettre à chaque adulte, jeune ou moins jeune, de (re)trouver un chemin vers l'insertion sociale, la qualification et l'emploi mais aussi encourager les projets et dispositifs existants.

Parmi les critères de référence fixés par l'Europe pour 2020 en matière d'éducation et de formation, il faut retenir ;

- le taux de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation devrait être inférieur à 10%;
- au moins 40% des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient être diplômées de l'enseignement supérieur
- au moins 15% des adultes devraient participer à des activités d'apprentissage tout au long de la vie.

En ce qui concerne le taux de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation, la Belgique se situe à 8,9% mais avec un taux de 12,9% pour Bruxelles et de 10,5% pour la Wallonie.

Le taux de 40% des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur est par contre atteint, avec un taux de 45,9% pour la Belgique (Bruxelles : 54,4 – Wallonie : 40,9)

La participation des adultes aux programmes d'éducation et de formation varie d'un pays à l'autre de l'Union européenne mais la tendance générale est à la stagnation. Les taux de participation sont particulièrement décevants chez des adultes âgés et peu qualifiés.

Seuls 6 pays sont au-delà des 15% attendus¹⁷⁸. La Belgique quant à elle se situe à 7,1% (Bruxelles : 10% ; Wallonie : 5,7%)¹⁷⁹.

Les missions de la Coordination nationale s'inscrivent pleinement dans cette logique et consistent à promouvoir les politiques d'adultes, tant auprès des acteurs institutionnels et politiques que vers les acteurs de terrain. Il s'agit également de renforcer et stimuler les interactions inter-opérateurs, d'informer et conscientiser tous les acteurs concernés, en ce y compris les partenaires sociaux, aux différents enjeux : socio-économiques, d'insertion, de formation, de qualification, d'orientation et guidance, d'emploi et de plus-value pour le bénéficiaire.

Plateforme EPALE

La dissémination de toutes ces informations est facilitée par la plateforme EPALE, créée à l'initiative de la Commission européenne et destinée à promouvoir le

¹⁷⁸ Danemark (31,6%), France (18,6%), Luxembourg (18%), Pays-Bas (18,9%), Finlande (25,4%) et Suède (29,4%).

¹⁷⁹ Source : Enquête sur les Forces de Travail (EFT-2017)

secteur de l'enseignement et de la formation pour adultes en Europe.

Les objectifs principaux d'EPALE sont :

- d'augmenter la connaissance de l'agenda européen des formations et des événements pour les professionnels du secteur ; de centraliser les informations ;
- d'augmenter la visibilité et l'accessibilité des offres de formations, stages, ..., tant au niveau national qu'europpéen ;
- d'augmenter la collaboration au niveau européen, permettant d'établir un réseau de contacts professionnels et de créer des projets communs ;
- de constituer une communauté en ligne pour partager/échanger des expériences, des idées, des bonnes pratiques, des informations, ... ainsi que créer un centre de ressources et de matériels pédagogiques ;
- de contribuer à la mise en place des politiques européennes en matière d'enseignement et de formation pour adultes ;
- de promouvoir le secteur de l'éducation et de la formation pour adultes via une plateforme commune aux 28 pays européens et à constituer une communauté d'échanges et d'information pour les professionnels du secteur.

Le site offre entre autres :

- un centre de ressources ;
- une section « actualités » ;
- une fonction de recherche de partenaires formels et informels afin de travailler en réseau, d'échanger des bonnes pratiques et de créer des projets communs.

EPALE offre la possibilité d'annoncer les conférences, les cours et séminaires et de faire connaître tous les opérateurs de formations.

Par tous ces aspects, EPALE devient La plateforme de référence pour l'Education et la Formation des adultes en Europe.

La Commission européenne encourage les Etats membres à développer des synergies pour permettre des politiques cohérentes et efficaces et atteindre une « meilleure qualité d'apprentissage ».

Les équipes EPALE collaborent pour permettre aux professionnels du paysage francophone, de partager, d'échanger et de collaborer, en vue d'améliorer l'éducation et la formation des adultes en Europe.

Les équipes EPALE francophones (Belgique, France et Luxembourg) proposent un blog chaque mois, centralisant du contenu lié à la formation des adultes, notamment des actualités, des messages de blog, des ressources, des événements et des cours.

Dans ce cadre, le blog, tout comme la plateforme, vise les débats en profondeur sur des thématiques européennes actuelles, mais se concentre sur des applications concrètes et des exemples de bonnes pratiques : questionner de façon large et ouverte, les structures et le financement des politiques de formation des adultes face aux enjeux d'insertion, d'intégration, de qualification et d'emploi au sein de la société d'aujourd'hui et de demain, éléments clés des débats francophones.

Ces deux projets européens, « Coordination nationale » et EPALE, vont entrer dans leur troisième phase.

Dans le cadre du premier mandat de « Coordination nationale » (2014-2015), les objectifs consistaient à :

- œuvrer pour tout ce qui a trait à « Adult Education », faire du lobbying institutionnel et politique et partant disséminer les informations ;
- organiser un Colloque et produire les Actes, disponibles sur le site de la DRI, ainsi que sur EPALE ;



- produire une Brochure sur la thématique en FWB, disponibles à la DRI, ainsi que sur EPALE ;
- produire l'ébauche d'un « Plan Stratégique ».

Le deuxième mandat (2015-2017) reste dans la continuité du premier, à savoir tenter de « formaliser » une instance existante, voir en créer une nouvelle, qui permettrait de mettre en œuvre les politiques d'adultes de manière intégrée, cohérente, efficace et efficiente dans le cadre d'un paysage francophone hautement fragmenté... Il s'agit du projet de « Plan Stratégique pour une Alliance Education des Adultes et Education tout au long de la vie ».

Organisation de Conférences

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, à ce propos, précisé lors des deux conférences organisées par l'équipe de coordination nationale autour de l'apprentissage des adultes en FWB qu'il était important de poursuivre et de développer les collaborations existantes avec entre autres l'OFFA (Organisme francophone de la formation en alternance), les Cités des métiers et les IBEFE (Instances Bassins Enseignement Formation Emploi), lieux de rencontre des différentes parties prenantes de l'apprentissage des adultes. La première conférence qui s'est tenue le 6 octobre 2015 et qui venait clôturer le premier appel à projet a permis de porter une réflexion sur l'identité, les structures et les financements pour les politiques d'adultes en FWB. Lors de la deuxième conférence qui s'est déroulée le 12 octobre 2017, l'accent a été mis sur les dispositifs mis en place en Belgique francophone pour atteindre les publics dits « fragilisés » (les moins qualifiés, les plus éloignés de l'emploi et de la formation). Ces moments de réflexion et d'échanges ont permis de mettre les différents acteurs de la formation et de l'éducation des adultes en présence.

Le secteur de l'insertion, l'école, la formation professionnelle, l'enseignement de Promotion sociale, les opérateurs de

validation et de valorisation des acquis, l'enseignement supérieur, les dispositifs d'orientation et de guidance, les partenaires sociaux, ... ; tous sont concernés par ces enjeux et défis car il nous revient de (re)construire pour tous une trajectoire qui s'inscrit dans la durabilité et cela avec les outils d'accompagnement nécessaires.

Depuis 2014, de nombreuses collaborations se sont mises en place dans le cadre de ces deux projets et se sont concrétisées par, entre autres, l'organisation d'événements conjoints tels que ceux-ci ;

- **19 septembre 2017** – « **Que fait la Commission européenne pour améliorer l'apprentissage des adultes?** » EPALE Belgique a organisé cet événement en collaboration avec la Commission européenne et l'Association européenne pour l'Education des adultes (EAEA) qui avait intégré cette journée dans son programme « EAEA Younger Staff Training 2017 ». Les participants européens à la formation, centrée sur les méthodes d'enseignement non formel pour l'apprentissage des adultes, se sont retrouvés pour cette journée, à partager et à échanger avec 70 professionnels de l'apprentissage des adultes en Belgique. Après une présentation de ce que la Commission fait pour améliorer les politiques et les dispositions en matière d'éducation et de formation des adultes en Europe, ils ont pu discuter de ce qu'ils avaient appris, de ce que tout cela signifiait pour eux dans leur pratique quotidienne et du soutien nécessaire pour améliorer l'apprentissage des adultes.
- **5 octobre 2017** – **Journée Mondiale des Enseignants**
Pour la deuxième année consécutive, les coordinatrices EPALE des trois Communautés belges fêtent la Journée Mondiale des Enseignants. Cette année, en collaboration avec les porteurs

1

4

157

du projet LEK-AE, une centaine d'enseignants, de formateurs, de coaches ainsi que d'autres professionnels dans le domaine de l'apprentissage des adultes et de la formation professionnelle des trois Communautés belges, se sont retrouvés au Bip à Bruxelles, pour une journée de présentations, d'échanges et d'ateliers dans les trois langues nationales ainsi qu'en anglais.

Coopération européenne en matière de formation et d'éducation

La coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation se caractérise par :

- **Le cadre stratégique « Education et Formation 2020 »**, adopté par le Conseil le 12 mai 2009¹⁸⁰;
- **Le Nouvel agenda européen pour l'éducation des adultes**, adopté par Le Conseil de l'Union européenne le 28 novembre 2011 sur base des Processus de Bologne et Copenhague et du Plan d'Education des Adultes (2008/2010)¹⁸¹;
- **Une nouvelle stratégie pour les compétences en Europe**, adoptée par la Commission européenne, le 10 juin 2016¹⁸².

Parmi les critères de référence fixés pour 2020 en matière d'éducation et de formation par les pays de l'UE, on retiendra la volonté d'avoir au moins 15% des adultes âgés de 25 à 64 ans qui participent à des activités d'apprentissage tout au long de la vie.

En effet, la participation des adultes aux programmes d'éducation et de formation varie d'un pays à l'autre de

l'UE mais la tendance générale est à la stagnation et seuls 6 pays ont un taux de participation qui dépasse les 15%. Les taux de participation sont particulièrement décevants chez les adultes âgés et peu qualifiés.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe, 10 actions ont été lancées pour que les citoyens de l'Union européenne bénéficient de la formation adéquate, des compétences et du soutien appropriés. Ce nouveau programme vise à mieux utiliser les compétences disponibles, à équiper les gens avec les nouvelles compétences qui sont nécessaires - pour les aider à s'épanouir, à participer de façon active dans la société et à trouver des emplois de qualité.

Il est important de souligner que dans le cadre de ces actions, une attention particulière est portée aux adultes les moins qualifiés et à la possibilité pour eux d'acquérir les compétences de base et un niveau supérieur de qualification.

À retenir les actions qui suivent.

Parcours de renforcement des compétences : de nouvelles perspectives pour les adultes

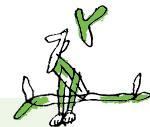
Cette recommandation, adoptée le 19 décembre 2016 par le Conseil des Ministres de l'Education de l'Union européenne concerne les adultes peu qualifiés sans diplôme du secondaire supérieur, non admissibles pour la Garantie jeunesse.

Elle vise à aider les adultes à acquérir un niveau minimal en lecture, écriture, calcul et compétences numériques, et/ou à acquérir un éventail plus large de compétences en progressant vers une qualification du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3 ou 4 du Cadre européen des certifications, ou CEC, selon les pays).

180 Voir site : <http://www.erasmusplus-fr.be/> et http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework_fr

181 Voir site : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32011G1220\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32011G1220(01)&from=EN)

182 Voir site : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1223> Pour l'exposé détaillé, on se reportera utilement à l'Etat des lieux de l'alphabétisation 2011 - 2013, 7ème édition, pp. 100- 101.

**1****4**

159

Révision du Cadre de 2006 relatif aux compétences-clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie¹⁸³

Le 22 mai 2018, le Conseil de l'Union européenne a adopté la révision du Cadre à la suite d'une procédure mise en place par la Commission européenne, qui a débuté par une consultation publique entre février et mai 2017. Cette consultation visait à recueillir des contributions en vue de modifier le cadre des compétences clés de 2006 sur la base d'informations fiables.

La volonté était d'analyser les domaines prioritaires dans lesquels des changements étaient nécessaires pour que le cadre et la définition des compétences établie dans celui-ci puissent répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'éducation et de formation.

Sixième Réforme de l'Etat

La dernière Réforme de l'Etat a conduit à la régionalisation et à la communautarisation de certaines matières :

- Réduction des cotisations patronales de sécurité sociale pour groupes-cibles ;
- Politique d'activation des allocations de chômage
- Politique de placement et accompagnement des bénéficiaires des articles 60 et 61 de la loi organique des CPAS ;
- Contrôle des chômeurs et possibilité de formation ;
- Congé Education ;
- le FIPI.

MISE EN ŒUVRE DE LA 6^{ÈME} RÉFORME DE L'ETAT EN MATIÈRE D'EMPLOI

Dans le cadre de cette réforme, des compétences en matière d'emploi ont été transférées en 2014 aux Régions¹⁸⁴. Les années qui ont suivi l'année 2015 du transfert des budgets ont permis aux Régions de mettre en œuvre la gestion et l'organisation de ces nouvelles compétences ayant trait aux domaines des cotisations de sécurité sociale, de l'activation des allocations de chômage, du placement et du contrôle des chômeurs.

Ces dispositifs sont importants car ils participent au financement des emplois du secteur de l'alphabétisation dans le cadre des politiques de placement ou d'activation. Par ailleurs, ils peuvent également offrir des possibilités d'emplois ou de formations à des personnes peu scolarisées. On voit donc tout l'enjeu de cette Réforme de l'Etat et il apparaît utile de s'interroger sur la mise en œuvre par les Régions de la gestion de ces dispositifs.

Réductions des cotisations patronales de sécurité sociale destinées à des groupes-cibles

Ces réductions forfaitaires des cotisations sont destinées à des publics spécifiques : jeunes travailleurs, travailleurs âgés et demandeurs d'emploi de longue durée. Les Régions peuvent sur leur territoire supprimer¹⁸⁵, modifier ou créer de nouvelles réductions pour groupes-cibles.

¹⁸⁴ Pour l'exposé détaillé, on se reportera utilement à l'Etat des lieux de l'alphabétisation 2011-2013, 7^{ème} édition, pp.100 -101.

¹⁸⁵ A partir du 1^{er} juillet pour la Wallonie et du 1^{er} octobre 2017 pour la Région de Bruxelles-Capitale, la réduction pour jeunes travailleurs et la réduction pour demandeurs d'emploi de longue durée ont été supprimées. Par ailleurs la réduction pour travailleurs âgés a fait l'objet tant en Wallonie (en juillet 2017) qu'à Bruxelles (en octobre 2016) d'un remplacement par une nouvelle réduction groupe-cible pour travailleurs âgés : https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/iatess/instructions/deductions/structuralreduction_targetgroupreductions/elderlyworkers_wal.html https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/2017-1/instructions/deductions/structuralreduction_targetgroupreductions/elderlyworkers_br.html.

¹⁸³ Voir site : https://ec.europa.eu/education/initiatives/european-education-area/proposal-council-recommendation-key-competences-lifelong-learning_fr

Par ailleurs, les Régions disposent d'une autonomie complète pour l'affectation des budgets, éventuellement à d'autres mesures en lien avec l'emploi. Tel est le cas en Wallonie pour les centres d'Insertion socioprofessionnelle – CISP (Anciennement OISP et EFT) – dont le financement est depuis 2017 constitué d'une subvention unique provenant d'un regroupement de 3 subventions différentes¹⁸⁶ gérées par des organismes distincts.

Parmi ces mesures cibles, on y trouve également la réduction spécifique ou l'exonération des cotisations sociales pour les employeurs évoluant dans le cadre des programmes de résorption du chômage tels les Agents Contractuels Subventionnés – ACS à Bruxelles et Aides à la Promotion de l'Emploi – APE en Wallonie. Comme on a pu le constater dans l'Etat des lieux précédent, ces dispositifs constituent un apport majeur dans le financement des emplois du secteur de l'alphabétisation. Envisagée un moment après la réforme des CISP la réforme (Actions à promouvoir et modalités de financement : subvention unique¹⁸⁷) des APE est actuellement suspendue dans l'attente des résultats de l'évaluation engagée par le Gouvernement régional. Les dispositifs destinés aux communes et CPAS, au secteur non marchand et à l'enseignement restent inchangés jusqu'au 1er janvier 2019.

Activation des allocations de chômage dont le Programme de Transition Professionnelle – PTP

En Wallonie, dans un souci de simplification et de clarification, une refonte des aides à l'emploi a été mise

en œuvre en juillet 2017¹⁸⁸ : réduction du nombre d'aides à une dizaine et création de 4 nouvelles aides. Celles-ci sont centrées sur des groupes-cibles au travers de quatre impulsions ayant trait à l'activation des allocations de chômage destinées à des groupes cibles à savoir ;

- **Jeunes (moins de 25 ans) peu ou moyennement qualifiés**¹⁸⁹ à la recherche d'un emploi depuis au moins 6 mois.

Une allocation dégressive de travail (de 500 à 125 €/mois) est octroyée pendant une durée maximum de 3 ans. Cette aide n'est octroyée qu'une seule fois.

- **Demandeur d'emploi de longue durée** (inoccupés depuis au moins 12 mois)

Une allocation dégressive de travail (de 500 à 125 €/mois) est octroyée pendant 2 ans. Cette aide peut être accordée plusieurs fois.

- **Jeunes (moins de 25 ans) demandeurs d'emploi de longue durée** (inoccupés depuis au moins 18 mois) et ne disposant d'aucune expérience professionnelle.

En vue d'acquérir une première expérience professionnelle, le jeune bénéficie d'un contrat de travail à temps plein et perçoit une aide de 700 €/mois pendant 12 mois maximum. Cette aide ne peut être octroyée qu'une seule fois.

- **Travailleurs âgés de 55 ans et plus.**

Les employeurs qui engagent ou emploient des travailleurs âgés bénéficient d'une réduction trimestrielle¹⁹⁰ des cotisations patronales de sécurité sociale jusqu'à l'âge de la pension légale. Cette aide concerne exclusivement le secteur marchand.

186 Il s'agit des subsides suivants : subside de fonctionnement géré par la Direction de la Formation professionnelle, exonération des cotisations de sécurité sociale (ONSS) et subside du programme APE, géré par la Direction de Promotion de l'Emploi.

187 Comme pour les CISP, l'idée était de regrouper en une seule subvention, le financement de l'aide à la rémunération via les points APE et les réductions des cotisations sociales pour l'employeur.

Ce dispositif représente un budget de 1,1 milliards d'euros réparti pour 2/3 en aides sur les rémunérations et pour 1/3 en réduction de cotisation sociales.

188 Deux décrets du 2 février 2017 relatifs aux aides à l'emploi à destination des groupes cibles et au contrat d'insertion (MB du 16.03.2017)

189 Peu qualifiées : personnes ne disposant pas de certification ou de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou d'une certification équivalente - Moyennement qualifiées : personnes disposant au maximum de certification ou de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

190 Cette réduction progressive est fonction de l'âge des travailleurs : elle va de 400€ par trimestre pour les travailleurs âgés de 55 à 57 ans à 1500€ pour les travailleurs d'au moins 62 ans.



1

4

161

Toutes ces aides financières sont destinées à inciter les employeurs, notamment du secteur non marchand, à embaucher des travailleurs, insuffisamment scolarisés ou chômeurs de longue durée, qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi.

Le demandeur d'emploi est tenu d'introduire la demande d'activation de l'allocation auprès de son organisme de paiement.

Ces aides constituent un allègement de la charge financière des emplois puisque l'employeur peut déduire mensuellement l'allocation octroyée du salaire net du travailleur¹⁹¹. L'aide octroyée peut être cumulée avec les réductions, régionale ou fédérale, des cotisations de sécurité sociale.

La mesure **PTP ou Programme de Transition Professionnelle**, qui devait permettre, au travers d'une activation des allocations de chômage ou de l'aide sociale et d'une aide régionale, l'embauche de personnes au chômage (jeunes de moins de 25 ans, chômeurs de moyenne ou longue durée) a pris fin en Wallonie au 30 juin 2016¹⁹². Elle est remplacée par le dispositif « *jeunes (moins de 25 ans) demandeurs d'emploi de longue durée (inoccupés depuis au moins 18 mois)* »

Placement et accompagnement des bénéficiaires des articles 60§7 ou 61 de la loi organique des CPAS

Pour permettre à des allocataires sociaux¹⁹³ de récupérer leur droit aux allocations de chômage¹⁹⁴ ou d'acquérir une

expérience professionnelle, le CPAS peut leur procurer un emploi dans le cadre de l'article 60 (la personne est engagée par le CPAS) ou de l'article 61 (l'employeur est un organisme conventionné avec le CPAS) de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

Comme, on a pu le constater, l'article 60§7, qui représente la quasi-totalité des mises au travail à l'initiative des CPAS touche souvent des personnes précarisées à qui on offre une opportunité de travail qui peut dans certains¹⁹⁵ déboucher à terme sur l'emploi.

A travers la réforme des aides à l'emploi engagée par la Wallonie, il est prévu de maintenir et de simplifier le dispositif des articles 60§7 et 61.

D'un point de vue pratique, deux processus de subventionnement aux modalités différentes coexistent à l'heure actuelle : une subvention principale transférée suite à la sixième réforme de l'Etat et une subvention complémentaire régionale inscrite dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé. Ces deux subventions font l'objet d'une procédure administrative distincte, l'une étant gérée à la DGO 5, l'autre par l'application Nova Prima du SPP Intégration sociale, guichet unique pour les CPAS.

L'objectif est donc avant tout de simplifier l'ensemble du système et d'en harmoniser les modalités afin de faciliter son utilisation et sa gestion par les CPAS et par l'administration.

Dans ce mouvement de simplification, la préoccupation est également de confirmer et de préserver ce qui fait aujourd'hui la plus-value du dispositif, à savoir

191 Pour le secteur non marchand, il s'agit des 3 impulsions exposées ci-avant, à savoir : jeunes de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi de longue durée et jeunes demandeurs d'emploi de longue durée.

192 Les projets en cours se poursuivent pour autant que la demande ait été introduite au plus tard le 30 juin 2016. Ils prendront définitivement fin au 30 juin 2020.

193 Il s'agit des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale – RIS ou des ayants droit à une aide sociale financière. Dans ce dernier cas, il s'agit principalement de personnes d'origine étrangère qui, en raison de leur nationalité, ne peuvent prétendre au RIS.

194 En Wallonie, sur base des informations communiquées par l'Administration de la

DGO 5, on constate, en 2015, que plus de 6 personnes sur 10 bénéficiaires de l'article 60§7 ou de l'article 61 retrouvent, au terme de leur contrat, le bénéfice des allocations de chômage.

195 En Wallonie, en 2015 un peu moins d'une personne sur 5 retrouve un emploi à l'issue de son passage dans le dispositif.

l'accompagnement et l'encadrement du travailleur dans l'exécution concrète d'un contrat de travail.

Contrôle des chômeurs et possibilités de formation

Depuis le 1er janvier 2016, les Régions sont compétentes pour contrôler la disponibilité des chômeurs sur le marché de l'emploi et pour leur octroyer, le cas échéant, une dispense de leurs obligations pour suivre une formation. Ces dispositifs sont assurés par le Service Public de l'Emploi – SPE, à savoir Actiris à Bruxelles et le Forem en Wallonie.

Contrôle des chômeurs

Le contrôle des chômeurs porte à la fois sur leurs **disponibilités** passive (attitude vis-à-vis d'une offre d'emploi) et active (moyens mis en œuvre pour la recherche d'un emploi).

L'évaluation individuelle de la disponibilité des demandeurs d'emploi, bénéficiaires d'allocations d'insertion ou de chômage, est périodique. Elle porte sur les éléments suivants :

- absence de refus d'un emploi convenable¹⁹⁶ ou d'une formation proposée ;
- degré de réalisation du plan d'action individuel par le demandeur d'emploi ; ce plan est obligatoire et est défini avec le conseiller du SPE¹⁹⁷ ;

- collaboration aux actions d'accompagnement, de formation, d'expérience professionnelle qui peuvent être proposées par le SPE ;
- recherche active d'un emploi au travers des démarches et actions engagées (consultation et réponse à des offres, pose spontanée d'actes de candidature, inscription auprès d'un bureau de recrutement ou d'une agence d'intérim, etc.).

Les preuves des démarches de recherche d'emploi effectuées peuvent être d'autant plus difficiles à rencontrer par les personnes peu scolarisées que les preuves prises en compte par les services de contrôle sont généralement des preuves écrites¹⁹⁸.

Toutefois, Les évaluations peuvent également s'appuyer sur les déclarations du demandeur d'emploi pour autant que celles-ci soient vérifiables¹⁹⁹.

À Bruxelles est mise en place une procédure de contrôle de la disponibilité active des chômeurs²⁰⁰ différenciée pour les jeunes qui s'inscrivent pour la 1ère fois au SPE après la fin des études et les chômeurs qui s'inscrivent auprès du même service²⁰¹.

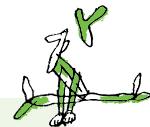
Une évaluation négative (e.a. efforts jugés insuffisants ou absence non justifiée à une audition de contrôle) peut donner lieu à des sanctions qui peuvent aller d'un simple avertissement à une réduction des allocations de chômage ou à une exclusion temporaire ou indéterminée du bénéfice des allocations de chômage.

198 Comme l'indique la fiche d'Actiris « Contrôle de disponibilité sur le marché de l'emploi », les preuves écrites sont toujours les meilleures.

199 Voir le document intitulé « Conseil pour conserver les preuves de vos démarches de recherche d'emploi » communiqué par le Forem.

200 Arrêté du Gouvernement régional de Bruxelles-Capitale du 16 février 2017 organisant le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi.

201 Pour les jeunes, Dispo J, l'évaluation est prévue au 5ème et 9ème mois du stage d'insertion professionnelle. Pour les chômeurs, Dispo G, l'évaluation se fait au terme du 9ème mois ensuite le 5ème mois (si évaluation négative) ou du 12ème mois (si évaluation négative). Le détail de ces dispositions est décrit dans la fiche « Contrôle de disponibilité sur le marché de l'emploi » reprise dans la partie II, p... Ces obligations ont trait à la recherche active d'un emploi, la disponibilité sur le marché de l'emploi et l'acceptation d'un emploi convenable.

**1****4**

163

Possibilité de formation

En **Wallonie**, depuis le 1er janvier 2016, le Forem assure la gestion du dispositif relatif aux demandes de dispenses pour suivre une formation relevant des articles 91 à 94§6 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991.

Ce dispositif vise uniquement les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une allocation d'insertion²⁰² ou de chômage. Les jeunes en stage d'insertion professionnelle, inscrits librement ou bénéficiant du revenu d'intégration sociale ne peuvent donc bénéficier de ce dispositif.

Le chômeur qui souhaite suivre une formation peut obtenir une dispense de ses obligations²⁰³ tout en conservant le bénéfice des allocations d'insertion ou de chômage pendant la durée de la formation²⁰⁴.

Les conditions d'octroi de ces dispenses²⁰⁵ sont différentes selon qu'il s'agit notamment des formations professionnelles, des formations menant à une profession d'indépendant, des études de plein exercice, ou d'autres formations ou études non reprises ci-avant²⁰⁶. Le Forem examine les demandes de dispense.

Seule la dispense pour le suivi d'une **formation professionnelle** est accordée automatiquement pour autant que la formation comporte au moins 20 heures par semaine. La formation doit être suivie en semaine et pendant la journée.

Pour les **autres formations** acceptées par le Forem, la dispense peut être octroyée en fonction de l'appréciation du Service Dispenses qui se base sur des critères tels

que l'âge, les études déjà suivies, les aptitudes, le passé professionnel, la durée du chômage, la nature de la formation et les possibilités qu'elle offre sur le marché de l'emploi. Dans le cas de **formation en alphabétisation**, l'article 94§4 prévoit des dispositions en matière de dispense pour ce type de formation pour autant que la formation comporte au moins 20 heures par semaine et s'étale sur au moins 4 semaines et moins de 9 mois. La dispense sera accordée pour autant que le chômeur soit indemnisé en chômage complet. Il n'y a pas de durée de chômage requise pour les formations de moins de 9 mois.

En **Région de Bruxelles-Capitale**, le 1er février 2018 est entré en vigueur l'arrêté du Gouvernement relatif aux dispenses de disponibilité des chômeurs sur le marché de l'emploi en raison d'études, de formations professionnelles ou de stages²⁰⁷.

Ce arrêté modifie les conditions d'octroi des dispenses. La principale modification concerne la réduction du nombre de jours d'indemnisation pour obtenir une dispense. Il suffit d'avoir été indemnisé un jour au chômage pour pouvoir bénéficier d'une telle dispense.

La volonté d'Actiris est de permettre au plus grand nombre de chômeurs bruxellois de pouvoir acquérir des compétences supplémentaires pour se réinsérer sur le marché de l'emploi.

Pour en bénéficier, le **chômeur indemnisé** doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être domicilié Bruxelles et être inscrit comme chercheur d'emploi auprès d'Actiris ;
- soit n'exercer aucune activité professionnelle et percevoir une allocation de chômage ou d'insertion, soit travailler à temps partiel et bénéficier d'une allocation de garantie de revenu.

202 Allocation octroyée sur base des études après une période de stage ou d'attente portée à 12 mois.

203 Ces obligations ont trait à la recherche active d'un emploi, la disponibilité sur le marché de l'emploi et l'acceptation d'un emploi convenable.

204 Malgré la dispense, le chômeur subit la dégressivité de ses allocations. Les allocations d'insertion (sur base des études) sont limitées à 3 ans. Ce droit aux allocations peut être élargi pendant la durée de la dispense.

205 Vous trouverez l'exposé détaillé des conditions d'octroi sur le site du Forem : <https://www.leforem.be/particuliers/dispenses.html>.

206 Les dispenses relèvent des articles 91 à 94§6 de l'arrêté royal du 25.11.1991.

207 Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 décembre 2017, paru au Moniteur belge du 4 janvier 2018.

Une dispense de disponibilité permet, sous certaines conditions, aux chômeurs de se libérer de leurs obligations²⁰⁸ et de continuer à percevoir les allocations de chômage tout en suivant une formation. Par contre, dorénavant le chômeur reste obligatoirement inscrit auprès des services d'Actiris comme chercheur d'emploi.

Les **modalités générales** pour l'octroi de ces dispenses portent sur la durée et les horaires de la formation, des études ou du stage. Il faut que ceux-ci répondent aux conditions suivantes :

- atteindre au moins 4 semaines et 20 heures en moyenne par semaine ou de minimum 27 crédits dans le cadre de l'enseignement supérieur ;
- être suivies principalement du lundi au vendredi avant 17 heures.

Pour suivre une formation autre que professionnelle²⁰⁹, le Service dispenses d'Actiris tiendra compte, lors de la prise de décision, notamment de la nature de la formation, de l'augmentation des chances d'insertion sur le marché du travail, des études déjà suivies et de la durée de la période de chômage.

Cette formation doit satisfaire aux conditions suivantes :

- s'inscrire dans le plan d'accompagnement individuel lorsqu'il est mis en place entre le bénéficiaire et Actiris ;
- atteindre au moins 4 semaines et 20 heures en moyenne par semaine ou 27 crédits (Ex. l'Enseignement de Promotion sociale). Lorsque la formation n'atteint pas 20 heures de moyenne par semaine, la dispense sera refusée.

208 Les obligations sont identiques à celles existant en Wallonie, à savoir : une recherche active d'emploi, une acceptation d'un emploi convenable et une disponibilité sur le marché de l'emploi.

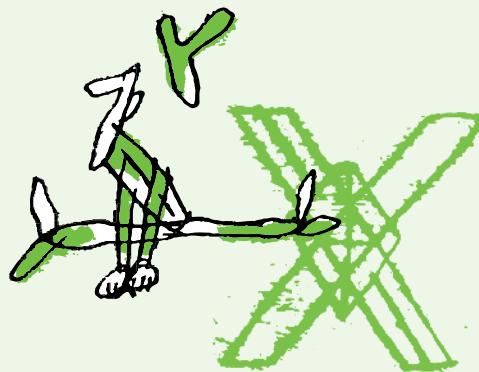
209 Les formations professionnelles sont les formations organisées ou subventionnées par Bruxelles-Formation, le VDAB, le FOREM, l'ARBEITSAMT (SPE en Communauté germanophone), ou une formation professionnelle individuelle dans une entreprise ou un établissement d'enseignement.

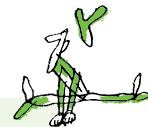
Néanmoins le demandeur peut être autorisé à suivre la formation tout en restant disponible sur le marché de l'emploi.

Par ailleurs, le **demandeur** doit remplir les conditions suivantes :

- être domicilié en Région de Bruxelles-Capitale et inscrit auprès des services d'Actiris comme chercheur d'emploi ;
- être chômeur indemnisé cela signifie :
 - soit n'exercer aucune activité professionnelle ou équivalente et percevoir une allocation de chômage ou d'insertion ;
 - soit travailler à temps partiel et bénéficier d'une allocation de garantie de revenu.
- suivre la formation principalement du lundi au vendredi avant 17 heures.

La dispense est accordée pour la durée de la formation. Pour la **formation professionnelle**, la dispense est accordée automatiquement pour la durée de la formation.





RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE : TRANSFERT DU FIPI À LA COCOF DANS LE CADRE DE LA 6^{ÈME} RÉFORME DE L'ETAT

Le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés²¹⁰ (FIPI) a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif est de soutenir des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel. Suite au transfert de compétences liées à la sixième Réforme de l'Etat, la COCOF a bénéficié d'un transfert financier pour assurer le financement des dossiers préalablement traités par le Centre pour l'Égalité des Chances.

Les projets ou les organismes soutenus par le FIPI doivent concourir à l'amélioration du cadre de vie et à l'égalité des chances dans les zones d'action définies par les Régions comme prioritaires.

Les demandes introduites doivent participer à la réalisation d'une ou plusieurs dimensions de l'intégration décrites ci-dessous :

- la promotion de l'égalité et de la diversité dans l'ensemble des secteurs de la vie sociale et culturelle et économique ;
- la participation à la vie sociale, culturelle, économique et politique, et l'acquisition de ressources utiles à l'exercice du libre choix et de l'autonomie de la personne ;
- l'amélioration de l'échange et de la connaissance mutuelle entre les différentes communautés, ainsi que le dialogue interculturel ;
- le soutien aux dynamiques locales favorisant la cohésion sociale ;
- la mixité sociale, culturelle, intergénérationnelle et de genre du public ;
- l'émancipation des femmes et des jeunes filles ;
- la lutte contre le racisme et les discriminations.

Les activités subsidiées par le FIPI doivent être destinées à titre principal à des personnes d'origine ou de nationalité étrangère, avec une attention particulière pour les primo-arrivants et pour les femmes. Elles concourront à renforcer la mixité sociale et culturelle.

Pour ce faire, le Fonds d'impulsion soutient la mise en œuvre de programmes relevant d'une des activités suivantes :

- la promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme) ;
- l'amélioration des opportunités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le marché du travail ;
- l'enseignement des langues nationales ;
- la promotion sociale (la mise à niveau des connaissances et l'alphabétisation) ;
- les activités socioculturelles et les activités sportives ;
- l'assistance psychologique, sociale ou médicale adaptée aux publics issus de l'immigration ;
- la formation des professionnels travaillant avec un public multiculturel ;
- la coordination d'un partenariat local œuvrant à la cohésion sociale ;
- la traduction et l'interprétariat social.

Un appel à projets est diffusé annuellement à destination de 9 communes éligibles ou des asbl, et ce tant pour des frais de fonctionnement que pour des frais d'infrastructure.

210 En Wallonie, l'année 2014 est la dernière année d'existence du FIPI ; pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, le FIPI a été remplacé par le PCI.

BUDGET

Budgets en alphabétisation

Trois sources concourent au financement des actions d'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir :

- Subventions en provenance des Entités et des administrations régionales et communautaires représentées au Comité de pilotage de l'alphabétisation ; L'alphabétisation relève d'un faisceau de politiques sectorielles qui contribuent à son financement ;
- Aides destinées au financement des emplois du secteur de l'Alpha : Ces aides proviennent des politiques de résorption du chômage et, dans une moindre mesure, des politiques d'activation ou de placement. Les programmes du Fonds social européen (FSE) participent également au financement de projets spécifiques ;
- Les aides indirectes de type réduction des cotisations patronales de sécurité sociale dont bénéficient les emplois du secteur non marchand et en particulier les activités d'alphabétisation ; Ces aides sont destinées notamment aux employeurs qui bénéficient des subventions ACS ou APE.

BUDGETS DES ENTITÉS ET DES ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES

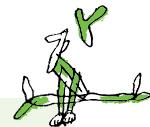
Comme on a pu le constater dans les éditions précédentes, les dispositifs qui encadrent l'alphabétisation relèvent de différents secteurs tels que l'Education permanente, l'Enseignement de Promotion sociale, l'Action ou la Cohésion sociale et l'Insertion socioprofessionnelle ; secteurs dont les compétences sont réparties entre les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'identification des budgets destinés à l'alphabétisation, qui s'intègrent généralement dans des financements plus globaux, nécessite la mise au point de méthodes pour estimer, pour chaque administration, la part du budget consacré à l'alphabétisation²¹¹.

En 2015²¹², les budgets alloués à l'alphabétisation s'élèvent à plus de 23 millions d'euros qui se répartissent comme suit :

- 41% pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (9.541.127 €)
- 31% pour la Wallonie (7.225.846 €)
- 28% pour la Région de Bruxelles-Capitale (6.637.029 €)

211 Dans la partie II, on trouvera des précisions sur le mode de calcul des estimations budgétaires établies par chaque Administration, dans le cas où les budgets ne sont pas intégralement consacrés à l'alphabétisation. voir pages 304 à 310.

212 L'analyse porte principalement sur l'année 2015, du fait que les données de 2016 pour l'Enseignement de Promotion sociale sont manquantes. Ces données portent sur l'année scolaire 2016-2017 et ne sont pas encore disponibles.



SUBVENTIONNEMENT DE L'ALPHABÉTISATION PAR SECTEUR ET PAR ADMINISTRATION 2012- 2016 (EN MILLIERS D'EUROS)

1

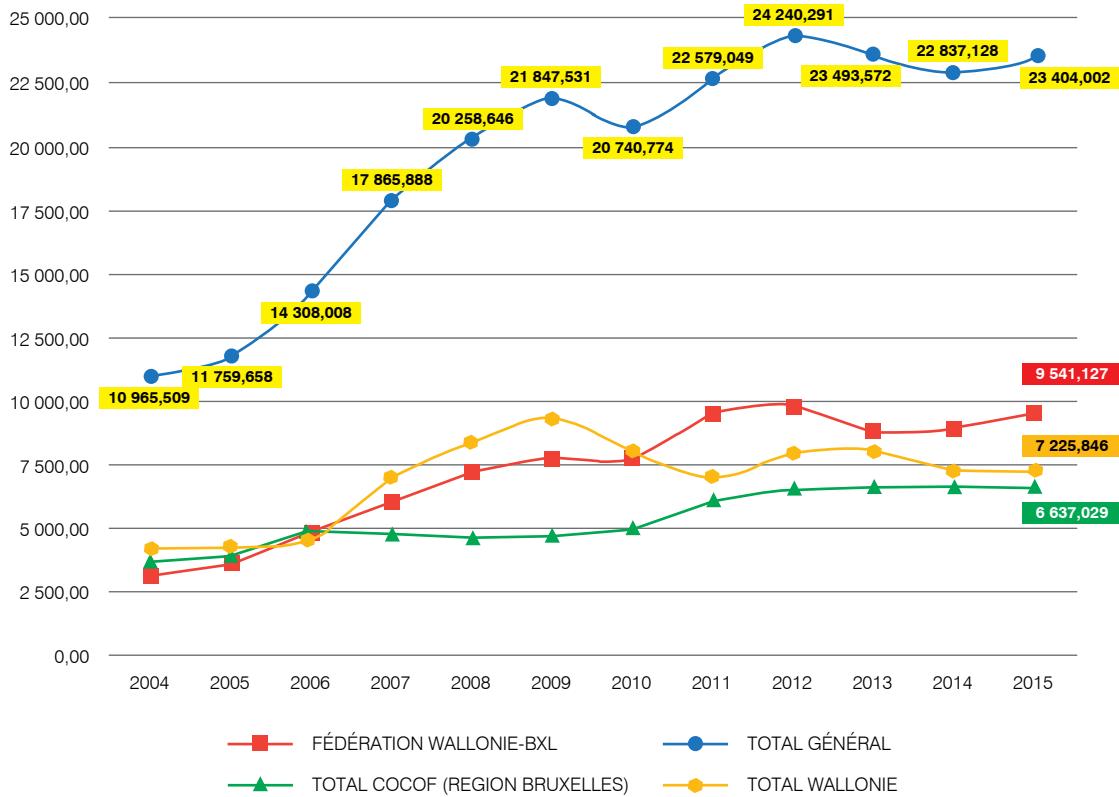
4

167

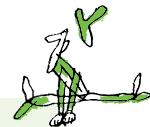
SECTEUR/ ADMINISTRATION	2012	2013	2014	2015		2016	EVOLUTION 2012 - 2015	
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	7.035,317	6.097,766	6.113,034	6.479,963	68,20%	ND	-7,89%	-555,354
EGALITE des CHANCES	0,00	0,00	0,000	0,000	0,00%	0,000		
EDUCATION PERMANENTE	2.759,522	2.711,772	2.805,343	2.811,164	29,46%	2.842,430	1,87%	51,642
LECTURE PUBLIQUE	ND	ND	ND	250,000	2,63%	250,000		
TOTAL FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES	9.794,839	8.809,538	8.918,377	9.541,127	100 %	40,77 %	-2,59%	-253,712
COHESION SOCIALE	3.279,368	3.351,070	3.385,176	3.383,761	50,98%	3.957,252	3,18%	104,393
INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE	2.795,936	2.854,726	2.931,251	2.995,581	45,13%	3.067,654	7,14%	199,645
BXL FORMATION	447,126	414,030	331,401	257,687	3,88%	275,093	-42,37%	-189,439
INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE +BRUXELLES FORMATION	3.243,062	3.268,756	3.262,652	3.253,268	49,02%	3.342,747	0,31%	10,206
TOTAL COCOF (REGION BRUXELLES)	6.522,430	6.619,826	6.647,828	6.637,029	100 %	28,6 %	1,76%	114,599
ACTION SOCIALE DGO 5	797,500	948,700	254,050	175,000	2,42%	3.907.363	-78,06%	-622,500
INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DGO 6	7.125,522	7.115,508	7.016,873	7.050,846	97,58%	7.432,206	-1,05%	-74,676
FOREM	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00%	0,000		
INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE + FOREM	7.125,522	7.115,508	7.016,873	7.050,846	97,58%	7.432,206	-1,05%	-74,676
TOTAL WALLONIE	7.923,022	8.064,208	7.270,923	7.225,846	100 %	30,87 %	-8,80%	-697,176
TOTAL GENERAL	24.240,291	23.493,572	22.837,128	23.404,002		100 %	-3,45%	-836,289

Les subventions octroyées dans le cadre des Programmes de résorption du chômage (ACS à Bruxelles et APE en Wallonie) et du FSE ne sont pas reprises dans ce tableau.

Evolution des budgets en alphabétisation 2004 - 2015 (en milliers d'euros)



Sources : les Administrations régionales et communautaires représentées au Comité de pilotage de l'alphabétisation.
Les budgets repris dans ce graphique ne sont pas exhaustifs. Ils ne reprennent pas les subventions ACS, APE et FSE.



La Fédération Wallonie-Bruxelles contribue plus que les deux autres Entités au financement de l'Alpha et cela depuis 2011²¹³.

L'évolution récente de 2012 à 2015 est marquée par une diminution du financement global de l'ordre de 3,45% (moins 836.289 €). Cette diminution n'est qu'apparente et est due principalement à l'absence de données disponibles en 2014 et 2015 pour les initiatives locales de développement social du secteur de l'Action sociale en Wallonie et d'un changement depuis 2013 de la méthode d'estimation²¹⁴ des budgets de l'Enseignement de Promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles affectés à l'alphabétisation²¹⁵. Ce changement rend compte de chiffres pour les années 2013 et suivantes sensiblement inférieurs à celui de l'année 2012.

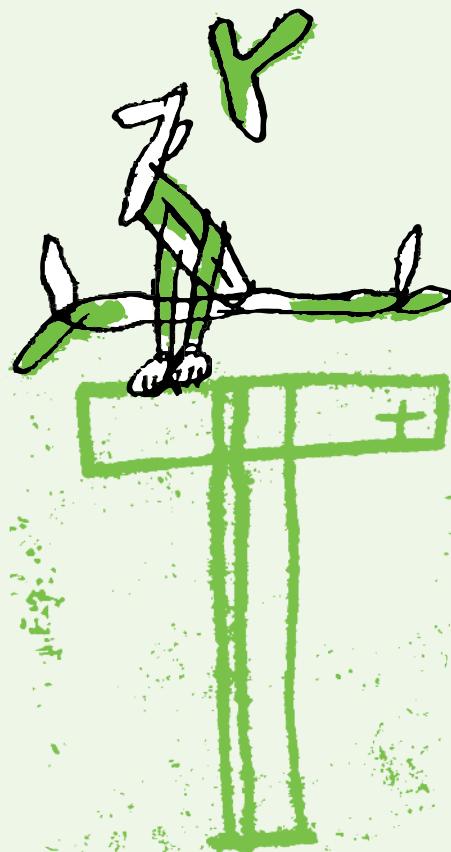
En Fédération Wallonie-Bruxelles, le budget de l'Education permanente reste stable (plus 1,87% ou 51.642 €).

Pour la COCOF, l'augmentation se localise davantage dans le secteur de la Cohésion sociale (plus 3,18% ou 104.393 €) que dans le secteur global de l'Insertion socioprofessionnelle (ISP+ Bruxelles Formation) qui reste stable (plus 0,31% ou 10.206 €) pour lequel, la diminution du budget pour les actions engagées par Bruxelles Formation (moins 42,37% ou 189.439 €)²¹⁶ est compensée par une augmentation du budget alloué à l'Insertion socioprofessionnelle (plus 7,14% ou 199.645 €)

En Wallonie, si l'on compare les évolutions de 2012 à 2016, année pour laquelle on dispose de données complètes, on constate que l'augmentation est particulièrement nette dans le secteur de l'Action sociale dont le budget a plus

que quadruplé : 3.907.363 € en 2016 contre 797.500 € en 2012.

L'évolution très récente, en 2016, ne fait que confirmer les évolutions antérieures marquées par le renforcement des politiques dans les secteurs de la Cohésion sociale à Bruxelles et de l'Action sociale en Wallonie, renforcement qui est consécutif à la mise en place des dispositifs d'accueil des primo-arrivants dans les deux Régions..



213 Voir le graphique page 168.

214 La méthode est exposée en détail dans la partie II, pages 304 à 310.

215 Les tableaux détaillés des budgets de chaque Administration sont repris dans la partie II. Si on cumule les budgets de l'Action sociale et des Plans de Cohésion sociale gérés par la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale – DiCS, les moyens sont passés de 1.575.550€ (797.500 pour la DGO 5 et 778.050 pour la DiCS) en 2012 à 5.330.954 (3.907.363 pour la DGO 5 et 1.423.591 pour la DiCS) en 2016.

216 Cette diminution de 189.439 € s'explique par une réduction des budgets destinés aux conventions spécifiques : Alpha-Signes et Lire et Ecrire. Cette dernière convention a été renégociée et a démarré durant le 2ème trimestre 2015 et a bénéficié d'un montant de 9.100€. Ce montant correspond à la subvention annuelle au prorata de la période restant à couvrir.

COMPARAISON DES BUDGETS AFFECTES A L'ALPHABETISATION EN 2012 ET 2016 EN WALLONIE (en milliers d'euros)

SECTEUR/ADMINISTRATION WALLONNE	2012		2016	
PLANS DE COHESION SOCIALE - DiCS	778,050	8,94%	1.423,591	11,15%
ACTION SOCIALE :INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DGO5	797,500	9,17%	3.907.363	30,61%
SOUS-TOTAL ACTION SOCIALE (DiCS+DGO5)	1.575,550	18,11%	5.330.954	41,77%
INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DGO 6	7.125,522	81,89%	7.432,206	58,23%
TOTAL GENERAL	8.701,072	100,00%	12.763.160	100,00%

En Wallonie, le secteur de l'Action sociale représente une part accrue du budget régional consacré à l'alphabétisation. On est passé de 18,11% en 2012 à 41,77% en 2016²¹⁷.

À Bruxelles²¹⁸, le poids pris par le secteur de la Cohésion sociale dans le financement de l'alphabétisation est aussi en augmentation (53,89% en 2016 contre 50,28% en 2012). L'augmentation de ces budgets traduit l'importance prise par les actions FLE destinées principalement à rencontrer les besoins des populations réfugiées ou demandeuses d'asile.

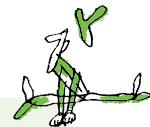
FINANCEMENT EN PROVENANCE DES AIDES À L'EMPLOI ET DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN – FSE

Les politiques de résorption du chômage (ACS à Bruxelles et APE en Wallonie) participent de manière significative au financement des emplois du secteur associatif et donc aussi à la réalisation et à la stabilisation des activités du secteur de l'alphabétisation.

De son côté, les programmes du FSE participent également au financement des politiques d'alphabétisation par le soutien apporté à des projets spécifiques.

²¹⁷ Si on cumule les budgets de l'action sociale et des plans de cohésion sociale gérés par la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale – DiCS, les moyens sont passés de 1.575.550€ (797.500 pour la DGO 5 et 778.050 pour la DiCS) en 2012 à 5.330.954 € (3.907.363 pour la DGO5 et 1.423.591 pour la DiCS) en 2016.

²¹⁸ Voir tableau page 310.

**1****4**

171

BUDGETS ACS, APE²¹⁹ ET FSE AFFECTES A L'ALPHABETISATION (en milliers d'euros)

PROGRAMMES	FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES	BRUXELLES	WALLONIE	TOTAL
AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES - ACS		6.505,042		6.505,042
AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI - APE			4.834,620	4.834,620
FONDS SOCIAL EUROPEEN - FSE	1.927,534	1.977,360	947,222	4.852,116
TOTAL	1.927,534	8.482,402	5.781,842	16.191,778

On voit que les programmes de résorption du chômage (ACS + APE) participent à concurrence de plus de 11 millions d'euros (6,5 millions pour les ACS et 4,8 millions pour les APE) au financement du secteur de l'alphabétisation. Les interventions du FSE en 2016 et du programme IEJ (Initiative Emploi Jeunes) s'élèvent à 4,8 millions d'euros. Ce montant est à relativiser, mais une estimation précise de la part consacrée à l'alphabétisation est impossible à calculer précisément. Si certains projets sont intégralement dévolus à l'alphabétisation, d'autres comportent en plus de l'alphabétisation d'autres volets d'activités qui ont trait notamment au FLE, à des actions de formation de base ou de remise à niveau en français.

Cette situation explique au moins en partie l'augmentation du budget par rapport à la programmation précédente : 1,3 millions d'euros annuels pour la période 2007-2013. Par ailleurs, la programmation 2014-2020 reprend un éventail plus large de projets relevant de différents portefeuilles où l'alphabétisation ne constitue qu'un volet des projets mis en œuvre.

D'autres dispositifs d'emploi, tels que le PTP et l'art. 60 §7 de la loi organique de CPAS participent, mais dans une mesure nettement plus faible, au financement des activités d'alphabétisation.

Sur la base des estimations, encore partielles, que nous avons réalisées, le nombre d'emplois affectés à l'alphabétisation financés par le PT P et l'art. 60 §7 représentent un pourcentage de 2 à 3% des emplois occupés en alphabétisation. Compte tenu des aides octroyés dans le cadre de ces dispositifs, les subsides destinés à l'alphabétisation peuvent être estimés à un maximum de 320.000 €.

²¹⁹ Les montants repris dans le tableau représentent des estimations des budgets consacrés à l'alphabétisation. Les méthodes utilisées pour ces estimations sont exposées dans l'Etat de lieux 2011-2012-2013, pp. 208 -210. Pour les APE, ne disposant pas de données directement exploitable pour 2016, l'estimation du budget APE pour l'Alpha reprend le montant 2012, auquel on a appliqué l'indexation pour les la période de 2012 à 2016, soit une augmentation de 3,44%. Pour les ACS, on reprend les données 2013, partiellement mis à jour en 2017 ; suppression d'opérateurs qui ne sont plus actifs en Alpha ou uniquement en FLE et ajout de quelques opérateurs nouvellement actifs en Alpha.

RÉDUCTION DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le financement du secteur de l'alphabétisation est également assuré par des aides indirectes²²⁰ constituées de réductions importantes de cotisations patronales de sécurité sociale dont bénéficient les emplois pourvus dans le cadre des programmes ACS et APE de résorption du chômage.

Ces aides constituent un apport complémentaire important pour assurer le financement et la stabilité des activités du secteur de l'alphabétisation.

Ces réductions allègent considérablement la charge salariale des employeurs pour qui leur contribution de cotisations sociales s'élève 0,52 % de la rémunération brute pour un employé.

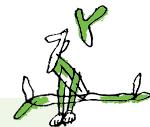
Ces réductions peuvent être estimées à :

- ACS 2.066.601 €
- APE 1.986.970 €

En résumé, le financement global des activités d'alphabétisation s'élève à près de 44 millions d'euros se répartissant comme suit :

- Subventions sectorielles des administrations représentées au Comité de pilotage de l'alphabétisation 23.404.002 €
- Aides en provenance des ACS et APE 11.339.662€
- FSE 4.852.116 €
- Réductions des cotisations de sécurité sociale 4.053.571 €
- TOTAL 43.649.351 €

²²⁰ On parle d'aides indirectes dans la mesure où aucun montant n'est directement versé à l'employeur mais celui-ci bénéficie d'une réduction de sa contribution à la sécurité sociale. Cette contribution constitue un allègement de sa charge salariale.

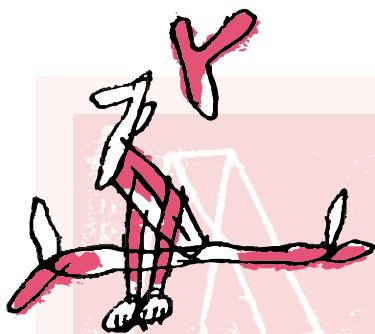


1

4

173





CHAPITRE

Initiatives destinées à des publics spécifiques et expériences pédagogiques



174

Parmi les personnes qui maîtrisent peu ou pas l'écrit, il est des personnes qui sont encore davantage défavorisées en raison des spécificités de leur situation sociale ou personnelle. Certains opérateurs ont choisi de travailler plus particulièrement avec ces publics.

Ce chapitre rend compte de projets destinés à rencontrer les besoins de populations qui connaissent des difficultés d'intégration ou d'insertion sociale. Certains ont revêtu la forme de projets-pilotes qui se sont terminés sans parvenir à une offre récurrente et structurelle, d'autres sont portés par des associations qui ont décidé de mener leur projet à destination d'un public prédéfini et de développer un axe de formation en alphabétisation parmi les actions menées avec leurs participants.

Roms et Gens du voyage

PROJETS SPÉCIFIQUES DESTINÉS AUX GENS DU VOYAGE ET AUX ROMS

Le Centre de Médiation des Gens du Voyage en Wallonie²²¹ accompagne les Gens du voyage et les Roms, deux publics qu'il ne faut pas confondre. Parmi ses actions, il propose des approches formatives dans une dynamique familiale et intergénérationnelle dont l'alphabétisation.

Les Gens du voyage sont la plupart des francophones belges qui vivent en caravane et se déplacent. C'est un choix de vie auquel ils tiennent. Ils sont environ 20.000 Belges. A ce nombre, il faut ajouter des personnes qui viennent des pays limitrophes (surtout des Français, quelques Hollandais, Allemands, Anglais, Irlandais ...). Les Roms²²² sont des sédentaires et issus pour la plupart des immigrations récentes qui ont suivi l'élargissement

²²¹ Pour information, le Centre a aussi mené des animations pour les enfants : des projets de soutien scolaire sur base volontaire ont été développés dans l'une ou l'autre école sur le temps de midi. L'animation était ouverte à tous avec priorité aux Roms. Ces actions ont eu beaucoup de succès auprès des enfants. Les instituteurs ont signalé que ceux-ci intervenaient davantage et étaient moins renfermés.

²²² Les Roms comme toutes les personnes étrangères ont accès aux activités financées dans le cadre de l'intégration (DGO 5 - SPW) telles que les cours de FLE.



de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale. Ils font partie d'une minorité ethnique et linguistique. On trouve une grande diversité d'origines nationales et celles-ci sont parfois plus importantes que l'origine « Rom ». Contrairement aux Gens du voyage, les Roms recherchent un habitat fixe et c'est faute de mieux qu'ils habitent dans ce qu'on appelle inadéquatement « campements ». Ils occupent souvent des endroits où sont arrivés, depuis des siècles, les plus démunis : pauvres, immigrants du moment, etc.

Les objectifs poursuivis par le Centre sont de ;

- promouvoir l'égalité des chances et la reconnaissance, le respect du mode de vie des Gens du voyage et des Roms en Wallonie ;
- lutter contre les processus qui créent la pauvreté chez les Gens du voyage et les Roms ;
- susciter la promotion des échanges entre la population sédentaire et les Gens du voyage et les Roms.

Le Centre mène des actions de médiation entre, d'une part, les deux publics dont il s'occupe et, d'autre part, les autorités et populations locales. L'enjeu est de faire le lien entre ces deux « mondes » et de travailler à améliorer leurs relations.

Les Gens du voyage

D'un côté, le Centre de Médiation des Gens du Voyage a de nombreux contacts avec la population et les autorités locales afin de favoriser et de soutenir la création d'aires réservées aux Gens du voyage, lutter contre les stéréotypes par des actions de sensibilisation sur les réalités socio-culturelles des Gens du voyage et des Roms, promouvoir des projets sociaux, administratifs, culturels, éducatifs, environnementaux... Il profite de cette opportunité pour proposer des formations, informations, actions diverses dans les domaines sociaux, éducatifs, administratifs pour

améliorer leurs relations avec les autorités publiques et la population locale.

Le projet formatif est né par hasard de la demande d'un enfant d'une caravane de Gens du voyage, des Belges francophones, lors d'une réunion de médiation. « Je veux apprendre ! ». Au départ, l'équipe du Centre a accepté de porter le projet pour lequel aucun financement n'était prévu. Le centre a pu ensuite engager un animateur (poste APE). L'association se déplace en mobil home à la rencontre des Gens du voyage... Ce véhicule est aussi utilisé dès le départ pour les animations alphabétisation. Le succès a été rapide. Des Gens du voyage souhaitaient vivement que leurs enfants puissent se former correctement et, par ce biais, et qu'eux-mêmes puissent recevoir aussi une aide personnelle pour lire et écrire. L'objectif du Centre n'est pas de remplacer l'école ; on reste dans une optique de médiation : faire le pont, permettre aux enfants de préserver et renforcer les acquis pour garder un minimum d'affinités avec l'école en lecture, écriture et calcul. Les enfants sont très motivés et les parents très exigeants. Certains ont connu la relégation dans le fond d'une classe, ils peuvent éprouver de la gêne à le signaler et ils souhaitent que leurs enfants sachent lire, écrire et calculer ... Les attentes des adultes sont exprimées dans un second temps, quand quelque chose est mis en place pour les enfants. Ils demandent alors un peu d'aide (comprendre un courrier, y répondre, etc.). Ils disent souvent qu'ils ne savent pas lire ni écrire mais en fait ils ont plutôt besoin d'une réactivation de leurs connaissances. Le Centre organise alors des animations familiales : parents et enfants. Parmi ces familles, certaines sont des gens de métier comme des personnes du cirque...

Toutes les interventions sont faites à la demande. Malheureusement, au vu des moyens dont dispose le Centre, il ne peut répondre qu'à moins de 50% des demandes et des besoins. Son offre est en effet limitée actuellement à quatre groupes-séances/semaine et à

une seule séance/semaine par groupe. Les besoins et les demandes seraient au moins le double. Pour accompagner le plus grand nombre, le programme est prévu sur deux à trois semaines et l'animateur se déplace au moins une fois par semaine. Cela permet de répondre à plusieurs demandes en même temps. Les déplacements des gens du voyage ne sont pas très longs et le travail peut se poursuivre à un autre endroit plus tard. Il y a donc un suivi possible non pas sous la forme d'une ligne continue mais d'une « constellation ». Le Centre favorise aussi les « réguliers », ceux avec lesquels il a des contacts réguliers.

L'animation utilise une pédagogie différenciée. Pas de classe mais des groupes avec une diversité d'âges et de niveaux de connaissance. L'animateur est donc fort sollicité. À chaque nouvelle demande, le Centre fait une évaluation rapide du niveau des personnes. L'animation des adultes, comme celles des enfants, s'adapte toujours à la réalité du terrain : lecture et rédaction de courriers divers (assurances, factures, ...).

Ce contexte permet aux Gens du voyage de ne pas brader leur culture tout en favorisant l'apprentissage. Le problème ne vient pas d'une incompatibilité entre leur culture et l'apprentissage. Il s'agit de permettre à deux réalités de vie différentes de coexister. La DGO 5 soutient notamment ce travail.

Les Roms

Il ne s'agit pas d'un public francophone et donc l'animation concerne davantage le français langue étrangère (FLE) – et pour certains, plus particulièrement de l'Alpha FLE. Il s'agit aussi d'un public sédentaire. Pour les Roms, comme pour les Gens du voyage, il est question davantage d'une réactivation des connaissances que d'un apprentissage des bases en lecture, écriture et calcul.

Les activités d'animation²²³ sont organisées à deux endroits :

- dans le lieu de vie des Roms ; ces animations « Alpha/FLE » se mettent en place au moment où il y a une médiation sociale ou administrative en cours en vue de favoriser l'intégration des Roms. Le dialogue est toujours présent. À la demande des Roms, le service peut se déplacer une autre fois pour assurer une animation. Celle-ci est toujours centrée sur des objectifs immédiats et concrets : courrier, curriculum vitae, lettre de candidature, lecture d'offres d'emploi. La plupart des adultes concernés sont des jeunes de 20 à 30 ans.
- dans des lieux fréquentés par les Roms comme des maisons médicales : animations FLE.

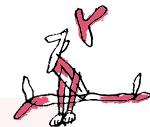
Il est arrivé que des animations soient données au Centre de Médiation pour les Roms de la région de Namur, par exemple une animation Alpha couplée à une animation TIC.

Conclusion

Les actions subventionnées par les pouvoirs publics concernent les Gens du voyage adultes. Le Centre de Médiation touche un public que l'on a du mal à alphabétiser : le public belge francophone. Il ne reçoit pas de subventions récurrentes/structurelles pour la prise en charge des Roms, mais a déjà obtenu des subventions facultatives pour mener des projets d'intégration avec ces publics²²⁴. Des demandes nombreuses auxquelles le Centre ne peut répondre entièrement faute de moyens... Le Centre a pu engager un animateur sur base de points APE mais n'a pas de budget complémentaire pour les frais de fonctionnement (déplacements, par exemple). Les actions menées auprès des Gens du voyage et des Roms ont beaucoup de succès auprès des publics

223 Voir site : <http://www.Alpha-signes.be>

224 Un article plus complet a été publié par LEE en Wallonie dans son Rapport d'activités 2014.



concernés : 104 animations à destination de ces familles ont été assurées en 2017 avec une moyenne de 8 personnes par séance. Une des raisons semble être la méthodologie utilisée : toutes les interventions se font à la demande et jamais le Centre ne s'arroge le droit d'aller spontanément chez ces communautés. Toutes les actions sont menées à partir du vécu, de la parole de ces deux publics. L'association est présente sur le terrain, ce qui a permis de créer un lien de confiance et de développer des actions éducatives, culturelles, sociales dans une optique d'Education permanente.

Personnes handicapées

PROJET ALPHABRAILLE DE L'ASBL « LE 3^{EME} CEIL » À BRUXELLES

Ce projet soutenu en Cohésion sociale s'adresse à un public mixte, composé de personnes déficientes visuelles (aveugles et malvoyantes), mais aussi de toutes personnes primo-arrivantes valides analphabètes. Le public-cible est constitué d'adultes âgé de 18 à 65 ans et plus, composé principalement de personnes primo-arrivantes ou nées en Belgique mais d'origine étrangère. Cette asbl dispense donc des formations s'adressant à tous ceux qui sont confrontés aux obstacles créés par leurs lacunes ou leur méconnaissance de la langue française, et qui sont souvent porteurs de handicap visuel. L'association propose des formations en français langue étrangère, des formations de base et également l'enseignement du braille, avec comme support d'apprentissage l'outil informatique par la formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

« Le 3e Œil »²²⁵ apporte des outils spécifiques et des méthodologies de travail adaptées à un public de plus en plus nombreux, grâce à l'aide de formateurs spécialisés, pour garantir leur alphabétisation. La démarche pédagogique part des besoins de la vie quotidienne et citoyenne et s'efforce de donner les bases de la langue française.

Compte tenu des particularités du public et de ses besoins, et dans la recherche d'une réponse pédagogique cohérente, cet opérateur adapte des solutions pratiques et des activités bien appropriées. En même temps, il construit un parcours de formation en faisant intervenir des acteurs externes, comme des écrivains, des lecteurs, ... pour créer des opportunités de partage, d'échange et de cohésion sociale mais aussi de donner l'accès à la communication, d'autant plus important dans le contexte actuel lié à l'émergence d'une véritable société de l'information issue du développement numérique.

Leur méthodologie de travail permet à chacun d'avoir accès à la langue française, en maîtrisant la lecture, l'écriture et l'expression orale via des formations, l'apprentissage du code braille, et par des outils ciblés. Pour maximiser leurs capacités d'apprentissage, du matériel pédagogique approprié est mis à disposition tel des ordinateurs équipés de logiciels spécifiques, des embosseuses (imprimantes braille), des manuels en braille ou en grands caractères, ... L'objectif de l'apprentissage du braille s'inscrit dans la ligne des stratégies aidant les déficients visuels à acquérir de nouvelles compétences dans leur domaine d'action de les rendre acteurs de leur changement, renforçant ainsi les réseaux et les liens encore trop éloignés entre personnes handicapés/ primo-arrivantes valides analphabètes et leur entourage social et culturel.

225 Voir le site : www.letroisiemeoeil.be



PROJET POUR PERSONNES MALENTENDANTES D' ALPHA-SIGNES À BRUXELLES

Dès les années nonante, les opérateurs d'alphabétisation constatent que les personnes malentendantes connaissent un taux élevé d'illettrisme malgré leur scolarisation. En effet, beaucoup de celles-ci sont incapables de lire et de comprendre un texte simple de la vie quotidienne en fin de parcours scolaire, elles ne maîtrisent ni le français oral, ni l'écrit, ni la langue des signes à l'âge adulte. Dès 1995-1996, partant du constat que 80% des adultes sourds étaient illettrés, le Collectif Alpha mettait sur pied des formations expérimentales d'alphabétisation intégrant la langue des signes.

Ce projet pionnier « Alpha-Signes » a rapidement montré son efficacité et s'est autonomisé par rapport au Collectif Alpha pour devenir une association à part entière en 1998. L'action de cette asbl s'inscrit dans la continuité pédagogique des débuts de cette expérience originale :

- accompagnement conjoint des participants par un formateur sourd et par un formateur entendant ;
- organisation de cours de français écrit et de calcul en langue des signes pour adultes ;
- recours à la langue des signes comme langue de communication et d'apprentissage pour aborder la dimension orale et écrite de l'apprentissage du français considéré comme une deuxième langue.

L'objet social d'Alpha-Signes est la lutte contre l'analphabétisme de personnes sourdes, principalement des adultes, dans une optique d'éducation bilingue français/langue des signes et dans une perspective émancipatrice et démocratique en lien avec des enjeux d'Education permanente. Les formations proposées reposent sur une pédagogie d'auto-socio-construction mise en œuvre par l'équipe composée de trois formatrices entendantes, de quatre formateurs sourds et d'un coordinateur.

Le projet d'Alpha-Signes concerne exclusivement des personnes adultes sourdes. Implanté à Molenbeek, il bénéficie d'un soutien de Bruxelles Formation via une convention depuis plus de 15 ans. Cette dernière porte sur des cours de français écrit (alphabétisation) pour adultes sourds.

Cet opérateur a aussi obtenu le soutien du FSE, notamment dans le cadre de la dernière programmation 2014-2020, pour un projet intitulé « Insertion socioprofessionnelle de personnes handicapées », projet destiné à alphabétiser des demandeurs d'emploi et des travailleurs sourds en intégrant une dimension cours de français écrit, de mathématiques et d'ateliers pédagogiques personnalisés. L'objectif est que les stagiaires aient atteints un niveau de français écrit suffisant pour accéder à un emploi ou une formation qualifiante.

Existant depuis 20 ans, le projet spécifique d'Alpha-Signes²²⁶ a montré sa pertinence pour faciliter la communication et l'insertion des personnes malentendantes dans un projet d'apprentissage convivial et chaleureux facilitant leur insertion socioprofessionnelle.

Il a aussi permis la finalisation de plusieurs outils pédagogiques et publications, fruits d'expériences pilotes originales utilisant notamment le médium photographique.

Expériences-pilotes destinées à des publics en recherche d'emploi

Depuis déjà quelques années, des initiatives spécifiques à destination des publics en recherche d'emploi sont proposées et menées par des opérateurs n'ayant pas une vision linéaire de la formation. Ces opérateurs contactent différents partenaires de la formation professionnelle (Forem, CISP) et développent avec eux des formations concomitantes.

226 Voir site : <http://www.alpha-signes.be>



EXPÉRIENCE DE DÉVELOPPEMENT PARTENARIAL MENÉE PAR LIRE ET ECRIRE LUXEMBOURG POUR LA MISE SUR PIED D'UNE FORMATION CONCOMITANTE AVEC LE SECTEUR CONSTRUCTION DE « FOREM FORMATION » ²²⁷

Contexte

Lire et EcrireLuxembourg est le principal opérateur d'alphabétisation en province de Luxembourg. La Régionale vise à soutenir chaque apprenant en élaborant avec lui un dispositif de formation personnalisé en lien avec ses savoirs, compétences, statuts, projets, réalités de vie. Cet objectif est en partie tributaire des partenariats et collaborations qu'a développés et que développe Lire et EcrireLuxembourg.

En 2012, les « Rendez-vous de l'insertion », organisés en province du Luxembourg par la plateforme EFT-OISP, dans le cadre défini au niveau de l'Interfédé, ont offert une réelle visibilité au secteur. Forem Formation a invité Lire et Ecrire à participer à une réunion d'informations et d'échanges. Relation de cette rencontre a été faite à l'ensemble des EFT et OISP de la province. Ceux-ci ont demandé aux représentants de poursuivre les contacts partenariaux. Des contacts ont été incontestablement facilités par les relations qu'une des deux représentantes de l'Interfédé entretenait déjà avec le secteur Construction de Forem Formation.

Rapidement, Lire et EcrireLuxembourg, La Trève (organisme de remise à niveau) et la direction de Forem Formation ont manifesté leur souhait de travailler ensemble. Des rencontres d'échanges et de réflexion s'en sont suivies. Deux constats ont été établis ;

- Les formations qu'organise le Forem dans le secteur de la construction n'accueillent pas autant de stagiaires que leur capacité le permet ; Même si cette réalité ne met pas le secteur en difficulté d'un point de vue financier ou organisationnel, cela a quand même induit une réflexion sur la manière de favoriser l'entrée de plus de personnes en formation.
- Beaucoup de candidats stagiaires ne rentrent pas en formation parce qu'ils ne réussissent pas le test d'entrée qui porte principalement sur la capacité à comprendre les consignes et le vocabulaire liés aux métiers concernés, et sur la maîtrise des opérations mathématiques de base.

En réponse à ces constats, Lire et Ecrire Luxembourg et la Trève ont pointé les besoins en alphabétisation, remise à niveau, ou encore FLE parmi les demandeurs d'emploi. Lire et EcrireLuxembourg a notamment fait référence aux témoignages de plusieurs apprenants qui ne pouvaient accéder à des formations qualifiantes correspondant à leurs projets professionnels, en raison de leur maîtrise jugée insuffisante de la langue. Ces témoignages ont notamment permis de mettre en évidence le manque de dispositifs concomitants permettant aux personnes d'intégrer les formations qualifiantes qui les intéressent tout en développant leur maîtrise de la langue. La formation est souvent conçue linéairement, ce qui reporte à plus tard la concrétisation du projet professionnel et engendre des tensions liées au non accès à l'emploi.

Mise en place d'une collaboration et de la formation

Une collaboration s'est mise en place, fin 2013, entre le secteur Construction de Forem Formation, Lire et EcrireLuxembourg (alphabétisation), ainsi que La Trève (remise à niveau) et le Centre d'Education Permanente et de Promotion Sociale des Travailleurs (le CEPPST – organisme de FLE).

227 Un compte rendu plus complet sur ce projet a été publié par Lire et Ecrire Wallonie dans son rapport d'activités 2014.

Le projet n'a pu voir le jour et se pérenniser que grâce, d'une part, au travail continu de sensibilisation réalisé à différents niveaux pour entretenir la collaboration avec les partenaires et faire émerger la demande d'entrée en formation; et, d'autre part, à l'accompagnement méthodologique des formateurs impliqués dans ce projet.

Il a été convenu de développer le projet sur une durée de 4 mois, de manière à bénéficier de critères pertinents pour l'évaluation du dispositif formatif mis en œuvre avec modifications possibles en fonction des besoins.

Deux modules ont été menés en alternance : compétences de base et maçonnerie dans les locaux de Forem Construction à Libramont, ce qui permettait d'articuler les deux formations de manière cohérente.

Les quatre semaines qui ont précédé le début de la formation ont été consacrées à informer les candidats potentiels et à constituer le groupe.

La plupart des candidats étaient inscrits dans des groupes d'alphabétisation orale ; leur compréhension du français était extrêmement réduite. Au vu des profils des personnes, deux grandes questions se sont posées en lien avec la faisabilité du projet ;

- **la question du niveau ;** peut-on intégrer dans un tel dispositif des personnes qui ont de grandes difficultés d'expression et de compréhension en français ?
- **la question géographique ;** est-ce faisable pour des personnes habitant à une distance importante de Libramont ?

Un groupe de 11 personnes a finalement été constitué. Dix d'entre elles ont été orientées par Lire et Ecrire tandis que la dernière a été orientée par La Trêve. Le CEPPST n'a pas remis en cause son implication et sa contribution à la mise en place du projet, convaincu de la pertinence et du sens de celui-ci, mais également de l'intérêt du dispositif en termes de collaboration pédagogique et de mutualisation des expériences et pratiques.

Trois formateurs ont encadré la formation « savoirs de base » ; un formateur Alpha (Lire et Ecrire), un formateur remise à niveau (La Trêve) et un formateur FLE (CEPPST). Ceux-ci ont travaillé selon un système de tandems ; une journée était encadrée par les formateurs remise à niveau et FLE, tandis que la seconde était encadrée par les formateurs Alpha et FLE. La formatrice FLE était donc présente les deux journées, ce qui a permis de faire le lien et d'assurer une continuité dans les apprentissages. Les trois formateurs « savoirs de base » se sont par ailleurs coordonnés avec les deux formateurs métier afin d'assurer une cohérence dans l'ensemble des apprentissages. Ils ont ainsi initialement assisté à un module pratique, ce qui leur a permis d'observer le mode d'apprentissage et le type de contenu de la formation en maçonnerie, de poser leurs questions, de cerner la pédagogie privilégiée ... Ils ont ensuite régulièrement rencontré les formateurs métier afin de se coordonner. La logique de collaboration n'était donc pas seulement institutionnelle, mais elle s'est aussi traduite de façon très concrète sur le terrain.

Plusieurs indices de la pertinence du projet sont rapidement apparus ; le taux de présence en formation des stagiaires a été excellent ; le degré de satisfaction des participants, exprimé dans leurs témoignages auprès des formateurs, était très élevé ; les formateurs, mais aussi des personnes tierces comme, par exemple, des travailleurs du Forem ayant croisé les stagiaires, ont observé et témoigné des progrès de ceux-ci, ainsi que des impacts du dispositif en termes de confiance en soi et motivation, mais aussi sur des aspects tels que la ponctualité, l'assiduité, l'attention à la qualité du travail, le respect des lieux et des personnes ...

Le dispositif est par ailleurs identifié comme un cercle vertueux dans la mesure où les différents volets de la formation s'entretiennent et se renforcent mutuellement ; la partie pratique permet aux stagiaires d'exercer et de développer, en situation, à la fois des compétences techniques, sociales, linguistiques et mathématiques.



En formation théorique, les contenus s'enracinent concrètement dans le champ de la maçonnerie et des projets des stagiaires. Ceci confère aux apprentissages un sens immédiatement utile à l'action. Pour les stagiaires, le fait de se sentir reconnus, valorisés, associés au processus et de constater objectivement leurs progrès contribue à renforcer leur motivation et leur envie d'apprendre, voire à laisser émerger de nouvelles perspectives personnelles et/ou professionnelles.

Le projet s'avère ainsi avoir des impacts non seulement sur les apprentissages en tant que tels, mais aussi bien plus largement sur le projet de vie des personnes, ce qui est particulièrement stimulant pour l'ensemble des partenaires.

Des expériences de collaboration préalables et positives entre les différents opérateurs ont permis la mise en place de ce projet.

Le partenariat avec le Forem s'est également rapidement consolidé, non seulement au niveau institutionnel, mais aussi avec les personnes de terrain – les formateurs métier. La dynamique créée a permis une véritable cohérence de l'ensemble du dispositif concomitant, cohérence nécessaire pour soutenir la compréhension des stagiaires et faciliter les différents apprentissages.

Evaluation

Les résultats ont eu pour effet de renforcer le partenariat entre les opérateurs de formation en français, mais aussi entre eux et le Forem. Le travail de confrontation et d'articulation des différentes méthodes a été très intéressant. Certaines pratiques ont été mises en lumière comme, par exemple, l'importance de l'accompagnement psychosocial. Les résultats du projet ont convaincu les formateurs métier que les difficultés liées aux compétences de base n'étaient pas forcément un obstacle à la formation qualifiante. Ils ont témoigné avoir observé une motivation particulièrement importante des stagiaires par rapport

à la moyenne ce qui a eu un impact positif sur les apprentissages. Cela a donc renforcé leur adhésion au partenariat et leur souhait de le voir se prolonger. Les stagiaires ont eux-mêmes exprimé leur nette préférence pour ce type de dispositif.

Les partenaires ont toutefois été confrontés à diverses difficultés, du point de vue partenarial comme du point de vue pédagogique :

- **Au niveau du partenariat** Un travail préalable de sensibilisation a dû être mené par Lire et EcrireLuxembourg auprès du Forem sur la pertinence d'un tel projet qui n'a pas dégagé de budget spécifique pour l'action. Ce sont les autres partenaires qui ont dû puiser dans leurs ressources financières. Au-delà de l'absence de soutien financier, les partenaires associatifs ont également dû composer avec un investissement limité du Forem dans le projet, en termes organisationnels, notamment pour régler les questions administratives (signature de la Convention de partenariat, accord sur les dates de réunion entre partenaires), mais également pour diffuser l'information sur la formation auprès des personnes potentiellement intéressées. Ce n'est qu'au terme des 4 mois de mise en œuvre du projet pilote qu'un changement de posture a réellement été observé, lorsque le Forem a pris conscience du succès du dispositif et des résultats positifs engendrés par le projet.
- **Au niveau pédagogique** Des difficultés de nature pédagogique ont également été rencontrées. En effet, une telle expérience de collaboration étroite et prolongée entre un formateur Alpha, un formateur en remise à niveau et un formateur FLE est inédite et a donc suscité des incertitudes ; comment aborder les contenus avec un public mêlant besoins en Alpha, en remise à niveau et en FLE ? Comment concilier des approches pédagogiques qui sont différentes ? Les formateurs ont, dans un premier temps, adopté

une approche de nature programmatique. Une telle approche a toutefois immédiatement montré ses failles lorsque les apprenants ont clairement exprimé l'incompatibilité de cette manière de travailler avec leurs réalités et leurs besoins. Les associations ont alors adopté une approche plus intégrée mêlant différents référents pédagogiques, selon une articulation cohérente et adaptée aux besoins spécifiques des personnes qui formaient le groupe. Les 4 mois initialement fixés pour la durée du projet ont constitué une autre difficulté pour les formateurs. En effet, malgré l'absence d'un programme strictement défini à parcourir sur ces 4 mois, les formateurs se sont imposés à eux-mêmes une série d'exigences en termes de « matière à couvrir », de facto difficilement réalisables sur un tel délai. L'accompagnement pédagogique a été important à cet égard, puisqu'il a permis aux formateurs de relâcher la pression qu'ils s'étaient mise, et de se donner les moyens de concrétiser, avec les apprenants, une formation adaptée aux rythmes et aux réalités de ceux-ci, permettant une priorisation raisonnable et cohérente des objectifs.

Conclusion

Etant donné le bilan très positif, l'ensemble des acteurs (stagiaires, Forem Formation et secteur associatif) sont convaincus que ce projet pilote d'alternance est pertinent, performant et réaliste. 80% des stagiaires – identifiés comme très éloignés de l'emploi et de la formation – ont pu mener, en six mois, la démarche à bien, jusqu'au stage en entreprise.

Pareille initiative – parce qu'elle exige un encadrement spécifique – nécessite des moyens financiers propres en faveur de la coordination, du dispositif pédagogique et de l'appui psychosocial. Ce projet laisse en outre entrevoir de réelles potentialités en faveur de l'accès précoce à d'autres formations « métiers ».

Si ce type de projet multipartenarial a prouvé toute sa cohérence, il ne peut se poursuivre que quand il bénéficie de soutiens. Un soutien structurel permettrait la pérennisation de ce type d'actions.

Situation de la formation en milieu carcéral²²⁸

L'application de la loi de principes du 12 janvier 2005²²⁹ conférant l'accès et l'exercice de différents droits aux prisonniers dont le droit à l'éducation et à la formation a amené les Entités fédérées francophones à conclure, en 2009, un Accord de coopération visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral²³⁰ qui prévoit une Conférence interministérielle sur cette matière.

Dans ce contexte, le secteur des intervenants en milieu carcéral s'est organisé : d'une part, la CAAP (Concertation des associations actives en prison) regroupe des acteurs concernés par l'offre de service en milieu pénitentiaire et d'autre part la FAFEP (Fédération des associations pour la formation et l'éducation permanente en prison).

L'association CAAP²³¹, née en 2007 représente le secteur associatif opérant en milieu carcéral auprès des pouvoirs politiques.

228 Pour réaliser cette contribution sur la formation en milieu carcéral, le Comité de pilotage a pu bénéficier du concours de la FAFEP, de la CAAP et du témoignage d'opérateurs actifs en prison (Adeppi, Aide et Reclassement) ainsi que de l'Enseignement de Promotion sociale.

229 Loi de principes» concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus, dite « loi Dupont ».

230 Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral.

231 Actuellement, la CAAP est composée de 51 associations membres actives dans les 18 établissements pénitentiaires francophones et dans l'établissement de défense sociale de Paifve. Leurs domaines d'action sont : la culture et le sport, la formation et l'enseignement, l'aide psycho-sociale, la santé et le post-carcéral. Pour plus d'informations : www.caap.be



1

5

183

Elle poursuit les buts suivants ;

- promouvoir et répertorier les offres de services en milieu carcéral ;
- organiser la concertation entre ses membres ;
- relayer les difficultés vécues par les associations actives en milieu carcéral ;
- fournir des recommandations et propositions aux autorités publiques belges quant à l'exercice des compétences francophones en milieu pénitentiaire ;
- représenter les associations qui la composent auprès de toute instance permettant l'exercice de leurs missions ;
- être un interlocuteur privilégié dans l'élaboration d'une politique de réinsertion des détenus et dans la recherche scientifique se rapportant à la détention et à ses conséquences ;
- dresser un bilan régulier des actions menées en milieu pénitentiaire et veiller à la concertation avec les divers acteurs concernés ;
- sensibiliser la population et les autorités publiques aux problématiques de la réalité carcérale.

La FAFEP²³² existe depuis le 25 janvier 1996 et propose régulièrement des activités de réflexion et de formation continuée (sur des thèmes socio-pédagogiques ou sur la spécificité du travail en prison). Elle développe aussi, lorsque c'est possible, des contacts internationaux. Les associations membres de cette Fédération mettent leur expérience au service de l'élaboration en prison d'un programme éducatif, culturel et sportif cohérent et global.

Après une réflexion générale sur la place de la formation en prison, les constats d'amélioration souhaitées et les avancées enregistrées, quelques projets concrets développés en prison et portés par des opérateurs associatifs ou l'Enseignement de Promotion sociale qui montrent l'importance des partenariats et présentent une

dimension d'alphabétisation puisque les trois quart des détenus sont peu ou pas instruits.

SECTEUR ASSOCIATIF EN PRISON

Alphabétisation en prison : Vue d'ensemble et constats partagés de la CAAP – FAFEP

Une étude de la CAAP sur l'offre de formation en prison et point de vue de la FAFEP

La CAAP (Concertation des associations actives en prison) a publié en mars 2015 une étude intitulée : « Analyse de l'offre de services faite aux personnes détenues dans les prisons de Wallonie et de Bruxelles »²³³, dont de larges extraits sont repris ci-dessous.

Le chapitre consacré à la formation débute par un rappel des textes légaux et règlementaires :

« Selon l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, tout homme a le droit de bénéficier d'un accès à l'éducation. Ce droit est également inscrit dans les règles pénitentiaires européennes²³⁴ ainsi que dans la constitution belge qui précise dans son article 24 §3 que 'chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux'. Enfin, la loi de principes mentionne que l'administration pénitentiaire doit veiller 'à ce que le détenu bénéficie d'un accès aussi large que possible à l'ensemble des activités de formation proposées dans l'optique de contribuer à son épanouissement personnel, de donner un sens à la période de détention et de préserver ou d'améliorer les perspectives d'une réinsertion réussie dans la société libre²³⁵. »

233 A lire sur le site : www.caap.be dans la rubrique DOCUMENTS.

234 Article 63 des règles pénitentiaires européennes et Recommandation R(89) : « Tous les détenus devraient avoir accès à l'éducation, qui devrait englober l'instruction de base, la formation professionnelle, les activités créatrices et culturelles, l'éducation physique et les sports, l'éducation sociale et la possibilité de fréquenter une bibliothèque. »

235 Loi du 12 janvier 2005 concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus, dite «Loi de principes». Loi belge

232 Pour toute information : fafep@yahoo.fr

Ensuite les chiffres cités démontrent l'importance des besoins en alphabétisation dans le milieu pénitentiaire :

« Environ 75% des détenus sont très peu instruits ou qualifiés ; la plupart des détenus n'ont pas de diplôme ou disposent seulement d'une formation de base. 30% seraient analphabètes (contre 10% dans la population belge), 45% n'auraient que leur CEB et 19% leur diplôme de secondaire inférieur.

Seuls 4% auraient obtenu leur diplôme de fin de secondaire (contre 28% dans la population belge) et 2% un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 42% dans la population belge)²³⁶. »

Enfin, selon le rapport d'activités 2016 de la Direction générale des Etablissements pénitentiaires (DG EPI) :

- 44% des détenus dans les prisons belges sont de nationalité étrangère, issus de plus de 130 pays différents ;
- les 18 prisons bruxelloises et wallonnes abritent, en moyenne 5.535 détenus (moyenne journalière) pour 4.678 places disponibles (capacité moyenne).

Les cours de français langue étrangère sont donc essentiels, tout comme les cours d'alphabétisation et les formations de base (dont le niveau ne dépasse pas, en général, la fin des études primaires ou les deux premières années de l'enseignement professionnel).

Ces formations sont données, principalement, par des écoles de Promotion sociale, des associations subventionnées en tant que Centres d'Insertion

qui reconnaît des droits aux détenus qui, bien que privés de liberté, conservent les mêmes droits qu'un citoyen libre (en matière, notamment, d'aide psychosociale, d'enseignement, de santé, etc.) Article 76§1er. La loi de principes prévoit aussi une place centrale pour la formation dans le plan de détention (articles 38 à 40 – pas encore en application).

236 Selon des données récoltées par l'ADEPPI sur un échantillon de 700 détenus en 2011 et d'après l'étude s'intitulant « Analyse de la composition de la population carcérale » par Axelle Piret pour la Ligue des droits de l'Homme + données provenant des sites Statbel et Eurostat.

socioprofessionnelles (par exemple l'Adeppi) ou d'Education permanente (par exemple Aide et Reclassement, le CIEP, ...).

Il s'agit donc bien du même type d'offre (objectifs, contenus, méthodologies, obligations administratives ...) que celle offerte hors prison, même si les contingences organisationnelles et le milieu pénitentiaire s'avèrent contraignants et particuliers (voir les obstacles cités plus loin dans cette contribution).

Aux objectifs liés aux apprentissages, au développement et à l'épanouissement personnel s'ajoutent ceux liés à la détention (ouverture sur le « hors prison », sur le collectif, ...) et à la (ré)insertion future dans la société (formations professionnelles, emploi, citoyenneté, ...)

Selon l'étude de la CAAP²³⁷, basée sur le recensement des activités de l'année scolaire 2013-2014, l'offre annuelle dans les prisons en Communauté française était d'environ 300 places pour les cours d'alphabétisation et 300 places supplémentaires pour les cours de français langue étrangère.

En réalité, les limites entre les publics-cibles de ces cours sont souvent perméables. En effet, vu le contexte pénitentiaire, il n'est pas rare de constater que les analphabètes francophones et allophones se côtoient aux cours. Par ailleurs, les cours de français langue étrangère rassemblent souvent des allophones analphabètes et d'autres ayant réalisé des parcours scolaires allant jusqu'aux études supérieures.

Les formateurs sont donc amenés à faire preuve de créativité pour développer des méthodologies et des dynamiques favorisant les apprentissages dans ces classes hétérogènes.

Le recensement de la CAAP relevait également une offre en formation de base (ou remise à niveau) d'environ 400 places.

237 « Analyse de l'offre de services faite aux personnes détenues dans les prisons de Wallonie et de Bruxelles » Mélanie Bertrand et Séverine Clinaz - Mars 2015.



Au total donc, l'offre totale de cours pour les personnes ne maîtrisant pas suffisamment les compétences de base était d'à peu près 1.000 places par an. Cette offre apparaît comme insuffisante pour couvrir les besoins minimum de formation d'alphabétisation en milieu carcéral, à savoir les 30% ou 1.660 détenus considérés comme étant analphabètes.

La CAAP et la FAFEP estiment donc qu'un quart des détenus peu instruits et qualifiés (qui constituent, pour rappel, 75% de la population pénitentiaire) ont pu y avoir accès. Il s'agit bien ici d'un nombre de places disponibles et non d'inscriptions effectives.

En ce qui concerne les femmes détenues, une cinquantaine d'entre elles ont été inscrites aux cours dont il est question ici. Elles représentent 4 à 5% de la population pénitentiaire, soit environ 220 femmes dans les prisons de Bruxelles et de Wallonie.

En 2016, suite à la longue grève des agents pénitentiaires du printemps et aux difficultés liées aux changements d'horaires journaliers mis en place par l'Administration des établissements pénitentiaires certaines de ces formations ont dû être annulées, postposées, rétrécies, interrompues puis reprises, ... D'autres ont vu le jour. Le prochain recensement de la CAAP permettra de faire le point à ce sujet.

Le manque d'équivalence dans l'offre d'alphabétisation selon les prisons est criant : dans l'une, un module d'alphabétisation est mis en place, dans une autre c'est un module de français langue étrangère, ailleurs encore c'est un module de formation de base ... Rares sont les prisons où ces trois offres sont maintenues en continu. En général, l'offre est plus limitée dans les établissements de petite taille, mais aussi dans ceux qui manquent de locaux et/ou ceux dont les créneaux horaires laissés disponibles sont restreints.

Suite à un turn-over important, les personnes en détention préventive reçoivent également une offre de cours moins importante que les personnes condamnées.

Or, la FAFEP (Fédération des Associations pour la Formation et l'Education en Prison) propose que soit disponible, dans chaque prison, un « Programme éducatif minimum » reprenant sans priorité ni hiérarchie les activités culturelles, la formation et le sport²³⁸. Ce programme insiste évidemment sur la nécessité de proposer dans toutes les prisons les cours d'alphabétisation, de français langue étrangère et les formations de base.

Dans le rapport précité de la CAAP sur l'offre de services, il est aussi constaté que :

« Les formations générales sont souvent moins bien perçues que les formations professionnelles, notamment par le personnel pénitentiaire car considérées comme moins importantes. Pourtant, vu le niveau scolaire de la population pénitentiaire, il est aisé de comprendre toute leur utilité. En effet, de nombreux détenus ne sont pas directement capables d'intégrer une formation professionnelle. Les formations générales leur permettent donc d'acquérir les pré-requis nécessaires pour intégrer ces formations. »

Zoom sur les obstacles et les pistes d'amélioration

Et enfin, le rapport relève les obstacles au développement de l'offre de formation ainsi que les pistes pour y remédier, repris ici en y insérant quelques éléments complémentaires :

• Les 11 obstacles

- le partage des compétences entre différents niveaux de pouvoirs (Justice, Communauté française, Régions bruxelloise et wallonne) et la nécessité d'améliorer la coordination entre tous les opérateurs ;

- les problèmes liés à l'architecture des prisons ; le manque de locaux adaptés ;
 - les problèmes liés aux horaires pénitentiaires : les créneaux disponibles pour les plages de cours déjà fort restreints ont encore été resserrés par l'Administration pénitentiaire dans la plupart des prisons à partir de l'année 2016 ;
 - la concurrence entre le travail et les activités pédagogiques (les revenus du travail étant plus attractifs que les primes liées aux études assurées soit par le Forem, soit par l'Administration des établissements pénitentiaire)
 - la concurrence entre les diverses activités : les horaires des préaux, des douches, des visites, ..., en simultané avec les horaires des cours ;
 - les problèmes liés à la motivation des détenus ; de nombreux détenus ne terminent pas les formations entamées suite à de nombreuses difficultés personnelles (familiales, santé, liées au déroulement de la détention préventive et de la peine, ...). D'où l'importance du suivi socio-pédagogique qui vient soutenir le travail des enseignants dans certains modules de formation ;
 - toujours à propos de la motivation : comme c'est le cas hors prison, bon nombre de détenus analphabètes n'entament pas une démarche pédagogique spontanément ;
 - la difficulté pour les opérateurs de mener à terme les formations (grèves, incidents divers, interdictions d'entrée pour les enseignants suite à un manque de personnel pénitentiaire, travaux dans la prison, professeurs malades non remplacés immédiatement, manque de participants, sanctions empêchant les étudiants d'assister aux cours, ...)
 - les transferts d'une prison à l'autre des détenus en cours de formation ;
 - l'attitude d'une partie du personnel pénitentiaire, celui-ci n'étant pas toujours tourné vers les objectifs de (ré)insertion ;
 - l'inégalité dans l'offre proposée dans les différents établissements pénitentiaires et le manque de financement (par exemple, on a constaté un désengagement des écoles de Promotion sociale suite aux diminutions de subsides du Fonds social européen).
- **Quelques pistes d'amélioration**
- mettre en place le plan de détention décrit dans la loi de principes et y intégrer les formations ce qui suppose d'envisager les transferts et les sanctions des étudiants en tenant compte du plan de formation ;
 - offrir les formations de base dans chaque prison et les financer ;
 - améliorer la coordination entre les secteurs (culture, sport, formation, psychosocial, ...), à la fois au plan institutionnel (prévue par les Accords de coopération entre les différents niveaux de pouvoir²³⁹) et au plan local (entre les formateurs, les animateurs, les assistants sociaux, les psychologues, ...)
 - améliorer la rémunération des apprenants détenus en réformant le système des allocations de formations et primes d'encouragement pour limiter la concurrence entre travail et formation ;
 - favoriser la mise en place de temps partiels pédagogiques permettant à la fois de travailler et de suivre une formation ;
 - veiller à ce que les prisons (futurs et anciennes) disposent de locaux spécifiquement adaptés aux activités pédagogiques ;
 - adapter les horaires pénitentiaires afin d'intégrer

239 - Accord de coopération du 23 janvier 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral.

- Accord de coopération du 30 juin 2015 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne en vue de créer une politique carcérale cohérente dans le respect des compétences des Entités fédérées et de l'Autorité fédérale souligne le droit à l'offre de formation (chapitres 2 et 3).



les différentes activités plus harmonieusement et donc respecter effectivement les modalités d'organisation prévues²⁴⁰;

- impliquer et conscientiser davantage les assistants de surveillance pénitentiaire, notamment via leur formation. La communication entre le personnel pénitentiaire et les opérateurs extérieurs devrait être améliorée ;
- tenter l'expérience de la mixité dans les prisons qui accueillent des femmes (comme à Marche-en-Famenne), cela permettrait notamment de proposer à ce public plus de formations ;
- généraliser les plateformes d'information sur les formations (en et hors prison) et les plateformes Réinsertion dans toutes les prisons. Ces pratiques donnent des résultats probants dans les prisons où elles existent. Elles impliquent les opérateurs internes et externes. Les professeurs sont présents, rendant le contact plus direct. Souvent ils y rencontrent des détenus qui, à priori, ne songent pas spontanément à demander à suivre des cours ;
- détecter les analphabètes (en lien avec les services psychosociaux) et les inviter à des activités pouvant servir de tremplin vers la formation (dessin, musique, cuisine, diverses activités récréatives, ...);
- développer les suivis socio-pédagogiques : il s'agit principalement d'entretiens individuels de soutien qui complètent les cours collectifs.

Les défis à relever sont, on le voit, nombreux, afin que se développe un plan d'action pour l'alphabétisation en prison...

La tâche est importante, à la fois sur le terrain pour les opérateurs pédagogiques et les autorités pénitentiaires ainsi qu'au niveau politique.

Département Alpha-insertion de l'asbl Aide et Reclassement

L'asbl Aide et Reclassement mène, depuis 2007, le projet « Tremplin pour l'insertion » qui s'adresse de manière privilégiée à un public faiblement scolarisé au sein des prisons d'Andenne, Huy et Marneffe.

L'asbl est respectivement agréée en tant que service d'Aide aux détenus, d'Aide aux justiciables et association d'Education permanente.

Le projet « Tremplin pour l'insertion », cofinancé par le Fonds social européen, se caractérise par une synergie entre des formations ou activités collectives (alphabétisation, français langue étrangère et remise à niveau) et des modalités spécifiques d'accompagnement social de ce public (guidance d'insertion). Le dispositif mis en place, depuis une dizaine d'année, a notamment pour vocation de renforcer l'offre de formation en ciblant de manière privilégiée un public (principalement allophone) ne maîtrisant pas le français oral ou écrit. En 2016, l'asbl a organisé 2 modules de FLE et 4 modules d'alphabétisation pour un total de 2.600h. Elle a, en outre assuré l'accompagnement social des stagiaires des formations préqualifiantes dans ces trois prisons (Alpha, FLE et remise à niveau) soit un total de 141 stagiaires.

240 L'Accord de coopération du 30 juin 2015 définit les modalités d'organisation des services extérieurs dans son chapitre 4 : « Les intervenants des services extérieurs exercent leurs missions au sein des établissements entre 8h et 18h durant les jours ouvrables. Des aménagements en dehors de ces plages horaires peuvent être établis en concertation avec la direction locale de l'établissement. Le SPF Justice s'engage à faciliter l'exercice des compétences et missions des Entités fédérées. Il veille particulièrement à faciliter l'accès des services extérieurs, à tenir compte des activités de ces services et de leurs besoins, spécialement dans l'élaboration de son ROI, de ses programmes et horaires, dans l'organisation des activités carcérales dans la journée, dans la répartition des tâches de son personnel interne, ... »

L'Adeppi : 35 ans d'expérience en prison

Depuis 1981, l'Adeppi (Atelier d'Education Permanente pour Personnes Incarcérées) dispense des cours et des activités culturelles dans les prisons bruxelloise et wallonnes²⁴¹: des formations de base, des cours de néerlandais, d'anglais, des cours de gestion et divers ateliers créatifs, tout cela en tant que Centre d'Insertion socioprofessionnelle (financé par les Régions) et association d'Education permanente (financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Les programmes ne sont pas les mêmes d'une prison à l'autre. Au fil du temps, ils ont été adaptés aux réalités locales. Dans toutes les prisons où l'asbl travaille, une offre pédagogique variée est proposée. En effet, nombreux sont les détenus qui ne sont pas prêts à s'investir dans un module de cours structurés, aux objectifs scolaires précis.

Les activités culturelles, les modules courts aux objectifs plus centrés sur l'émergence des motivations et des projets individuels sont autant d'activités pédagogiques permettant de mener les participants vers des formations plus qualifiantes par la suite.

Dans toutes les prisons où l'asbl est présente, des formations de base sont proposées aux détenus (de français-langue étrangère, et/ou des remises à niveau). Souvent les cours de français sont associés à des cours de mathématiques, de culture générale-citoyenneté et d'informatique. Des partenariats sont également établis avec les écoles de Promotion sociale intervenant en prison, notamment dans le domaine de l'alphabétisation, grâce au projet REINSERT²⁴².

Les collaborations sont nombreuses avec le secteur associatif présent de prison. L'asbl « Aide et Reclassement » à Andenne, Huy et Marneffe et l'asbl « APRES » à Bruxelles assurent un suivi socio-pédagogique auprès des étudiants. Il s'agit d'entretiens individuels centrés sur la motivation et la préparation à la réinsertion (formations à envisager, avenir professionnel, situation familiale, ...)

Adeppi est membre fondateur de trois associations fédératrices (la CAAP, la FAFEP et la FIDEX), à la fois pour proposer une offre de formation cohérente dans les prisons et pour sensibiliser le public et les autorités à la nécessité d'améliorer l'offre pédagogique à destination des détenus. Les valeurs principales mises en avant sont le respect des détenus en tant qu'être humain ; et l'idée forte que tout être humain est perfectible, qu'il peut s'améliorer et réintégrer la société.

Les objectifs d'éducation permanente sont au centre du travail d'Adeppi ; permettre au détenu de réfléchir sur sa place dans la société, sur ses droits mais aussi sur ses devoirs. Lui proposer les outils qui pourront lui permettre d'« apprendre à apprendre », de s'ouvrir au monde, d'élargir ses perspectives. Emancipation, insertion, diplômes (CEB), voici, résumés en quelques mots les objectifs « éducationnels » de l'association.

Les formateurs s'attachent à multiplier les compétences scolaires et sociales tout en agissant sur l'imaginaire des détenu(e)s. Ils souhaitent favoriser, par des activités adaptées, participatives et souvent ludiques, ainsi que par la mise en valeur de modèles d'identifications, une meilleure estime de soi, une augmentation des capacités relationnelles, une réflexion sur les parcours individuels et collectifs, une plus grande autonomie et l'émergence de projets réalistes en lien avec la motivation, moteur de tout apprentissage.

241 Plus de précisions sur les lieux et les modalités ? Voir la base de données sur les sites www.caap.be ou www.adeppi.be

242 Décrit dans l'article « Participation de la Fafep et de 7 de ses membres au projet Réinsert » et le chapitre Politiques où les projets FSE liés à l'alphabétisation sont décrits pages 150 et 151.



L'asbl travaille toujours à partir de la demande exprimée par les détenus ; ce n'est qu'à partir de celle-ci que l'on pourra aboutir à des résultats positifs. Même si cette demande est au départ peu réaliste ou sembler superficielle, elle peut se transformer au fil du temps en un réel projet constructif. Il faut pour cela travailler avec le détenu sur ses besoins et sur ses perspectives réelles, tout en essayant de faire naître les dites motivations. Et cela grâce aux séances collectives d'information et d'orientation et aux entretiens socio-pédagogiques individuels que l'association mène dans les prisons où elle se rend.

C'est peut-être là le cœur de l'action : susciter chez les détenus des envies de changer, d'apprendre, de retrouver des aspirations leur insuffler une curiosité et, peut-être alors, de nouvelles perspectives.

Les méthodes utilisées aux cours sont nombreuses, adaptatives et évolutives : pédagogie de la réussite, du projet, participative, échanges « par-delà les murs », échange des connaissances entre élèves, pédagogie s'appuyant sur les acquis existants et la valorisation de chaque progrès, si minime soit-il ...

Les formateurs, au quotidien, transmettent des contenus, utilisent des méthodologies identiques à ce qui est proposé aux adultes hors prison.

Bien sûr, le fait que ces cours prennent place dans l'univers carcéral n'est pas anodin. La vie au quotidien des étudiants est marquée par l'enfermement. Tout le challenge des formateurs est d'orienter les cours vers d'autres horizons, tout en prenant en compte les réalités vécues par leurs élèves. Et cela, sans se laisser démonter par les obstacles multiples qui peuvent se dresser (grèves, absentéisme, transferts, bouleversement des horaires pénitentiaires depuis 2016 ...) et l'ambiance peu favorable à l'étude qui prévaut en prison.

Adeppi poursuit, malgré tout son travail d'alphabétisation au jour le jour grâce à de belles réussites vécues au quotidien. Avec, toutefois, la certitude qu'il faudrait également privilégier la prévention de la délinquance, les peines alternatives et une rénovation complète des prisons et de la politique pénitentiaire...

Participation de la FAFEP et de sept de ses membres au projet REINSERT de l'Enseignement de Promotion sociale

Depuis 2009, la FAFEP et plusieurs de ses membres sont engagés dans la mise en œuvre du volet associatif du projet REINSERT, bénéficiant à ce titre d'un soutien du Fonds social européen. Le projet a pour objectif principal l'orientation et l'accompagnement pédagogique des « détenus-étudiants ». Grâce à l'utilisation d'un dossier pédagogique commun, le dispositif permet notamment la détection de candidats présentant des difficultés particulières au niveau de la lecture et de l'écriture et la mise en place de remédiations.

Cinq associations membres de la FAFEP participent à cette initiative depuis la précédente programmation du FSE ; Adeppi, Aide et Reclassement, l'ORS-Espace Libre de Charleroi, le SLAJ-V de Bruxelles 2, le SLAJ de Neufchâteau. Deux services supplémentaires se sont joints aux partenaires dans le cadre de la nouvelle convention signée par la Ministre en charge de l'Enseignement de Promotion sociale, en décembre 2015 : le SAD de Marches (l'Autre lieu) et celui de Tournai II. Le nombre d'établissements couverts est ainsi porté à 15.

Pour l'ensemble des partenaires, l'année 2016 a été marquée par le mouvement de grève qui a bloqué les prisons pendant deux mois. Celui-ci a suspendu toutes les activités collectives. Dans ce contexte, les responsables pédagogiques ont été empêchés de remplir leurs missions et la majorité des cours organisés ont été interrompus. La

rentrée de septembre a été particulièrement difficile pour les équipes et pour les différents opérateurs de formation.

Le besoin d'échanges renforcés se faisant ressentir, la FAFEP a plaidé pour une relance des Comités locaux de suivi, organes de concertation mis en place dans le cadre du projet REINSERT. La demande a été relayée auprès de la Direction régionale des Etablissements pénitentiaires.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE EN PRISON

Projet REINSERT

L'Enseignement de Promotion sociale (EPS) fait preuve d'une longue expérience dans l'organisation d'unités d'enseignement (UE) au sein du milieu carcéral. Le projet REINSERT²⁴³ dans sa forme actuelle est le résultat d'un peu plus de quinze années d'évolutions. L'apport des Fonds européens durant cette période a permis d'implanter, d'adapter, de développer, et parfois simplement de maintenir une offre de formation qui se veut la plus large possible.

Celle-ci vise principalement à augmenter le seuil de compétence de l'étudiant dans le respect des finalités de l'EPS définies dans le décret du 16 avril 1991 :

- 1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

REINSERT *intra-muros* est le volet du projet qui permet d'amener les formations de l'EPS à l'intérieur des 18 prisons présentes sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles. Les formations organisées balayent un panel allant de l'alphabétisation aux formations préqualifiantes et qualifiantes. Elles souhaitent aussi renforcer les « habilités sociales » dans ce cadre particulier de manière à rapprocher la personne au plus près de l'emploi ou tendre à cet objectif par une remise en parcours.

Toutes permettent de recevoir, en cas de réussite, une attestation voire une certification pour des UE d'épreuves intégrées. Ces documents, délivrés par les établissements scolaires partenaire, ne permettent pas d'identifier qu'ils ont été obtenus durant une détention.

L'organisation modulaire de l'EPS permet à l'étudiant de faire valoir les attestations/certifications obtenues en *intra-muros* lors d'une éventuelle poursuite de leurs parcours en *extra-muros* dans l'un des 159 établissements qui composent ce niveau d'enseignement.

Favoriser cette poursuite du parcours relève du volet REINSERT *extra-muros* qui a vu le jour en 2013.

Depuis 2009, dans le cadre du portefeuille « Réinsertion des détenus » soutenu par les Fonds européens, une convention lie l'EPS à la Concertation des associations actives en Prison. L'intention de cette collaboration est de permettre la meilleure orientation possible de l'étudiant potentiel dans les limites de l'offre disponible au niveau local.

Depuis 2010, un comité d'accompagnement composé de représentants de la CAAP, du Coordonnateur administratif adjoint et des experts *extra-muros* et *intra-muros* du Centre de Coordination et de Gestion des Fonds européens de l'Enseignement de Promotion sociale ainsi qu'un représentant de l'agence FSE se réunit annuellement pour permettre aux membres de prendre connaissance du rapport global des activités réalisées par les différentes asbl.

²⁴³ Le projet REINSERT de l'Enseignement de Promotion sociale était soutenu dans le cadre du FSE.



Ce comité évalue le travail de terrain des associations et les effets de celui-ci sur le parcours pédagogique des étudiants tout en tenant compte des réalités de chaque prison et de sa population.

Cette réunion poursuit aussi les objectifs d'information mutuelle, de propositions des ajustements lorsqu'ils sont nécessaires, de réflexion commune face aux freins qui affectent les interventions de nos institutions.

Actions d'alphabétisation de l'Enseignement de Promotion sociale en prison

Identifiée comme un projet spécifique de l'EPS, l'alphabétisation bénéficie d'un soutien renforcé. Cela se marque notamment par l'apport de crédits complémentaires accessibles selon des conditions décrites dans le « décret relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale ».

Concrètement, cela représente 3200 périodes qui sont attribuées aux écoles pour subventionner les enseignants intervenants dans le cadre de l'alphabétisation. Il faut remarquer que l'unité référence de l'EPS est la période. Celle-ci représente 50 minutes de cours dispensées par un enseignant et dont la valeur est variable selon le niveau d'enseignement et le type de cours.

Le projet REINSERT double les 3200 pour atteindre 6400 périodes dédiées à des actions organisant l'une des UE suivantes :

- le français oral pour non francophone ;
- l'alphabétisation niveau 1A, 1B, 1, 2, 3, 4 ;
- le français langue étrangère UEDA- UEDB ;
- le certificat d'étude de base : CEB français/mathématique, CEB citoyenneté

Le nombre de détenus concernés par REINSERT dans les UE susmentionnées est repris dans le tableau ci-dessous :

2014		2015		2016	
Inscriptions	compté une fois	Inscriptions	compté une fois	Inscriptions	compté une fois
316	267	416	353	396	334

Pour rappel, une personne « comptée 1 fois » est une personne physique qui est susceptible de contracter des inscriptions dans plusieurs UE, d'où un nombre d'inscriptions supérieur au nombre de personnes comptées une fois.

En 2017, les actions complètes ou partielles²⁴⁴ organisées étaient au nombre de 32.

Si on applique une simple projection du nombre d'étudiants valablement inscrits multipliée par le nombre de périodes définie au dossier pédagogique de l'UE, cela aurait pu atteindre 50.596 périodes suivies par les étudiants ou 42.163,33 heures.

Malheureusement un tel lissage n'est pas possible au regard de la volatilité du public de l'alphabétisation doublée par des facteurs intrinsèques au milieu carcéral. Prenons pour exemple :

- les transferts d'une prison à une autre ;
- la concurrence du travail : le travail est indispensable pour une personne incarcérée n'ayant pas de ressources provenant de l'extérieur et qui souhaitant indemniser la partie civile, veut améliorer un peu son quotidien par des choses aussi simples que du tabac, etc...

Comme évoqué plus haut, ces facteurs spécifiques sont doublés par les causes d'abandon connues pour des publics fragilisés.

244 UE dont le début ou la fin est organisée sur une autre année budgétaire.



Remarquons que l'EPS ne prend pas comme unité normative le nombre de place disponible dans une UE. Rares sont les dossiers pédagogiques qui limitent le nombre de participants à l'UE.

Cette limite est le plus souvent imposée par les locaux mis à disposition des enseignants.

Situation des publics contraints

Voici quelques années que le secteur associatif et parapublic de la formation attire l'attention des pouvoirs publics sur l'émergence de publics activés dans le cadre de politiques fédérales et des difficultés liées à cette situation et plus particulièrement à la prise en charge de ces publics contraints. Ces publics sont obligés à suivre des formations dans le cadre de programmes d'activation mis en place par les CPAS ou les Services publics de l'Emploi pour obtenir le paiement d'allocations.

192

FACE AUX MULTIPLES DEMANDES D'ATTESTATIONS, UNE RÉACTION ASSOCIATIVE

Depuis le début des années 2000 et jusqu'à ce jour, l'Etat social continue sa mutation pour devenir pleinement un « Etat Social Actif ». Celui-ci n'a d'abord concerné que les usagers de CPAS en âge et en état de travailler ainsi que les chômeurs indemnisés.

C'est ainsi que, pour ces publics, le droit à percevoir un revenu ou une allocation allait être davantage conditionné par l'adoption d'attitudes qui soient conformes aux attendus formulés à leur encontre par les organismes publics (CPAS, Actiris, ONEm, Forem, VDAB...).

Dans leur communication, les promoteurs des politiques d'activation ont mis l'accent sur la dimension accompagnement des nouveaux dispositifs adoptés. Il s'agissait d'offrir aux personnes sans emploi (chômeurs

ou usagers de CPAS) un accompagnement personnalisé et cela notamment par le biais d'actions menées par des associations.

C'est ainsi que les acteurs associatifs impliqués (directement ou indirectement) dans les politiques d'activation ont été amenés à devoir fournir des attestations d'inscription, de fréquentation et de sortie de formation pour les publics activés. Cela afin de permettre aux organismes publics (ci-dessus cités) de pouvoir évaluer la propension de chacun à respecter les termes du contrat d'activation passé avec l'un ou l'autre de ces organismes. De fait, les associations se sont donc trouvées en situation de devoir fournir des attestations qui pouvaient aboutir, le cas échéant, à des diminutions ou des suspensions temporaires de leur revenu (de quelques mois pour les allocations de chômage), voire même à des exclusions pures et simples du dispositif (CPAS ou assurance chômage).

Au niveau des associations, la délivrance des attestations est restée longtemps du ressort des travailleurs sociaux de première ligne. Il leur appartenait d'apprécier au cas par cas comment ils devaient répondre aux demandes. Des questions d'ordre éthique et moral se posaient à eux et le traitement de ces demandes les détournaient de leur activité principale, tout en alourdissant leur charge de travail.

En mai 2016, des associations bruxelloises travaillant avec des publics Alpha décident d'agir de concert à ce sujet. Elles ont convenu de produire une attestation dont le contenu du recto est commun et dans lequel ils informent l'organisme public à l'origine de la demande qu'ils acceptent de délivrer des attestations d'inscription ou de sortie de formation mais, en aucune façon, des attestations de fréquentation. Concernant le contenu du verso de l'attestation, il appartient à chacune des associations impliquées dans la démarche collective.

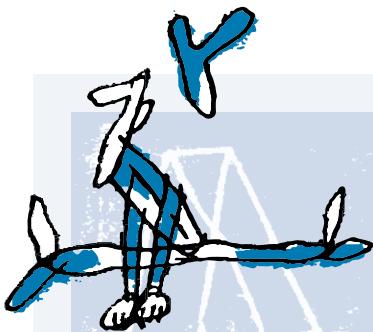


Ces associations se sont constituées en plateforme et disposent d'un site Internet²⁴⁵.

Actuellement 15 associations bruxelloises du secteur Alpha sont membres de la plateforme.



245 <http://www.stopattestations.be/>



CHAPITRE

6

Approche culturelle dans les projets d'alphabétisation

194

Le travail socio-culturel et l'expression culturelle sont mobilisés depuis bien longtemps en Education permanente²⁴⁶, mais au cours des années 2000, différentes initiatives ont permis de faire des démarches culturelles des pratiques habituelles dans le processus de formation d'adultes pas ou peu scolarisés. Que l'on prenne la culture dans une acception large, davantage anthropologique ou sous un angle plus restreint la limitant aux secteurs et disciplines artistiques, cette dimension a pleinement sa place dans le secteur de l'alphabétisation et en est même un des pivots et des fondements. Elle est partie intégrante de la formation, elle est à la fois point d'appui aux apprentissages et amorce à l'expression d'opinions. Elle peut aussi amener à la création.

L'accès à la culture ne consiste pas seulement à consommer des réalisations produites par d'autres, mais aussi à être pleinement auteur et acteur de projets où il s'agit de créer. De plus en plus d'approches pédagogiques en alphabétisation ont notamment et progressivement intégré cette dimension. Les activités artistiques et créatives ont plus particulièrement démontré leur pertinence pour améliorer l'estime de soi, favoriser l'expression,

pour faciliter la cohésion du groupe et pour mobiliser ou remobiliser des apprenants souvent en manque de confiance en leur potentiel. La pratique culturelle est protéiforme et peut prendre différents chemins.

La systématisation de cette approche au sein d'organismes d'alphabétisation fut facilitée par la prise de conscience des pouvoirs publics qui ont renforcé leur soutien à la place, encore trop modeste mais qui va en s'amplifiant, de la culture au sein des formations en alphabétisation. En effet, différentes initiatives culturelles visant les adultes infrascolarisés ont permis le développement de ce type de projets dans le processus d'alphabétisation d'adultes. Plusieurs initiatives ont vu le jour pour des publics infrascolarisés en termes de droit mais aussi d'implication dans des réalisations créatives et artistiques. Cette tendance se renforce et stimule de plus en plus d'opérateurs à intégrer cette dimension dans leur formation.

Coup d'œil sur différentes initiatives des pouvoirs publics et de Lire et Ecrire visant à favoriser l'accès aux droits culturels de personnes analphabètes.

²⁴⁶ En Education permanente, secteur culturel, la notion de culture est appréhendée de manière large : la lecture, l'écriture, le français, les langages mathématiques et la culture technologique sont aussi abordées comme des pratiques culturelles en soi.



Actions autour de la lecture, du livre et de la langue française

La Fédération Wallonie-Bruxelles compétente en matière culturelle est à l'initiative de diverses opérations pour promouvoir le livre, la lecture et la maîtrise de la langue française. Les bibliothèques publiques constituent des partenaires importants des opérateurs d'alphabétisation. D'autres initiatives visant un public maîtrisant pas ou peu le français sont également soutenues par la COCOF en Région bruxelloise.

Il est aussi intéressant de présenter le projet participatif d'édition de Lire et Ecrire qui travaille en partenariat avec un éditeur, des auteurs, des groupes d'apprenants et leurs formateurs avec l'objectif de publier une collection de romans accessibles à des personnes peu alphabétisées. Il est aussi important de souligner l'existence d'outils produits par le secteur associatif facilitant l'approche de la lecture avec des adultes pas ou peu scolarisés. A titre d'exemple, Lire et Ecrire Communauté française a publié un Journal de l'Alpha consacré au choix de livres pour des publics en Alpha²⁴⁷, une référence pour entamer ou poursuivre l'exploration de la lecture avec adultes pas ou peu scolarisés. Il est aussi utile de consulter la base de données en ligne du centre de documentation du Collectif d'alphabétisation²⁴⁸ qui propose notamment des publications destinées aux apprenants et des réalisations pédagogiques autour du livre et de la lecture. La Funoc publie un journal écrit « l'Essentiel » dont l'objectif est de rendre les informations accessibles aux publics traditionnellement exclus de la sphère de l'écrit.

247 <http://www.lire-et-ecrire.be/Journal-de-l-alpha>: Devenir lecteur. Quels livres pour l'Alpha ? , Le journal de l'Alpha, n°188, mars-avril 2013.

248 <http://www.cdoc-alpha.be/>

PLAN LECTURE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

A partir, notamment du constat que 15% des jeunes quittent l'école secondaire sans diplôme et sans l'usage fonctionnel de la lecture, un Plan Lecture²⁴⁹ transversal a été adopté en octobre 2015 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et prévoit 30 mesures pour favoriser cette pratique culturelle chez les 0-18 ans, en s'appuyant sur les secteurs de l'Enseignement obligatoire (Pacte pour un Enseignement d'excellence), de la Culture et de la Petite enfance.

Deux de ces mesures sont susceptibles de concerner le public en alphabétisation :

- Permettre le soutien d'activités transversales originales qui bénéficieraient d'un label « Plan Lecture » dans le cadre de la Fureur de lire, opération de sensibilisation à laquelle nombre de groupes d'alphabétisation pourraient prendre place,
- Mobiliser le secteur de l'Education permanente autour de la promotion de la lecture auprès des publics défavorisés.

Des informations sur l'état d'avancement de ce plan sont disponibles sur le portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

DYNAMIQUE PARTENARIALE AUTOUR DE LA LECTURE

Il est une institution culturelle liée à la promotion et à la diffusion du livre et de la lecture qui s'intéresse à l'alphabétisation et mène de nombreux projets avec des publics en alphabétisation : la bibliothèque.

249 <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=plan.lecture>

Le décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles du 30 avril 2009 substitue la 'bibliothèque projet' à la bibliothèque institution de prêt. Par ce texte, le législateur cherchait à rendre possible toutes les initiatives visant à améliorer l'efficacité des bibliothèques dans leur mission de rencontre de la demande de lecture, qu'elle soit exprimée ou pas. Il a par ailleurs été accompagné d'un refinancement non négligeable du secteur. Notamment, le décret prévoit explicitement l'intégration du rôle des partenaires de l'action des bibliothèques dans le plan de développement : centres culturels, associations d'Education permanente, opérateurs d'alphabétisation... Il dispose qu'un Conseil de développement de la lecture est créé au niveau local et associe les différents acteurs sociaux, éducatifs et culturels du territoire.

Entré en vigueur à partir du 1er janvier 2010, le décret a eu un impact positif pour toucher les publics éloignés de la lecture et plus particulièrement les personnes en formation d'alphabétisation.

En 2014, le secteur de la Lecture publique dénombrait 191 projets de type culturel en lien avec l'alphabétisation réunissant 123 partenariats avec ce secteur. En 2015, ce sont 157 projets de ce type et 105 partenariats qui ont été développés. Les statistiques récemment analysées pour l'année 2016 montrent que 201 projets se sont développés dans ce cadre avec un total de 109 partenaires.

Certains opérateurs d'alphabétisation peuvent conclure une convention de partenariat avec une bibliothèque dans le cadre du Plan quinquennal de développement de la lecture sur base duquel chaque bibliothèque obtient maintenant sa reconnaissance. C'est notamment le cas de Lire et Ecrire Brabant wallon et de la bibliothèque du Douaire à Ottignies.

A travers l'analyse des rapports d'activités d'Education permanente 2014 et 2015 des principaux opérateurs d'alphabétisation, il est possible d'avoir un échantillon du type d'activités que recouvrent ces partenariats bibliothèques-opérateurs d'alphabétisation :

- Participation des apprenants des groupes de Châtelet et Chatelineau de Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut à l'exposition « Des mots sur ma ville » ;
- Ciné-club-débat autour du film « La voleuse de livres » en partenariat avec le CIEP Luxembourg, Lire et Ecrire Luxembourg, la bibliothèque de Florenville à l'initiative du ciné-club local ;
- Animation avec les apprenants de Lire et Ecrire Wallonie picarde dans le cadre du projet « rencontre Jeu t'aime » en partenariat avec la bibliothèque publique de Mouscron ;
- Animations de découverte des livres et de la bibliothèque menées par la bibliothécaire des Riches Claires dans le cadre du projet « Le pouvoir d'être lecteur dans le monde de l'écrit » et d'un partenariat de Lire et Ecrire Bruxelles et de la bibliothèque des Riches Claires ;
- « Sans dire mot », projet participatif autour du livre de Xavier Deutsch publié dans la collection « La Traversée » : participation des apprenants à : une lecture publique en bibliothèque et un atelier d'écriture, une collaboration entre Lire et Ecrire Centre Mons Borinage, la bibliothèque de Haine-Saint-Pierre et la bibliothèque centrale du Hainaut.

Ces exemples démontrent :

- qu'ouvrir la bibliothèque, institution qui peut paraître élitiste aux yeux de ceux qui ne maîtrisent pas l'écriture et la lecture, est un enjeu essentiel pour lutter contre l'illettrisme ;
- que les partenariats sont un levier essentiel pour permettre l'appropriation du livre par des adultes faibles lecteurs.



A noter que, les actions en lien avec l'alphabétisation se développant depuis déjà quelques années en Lecture publique, une recommandation a été émise en 2008 par des professionnels des deux secteurs pour créer « un kit d'autonomie à destination des bibliothécaires, un ensemble d'outils pratiques et relationnels, de « trucs et astuces », de conseils clairs provenant de professionnels du secteur de l'alphabétisation »²⁵⁰.

LA TRAVERSÉE, COLLECTION DE LIVRES DESTINÉS À DES LECTEURS PEU ALPHABÉTISÉS

En 2010, lors du « Printemps de l'Alpha²⁵¹ », organisé par Lire et Ecrire à Libramont cette année-là, 400 apprenants et formateurs de Wallonie et de Bruxelles se retrouvent en Ardenne pour partager leurs livres « coups de cœur ». Les livres présentés dans ce cadre sont en majorité des livres jeunesse ou des albums illustrés destinés aux enfants, plus accessibles à des adultes faibles lecteurs. Or, les apprenants disent avoir envie de lire des livres qui leur parlent. Il y a, en effet, en Francophonie, une réelle absence de livres adaptés à un public adulte infrascolarisé alors que du côté anglo-saxon, différentes démarches ont vu le jour pour permettre un accès aux livres aux personnes en difficulté avec la lecture.

Lire et EcrireLuxembourg entend la demande des apprenants, mais aussi des formateurs, de libraires et de bibliothécaires de disposer de romans accessibles aux adultes faibles lecteurs, dont l'histoire correspond aux souhaits et attentes des publics concernés. Des romans

pour rêver, s'évader, découvrir de nouveaux univers et accéder, peut-être, au plaisir de lire. C'est ainsi que la collection « La Traversée »²⁵² a vu le jour à l'initiative de Lire et EcrireLuxembourg, en partenariat avec la maison d'édition Weyrich. Une équipe constituée de professionnels (libraires, bibliothécaires, enseignants, formateurs en alphabétisation) est mise sur pied pour accompagner ce projet tant sur les plans éditorial que pédagogique et financier et en évaluer la faisabilité.

Le projet s'inscrit d'emblée dans le cadre d'un processus participatif apprenant, associant à des auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles des apprenants en formation d'alphabétisation. Au travers de différentes étapes, le processus invite les apprenants participants à rencontrer des écrivains, exprimer leurs attentes et envies de lecture, faire valoir leurs opinions. D'autre part, les auteurs prennent connaissance des réalités vécues par ces personnes, leurs centres d'intérêt, habitudes de lectures et ressources.

Au fil du projet, des groupes d'apprenants endossent le rôle de lecteurs critiques, permettant aux auteurs de faire évoluer leur récit vers une plus grande accessibilité. Un guide méthodologique d'accompagnement à l'écriture, réalisé avec des apprenants en alphabétisation, est remis aux auteurs. Par ailleurs, les apprenants participent aussi à la phase de sensibilisation et de diffusion de ces ouvrages inédits qui font l'objet d'une présentation chaque année à la Foire du livre de Bruxelles, et ce depuis 2012, mais aussi dans des bibliothèques, auprès des associations d'alphabétisation, ou lors du « Printemps de l'Alpha » ou encore du Salon de l'Education. Cette partie du travail est soutenue par une convention en Education permanente hors décret depuis 2012 et a fait l'objet d'une reconduction en 2017.

250 « L'alphabétisation au sein des bibliothèques publiques de la Communauté française de Belgique. Recherche du Centre d'Etudes sociologiques des facultés Universitaires Saint-Louis », Delchambre Jean-Pierre, Frassen Abraham et Lenel Emmanuelle in Les Cahiers du CLPCF, Bruxelles, février 2008 et « Outil bibliothèque qui favorise l'intégration des personnes éloignées de l'écriture et de la lecture et des populations étrangères dans les bibliothèques » à l'initiative de la Communauté française de Belgique en collaboration avec le Collectif Alpha et Le Miroir vagabond.

251 Activité grand public bisannuelle qui associe toutes les Régionales de Lire et Ecrire sous la houlette de Lire et Ecrire Communauté française.

252 Les publications qui constituent la collection « La Traversée » sont coproduites en partenariat avec l'éditeur Weyrich : <http://www.collectionlatraversee.be/>

Aujourd'hui, ce sont plus de cinq cent apprenants, issus de groupes d'associations situées aux quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui se sont impliqués dans l'aventure aux côtés d'une vingtaine d'auteurs. En 2017, la Traversée²⁵³ compte vingt titres originaux qui relèvent de différents genres qui vont du roman historique au policier en passant par le roman sentimental ou initiatique :

- L'attente d'Amandine Fairon
- Sans dire un mot de Xavier Deutsch
- Les crises de Salomon de Claude Raucy
- Après ta mort de Jacqueline Daussain
- Toute une vie de Patrick Delperdange
- Rue du Chêne de Veronika Mabardi
- Un autre choix de Frédérique Dolphijn
- Anna de Colette Nys-Mazure
- Gros de Jean-Pierre Echterbille
- Du sang sur le couteau de Claire Ruwet
- Le monde de Nestor de Christine Van Acker
- Le silence de Cologne de Michel Cornelis
- La fille de la Poésie de Thierry Robberecht
- La femme cougar d'Edgar Kosma
- Les chapeaux rouges de Jean Jauniaux
- Le duel de Salomé Mulongo
- Le voleur de lunettes de Christophe Collins
- Histoires ordinaires de Vincent De Raeve
- Monsieur André de Geneviève Damas
- Paradis blanc de Nathalie Skowronek

Outre l'accès aux livres et au plaisir de lire qu'il offre aux adultes éloignés de la lecture, le projet « La Traversée » entraîne de nombreux impacts positifs chez les différents participants au processus. Auteurs, formateurs, apprenants et travailleurs de Lire et Ecrire Luxembourg vivent, chacun à leur manière, une réelle transformation. Transformation dans le rapport aux livres, aux littératures, dans les pratiques de la lecture en formation ou, plus largement, dans la participation apprenante. En termes d'inclusion

et de cohésion sociale, on assiste à une reconnaissance de la culture de l'autre, des cultures et à la valorisation des cultures populaires. Les apprenants impliqués dans le projet voient leur estime de soi revalorisée. Ils prennent confiance en eux, se sentant écoutés, pris en compte. Une nouvelle légitimité naît chez des adultes qui ne se sentaient pas à l'aise par rapport aux livres, littératures, bibliothèques, librairies.

OPÉRATIONS « LA LANGUE FRANÇAISE EN FÊTE » ET « VILLE DES MOTS »

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la Direction de la langue française (DLF) contribue à la promotion et au rayonnement du français parlé et écrit.

Elle est la cheville ouvrière d'une campagne de sensibilisation annuelle connue sous l'intitulé « La langue française en fête »²⁵⁴ qui exploite la dimension ludique et créative. L'objectif consiste à lutter contre certains stéréotypes tenaces autour du français qui font obstacle à une appropriation de notre langue par tous. Parmi ces stéréotypes figure l'idée largement répandue selon laquelle le français serait une discipline de haut niveau réservé à un cénacle de grammairiens et de linguistes. « La langue française en fête » tend à réhabiliter, au contraire, l'idée que le français est un « outil » au service d'usagers qui en sont pleinement propriétaires, et non simple locataires.

Depuis 1995, la Direction de la langue française orchestre cette vaste campagne grand public en collaboration avec ses partenaires de France, du Québec et de Suisse romande. Cette semaine encadre traditionnellement le 20 mars, Journée internationale de la francophonie, fêtée, quant à elle, par une cinquantaine de pays dans le monde. Cette célébration transnationale réhabilite une langue vivante, chantante, poétique, ludique, créative, moderne,

253 En 2018 est prévue la parution du roman « La grande lessive » de Corine Jamar.

254 Infos et suggestions : www.lalanguefrancaiseenfete.be et languefrancaise@ctwb.be



mouvante, multiple, telle qu'elle se décline dans le vaste espace de la francophonie.

Chaque édition propose l'exploration d'un thème et de 10 mots communs aux pays de la francophonie qui sont prétextes à des activités pédagogiques et artistiques dans les écoles, les bibliothèques, les Centres d'expression et de créativité, les Maisons de jeunes, les associations, etc. car « La langue française en fête » se joue d'abord à l'ombre des projecteurs, au sein d'une classe ou d'un atelier. Écriture, improvisation, poésie, chanson, Slam, théâtre, arts plastiques se déploient dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles autour de ces 10 mots ou autour d'autres mots. Si les 10 mots constituent le ferment des actions, d'autres inspirations sont largement accueillies dans cette vaste campagne. L'imagination étant à l'honneur, créativité linguistique et artistique se marient et prennent les formes les plus diverses.

Autour du thème international commun, des outils pédagogiques tels que le livret des 10 mots, rassemblant les textes de 10 auteurs francophones, la brochure pédagogique « Français Langue Maternelle », et la brochure pédagogique « Français Langue Etrangère » sont largement diffusés et peuvent constituer le support de certaines activités²⁵⁵. Depuis quelques années, en effet, des courriers envoyés vers février informent les organismes d'alphabétisation et de français langue étrangère (FLE) des thèmes et les invitent à développer des activités autour de cette dynamique fédératrice afin de développer le lien et l'attachement à cette langue commune.

L'intérêt que les organismes de formation en alphabétisation participent aux activités programmées est évident pour faciliter une dynamique linguistique, l'enrichissement du vocabulaire et l'appropriation de la langue. La DLF accueille également les suggestions des organismes et souhaite vivement répondre au mieux aux besoins par la création d'outils adaptés à leur public.

Parallèlement, des événements très diversifiés sont également programmés : expositions, concerts, représentations théâtrales, jeux, concours, conférences et débat, etc.

Chaque année en Fédération Wallonie-Bruxelles, une ville devient le centre névralgique de la fête dont elle accueille et organise les différentes animations. Elle devient la « Ville des mots ». A ce titre, elle déploie les mots dont elle joue. Elle les affiche, elle les expose, elle les suspend sur autant de calicots, banderoles, oriflammes, phylactères, elle en sème des parterres de fleurs qui deviennent des mots, des vitrines transformées en autant de pages... Dans ce décor urbain habillé de mots, la ville anime ses rues, ses places, ses parcs, ses théâtres et lieux de rencontres par des jeux, des concerts, des concours, des débats, des joutes oratoires qui restituent au citoyen son espace de vie et son espace de parole.

Différentes villes des mots se sont succédées : Mons, Huy, Braine-l'Alleud, Dinant, Tournai, Namur, Watermael-Boitsfort, Habay, Nivelles, Mouscron, La Louvière, Marche, Bruxelles-ville, Liège, Verviers, Saint-Gilles, Charleroi, Molenbeek, Pétrolwelz... Au fil des éditions, d'anciennes « Villes des mots » ont formé un réseau auquel l'adhésion est libre et facultative.

Au fil de ces différentes éditions, dans les « Villes des mots », un travail de plus en plus important s'est développé autour de publics fragilisés, ceux pour qui la langue est si importante et pourtant si difficile à maîtriser : Namur et les activités du PAC en collaboration avec l'asbl Créations d'ailes, Liège et sa journée annuelle de rencontre du secteur Alpha/FLE « Expression », Molenbeek et ses activités Alpha/FLE en bibliothèques, etc. C'est précisément à travers ces actions que « La langue française en fête » prend tout son sens : rendre la langue à chacun, non pas pour faire de nous des linguistes, des poètes ou des écrivains, mais rester autonome dans son appropriation de la langue.

255 Ces brochures sont téléchargeables et librement associées aux chroniques vidéos en ligne autour des 10 mots.

LA MAISON DE LA FRANCITÉ

Située au cœur de Bruxelles, cette asbl qui a vu le jour dans les années 70 assure la promotion de la langue française dans un esprit de modernité et d'ouverture. Dans le cadre de ses missions, la Maison de la Francité propose différents services et formations. Pour n'en citer que quelques-unes : un service d'aide administrative aux personnes ne maîtrisant pas ou peu le français, des tables de conversation, des exercices de français en ligne ouverts à tous, un service de prêt de malles de jeux thématiques (alphabétisation, français langue étrangère), une exposition interactive annuelle « Jeux de langage » où le public (tout-venant et professionnel) a la possibilité de découvrir gratuitement des jeux ciblés sur le langage et/ou de participer à des ateliers thématiques : jouer en classe de FLE et alphabétisation, jeux coopératifs...

EXEMPLE DE MÉTHODOLOGIE ARTISTIQUE POUR L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS PAR LE CHANT : ASBL MANDJI

Le service Cohésion sociale de la COCOF est en charge de l'accueil des migrants. Permettre aux personnes allophones d'origine étrangère de parler le français est une des missions-clés des opérateurs agréés dans le cadre du Plan quinquennal de Cohésion sociale. Les pouvoirs publics bruxellois ont la volonté d'encourager des approches pédagogiques innovantes et de favoriser la dimension créative dans l'apprentissage linguistique pour en faciliter la maîtrise et pour que la langue à apprendre devienne une source de plaisir. Un exemple de bonne pratique de ce type à Saint-Gilles en Région bruxelloise. Parce que le chant favorise l'expression et qu'il (ré)-introduit le plaisir, le désir et l'émotion, l'équipe de l'asbl Mandji composée d'un formateur Alpha/FLE et de deux musiciens/animateurs a choisi de s'en servir comme outil d'apprentissage de la langue française. Cela fait maintenant cinq années que cette asbl travaille auprès de

différents types de publics : adultes en formation (Actiris), MENA (Mineurs non accompagnés), sans domicile fixe, adultes demandeurs d'asile en centre d'accueil, etc... et qu'elle constate - ainsi que les structures qui les accueillent - que c'est une méthodologie très efficace. En effet, cela permet aux personnes d'apprendre et de faire des progrès en phonétique, rythme et musicalité de la langue, compréhension, prononciation ainsi qu'en structuration de la pensée au niveau grammatical.

Le chant est également bénéfique pour ces personnes qui sont fragilisées parce qu'il est structurant. Les chansons étant organisées, travaillées et répétées en couplets et refrains, elles structurent le temps, ce qui leur permet de se sentir sécurisées par ces repères et, par conséquent, d'être à même d'apprendre le français (en communiquant autrement) dans des conditions autres que 'traditionnelles' et auxquelles elles adhèrent, en général, beaucoup moins. Tout du moins dans un premier temps.

Le cours de français langue étrangère est souvent, pour les apprenants, le premier pas dans le processus de (ré)insertion et/ou de (re)socialisation. L'apprentissage du français en rythme et en chanson qui est à la fois ludique et pédagogique permet aux publics concernés de briser de nombreuses barrières. Grâce à l'aspect ludique de la méthode et aux nombreuses répétitions de phrases, mots, sons, ils s'intègrent ainsi complètement dans le processus d'apprentissage de la langue, découvrent la culture du pays d'accueil (les textes des chansons de Zazie, Guy Béart, Serge Gainsbourg... sont réadaptés par thèmes par l'équipe mais, les informations sur les chanteurs et chansons originales sont toujours données aux apprenants), découvrent des résonances entre leur passé et leur présent, entre ici et ailleurs, la découverte de soi et des autres.



Expériences pédagogiques innovantes par le jeu

Les ludothèques bruxelloises représentent des partenaires privilégiés en matière de projets ludiques et alternatifs sur toute la Région de Bruxelles-Capitale. Philosophiquement, les ludothèques affirment leur volonté de créer du lien et de rendre le jeu accessible à tous et pour tous. Elles s'inscrivent dans un mouvement global de diversité, qu'elle soit physique, culturelle ou sociale.

Voici quelques exemples de projets ayant eu lieu sur l'année 2015-2016.

LUDOTHÈQUE WALALOU ET SON PROJET « ALPHA-LUDO »

Cette ludothèque, située dans le quartier de Cureghem à Molenbeek, accueille 3 fois par semaine ses membres ainsi que les personnes du quartier autour d'un atelier jeux et langage. Le principe de cet atelier est d'utiliser l'outil jeu pour arriver à différents apprentissages en français mais aussi la dynamique de groupe, la sécurité émotionnelle... Mis en place depuis plusieurs mois, ce projet remporte un franc succès !

LUDOTHÈQUE SPECULOOS ET LIRE ET ECRIRE AUTOUR DU PROJET « ALPHA-JEUX »

Ce projet né au niveau de la concertation communale Cohésion sociale de Molenbeek, impliquait prioritairement 6 associations d'alphabétisation molenbeekoises. Coordonné par Lire et Ecrire Bruxelles, il s'est développé en partenariat avec la ludothèque communale Spéculoos, le secteur ludothèques de la COCOF et la Maison de la Francité. Depuis 2016, il a renforcé son déploiement régional en répondant aussi à de nombreuses associations hors Molenbeek. Ce projet vise à utiliser des jeux pour

accompagner et soutenir des adultes, peu ou pas scolarisés, dans leur projet de mieux connaître le français, tant au niveau de la communication orale qu'écrite. Par ailleurs, le jeu permet d'aller à la rencontre de l'autre, de souder le groupe, de tisser des liens et plus globalement, il favorise le vivre ensemble. Le projet « Alpha-jeux » est coordonné par une animatrice engagée à temps partiel par Lire et Ecrire Bruxelles pour le compte de tous. Lire et Ecrire Bruxelles et les associations partenaires ont travaillé durant le quinquennat 2011-2015 pour choisir les jeux à acquérir et les mettre à disposition des associations d'alphabétisation et de FLE de la commune de Molenbeek via la ludothèque communale Spéculoos. Depuis 2006, ces jeux sont disponibles en prêt à tous les formateurs. Les jeux de cette collection sont aussi diffusés via la Maison de la Francité et le Centre de documentation du Collectif Alpha. Un site a été créé pour soutenir les formateurs dans leur utilisation du jeu en alphabétisation. L'animatrice organise, en outre, à la demande de formateurs, des animations ludiques pour des groupes d'adultes en apprentissage du français. Elle mène enfin des séances de formation destinées aux équipes de formateurs.

SECTEUR LUDOTHÈQUES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET L'ASBL FORMOSA

Le secteur ludothèques de la Commission communautaire française a démarré le projet « cycle d'animations-formations sur le thème de « jouer et apprendre le français » en 2013 suite à la réalisation d'une étude théorique. En 2013-2014, le projet a été mené dans une classe de primaire composée de plusieurs enfants primo-arrivants. Cette initiation qui s'est déroulée sur un an a soulevé un bon nombre d'éléments, ce qui a amené le secteur à la volonté d'élargir le projet à d'autres publics. C'est pourquoi en 2014-2015, ce même projet a été proposé à deux institutions bruxelloises dont l'asbl Formosa. Fondée en 2001, l'asbl située en plein centre de Bruxelles propose

1

6

201

des cours d'alphabétisation, de français langue étrangère ainsi que des activités socio-culturelles pour les habitants du quartier. Démontrant une forte motivation à introduire le jeu comme outil d'apprentissage au sein de leur structure, un cycle d'animations sur le jeu de langage a été proposé à l'asbl et mis en place de janvier à juin 2015 à raison d'une animation/mois pour deux groupes d'apprenants (alphabétisation débutant et français langue étrangère débutant). Les résultats ont été très positifs et productifs et ont contribué à la poursuite de l'utilisation de l'outil jeux comme vecteur d'apprentissage et de communication.

Dynamique d'Education permanente, une approche culturelle de la formation

S'il est bien une spécificité de la Fédération Wallonie-Bruxelles en alphabétisation, c'est la part importante et pionnière que le secteur culturel a pris dans la genèse de la politique d'alphabétisation et la reconnaissance des opérateurs dans le secteur de l'Education non formelle. Il s'agit de prendre la culture non dans son acception limitée au sens artistique, mais dans une dimension plus large, davantage anthropologique ce qui permet d'étendre son domaine à d'autres activités que les pratiques artistiques *stricto sensu* et d'élargir son champ au sociétal. Il s'agit de développer des projets dont la nature est davantage de type socio-culturel. Depuis les années septante, des opérateurs associatifs historiques sont reconnus par ce secteur : Le Collectif d'alphabétisation de Saint-Gilles et l'Ecole Alpha Mons-Borinage. Ces deux opérateurs sont toujours actifs. Dans les années quatre-vingts, c'est au tour de Lire et Ecrire d'être reconnu. A cette époque, ce sont les formations en alphabétisation qui sont soutenues dans le cadre du décret de 1976. Hors décret, Lire et Ecrire obtient des conventions visant à la sensibilisation, la coordination et à la poursuite de recherches. Depuis

l'entrée en vigueur du décret du 17 juillet 2003, Lire et Ecrire est reconnu comme mouvement d'Education permanente dans 4 axes²⁵⁶.

Activités culturelles en lien avec l'alphabétisation éligibles en Education permanente aux termes du décret du 17 juillet 2003

Les activités d'éducation permanente éligibles et menées avec un public d'apprenants dans le cadre de l'axe 1 portent sur la participation, l'éducation et la formation citoyenne. Elles font partie intégrale du cursus de formation en alphabétisation. Il s'agit davantage de mener des actions qui s'inscrivent dans une dynamique d'appropriation collective et de lecture critique de la société afin de donner à ces personnes accès à leurs droits fondamentaux (sociaux, culturels, politiques et économiques) avec pour perspective un objectif citoyen d'émancipation personnelle et collective. Chaque opérateur travaillant dans ce cadre choisit les axes dans lequel il s'inscrit qu'il définit en fonction d'enjeux identifiés et dont il développe en toute autonomie les thématiques et priorités.

Les associations et mouvements reconnus en Education permanente mènent différentes activités liées à l'alphabétisation dans l'axe 1 qui concerne directement les apprenants et éventuellement d'autres activités dans le cadre des autres axes du décret : campagnes, actions de sensibilisation, formation des formateurs et du personnel en contact avec le public en alphabétisation, réalisation de matériel pédagogique, analyses et études ...

²⁵⁶ Lire et Ecrire est reconnu dans l'axe 1 (Participation, éducation et formation citoyenne), axe 2 (Formation d'animateurs, de formateurs et d'acteurs associatifs), axe 3.2 (Réalisation d'études et de recherches) et axe 4 (Sensibilisation et campagnes). Voir chapitre politiques pour davantage d'informations sur les axes de reconnaissances, pages 94 à 97.



Activités spécifiquement culturelles développées par les opérateurs d'alphabétisation dans le cadre de leur reconnaissance

L'axe 1²⁵⁷ du décret cible directement le public d'apprenants et porte sur des activités visant la participation, l'éducation et la formation citoyennes.

Plusieurs associations d'alphabétisation ont opéré le choix de travailler dans cet axe et valorisent des activités dans une thématique dont l'enjeu est l'accès à la culture qu'elles mettent en œuvre à travers une multitude d'activités qui prennent différentes formes : débats, présentation, ateliers créatifs, ateliers théâtre, ateliers d'écriture, ateliers d'arts plastiques, actions menées en partenariat avec les bibliothèques autour du livre et de la lecture expositions, participation à des festivals, ciné-débats, actions liées à la promotion du livre en partenariat avec les bibliothèques ou dans le cadre de la promotion de la langue française ... :

À titre d'exemples, pour 2014 :

- Le **mouvement Lire et Ecrire**²⁵⁸ (Lire et Ecrire Communauté française et ses Régionales wallonnes et bruxelloise) renseigne près de 3.000h d'activités culturelles en axe 1 dans son dossier justificatif de 2014. Ce mouvement développe 4 thématiques d'action dans l'axe 1 dont l'une s'intitule 'accès aux droits culturels' ce qui a permis à Lire et Ecrire de valoriser et de développer un programme aux enjeux spécifiquement culturels.
- Le **Collectif d'alphabétisation** qui déploie des activités culturelles à raison de 327h en

2014 dans le cadre d'une thématique intitulée « Développer l'expression et la pratique culturelle pour développer l'accès à la culture » et ce dans ses 3 implantations bruxelloises (Saint-Gilles, Molenbeek et Forest).

- **Alpha-Mons Borinage**. développe également une thématique expressément culturelle et intitulée « Emancipation de l'individu par la créativité et l'expression » dans le cadre de l'axe 1 de sa reconnaissance en Education permanente. 256 heures d'activités culturelles sont renseignées.

L'axe 3.1. porte sur la production de services. Dans le cadre de cet axe, deux projets concernent l'alphabétisation et présentent une dimension favorisant l'accès à la culture par la mise à disposition de matériel pédagogique original.

- Le Centre de documentation du Collectif d'alphabétisation²⁵⁹ : Ce centre offre un service de librairie pour la promotion et la diffusion des réalisations de groupes en formation qui ont édité des livrets ou brochures suite à des ateliers d'arts plastiques ou de photographie, à des ateliers d'écriture ou de récits de vie, à des activités cuisine... Dans le cadre de sa reconnaissance en Education permanente, le Centre de documentation réalise des outils pédagogiques, notamment des valises, et dispose d'un catalogue en ligne. Ces outils peuvent être empruntés²⁶⁰. Certains sont consacrés aux pratiques culturelles ou fournissent pistes et matériel pour explorer des thématiques spécifiques : outils autour de l'art, du patrimoine et de la culture, outils autour du livre et de la lecture, outils

257 Cette contribution a choisi de présenter un nombre limité d'exemples pour l'année 2014 liés à l'axe 1 et l'axe 3.1. Chaque année, les opérateurs réalisent des activités similaires à celles présentées pour développer une approche culturelle et favoriser l'accès à la culture de leurs participants. Lire et Ecrire est aussi reconnu dans l'axe 3.2 (analyses et études) et en axe 4 (campagnes et sensibilisation).

258 Outre la thématique « Accès aux droits culturels », Lire et Ecrire développe 3 autres thématiques : accès aux droits sociaux, accès aux droits politiques et accès à l'information et à la connaissance qui relèvent également de la culture mais dans une acception plus large.

259 Existant depuis 1977 à Bruxelles et conçu à l'origine pour que les formateurs disposent de matériel pédagogique, il met à disposition de près de 1000 lecteurs par an plus de 8000 ouvrages et une trentaine de revues à consulter sur place et à emprunter. Il joue aussi le rôle d'archivage et de diffusion pour certaines publications d'opérateurs d'alphabétisation. Le Centre de documentation du Collectif Alpha est situé à 1000 Bruxelles, 148, rue d'Anderlecht (3e étage) - cdcc@collectif-alpha.be.

260 Voir site : <http://www.collectif-alpha.be/spip.php?article10>

autour de la société et de l'interculturalité... Le site du Centre de documentation héberge aussi différents blogs liés aux activités culturelles menées par les apprenants²⁶¹.

- La Funoc : A partir de 2014, la Funoc à Charleroi est reconnue en Education permanente pour consolider et développer le projet du 'Journal l'Essentiel', média d'actualités en ligne conçu et destiné pour pouvoir être lu par des publics faibles lecteurs ou éloignés de l'écrit.

Activités culturelles d'Education permanente soutenues hors décret

Dans le cadre de l'Education permanente, deux asbl bénéficient de conventions « hors décret », pour une durée déterminée, dont l'objet concerne l'alphabetisation et ce en lien avec des enjeux culturels. Ces conventions ponctuelles permettent à ces opérateurs de mener des projets spécifiques qui se distinguent des activités soutenues dans le cadre de leur reconnaissance en Education permanente :

- Lire et Ecrire Luxembourg (convention 2012-2016 renouvelée en 2017) : convention portant sur la réalisation, la mise en œuvre et l'édition d'ouvrages destinés à des publics éloignés de la lecture en coédition, avec un éditeur
- Vie Féminine (convention 2011-2016 renouvelée en 2017) ; convention 'Alpha féministe' qui porte sur l'organisation de formations d'alphabetisation et de FLE centrées sur des enjeux féministes, notamment la réalisation d'un outil pédagogique par an.

Appel à projets Alpha-Culture

Depuis 2007, la circulaire Alpha-Culture²⁶² permet le soutien à des projets de collaborations artistiques et culturelles entre organismes de formation d'alphabetisation et structures artistiques ou socio/artistiques ou intervenant artistique pour mener des projets de type culturel ou artistique. L'objectif est d'utiliser la culture pour faciliter l'acquisition des compétences de base et mobiliser les personnes pas ou peu scolarisées. Ces projets culturels doivent avoir un caractère exceptionnel par rapport aux activités habituelles de l'organisme et s'inscrivent dans la dynamique de formation, soit à l'intérieur de celle-ci, soit en parallèle avec celle-ci.

La spécificité de cet appel à projets est ;

- de reposer sur un partenariat entre organismes de formation en alphabetisation (Alpha écrit/Alpha FLE) et opérateurs ou intervenants de type (socio)-culturel ou (socio)-artistique externe à l'opérateur de formation,
- d'être ouvert aux organismes d'alphabetisation reconnus, agréés ou régulièrement subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie ou la COCOF,
- d'être ouvert aux opérateurs de l'Education non formelle (type associatif répondant aux conditions

262 Cette circulaire est gérée par le Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse (AG Culture) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'appel à projets est cependant ouvert aux opérateurs d'alphabetisation des secteurs formel et non formel reconnus, agréés ou régulièrement subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi par la COCOF et la Wallonie. Tout en conservant ses objectifs premiers, favoriser l'accès à la culture de personnes en difficulté en lecture-écriture et faciliter l'intervention de professionnels de la culture dans une dynamique de formation de personnes infrascolarisées, l'appel à projets a fait l'objet de plusieurs ajustements au fil du temps en tenant compte de l'expérience menée depuis 2008. Le cadre réglementaire de cet appel à projets a évolué ;

- Circulaire ministérielle
 - du 19 juillet 2007 relative aux subventions de projets 'Alpha-Culture'
 - du 5 février 2014 relative aux subventions de projets 'Alpha-Culture'
 - du 22 juillet 2015 relative aux subventions de projets 'Alpha-Culture 2015'
 - du 16 mai 2016 relative aux subventions de projets 'Alpha-Culture 2016'
 - du 11 juillet 2017 relative aux subventions de projets 'Alpha-Culture 2017'
 - du 16 avril 2018 relative aux subventions de projets 'Alpha-Culture'



de subventionnement par une des Entités fédérées) et aux opérateurs de l'Education formelle (établissements de Promotion sociale).

Cet appel à projets permet non seulement aux opérateurs d'alphabétisation de mener des projets de type artistique ou culturel exceptionnels par rapport à leurs activités habituelles, mais il leur permet aussi de recourir aux services de professionnels du monde de la culture et de l'art. Les partenaires sont très variés : CEC (Centres d'expression et de créativité), compagnies de théâtre ou de théâtre-action, bibliothèques, centres culturels, centres d'art contemporain mais aussi intervenants artistiques ou socio-artistiques dont la compétence est avérée. Les subventions sont modestes, mais cet apport financier permet d'engager un intervenant et de couvrir les frais de production ou de diffusion de ce type d'initiatives qui ne peuvent entrer dans le cadre récurrent des subventions structurelles des organismes.

Entre 2008 et 2017, 210 projets ont été sélectionnés et subventionnés via cette circulaire ministérielle:

- production de réalisations collectives
- diffusion et promotion de ces réalisations collectives

Compte tenu de l'évolution budgétaire²⁶³ et de l'évaluation de l'impact positif de cette mesure en 2012, il a été décidé depuis 2014 :

- de ne plus reprendre les projets de type 'initiation' dont la subvention s'élevait à 1.000 € ;
- de resserrer les critères de l'appel à projets pour cibler davantage les opérateurs concernés par l'alphabétisation seuls porteurs de projets depuis 2014 ;
- de permettre une seule demande par organisme ou par antenne locale ou régionale d'un organisme ;
- de préciser davantage certains points dans la circulaire comme l'externalité de l'intervenant de type culturel ;
- d'adapter le critère de nombre de participants en milieu carcéral (7 au lieu de 10) compte tenu de la situation particulière des centres de détention et prisons.

Nombre de projets par type de demande

Appel à projets 'Alpha-Culture' – Dossiers retenus par type de demande – 2008-2017

Types de projets	2008	2009	2010	2011	2012	2014	2015	2016	2017
Initiation	8	3	1	7	2	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Production collective	18	21	16	20	19	10	14	15	10
Diffusion	7	7	4	3	3	0	0	0	0
Demande conjointe	0	0	0	0	0	4	2	1	10
TOTAL	33	31	23	31	26	14	16	16	20

²⁶³ En 2013, l'appel à projets a été suspendu pour des raisons budgétaires, puis a repris en 2014 avec un budget moins important bien que le nombre de demandes soit resté constant. Un quart des projets rentrés a pu être soutenu sur base de l'évaluation d'une commission administrative de sélection qui s'appuie sur une liste de critères précisées dans la circulaire pour classer les projets qui sont subventionnés à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les demandes dépassent largement les possibilités de soutien et touchent à un large éventail de disciplines artistiques comme le montre le tableau ci-dessous. Une analyse plus fine permet de voir les variations d'année en année non seulement par types de projets retenus mais aussi sur le plan :

- des disciplines artistiques privilégiées
- de la répartition géographique entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie

Les projets pluridisciplinaires sont les plus nombreux suivis par les projets d'arts plastiques et ensuite de théâtre. Comme le montre le tableau ci-dessous, les projets bruxellois sont plus nombreux que ceux menés en Wallonie. Ceci s'explique probablement par l'organisation d'événements comme le Festival Arts & Alpha qui facilite la promotion et la diffusion ce type d'activités culturelles en Région bruxelloise.

Nombre de projets retenus par type de disciplines artistiques et année de l'appel à projets

Appel à projets 'Alpha-Culture'- Dossiers retenus par discipline – 2008-2017

Disciplines	2008	2009	2010	2011	2012	2014	2015	2016	2017	Total
Pluridisciplinaire	10	4	4	13	7	5	10	8	6	67
Musique	6	1	1	2	1	1	2	2	1	17
Théâtre-cirque-conte	9	12	8	5	8	4	0	1	7	54
Arts plastiques	6	11	6	8	4	4	4	4	3	50
Ecriture créative	1	3	3	1	2	0	0	0	0	10
Audiovisuel-radio	1	0	1	1	3	0	0	0	3	9
Stylisme	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2
Danse	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
TOTAL	33	31	23	31	26	14	16	16	20	210

Nombre de projets sélectionnés par année et Région

Appel à projets 'Alpha-Culture' – Dossiers retenus par Région – 2008-2017

Régions/ année	2008	2009	2010	2011	2012	2014	2015	2016	2017
Wallonie	15	18	11	16	13	7	7	9	7
Bruxelles	18	13	12	15	13	7	9	7	13
TOTAL	33	31	23	31	26	14	16	16	20



Festival Arts & Alpha

Dès 2011, cette initiative conjointe de Lire et Ecrire Bruxelles et de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek conjugue « démocratie culturelle » (être acteur, producteur de culture) et « démocratisation de la culture » (l'accès à la culture). Elle est partie du constat que de plus en plus d'approches pédagogiques en alphabétisation intégraient une dimension artistique mais connaissaient une diffusion trop confidentielle. Le projet « Festival » s'est donc donné comme objectifs de :

- présenter et valoriser auprès d'un public large des réalisations existantes issues d'ateliers collectifs de création/d'expression menés avec des apprenants en alphabétisation ;
- favoriser, par la diversité des lieux d'exposition, la mobilité en Région bruxelloise, la découverte d'espaces culturels ;
- donner à voir et à entendre au public la parole des apprenants sur leur vie, leur environnement, le monde. Dégager et mettre en évidence dans des formats variés (activités mêlant expositions, spectacles, projections, salons d'écoute ainsi que visites guidées, conférences, ateliers, débats) les diverses thématiques issues des projets ;
- créer une dynamique de partage, d'échange de pratiques, d'expériences entre différents porteurs de projets, entre apprenants en alphabétisation et artistes professionnels, entre porteurs de projets et grand public ;
- sensibiliser les acteurs de l'alphabétisation, de la cohésion sociale, de la culture et des pouvoirs publics aux enjeux de la pratique culturelle en lien avec l'alphabétisation.

La première édition du Festival s'est déroulée début juin 2012 grâce au soutien de la COCOF. Vu l'enthousiasme généré par cette expérience auprès de ses nombreux protagonistes, le foisonnement d'idées et de créativité

toujours renouvelées dans les associations, le soutien de tous les partenaires, ... il a été décidé d'organiser une seconde édition du Festival en 2015. Chacune des deux a été rejointe par plus de trente associations dont les groupes participants étaient convaincus de la pertinence de s'investir dans des activités culturelles et de montrer les résultats de ces pratiques.

La coordination générale des deux éditions a été assurée par Lire et Ecrire Bruxelles en collaboration avec un comité d'accompagnement composé d'opérateurs d'alphabétisation et de FLE de base.

Expositions, spectacles, projections, salons d'écoute, visites guidées, conférences, ateliers, débats... ont jalonné à géométrie variable chacune de ces deux éditions protéiformes en termes de multiplicité d'expressions et de techniques explorées. En 2015, les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, l'ISELP²⁶⁴ et le Centre culturel de Schaerbeek ont rejoint les 5 lieux culturels qui avaient déjà présenté des réalisations d'apprenants en 2012, à savoir le Centre d'art contemporain Le WIELS à Forest, la Maison du Livre à Saint-Gilles, la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek, l'Espace Senghor (Centre culturel d'Etterbeek), et le Centre culturel de Forest, le Brass.

Au niveau des traces de ces deux premières éditions, celle de 2012 a fait l'objet d'une publication²⁶⁵ et d'un film. Le site internet www.artsetalpha.be consacré au Festival Arts & Alpha permet de voir les réalisations des apprenants et donne aussi accès aux coordonnées des différents partenaires (associations exposantes, partenaires artistiques et lieux d'expositions).

Le Centre Alpha Saint-Gilles de Lire et Ecrire Bruxelles a créé un blog pour montrer les productions lors des

1

6

207

264 Institut supérieur d'Etude pour le langage plastique

265 Art & Alpha, Lire et Ecrire Bruxelles, 1080 Bruxelles (ISBN 978-2-930654-22-5).

ateliers récurrents au WIELS : <https://artsmulticulturels.wordpress.com/> .

Différents numéros du « Journal de l'Alpha » sont consacrés à différentes disciplines : ateliers d'écriture, pratiques théâtrales...

Une troisième édition d'Arts & Alpha, dans une forme remodelée, est programmée les 2, 3 et 4 mai 2019.

Jeudis du cinéma

Depuis la rentrée scolaire 2004-2005, Lire et Ecrire Bruxelles organise les « Jeudis du cinéma »²⁶⁶, un ciné-club qui programme des films de qualité accessibles à un prix démocratique²⁶⁷ dans une salle de projection de la capitale, une fois par mois. Il s'agit de permettre l'accès à la culture cinématographique aux personnes en difficulté face à l'écrit et qui ne fréquentent habituellement pas les salles obscures. Ces séances sont envisagées comme points d'appui à la formation d'alphabétisation. Si jusqu'en 2011, le cinéma Arenberg accueillait les groupes d'alphabétisation avec la collaboration de Cinédit, depuis 2012, le cinéma Vendôme du haut de la ville a pris le relais. Chaque année, 9 à 10 films de fiction en version française sont programmés en matinée pour les apprenants. Les films parlent aux spectateurs, les choquent parfois ou les émeuvent, ils suscitent leurs réflexions et alimentent des débats. Ce ciné-club permet aux groupes d'alphabétisation d'appréhender des problèmes de société, d'en débattre et de se forger un esprit critique. Il favorise le lien social et les rencontres entre groupes de différentes communes et associations.

Cette activité est soutenue par le département des Affaires culturelles de la COCOF, la Fédération Wallonie-Bruxelles

(Education permanente), la Région de Bruxelles-Capitale et Actiris. Depuis octobre 2005, année de sa création, les « Jeudis du cinéma » ont proposé 102 séances, avec un total de 25.000 entrées. Les projections mobilisent chaque année plusieurs dizaines d'opérateurs Alpha bruxellois. La programmation est très éclectique, allant des grands classiques de Charlie Chaplin aux films contemporains qui peuvent toucher à des questions sociales, économiques et historiques parfois sensibles, comme l'émancipation des femmes, l'homosexualité, la religion, l'excision, les luttes tribales, l'avortement et la santé, la guerre, les conflits... C'est aussi l'opportunité de découvrir différentes formes de cinéma : drames, comédies, romances, cinémas d'animation...

L'objectif de cette activité, coordonnée par le Service pédagogique de Lire et Ecrire Bruxelles, est non seulement de permettre à un public d'apprenants d'accéder à une programmation de qualité et à un loisir de masse parfois peu accessible pour certains participants mais elle vise aussi à servir de ferment à des discussions, à une meilleure maîtrise de la langue et d'amorce à aborder l'actualité autrement. Lire et Ecrire Bruxelles recommande aux formateurs de préparer leur groupe en amont et de poursuivre le processus d'appropriation en aval. Un système de prêt de DVD de ces longs métrages existe auprès du service pédagogique. De 2009 à 2017, la brochure de présentation des « Jeudis du cinéma » s'est accompagnée d'un dvd reprenant une compilation des bandes de lancement des films pour faciliter le choix des formateurs en y associant les participants. Actuellement, les bandes annonces sont visibles sur le site de « Graines de culture » : <http://www.grainesdeculture.be/2rubrique20> . Depuis 2007, un groupe de travail « Image et Interculturel » s'est constitué, composé de représentants d'une douzaine d'associations d'alphabétisation bruxelloises et animé par une conseillère pédagogique de Lire et Ecrire Bruxelles. Ce groupe a pour ambition d'être un observatoire des « Jeudis du cinéma » et d'être à l'écoute des usagers pour ajuster la programmation d'une saison

²⁶⁶ Pour toute information : Monique Rosenberg : monique.rosenberg@lire-et-ecrire.be

²⁶⁷ En 2016, le prix de la séance est de 4€ et d'1,25 € pour les détenteurs des tickets 'Article 27'. Article 27 est une association d'Education permanente qui a pour objectif de faciliter l'accès à la culture de personnes exclues ou en grande difficulté socio-économique en leur garantissant des tickets à prix modéré pour visiter des expositions, voir des spectacles, aller au cinéma.



à l'autre. Il sélectionne les films et co-construit des fiches pédagogiques destinées aux formateurs afin de leur fournir des références complémentaires et des exemples de bonnes pratiques à développer en formation. Ces outils résument brièvement le film, en dégagent les thématiques principales et proposent des pistes d'exploitation du matériau cinématographique en termes d'animations et d'apprentissages. Toutes les fiches et l'ensemble des films programmés dans ce cadre depuis plus de 10 ans, sont repris sur le site : www.grainesdeculture.be. Doté d'un moteur de recherche thématique, il permet aussi de sélectionner plusieurs films en lien avec un thème et d'approfondir un sujet.

Pour définir la programmation, le groupe de travail s'est fixé des critères de sélection ;

- films soit muets, soit parlés en français ou disponibles en version française ;
- films disponibles en DVD ;
- être réputés de « qualité » cinématographique,
- être susceptibles de servir de support à l'apprentissage du français ;
- aborder des thématiques d'actualité et qui permettent le développement d'un point de vue personnel, d'une prise de position, de questionnement interculturel et de débat (les thèmes de la programmation seront variés) ;
- être un film que notre public n'irait pas voir par lui-même parce qu'en dehors de sa sphère culturelle ou esthétique de référence ;
- ouvrir l'horizon et sortir des stéréotypes ;
- permettre l'accès à de l'information sur les thématiques brassées ;
- ne pas véhiculer d'idéologie dite ambiguë ;
- éviter les clichés (critère subjectif).

Par ailleurs, le groupe de travail a aussi la volonté de construire une méthodologie de lecture interculturelle du cinéma de fiction en tant qu'outil d'éducation permanente,

tâche qu'il mène avec le concours d'Iteco et du Groupe français d'Education Nouvelle. Le groupe « Image et Interculturel » propose également des formations aux équipes pédagogiques : « Cinéma...de la consommation à l'activité intellectuelle », « Image, cinéma et interculturel », « le cinéma en alphabétisation »...

Par ailleurs Lire et Ecrire Communauté française a consacré un numéro du « Journal de l'Alpha » à cette approche de l'alphabétisation par le biais du cinéma²⁶⁸, démontrant la pertinence de l'outil cinématographique pour créer une dynamique formative et une émulation au sein de groupes d'alphabétisation.

Alpha et arts plastiques : expérience de collaboration avec le WIELS

S'il est des institutions dont il n'est pas facile de franchir le seuil vu leur approche considérée par beaucoup comme trop élitiste, ce sont les institutions de type musée ou galeries d'art. L'art contemporain n'a pas la réputation d'être accessible facilement. Pourtant nombre de créateurs renvoient au public des œuvres dont les mises en forme sensibles s'allient à une vision critique et parfois politique de leur environnement ou de l'actualité. Le WIELS a d'emblée affiché son souhait d'ouvrir ses murs à des publics qui ne fréquentent pas habituellement les musées et galeries d'art. Dès son ouverture, ce Centre d'art contemporain multiplie les projets socio-artistiques et les partenariats avec le tissu associatif local.

En 2009, une première expérience est menée ; dix apprenants de Lire et Ecrire Bruxelles suivent des ateliers pluridisciplinaires au WIELS. En 2010, dans le cadre de l'appel à projets Alpha-Culture, le Centre Alpha de

268 Ciné-Alpha, le cinéma comme pratique culturelle en alphabétisation, Journal de l'Alpha, 181, novembre-décembre 2011

Saint-Gilles²⁶⁹ décide de franchir le pas et d'offrir à ses participants l'occasion, durant un an, de découvrir une nouvelle institution culturelle abritée dans une ancienne brasserie moderniste, le WIELS. Pour les initiateurs du projet, l'art contemporain est un outil d'émancipation personnelle et de compréhension du monde actuel. La mise en projet s'arrime à une exposition temporaire : il s'agit de déambuler sur les pas de Francis Alys, artiste d'origine bruxelloise. Cette rétrospective présente des performances de Francis Alys qui se filme dans Mexico où il vit et produit des vidéos d'essence poétique. L'objectif est de découvrir un lieu culturel, de s'imprégner du travail de ce plasticien pour produire, à leur tour, des créations autour de la ville comme terrain de jeu et d'exploration. À partir de promenades-maraudes dans le quartier des Marolles à la recherche d'objets quotidiens insolites au marché aux puces, les apprenants réalisent des cartographies imaginaires, des photogrammes et des images à l'aide de sténopés. La démarche vise à les mobiliser autour d'un projet créatif relié à leur formation en alphabétisation. Les participants suivent des visites guidées, sont invités à lire les cartels, à manipuler des livres d'art... L'objectif est aussi de poser un regard différent sur le lieu où l'on habite à travers la perception d'une démarche artistique et le questionnement d'un artiste pour aboutir finalement à sa propre expression. Le projet veille à articuler l'appréhension des mots et des images. À l'issue du processus, une exposition dans une salle du WIELS met en valeur le travail réalisé lors d'ateliers en leur permettant de montrer à leurs proches et aux visiteurs leurs capacités alors que la majorité d'entre eux, en situation précaire sur les plans économique et social, ont une image négative de leur potentiel. Cette partie du projet est non seulement valorisante, mais implique activement les personnes en formation amenées à écrire les titres de leur œuvre, à composer des textes et un discours en vue de l'exposition finale, à accueillir le public...

Face aux bénéfices constatés dans le chef des apprenants notamment quant à leur confiance en eux, à leur progression dans l'apprentissage de la langue et à leur mobilité dans d'autres quartiers que le leur, l'expérience qui revêtait un caractère exceptionnel au départ s'est répétée de saison en saison jusqu'à devenir une activité structurelle du Centre Alpha. Chaque année, une série d'ateliers artistiques est désormais organisée sur base d'un partenariat entre le WIELS et Lire et Ecrire Bruxelles. Le principe est simple : se familiariser avec l'art actuel à travers la découverte d'œuvres de plasticiens contemporains pour susciter et alimenter sa créativité, expérimenter différentes techniques artistiques et nourrir sa réflexion. La participation des apprenants à l'évaluation permet l'ajustement du projet au fil de son déroulement. Une des clés de la réussite de ce projet est sa co-construction. Cette activité culturelle s'appuie sur une complicité entre l'équipe pédagogique en charge de l'alphabétisation, le service éducatif de l'institution culturelle et une artiste plasticienne qui anime les séances. Une thématique sous-tend l'approche de l'art, thématique liée à la programmation du WIELS qui sert de catalyseur à l'expression des participants et de point d'appui à l'apprentissage de techniques multiples (photogrammes, usage du sténopé, photographie argentique, peinture, dessin, sculpture, broderie sur papier photo...).

À titre d'exemple, citons :

- 2011 : La liberté d'expression dans les pays totalitaire et l'expression féminine ;
- 2012 : La question de la normalité et l'anormalité, l'art et la folie avec la découverte d'autres centres comme Art en marge ;
- 2016 : Le vivre ensemble et Bruxelles ;
- 2017 : La biodiversité.

Le WIELS fort de cette collaboration fructueuse a étendu son activité à l'accueil d'autres groupes d'alphabétisation, comme celui de la Maison de quartier Saint Antoine de

269 Il s'agit d'une antenne locale de Lire et Ecrire Bruxelles.



Forest. Un encouragement à exercer ses droits culturels même dans des lieux à priori peu accessibles, à battre en brèche les préjugés sur l'art contemporain et à rendre la culture dans toutes ses formes même les plus à la pointe au plus grand nombre.

Centres culturels et alphabétisation

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le secteur des Centres culturels est régi par le décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels entré en vigueur le 1er janvier 2014. En quelques mots, ce décret permet la reconnaissance selon différentes catégories correspondant à des subventions forfaitaires prédéfinies.

Le lien entre Centre culturel et publics en alphabétisation peut prendre diverses formes :

- Expositions de productions d'apprenants soit au sein d'exposition collective, soit via la participation à une exposition thématique plus large portée par le centre culturel ;
- Diffusion de spectacles mis en scène et interprétés par des apprenants ;
- Organisation de formations au sein du Centre culturel.

Diffusions de productions artistiques

Les activités les plus fréquentes sont la présentation de réalisations de personnes en difficulté face à l'écrit que ce soit dans le domaine des arts plastiques ou du théâtre. Ces productions sont issues d'ateliers créatifs menés au sein des organismes d'alphabétisation.

A titre d'exemple, citons :

- Le Centre culturel Jacques Franck à Saint-Gilles ;
- Le Brass à Forest ;

- L'Espace Senghor à Etterbeek ;
- Le Centre culturel de Schaerbeek ;
- Le Centre culturel 'La Villa' de Ganshoren.

Lors du festival 'Arts & Alpha' coordonné et organisé par Lire et Ecrire Bruxelles en 2012 et 2015, nombre de centres culturels ont accueilli des productions des groupes d'alphabétisation. Lors des différents appels à projets Alpha-Culture, il n'est pas rare de voir que les projets présentés envisagent une diffusion de leurs réalisations via un partenariat avec un centre culturel.

Organisation et accueil de formations

Si plusieurs Centres culturels montrent un intérêt à exposer et à promouvoir les productions d'apprenants, peu d'entre eux accueillent des formations d'alphabétisation en leurs locaux. Ce phénomène se développe notamment en Région bruxelloise dans des communes où il existe peu d'offre de formation pour les publics infrascolarisés :

- L'Espace Senghor d'Etterbeek où une formatrice de Lire et Ecrire Bruxelles dispense une formation en alphabétisation ;
- Le Centre culturel l'Entrela d'Evere ;
- Le Centre culturel 'La Villa' de Ganshoren.

Les deux derniers ont déjà été soutenus à plusieurs reprises dans le cadre de l'appel à projets Alpha-Culture²⁷⁰ en tant qu'organismes de formation en alphabétisation pour permettre aux apprenants de prendre part à des projets locaux dont la dynamique partenariale s'inscrit au sein du Centre culturel.

A titre d'exemple, le Centre culturel 'La Villa' se présente comme un lieu culturel de proximité où tous et toutes peuvent exercer leurs droits culturels. Ce Centre organise un cours d'alphabétisation depuis 2006. Les quatre groupes d'alphabétisation et de FLE actuellement existant

270 Voir dans ce chapitre, pages 204 à 206.

accueillent des publics mixtes, francophones et allophones de 20 nationalités ou origines différentes, encadrés par des bénévoles. Ces formations sont totalement gratuites et ouvertes : y participent des personnes des communes du Nord-Ouest de Bruxelles (Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek et Jette), mais aussi de Saint-Josse et Schaerbeek. Le niveau de scolarisation des participants est varié, de la non scolarisation à la certification du supérieur. Ce centre culturel mène des projets culturels, notamment avec les publics en alphabétisation et ce en lien avec la programmation globale de l'institution, des préoccupations contemporaines et les enjeux locaux.

En Wallonie, le Miroir vagabond allie approche culturelle et formation Alpha FLE. Dans le cadre de sa convention ILLI, des activités ont lieu à la bibliothèque et au Centre culturel local d'Hotton.

Conclusion

L'implication de centres culturels dans la politique d'alphabétisation prend deux formes : participation de publics de personnes maîtrisant pas ou peu l'écrit à des événements ou projets culturels et organisation de formations au sein du centre culturel ou accueil de formations. A Bruxelles, des centres culturels proposent une offre de formation en soi et mettent davantage en valeur les publics pas ou peu scolarisés dans leurs rapports d'activités donnant davantage de visibilité à leur action à l'égard de ce public. En Wallonie, des collaborations existent aussi avec des centres culturels. Pour mieux cerner le rôle des centres culturels dans la politique d'alphabétisation et évaluer le caractère récurrent ou ponctuel de l'implication cette institution, il serait pertinent de mener une étude plus approfondie pour mesurer leur implication à l'égard du public des personnes infrascolarisées en Wallonie et à Bruxelles.

Il serait aussi intéressant d'examiner le rôle joué par des dispositifs de coopération culturelle comme « La

Concertation-Action culturelle bruxelloise »²⁷¹ et la « Coopération Culturelle Régionale/Liège »²⁷².

Expérience théâtrale du Collectif Alpha

Depuis plus de 40 ans, le Collectif Alpha accueille un public hétérogène et multiculturel. Cet opérateur organise des cours d'alphabétisation et des activités socioculturelles visant les apprenants dans une perspective d'émancipation et de participation citoyenne dans trois communes bruxelloises : Saint-Gilles, Molenbeek et Forest.

La démarche d'alphabétisation inclut l'acquisition des bases de la communication écrite et orale en vue de se construire des outils d'expression et de compréhension du monde. L'objectif de la formation est non seulement d'apprendre à lire et à écrire mais aussi de favoriser le lien social, la responsabilisation et l'autonomie des participants. Les méthodes pédagogiques choisies mettent la personne et son projet au centre des apprentissages en créant un climat de confiance et des échanges interpersonnels dans le respect mutuel. L'expression et la pratique culturelle sont au cœur de l'action d'alphabétisation puisque ces activités ont une place importante dans le cursus. Cette approche artistique est essentielle. Elle mobilise la découverte de compétences, le partage de savoirs et d'expériences humaines. Elle prend différentes formes actives d'ateliers auxquels les apprenants sont libres de participer : ateliers d'écriture, ateliers-bibliothèque et ateliers théâtre. La participation culturelle est donc un choix citoyen assumé du Collectif Alpha.

Depuis 10 ans, le Collectif Alpha propose des projets théâtraux reposant sur la dynamique du théâtre-action. Il

271 <http://www.laconcertation-asbl.org/>

272 <https://www.ccrliège.be/>



s'agit non seulement de concevoir et d'écrire un spectacle, mais aussi de le répéter et de le jouer. Parfois ce sont des pièces, parfois des suites de sketches. Chaque année, la thématique change en fonction des intérêts et des préférences du groupe. Cet exercice collectif s'avère constituer un excellent support d'expression, d'écriture et de création encadré, le cas échéant, par des professionnels : comédien, acteur ou metteur en scène. La finalité est notamment d'aboutir à des productions présentées en public pour conclure l'atelier. Mais, ce n'est pas là le seul objectif de cette activité. La démarche théâtrale contribue non seulement à favoriser le processus de réflexion et d'extériorisation de la pensée des apprenants mais pose aussi des questions fondamentales qui permettent d'initier des débats sur ce que c'est de jouer et sur les différences entre fiction et réalité : Comment jouer quelqu'un qui n'est pas soi ? Quelle est la finalité du jeu théâtral ? Comment faire du théâtre sans se départir de ses habitudes culturelles et religieuses ? Comment se montrer et se positionner dans l'espace ? Comment dépasser les tabous liés au corps ? Comment exprimer ce qu'on ressent ? Comment communiquer ses émotions verbalement ou non ? Comment parler devant les autres alors qu'on ne maîtrise pas parfaitement une langue ? Quel est le rapport avec le public et comment gérer ses réactions lors de représentations ?

L'atelier implique un engagement complet de la personne qui doit s'ouvrir à un nouveau monde, qui doit apprendre à libérer sa voix, à la poser, à conscientiser ses gestes, à mémoriser et à gérer son rôle. Faire du théâtre, c'est oser. C'est parfois vécu comme une mise en danger : les personnes sont partagées entre d'un côté le désir de faire entendre leurs voix, de prendre leur place et de montrer leurs capacités et de l'autre, la peur du regard des autres, l'angoisse de ne pas être à la hauteur et d'être mal perçues par la remise en question de l'ordre établi des sociétés dont elles sont issues et de celle qui les accueille. Le processus créatif fait des participants

de véritables acteurs du changement. La présence d'anciens, considérés comme modèles, contribue à rassurer les nouveaux et les motive à poursuivre. Pour pallier l'irrégularité de certains qui abandonnent en cours de route, les groupes ont toujours trouvé des alternatives comme par exemple de jouer plusieurs rôles et de pouvoir permuter si nécessaire. Des complicités et des affinités se créent entre les participants investis dans un même projet qui cimente le groupe et renforce sa cohésion.

Sur le public global du Collectif Alpha, un nombre limité d'apprenants sont prêts à tenter cette aventure exigeante qui demande de faire preuve d'engagement, de ténacité, de volonté mais aussi d'être à même de s'adapter à différentes situations. L'intérêt de cette expérience, c'est d'être amené à se dépasser, à être confronté à d'autres manières d'envisager le monde et à trouver des stratégies pour lever des obstacles parfois relationnels, parfois personnels qui peuvent se présenter au fil du projet. C'est une façon de conjuguer confiance en soi, aisance dans la prise de parole et audace dans l'improvisation. Les représentations publiques mettent les personnes face à l'inattendu de la réception de leur création par un public à chaque fois différent. Pour certains, cette pratique libère leur créativité, pour d'autres c'est un espace de libération de la parole, pour d'autres encore, c'est un défi, une occasion de pratiquer une langue dont les difficultés apparaissaient insurmontables. Cet atelier demande aussi un gros investissement de la part des formateurs pour encadrer les apprenants dans la mobilisation de leurs compétences au service du spectacle et pour intervenir comme soutiens à la réussite du projet lorsque le découragement apparaît. La pratique théâtrale permet à la fois de travailler le lien entre culture orale et celle de l'écrit. Elle a pour résultat de mettre en valeur les acquis des apprenants et de dépasser leur éventuel manque d'assurance. Elle a aussi des retombées positives en termes d'image de l'institution de formation vers l'extérieur.

1

6

213

Mener un projet théâtral permet non seulement à des personnes éloignées de la culture d'accéder au monde des arts de la scène, mais également d'utiliser le théâtre comme outil favorisant leur épanouissement et de leur insertion dans la société, tout en amplifiant le développement d'un esprit critique. Cette pratique culturelle permet de croiser les objectifs d'ordre pédagogique à des enjeux de type artistique et citoyen puisque ces ateliers cherchent à provoquer une prise de conscience sociopolitique et s'inscrivent dans la dynamique de la pensée émancipatrice de Paolo Freire.

Conclusion

Le recours aux langages artistiques et l'accès à la culture sont fondamentaux dans le parcours de l'apprenant qu'il s'agisse d'apprendre à lire ou à écrire, à maîtriser les compétences de base ou la langue du pays d'accueil. Il ne s'agit pas d'un détour par la culture ou d'un complément culturel, mais de soutenir une stratégie pédagogique centrée sur les pratiques de type culturel et/ou artistique. Les opérateurs d'alphabétisation ont confirmé l'importance d'intégrer une plus-value culturelle dans le processus de formation des adultes en difficulté face à l'écrit. L'approche de l'Éducation permanente combine à la fois une vision anthropologique et une vision centrée à sa dimension créative et artistique.

En ce domaine, on a pu constater un foisonnement et une grande diversité des initiatives, des activités et des pratiques culturelles intégrées aux formations en alphabétisation en Wallonie et à Bruxelles. Ces pratiques démontrent la pertinence de l'expression culturelle au niveau de l'apprentissage de base de la langue.

Le passage par une pratique artistique produit un effet structurant permettant à la personne de mieux se positionner dans le groupe et dans la formation. En effet, l'initiation à d'autres langages d'expression et aux

pratiques créatives renforce l'aptitude de l'apprenant à reprendre confiance en soi, à s'affirmer, à s'autonomiser et à investir la formation dans une approche positive alors que ces adultes sont souvent en manque de repères et en recherche d'identité. Ce qui pourrait apparaître comme un luxe est une action essentielle pour mobiliser la personne et pour favoriser l'émergence de ses capacités d'apprentissage et d'insertion. En outre, le travail d'alphabétisation porte sur la langue, un outil culturel important pour se situer dans son environnement en tant que citoyen.

L'accès à des institutions culturelles (bibliothèques, centres d'art contemporain, centres culturels...) permet à un public qui vit l'exclusion du fait de sa non maîtrise de la lecture et de l'écriture d'accéder à des lieux qu'il perçoit comme réservés à une élite et dont il n'ose pas franchir les portes. D'autres institutions accueillent ponctuellement des groupes d'alphabétisation ou de manière pérenne dans le cadre de partenariats souvent fructueux.

L'approche culturelle est considérée comme essentielle à la dynamique formative car elle permet le partage de valeurs et la remobilisation d'apprenants, mais permet aussi à des personnes en formation d'exercer leurs droits culturels et d'accéder aux infrastructures souvent jugées inaccessibles. C'est un pas de plus vers l'émancipation auquel contribuent les initiatives menées par différents secteurs. La culture agit comme un ferment aux apprentissages et constitue une fenêtre ouverte sur le monde.

L'intégration de la culture dans les actions d'alphabétisation a aussi des effets positifs sur les apprenants en favorisant l'accès non seulement à des lieux ou à des supports comme les livres mais aussi à des formes d'expression qui, de prime abord, ne leur sont pas aisément accessibles.

L'existence de textes réglementaires visant les publics éloignés de la culture, les publics populaires ou les publics

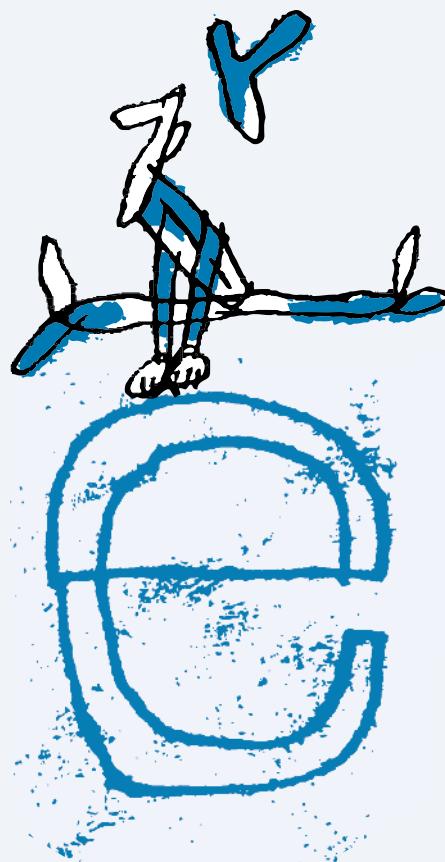


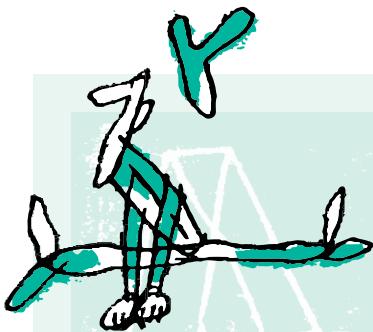
en alphabétisation facilite la dynamique du recours à l'action culturelle. Tels sont les cas de l'Education permanente et de la Lecture publique qui favorisent l'action culturelle avec certains types de publics.

1

6

215





CHAPITRE

7 Alphabétisation des travailleurs

216

Sur base de l'enquête menée en 2011 par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) en France, on estime à 51% le nombre de travailleurs parmi la population des personnes illettrées. Sans données plus précises, il faut faire l'hypothèse que ce pourcentage est comparable à celui des travailleurs en Belgique francophone.

Si le Comité de pilotage Alpha ne dispose pas d'estimation concernant le pourcentage de travailleurs formés chez les différents opérateurs de formation en alphabétisation par rapport au nombre global des personnes formées, ni celui des heures de formation qui leur sont consacrées, on sait cependant que ces travailleurs représentaient moins de 10% des personnes qui sont entrées en formation en Wallonie à Lire et Ecrire pour les années 2014, 2015 et 2016. Quant aux heures qui leur ont été réservées, elles représentaient à peine 2%, 3% du nombre total d'heures de formation !

Des questions se présentent spontanément : y a-t-il assez de possibilités de formation pour les travailleurs en difficulté face à la lecture ou l'écriture ? Si c'est le cas, pourquoi si peu de travailleurs en profitent-ils ? Quelles peuvent être les difficultés ou obstacles rencontrés par les travailleurs pour suivre une formation ?

L'accès à la formation pour tous tout au long de la vie est

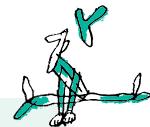
un droit fondamental reconnu et promu par l'Europe. Dans le cas plus précis de l'alphabétisation, il est d'autant plus important d'organiser des formations pour travailleurs analphabètes ou en difficulté avec la lecture et l'écriture, qu'il s'agit de promouvoir leur maintien à l'emploi et les opportunités de progression au sein de l'entreprise.

Dispositifs existants

Dans le cadre de quels dispositifs des formations d'alphabétisation destinées aux travailleurs peuvent-elles se développer en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale ? Différents dispositifs peuvent aider à financer des formations à destination des travailleurs. Certains sont accessibles en Wallonie et à Bruxelles. D'autres ne sont développés que dans l'une des deux Régions. Ils ne sont pas toujours bien connus.

On trouvera ci-dessous un aperçu des dispositifs susceptibles d'être mobilisés à cet effet, présentés de manière synthétique. Des informations plus complètes peuvent être trouvées auprès des organismes qui gèrent ces mesures²⁷³.

²⁷³ Différentes mesures vont être transformées en 2017 et 2018. Voir en fin d'ouvrage, les coordonnées des organismes qui gèrent ces mesures, page 344.



CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ (CEP)

Cette matière a été transférée aux Régions le 1^{er} avril 2015. Ce dispositif a pour but la promotion sociale des travailleurs engagés dans le secteur privé.

Il présente trois aspects ;

- Il permet d'abord aux travailleurs du secteur privé de suivre des formations pendant ou en dehors des heures normales de travail ;
- Il reconnaît différents types de formations qui peuvent être suivies dans ce cadre ;
- Et il accorde à l'employeur une indemnité forfaitaire pour ces heures de formation.

Les travailleurs reçoivent des congés normalement rémunérés pour des formations suivies pendant ou en dehors des heures normales de travail. Ces congés sont payés par l'employeur aux échéances habituelles.

Le Service Public de Wallonie (SPW) gère l'agrément des formations ainsi que la délivrance des attestations pour les formations reconnues.

On n'agrée pas un opérateur de formations, mais une formation bien spécifique.

Il y a des formations reconnues d'office et d'autres qui doivent être reconnues par la Commission Congé-Education payé (CEP).

Les formations qui ouvrent le droit au Congé-Education payé sont de deux sortes ; les formations professionnelles et les formations générales. Elles ne doivent pas obligatoirement avoir de lien direct avec le travail. Leur durée doit être de 32 heures au minimum.

Depuis 2003, les formations en alphabétisation sont reconnues comme formations ouvrant le droit au CEP.

Le volet remboursement aux employeurs ainsi que les informations aux travailleurs (dont le droit au Congé-Education payé, le nombre d'heures octroyées, les

documents à fournir) sont pris en charge par le Forem. La Communauté germanophone est compétente en la matière depuis le 1er janvier 2016.

Certains opérateurs de formation en alphabétisation ont développé et/ou développent une offre de formation dans ce cadre ; Lire et Ecrire a un agrément régulier ; le Collectif Alpha et TA'AWUN ont eu l'agrément certaines années, la Funoc l'a eu en 2014 et l'a pour 2018...

A titre indicatif,

- d'après les rapports CEP Lire et Ecrire Wallonie a formé 184 travailleurs sur l'année scolaire 2016/2017 parmi lesquels 24 seulement bénéficiaient du CEP ; 110 travailleurs ont été formés sur l'année scolaire 2015/2016 parmi lesquels 12 seulement bénéficiaient du CEP. Dans le rapport d'activités 2014/2015, Lire et Ecrire comptait 19 contrats CEP sur 139 apprenants travailleurs ;
- Cela fait plusieurs années que le Collectif Alpha n'a plus formé de travailleurs sous statut CEP.

Sur la base de ces quelques résultats, sans doute partiels, on observe que le dispositif CEP est peu utilisé dans le cadre de formations en alphabétisation.

FONDS SECTORIELS

Certains secteurs peuvent être plus concernés par des formations en alphabétisation ou en formation de base (FDB), l'emploi ne demandant pas nécessairement un diplôme et étant donc ouvert à un public peu scolarisé ; nettoyage industriel, entreprises d'économie sociale...

Le Comité de pilotage n'a qu'une connaissance partielle concernant leur intervention, et cela à partir de rapports d'activités communiqués au SPW par des opérateurs subventionnés.

Un exemple, le Fonds de formation Titres-services est utilisé dans le cadre de formations en alphabétisation

de travailleurs (opérateurs ; Funoc, Lire et Ecrire, par exemple). Il faut préciser que les Entreprises de Travail adapté (ETA) ne bénéficient pas d'un fonds de formation.

FONDS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN WALLONIE ET CRÉDIT-ADAPTATION ²⁷⁴

Le Fonds de l'expérience professionnelle

Ce Fonds vise à améliorer les conditions des travailleurs de 45 ans et plus. Une subvention peut être obtenue pour la formation des travailleurs et/ou l'achat de matériel. Ce Fonds est à destination des entreprises du secteur privé, ayant au moins un siège d'activités en Wallonie de langue française, qui mettent en place des actions afin d'améliorer les conditions de travail des travailleurs de 45 ans et plus.

Les actions visées sont multiples : dépister des facteurs de risque, réaliser des projets d'amélioration des conditions de travail notamment par le biais de formations (par exemple, utiliser des nouvelles machines plus ergonomiques, acquérir les compétences pour exercer une nouvelle fonction, réduire la charge psychosociale, améliorer les positions de travail...). La demande de subvention doit être introduite auprès du Forem.

Le Crédit-Adaptation

Le Crédit-Adaptation est un dispositif qui a pour objectif de promouvoir la formation au sein des entreprises en leur accordant une subvention destinée à couvrir une partie des frais inhérents à la formation des travailleurs. Par formation, il faut entendre toute formation spécifique qui favorise l'adaptation au poste de travail et la mobilité au sein de l'entreprise. Le but est de maintenir à niveau ou

de développer les compétences des travailleurs. Ce dispositif concerne toute entreprise ayant au moins un siège d'activités en Wallonie de langue française à l'exception des asbl. Les formations spécifiques doivent concerner au minimum 3 travailleurs dans l'entreprise. Elles peuvent concerner la remise à niveau, la polyvalence ou l'adaptation à un nouveau poste de travail, l'utilisation d'un nouvel outil, de nouvelles méthodes de travail etc.

L'employeur obtient une intervention forfaitaire horaire par travailleur de 9€ pour les PME et 6€ pour les autres entreprises.

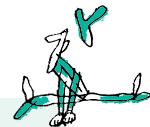
Ces forfaits horaires sont respectivement portés à 10 ou à 7€ pour toute entreprise dont le siège d'activité concerné est situé dans une région d'activités pouvant bénéficier d'aides régionales. La subvention est plafonnée à 80.000 euros par entreprise et par période de deux ans et ce, dans les limites budgétaires fixées annuellement. C'est le Forem qui gère cette mesure. L'entreprise peut bénéficier de conseils pour constituer le dossier et élaborer le plan de formation.

La Funoc a pris contact avec des chargés de relations aux entreprises du Forem. L'objectif était de mieux connaître ces deux dispositifs pour relayer l'information aux entreprises et proposer leurs formations. Ce travail de sensibilisation n'a pas donné les résultats escomptés. Malgré toutes les informations données aux entreprises et autres partenaires (syndicats, chambres patronales...), la Funoc constate qu'aucune entreprise n'a introduit de dossier concernant ces aides auprès du Forem.

CONVENTION PLURIANNUELLE WALLONNE

Une convention pluriannuelle vient financer des actions peu prises en compte par ailleurs. Elle finance, entre autres, des actions de formation de travailleurs et, en amont, des actions de sensibilisation et de recherche de collaborations avec différents partenaires du monde

²⁷⁴ Pour les coordonnées des dispositifs d'aide à la formation des travailleurs, voir partie 3 de cet ouvrage, page 344.



du travail : Fédérations d'entreprises (FEDOM), Fonds sectoriels (comme le Fonds de formation Titres Services, celui de l'industrie alimentaire (IFP) ou le Fonds de formation de l'interim), partenaires sociaux, communes (ALE, entreprises d'insertion, CPAS, hôpitaux...), sociétés d'interim (Trace, Randstad, réseaux d'entreprises (Be. Face) et ETA.

Lire et Ecrire en Wallonie et ses 8 Régionales reçoivent un budget d'environ 120.000€ pour la formation des travailleurs auquel il faut ajouter 85.737€ octroyés à la Funoc.

A titre indicatif, en 2016, les actions de formation visant un public travailleur mises en œuvre par Lire et Ecrire ont permis de toucher directement 146 travailleurs, qui ont suivi 10.632 heures de formation (soit 5,5% du total d'apprenants et 2% du total des heures de formation dispensées).

La proportion de travailleurs parmi le total des apprenants s'inscrit depuis 2010 dans une fourchette entre 6 et 9% et la proportion des heures de formation s'inscrit dans une fourchette entre 2% et 3%.

En 2016, la Funoc a consacré 2.915,5 heures de formation pour 55 travailleurs. En 2015, il s'agissait de 3.275,3 heures de formation pour 43 travailleurs.

ET LE CHÈQUE- FORMATION ?

Le chèque-formation est une mesure mise en place par la Région wallonne pour stimuler la formation au sein des PME et chez les indépendants afin de les rendre plus compétitifs. Cette mesure est gérée par le Service public de Wallonie (SPW).

Les formations doivent être en lien direct avec le métier exercé par le travailleur ou, à tout le moins, contribuer soit au développement de l'activité professionnelle de l'indépendant, soit au développement des compétences techniques et professionnelles du travailleur au sein de son entreprise. Les compétences qualifiantes doivent

être directement transférables à d'autres entreprises d'un même secteur d'activité.

Parmi les formations reconnues, on trouve toute une série de formations en FLE, de l'initiation (alphabet) au perfectionnement. Il s'agit de formations linguistiques en FLE. Ce dispositif ne concerne pas a priori l'alphabétisation.

En conclusion, ces dispositifs accessibles aux travailleurs peu qualifiés sont peu utilisés. En Belgique francophone, le dispositif CEP est mobilisé à très petite échelle.

Organisation de la formation des travailleurs

Deux pistes peuvent éventuellement se présenter au travailleur qui veut se former ;

- **se former hors cadre du travail** (en choisissant d'informer ou non son employeur) ; Différents opérateurs de formation (CISP, Enseignement de Promotion sociale, organismes reconnus par l'Education permanente,...) proposent des horaires adaptés aux travailleurs ; ils organisent des formations d'alphabétisation en soirée ou/et le week-end. Certaines formations sont ouvertes à tous les publics, d'autres sont destinées uniquement aux travailleurs. A Bruxelles, 36 opérateurs forment des travailleurs et parmi ces opérateurs, 14 ont donné des formations en soirée ou le week-end en 2015 et 2016.
- **se former dans le cadre de son travail** dans l'entreprise ou à l'extérieur, pendant les heures de travail (partiellement ou complètement) sans perte de salaire ni surcroît de travail ou en-dehors de celles-ci (partiellement ou totalement) en recourant éventuellement aux mesures existantes pour le financement de la formation ou le comptage des heures de formation en heures de travail (partiellement ou complémentaires).

Expériences de formation de travailleurs dans le secteur de l'alphabétisation

À travers quelques exemples wallons et bruxellois d'alphabétisation, découverte du public et des spécificités des formations destinées aux travailleurs.

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

COLLECTIF ALPHA – FORMATION DE TRAVAILLEURS

Le Collectif Alpha organise des cours du soir à raison de deux fois deux heures par semaine. Les groupes de formation sont ouverts à tous publics : travailleurs, demandeurs d'emploi, bénéficiaires d'allocations (CPAS, mutuelle,...), pensionnés. Le public est essentiellement d'origine étrangère.

Dans la grande majorité des cas Les travailleurs se forment le soir. Il existe de très rares exceptions (un travailleur envoyé par son employeur (commune), un travailleur de la restauration qui n'avait pas informé son employeur et s'arrangeait avec ses collègues...).

La mixité des groupes est enrichissante. Tout d'abord, les travailleurs sont des personnes reconnues dans leur statut social. Leur présence encourage les chercheurs d'emploi : c'est possible de travailler quand on est en difficulté face à l'écriture et la lecture. Les travailleurs, de leur côté, acquièrent aussi plus de confiance en eux par leur position. Lors des échanges, ils apportent leurs expériences de travail et les discussions sont plus dynamiques.

Les travailleurs sont très motivés. Ils ont décidé de suivre cette formation parce que leur travail évolue (formulaire à remplir ...).

Leur taux de présence est élevé. Ils ont un grand désir de progresser rapidement et leur évolution peut être impressionnante. Parfois, les résultats professionnels viennent récompenser ces efforts (maintien de l'emploi et évolution au sein de l'entreprise). Les absences sont liées à des contraintes de travail (l'employeur leur demande de rester plus longtemps, par exemple). Il ne semble pas que les employeurs soient au courant des formations suivies par leurs travailleurs.

Le public est essentiellement masculin. Les femmes travaillent souvent dans le secteur du nettoyage ou le secteur hospitalier et ont des horaires coupés, ce qui les empêche de participer à ces formations. Les horaires posent-ils d'autres problèmes aux femmes ? Il est difficile de répondre à cette question. À l'accueil, certaines personnes décident de ne pas s'inscrire. Les raisons sont inconnues : incompatibilité avec les horaires de travail, difficultés liées à la gestion de la vie familiale ou un sentiment d'insécurité lié à des horaires de cours en soirée et aux trajets le soir ?

Le Collectif constate que la formation des travailleurs est peu financée par les moyens publics. Elle est financée par l'ISP (COCOF et FSE), l'Education permanente, un peu par Maribel. Bruxelles Formation et Actiris n'interviennent que pour les DE. Le CEP n'est plus utilisé depuis plusieurs années. Les travailleurs ne le proposent pas. Est-ce parce qu'ils ne veulent pas prévenir leur employeur ou parce qu'ils ne connaissent pas cette possibilité ? Plusieurs participants ont exprimé leur désir de ne pas prévenir leur employeur mais est-ce le cas pour tous ? Le Collectif n'en sait rien et va approfondir la question. Ces cours du soir sont les plus susceptibles d'être supprimés car les heures de formation coûtent plus cher (le temps des travailleurs est compté double suivant le RT et la convention d'entreprise).



WALLONIE

Plusieurs opérateurs wallons mènent des projets d’alphabétisation pour travailleurs dans le cadre des deux dispositifs développés ci-dessous. Voici quelques constats tirés de leurs expériences.

Une première partie va concerner davantage le travail en amont (Funoc). Ensuite il y aura une description de différentes actions menées par plusieurs Régionales de Lire et Ecrire suivie d’une évaluation globale de ces différentes actions menée par ces mêmes opérateurs avec des publics de travailleurs handicapés ou non. Enfin, l’expérience-pilote de l’Eweta concerne des personnes en situation de handicap dans des ETA.

CHARLEROI – FUNOC – FORMATION DE TRAVAILLEURS INFRASCOLARISÉS

La Funoc organise des formations à destination des travailleurs. Deux types de dispositif existent :

- Le premier dispositif concerne des formations dans les centres de la Funoc à destination de tout public, y compris donc des travailleurs.
- Le deuxième dispositif est à destination des travailleurs en entreprise.

Focus sur la formation des travailleurs en entreprise

Un travail soutenu de sensibilisation est mené auprès des partenaires sociaux de la région de Charleroi : création et approfondissement de contacts privilégiés et permanents pour valoriser l’importance d’une formation continuée à destination de travailleurs en difficulté avec la compréhension et l’expression orale et écrite.

Plus concrètement, depuis 2011, la Funoc collabore avec l’entreprise Trace Titres-Services pour la mise en œuvre de formations à destination des aides-ménagères.

Cette collaboration est née d’un constat fait par les entreprises : un certain nombre de travailleur-euse-s rencontrent des difficultés en français pouvant les freiner dans leur travail quotidien. Cette problématique concerne la Wallonie et Bruxelles. Très rapidement, la dimension territoriale du projet a mené la Funoc à collaborer avec Lire et Ecrire qui a rejoint le groupe de travail fin 2012. Le montage du projet formation a été finalisé et, dans les deux régions, les gestionnaires des antennes de Trace ont été sensibilisés à la problématique de l’alphabétisation et à la manière de proposer la formation aux travailleurs. L’offre de formation « CLE : Calculer, Lire et Ecrire » (amélioration des compétences en français oral, lu, écrit et en mathématiques) a été reconnue par le Fonds de Formation Titres-Services comme formation professionnelle. Cette offre a aussi été agréée dans le cadre du Congé Education Payé (CEP²⁷⁵). Un module de 120 heures a été organisé de septembre 2014 à juin 2015 à Liège par la Régionale Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme pour 5 aides-ménagères²⁷⁶. La Direction de « Trace Titres-Services » a très vite remarqué l’impact positif de la formation sur le travail des apprenantes : assurance, autonomie, communication plus facile avec la clientèle et entre travailleuses. Le projet a cependant aussi montré rapidement quelques faiblesses : une durée de formation trop lourde décourageant les travailleuses et un budget trop important absorbant la manne du plan de formation des entreprises.

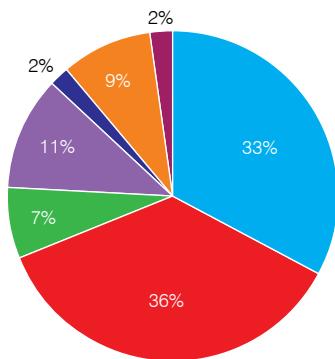
Parallèlement, lors de rencontres avec les employeurs, sont apparus d’autres besoins, demandes et attentes répondant à la réalité des travailleurs infra-scolarisés. En conséquence, la Funoc a revu son plan d’action en proposant, dans un premier temps, des modules courts d’une demi-journée à deux jours comme ceux organisés en septembre 2016 pour deux groupes d’ouvriers travaillant au CPAS de Charleroi. Ceux-ci se préparaient aux examens de nomination d’ouvriers qualifiés. La

²⁷⁵ Voir en fin d’ouvrage, coordonnées de ce dispositif, page 344.

²⁷⁶ Un compte rendu plus complet a été publié par Lire et Ecrire en Wallonie dans son rapport d’activités 2015.

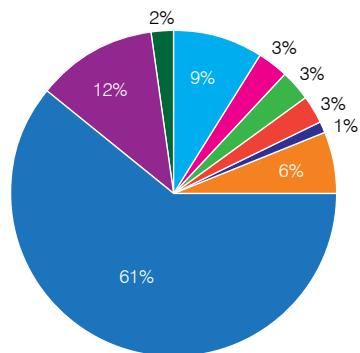
Les secteurs d'activités des travailleurs formés par la Funoc se répartissent de la sorte :

Répartition par secteur d'activités des travailleurs formés en 2016

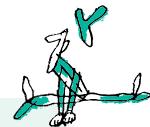


- Nettoyage industriel et domestique
- Horeca
- Coiffure
- Environnement
- Bâtiment
- Logistique
- Sans information

Répartition par secteur d'activités des travailleurs formés en 2017



- Nettoyage industriel et domestique
- Service public (aide-cuisinière)
- Service public (agent propreté)
- Horeca
- Service public (chauffeur/livreur)
- Service public (aide-administratif)
- Titres-services
- Bâtiment
- Vente



formation visait la remise en confiance des travailleurs pour faciliter l'expression orale et écrite : parler de soi, de ses compétences, de ses expériences et de son métier, comprendre les questions et les consignes ... L'objectif a été atteint : les ouvriers ont tous réussi leur examen et ont pu ainsi être nommés.

Forte de ses diverses expériences avec le monde de l'entreprise et voulant prendre en compte des besoins régulièrement exprimés, la Funoc a jugé opportun de concevoir un catalogue de formations sous forme de modules courts autour de thématiques transversales à plusieurs secteurs ou fonctions et de quelques modules spécifiques à une profession. Ainsi, différents programmes ont été développés : compétences de base englobant la communication orale et écrite, le calcul, l'utilisation d'outils numériques, la capacité de raisonnement, mais également des modules plus spécifiques comme la communication en entreprise, la législation sociale, la prévention, la sécurité et la santé au travail. Une spécificité de ces formations est l'approche pédagogique qui se veut concrète, pragmatique grâce à l'utilisation de documents authentiques et familiers aux travailleurs. L'objectif des formations est de permettre aux travailleurs d'évoluer au même rythme que leur emploi, de s'adapter aux changements dans leur milieu professionnel, d'améliorer les relations de travail, de réduire les accidents grâce à une meilleure compréhension des règles de sécurité, de développer leur autonomie et leur polyvalence, voire d'accepter de nouveaux défis. La formation continuée permet aussi aux travailleurs de s'engager dans un nouveau processus d'apprentissage pour les mener vers le qualifiant ou l'obtention d'un diplôme.

Depuis 2017, ce catalogue est diffusé dans différents secteurs professionnels de la région de Charleroi. La Funoc a réintroduit une demande d'approbation de formations auprès des Fonds de formation sectoriels. Bien que la recherche de financements complémentaires ou alternatifs reste du ressort de l'entreprise, la Funoc

entend aider les employeurs à trouver différentes sources de subventions comme le Crédit-Adaptation et le Fonds de l'expérience professionnelle soutenus par le Forem.

La Funoc rencontre actuellement les entreprises d'insertion sociale, telles que les agences de titres-services, les entreprises d'économie sociale, les entreprises de travail adapté (ETA) et les villes et les communes pour présenter son offre de formations.

La Funoc prospecte aussi auprès d'organismes pouvant soutenir son action. Quelques exemples : la Fédération wallonne de services d'aide à domicile - FEDOM - pour l'accompagnement des aide-ménagère-s s'inscrivant dans un cursus de formation qualifiante pour devenir aide-familial-e-s social-le-aux-s , l'auto-école sociale de Charleroi pour contribuer à la mobilité des travailleurs , le Consortium de Validation des Compétences pour la valorisation de l'expérience acquise ...

La Funoc a aussi développé une offre de formation en alphabétisation et remise à niveau dans les dispositifs « classiques », à savoir dans les centres de ressources et ateliers personnalisés. Ces formations peuvent accueillir différents travailleurs. Plus spécifiquement, la Funoc dispense des cours hebdomadaires aux travailleurs sous contrat article 60 émanant du CPAS de Charleroi. Deux modules de formation sont assurés à destination d'un public infrascolarisé francophone et non francophone. La Funoc collabore avec Lire et Ecrire Sud Hainaut pour assurer une formation répondant au plus près aux besoins du public-cible. La formation dispensée aux personnes sous ce contrat semble de plus en plus appréciée par les employeurs qui remarquent une plus-value dans le travail. De ce fait, ils libèrent plus facilement leurs travailleurs pour suivre la formation.

EXPERIENCES D'ALPHABÉTISATION DES TRAVAILLEURS DE LIRE ET ECRIRE

Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme ²⁷⁷

Contexte

L'alphabétisation des travailleurs constitue l'une des priorités du plan d'action de la Régionale, notamment en raison de l'implication forte des mouvements ouvriers à la fois dans les instances stratégiques de la Régionale et dans les instances de concertation sociale des entreprises liégeoises. Une bonne connaissance du tissu syndical de la région constitue un élément facilitateur pour la prise de contact et le développement de collaborations.

La demande est très importante dans la région. Le défi n'est pas d'aller à la rencontre des travailleurs qui en ont besoin mais bien de changer les représentations des employeurs et des travailleurs par rapport au public en difficulté de lecture et d'écriture. Dans ce cadre spécifique, il s'agit de promouvoir le droit à la formation continue des travailleurs et de construire les conditions nécessaires pour cet accès.

De manière générale, la formation des travailleurs, comme toute autre formation, vise à développer les capacités en lecture et en écriture, la confiance en soi, l'émancipation et plus spécifiquement le renforcement de la maîtrise de l'environnement professionnel (comprendre un règlement de travail, les consignes de sécurité, rédiger un rapport, progresser au sein de l'entreprise ou maintenir son emploi...). L'offre varie d'une année à l'autre en fonction des priorités de la Régionale et du budget à y consacrer. Ainsi, en 2014, la Régionale a mené deux actions de formation de

travailleurs, la première avec une ETA, la deuxième avec une entreprise de titres-services. La première a été menée en soirée hors cadre de travail, la seconde en entreprise.

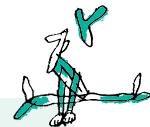
Actions réalisées

La première formation mise en route en 2014 accueillait les travailleurs 2 heures deux fois par semaine au sein des locaux de la Régionale. Les 14 participants (12 hommes et 2 femmes) étaient de niveaux différents. Certaines personnes s'exprimaient très bien oralement, d'autres éprouvaient beaucoup de difficultés. Elles avaient eu connaissance de la formation via le bouche-à-oreille ou via une information de leur employeur. Les objectifs poursuivis étaient surtout d'ordre privé. En moyenne, 6 personnes participaient à chaque séance.

La seconde formation s'est donnée en entreprise sur base volontaire sans perte de salaire à raison de 4h semaine le lundi matin sur le temps de travail dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise de titres-services. Des négociations ont été nécessaires pour définir les modalités de la formation et ont débouché sur un accompagnement actif de l'entreprise. C'est, par exemple, le chef de service qui a informé les travailleurs. Cinq techniciennes de surface ont participé à la formation axée largement sur le travail à réaliser (vocabulaire lié au métier, rédaction de messages, compréhension du règlement de travail...). Elles étaient de nationalité étrangère, avaient toutes un niveau faible à l'oral et varié à l'écrit (3 avaient des notions écrites et 2 n'en avaient presque pas).

Dans le cadre de ce second dispositif, des réunions d'évaluation du dispositif ont été régulièrement menées (fonction de coordination du personnel au sein de l'entreprise). L'entreprise s'est investie de manière importante dans le projet, notamment en assistant à la première séance de formation, dans une optique d'accompagnement des travailleuses, mais également

277 Un compte rendu plus complet a été publié par Lire et Ecrire en Wallonie dans son rapport d'activités 2014 (Convention). Voir Etat des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles – Troisième exercice Données 2006-2007, pages 178-179.



en tenant régulièrement les apprenantes informées des changements au sein de l'entreprise (notamment en termes de changement de direction) et aux implications sur la formation.

Dans ce groupe, les objectifs des apprenantes sont largement liés au travail qu'elles exercent. Ils couvrent par exemple la connaissance du vocabulaire lié au métier du nettoyage, la capacité à laisser des messages ou Lire et Ecrire des SMS pour pouvoir communiquer avec les clients, la capacité de comprendre le règlement de travail, ...

Lire et Ecrire Charleroi-Sud-Hainaut 2015 ²⁷⁸

Contexte

Lire et Ecrire Charleroi-Sud-Hainaut (LEECSH) travaille sur le territoire de l'Instance Bassin de vie Hainaut Sud. La partie Nord (la région de Charleroi) est très densément peuplée et la partie Sud a un caractère rural.

LEECSH concentre ses groupes de formation sur la périphérie de la ville de Charleroi, et plus particulièrement sur les entités qui cumulent deux critères défavorables ; proportion importante entre les personnes ayant obtenu le CEB au maximum et le nombre absolu de personnes dans cette situation. Les territoires du Sud sont moins investis pour des raisons d'insuffisance des moyens de transports collectifs. Le taux de demande d'emploi y est un des plus élevés de la Région wallonne (20,4% contre 16,3% pour la Wallonie de langue française) et 59% des demandeurs d'emploi du Bassin Hainaut Sud sont au plus diplômés du secondaire du 2ème degré. On y constate un net recul de l'emploi. Il reste cependant encore des débouchés adaptés à cette main d'oeuvre spécifique (26% des postes salariés concernent le commerce, la construction, les transports et la logistique) mais les exigences en compétences techniques et informatiques augmentent.

²⁷⁸ Un compte rendu plus complet des deux expériences LEE CSH et Verviers par Lire et Ecrire en Wallonie dans son rapport d'activités 2015 (Convention).

Sur le territoire considéré, les seuls opérateurs d'alphabétisation au sens strict sont LEECSH et la Funoc (qui est par ailleurs à l'initiative de la création de Lire et Ecrire - ces deux associations sont donc historiquement liées).

L'activité d'alphabétisation de la Funoc est concentrée sur la ville de Charleroi, dans les cadres stricts de sa filière ISP et de l'alphabétisation des travailleurs. L'action de LEECSH est développée dans le reste du territoire, et sur le territoire de la ville de Charleroi pour l'alphabétisation des travailleurs et des publics en ré-affiliation sociale inéligibles dans le cadre CISP.

LEECSH a développé depuis 2005 une offre de formation en soirée à destination exclusive des travailleurs.

À partir de 2008, un dispositif de formation des travailleurs sous contrat art. 60 du CPAS de Charleroi a été développé conjointement par LEECSH et la Funoc.

Actions réalisées en 2015

Une campagne de promotion de l'offre de formation de Lire et Ecrire a été menée auprès du grand public via la publication d'un communiqué de presse en septembre, ainsi que la diffusion d'un toutes-boîtes. Deux séances d'information à destination du public potentiel ont été organisées en soirée, et LEECSH a également fait la promotion des dispositifs travailleurs dans le cadre de divers événements ouverts au grand public.

LEECSH a ensuite organisé à Charleroi deux formations visant spécifiquement le public « travailleurs » ; un groupe Alpha travailleur en soirée et un groupe destiné aux travailleurs sous statut article 60, en journée.

Le dispositif en soirée a été organisé sur cinq heures hebdomadaires réparties sur deux soirs. Il est historiquement centré sur de l'Alpha écrit, avec pour conséquence un profil-type relativement ciblé (francophones et allophones ayant une bonne maîtrise de la langue orale).

Le groupe était composé de 14 personnes – la majorité d’entre elles sont venues dans le cadre d’une démarche individuelle, sans que leur employeur n’en soit informé. Deux travailleuses faisaient exception. La première bénéficiait du CEP ; la seconde est entrée en formation dans le cadre d’une initiative commune avec son employeur. Les situations professionnelles des participants étaient très diverses (horaires pleins ou partiels ; contrats de longue durée ou pas ; saisonniers ; horaires décalés ou en journée ; ...). La formatrice du groupe a donc visé au maximum à adapter les pédagogies et méthodes aux différents profils et à tenir compte des réalités diverses.

Le groupe destiné aux travailleurs sous statut art. 60 a, quant à lui, été organisé en journée, en collaboration avec la Funoc et le CPAS de Charleroi. La formation s’est déroulée au « Passage 45 », dans les locaux du service d’insertion du CPAS. L’accord entre les partenaires impliquait que LEECSH accueillait prioritairement des personnes ayant un niveau débutant, tandis que la Funoc travaillait avec des personnes dont le niveau de compétences était plus élevé. Le dispositif piloté par LEECSH s’est organisé sur 9 heures hebdomadaires.

Lire et Ecrire Verviers: une expérience en entreprise de travail adapté

Contexte

Les Ateliers Jean Del’court offrent des services d’emballage, de conditionnement et de reconditionnement. En tant qu’entreprise de travail adapté (ETA), les Ateliers ont, pour vocation principale, un but social : celui de mettre au travail des personnes en situation de handicap et des personnes fragilisées pour leur permettre de s’intégrer au mieux dans leur environnement. L’ETA a aussi un objectif économique, celui de devenir une entreprise durable, capable de répondre aux exigences croissantes des clients et des marchés.

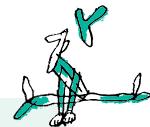
En juin 2014, la directrice des ressources humaines de l’entreprise a pris l’initiative de contacter Lire et Ecrire Verviers pour solliciter sa collaboration. Elle proposait de mettre en place un dispositif d’alphabétisation au sein de l’entreprise, sur le site de Thimister-Clermont, à destination de ses travailleurs en difficultés de lecture et d’écriture. L’action de Lire et Ecrire Verviers a concrètement débuté au sein de l’entreprise en septembre 2014, par une séance d’information à destination des travailleurs. L’assistante sociale de l’ETA avait au préalable encouragé les personnes ciblées comme étant les plus susceptibles d’être intéressées et concernées par la formation, à se rendre à la séance d’information. Suite à cela, en octobre, les travailleurs ayant exprimé formellement leur souhait de se former ont été invités à passer le test de positionnement. Sur base des niveaux identifiés via les tests, deux groupes distincts ont été formés ;

- Un groupe « Alpha débutant », constitué de 8 personnes, se réunissant une heure et demie par semaine ;
- Un groupe « Alpha – remise à niveau », constitué de 10 personnes présentant un niveau plus élevé, se réunissant également une heure et demie par semaine.

La formation encadrée par une formatrice de Lire et Ecrire Verviers a débuté en octobre 2014, et s’est poursuivie jusqu’en juin 2015.

Actions réalisées

Outre les objectifs généraux qui visent l’insertion sociale et professionnelle des apprenants, dans une perspective d’émancipation et de participation des personnes, les objectifs plus spécifiques de formation ont été définis en concertation avec les apprenants des deux groupes, sur base de leurs motivations propres et de leur rythme d’apprentissage – tout en insistant sur l’importance de viser une marge de progression, et non uniquement une préservation des acquis.



Les objectifs précisés avec les apprenants au cours de la formation relevaient à la fois de la sphère professionnelle et de la sphère privée – par exemple :

- pouvoir calculer un budget ;
- pouvoir communiquer par écrit, notamment via SMS ;
- mieux communiquer les informations aux collègues ;
- pouvoir lire les médias, en comprendre les messages ;
- mieux comprendre les consignes de travail, notamment via des documents tels que le règlement d'ordre intérieur ;
- ...

Pour atteindre ces objectifs, la formatrice a inscrit le développement des apprentissages dans le cadre d'activités basées sur des questions pour lesquelles les apprenants exprimaient eux-mêmes un intérêt, amenaient un questionnement.

Ainsi, en janvier et février 2015, suite aux attentats terroristes perpétrés en France, les apprenants s'interrogeaient sur les informations véhiculées dans les médias, (notamment tout le débat autour de la liberté d'expression). Les deux groupes ont donc mené un travail de réflexion autour de l'importance d'une lecture critique des médias et de la question de la liberté d'expression.

Suite à cela, et notamment pour aborder un sujet plus léger, les groupes ont fait un travail d'écriture sur le thème de la Saint-Valentin. Les réalisations ont été exposées dans le réfectoire de l'entreprise, afin de présenter et valoriser le travail mené, auprès des autres travailleurs de l'entreprise.

En mars 2015, les apprenants ont participé à un projet d'art postal. Dans ce cadre, à partir de la découverte de divers artistes peintres et une réflexion sur l'art, les apprenants ont développé eux-mêmes des cartes postales artistiques, à travers lesquelles ils ont trouvé l'opportunité d'exprimer leurs humeurs, leurs pensées, leur histoire...

en laissant libre cours à leur créativité. Ils ont ensuite pu présenter leurs réalisations lors d'une journée rassemblant l'ensemble des participants au projet, à Mons.

Au cours des mois suivants, les groupes ont également travaillé sur des questions plus pragmatiques telles que la compréhension de différents documents administratifs et factures, la composition d'un budget, la rédaction de notes et messages.

Ils ont aussi mené un travail autour de la question du combat syndical. La réflexion sur ces questions a été en grande partie impulsée par l'une des personnes du groupe, elle-même déléguée syndicale au sein de l'entreprise.

En juin 2015, la Convention de collaboration entre Lire et Ecrire Verviers et l'ETA prenait fin. Au vu de l'évolution des apprenants et de leur motivation à continuer la formation, une demande, soutenue par Lire et Ecrire Verviers, a été introduite par ceux-ci auprès de l'entreprise pour reconduire la formation dès le mois de septembre.

Cette reconduction n'a pas pu avoir lieu, l'entreprise recentralisant l'ensemble de ses activités à Grâce-Hollogne.

Afin de ne pas laisser sans suite la demande des travailleurs, Lire et Ecrire Verviers a alors travaillé étroitement avec Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme pour négocier auprès de l'ETA le fait que la relève puisse être assurée pas la Régionale de Liège-Huy-Waremme, ce qui permettait d'assurer la pérennité du dispositif et la continuité de la formation des travailleurs qui la suivaient.

Lire et Ecrire Wallonie picarde ; maintien d'une offre de formation Alpha travailleurs dans une entreprise de travail adapté ²⁷⁹

Contexte

Depuis 2011, la Régionale a développé un partenariat avec l'entreprise de travail adapté (ETA) « Le Rucher », basée à Leuze-en-Hainaut.

C'est cette dernière qui a initialement pris contact avec Lire et Ecrire Wallonie picarde, afin de lui proposer une collaboration à long terme. Cette prise de contact avait d'une part été encouragée par le fait que des personnes en formation chez Lire et Ecrire avaient été recrutées par l'ETA et que, d'autre part, la personne chargée de la formation des travailleurs au sein de l'ETA, le «manager des objectifs sociaux», avait déjà eu l'occasion de travailler avec Lire et Ecrire Wallonie picarde, dans le cadre de sa fonction antérieure au sein du CIEP du MOC (Centre d'Information et d'Education populaire du Mouvement ouvrier chrétien).

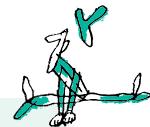
Avant le lancement du dispositif proprement dit, Lire et Ecrire Wallonie picarde avait mené une vaste campagne d'information et de sensibilisation au sein de l'entreprise. Cette action visait non seulement à informer les travailleurs mais aussi à sensibiliser les chefs d'ateliers et chefs d'équipe à la problématique de l'illettrisme en entreprise. La campagne de sensibilisation a elle-même été précédée de tout un travail de négociation et définition du projet, avec la direction. Cette phase de négociation a notamment servi à définir l'implication des représentants syndicaux dans le projet, ainsi qu'à s'accorder sur la part de la formation qui serait intégrée au temps de travail. L'implication syndicale dans le pilotage du projet constituait pour Lire

et Ecrire une condition *sine qua non*, permettant de garantir la participation sereine des travailleurs à la formation, dans le respect de leurs droits au sein de l'entreprise. Parallèlement à la campagne de sensibilisation, l'agent de guidance de la Régionale a rencontré les personnes intéressées par le dispositif, dès septembre 2011, dans le cadre d'entretiens d'accueil visant à identifier les motivations des personnes et vérifier la correspondance de leur profil à celui des apprenants en Alpha. Les entretiens d'accueil ont également servi à informer les personnes des conditions de formation par semaine (de 15h à 18h), dont la moitié sur le temps de travail (et donc rémunérées). Des auto-évaluations régulières ont été menées avec le formateur – et non l'employeur – sur base des objectifs fixés par les apprenants en début de formation.

Actions réalisées

La formation s'est poursuivie jusqu'en juin 2014, sur base de 3 conventions successives (janvier- juin 2012 ; octobre 2012 - juin 2013 ; septembre 2013 - juin 2014), permettant ainsi de pérenniser le projet au sein de l'entreprise. Toutefois, au terme de la troisième période, force a été de constater une fréquentation largement en baisse. A partir de ce constat, le comité de pilotage (composé de la direction de l'entreprise, des ressources humaines et du manager des objectifs sociaux, mais aussi des organisations syndicales CSC et FGTB, et de Lire et Ecrire Wallonie picarde) s'est réuni pour évaluer la pertinence de maintenir l'offre de formation au sein de l'ETA. Tous ont unanimement décidé de poursuivre le projet. Ils ont jugé nécessaire de relancer une campagne de sensibilisation auprès des travailleurs pour encourager de nouvelles inscriptions et un plein engagement en formation. Cette nouvelle campagne de sensibilisation est apparue d'autant plus utile que plus d'une centaine de nouveaux travailleurs avaient été recrutés depuis le lancement de l'offre de formation, et n'avaient donc pas reçu les informations données lors de la première campagne.

279 En ce qui concerne les formations en ETA des deux Régionales wallonnes, voir Etat des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles – Troisième exercice. Données 2006-2007, pp 178-179 et Rapport d'activités de Lire et Ecrire en Wallonie 2014 (convention).



La stratégie de sensibilisation a été planifiée en plusieurs étapes.

Dans un premier temps, un article a été rédigé par le formateur et les trois apprenants composant alors le groupe, concernant l'intérêt de la formation, et est paru dans la revue interne de l'entreprise « R-Contact ». Une séance d'information sur le projet de relance de la formation Alpha et de sensibilisation a ensuite été donnée par le responsable de sensibilisation de Lire et Ecrire, en CPPT (Comité pour la prévention et la protection au travail), ainsi qu'auprès des chefs d'équipes et d'ateliers, qui se sont montrés favorables au projet. Ceux-ci ont alors suggéré de remettre en place la même démarche que celle effectuée en 2011, qui avait consisté en une campagne d'affichage dans l'entreprise ainsi qu'en des séances de sensibilisation et d'information concernant la formation au sein même des ateliers.

Les apprenants du groupe ont alors entrepris de réaliser une affiche de présentation de la formation et de préparer les séances de sensibilisation dans les ateliers, sur base de cette affiche, avec le formateur et l'agent de guidance de Lire et Ecrire. Ce travail s'est finalisé au début 2015.

La stratégie de sensibilisation a parallèlement mobilisé une série de personnes ; chefs d'ateliers, délégués syndicaux, mais aussi manager des objectifs sociaux, vis-à-vis des nouveaux travailleurs, et apprenants eux-mêmes, relais essentiels de par l'expérience concrète qu'ils peuvent partager avec leurs collègues.

Le soutien de l'employeur s'est accompagné d'une large marge de manœuvre en ce qui concerne le contenu et les méthodes utilisées dans la formation, ce qui est important pour Lire et Ecrire, qui fonde ses formations sur les objectifs spécifiques que déterminent les apprenants pour eux-mêmes, ainsi que sur des méthodes d'auto-socio-construction des savoirs. Les objectifs des apprenants sont apparus dans un premier temps assez généraux – pas directement liés à leur métier – mais au fil de la formation, de nouveaux objectifs davantage liés au

domaine professionnel sont apparus. C'est notamment la conséquence du travail qui a été fait à partir de différents documents internes à l'entreprise (règlement de travail, documents affichés aux valves des travailleurs, ...). L'employeur n'est pas intervenu dans l'évaluation des personnes en formation ; Lire et Ecrire et l'ETA avaient précisément convenu au départ du projet que les apprenants s'auto-évalueraient sur base des objectifs qu'ils se seraient fixés eux-mêmes – et qu'il n'y aurait donc pas d'attentes spécifiques en termes de compétences, sur lesquelles ils pourraient être jugés.

Enfin, au niveau pratique, le fait de disposer d'un local de formation au sein même de l'entreprise, dans une salle confortable disposant de toute la logistique nécessaire, a constitué une condition favorable supplémentaire pour le bon fonctionnement du projet. Le projet a par ailleurs bénéficié à plusieurs reprises d'un espace dans le journal de l'entreprise, pour pouvoir informer au sujet du dispositif et de ses impacts, ce qui est valorisant pour les personnes inscrites et a contribué à renforcer l'image positive de la formation.

Synthèse de l'évaluation menée par ces différents opérateurs (Lire & Ecrire)

Impacts de la formation des travailleurs

L'évaluation régulière au sein des groupes de formation de travailleurs, que ce soit dans les dispositifs en entreprise ou en cours du soir, a permis de dégager une série d'impacts concrets de la formation pour les apprenants, notamment ;

- des apprentissages en matière de lecture, d'écriture et d'expression orale, qui les aident dans leur milieu professionnel (capacité à lire des documents techniques ; capacité à trouver des dossiers demandés par les responsables ; capacité à comprendre des consignes, notamment de sécurité ; capacité à compléter des documents

administratifs liés au travail, ...) comme dans leur vie privée ;

- le renforcement de la confiance en soi – les apprenants ne sont plus honteux de leurs difficultés et sont plus confiants de par les compétences qu'ils acquièrent ;
- une ouverture par rapport à ce qui se passe en dehors de l'entreprise, par rapport aux différentes situations rencontrées par les autres apprenants,
- ...

Difficultés rencontrées

On l'a mentionné, les travailleurs représentent, selon les statistiques disponibles, une part significative du public en situation d'illettrisme. Pourtant, l'alphabétisation des travailleurs reste un domaine difficile à développer pleinement, en comparaison des besoins potentiels estimés. Plusieurs raisons sont pointées par les opérateurs ;

1. Contexte socioéconomique

Précarité de l'emploi

Dans le contexte socio-économique actuel, parallèlement au taux de chômage élevé, on observe une précarité croissante de l'emploi : contrats précaires, temps partiels, périodes de chômage ...

Statut des travailleurs

Le statut de certains travailleurs apparaît dès lors aussi précaire. Les personnes sans statut « article 60 », par exemple, à la fois en situation de travail et en même temps dépendantes du CPAS ne sont pas toujours considérées comme des travailleurs à part entière ; leurs conditions salariales et les avantages dont elles bénéficient, notamment en termes d'opportunités de formation, pouvant parfois diverger fortement de leurs collègues, exerçant des fonctions similaires ou égales.

Moyens financiers

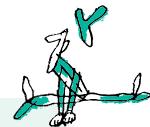
Les PME et les secteurs publics – et en particulier les infrastructures publiques de repos et de soin – bénéficient de peu de moyens. Il y a donc une pression forte sur les travailleurs en termes de productivité sans lesquelles ces entreprises ne peuvent assurer leurs missions, même à minima. L'une des conséquences est souvent que les employeurs de ces secteurs freinent l'orientation des travailleurs vers les formations dans le cadre du travail, alors que les entreprises en question peinent à rencontrer les exigences d'efficience auxquelles elles doivent faire face. La formation de manière générale, et l'alphabétisation en particulier, ne sont pas considérées comme des priorités, mais sont au contraire parfois perçues comme anti-productives, lorsque le temps de formation empiète sur le temps de travail. Dans certaines petites et moyennes entreprises disposant de ressources très limitées, l'intérêt de la formation est bien reconnu mais n'est pas envisageable en raison du manque de moyens.

2. Attentes de certains employeurs

Outre des difficultés financières, certains employeurs peuvent avoir une vision caritative de la formation en alphabétisation qui est perçue comme un cadeau plutôt que comme un droit. Ils estiment dès lors que l'action devrait être menée bénévolement, et que l'appui financier demandé pour développer une offre de formation n'est pas légitime. D'autre part, les employeurs peuvent avoir des attentes quasi inévitables quant aux impacts de la formation sur le travail des personnes. Or, la formation en alphabétisation constitue un processus à long terme, qui ne s'inscrit donc pas dans une logique de résultats et de productivité à court terme.

3. Difficultés rencontrées par les travailleurs

Les travailleurs peuvent avoir des difficultés à articuler leur vie professionnelle et leur vie privée. Certains emplois sont



durs ou bien contraignants en termes d'horaire et rendent impossible ou très difficile le suivi d'une formation. En outre, l'horaire de formation ne coïncide pas toujours avec l'horaire de travail ; ainsi, certains travailleurs commençant leur journée très tôt doivent attendre parfois quelques heures. D'autres travailleurs dépendent de collègues pour leurs trajets domicile-travail ; ils renoncent à la formation pour ne pas contraindre ces derniers à les attendre alors que leur journée est finie. La mobilité et la sécurité peuvent constituer une difficulté (lieux de formation parfois mal desservis par les transports en commun, surtout lorsque la formation se termine tard), ce qui peut dissuader des personnes de s'inscrire.

Lorsque les travailleurs ont un contrat précaire, ils hésitent aussi à demander une formation de peur de perdre leur emploi.

Une autre difficulté est le regard posé sur l'illettrisme qui reste largement un tabou, particulièrement dans le monde du travail, où la crainte de perdre son travail n'incite pas les travailleurs à dévoiler ce qu'ils considèrent comme une faille auprès de leur employeur et collègues.

Développement d'actions et travail pédagogique pour contrer ces difficultés

Il est donc difficile de mettre en place des dispositifs accessibles aux travailleurs dans le cadre de leur travail. Pour faire face à ces difficultés, les opérateurs ont développé plusieurs axes :

1. Sensibilisation

Pour essayer de résoudre ces difficultés, les opérateurs ont besoin de mener des actions en amont. La sensibilisation apparaît très importante, notamment pour éclairer les différences entre les apprentissages menés à l'école, et ceux qui sont réalisés dans une formation d'alphabetisation ; le

nombre d'heures de formation hebdomadaire y est réduit ; la formation des adultes s'inscrit dans des contextes de vie complexes, dans lesquels la formation doit trouver sa place. Dans le contexte de l'alphabetisation en entreprise, le rôle de la sensibilisation est crucial afin de faire émerger la demande de formation et garantir le soutien d'acteurs tels que les syndicats envers les personnes faisant la démarche de s'inscrire en formation.

Le maintien de l'offre d'alphabetisation pour les travailleurs dépend des contacts développés avec les différents acteurs du monde du travail – les employeurs bien sûr, mais aussi les syndicats et les fonds sectoriels. Ces contacts permettent d'investir ce secteur afin de sensibiliser à la problématique de l'illettrisme des travailleurs, de développer de nouvelles opportunités de formations et d'avoir des appuis au sein de l'entreprise lorsqu'un dispositif est mis sur pied. Lire et Ecrire (comme la Funoc) reste convaincus de l'importance de travailler en collaboration étroite avec les organisations syndicales, qui visent à défendre les travailleurs sur base des mêmes valeurs et des mêmes finalités. Les organisations syndicales sont par ailleurs des interlocuteurs privilégiés des employeurs, dans le cadre des instances de concertation sociale telle que CE et CPPT, et des Fonds sectoriels. Elles sont donc un relai essentiel pour développer l'alphabetisation en entreprise.

2. Création de deux types de dispositifs de formation : en entreprise ou en horaire décalé pour les travailleurs

Dispositif en horaire décalé

Le dispositif en soirée permet aux travailleurs de venir librement en dehors de leurs horaires de travail, sans devoir avvertir leur employeur de leur participation à une formation en alphabetisation. Cette « inscription libre » leur permet par ailleurs de fixer leurs propres objectifs, sans devoir se conformer à des objectifs déterminés par leur employeur, et auxquels ils ne tiendraient pas forcément en priorité.

Certains travailleurs sont cependant inscrits au groupe du soir dans le cadre d'un Congé-Education payé en concertation avec leur employeur. Les apprenants qui en bénéficient se sentent souvent redevables vis-à-vis de leur employeur et calquent donc leurs objectifs sur ceux fixés par ce dernier.

Autre difficulté : les aléas du quotidien impliquent des empêchements fréquents qui ont un impact sur la fréquentation du dispositif : responsabilités liées à la vie privée, problèmes administratifs à régler, horaire de la formation lourd après une journée complète de travail, ... Cela entraîne un suivi irrégulier de la formation et ne permet pas un plein investissement dans les apprentissages. Une autre difficulté peut être liée à l'environnement peu sécurisé de la ville, particulièrement en soirée et la nuit.

Formation en entreprise

La formation en entreprise, à laquelle les travailleurs s'inscrivent librement, mais qui devient obligatoire une fois l'inscription confirmée, et qui se donne pendant le temps de travail, favorise une plus grande assiduité, facilite l'organisation de la formation et favorise les apprentissages. Le formateur peut prévoir les contenus de formation sur base d'un nombre relativement stable de personnes, et cela permet d'avancer plus rapidement dans les apprentissages, puisque le temps à consacrer au rappel de ce qui a été fait lors des séances précédentes est minime. Le rythme régulier permet aux apprenants de progresser plus rapidement.

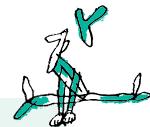
Par contre, les objectifs de l'employeur et ceux des apprenants peuvent être différents. Ces derniers peuvent souhaiter développer d'autres apprentissages que ceux en lien avec le travail. Il est important que l'opérateur prenne en compte les enjeux de l'entreprise et des apprenants afin de préserver un équilibre qui favorise une collaboration sereine. Une difficulté concerne le temps nécessaire à la négociation et à la construction d'un projet. Il faut

parfois accepter des modalités qui ne sont pas optimales (par exemple un horaire de formation très réduit, ou un local pas adapté), afin de pouvoir démarrer le projet et négocier ensuite de meilleures conditions. Il arrive aussi que des apprenants ne se présentent pas en formation pour des raisons liées à des contraintes professionnelles : déplacements ou changements d'horaire exceptionnels, retards et délais de production à respecter, Enfin, toujours dans le cas des dispositifs en entreprise, une difficulté est liée au fait que les points d'appui au sein de l'entreprise sont souvent peu nombreux ; en cas de turnover impliquant le départ des personnes soutenant le projet, il arrive que celui-ci soit interrompu brutalement, par manque de soutien de la part des autres responsables au sein de l'entreprise. Le travail de sensibilisation d'un maximum de soutiens potentiels au sein de l'entreprise est donc essentiel afin que la survie du projet ne repose pas sur une seule personne.

Les opérateurs ont identifié quelques leviers qui permettent une bonne collaboration ; travailler en collaboration étroite avec les organisations syndicales , établir ou avoir de bons relais institutionnels, mettre en évidence l'impact d'image positif pour les entreprises, l'intérêt en termes de développement de leur personnel, l'adaptation aux besoins de l'entreprise (compréhension des consignes de sécurité notamment, capacité à compléter des documents administratifs et à lire des documents techniques, par exemple).

Alpha en entreprise ou dispositif en soirée ?

Les opérateurs souhaitent continuer de proposer ces deux alternatives, afin de répondre aux demandes de l'ensemble des travailleurs, que ceux-ci souhaitent suivre la formation dans le cadre de leur travail, ou non, principalement parce qu'ils ne souhaitent pas que leur employeur ou leurs collègues soient au courant de leurs difficultés en lecture et en écriture. Les deux options ont leurs avantages et leurs inconvénients.



Quel que soit le dispositif, les opérateurs sont confrontés à deux problèmes récurrents : le temps de formation et l'hétérogénéité des groupes. En ce qui concerne le temps de formation réduit, cela touche particulièrement l'offre d'alphabétisation pour les travailleurs : ils n'ont que peu de temps à consacrer à la formation, surtout lorsqu'ils doivent composer avec une vie privée bien remplie et/ou des conditions de vie difficiles. Les dispositifs proposés dépassent donc rarement les 4 heures semaine.

Le temps de formation réduit est régulièrement mis en avant comme un problème par les apprenants, qui estiment qu'ils auraient besoin de plus d'heures par semaine pour avancer à un rythme satisfaisant. Cependant, ils ne voient pas comment ils pourraient consacrer plus de temps à la formation, étant donné les contraintes professionnelles et le peu de temps qu'ils peuvent déjà consacrer à leur vie privée.

Le dispositif du Congé-Education payé permet en partie de développer une offre un peu plus intensive, puisque les travailleurs qui en bénéficient ont le droit de suivre jusqu'à 180 heures de formation par an, sur leur temps de travail, sans surcroît de travail et sans perte de rémunération. Toutefois, on constate que le recours à ce dispositif est en baisse, probablement en partie à cause du manque d'information dont les travailleurs disposent concernant ce dispositif, et des réticences que certains travailleurs ont à faire valoir leur droit de bénéficier du CEP, par crainte d'être « mal vu ».

3. Pédagogie adaptée

Le formateur doit pouvoir adopter une pédagogie différenciée pour rencontrer les motivations, les objectifs et les rythmes d'apprentissage très divers des apprenants et, en même temps, il vise en permanence à maintenir une approche de socio-construction, et non une logique purement individuelle. Il s'agit donc de jongler en permanence entre les deux approches.

Que la formation se donne en entreprise ou qu'elle se donne en horaire décalé, les formateurs doivent adapter leur pédagogie à la grande hétérogénéité des niveaux : la demande de formation des travailleurs est nettement moins élevée que celle d'autres publics (comparée par exemple aux demandeurs d'emploi), ce qui implique que le nombre de groupes est beaucoup plus limité, et qu'il faut donc rassembler des personnes qui n'ont pas les mêmes niveaux.

Cette hétérogénéité peut être difficile à gérer, lorsque les apprenants la voient comme un frein, les plus avancés estimant qu'ils perdent leur temps tandis que ceux qui ont un niveau plus faible ont parfois du mal à s'accrocher pour suivre le rythme. Dans les deux cas, cela peut entraîner une perte de motivation et un désinvestissement de la formation.

Toutefois, pour éviter de telles conséquences, l'hétérogénéité de niveaux peut être présentée aux apprenants comme un moteur favorisant le travail collectif et la solidarité : les personnes qui disposent d'un niveau plus élevé peuvent soutenir les autres, et leur donner une motivation supplémentaire de s'investir dans la formation. Pour les plus avancés, c'est l'occasion de progresser en entretenant leurs connaissances et compétences en les transmettant aux autres, et cela permet de renforcer leur confiance en eux. Une telle dynamique a clairement pu être observée dans le groupe de formation mis en place au sein d'une entreprise de titres-services, où les différences de niveaux ont été perçues comme un levier plutôt que comme un frein.

Pour les formateurs, l'hétérogénéité, même lorsqu'elle est valorisée par les apprenants, reste une situation particulière à gérer, qui demande une grande polyvalence et de la flexibilité. La formation des formateurs, ainsi que l'accompagnement pédagogique pour les soutenir dans leur travail sont donc particulièrement importants,

puisqu'ils doivent être développés et mis à disposition des formateurs en tenant compte de ces spécificités.

PROJET-PILOTE D'ALPHABÉTISATION DE L'EWETA EN WALLONIE

Une expérience-pilote d'alphabétisation spécifique a été menée à l'initiative de l'EWETA (Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté) pour les personnes travaillant en ETA. Celle-ci ne s'est cependant pas prolongée faute de moyens. Retour sur cette expérience.

D'après une enquête menée par l'EWETA, les demandes des travailleurs handicapés occupés en ETA sont variées ; arriver à prendre la parole en public, savoir lire les horaires d'autobus, de train, savoir mieux écrire, lire à haute voix, comprendre les documents administratifs ou les consignes de sécurité, aider les enfants à faire leurs devoirs... Ces attentes ne sont pas forcément focalisées sur le travail, même si, au final, l'impact professionnel est présent. Elles visent à plus d'autonomie ou de participation. Les besoins diffèrent en fonction du niveau de compétences des travailleurs. Il faut savoir que 90% de ceux-ci ont un handicap mental ou une déficience cognitive ...

Il n'existe pas de Fonds de formation pour les personnes handicapées, ni d'enseignement spécialisé pour adultes correspondant à l'Enseignement de Promotion sociale. Il n'existe aucune formation spécifique d'enseignants ou de formateurs pour un public adulte en déficience mentale. Pour relever le défi, l'EWETA a décidé de soutenir des projets de formation. Il faut que les formations soient adaptées aux besoins et attentes de chaque travailleur, ce qui s'intègre parfaitement à la finalité sociale des ETA. L'EWETA a construit une formation adaptée au public ETA, mené des actions de formation et en a évalué les résultats.

Les employeurs en ETA souhaitant former leur personnel se retrouvent confrontés à deux problèmes ;

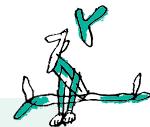
- trouver des formateurs formés pour encadrer les personnes handicapées ;
- supporter le coût de la formation.

Certaines ETA ont fait appel à des professeurs de l'enseignement spécialisé de l'enseignement obligatoire ; d'autres, à des organismes de formation ou à des bénévoles. Mais ces opérateurs ne sont souvent pas qualifiés pour assumer la prise en charge d'adultes en situation de handicap.

Projet de formation EWETA

L'EWETA a mis à la disposition des ETA deux mi-temps. Les formateurs EWETA sont allés à la rencontre des directions des ETA, des services sociaux et des futurs participants. L'objectif était de définir ensemble la finalité de ce cours d'alphabétisation par rapport au projet global de l'établissement. Cette action a été menée par plusieurs ETA volontaires. Il avait été convenu que l'employeur paierait les frais de déplacement des formateurs et que la formation de 3 heures se déroulerait pendant les heures de travail, ce qui résolvait les problèmes de déplacement des participants. Cette expérience s'est achevée en 2014 faute de moyens (départ d'agents...).

Les objectifs du projet de formation étaient de répondre à une obligation pour l'employeur d'informer le mieux possible les derniers engagés et d'offrir aux travailleurs un enrichissement personnel, de meilleures possibilités d'accès à l'espace culturel, à l'information écrite et à l'ensemble des modes de communication, que l'usage en soit professionnel ou non. Ce projet était orienté exclusivement vers la personne. Il s'agissait d'offrir une formation sans aucune obligation de résultat. L'hypothèse de départ était que cet enrichissement aurait un impact positif pour l'entreprise, une incidence sur le travail (confiance en soi, meilleure communication...).



Ce projet comprenait 2 volets ;

- rédaction ou révision, par l'employeur et son équipe, des documents utiles au quotidien en ETA ; simplification du livret d'accueil, du contrat de travail, des différents règlements, explication des logos de sécurité, transcription en langage simplifié des consignes de sécurité ;
- organisation des modules de formation en alphabétisation pour les travailleurs volontaires. Ces modules étaient organisés en fonction des niveaux de connaissance et de compréhension des participants et des objectifs concrets à atteindre.

Sur le plan méthodologique, l'enjeu était de s'adapter aux travailleurs. Ces personnes ont souvent une image négative liée à leur expérience scolaire. Il s'agissait de les rassurer sur leur capacité à bien faire, leur (re)donner goût à l'apprentissage. Selon les différents témoignages des ETA, la méthode d'apprentissage la plus adéquate pour le public ETA est la pédagogie d'intégration qui se base sur l'apprenant. Les formateurs utilisent toutes les ressources autour de ceux-ci. Le but est de leur en donner beaucoup pour qu'ils aient envie de les réutiliser dans leur vie professionnelle et personnelle. Le point de départ est la mise en situation, par exemple, la lecture de courriers de Belgacom. C'est une pédagogie fonctionnelle ; tout sert.

Dans chacune de ces ETA, les formateurs ont débuté la session par un « léger » test de niveau. Celui-ci comprenait une dictée de lettres, de sons, de phrases simples, de chiffres, de nombres et quelques petits calculs mentaux. Ce petit test d'une demi-heure leur a permis de cibler rapidement le bagage de chacun et les lacunes à combler.

Les formateurs ont ensuite demandé aux volontaires ce qu'ils souhaitaient apprendre. Souvent la réponse restait évasive ; « Savoir Lire et Ecrire ». Parfois des réponses plus concrètes apparaissaient « Pouvoir aider mes enfants à faire leurs devoirs, pouvoir passer mon permis de

conduire, pouvoir faire des recherches sur Internet par exemple sur le karting et les moteurs de voiture, rédiger une liste des courses, calculer une petite série, écrire une communication à une collègue, ... ». Cependant, un travail d'apprentissage des lettres et des sons reste un passage obligatoire avant d'arriver à des activités aussi concrètes qui touchent à leurs centres d'intérêts. Les sujets sont multiples ; remplir une fiche d'identité, signer un document, comprendre le vocabulaire de bancontact, (comment retirer de l'argent ...), lire les horaires des TEC, les panneaux routiers, le nom des villes proches, l'étiquetage du linge, le contrat de travail ...

Dans chaque ETA, deux groupes de travail se sont dessinés :

- D'une part, les plus forts et les moyens : ce groupe possédait déjà des bases mais il fallait les réactiver ou les clarifier. C'étaient des personnes qui manquaient de pratique et qui devaient s'exercer et (re)prendre confiance en elles ;
- D'autre part, les plus faibles et ceux qui étaient à un niveau zéro : ce groupe réunissait les personnes complètement analphabètes ou qui ne connaissaient que les voyelles. Assembler une consonne avec chaque voyelle est déjà un apprentissage en soi. Ces personnes ne savaient ni écrire leurs nom et prénom ni les reconnaître. Les formateurs ont cependant travaillé dans le même local avec des moments d'explication communs pour les 2 groupes.

Très vite, les formateurs se sont aperçus que certains apprenants n'arriveraient que très péniblement à une lecture fluide de toutes les lettres ou sons. Ils sont passés à l'utilisation de la voie d'adressage autrement dit à des apprentissages « par coeur » avec néanmoins des repères de lettres connues qui composent les mots étudiés. Par exemples ; leurs nom et prénom, les jours de la semaine, leur date de naissance, des mots en lien avec leur travail

en ETA (emballage, sirop, bouteilles, des chiffres comme des numéros de bus,...). L'apprentissage des lettres et sons ou la réactivation de ceux-ci est obligatoire avant toute autre activité plus concrète. Vu que le travail de répétition et de révision est important pour ce public, l'aide que pouvaient recevoir les apprenants en dehors du cours était très précieuse. Les formateurs ont donné des devoirs à la fin de chaque cours de manière à ce que les participants s'arrêtent au moins une fois pendant leur semaine sur ce qu'ils avaient vu en formation. Cela permettait à ceux-ci de se « rafraîchir » la mémoire avant le cours suivant, de se faire valoriser auprès de leur entourage ou encore de préparer leurs questions s'il y avait hésitation sur l'un ou l'autre point.

Si certains ne pourront jamais apprendre à Lire et Ecrire, les apprentissages ont pour vocation de répondre à des difficultés concrètes rencontrées dans le quotidien ; à titre d'exemple, aborder les étapes d'un retrait d'argent à un appareil Bancontact. Certains ont rapporté se sentir plus sûrs d'eux pour aller retirer de l'argent seuls et mieux comprendre les consignes écrites. Les formateurs ont pris des photos d'écrans pour les étudier étape par étape en groupe. Ils ont familiarisé les travailleurs avec des mots comme ; retrait, somme, ok, corriger, code... Un autre exemple est la lecture des panneaux de signalisation avec les noms de villes et villages avoisinants pour pouvoir prendre seuls les transports en commun et conduire des véhicules sans permis.

Sur le plan de l'évaluation quantitative :

- Chaque année, 5 à 6 ETA ont participé à ce projet ;
- Des groupes de 10 à 20 travailleurs par ETA ont suivi et terminé leur formation dans les ETA concernées ;
- Pour une ETA sur une année complète, environ 35 séances de formation étaient organisées, ce qui représentait en moyenne 105 heures de formation ;
- Il y a eu très peu de décrochages car les travailleurs se sont inscrits volontairement et étaient dès lors

motivés à atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés. Le fait également qu'un climat de confiance s'était installé avec les formateurs, chaque personne se sentait prise en considération et se rendait compte qu'elle était capable de progresser même si c'est à un rythme plus lent.

Sur le plan de l'évaluation qualitative, un des écueils dans le recrutement des participants était d'amener les personnes à reconnaître leurs difficultés.

S'il n'y avait aucune obligation de résultat, des critères de réussite ont été définis :

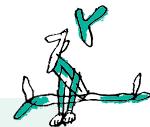
- Assiduité ; désir d'apprendre, la régularité, le fait d'avoir son matériel: ... ;
- Attitude ; la posture, l'estime de soi ;
- Efficacité au travail ...

Au terme de la formation, l'EWETA a fait les constatations suivantes en termes d'impact sur les personnes ;

- Certains stagiaires sont plus soucieux de ce qu'ils mangent ou font leurs courses de manière judicieuse, en lisant les étiquettes... ;
- Certains stagiaires prennent davantage la parole en public ;
- Certains sont plus efficaces bien que ce ne soit pas une priorité (on vise ici plutôt le mieux-être) au travail (le fait de pouvoir compter sans se tromper quand ils doivent remplir des boîtes de X objets, par exemple).

Il n'y a pas réellement de point final à ce projet puisque les apprentissages peuvent se faire sans fin. On peut plutôt parler d'une impulsion ou de donner l'envie d'apprendre par soi-même ou d'activer les aides possibles dans le réseau social existant de chaque personne.

Ce type de projet crée de la sorte plus d'intégration que d'instruction. Les cours d'alphabétisation permettent de développer un espace culturel au sein de l'ETA. On



peut même parler d'intégration culturelle ; organisation de visites extérieures (dans une librairie, dans une bibliothèque,...), constitution d'une bibliothèque au sein de l'ETA, lecture de courtes histoires aux enfants.

Les difficultés pour la mise en place de ce genre de dispositif ;

- trouver des formateurs capables de travailler avec ce public ;
- adapter le programme aux capacités d'apprentissage des personnes.

Conclusion

Cette expérience a été arrêtée faute de moyens malgré le souhait de certaines ETA de poursuivre l'action. Constat est fait que concrètement il y a un déficit de formations adaptées. Divers organismes de formations visant un public non handicapé intègrent avec difficulté des personnes connaissant un handicap. Vu cette situation vécue comme discriminante, quelles solutions apporter de manière structurelle pour que les personnes puissent avoir accès à des formations aux compétences de base ?

ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

L'accès à la formation pour tous tout au long de la vie est un droit fondamental reconnu et promu par l'Europe. Le constat suivant est récurrent : les gens les moins formés au départ sont ceux qui profitent le moins des formations... En regard des besoins identifiés, peu de travailleurs bénéficient de formations en alphabétisation.

Deux grandes questions se posent : la première concerne les travailleurs analphabètes et les difficultés qu'ils rencontrent ; la deuxième concerne le contexte et le financement de formations qui leur sont adaptées.

1. Quels sont les difficultés et freins à l'entrée en formation liés aux apprenants ?

- **Fragilité de la position des travailleurs analphabètes dans le contexte socioéconomique actuel ;**

L'illettrisme fragilise leur situation : occupation d'emplois « pénibles », acceptation de contrats précaires voire de travail au noir, salaires de misère, heures supplémentaires non payées, accidents de travail non déclarés, horaires qui changent au dernier moment, difficultés de trouver un autre emploi ... Outre ces problèmes, celui qui voudrait utiliser son droit à se former peut se retrouver en difficulté, entre autres face à ses collègues. Certains subissent des vexations. Il y a même un exemple où la formation a dû s'interrompre pour ces raisons.

- **Difficulté pour les travailleurs de concilier vie professionnelle et vie privée.** Les horaires, la localisation des formations, la vie familiale, l'offre de transport en commun en soirée, un sentiment d'insécurité ressenti pour se déplacer le soir peuvent être un obstacle pour participer à une formation.

2. Dans quel contexte et avec quels financements des formations pour travailleurs doivent-elles se développer ?

- **Les Fonds de formation doivent-ils intervenir ?**

Les Fonds sont paritaires et il y a un équilibre à trouver entre les moyens engagés et la durée de la formation. Or, la formation en alphabétisation est une formation de longue durée. Dans ce processus, les employeurs pensent avoir très peu à gagner d'un point de vue économique. Les travailleurs ont déjà des compétences professionnelles puisqu'ils sont engagés et les compétences que les employeurs souhaitent développer sont davantage

liées à l'évolution du métier ... Une formation de longue durée semble plus difficile à justifier dans ce contexte²⁸⁰.

- **Il y a le Congé-Education payé :** L'employeur est payé pour les heures de « non productivité ». C'est donc un processus intéressant. Les formations doivent être reconnues. C'est le cas pour les formations en Promotion sociale. Des asbl, opérateurs de formation, ont aussi l'agrément. Un certain nombre d'entre eux organisent des formations le soir et, étonnamment, peu ont demandé l'agrément. On peut juste faire quelques hypothèses concernant ces raisons : le travailleur peut ne pas vouloir prévenir son employeur des difficultés qu'il a pour ne pas risquer de perdre son emploi. Autre hypothèse, la mesure n'est pas assez connue ... Cela dit, s'il s'agit d'une opportunité, les formations doivent être financées et les heures de formation coûtent plus cher à l'organisme de formation puisqu'au-delà d'une certaine heure, le formateur doit toucher un plus gros salaire. La Promotion sociale n'a pas cette difficulté. A la base, elle a été créée comme processus de deuxième chance de se former quand on travaille. Le travailleur doit payer le minerval. Cette solution n'est pas toujours possible vu les conditions de travail de certains travailleurs (horaires variables) et vu le contexte global (problèmes de déplacement possibles, ...).
- **Il y a aussi des préformations combinant la formation professionnelle à une formation de base** pour public illettré comme celles proposées

par la Funoc. Cela peut satisfaire certains secteurs où des compétences pointues sont moins demandées et où il est davantage question de respecter des règles de sécurité et d'hygiène.

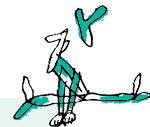
D'autres facteurs liés à l'employeur ou l'entreprise entrent aussi en ligne de compte. On peut également faire état dans le chef des employeurs d'une certaine méconnaissance de la question de l'illettrisme en milieu de travail.

Par ailleurs, les dispositifs d'aide à la formation des travailleurs sont davantage centrés sur les formations qualifiantes directement utiles à l'entreprise. Cet état de fait rend compte notamment de la faible utilisation du CEP dans le cadre des formations générales qui ne s'inscrivent pas dans une logique de résultats à court terme.

Pour dépasser les obstacles ou difficultés, il y a lieu de multiplier les actions d'information, tant vis-à-vis des travailleurs que des employeurs et de sensibilisation au sein du milieu de travail notamment les organisations syndicales.

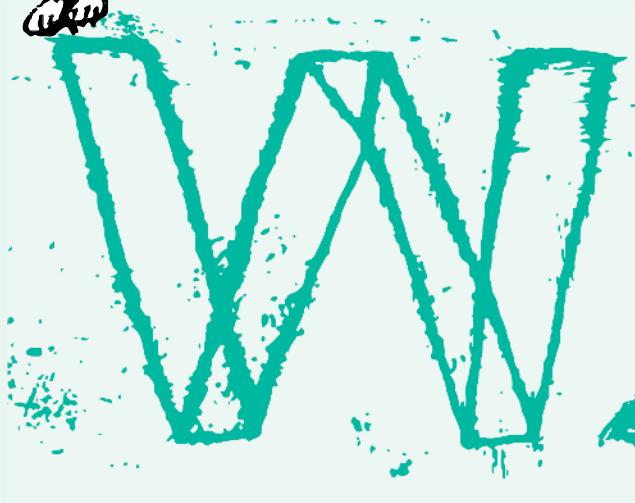
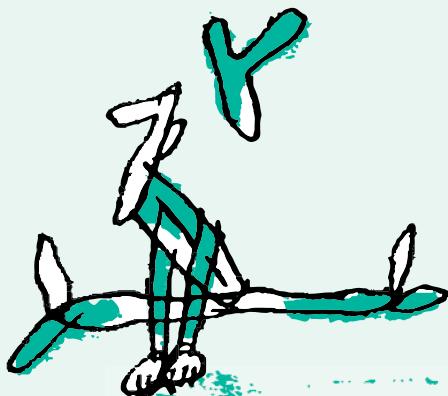
Enfin, il convient également d'être attentif aux difficultés d'organiser le temps de formation selon des modalités diverses – formation en entreprise ou formation en horaire décalé – qui sont de nature à rencontrer les demandes des travailleurs et à leur permettre d'organiser leur temps de vie dans et hors du travail.

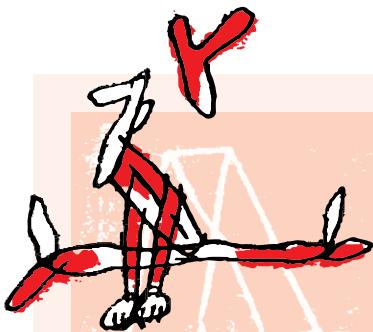
280 On pourrait rétorquer qu'il en est de même pour une personne qui voudrait reprendre des études universitaires non liées à son emploi et qui voudrait les faire financer par son employeur. Ce n'est pas le cas. Vu l'évolution des technologies, une formation en compétences de base est indispensable à tout travailleur qui voudrait conserver son emploi et s'adapter aux évolutions. Il serait donc très utile qu'une part de ces Fonds soit dédiée aux formations de base.



1

7





CHAPITRE

Conclusions



L'alphabétisation est un enjeu éducatif, démocratique et citoyen central lié à l'enseignement, la formation, l'insertion socioprofessionnelle, l'action sociale, la cohésion sociale, l'éducation permanente et la promotion sociale. Les publics concernés par l'alphabétisation sont variés, les profils des apprenants diffèrent selon leur situation socio-économique, leur parcours scolaire perturbé ou incomplet ou l'absence de scolarité dans leur pays d'origine...

L'objectif de la formation est partagé par l'ensemble des acteurs du secteur de l'alphabétisation : permettre à des personnes de lire et de comprendre un texte simple de la vie quotidienne dans la perspective de pouvoir accéder à d'autres savoirs, d'exercer leurs droits et d'être outillés pour pouvoir mener à bien leur projet de vie.

Face à l'élévation du niveau des compétences demandées dans une société en mutation, où l'usage des technologies requiert une compréhension de nombreux messages écrits, les adultes qui ne maîtrisent pas la langue écrite connaissent des difficultés importantes pour s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Que ce soit pour reprendre des études, s'inscrire en formation continue, pour accomplir des démarches administratives, pour s'intégrer en Belgique ou obtenir la nationalité belge quand on vient d'un pays étranger, et de manière générale,

pour faire entendre sa voix, il est devenu indispensable de maîtriser des 'compétences de base' au rang desquelles le savoir Lire et Ecrire en français occupe une place centrale. Ces dernières années, depuis que le niveau A2 du cadre européen commun de référence langues (CECRL) est devenu la norme pour permettre l'acquisition de la nationalité belge, et depuis la réforme des parcours d'intégration pour les primo-arrivants, les demandes d'apprentissage du français se sont faites plus pressantes tant au niveau d'un public scolarisé que non scolarisé.

Le Comité de pilotage a pour mission de réaliser un état des lieux périodique de l'alphabétisation qui doit non seulement permettre d'améliorer et d'actualiser la connaissance du secteur mais aussi de formuler des propositions qui peuvent faire l'objet de recommandations destinées à la Conférence interministérielle.

Quelles conclusions tirer des différentes thématiques abordées tant sur l'évolution de la situation que sur des questions ou concepts davantage théoriques qui sous-tendent les analyses présentes dans cet Etat des lieux ? Pour chacune des analyses contenues dans cet Etat des lieux, les conclusions peuvent être avancées à deux niveaux :

- Constats et enseignement à tirer des analyses ;
- Perspectives et projets à venir.



Besoins

Constats

En l'absence d'informations basées sur des enquêtes spécifiques, **il est difficile de répondre à la question du nombre de personnes analphabètes ou illettrées** et de connaître **leurs caractéristiques**. Néanmoins, il est possible d'approcher cette question de manière indirecte :

- **L'enquête sur les forces de travail** de 2016 fournit une estimation du nombre de personnes qui n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement primaire : elles seraient **550.000** en Fédération Wallonie-Bruxelles dont 180.000 sans diplôme. Le nombre de ces personnes est en diminution par rapport à 2013. Cette enquête fournit aussi d'autres informations :
 - la part des **personnes très peu qualifiées** est très importante parmi les **personnes les plus âgées**, qui ont pour la plupart quitté le marché du travail ;
 - globalement, la **part de diplômés au maximum du niveau primaire** est plus élevée dans la population féminine que dans la population masculine. C'est cependant parmi les personnes plus âgées que les différences sont marquées ;
 - une faible **proportion des actifs** occupés n'a pas obtenu de diplôme au-delà du niveau primaire. Ces personnes ont, pour une partie du moins, probablement développé des compétences en lecture/écriture suffisante pour se maintenir en emploi mais une analyse plus fine serait nécessaire pour connaître leurs besoins en formation, voire en validation des compétences ;
 - **parmi les personnes nées à l'étranger**, la part de personnes diplômées au maximum du primaire est plus importante que parmi les personnes nées en Belgique. Sur ce point les situations diffèrent selon les Régions :

- en Région bruxelloise, les profils les plus problématiques se rencontrent parmi les personnes nées en dehors de l'Union européenne ;
- en Région wallonne, par contre, c'est parmi les personnes nées au sein de l'Union, mais hors Belgique, que les personnes les moins qualifiées sont les plus nombreuses.

- **Si on se réfère aux données sur les niveaux de diplôme les plus élevés obtenus**, les populations les plus en difficulté face à l'écrit ne résident pas uniquement dans les environnements urbains. Des disparités territoriales sont mises en évidence à partir des cartes du **Census²⁸¹ 2011** qui permettent de visualiser par commune la répartition des personnes selon leur niveau de diplôme ; **elles appellent à des politiques territorialisées**.
- L'alphabétisation est aussi un enjeu au niveau de l'enseignement et de la formation initiale. Selon le Service des indicateurs de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, environ **5% des jeunes** quittent l'école avant d'avoir obtenu un certificat de fin du secondaire. Ce pourcentage est en diminution.
- Près de **80.000 demandeurs d'emploi** n'ont pas dépassé le niveau d'études primaires :
En **Wallonie**, le **Forem** identifie :
 - 55.000 demandeurs d'emploi inoccupés sont diplômés au maximum du primaire. Parmi ceux-ci, 61% sont des hommes. Ce sont essentiellement des personnes qui n'ont que le certificat d'études primaires mais la part des demandeurs d'emploi peu qualifiés qui ont suivi des études de base à l'étranger, non reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles a augmenté depuis 2010. Quel que soit le sexe, c'est dans la catégorie d'âge des plus de



281 Il s'agit d'une appellation correspondant à un recensement.

50 ans que l'on compte le plus de demandeurs d'emploi qui n'ont pas obtenu de certificat d'études de l'enseignement secondaire. Les demandeurs d'emploi diplômés au maximum du primaire sont en très grande majorité de nationalité belge.

- 14.000 demandeurs d'emploi qui ont une connaissance insuffisante de la langue française. Parmi ceux-ci, un peu plus de 8.500 n'ont pas obtenu de certificat au-delà des études primaires.

En **Région de Bruxelles-Capitale**, on constate que :

- Plus de 23.000 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) sont titulaires au maximum soit d'un certificat d'études primaires reconnu en Belgique (un peu moins de la moitié) soit d'un certificat non reconnu de niveau primaire (études terminées à l'étranger), en 2016, en moyenne annuelle. Un nombre important de jeunes DEI (moins de 25 ans), en particulier des hommes, n'ont qu'un certificat d'études primaires.
- Environ 15.000 demandeurs d'emploi inoccupés n'ont aucune connaissance ou qu'une connaissance élémentaire du français, soit environ 16% du total des DEI ; la moitié d'entre eux n'a obtenu, en Belgique ou à l'étranger, qu'un diplôme d'études primaires. Comme en Région wallonne, c'est au-delà de 50 ans que le volume de personnes en difficulté est globalement le plus élevé, avec une majorité d'hommes, mais le nombre de personnes concernées augmente dès 30 ans. Plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge entre 25 et 39 ans n'ont pas une connaissance suffisante du français.
- Les DEI diplômés au maximum du primaire sont majoritairement de nationalité belge.
- Parmi les personnes de nationalité belge mais d'origine étrangère et parmi celles de nationalité non européenne, on compte de nombreux DEI dont les études de niveau primaire à l'étranger ne sont pas reconnues.

- **Aucune enquête systématique sur les besoins en alphabétisation en Belgique francophone** n'a été réalisée jusqu'à présent malgré des demandes répétées et des initiatives qui n'ont pu aboutir :

- Fin 2007 des démarches ont été entreprises auprès de l'OCDE pour participer, aux côtés de la Communauté flamande, à l'enquête internationale PIAAC. Pour des raisons budgétaires, cette opportunité n'a pu être saisie.
- Un projet alternatif a été proposé par l'TWEPS en 2011: avec le soutien de l'INSEE, le cadre méthodologique de l'enquête française Information Vie quotidienne (IVQ) sur les compétences de base des adultes a été adapté au contexte belge francophone. Dans ce cas aussi, par manque de financement, le projet a dû être abandonné.
- Une deuxième vague de l'enquête PIAAC a débuté en mars 2018 avec de nouveau comme objectif l'évaluation directe des compétences des adultes (de 16 à 65 ans) en littératie, en numératie et en résolution de problèmes, avec la possibilité d'étudier l'évolution du niveau des adultes à l'écrit et en mathématiques ; la Belgique ne participe pas à cette étude.

- **Les opérateurs estiment les besoins de manière empirique** et mettent tous en évidence :

- une saturation de l'offre et l'existence de listes d'attente parfois importantes ;
- la nécessité de réorganiser les parcours de formation, validation, certification pour mieux prendre en compte les besoins ;
- la nécessité de formations de plus longue durée pour les profils qui n'ont pas connu l'école ou ont accumulé les échecs.



Perspectives

Les besoins existent, varient en fonction des publics et des Régions. Une partie seulement des personnes en difficulté s'adressent à des opérateurs d'alphabétisation. Même si on dispose là aussi de peu d'informations chiffrées les volumes de participants restent en deçà des estimations en termes de besoin.

Sur base des chiffres disponibles, des disparités territoriales sont mises en évidence et appellent à la mise en place de politiques territorialisées.

Actuellement, les besoins sont estimés sur base du diplôme obtenu ou non. Tant qu'une étude sur le niveau de compétences des adultes n'est pas envisagée, une meilleure connaissance des besoins est impossible.

Offre

Constats

En matière d'offre de formation, on peut faire les constats suivants :

- Si on se base sur les **profils** de l'échantillon **des opérateurs** qui ont répondu à l'enquête menée en 2017 par l'Université de Liège, à l'initiative du Comité de pilotage Alpha :
 - 90% des opérateurs proposent des actions d'alphabétisation pour allophones (Alpha-FLE) ;
 - 40% proposent de l'alphabétisation pour francophones ;
 - Cette prévalence de l'Alpha-FLE est marquée quel que soit le pouvoir subventionnant ou la région.
- **L'offre** de formation en alphabétisation est très souvent combinée et **intégrée** avec d'autres actions visant à répondre aux besoins de publics spécifiques. Un quart seulement des opérateurs se consacre

majoritairement aux actions d'alphabétisation (mais seul un cinquième des opérateurs se dédie entièrement à l'alphabétisation). Les opérateurs offrent souvent, en plus de l'alphabétisation et/ou des cours de FLE, un accompagnement au permis B, une permanence sociale ou par exemple une école de devoirs. Les écoles de Promotion sociale proposent de nombreux autres cours ; on dénombre également des CPAS qui, en dehors des formations organisées, ont d'autres missions légales dans les domaines de l'aide et de l'intégration sociale. Cette offre diversifiée est de nature à répondre à la diversité des besoins des personnes qui s'inscrivent dans les cours.

Si on passe en revue les quelques politiques, on constate :

- **Pour l'Enseignement de Promotion sociale** plus de 10.300 personnes ont suivi une formation en 2015-2016 dans des cours correspondant au périmètre défini par le Comité de pilotage. Le nombre d'étudiants inscrits a sensiblement augmenté (15.072) depuis 2012-2013 (13.128). C'est dans la catégorie français langue étrangère, niveau débutant, que près de la moitié (46%) des 115.000 périodes recensées dans l'état des lieux ont été organisées. Les unités d'enseignement « alphabétisation » (niveaux 1 à 4) représentent près de 40% du volume des périodes prises en compte. Le nombre d'établissements impliqués et le nombre de périodes de formation ont sensiblement augmenté en 2015-2016, tant pour les UE français langue étrangère que pour les UE alphabétisation. La part des établissements qui proposent dans leur offre d'enseignement de niveau secondaire inférieur, des cours dans une des UE relevant de l'alphabétisation des adultes, varie fortement selon les territoires. C'est dans les bassins de Bruxelles et de Liège que l'on compte, et de loin, le plus de personnes inscrites. La répartition par sexe est globalement équilibrée.

1

8

243

- **Dans le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle en Wallonie**, l'offre de formation de base reste importante puisque un peu plus de 4.700 personnes y étaient inscrites en 2016, ce sont pour l'essentiel des demandeurs d'emploi. Ces personnes, dans leur majorité, qu'elles soient belges ou de nationalité étrangère, ont eu des parcours scolaires qui n'ont pas été sanctionnés par des certificats de niveau secondaire. Les durées de formation sont variables mais généralement plutôt longues.
- **Dans le cadre du parcours d'accueil pour primo-arrivants mis en place par la politique de Cohésion sociale à Bruxelles**, une analyse des besoins des primo-arrivants et de l'offre²⁸² indique que si on comptabilise uniquement les personnes étrangères qui arrivent annuellement à Bruxelles avec un titre de séjour de plus de trois mois (soit une petite partie de l'ensemble du public-cible des formations en alphabétisation), celles-ci requièrent plus d'heures de formation que ce qui est actuellement proposé à l'ensemble des personnes intéressées.

Il est nécessaire d'attirer l'attention sur les points suivants qui constituent des axes de réflexion centraux dans les travaux du Comité de pilotage :

- Il n'est pas toujours aisé de différencier clairement dans l'offre, les formations en alphabétisation qui correspondent à la délimitation du champ de l'alphabétisation donnée par le Comité de pilotage, à savoir les formations qui s'adressent à un public qui parle le français (Alpha écrit) ou à un public non francophone (Alpha FLE) qui, l'un comme l'autre, ne disposent pas du CEB ou des compétences équivalentes de fin d'études primaires.
- Les formations s'adressent souvent à des publics hétérogènes, parmi lesquels la proportion de

personnes infrascolarisées peut être plus ou moins importante. Tel est le cas, entre autres, pour les formations de remise à niveau.

- L'offre d'Enseignement de Promotion sociale accessible aux personnes sans diplôme ou disposant du seul certificat d'études primaires est plus large que ce qui est actuellement repris dans les Etats des lieux de l'alphabétisation. Une réflexion est en cours au sein de l'administration pour en repreciser le contour en fonction de la nomenclature adoptée par le Comité de pilotage Alpha et de son éventuelle révision.
- Les données disponibles actuellement ne permettent pas une analyse des parcours et des articulations/passerelles entre opérateurs.

Perspectives

Les données disponibles et les résultats éclatés qui émaillent ce chapitre plaident pour une approche intégrée du champ de l'alphabétisation, telle qu'envisagée en 2016 lors du lancement de l'enquête initiée par le Comité de pilotage dont les données ont été traitées pour la Cohésion sociale à Bruxelles.

Au vu des observations réalisées et des constats effectués :

- **La construction d'un référentiel commun** serait de nature à faciliter l'identification des opérateurs qui sont actifs et partant de là à approfondir la connaissance des profils des personnes qui s'engagent dans un processus de formation, de leurs difficultés et de leurs parcours et des résultats obtenus.
- **L'enquête mise en œuvre par le Comité de pilotage** via le formulaire électronique permettra d'identifier plus clairement au sein de l'offre existante, les formations destinées aux publics peu ou pas scolarisés.



Politiques

Constats

Plusieurs points retiennent l'attention :

- L'importance du nombre et du financement des opérateurs d'alphabétisation dans le cadre des politiques régionales de Cohésion sociale et d'Action sociale ;
- L'importance des nouvelles politiques relatives à l'apprentissage linguistique et du soutien plus appuyé aux politiques d'Alpha et de FLE dans le cadre du développement d'accueil des migrants, réfugiés et primo-arrivants ;
- La nécessité de poursuivre la réflexion sur l'articulation d'une part, de l'alphabétisation et du FLE et d'autre part, de l'alphabétisation et de la remise à niveau ;
- La nécessité d'opérationnaliser la collecte des données via le formulaire et d'en analyser les résultats pour avoir une meilleure appréhension de l'alphabétisation ;
- L'émergence de nouveaux dispositifs de coordination territoriale tels les bassins EFE et les CRI en phase avec des politiques régionales qui englobent pour partie l'alphabétisation mais selon d'autres balises que celles du Comité de pilotage Alpha ;
- La nécessité d'examiner les raisons pour lesquelles certains opérateurs d'alphabétisation ne parviennent pas à mobiliser des moyens publics.

L'opérationnalisation de la collecte des données via le formulaire électronique permettra de mieux appréhender le paysage de l'alphabétisation. Ce formulaire est un outil incontournable pour aider au pilotage d'une véritable politique de soutien à ce secteur.

Définition de l'alphabétisation et nomenclature

En 2007, le Comité de pilotage Alpha adoptait une nomenclature définissant le périmètre des actions d'alphabétisation en croisant ces deux critères : d'une part le niveau de scolarisation antérieur des apprenants et d'autre part, la maîtrise ou non du français.

Public visé	Francophone (ou parlant français)	Non francophone
N'a pas le CEB <certificat d'étude de base> (ou ne maîtrise pas les compétences correspondantes)	Alpha écrit	Alpha FLE (oral/écrit)
A le CEB et les compétences correspondantes, mais pas de diplôme au-delà	Formation de base	FLE de base (enseignement du français pour communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans la vie quotidienne)

Une évidence est apparue à plusieurs reprises dans cet ouvrage, à savoir la difficulté à établir le périmètre de l'alphabétisation par rapport au FLE et la difficulté à distinguer les différents niveaux d'apprentissage entre l'oralité (français oral) et les compétences du CEB.

L'origine de cette difficulté tient au fait :

- que l'alphabétisation peut être définie à partir des compétences acquises et/ou à partir du profil, des parcours d'apprentissage ou de l'expérience spécifique des publics visés;
- que ces deux approches s'entrecroisent constamment.

Les opérateurs qui développent une offre d'alphabétisation s'insèrent dans différents cadres décrets sans qu'il y ait clairement de définition partagée et transversale de l'alphabétisation.



C'est pourquoi, il n'est guère aisé de recenser les opérateurs actifs en alphabétisation :

- certains opérateurs dispensent des formations intitulées « remise à niveau » s'adressant à des publics au profil Alpha pour éviter une stigmatisation des participants ;
- certains opérateurs ne connaissent pas et/ou ne distinguent pas le niveau d'instruction de leurs apprenants, particulièrement dans des situations d'apprentissage linguistique ;
- sur le terrain, certains opérateurs adaptent leurs formations en fonction des besoins et des intérêts de participants au profil hétérogène ;
- la nomenclature du Comité de pilotage limite la sphère de l'alphabétisation aux compétences du CEB. Cette distinction entre les publics n'ayant pas le CEB et ceux qui l'ont mais pas de diplôme au-delà est considérée comme restrictive et insuffisante par rapport au dispositif primo-arrivants et aux pratiques de certains opérateurs.

Evolution des politiques en Wallonie

En matière de formation professionnelle, au cours de la période 2013-2016, on observe une diminution du nombre d'heures de formation en alphabétisation – Alpha et FLE des CISP (moins 2,1%) – ainsi que du nombre de stagiaires (moins 7,9%) alors que les heures de formation de remise à niveau sont en nette augmentation (plus 17,44 %). Parmi les CISP actifs en alphabétisation, si une partie d'entre eux dispensent aussi des formations de remise à niveau, la majorité (15 sur 26) dispense uniquement des formations en alphabétisation.

Depuis 2011, une **convention pluriannuelle unique** regroupe plusieurs anciennes conventions entre la Wallonie et Lire et Ecrire Wallonie (et ses huit Régionales) qui concerne les publics en réaffiliation sociale, en Alpha FLE ainsi que les travailleurs.

En 2018, cette convention a été reconduite pour une durée de 3 ans et a intégré un financement supplémentaire de 274.000 € pour la formation des primo-arrivants.

En matière d'intégration des personnes étrangères, on a pu observer une nette augmentation du nombre d'organismes soutenus dans ce secteur.

Dans le cadre du Livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, les opérateurs mènent des actions de formation avec des publics non francophones quel que soit leur niveau de scolarité et de maîtrise des compétences de base. En l'état actuel des informations disponibles sur les participants, la Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère (DGO 5) n'est pas en mesure de distinguer les publics FLE scolarisés des publics Alpha FLE ou FLE de base dans les dispositifs subventionnés. Le nombre d'asbl soutenues dans ce cadre pour l'apprentissage du français langue étrangère a fortement augmenté en raison de notamment l'augmentation des moyens budgétaires consacrés à l'intégration des personnes étrangères.

Evolution des politiques à Bruxelles

La politique d'alphabétisation dans le cadre de la formation professionnelle évolue progressivement suite au Plan Formation 2020 et plus particulièrement sa mesure 7 visant à doubler l'offre en alphabétisation organisée en ISP à Bruxelles. Pour répondre à cet objectif, en plus des actions d'alphabétisation conventionnées dans le cadre du décret sur l'Insertion socioprofessionnelle, Bruxelles Formation a lancé un appel à projets annuel destiné aux organismes d'Insertion socioprofessionnelle visant à développer des actions de formation en alphabétisation et en français langue étrangère dans le cadre de la 6ème Réforme de l'Etat. En 2018, cela a permis d'augmenter l'offre d'alphabétisation de 168 places pour un total de 57.170 heures supplémentaires de formation. Cet appel à projets sera exclusivement dédié aux actions d'alphabétisation à partir de 2019.



L'offre de formation en alphabétisation et en FLE dans le cadre du dispositif de Cohésion sociale

permet de s'adresser à l'ensemble des personnes qui ne pourraient accéder à d'autres types d'offre de formation en matière d'apprentissage du français, et ce pour toute une série de causes : frais d'inscription trop élevés, offre saturée, approche pédagogique trop scolaire, exigences administratives à l'inscription... Le troisième quinquennat de Cohésion sociale est marqué par la mise en place d'un système de centralisation (le formulaire Alpha) de toutes les informations relatives à l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'inscrit dans une logique d'harmonisation des politiques et de simplification administrative. L'analyse des résultats de cette enquête s'intègre dans l'amélioration du dispositif de pilotage. Lire et Ecrire a été reconduit comme CRÉDAF (Centre régional pour l'alphabétisation et l'apprentissage du français). Une nouvelle offre linguistique a été développée dans le cadre du parcours d'accueil des primo-arrivants.

Développement de la politique d'accueil et d'intégration des primo-arrivants

Toute personne étrangère a le droit d'apprendre le français pour s'intégrer dans son quartier, dans la société qui l'entoure, dans sa vie professionnelle. Les dispositifs régionaux mis en place sont en évolution permanente et chaque Région met en œuvre des modalités spécifiques d'organisation du parcours d'accueil ou d'intégration des primo-arrivants.

Maintien et évolution de la politique d'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le secteur de l'Education permanente poursuit le soutien d'actions d'alphabétisation et d'activités liées à l'alphabétisation à travers la reconnaissance d'associations dans le cadre du décret sur l'action associative dans le champ de l'éducation permanente

du 17 juillet 2003 qui permet une grande diversité de projets :

- Les associations définissent leur cadre d'intervention en fonction de leurs priorités et des publics visés. Leurs actions d'alphabétisation s'inscrivent dans une pédagogie favorisant l'émancipation individuelle et collective, le développement d'un regard critique, l'exercice des droits culturels, économiques, politiques, sociaux et environnementaux ;
- La formation initiale et continue des formateurs en alphabétisation organisée par Lire et Ecrire ;
- Le développement d'outils et productions pédagogiques: Centre de documentation du Collectif Alpha, réalisation de matériel pédagogique... ;
- La recherche et les analyses ;
- La sensibilisation et les campagnes.

Le nombre d'opérateurs enseignant au moins une activité d'Education permanente visant des publics en alphabétisation varie autour de trente.

Des dispositifs de subventions ponctuels - tels l'appel à projets Alpha Culture ou des conventions hors décret - renforcent la dimension culturelle dans l'approche pédagogique des formations d'adultes pas ou peu scolarisés.

La Lecture publique a renforcé son rôle à l'égard des publics éloignés du livre dont les adultes pas ou peu scolarisés. Suite à l'adoption du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles, les partenariats entre bibliothèques et opérateurs d'alphabétisation se sont développés de manière constante et ont permis le soutien de projets socio-éducatifs autour du livre et de la lecture, notamment dans le cadre d'opérations telles La langue française en fête ou de la Ville des mots.

Pour le secteur de l'Enseignement de Promotion sociale,
il faut relever :

- La décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'augmenter de manière significative l'offre de formation en français langue étrangère et en alphabétisation de l'Enseignement de Promotion sociale, à destination des personnes réfugiées ;
- Une tendance générale à l'augmentation constante du nombre d'unités d'enseignement organisées en alphabétisation et en FLE, mais celle-ci est plus marquée pour le 'français langue étrangère' qui reste la formation la plus répandue au sein de l'Enseignement de Promotion sociale ;
- Le maintien et le renforcement de l'Enseignement de Promotion sociale dans l'organisation des unités de formation en milieu carcéral et la poursuite du dispositif FSE REINSERT ;
- La mise en place de nouvelles modalités de valorisation des acquis pour l'admission, la dispense et la sanction dans une ou des unités d'enseignement (UE) de l'Enseignement de Promotion sociale en vue d'assouplir la définition des parcours personnels d'études et l'organisation des curriculums dans le cadre du système modulaire. Il s'agit aussi de faciliter la mobilité des étudiants en assurant la portabilité des valorisations au travers des « Attestations de réussite Valorisation » ;
- L'approbation, le 3 février 2014, du dossier de la section de 'Brevet d'enseignement supérieur de formateur en alphabétisation' qui conforte l'existence d'une formation certifiante en lien avec une volonté de professionnalisation du secteur de l'alphabétisation des adultes.

Instances Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi

Dans chacun des 10 bassins EFE, un représentant du secteur de l'alphabétisation est invité, avec voix consultative, à participer aux travaux. Ces instances, mises en place par les trois Entités fédérées francophones par un Accord de coopération en mars 2014, publient des rapports analytiques et prospectifs qui reprennent des éléments du diagnostic territorial du champ de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle ainsi qu'une liste de métiers prioritaires (thématiques communes) ; ces instances pilotent également des actions concertées dans le cadre de pôles de synergie.

Dès la première édition des rapports bassins IBEFE, un déficit au niveau des compétences de base chez de nombreux stagiaires a été mis en évidence, tant par les employeurs que par les opérateurs de formation qualifiante.

Plusieurs IBEFE mettent l'accent sur la nécessité d'actions de préformation ou de remise à niveau et ont pris des initiatives en ce sens en soutenant des projets de formation concomitante. Des pôles de synergie centrés sur les 'Compétences de base' ont démarré dans deux bassins. Certains bassins sont davantage que d'autres impliqués dans l'amélioration de la formation des publics infrascolarisés et reprennent l'offre de formation en alphabétisation dans les cadastres réalisés sur leurs territoires.

CPAS

Les données récoltées sur les formations organisées par les CPAS ne sont que partielles mais permettent de conclure à une situation très hétérogène et contrastée sur le plan des pratiques d'une commune à l'autre. Plusieurs CPAS organisent des formations en apprentissage du



français (alphabétisation-FLE-remise à niveau) et/ou orientent leurs usagers vers des prestataires externes. L'hypothèse est que cette offre supplémentaire n'est pas structurelle, apparaît être le plus souvent une offre par défaut pour répondre au manque de places pour des candidats apprenants.

Les informations disponibles sur l'ampleur de l'action des CPAS et leurs pratiques en matière de formation sont parcellaires et mériteraient de faire l'objet d'une étude plus complète et approfondie pour évaluer les types de formations organisées, le nombre d'usagers formés en interne, le nombre de personnes orientées par les CPAS vers des prestataires externes et le nombre de personnes suivant une formation via une convention avec un CPAS.

Politiques européennes

L'Union européenne a défini une stratégie en matière éducative et incite les pays membres à l'utilisation de différents outils et cadres de référence. Dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe, elle s'est fixée pour objectif d'avoir au moins 15% des adultes âgés de 25 à 64 ans participant à des activités d'apprentissage tout au long de la vie. L'objectif est d'équiper les citoyens européens de nouvelles compétences nécessaires à leur intégration dans la société. Une attention particulière est portée aux adultes les moins qualifiés via la recommandation sur le renforcement des compétences adoptée en 2016 et la révision du cadre de 2006 relatif aux compétences-clés adopté en mai 2018.

Les budgets européens jouent un rôle non négligeable dans le soutien des opérateurs d'alphabétisation :

- Appels à projets FSE (Fonds social européen)
- Appels à projets IEJ (Initiative Emploi Jeunes)
- Appels à projets AMIF (Fonds Asile Migration et Intégration)
- Projets Erasmus +

Les différents appels à projets permettent non seulement de renforcer l'offre de formation pour des publics infrascolarisés mais sont aussi une opportunité de développer des projets-pilotes à l'égard de publics fragilisés et de produire des outils pédagogiques adaptés à destination des formateurs en vue de faciliter la prise en charge des personnes pas ou peu scolarisées.

Si quelques projets sont complètement dévolus à l'alphabétisation, il en est d'autres où l'alphabétisation constitue un volet d'un projet plus large dans la perspective de décrocher des compétences-métiers. Il est aussi des projets qui prennent en charge des publics pas ou peu scolarisés dans une optique de préformation.

Un bémol : les mobilités dans le cadre du programme Erasmus +.

Les associations, telles les CISP ne rentrent plus de projet de mobilité dans le cadre du programme Erasmus +. Il est donc nécessaire de s'interroger sur les raisons de cette défection afin de mieux rencontrer les spécificités du secteur de l'alphabétisation et de faciliter l'accessibilité aux mobilités des personnes en situation d'illettrisme. L'évaluation à mi-parcours a confirmé les progrès réalisés dans le cadre du programme Erasmus + (simplification administrative, rationalisation des synergies, etc). Elle précise cependant que le programme peut être plus inclusif et atteindre davantage la population moins favorisée notamment par des formats de mobilité plus flexibles et l'encouragement de la participation d'organisations de petite taille (comme les organisations de terrain ancrées dans les communautés locales). Des réflexions sont en cours ; des améliorations sont prévues dans le prochain programme, notamment la mise en œuvre de partenariats à petite échelle avec un niveau de critères administratifs et d'exigences moins élevé.

Perspectives

L'alphabétisation, un secteur

Les opérateurs d'alphabétisation rencontrent des difficultés administratives liées au polysubventionnement et/ou au polyagrément, notamment en matière de justification des dépenses. Ils sont demandeurs de simplification administrative et d'un soutien au renforcement de la cohérence des politiques d'alphabétisation par la construction conjointe de balises partagées et d'outils communs, tout en maintenant l'autonomie et la souplesse nécessaires à l'action de terrain.

Nomenclature et articulation de l'alphabétisation et du FLE en lien avec les politiques d'accueil et d'intégration des primo-arrivants

Tant pour l'alphabétisation que le FLE, les phases d'accueil, de positionnement et d'orientation adéquate sont des étapes majeures à consolider. La détermination des compétences, l'analyse des besoins (apprentissage linguistique, socialisation, orientation professionnelle, éducation permanente,...) et l'orientation vers les dispositifs les mieux adaptés sont cruciaux pour les personnes concernées.

Le FLE est également présent dans différents dispositifs : ISP, Enseignement de Promotion sociale, Accueil et intégration des primo-arrivants, Cohésion sociale, Action sociale, Education permanente... Certaines associations tentent depuis quelques années de fédérer le secteur du FLE en créant des plateformes didactiques et de nombreux outils existent déjà. Pratiquement, des échanges de pratiques entre opérateurs Alpha et FLE devraient être encouragés au bénéfice de ce public (pratiques liées à l'interculturalité, à la citoyenneté, aux outils pédagogiques et d'évaluation, ...).

Le Comité de Pilotage sur l'alphabétisation des adultes doit poursuivre sa réflexion sur l'articulation de l'Alpha et du

FLE, rechercher un langage commun et se positionner sur l'éventuelle extension de ses missions et de son interaction avec les différentes instances de coordination du FLE et les dispositifs territoriaux

Passage vers la formation qualifiante : Des ponts à construire

Au départ du constat d'un déficit au niveau des compétences de base chez de nombreux stagiaires, les Instances Bassins travaillent sur différents projets pour favoriser les transitions entre formations de base, formations spécifiques et formations en entreprise ou/et emploi.

La formule de la formation concomitante (formation de base/formation professionnelle), développée par quelques opérateurs, apporte une plus-value en matière de motivation à entrer en formation et à la poursuivre, les deux volets soutenant l'effort de l'apprenant qui ne se sent pas stigmatisé car devant suivre un cours d'alphabétisation avant de pouvoir s'engager dans une formation professionnalisante. Mais ce type d'approche combinée reste malheureusement à la marge et ne bénéficie pas de soutien structurel.

Une réflexion avec le secteur de l'alphabétisation et celui de la formation professionnelle doit se poursuivre afin de penser la question du passage de l'alphabétisation à la formation qualifiante et d'envisager ou de faciliter l'approche concomitante dans les formations ISP.

Importance du maintien de l'attention des politiques européennes aux publics peu ou pas scolarisés

Maintenir une attention, voire un intérêt prioritaire, aux publics pas ou peu scolarisés dans les appels à projets européens qui portent sur la formation des adultes est essentiel pour augmenter l'offre disponible et soutenir les dispositifs visant les publics les plus fragilisés vu leur non-maitrise des compétences de base.

**1****8****251**

Des améliorations pourraient être utilement réalisées pour mieux rencontrer les spécificités du secteur de l'alphabétisation et faciliter l'accessibilité aux formations pour les personnes en situation d'illettrisme. Les améliorations à entreprendre concernent principalement l'assouplissement des conditions administratives d'éligibilité des publics, l'allègement de la charge administrative et de gestion des programmes pour les petits opérateurs, le renforcement de la flexibilité et de l'autonomie d'action des opérateurs afin de mieux leur permettre d'adapter leurs actions aux besoins des publics.

Evolution budgétaire

Constats

En 2015, les budgets affectés à l'alphabétisation par les administrations représentées au Comité de pilotage s'élèvent à 23 millions € : 6,5 millions pour le secteur formel et 17 millions pour le secteur non formel.

Au cours de la période 2012-2015, l'augmentation des financements se localise à Bruxelles dans le secteur de la Cohésion sociale et en Wallonie dans le secteur de l'Action sociale. Cette évolution confirme les évolutions antérieures marquées par le renforcement des politiques sociales qui est consécutif à la mise en place de dispositifs d'accueil des primo-arrivants.

Le secteur de l'alphabétisation bénéficie également d'autres financements en provenance du FSE (estimation de 5 millions €), des aides à l'emploi ACS et APE (11 millions €) et des réductions de cotisations patronales de sécurité sociale (4 millions €).

L'ensemble de ces financements, y compris ceux en provenance des administrations représentées au Comité de pilotage, se montent à 44 millions €.

Perspectives

Le travail engagé par le Comité de pilotage sur l'identification des budgets affectés à l'alphabétisation va se poursuivre afin :

- **de différencier les budgets spécifiques** affectés à l'alphabétisation notamment dans les budgets englobant l'Alpha et le FLE ;
- **de disposer de données mises à jour dans le domaine des aides à l'emploi** pour évaluer plus précisément la hauteur de ces financements ;
- en matière de réduction des cotisations patronales de sécurité sociale, d'être attentif :
 - à l'évolution de la mise en œuvre de la 6^{ème} Réforme de l'Etat à Bruxelles et en Wallonie ;
 - à son impact sur le secteur de l'alphabétisation.

C'est ainsi que depuis l'année 2017, le financement du secteur de l'Insertion socioprofessionnelle en Wallonie est constitué d'une subvention unique provenant d'un regroupement de 3 subventions (subside de fonctionnement, réduction des cotisations de sécurité sociale et subside APE), regroupement consécutif à la régionalisation de certaines compétences telles que les réductions ONSS pour groupes cibles.

Publics spécifiques et expériences pédagogiques

Constats

Plusieurs expériences d'alphabétisation présentées dans l'Etat des lieux témoignent des liens étroits entre les pratiques pédagogiques, les publics impliqués dans l'apprentissage, les contextes d'apprentissage et/ou les objectifs visés.

Pour de nombreux opérateurs cette capacité d'adaptation pédagogique est une caractéristique essentielle de l'alphabétisation. Elle est relevée notamment par l'enquête de Spiral.

Certains de ces projets sont portés uniquement par le secteur non formel : c'est le cas de la prise en charge des adultes souffrant d'un handicap et de ceux s'adressant aux Roms. Des différences régionales sont relevées notamment dans les projets destinés aux Roms, particulièrement en Wallonie ou ceux qui concernent les publics handicapés, particulièrement développés en Région de Bruxelles-Capitale.

D'autres champs sont à la fois investis par l'Enseignement de Promotion sociale et le secteur associatif particulièrement, celui des publics des prisonniers... Parmi les détenus, on estime à 30% le nombre de personnes analphabètes. Le secteur des prisons dispose d'une coordination intrafrancophone qui permet un développement concerté de la politique de formation en milieu carcéral. L'offre de formation de base dans les prisons (Alpha, FLE et remise à niveau) est estimée à 1.000 places par an. Cette offre reste insuffisante par rapport à l'importance des besoins en alphabétisation.

Le développement des politiques d'activation (emploi, aide sociale...) contraignent des personnes à s'alphabétiser. Ces situations de contrainte qui se multiplient ont des effets tant sur une modification des publics accédant à l'alphabétisation (à offre égale, les « nouveaux publics » en chassent d'autres) que sur les pratiques pédagogiques. Dans certains cas, ces politiques d'activation s'accompagnent d'une volonté des pouvoirs publics de contrôler les processus pédagogiques d'alphabétisation (durée, efficacité supposée...).

Perspectives

Il serait pertinent d'impulser :

- **une dynamique interrégionale d'échanges de bonnes pratiques et d'expériences par rapport à la prise en charge de certains publics ou certaines situations** d'apprentissage pour mieux couvrir la demande notamment pour les personnes handicapées en Wallonie et pour les Roms en Région bruxelloise où aucune offre spécifique d'alphabétisation n'a pu être identifiée pour ces publics ;
- **une évaluation relative à l'impact de l'activation** sur les formations, les participants et les organismes de formation avec les pouvoirs publics concernés.

Approche culturelle

Constats

La multiplication des expériences de type artistique ou créative et leur diversité montrent l'adéquation de ces pratiques avec une logique de formation, notamment avec les publics adultes et particulièrement les personnes pas ou peu scolarisées. L'action culturelle menée dans le cadre de l'alphabétisation démontre son caractère pertinent au niveau des apprentissages de base de la langue. Cette approche implique non seulement une pédagogie spécifique et une démarche collective pour faciliter la cohésion du groupe, mais aussi le partage de connaissances et de valeurs. Ce type de projet impulse une dynamique mobilisatrice intéressante pour favoriser l'émancipation des participants et leur accès aux droits culturels. Il peut amener à l'expression et l'extériorisation du ressenti de la personne en formation, mais peut aussi conforter l'estime de soi, le sentiment de confiance et conduire à la découverte de capacités, de ressources et de compétences insoupçonnées.

**1****8****253**

Ces actions favorisent à la fois l'accès à des institutions culturelles de type bibliothèque, centre culturel, théâtre, musée... Elles permettent l'exercice d'une pratique artistique dans le cadre d'une formation ou en parallèle à celle-ci. Les partenariats avec des intervenants socio-artistiques ou culturels sont une des clés de la réussite de projets socio-artistiques.

Perspectives

Il est important :

- **de renforcer le soutien** à ce type d'initiatives ;
- **d'informer et de sensibiliser les opérateurs** au développement de projets culturels et socio-artistiques avec les apprenants.

Alphabétisation des travailleurs

Constats

L'offre de formation à destination des travailleurs peut prendre deux formes : formation en entreprise sur le lieu de travail ou formation externe en horaire décalé. En regard des besoins identifiés, un nombre encore insuffisant de travailleurs bénéficie de formations en alphabétisation. Cette situation s'explique par de multiples freins à l'entrée en formation de ces personnes :

- **Freins liés aux candidats à la formation :**
 - la fragilité de la position des travailleurs dans le contexte socioéconomique actuel (statuts précaires, horaires irréguliers...);
 - la méconnaissance de leurs droits en matière de formation et de l'existence de certains types de formation ;
 - la difficulté à concilier vie professionnelle et vie privée si on suit cette formation externe en dehors de ses heures de travail ;

- les horaires de la formation et sa localisation par rapport à son lieu de travail et/ou son domicile ;
- la peur de stigmatisation en révélant son illettrisme à son employeur/ses collègues et la crainte d'éventuelles retombées (vexation, perte d'emploi...);

- **Freins liés au financement et à la spécificité de ces formations :**

- les dispositifs d'aide à la formation des travailleurs sont davantage centrés sur les formations qualifiantes utiles à l'entreprise ;
- la méconnaissance de la question de l'illettrisme dans le milieu de travail et dans le chef des employeurs : attente de résultats trop rapides, formations considérées comme liées aux besoins de la personne et non directement à sa fonction, temps jugé trop long pour la formation... ;
- les difficultés liées à l'organisation de formations non perçues comme directement utiles à l'entreprise au sein de l'entreprise/ sur le lieu de travail.

Perspectives

Au vu de l'importance du nombre de travailleurs parmi les personnes illettrées, il apparaît pertinent :

- **de sensibiliser les employeurs et le monde de l'entreprise** à la question de l'illettrisme en partenariat avec le monde syndical et les interlocuteurs sociaux ;
- **de mieux faire connaître les dispositifs de financement** existants tant aux employeurs qu'à leurs employés et d'élargir leur accès aux formations en l'alphabétisation qui n'est pas toujours prévue ;
- **d'être attentif aux difficultés d'organiser le temps de formation** selon des modalités diverses (formation externe ou formation sur le lieu de travail) en vue de rencontrer les demandes des travailleurs pour concilier au mieux temps de travail et vie familiale.

Chantiers du CP Alpha

LE FORMULAIRE ALPHA ET LA COLLECTE DES DONNÉES DU CP ALPHA

Constats

Si le lancement de la première collecte en 2016 (données 2015) a eu peu de répondants, cette première expérience qui visait la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale a principalement permis d'évaluer les difficultés rencontrées par les opérateurs. Sur base de l'analyse des constats et des réponses, la procédure a été adaptée et le questionnement simplifié. La deuxième collecte en 2017 (données 2016) ne concernait que la Cohésion sociale (COCOF). Une première analyse des données a été effectuée sur cette base. En janvier 2018 une nouvelle version améliorée et allégée du formulaire voit le jour, basée sur les commentaires des opérateurs, l'expérience de la Cellule Alpha et les remarques du Comité de pilotage. Cette dernière enquête est adressée à l'ensemble des opérateurs wallons et bruxellois qui s'approprient peu à peu l'outil et le questionnement.

Le formulaire est donc désormais plus ergonomique et permet la transférabilité des données d'une collecte à une autre, l'archivage sous format PDF et xml, le multi-encodage et l'intégration de tableaux Excel plus efficiente. Quant à l'allègement, il porte sur les parties abordant les questions liées aux participants et personnel de l'association : seules les questions agrégées ont été posées.

À la différence de la collecte lancée en 2017, qui ne ciblait que les acteurs de Cohésion sociale reconnus par la Commission communautaire française, cette dernière mouture concerne l'ensemble des opérateurs dispensant des actions de formation dans le secteur de l'alphabétisation à Bruxelles et en Wallonie.

Une analyse du secteur de la Cohésion sociale en Commission communautaire française portant sur les données 2016 donne un premier aperçu du potentiel du formulaire.

Pour rappel les informations attendues par ce formulaire portent sur :

- l'identification de l'organisme ;
- le(s) champ(s) global(aux) d'activités de l'organisme et actions spécifiques d'alphabétisation ;
- les reconnaissances, les agréments, les subventionnements et le financement de l'organisme ;
- les actions de formation organisées ;
- les caractéristiques des participants (apprenants/stagiaires) ;
- le personnel impliqué dans les différentes actions liées à alphabétisation.

Perspectives

Le formulaire et la base de données sont des instruments indispensables pour une approche politique et statistique nécessaire au pilotage de la politique d'alphabétisation. Les données récoltées pour la COCOF- Cohésion sociale lors de la collecte 2017 (données 2016) ont été exploitées et ont permis une première analyse. L'exploitation des données récoltées lors de la troisième collecte 2018 (données 2017) le seront de manière approfondie.

Les prochaines collectes permettront de développer une vision de l'ensemble du secteur. D'ici 2 ou 3 collectes supplémentaires, il sera plus aisé de réaliser une analyse comparée, argumentée et solide basée sur les données quantitatives issus de la collecte et portant sur l'ensemble du secteur de l'alphabétisation en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale.



Le Comité de pilotage aura à se positionner :

- **sur la périodicité du questionnement ainsi que sur son contenu** en tenant compte de la charge administrative que l'encodage et la recherche d'informations nécessitent ;
- **sur le caractère obligatoire de la participation à la collecte** pour les opérateurs subventionnés par des dispositifs émergeant des administrations membres du Comité de pilotage.

Un travail de sensibilisation, d'accompagnement et d'écolage se poursuivra afin d'accroître le taux de participation à la collecte et ainsi augmenter la visibilité et la reconnaissance du secteur auprès des politiques concernées.

BALISES POUR L'ALPHA

Constats

Dans le cadre des travaux du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes, en vue d'identifier des indicateurs qualitatifs et quantitatifs spécifiques et/ou partagés relatifs à l'alphabétisation, une première étude avait été commandée en 2012 au Groupe interdisciplinaire en Recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation – Université catholique de Louvain (Girsef-UCL). Pour poursuivre et concrétiser les conclusions de cette première étude, le Comité de pilotage a commandé en 2017 une nouvelle étude à Spiral (Université de Liège).

La demande portait sur la construction d'un référentiel commun et d'outils d'évaluation des processus et objets de l'alphabétisation, avec les acteurs concernés.

Il s'agissait bien de créer un outil apte à capter l'ensemble des impacts que peut produire une action d'alphabétisation dans ses différentes dimensions. La construction de ce

référentiel devait se faire selon une démarche bottom-up, impliquant les acteurs concernés à différents niveaux d'action.

Les chercheurs relèvent :

- la nécessaire reconnaissance de la singularité en alphabétisation ;
- la nécessaire professionnalisation du secteur ;
- le nécessaire renforcement de la coordination.

Perspectives

Pour rencontrer cette demande de soutien au renforcement de la cohérence du secteur, l'étude suggère :

- **de travailler à la co-construction de balises partagées et d'un langage commun** qui passe par la clarification du public-cible, des différents niveaux de maîtrise des savoirs de base et des finalités recherchées par les apprenants ;
- **d'ajuster les dispositifs réglementaires** pour permettre davantage de reconnaissance du secteur ;
- **de mettre en place une formation commune pour les formateurs** (initiale et continuée) qui permettrait non pas de cadrer les pratiques, mais plutôt de développer et de partager des références communes, de lier la parole des acteurs ;
- **de mettre en place une coordination territoriale** (entre opérateurs d'alphabétisation et avec des acteurs périphériques) apparaît également comme très pertinente ; cela permettrait d'identifier des parcours des apprenants à l'échelle d'un territoire, de développer davantage la portabilité des compétences acquises, et surtout, d'intégrer les problématiques de l'Alpha à l'échelle d'un territoire (intégrer la réflexion autour de l'Alpha dans les Instances Bassins par exemple, réaliser un meilleur

diagnostic de la demande, et également de l'offre en alphabétisation,...) ;

- **de renforcer la professionnalisation** du métier de formateur en alphabétisation tout en étant attentif à ce que chaque opérateur trouve un équilibre au sujet de la place et du rôle des bénévoles en son sein.

Il s'agira :

- de définir le rôle et les missions que remplira le Comité de pilotage dans ce travail de renforcement de la cohérence du secteur de l'alphabétisation, de professionnalisation et de balisage ainsi que de coordination territoriale ;
- d'identifier les moyens nécessaires pour accompagner les conclusions de l'étude.

Pour améliorer la connaissance du secteur de l'alphabétisation et donc aussi en renforcer le pilotage, le Comité maintient son attention sur les mêmes questions et préoccupations :

- l'identification plus fine des **besoins en alphabétisation** par la participation à des **enquêtes sur le niveau de compétences des adultes**, seul moyen pour connaître les besoins de la population ;
- une meilleure connaissance de **l'offre réelle d'alphabétisation** en regard de sa configuration actuelle : formation avec des publics mélangés, extension à des formations de type remise à niveau ou formation de base, interaction de l'Alpha et du FLE. **L'enquête périodique mise en œuvre par le Comité de pilotage via le formulaire électronique** et les analyses qui en résulteront sont indispensables pour mieux croiser l'offre et les besoins.

Pour conclure

Selon l'enquête « Forces de Travail », le nombre de personnes qui n'ont pas dépassé le niveau d'études primaires est en diminution par rapport à 2013.

Le **budget** global consacré à l'alphabétisation est important : **44 millions** d'euros.

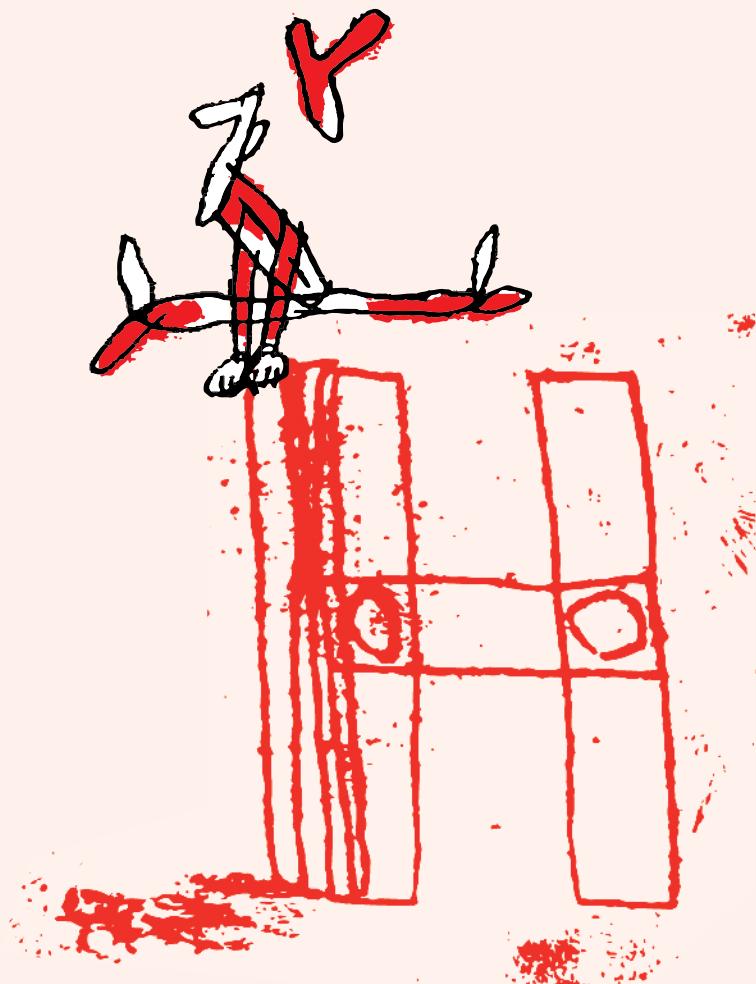
En Wallonie, c'est le secteur de l'ISP qui consacre le budget le plus important pour l'alphabétisation et à Bruxelles, c'est le secteur de la Cohésion sociale. L'augmentation des financements se localise à Bruxelles dans le secteur de la Cohésion sociale et en Wallonie dans le secteur de l'Action sociale.

Toutefois, si les politiques régionales d'**accueil des primo-arrivants** répondent à une demande croissante des populations migrantes, l'offre d'alphabétisation et de FLE pourrait apparaître comme **insuffisante** à Bruxelles.



1

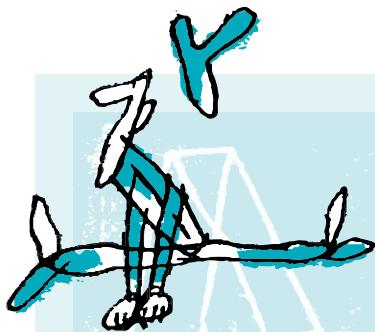
8



257



1. Politiques : Tableaux des Administrations.....	260
2. Budgets : Tableaux synthétiques des Administrations	304



CHAPITRE

Les politiques Tableaux des Administrations

FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Administration : **MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES**

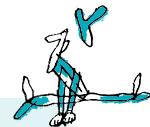
Direction de l'Enseignement de Promotion sociale

**DONNÉES DES ANNÉES ACADEMIQUES 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016
COMPARÉES AUX ANNÉES 2011-2012/2012-2013**

260

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
<p>Principales législations:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, ainsi que les arrêtés en exécution de celui-ci; – Loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement; – Décrets annuels contenant le budget des dépenses; Voir détails plus bas 	<p>Traitement des enseignants (sommes versées en rémunérations des professeurs EPS) :²</p>	<p>Conditions générales:</p> <ul style="list-style-type: none"> – ne plus être soumis à l'obligation scolaire à temps plein; – être en possession d'une carte d'identité belge ou d'un titre de séjour valide. 	<ul style="list-style-type: none"> – Enseignement – Formation de formateurs 	<p>Unités de formation (UF)</p> <p>A partir du 1er septembre 2014 : Unités d'enseignement (UE)</p>	<p>Nombre d'écoles ayant organisé les UF et les sections</p>	<p>Nombre d'inscrits</p>	

- 1 Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE. Il y a lieu de tenir compte des remarques qui suivent: Certains établissements ne sont pas susceptibles d'ouvrir des unités d'enseignement (en abrégé "UE." dans la suite de l'ouvrage) et sections en rapport avec l'alphabétisation. Les établissements, susceptibles de les ouvrir, peuvent décider de ne pas le faire en l'absence de demande de la part du public. Toutefois, pour cet exercice, ce sont les organismes ayant effectivement organisé les formations concernées qui sont mentionnés. En d'autres termes, il s'agit uniquement des rémunérations du seul personnel enseignant. Les traitements du personnel non chargé de cours ne sont pas mentionnés.
- 2 Selon la méthode d'estimation décrite dans le texte repris dans le chapitre consacré aux politiques, les formations pour lesquelles ces budgets ont été alloués relèvent de l'EPS secondaire inférieur. Le coût unitaire de référence est celui d'une période de cours généraux du secondaire inférieur au 1er juillet 2017.



Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				Vol. personnel attaché
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	
<p>– Décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale (Ce décret est entré en vigueur le 1er septembre 2009).</p> <p>– En exécution de celui-ci Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 avril 2011 déterminant le nombre de périodes à consacrer annuellement aux formations en alphabétisation, en français langues étrangères et donnant accès au certificat d'études de base (Cet arrêté est applicable à l'année civile 2011).</p>	<p>Année civile 2011:</p> <ul style="list-style-type: none"> • (UE d'alphabétisation niveaux 1 à 4) : 2.804.367,64 € • (Section «Français langue étrangère – niveau débutant») : 2.836.976,57 € • (Section «CEB») : 407.611,58 € • (UF de formation de base) : 701.091,91 € • (Section «Formateur en alphabétisation») : 65.217,85 € <p>Le total 6.831.570,02 €. représente environ 4,19 % des sommes versées en rémunérations des professeurs EPS (163.044.630, 52 €)</p>	Conditions d'accès aux différentes UF (d'après les dossiers de référence des différentes UF); voir détails ci-dessous.		Données par année scolaire Voir infra	Données par année scolaire Voir infra		<p>Année civile 2011 environ 112 ETP</p>
	<p>Année civile 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • (UE d'alphabétisation niveaux 1 à 4) : 3.104.312,34 € • (Section «Français langue étrangère – niveau débutant») : 2.851.243,40 € • (Section «CEB») : 337.425,25 € • (UE de formation de base et remédiation) : 759.206,82 € 					<p>Année civile 2012 environ 112 ETP</p>	

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
	<ul style="list-style-type: none"> • (Section «Formateur en alphabétisation») : 67.485,05 € <p>Le total 7.119.672,87 € représente environ 4,22 % des sommes versées en rémunérations des professeurs EPS (168.712.627,18 €)</p>						
	<p>Année civile 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • (UE d'alphabétisation niveaux 1 à 4) : 2.646.585,62 € • (Section «Français langue étrangère – niveau débutant») : 2.553.714,38 € • (Section «CEB») : 241.528,64 € • (UE de formation de base + remédiation en français) : 634.497,78 € • (Section «Formateur en alphabétisation») : 21.429,66 € <p>Le total 6.097.766,08 € représente environ 3,53 % des sommes versées en rémunérations des professeurs EPS (172.921.754,86 €)</p>						<p>Année civile 2013</p> <p>environ 124,5 ETP</p>
	<p>Année civile 2014</p> <ul style="list-style-type: none"> • (UE d'alphabétisation niveaux 1 à 4) : 2.657.475,66 € • (Section «Français langue étrangère – niveau débutant») : 2.483.235,02 € • (Section «CEB») : 285.588,24 € 						<p>Année civile 2014</p> <p>environ 125 ETP</p>



2

1

263

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
	<ul style="list-style-type: none"> • (UE de formation de base + remédiation en français) : 686.072,52 € • (Section «Formateur en alphabétisation») : 661,92 € <p>Le total 6.113.033,36 € représente environ 3,30 % des sommes versées en rémunérations des professeurs EPS (185.510.521,80 €)</p> <p>Année civile 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> • (UE d'alphabétisation niveaux 1 à 4) : 2.622.908,96 € • (Section «Français langue étrangère – niveau débutant») : 2.732.176,44 € • (Section «CEB») : 316.055,88 € • (UE de formation de base + remédiation en français) : 715.683,64 € • UE d'insertion sociale (niveaux 1 et 2) : 32.241,86€ • (Section B.E.S. «Formateur en alphabétisation») : 60.896,64 € <p>Le total 6.479.963,72 € représente environ 3,6 % des sommes versées en rémunérations des professeurs EPS (181.451.267,39 €)</p>						<p>Année civile 2015 environ 132 ETP</p>

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	REALISATIONS			
				Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Alphabétisation – niveau 1 Arrêté du Gouvernement de la CF du 14 août 2002 approuvant le dossier de référence de l'UF «Alphabétisation – niveau 1» (code 031001U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1.		Alphabétisation – niveau 1 Capacités préalables requises: aptitude à la communication et à l'utilisation d'un outil d'écriture.		Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012	
				71 UE	32 écoles	1804 inscrits	
				Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013	
				73 UE	31 écoles	1957 inscrits	
				Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014	
				77 UE	29 écoles	1904 inscrits	
				Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015	
				77 UE	33 écoles	2058 inscrits	
				Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016	
				78 UE	25 écoles	2358 inscrits	
Alphabétisation – niveau 1A Arrêté ministériel du 14 avril 2015 approuvant le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée «Alphabétisation - niveau 1A» (code 031007U11D1) classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime		Alphabétisation – niveau 1A Capacités préalables requises et titres pouvant en tenir lieu: néant Cette unité d'enseignement s'adresse à un public peu ou non scolarisé dans sa langue maternelle.		Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016	
				5 UE	5 écoles	83 inscrits	
Alphabétisation – niveau 1B Arrêté ministériel du 14 avril 2015 approuvant le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée «Alphabétisation - niveau 1B» (code 031008U11D1) classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1		Alphabétisation – niveau 1B Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu : – attestation de réussite de l'unité d'enseignement «Alphabétisation - niveau 1a» code 031007U11D1		Données 2015-2016 4 UE	Données 2015-2016 4 écoles	Données 2015-2016 45 inscrits	



2

1

265

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	REALISATIONS			Vol. personnel attaché					
				Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires						
Alphabétisation – niveau 2 Arrêté du Gouvernement de la CF du 14 août 2002 approuvant le dossier de référence de l'UF «Alphabétisation – niveau 2» (code 031002U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1. Arrêté ministériel du 14 avril 2015 approuvant le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée «Alphabétisation - niveau 2» (code 031002U11D2) classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1		Alphabétisation – niveau 2 Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'UF «Alphabétisation – niveau 1». Attestations de réussite de l'UE «Alphabétisation – niveau 1» (code 031001U11D1) ou de l'UE «Alphabétisation - niveau 1B» (code 031008U11D1)		Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012						
				50 UE	25 écoles	1002 inscrits						
				Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013						
				55 UE	26 écoles	1129 inscrits						
				Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014						
				56 UE	24 écoles	1081 inscrits						
				Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015						
				53 UE	22 écoles	1047 inscrits						
				Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016						
				58 UE	25 écoles	1185 inscrits						
				Alphabétisation – niveau 3 Arrêté du Gouvernement de la CF du 7 février 2003 approuvant le dossier de référence des UF «Alphabétisation – niveau 3» (code 031003U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1		Alphabétisation – niveau 3 Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: Attestation de réussite de l'UF «Alphabétisation – niveau 2» de l'Enseignement secondaire inférieur de transition.			Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012	
									40 UE	19 écoles	739 inscrits	
Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013										
43 UE	20 écoles	919 inscrits										
Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014										
39 UE	18 écoles	872 inscrits										
Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015										
40 UE	18 écoles	747 inscrits										
Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016										
38 UE	16 écoles	779 inscrits										

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Alphabétisation – niveau 4 Arrêté du Gouvernement de la CF du 7 février 2003 approuvant le dossier de référence de l'UE «Alphabétisation – niveau 4» (code 031004U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1.		Alphabétisation – niveau 4 Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: Attestation de réussite de l'UF «Alphabétisation – niveau 3» de l'Enseignement secondaire inférieur de transition.		Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012	
				27 UE	12 écoles	569 inscrits	
				Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013	
				25 UE	9 écoles	622 inscrits	
				Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014	
				26 UE	11 écoles	585 inscrits	
				Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015	
				29 UE	12 écoles	551 inscrits	
				Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016	
				25 UE	12 écoles	548 inscrits	
Français - langue étrangère Arrêté du Gouvernement de la CF du 15 février 1994 approuvant le dossier de référence de la section «Français - langue étrangère - niveau débutant» (code 730600S10D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1.		Section FLE niveau débutant UE «FLE – UEDA – niveau débutant» «Le candidat ne doit répondre à aucune condition pédagogique»		Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012	
				166 UE	59 écoles	4369 inscrits	
				Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013	
				170 UE	56 écoles	4101 inscrits	
				Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014	
				182 UE	63 écoles	4095 inscrits	
				Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015	
				166 UE	60 écoles	3991 inscrits	
			Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016		
			251 UE	64 écoles	5264 inscrits		
		UE «FLE – UEDB – niveau débutant» Capacités préalables requises ; Attestation de réussite de l'UE «FLE – UEDA – niveau débutant».		Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012	
				127 UE	49 écoles	3119 inscrits	
				Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013	
				135 UE	50 écoles	3285 inscrits	
				Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014	
				140 UE	53 écoles	3327 inscrits	
	Données 2014-2015		Données 2014-2015	Données 2014-2015			
	135 UE		53 écoles	3253 inscrits			
	Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016				
	163 UE	59 écoles	3492 inscrits				



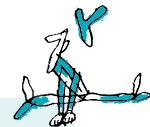
2

1

267

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	REALISATIONS			Vol. personnel attaché
				Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	
<p>Formation de base Ces unités d'enseignement sont organisées sur la base de dossiers pédagogiques propres à chacun des réseaux dont relèvent les écoles. Ces dossiers font l'objet d'un accord donné par l'Administration sur la base d'un avis favorable de l'Inspection.</p>		<p>Formation de base – niveau 1 Selon les dossiers, aucune condition pédagogique, capacité d'alphabétisation et de numération minimale</p>		Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012	
				11 UE	9 écoles	246 inscrits	
				Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013	
				10 UE	8 écoles	210 inscrits	
				Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014	
				9 UE	12 écoles	228 inscrits	
				Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015	
				9 UE	14 écoles	316 inscrits	
				Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016	
				11 UE	14 écoles	220 inscrits	
				Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012	
				13 UE	10 écoles	308 inscrits	
		Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013			
		12 UE	9 écoles	187 inscrits			
		Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014			
		12 UE	8 écoles	211 inscrits			
		Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015			
		10 UE	8 écoles	192 inscrits			
		Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016			
		9 UE	7 écoles	135 inscrits			
		Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012			
		7 UE	5 écoles	114 inscrits			
		Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013			
		7 UE	5 écoles	127 inscrits			
Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014					
4 UE	6 écoles	87 inscrits					
Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015					
4 UE	7 écoles	116 inscrits					
Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016					
3 UE	7 écoles	121 inscrits					
<p>Formation de base – niveau 2 Test ou attestation de réussite de l'UE niveau 1</p>				Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012	
				13 UE	10 écoles	308 inscrits	
				Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013	
				12 UE	9 écoles	187 inscrits	
				Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014	
				12 UE	8 écoles	211 inscrits	
Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015					
10 UE	8 écoles	192 inscrits					
Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016					
9 UE	7 écoles	135 inscrits					
<p>Formation de base – niveau 3 Test ou attestation de réussite de l'UF niveau 2</p>				Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012	
				7 UE	5 écoles	114 inscrits	
				Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013	
				7 UE	5 écoles	127 inscrits	
				Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014	
				4 UE	6 écoles	87 inscrits	
Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015					
4 UE	7 écoles	116 inscrits					
Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016					
3 UE	7 écoles	121 inscrits					

			REALISATIONS				
Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
		Compétences générales de base Capacités requises en français, en communication et en mathématique ou CEB		Données 2011-2012 9 UE	Données 2011-2012 2 écoles	Données 2011-2012 179 inscrits	
				Données 2012-2013 7 UE	Données 2012-2013 2 écoles	Données 2012-2013 206 inscrits	
				Données 2013-2014 9 UE	Données 2013-2014 2 écoles	Données 2013-2014 223 inscrits	
				Données 2014-2015 7 UE	Données 2014-2015 2 écoles	Données 2014-2015 170 inscrits	
				Données 2015-2016 7 UE	Données 2015-2016 2 écoles	Données 2015-2016 152 inscrits	
Unités d'enseignement: – Remédiation du français – Français-Remise à niveau connaissances générales		Remédiation en français Capacités requises ; Faire preuve des connaissances de base en mathématique et en français correspondant au niveau de la 6 ^e primaire. Titre pouvant en tenir lieu ; CEB ou tout titre supérieur		Données 2011-2012 15 UE	Données 2011-2012 10 écoles	Données 2011-2012 84 inscrits	
		Français – Remise à niveau – connaissance générale Capacités requises : Comprendre et restituer un message simple Exprimer, oralement et par écrit, un message simple dans un langage correct (vocabulaire/syntaxe) Titre pouvant en tenir lieu ; Certificat d'études de base		Données 2012-2013 6 UE	Données 2012-2013 5 écoles	Données 2012-2013 180 inscrits	
				Données 2013-2014 13 UE	Données 2013-2014 6 écoles	Données 2013-2014 198 inscrits	
				Données 2014-2015 8 UE	Données 2014-2015 4 écoles	Données 2014-2015 161 inscrits	
				Données 2015-2016 10 UE	Données 2015-2016 7 écoles	Données 2015-2016 138 inscrits	



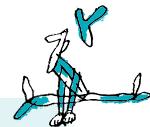
2

1

269

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Section «Certificat d'études de base» Arrêté du Gouvernement de la CF du 30 mai 2002 approuvant le dossier de référence de la section «Certificat d'études de base» (code 041503S10D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1, ainsi que des unités de formations constitutives.		CEB – Français/ Mathématique Capacités de compréhension en français et mathématique ou réussite de l'unité «Formation de base – niveau 1		Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012	
				9 UE	7 écoles	130 inscrits	
				Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013	
				7 UE	6 écoles	110 inscrits	
				Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014	
				8 UE	7 écoles	143 inscrits	
				Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015	
				11 UE	7 écoles	139 inscrits	
				Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016	
				10 UE	6 écoles	183 inscrits	
		CEB – Citoyenneté Capacités de compréhension en français et d'orientation temporelle ou réussite de l'unité «Formation de base – niveau 1		Données 2011-2012	Données 2011-2012	Données 2011-2012	
				8 UE	7 écoles	103 inscrits	
				Données 2012-2013	Données 2012-2013	Données 2012-2013	
				7 UE	6 écoles	95 inscrits	
				Données 2013-2014	Données 2013-2014	Données 2013-2014	
				7 UE	6 écoles	121 inscrits	
				Données 2014-2015	Données 2014-2015	Données 2014-2015	
				7 UE	6 écoles	96 inscrits	
				Données 2015-2016	Données 2015-2016	Données 2015-2016	
				10 UE	6 écoles	178 inscrits	

				REALISATIONS			
Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
U.E. «Insertion sociale niveau 1» et «Insertion sociale de niveau 2» A.G.C.F. du 20 août 2003 approuvant les dossiers de référence des unités de formation «Insertion sociale - niveau 1» (code 031005U11D1), «Insertion sociale - niveau 2» (code 031006U11D1) classées au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1		Capacités préalables requises: 1) «Insertion sociale - Niveau 1»: a) Capacités: L'étudiant sera capable de comprendre et d'exprimer en langue française des énoncés simples et courts dont le vocabulaire usuel est lié à son quotidien (N.B.: tolérance d'une prononciation, d'un rythme et de pauses maladroits) b) Titre pouvant en tenir lieu: Néant. 2) «Insertion sociale - Niveau 2»: a) Capacités: L'étudiant sera capable ; face à des situations - problèmes issues de sa vie quotidienne liée à son insertion sociale, et au départ des messages écrits et oraux, - de mettre en oeuvre des stratégies simples pour identifier l'information significative (qui, quoi, comment, où, pourquoi); - d'exposer oralement les moyens et les démarches qu'il a mis en oeuvre pour obtenir un résultat. b) Titre pouvant en tenir lieu: Attestation de réussite de l'U.E. «Insertion sociale - Niveau 1»		Données 2014-2015 – Insertion sociale niveau 1: 3 UE; – Insertion sociale niveau 2: 2 UE;	Données 2014-2015 – Insertion sociale niveau 1: 3 écoles; – Insertion sociale niveau 2: 2 écoles;	Données 2014-2015 – Insertion sociale niveau 1: 70 inscrits; – Insertion sociale niveau 2: 50 inscrits;	
				Données 2015-2016 – Insertion sociale niveau 1: 1 UE; – Insertion sociale niveau 2: 1 UE;	Données 2014-2015 – Insertion sociale niveau 1: 1 école; – Insertion sociale niveau 2: 1 école;	Données 2014-2016 – sociale niveau 1: 46 inscrits; – Insertion sociale niveau 2: 36 inscrits;	



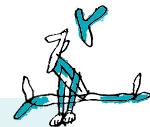
2

1

271

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	REALISATIONS			
				Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
<p>Section «Formateur en alphabétisation « Arrêté du Gouvernement de la CF du 11 avril 2005 approuvant le dossier de référence de la section «Formateur en alphabétisation «(code 977200S36D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1.</p> <p>Remarques. 1.- Pour mémoire, une section de l'enseignement de promotion sociale est composée de plusieurs unités. En l'occurrence, la section concernée est composée de 15 unités de formations. Ces dernières n'ont pas toutes été organisées au cours des années 2011-2012 et 2012-2013 (voir point 2 ci-après). Les inscriptions se font dans lesdites unités. Les nombres de personnes inscrites mentionnés ici ont été obtenu par addition des inscriptions dans les unités organisées mais, contrairement aux chiffres mentionnés pour les unités et section, supra ne représentent pas le nombre de personnes physiques, une personne physique pouvant être inscrites à plusieurs unités. Sur la base des éléments en possession de l'administration, le nombre moyen de personnes physiques est: – pour l'année 2011-2012: 12; – pour l'année 2012-2013: 15;</p>		<p>Formateur en alphabétisation</p> <p>1. Capacités préalables requises pour les unités de formation abordées en début de formation, suivant le schéma de capitalisation de la section ; – résumé critique de texte – prise de position orale ou titre préalable: CESS</p> <p>2. Capacités préalables requises ou titre en tenant lieu pour les unités de formation suivantes: en fonction de leurs dossiers pédagogiques, mais en général, attestations de réussite des unités de formation qui les précèdent suivant le schéma de capitalisation de la section</p>	Données	Données	Données		
			2011-2012	2011-2012	2011-2012		
			10 UE	2 écoles	108 inscrits		
			Données	Données	Données		
			2012-2013	2012-2013	2012-2013		
			5 UE	5 UE	76 inscrits		
			Données	Données	Données		
			2013-2014	2013-2014	2013-2014		
			1 UE	1 école	2 inscrits		
			Données	Données	Données		
2014-2015	2014-2015	2014-2015					
Sans objet	Sans objet	Sans objet					
Données	Données	Données					
2015-2016	2015-2016	2015-2016					
14 UE	1 école	201 inscrits					

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
<p>2.- La section «Brevet d'enseignement supérieur de formateur en alphabétisation», approuvée par arrêté ministériel du 3 février 2014 (MB, 19.3.2014, p. 2461) remplace. la section de Formateur en alphabétisation.</p> <p>Ce contexte de transition entre les deux sections «Formateur en alphabétisation» et «B.E.S. de formateur en alphabétisation» induit ce qui suit.</p> <p>a) Par application du principe de bonne fin des études, les unités de la section «Formateur en alphabétisation» ont été organisées au cours des années 2012-2013 et 2013-2014 afin que les étudiants ayant entamé leurs études dans le cadre de ladite section puissent se voir délivrer le diplôme y afférent.</p> <p>b) Par ailleurs, il est constaté que l'établissement n'a plus inscrit de nouveaux étudiants dans les premières unités de la section «<i>Formateur en alphabétisation</i>» après l'année 2010-2011.</p> <p>Cela étant, dans le contexte de transition évoqué supra, toutes lesdites unités n'ont pas été organisées au cours des années académiques 2012-2013 et 2013-2014. Seule l'épreuve intégrée a été organisée au cours de l'année 2013-2014.</p> <p>En effet, seules les U.E. nécessaires à permettre aux étudiants de terminer leurs études comme évoqué ci-dessus ont été organisées,</p> <p>Ces facteurs expliquent qu'au cours de l'année 2014-2015, la formation n'a pas été organisée</p> <p>c) Le même établissement a démarré la formation dans le cadre de la section de B.E.S. au cours de l'année 2015-2016. Toutefois, certaines des U.E. de la section ne comportent pas d'inscrits pour l'année considérée. En effet, l'admission dans certaines U.E. suppose nécessairement la réussite d'autre d'entre elles qui sont préalables à ces dernières. Il en résulte qu'au cours de la toute première année d'organisation d'une section, les étudiants ne sont pas dans les conditions pour être inscrits dans toutes les U.E. que comptent ladite section.</p>							



2

1

273

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ¹	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Application du Décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale (Ce décret est entré en vigueur le 1 ^{er} septembre 2009).	Année civile 2011 Information non disponible			Année civile 2011 18.483			
	Année civile 2012 Information non disponible			Année civile 2012 19.725			
	Année civile 2013 Information non disponible			Année civile 2013 19.979			
	Année civile 2014 1.215.463,06€			Année civile 2014 19.867			
	Année civile 2015 1.198.332,66€			Année civile 2015 19.587			
	Année civile 2016 1.181.332,66€			Année civile 2016 19.311			

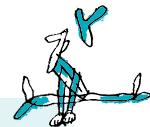
Administration : **MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES**

Administration générale de la Culture

Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse - Service de l'Education permanente

**DONNÉES DES ANNÉES ACADEMIQUES 2014, 2015, 2016 ET 2017
COMPARÉES AUX ANNÉES 2012 ET 2013**

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	REALISATIONS		
					Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente	Données 2012 DO.23 AB 33.06 AB 33.08 Budget global EP: 48.946.000,00 € Part des 4 organismes spécialisés en Alpha : 2.629.522,00 € Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable	Tout public adulte	<ul style="list-style-type: none"> - Détection - Formation non formelle du public apprenant : groupes de discussions, formations Alpha- Alpha FLE, activités culturelles, compétences de base... - Sensibilisation - Formation de formateurs - Animation - Coordination de réseau - Publications - Outils 	Non recensé	Données 2012 38 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec public Alpha/FLE en EP dont 4 spécialisés : - Alpha Mons Borinage - Alpha 5000 - Collectif Alpha - Lire et Ecrire (mouvement d'éducation permanente regroupant les Régionales)	Non recensé	Données 2012 19 ETP/ permanents et 7,5 ETP/ ACS (ex-FBIE) pour 3 des 4 organismes spécialisés
	Données 2013 DO.23 AB 33.06 AB 33.08 Budget global EP: 48.946.000 € +indexation Part des 4 organismes spécialisés en Alpha : 2.629.522,00 €+indexation Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable				Données 2013 37 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec public Alpha/FLE en EP dont 4 spécialisés : - Alpha Mons Borinage - Alpha 5000 - Collectif Alpha - Lire et Ecrire (mouvement d'éducation permanente regroupant les Régionales)		Données 2013 19 ETP permanents et 7,5 ETP/ ACS (ex-FBIE) pour 3 des 4 organismes spécialisés



2

1

275

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS			
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires
	<p>Données 2014</p> <p>DO.23 AB 33.06 AB 33.08 Budget global EP: 49.791.000,00 €</p> <p>Part des 4 organismes spécialisés en Alpha 2.675.343, 8 € Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable</p>				<p>Données 2014</p> <p>34 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec public Alpha/FLE en EP dont 4 spécialisés : - Alpha Mons Borinage - Alpha 5000 - Collectif Alpha - Lire et Ecrire (mouvement d'éducation permanente regroupant les Régionales)</p>	<p>Données 2014</p> <p>19 ETP permanents et ETP/ ACS (ex-FBIE) pour 3 des 4 organismes spécialisés</p>
	<p>Données 2015</p> <p>DO.23 AB 33.06 AB 33.08 Budget global EP: 50.154.000,00 €</p> <p>Part des 5 organismes spécialisés en Alpha 2.688.964,22 € Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable</p>			<p>Données 2015</p> <p>31 organismes renseignant au moins une activité Alpha ou avec public Alpha/FLE en EP dont 5 spécialisés : - Alpha Gembloux - Alpha Mons Borinage - Alpha 5000 - Collectif Alpha - Lire et Ecrire (mouvement d'éducation permanente regroupant les Régionales)</p>	<p>Données 2015</p> <p>21,5 ETP permanents et 8,5 ETP/ ACS (ex-FBIE) pour 3 des 5 organismes spécialisés</p>	

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes ³	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
	<p>Données 2016</p> <p>DO 23 AB 33.06 AB 33.08 Budget global EP: 50.742.000,00 €</p> <p>Part des 5 organismes spécialisés en Alpha 2.721.729,91 € Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable</p> <p>Données 2017</p> <p>DO 23 AB 33.06 AB 33.08 Budget global EP: 53.093.000,00 €</p> <p>Part des 5 organismes spécialisés en Alpha 2.783.489,5€ Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable</p>				<p>Données 2016</p> <p>35 organismes enseignant au moins une activité Alpha ou avec public Alpha/FLE en EP dont 5 spécialisés : - Alpha Gembloux - Alpha Mons Borinage - Alpha 5000 - Collectif Alpha - Lire et Ecrire (mouvement d'éducation permanente regroupant les Régionales)</p>		<p>Données 2016</p> <p>21,5 ETP permanents et 8,5 ETP/ACS (ex-FBIE) pour 3 des 5 organismes spécialisés</p>
Circulaire ministérielle relative aux subventions de projets « Alpha-Culture » du 19 juillet 2007	<p>Données 2012</p> <p>DO 23 AB 33.35 50.0000,00 €</p> <p>Données 2013</p> <p>DO 23 AB 33.35 0 € Appel à projets suspendu</p> <p>Données 2014</p> <p>DO 23 AB 33.35 50.0000,00 €</p> <p>Données 2015</p> <p>DO 23 AB 33.35 40.000,00 €</p> <p>Données 2016</p> <p>DO 23 AB 33.35 40.000,00 €</p> <p>Données 2017</p> <p>DO 23 AB 33.35.12 84.000,00 €</p>	Tout public adulte	Pratiques artistiques et accès à la culture	Non recensé	<p>Données 2012</p> <p>24 projets</p> <p>Données 2013</p> <p>Appel à projets suspendu</p> <p>Données 2014</p> <p>14 projets</p> <p>Données 2015</p> <p>16 projets</p> <p>Données 2016</p> <p>16 projets</p> <p>Données 2017</p> <p>20 projets</p>	Non recensé	Non recensé

3 Pour vérifier le nombre d'opérateurs concernés par l'alphabétisation en 2017, il faut attendre le dépôt des rapports d'activités au 30 juin 2018 et leur dépouillement.



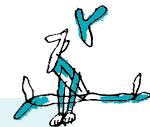
2

1

277

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Circulaire ministérielle relative aux projets ponctuels d'éducation permanente et de créativité du 15 mai 2001	Données 2013 DO 23 AB 33.27 2.250,00€	Projets divers et exceptionnels par rapport aux activités habituelles de l'opérateur. Ouverture aux asbl reconnues ou non en Education permanente		Non recensé	Données 2013 1 projet rentré par un opérateur culturel pour travailler avec établissement de Promotion sociale qui donne des cours de français oral et écrit	Non recensé	Non recensé
	Données 2014 DO 23 AB 33.27 0€				Données 2014 Pas de projet		
	Données 2015 DO 23 AB 33.27 3.000,00€				Données 2015 1 projet rentré par un opérateur culturel pour travailler avec des participantes en alphabétisation et en apprentissage du français		
	Données 2016 DO 23 AB 33.27 1.500,00€				Données 2016 1 projet porté par un opérateur d'alphabétisation pour travailler avec une intervenante artistique et une institution culturelle : • Alpha 5000		
	Données 2017 DO 23 AB 33.27.31 10.000,00€				Données 2017 3 projets artistiques avec publics Alpha : • Bruxelles laïque (CAL) • Centre culturel de Ganshoren • Cadreci		
	DO 23 AB 33.35 6.000,00€				1 projet de coordination et de réflexion autour des enjeux d'alphabétisation : • Lire & Ecrire Communauté française		

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Conventions Education permanente hors décret	<p>Données 2012</p> DO 23 AB 33.27.31 60.000,00 € (Vie féminine) 20.000,00€ (L&E Luxembourg) <p>Données 2013</p> DO 23 AB 33.27.31 60.000,00 € (Vie féminine) 20.000,00€ (L&E Luxembourg) <p>Données 2014</p> DO 23 AB 33.27.31 60.000,00 € (Vie féminine) 20.000,00€ (L&E Luxembourg) <p>Données 2015</p> DO 23 AB 33.27.31 59.400,00 € (Vie féminine) 19.800,00€ (L&E Luxembourg) <p>Données 2016</p> DO 23 AB 33.27.31 59.400,00 € (Vie féminine) 19.800,00€ (L&E Luxembourg) <p>Données 2017</p> DO 23 AB 33.27.31 59.400,00 € (Vie féminine) 19.800,00€ (L&E Luxembourg)	Tout public adulte – pour ces 2 projets plus particulièrement publics Alpha et FLE	Sur base de projet : Projet de formation d'alphabétisation féministe et projet d'édition visant les publics éloignés de la lecture	Non recensé	<p>2 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vie féminine : convention Alpha féministe • Lire & Ecrire Luxembourg : Collection de livres « La Traversée » 	Non recensé	Non recensé



WALLONIE

Administration : **SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**
 Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche (DGO 6)
Direction des Politiques transversales Région/Communauté (DPTRC)
Convention pluriannuelle DGO5 et DGO6 coordonnée par la DPTRC

DONNÉES DES ANNÉES ACADEMIQUES 2014, 2015 ET 2016 COMPARÉES AUX ANNÉES 2012 ET 2013

2

1

279

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	REALISATIONS			
				Volume de l'activité (uniquement les heures de formation)	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires (uniquement les bénéficiaires des formations en Alpha)	Vol. personnel attaché
Convention globale (Lire et Ecrire en Wallonie et Funoc) : Convention DGO 5 + DGO 6 gérée et coordonnée par la DPT RC Convention (2011-2013) entre la RW et l'asbl L&E visant les actions de sensibilisation, de détection et de formation auprès des demandeurs d'emploi, des personnes en réaffiliation sociale et des travailleurs Convention (2014-2016) entre la RW et l'asbl L&E visant les actions de sensibilisation, de détection et de formation auprès des demandeurs d'emploi, des personnes en réaffiliation sociale et des travailleurs	Données 2012 DO11 PG 25 AB 33.12 1.185.916,00 € + 175.000,00 € (DGO 5 : Action sociale)	Publics visés par les actions de formation • personnes en ré-affiliation sociale • travailleurs	• Développement de plateformes territoriales et de partenariats • Détection et émergence de la demande ; • Renforcement de l'offre de formation pour un public en ré-affiliation sociale ; • Offre de formation pour les travailleurs et développement de collaborations avec les fonds sectoriels.	Données 2012 RA1 ⁴ : 70 666h	L&E en Wallonie et ses Régionale Funoc (uniquement pour la formation des travailleurs et le développement de collaboration avec les fonds sectoriels.)	Données 2012 785 apprenants	Données 2012 Non disponible ETP
	Données 2013 DO11 PG 25 AB 33.12 1.185.916,00 € + 175.000,00 € (DGO 5 : Action sociale)			Données 2013 RA1 : 60 838h T LEE ⁵ : 11 159h T Funoc : 8 139,75h		Données 2013 RA1 : 671 Apprenants LEE : 194 travailleurs Funoc : 103 travailleurs	Données 2013 Non disponible ETP
	Données 2014 DO11 PG 25 AB 33.12 1.185.916,00 € + 175.000,00 € (DGO 5 : Action sociale)			Données 2014 RA 57 575 h T LEE : 10 282h T Funoc : 5900h		Données 2014 RA 660 apprenants LEE : 202 travailleurs Funoc : 69 travailleurs	Données 2014 Non disponible ETP
	Données 2015 DO11 PG 25 DO11 PG 25 AB 33.12 1.185.916,00 € + 175.000,00 € (DGO 5 : Action sociale)			Données 2015 RA 51 185,32h T LEE : 13 777,12h T Funoc : 3 275,30h		Données 2015 RA 518 apprenants LEE : 210 travailleurs Funoc : 43 travailleurs	Données 2015 Non disponible ETP
	Données 2016 DO11 PG 25 AB 33.12 1.185.916,00 € + 175.000,00 € (DGO 5 : Action sociale)			Données 2016 RA : 50 328,16h T LEE : 10 632h T Funoc : 1297h		Données 2016 RA 450 apprenants LEE : 146 travailleurs Funoc : 28 travailleurs	Données 2016 Non disponible ETP

4 RA =réaffiliation sociale

5 T= Travailleurs.

Les chiffres ci-dessus ne reprennent que le nombre de personnes et le nombre d'heures financées par la Convention RW.

Proportionnellement, le nombre d'heures accordées à ces publics est moindre que celui consacré aux publics ISP. Ainsi, par exemple, en 2015, les apprenants en (ré)affiliation sociale formés dans le cadre de cet objectif représentaient 22% du nombre total des apprenants et le nombre d'heures qui leur était consacrées 12%. Quant aux travailleurs formés, ils représentaient 9% du nombre total des apprenants et les heures qui leur étaient consacrées 3% du total des heures prestées. En 2016, les apprenants en réaffiliation sociale représentaient 17% du total des apprenants et le nombre d'heures qui leur étaient consacrés 11% du total des heures de formation. Quant aux travailleurs formés, ils représentaient 5,5% du nombre total des apprenants et 2% du total des heures de formation dispensées par Lire et Ecrire.

Notons que Lire et Ecrire a également mené des actions visant ce public dans le cadre des axes 1 et 4 des Plans de Cohésion sociale.

Tous financements confondus, LEE a formé :

- en 2013, 785 personnes en réaffiliation sociale pour 70.666 heures de formation et 207 travailleurs pour 12 069,25 heures de formation ;
- en 2014, 688 personnes en réaffiliation sociale pour 59.884,5 heures de formation et 223 travailleurs pour 11 870,5 heures de formation ;
- en 2015, 616 personnes en réaffiliation sociale pour 60.146,77 heures de formation et 312 travailleurs pour 16 493,65 heures de formation
- en 2016, 829 personnes en réaffiliation sociale pour 85.332,27 146,77 heures de formation et 184 travailleurs pour 12.092,58 heures de formation.

Remarque : Le nombre de bénéficiaires repris dans ce tableau ne représente qu'une part du public touché par les actions menées dans le cadre de la convention.

L'objectif 1 vise la sensibilisation des personnes en difficulté et celle de l'ensemble des acteurs des différents secteurs concernés via des activités (réunions, forums...) :

- 1759 activités ont été menées en 2014
- 1822 activités ont été menées en 2015
- 1603 ont été menées en 2016

L'objectif 2 prévoit l'accueil et l'orientation des publics en difficulté face à la lecture et l'écriture :

- en 2014, 2357 personnes ont formulé une demande d'entrée en formation ; 1210 sont effectivement entrées en formation ; 884 ont pu être réorientées ;
- en 2015, 2439 personnes ont formulé une demande d'entrée en formation ; 1894 sont effectivement entrées en formation ; 1209 ont passé un test de positionnement ;
- en 2016, 2521 personnes ont formulé une demande d'entrée en formation ; 1889 ont effectivement été accueillies en formation.

En ce qui concerne la formation des travailleurs, les Régionales de Lire et Ecrire et la FUNOC ont rencontré un bon nombre de personnes dans les entreprises, les chambres patronales, les syndicats, etc. pour la mise sur pied de formation.

Enfin des actions d'accompagnement méthodologique ont été menées :

- en 2015, 102 travailleurs et bénévoles de Lire et Ecrire ont bénéficié d'actions d'accompagnement en lien avec la formation des publics en (ré)affiliation sociale et 59 travailleurs d'un accompagnement en lien avec la formation des travailleurs ;
- en 2016, 103 travailleurs et bénévoles de Lire et Ecrire ont bénéficié d'actions d'accompagnement en lien avec la formation des publics en (ré)affiliation sociale et 32 travailleurs d'un accompagnement en lien avec la formation des travailleurs.



Administration : **SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**
 Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche (DGO 6)
Formation professionnelle ; ISP

DONNÉES DES ANNÉES ACADEMIQUES 2014, 2015 ET 2016
COMPAREES AUX ANNÉES 2012 ET 2013

2

1

281

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Décret du 1er avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail (MB 1/6/04) Arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2006 portant exécution du décret du 1er avril 2004. (MB 16/3/2007)	Données 2012 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global: 24.851.231,00 € Part affectée à l'Alpha : 5 939 606€	OISP : 18 ans et + EFT non titulaires CESI ou CQ4 : 18/25 ans > 25 ans et soit bénéficiaire aide sociale, minimes ou sans ressource, soit demandeur d'emploi (1 jour au moins de chômage) ou personne réintégrant le marché du travail	Formation	Données 2012 854.363h prestées (745.881 agréées) (formation/stagiaires/an)	Données 2012 25 OISP	Données 2012 3342 stagiaires	261,28 en prenant en compte tous types de contrat mentionnés (+ bénévoles)
	Données 2013 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global 25.284.040,00 € Part affectée à l'Alpha : 5.929.592 € Données 2014 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global « OISP » ⁷ : voir note ci-dessous 25.344.986 € (*) Part affectée à l'Alpha : 5.830.957€ Données 2015 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global « OISP » 25 522 883€ (*) Part affectée à l'Alpha : 5.864.930 €		Accès à 1 ^o / toute personne, non soumise à l'obligation scolaire, inscrite à l'Office en tant que demandeur d'emploi inoccupé qui dispose au maximum du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré ou d'un titre équivalent; 2 ^o / toute personne, non soumise à l'obligation scolaire, inscrite à l'Office en tant que demandeur d'emploi inoccupé pendant au moins 18 mois au cours des 24 mois qui précèdent la date de son entrée en formation; 3 ^o / toute personne, non soumise à l'obligation scolaire considérée comme médicalement apte à suivre un processus de formation et d'insertion socioprofessionnelle, et qui répond à certaines conditions (**) ⁷ 4 ^o / toute personne condamnée qui répond à certaines conditions (**).	Formation	Données 2013 833.153h prestées heures (formation/stagiaires/an)	Données 2013 25 OISP	
			Formation	Données 2014 890.201h heures prestées (formation/stagiaires/an)	Données 2014 26 CISP	Données 2014 3.291 stagiaires	
				Données 2015 839.291h heures prestées (formation/stagiaires/an)	Données 2015 26 CISP	Données 2015 3402 stagiaires	

6 (*) Il faut signaler que les anciens OISP/EFT ont été regroupés en CISP. Pour poursuivre une même logique de comparaison, les chiffres indiqués dans « budget global » concernent uniquement la part budgétaire des anciennes « OISP » et non pas la part « EFT ».

7 (**) Le Gouvernement peut adapter ces catégories de public

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
	<p>Données 2016</p> <p>DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global « OISP » 26.707.971€</p> <p>Part affectée à l'Alpha : 6.246.290 €</p>	<p>5°) toute personne étrangère séjournant légalement sur le territoire belge et qui dispose au maximum du certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré ou d'un titre équivalent;</p> <p>6°) toute personne qui bénéficie de l'article 60, § 7, de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale.</p> <p>7°) toute personne, inscrite à l'Office en tant que demandeur d'emploi inoccupé, bénéficiaire du revenu</p> <p>Le Gouvernement peut adapter ces catégories de public (voir (**)) points 3 et 4).</p>		<p>Données 2016</p> <p>831.455h prestées heures (formation/ stagiaires/an)</p>	<p>Données 2016</p> <p>26 CISP</p>	<p>Données 2016</p> <p>3129 stagiaires</p>	



Administration : **SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**
 Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé (DGO 5)
Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Egalité des chances

DONNÉES DES ANNÉES ACADEMIQUES 2014, 2015 ET 2016
COMPAREES AUX ANNÉES 2012 ET 2013

2

1

283

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (2e partie, Livre 2, Titre V- Initiatives locales d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère.) Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé (2e partie, Livre 3, Titre IV- Initiatives locales d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère)	DO 17 prog 13 AB 33.04. AB 01. 02 pour 2015 (subventions facultatives intégration) et 2016 (appel à projets LI et subventions facultatives intégration) Données 2012 Budget global de l'A.B 2.095.000 € Part globale affectée à l'Alpha (estimation) : 622.500 € Initiatives locales de développement social + cofinancement du FIPI Données 2013 Budget global de l'A.B 2.568.106 € Part globale affectée à l'Alpha (estimation) : 773.700 € Initiatives locales de développement social + cofinancement du FIPI Données 2014 Budget global de l'A.B 3.014.000 € Part globale affectée à l'Alpha (estimation) : Non calculable Initiatives locales d'intégration+ cofinancement du FIPI						

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
	<p>Données 2015</p> <p>Budget global de l'A.B 33.04 3.098.000 €</p> <p>Budget global de l'AB 01.02 : 1.598.000 €</p> <p>Part globale affectée à l'Alpha (estimation) : Non calculable Initiatives locales d'intégration</p> <p>Données 2016</p> <p>Budget global de l'A.B 03.04 1.045.000€</p> <p>Budget de l'AB 01.02 : 11.025.000 €</p> <p>Part globale affectée à l'Alpha (estimation) : 3.732.363 € Initiatives locales d'intégration agréées + appel à projets + subvention facultative</p>						
<p>Appel à projets annuel 2012 : M.B du 16 janvier 2012 2013 : M.B du 14 janvier 2013 2014 : M.B du 17 janvier 2014 2015 : M.B du 16 janvier 2015 2016 : M.B du 8 janvier 2016</p> <p>Les montants repris ci-contre constituent une estimation des subventions consacrées à l'Alpha-FLE, dans le cadre de l'appel à projets annuel 'initiatives locales d'intégration des personnes étrangères' et ce, dans divers cadres de subvention : appel à projets annuel Initiatives locales de développement social, conventions et agréments.</p> <p>Il s'agit d'une estimation car les opérateurs peuvent être subventionnés pour plusieurs domaines d'activités.</p>	<p>Données 2012</p> <p>Part consacrée à l'Alpha-FLE (estimation) ; 582.500 €</p> <p>Données 2013</p> <p>Part consacrée à l'Alpha-FLE (estimation) ; 728.700 €</p> <p>Données 2014</p> <p>Part consacrée à l'Alpha-FLE (estimation) ; Non calculable</p> <p>Données 2015</p> <p>Part consacrée à l'Alpha-FLE (estimation) ; Non calculable</p> <p>Données 2016</p> <p>Part consacrée à l'Alpha-FLE (estimation) ; 2.845.500 € (Part du montant global consacré à l'appel à projets)</p>	<p>Public adulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Personnes étrangères ou d'origine étrangère. – Public de primo-arrivants. – Personnes installées depuis plusieurs années en Belgique mais ne disposant pas d'une connaissance suffisante de la langue française. <p>Adultes non Alphabétisés dans leur langue maternelle ou ayant un faible niveau de scolarité.</p> <p>Adultes scolarisés dans leur pays d'origine et disposant, pour certains, d'un bon niveau de formation</p>	Formations Animations	Non recensé	<p>Données 2012</p> <p>77 organismes</p> <p>Données 2013</p> <p>93 organismes</p> <p>Données 2014</p> <p>73 organismes</p> <p>Données 2015</p> <p>71 organismes</p> <p>Données 2016</p> <p>103 organismes</p>	Non recensé	



2

1

285

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Convention entre la Région wallonne et l'Asbl Lire et Ecrire en Wallonie (du 01/01/2014 au 31/12/2016)	Données 2013 DO 17 AB 33.01 Prog 13 175.000,00 €	Renforcer l'offre de formation en portant une attention particulière aux publics en (ré)affiliation sociale : – Former en alphabétisation les personnes en (ré) affiliation sociale ; – Accompagner sur le plan méthodologique les formateurs (bénévoles et salariés) qui mènent des actions de formation à l'attention de ces publics ; – Soutenir les régionales par la mise en commun d'expériences, la recherche commune de solutions aux difficultés rencontrées, l'échange de bonnes pratiques, etc. ; – Assurer le suivi des actions mises en œuvre.			Données 2013 13 organismes (cofinancés par le département)		
	Données 2014 DO 17 AB 33.01 Prog 13 175.000 € (+ 1.185.916,00 euros à la DG06)				Données 2014 9 organismes (la coordination et les 8 régionales)		
	Données 2015 DO 17 AB 33.01 Prog 13 175.000 € (+ 1.185.916,00 euros à la DG06)				Données 2015 9 organismes (la coordination et les 8 régionales)		
	Données 2016 DO 17 AB 33.01 Prog 13 175.000 € (+ 1.185.916,00 euros à la DG06)				Données 2016 9 organismes (la coordination et les 8 régionales)		

Administration : **SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**
 Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé (DG05)
Direction interdépartementale de la Cohésion sociale - DiCS

DONNÉES DES ANNÉES ACADEMIQUES 2014, 2015 ET 2016
COMPARÉES AUX ANNÉES 2012 ET 2013

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ ou profils de publics	Type d'actions	REALISATIONS			
				Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
<p>Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie</p> <p>Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française</p> <p>Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie</p> <p>Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française</p>	<p>Données 2012</p> <p>PCS : 21.356.494,62 € DO 17 PROG 02 AB 43.17 RW</p> <p>Article 18 : 1.370.336 € DO 17 PROG 11 AB 43.01RW</p> <p>APE : 3.371.452,71 € 1.153 points * 2.924,07 €</p> <p>Part communale : 8.946.235,6 € 41,9 %</p> <p>Budget global 35 millions €</p> <p>Part affectée à l'Alpha : 778.050 €</p>	<p>Tout public dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne d'origine étrangère - Personnes peu alphabétisées -analphabètes - Public jeune et adulte en difficulté d'apprentissage : Personnes qui éprouvent des difficultés à la rédaction, à la lecture ou à la compréhension de documents écrits et dans l'utilisation de la langue française - Parents d'enfants de 3 à 12 ans - Demandeurs d'emploi - Travailleurs sociaux du PCS - Professionnels de l'alphabétisation 	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier d'alphabétisation orale - Cours FLE - Remises à niveau - Atelier d'écriture public - Alphabétisation familiale, soutien à la parentalité - Mise en place d'une plateforme d'alphabétisation comme outil de développement culturel et personnel par le biais d'ateliers et d'activités diverses - Accompagnement dans les démarches administratives de la vie courante - Campagnes d'information - Sensibilisation du personnel communal - Ateliers d'écriture et de lecture - Accès à l'information et la formation - Ateliers d'estime et de la confiance en soi 	<p>Données 2012</p> <p>47 actions</p>	<p>Données 2012</p> <p>44 communes 14 partenaires subsidiés (la plupart des actions sont prises en charges par la commune et ne font dès lors pas l'objet d'un transfert financier auprès d'un partenaire)</p> <p>Les actions sont majoritairement développées avec l'asbl Lire et Ecrire</p> <p>Autres opérateurs : Administration communale CPAS Croix rouge, Bibliothèque Régie des quartiers, CRI Vie féminine asbl locales Centre culturel Maison de l'emploi</p>	<p>Données 2012</p> <p>Non disponible</p>	<p>Données 2012</p> <p>Non disponible</p>



2

1

287

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
	<p>Données 2013</p> <p>PCS : 21.169.477,36 € DO 17 PROG 02 AB 43.17 RW</p> <p>Article 18 : 1.370.336 € DO 17 PROG 11 AB 43.01 RW</p> <p>APE : 3.425.401,58 € 1.153 points * 2.970,86 €</p> <p>Part communale : 5.292.369,34 € 25% (estimation revue ultérieurement lors du rapport d'activités 2013)</p> <p>Budget global 31.257.584,28 €</p> <p>Part affectée à l'Alpha : Non disponible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du lien social - Formation des travailleurs sociaux en alphabétisation et animations au sein des quartiers - Création d'un groupe d'experts en vue de mutualiser les savoirs pour ensuite organiser un processus de formation grâce aux subsides récoltés - Insertion socioprofessionnelle des stagiaires et suivi post-emploi - Favoriser l'émergence de la demande d'un public difficile à toucher - Soutien matériel aux dispositifs locaux déjà existants - Renforcement des collaborations entre services et institutions qui promeuvent l'utilisation de l'écrit (par exemple, bibliothèques) 	<p>Données 2013 Non disponible</p>	<p>Données 2013 Non disponible</p> <p>La plupart des actions sont prises en charge par la commune et ne font pas l'objet d'un transfert financier auprès d'un partenaire)</p> <p>Les actions sont majoritairement développées avec l'asbl Lire et Ecrire</p>	<p>Données 2013 Non disponible</p>	<p>Données 2013 Non disponible</p>	
	<p>Données 2014</p> <p>PCS : 20.936.440,67 € DO 17 PROG 02 AB 43.17 RW</p> <p>Article 18 : 1.392.732,83 € DO 17 PROG 11 AB 43.01 RW</p> <p>APE : 3.084.478,86 € 487 points PCS * 3.000,77 € + APE communaux & autres aides à l'emploi</p> <p>Part communale : 5.862.203,39 € Estimée à 28% dans le rapport d'activités 2014)</p> <p>Budget global : 31.275.855,75 €</p> <p>Part affectée à l'Alpha Non disponible</p>		<p>Données 2014 78 actions</p>	<p>Données 2014 19 partenaires subsidiés (la plupart des actions sont prises en charge par la commune et ne font pas l'objet d'un transfert financier auprès d'un partenaire)</p>	<p>Données 2014</p>	<p>Données 2014</p>	

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
	<p>Données 2015</p> <p>PCS : 21.060.468,66 €</p> <p>Article 18 : 1.392.732,83 €</p> <p>APE : 1.455.530,99 €</p> <p>Part communale : 10.833.503,19 € <i>Estimée à 51,44 % dans le rapport d'activités 2015</i></p> <p>Budget global : 34,7 millions €</p> <p>Part affectée à l'Alpha Non disponible</p>			<p>Données 2015</p> <p>59 actions</p>	<p>Données 2015</p> <p>21 partenaires subsidiés (la plupart des actions sont prises en charge par la commune et ne font dès lors pas l'objet d'un transfert financier auprès d'un partenaire)</p> <p>Les actions sont majoritairement développées avec l'asbl Lire et Ecrire</p>	<p>Données 2015</p> <p>Non disponible</p>	<p>Données 2015</p> <p>Non disponible</p>
	<p>Données 2016</p> <p>PCS : 21.060.468,66 €</p> <p>Article 18 : 1.392.732,83 €</p> <p>APE : 1.472.999,68 € (487 point * 3.024, 64 € au 01/01/2016)</p> <p>Part communale : (estimée dans le rapport d'activités PCS 2016) 11.688.695,91 €</p> <p>Budget global : 35.614.897,08 €</p> <p>Part affectée à l'Alpha : (estimée dans le rapport d'activités PCS 2016) 1.423.591,54 €</p>			<p>Données 2016</p> <p>64 actions</p>	<p>Données 2016</p> <p>25 partenaires subsidiés (la plupart des actions sont prises en charges par la commune et ne font dès lors pas l'objet d'un transfert financier auprès d'un partenaire)</p> <p>Les actions sont majoritairement développées avec l'asbl Lire et Ecrire</p>	<p>Données 2016</p> <p>Non disponible</p>	<p>Données 2016</p> <p>Non disponible</p>



COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Administration : **Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale - COCOF**
Formation professionnelle - Secteur ISP

DONNÉES DES ANNÉES ACADEMIQUES 2014, 2015 ET 2016 COMPARÉES AUX ANNÉES 2012 ET 2013

2

1

289

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	REALISATIONS			
				Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
(**) Décret de la COCOF du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle + Arrêté 2001/549 de la COCOF relatif à l'application du décret de Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle	COCOF : AB 26.10.33.02 Agrément et subventionnement équipe de base + fonctionnement⁸ & Cofinancement FSE⁹	Demandeurs d'emploi inoccupés qui ne sont pas détenteurs du CESS ou équivalent (CEB ou équivalent pour l'Alpha)	Formation	Données 2012 260.826 heures conventionnées par Bruxelles Formation (sans les actions FLE= formation de base)	9	Données 2012 881 stagiaires conventionnés (sans les actions FLE = Formation de base)	
				Données 2013 (estimations) 267.680 heures conventionnées par Bruxelles Formation (sans les actions FLE= formation de base)		Données 2013 909 stagiaires conventionnés (sans les actions FLE = Formation de base)	
				Données 2014 268.100 heures conventionnées par Bruxelles Formation (sans les actions FLE= formation de base)		Données 2014 909 stagiaires conventionnés (sans les actions FLE = Formation de base)	
				Données 2015 263.280 heures conventionnées par Bruxelles Formation (sans les actions FLE= formation de base)		Données 2015 901 stagiaires conventionnés (sans les actions FLE = Formation de base)	

8 Montants globalisés ; les budgets affectés à l'alphabétisation s'intègrent dans les financements globaux des organismes agréés menant par ailleurs d'autres activités de formation.

9 Sur base déclarative. Pour 2014-2015-2016 ; montants réservés FSE

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
				Données 2016 262.192 heures conventionnées par Bruxelles Formation (sans les actions FLE= formation de base)		Données 2016 866 stagiaires conventionnés (sans les actions FLE = formation de base)	
Application de l'Arrêté 2001/549 du Collège de la COCOF relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle	Données 2012 Analyse du budget 2012 Pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.795.936,03€	Financement de l'équipe de base agréée par la COCOF (Frais de personnel + fonctionnement)					Données 2012¹⁰ 100,28 ETP affectés à ISP, dont 22,35 affectés aux 9 opérateurs d'Alpha et subventionnés par la COCOF
	Données 2013 Analyse du budget 2013 Pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.854.725,64					Données 2013¹¹ 100,28 (début de période) à 98,83 (fin de période)* ETP affectés à ISP, dont 23,35 (début de période) à 23,10 (fin de période)* affectés aux 9 opérateurs d'Alpha et subventionnés par la COCOF *données actualisées	
	Données 2014 Analyse du budget 2014 Pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.931.251,49 €					Données 2014¹² 102,17 (début de période à 104,30 (fin de période) ETP affectés à ISP, dont 23,55 (début de période) à 24,64 (fin de période) affectés aux 9 opérateurs d'Alpha et subventionnés par la COCOF	

10 Données relatives au personnel subventionné ; les postes dévolus à l'alphabétisation ne sont pas identifiés, la majorité des organismes 'Alpha' menant d'autres activités de formation.

11 Les données 2013 ont été actualisées et ont fait l'objet d'un ajustement par rapport à celles publiées dans le 7e Etat des lieux de l'alphabétisation.

12 Pour chaque année ; Données relatives au personnel subventionné ; les postes dévolus à l'alphabétisation ne sont pas identifiés, la majorité des organismes 'Alpha' menant d'autres activités de formation.



2

1

291

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				Vol. personnel attaché
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	
	<p>Données 2015</p> <p>Analyse du budget 2014 Pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.995.581,24 €</p> <p>Données 2016</p> <p>Analyse du budget 2014 Pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 3.067.654,02 €</p>					<p>Données 2015</p> <p>102,94 (début de période) à 101,48 (fin de période) ETP affectés à ISP, dont 24,64 (début de période) à 24,52 (fin de période) affectés aux 9 opérateurs d'Alpha et subventionnés par la COCOF</p> <p>Données 2016</p> <p>106,82 (début de période) à 105,95 (fin de période) ETP affectés à ISP, dont 24,52 (début de période) à 24,32 (fin de période) affectés aux 9 opérateurs d'Alpha et subventionnés par la COCOF</p>	
<p>Arrêté annuel affectant le montant prévu au budget au Fonds de la formation continuée des travailleurs du secteur ISP en application de l'Arrêté 2001/549 de la COCOF relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle</p>	<p>Pour chaque année, le montant repris correspond à un montant 'réservé' (càd pas le montant « consommé ») et <u>globalisé</u> qui concerne l'ensemble des travailleurs ISP des OISP à l'exception du personnel des missions locales</p> <p>Données 2012</p> <p>AB 26.10.33.08 Financement de la formation continuée du personnel des organismes agréés 199.000,00 €</p> <p>Données 2013</p> <p>AB 26.10.33.08 Financement de la formation continuée du personnel des organismes agréés 217.287,17 €</p>	<p>Formation du personnel ISP des organismes agréés à l'exception du personnel des missions locales</p>				<p>Mesure qui concerne l'ensemble des travailleurs ISP des OISP à l'exception du personnel des missions locales</p>	

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
	<p>Données 2014</p> <p>AB 26.10.33.08 Financement de la formation continue du personnel des organismes agréés 211.251,50 €</p> <p>Données 2015</p> <p>AB 26.10.33.08 Financement de la formation continue du personnel des organismes agréés 217.175,34 €</p> <p>Données 2016</p> <p>AB 26.10.33.08 Financement de la formation continue du personnel des organismes agréés 221.444,51 €</p>						



Administration : **Bruxelles Formation**

DONNÉES DES ANNÉES ACADEMIQUES 2014, 2015 ET 2016 COMPARÉES AUX ANNÉES 2012 ET 2013

2

1

293

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	REALISATIONS			
				Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
<p>Décret du 27 avril 1995 relatif à l'insertion socioprofessionnelle, son arrêté d'application du 12/12/2002/147 du Collège de la COCOF relatif aux conventions de partenariat conclues entre l'IBFFP et les OISP pris en exécution de l'article 4 § 2 du décret de la CCF du 27 avril 1995.</p> <p>Les cahiers des charges y afférents (adoption par le Collège de la Commission Communautaire française le 22 avril 2004).</p>	<p>Financement des indemnités stagiaires</p> <p>Données 2012 Allocation AB 43.06 311.202,48 €</p> <p>Données 2013 Allocation AB 43.06 278.106,40 €</p> <p>Données 2014 Allocation AB 43.06 195.477,07 €</p> <p>Données 2015 Allocation AB 43.06 191.962,71 €</p> <p>Données 2016 Allocation AB 43.06 191.169,43 €</p> <p>Données 2017 Allocation AB 43.06 217.238,39 €</p>	<p>Public ISP-DE-Adulte + de 18 ans qui ne sont pas détenteurs, au début de l'activité, du certificat de l'enseignement secondaire supérieur décerné par le Ministère de l'Education (ou équivalent)</p> <p>Pour l'alphabétisation – qui ne sont pas détenteurs du CEB décerné par le Ministère de l'Education</p>	Formation	<p>Données 2012 260.826 heures sans les actions FLE-formation de base</p> <p>Données 2013 267.680 heures sans les actions FLE-formation de base</p> <p>Données 2014 268.100 heures sans les actions FLE-formation de base</p> <p>Données 2015 263.280 heures sans les actions FLE-formation de base</p> <p>Données 2016 262.192 heures sans les actions FLE-formation de base</p> <p>Données 2017 297.946 heures sans les actions FLE-formation de base</p>	9 OISP	<p>Données 2012 881 stagiaires conventionnés (sans FLE = formation de base)</p> <p>Données 2013 909 stagiaires conventionnés (sans FLE = formation de base)</p> <p>Données 2014 909 stagiaires conventionnés (sans FLE = formation de base)</p> <p>Données 2015 901 stagiaires conventionnés (sans FLE = formation de base)</p> <p>Données 2016 866 stagiaires conventionnés (sans FLE = formation de base)</p> <p>Données 2017 944 stagiaires conventionnés (sans FLE = formation de base)</p>	Non recensé

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ ou profils de publics	REALISATIONS					
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché	
Arrêté de l'Exécutif de la COCOF du 12 mai 1987 relatif à la formation professionnelle (Article 6) – Plates-formes pédagogiques de Lire et Ecrire – Convention avec ADEPPI	Financement de l'IBFFP Allocation AB 4306 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariats avec des acteurs privés ou publics – Bruxelles-Formation + cofinancement FSE	– Public ISP demandeurs d'emplois – Détenus et ex-détenus (publics d'ADEPPI)	Formation - Convention pédagogique - Formation	– Coordination de Lire et Ecrire – 2000 heures pour ADEPPI	2 opérateurs conventionnés – ADEPPI – Lire et Ecrire Bruxelles	Non recensé	Données 2012 87.962,00 €	Données 2012 20 stagiaires ADEPPI
	Données 2013 87.962,00 €						Données 2013 20 stagiaires ADEPPI	
	Données 2014 87.962,00 €						Données 2014 20 stagiaires ADEPPI	
	Données 2015 69.762,00 €						Données 2015 20 stagiaires ADEPPI	
	Données 2016 87.962,00 €						Données 2016 20 stagiaires ADEPPI	
	Données 2017 87.962,00 €						Données 2017 20 stagiaires ADEPPI	



2

1

295

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS					
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché	
Arrêté de l'Exécutif de la COCOF du 12 mai 1987 relatif à la formation professionnelle (Article 6) : – Formation des personnes handicapées - – Alpha-Signes	Allocation AB 4305 Indemnités stagiaires/ heure prestée-frais pédagogiques Bruxelles-Formation + FSE	Public de personnes handicapées	Formation	1 opérateur conventionné : Alpha-Signes	Non recensé	Données 2012 104.000,00 € frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 12.972,75 €)	Données 2012 17.160 heures conventionnées	Données 2012 45 stagiaires conventionnés
	Données 2013 104.000,00 € frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 9.219,27 €)					Données 2013 17.160 heures conventionnées	Données 2013 45 stagiaires conventionnés	
	Données 2014 104.000,00 € frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 7.906,78 €)					Données 2014 17.160 heures conventionnées	Données 2014 45 stagiaires conventionnés	
	Depuis 2015, Bruxelles formation intervient pour la moitié du subside et le FSE pour l'autre moitié.					Données 2015 52.000,00 € frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 7.906,78 €)	Données 2015 17.160 heures conventionnées	Données 2015 45 stagiaires conventionnés
	Données 2016 52.000€ (Alpha-Signes) frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 7.906,76 €)					Données 2016 17.160 heures conventionnées	Données 2016 45 stagiaires conventionnés	
	Données 2017 52.000 € (Alpha-Signes) frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 7.906,76€)					Données 2017 17.160 heures conventionnées	Données 2017 45 stagiaires conventionnés	

DONNÉES DES ANNÉES ACADEMIQUES 2014, 2015 ET 2016
COMPARÉES AUX ANNÉES 2012 ET 2013

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS					
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché	
Décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale								
<p>► Subventions pour contrats régionaux de Cohésion sociale (contrats régionaux y compris recours régional)</p>	<p>Données 2011-2015</p> <p>Montant global annuel pour les 54 opérateurs en Cohésion sociale (y compris l'Alpha et le FLE) : 1.538.000€ indexé soit 1.648.000€ en 2015 AB 22.20.33.07</p> <p>dont une part annuelle consacrée à l'Alpha et au FLE 474.177€ indexés, soit 574.939€ en 2015</p> <p>Données 2016</p> <p>Montant global pour les 63 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et le FLE : 1.648.000€ AB 22.20.33.07</p> <p>Part estimée à l'Alpha et au FLE : 287.040€</p>	Public défavorisé	<p>2011-2015</p> <p>3 priorités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Le soutien et l'accompagnement scolaire 2 L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés 3 L'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants <p>A partir de 2016</p> <p>4 priorités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Le soutien et l'accompagnement scolaire 2 L'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif 3 La citoyenneté interculturelle 4 Le « vivre ensemble » 	Non recensé	<p>Données 2012</p> <p>19 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p> <p>Données 2016</p> <p>9 opérateurs proposant notamment de l'Alpha</p>	Non recensé	Estimation : 899 bénéficiaires	Non recensé



2

1

297

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
► Subventions pour contrats communaux de Cohésion sociale, en ce compris les subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de Cohésion sociale	Données 2011-2015 Budget global annuel pour les 188 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et le FLE 6.725.000€ indexés (6.152.000€ + 573.000€) AB 22.20.33.08 AB 22.20.33.09 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 1.600.678€	Public défavorisé	A partir de 2011 3 priorités : 1 Le soutien et l'accompagnement scolaire 2 L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés 3 L'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants	Non recensé	Données 2011-2015 83 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE	Non recensé	Non recensé
	Données 2016 Montant global indexé : 7.203.000 € Part indexée estimée Alpha/FLE : 2.091.812 €		2016 4 priorités : 1 Le soutien et l'accompagnement scolaire 2 L'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif 3 La citoyenneté interculturelle 4 Le « vivre ensemble »	Non recensé	Données 2016 83 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE	Prévu : 4.732 bénéficiaires	Non recensé
► Subvention à Lire et Ecrire désigné comme Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes par Décret du 15 janvier 2009 relatif à la Cohésion sociale	Données 2012 AB22.20.33.02 Montant arrêté 841.000€	Public défavorisé	Financement d'emplois – Formations de formateurs – Frais de fonctionnement et d'équipement 6 missions. : – Accueillir et orienter – Coordonner les dispositifs Alpha – Dispenser des cours d'alphabétisation – Dispenser des cours Alpha/FLE-FLE de base – Former les travailleurs du secteur Alpha – Détacher des formateurs formés auprès de ses partenaires	Non recensé	Données 2012 6 Locales de Lire et Ecrire + 45 opérateurs conventionnés	Données 2012 2350 bénéficiaires dans les 6 locales et les asbl conventionnées (année civile 2012)	Données 2012 complément pour 53 travailleurs ACS : 30 formateurs, 11 conseillers en pédagogie et 12 autres
	Données 2013 AB 22.20.33.02 Montant arrêté : 860.000 €		Données 2013 6 Centres Alpha de Lire et Ecrire + 44 opérateurs conventionnés	Données 2013 2217 bénéficiaires dans les 6 locales et les asbl conventionnées (année civile 2013)	Données 2013 complément pour 57 travailleurs ACS : 30 formateurs, 9 conseillers en pédagogie et 18 autres		
	Données 2014 AB 22.20.33.02 Montant arrêté : 869.000 €		Données 2014 6 Centres Alpha de Lire et Ecrire et Régionale + 41 opérateurs conventionnés	Données 2014 2.228 bénéficiaires dans les 6 Centres Alpha et les asbl conventionnées (année civile 2014)	Données 2014 complément pour travailleurs 59 (ACS, Maribel & FP) : 27 formateurs, 2 conseillers en pédagogie et 30 autres		

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
	Données 2015 AB 22.20.33.02 Montant arrêté : 868.000 €			Non recensé	Données 2015 6 Centres Alpha de Lire et Ecrire et Régionale + 41 opérateurs conventionnés	Données 2015 2.218 bénéficiaires dans les 6 Centres Alpha et les asbl conventionnées (année civile 2015)	Données 2015 complément pour travailleurs 69 (ACS, Maribel & F.P.) : 19 formateurs, 4 conseillers en pédagogie et 46 autres
	Données 2016 AB 22.20.33.02 Montant arrêté : 884.000 €				Données 2016 6 Centres Alpha de Lire et Ecrire + 41 opérateurs conventionnés	Données 2016 2.091 bénéficiaires dans les 6 Centres Alpha et les asbl conventionnées (année civile 2016)	Données 2016 complément pour travailleurs : 65 ACS : 26 formateurs, 4 conseillers en pédagogie et 35 autres
FIPI COMMUNAL Arrêté 2012/884 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais de personnel et fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2012 Montant global pour 7 communes (BRUXELLES-CAPITALE-ETTERBEEK-FOREST-IXELLES-MOLENBEEK-ST GILLES-ST JOSSE) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 350.611 € AB 22.20.43.05		Projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel				
Arrêté 2012/883 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2012 Montant global pour 2 communes (ANDERLECHT-SCHAERBEEK) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 115.000 € AB 22.20.63.01						
Arrêté 2013/848 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais de personnel et fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2013 Montant global pour 8 communes (BRUXELLES-CAPITALE-ETTERBEEK-FOREST-IXELLES-MOLENBEEK-ST GILLES-ST JOSSE) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 370.515 € AB 22.20.43.05						



2

1

299

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Arrêté 2013/ 849 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2013 Montant global pour 2 communes (ANDERLECHT-SCHAERBEEK) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE ; 95.000 € AB 22.20.63.01						
Arrêté 2014/501 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais de personnel et fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2014 Montant global pour communes (BRUXELLES-CAPITALE-ETTERBEEK-FOREST-IXELLES-MOLENBEEK-ST GILLES-ST JOSSE) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 350.611 € AB 22.20.43.05						
Arrêté 2014/519 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2014 Montant global pour communes (ANDERLECHT-SCHAERBEEK) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 115.000 € AB 22.20.43.05						
Arrêté 2015/920 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2015 Montant global pour communes (BRUXELLES-CAPITALE-ETTERBEEK-FOREST-IXELLES-MOLENBEEK-ST GILLES-ST JOSSE) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 925.731,20 € AB 22.20.43.05						
Arrêté 2015/919 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2015 Montant global pour communes (ANDERLECHT-SCHAERBEEK) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 250.524 € AB 22.20.43.05						

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS			
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires
Arrêté 2016/307 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2016 Montant global pour communes (BRUXELLES-CAPITALE-ETTERBEEK-FOREST-IXELLES-MOLENBEEK-ST GILLES-ST JOSSE) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 1.040.475 € AB 22.20.43.05					
	Données 2016 Montant global pour communes (ANDERLECHT-SCHAERBEEK) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE : 165.346 € AB 22.20.43.05					
Arrêté 2016/309 octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2012 Montant global pour les 3 projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 28.630 € AB 22.20.52.01		Projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel			
Arrêté 2012/882 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)	Données 2012 Montant global pour les 6 projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 68.350 € AB 22.20.33.03					
Arrêté 2012/880 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais de personnel et de fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)	Données 2013 Montant global pour les 4 projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 29.800 € AB 22.20.52.01					
Arrêté 2013/766 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)						



2

1

301

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
<p>Arrêté 2013/777 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais de personnel et de fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)</p> <p>Arrêté 2014/521 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)</p> <p>Arrêté 2014/563 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais de personnel et de fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)</p> <p>Arrêté 2015/917 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)</p> <p>Arrêté 2015/918 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais de personnel et de fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)</p> <p>Arrêté 2016/308 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais d'investissement et d'infrastructure - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)</p>	<p>Données 2013</p> <p>Montant global pour les 3 projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 67.200 € AB 22.20.33.03</p>						
	<p>Données 2014</p> <p>Montant global pour les projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 5.000 € AB 22.20.52.01</p>						
	<p>Données 2014</p> <p>Montant global pour les projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 92.000 € AB 22.20.33.03</p>						
	<p>Données 2015</p> <p>Montant global pour les projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 54.421 € AB 22.20.52.01</p>						
	<p>Données 2015</p> <p>Montant global pour lesprojets en ce compris l'Alpha et le FLE : 329.323 € AB 22.20.33.03</p>						
	<p>Données 2016</p> <p>Montant global pour les projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 68.500 € AB 22.20.52.01</p>						

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
Arrêté 2016/306 octroyant une subvention aux projets associatifs - frais de personnel et de fonctionnement - dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FPI associatif)	Données 2016 Montant global pour les projets en ce compris l'Alpha et le FLE : 463.199 € AB 22.20.03.03						
NON MARCHAND Arrêté 2012/1445 relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'Accord avec le non-marchand conclu en 2000 à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF	Données 2012 Montant arrêté : 918.000 € AB 22.20.00.01	Associations qui réalisent des actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et le FLE	Régularisation barémique et formation	Non recensé	Données 2012 Environ 163 asbl		Données 2012 Environ 473 ETP (équivalent temps plein)
Arrêté 2013/1404 relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'Accord avec le non-marchand conclu en 2000 à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF	Données 2013 Montant arrêté : 918.000 € AB 22.20.00.01				Données 2013 Environ 159 asbl		Données 2013 Environ 442 ETP (équivalent temps plein)
Arrêté 2014/918 relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'Accord avec le non-marchand conclu en 2000 à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF	Données 2014 Montant arrêté : 883.000 € AB 22.20.00.01				Données 2014 Environ 145 asbl		Données 2014 Environ 427 ETP (équivalent temps plein)
Arrêté 2015/1635 relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'Accord avec le non-marchand conclu en 2000 à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF	Données 2015 Montant arrêté : 704.750 € AB 22.20.00.01				Données 2015 Environ 137 asbl		Données 2015 Environ 503 ETP (équivalent temps plein)

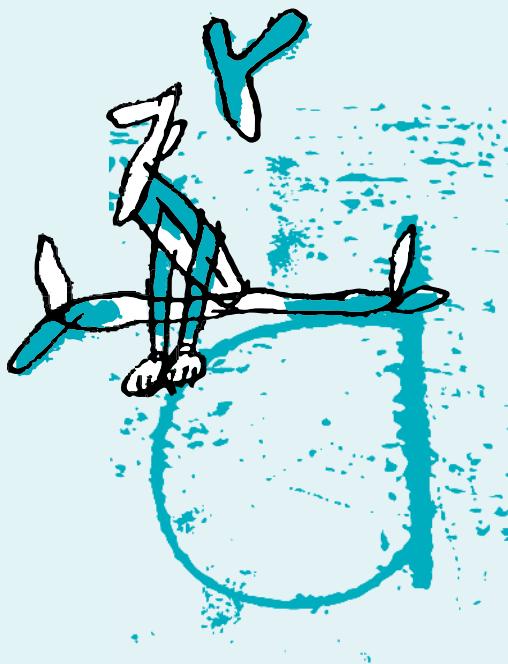


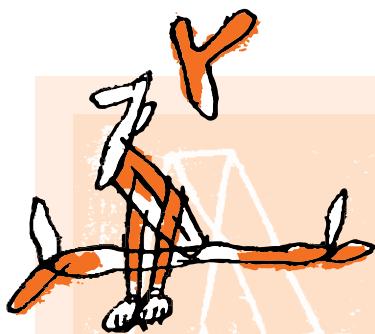
2

1

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ ou profils de publics	REALISATIONS				
			Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
<p>Arrêté 2016/1771 relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'Accord avec le non-marchand conclu en 2000 à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF</p>	<p>Données 2016 Montant arrêté : 882.775 € AB 22.20.00.01</p>					<p>Données 2016 Environ 147 asbl</p>	<p>Données 2016 Environ 503 ETP (équivalent temps plein)</p>
<p>ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS Arrêté 2016/314 portant désignation et conventionnement avec subventionnement des opérateurs de formation linguistique dans le cadre du volet secondaire du parcours d'accueil pour primo-arrivants en RBC</p>	<p>Données 2016 Montant arrêté : 694.400 € AB 22.20.33.11 dont 239.247 € pour les modules Alpha FLE oral et Alpha écrit</p>	Public orienté par les bureaux d'accueil pour primo-arrivants	Organisation de modules de formations en alphabétisation et en FLE afin d'atteindre le niveau A2 du cECR	Non recensé	<p>Données 2016 12 asbl</p>	Non recensé	

303





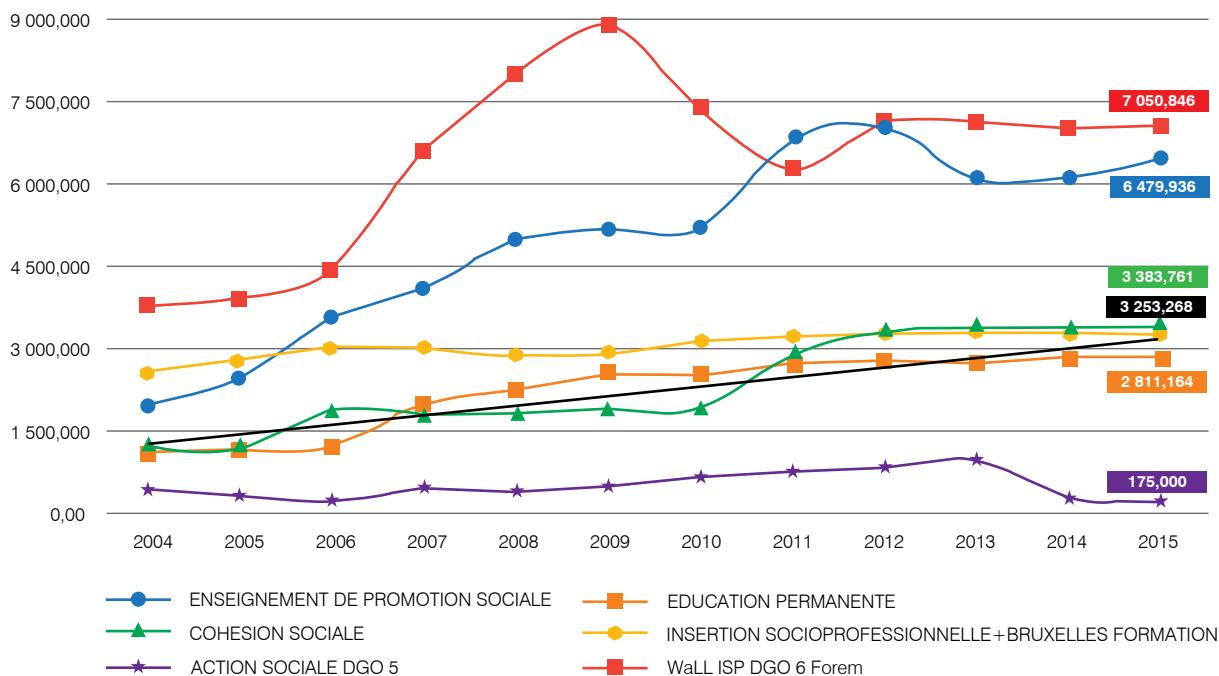
CHAPITRE

2

Les budgets Tableaux synthétiques des Administrations

Graphique d'évolution

Evolution des budgets par administration 2004 - 2015 (en milliers d'euros)



Sources: les Administrations régionales et communautaires représentées au Comité de pilotage Alpha. Les budgets repris dans ce graphique ne sont pas exhaustifs. Ils ne reprennent pas les subventions ACS/APE et FSE.



LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

2

2

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

305

LEGISLATION	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Décret 1991 - Traitement des enseignants (toutes formations)	148.243.433 €	170.101.146 €	158.366.675 €	155.836.764 €	163.044.631 €	168.712.627 €	172.921.755 €	185.510.522 €	181.451.267 €
Décret 1991 - Traitement des enseignants (sur dotation des établissements) pour									
1. l'alpha, le FLE et le CEB							1) 4.226.375,58 €	1) 4.227.966,66 €	1) 4.489.808,62 €
2. La Formation de base et la remédiation	4.098.437 €	4.970.822 €	3.240.221 €	3.195.055 €	4.434.813,56 €	4.403.399,57 €	2) 634.497,78 €	2) 686.072,52 €	2) 715.683,64 €
3. la formation de formateurs en alphabétisation							3) 21.429,66 €	3) 661,92 €	3) 60.896,64 €
4. L'Insertion sociale									4) 32.241,86 €
Décret 2009 (entré en vigueur le 1er septembre 2009). Intervention prise sur la dotation globale de périodes de formation de l'EPS.	0 €	817.564 €	1.931.022 €	2.000.360 €	2.380.452 €	2.631.917 €	1.215.463 €	1.198.333 €	1.181.333 €
Dont formation Alpha en milieu carcéral (Projet Reinsert)		157.120 €					354.477 €	332.574 €	328.659 €
TOTAL			5.171.243 €	5.195.415 €	6.815.265 €	7.035.317 €	6.097.766 €	6.113.033 €	6.479.963 €

Pour les budgets de l'Enseignement de Promotion sociale, qui ne sont pas intégralement dévolus à l'alphabétisation, la méthode et le calcul des budgets affectés à l'alphabétisation sont les suivants ;

A partir de l'Etat des lieux 2018 et pour les années 2013 et 2015, la méthode utilisée est désormais la suivante:

- Comptabilisation (Globale et ventilée par type de formation) du nombre de périodes utilisées dans le cadre des U.E. visée au cours d'une année civile;
- Multiplication de ces nombres de périodes par le coût unitaire d'une période en fonction du niveau d'enseignement et du type de cours.

Le coût unitaire des périodes ayant connu plusieurs évolutions entre le 1er janvier 2013 et l'heure actuelle, les coûts unitaires périodes sont ceux établis au 1er juillet 2017.

Deux types de coûts période sont pris en compte:

- Unités d'alpha, FLE et CEB, de formation de base et de remédiation. Cours généraux ou techniques du secondaire inférieur (61,18 €/Période)
- Formation de formateurs. Cours généraux ou techniques du supérieur (82,74 €/Période).

EDUCATION PERMANENTE

LEGISLATION	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Décret 2003 - Actions associatives en éducation permanente (associations spécialisées Alpha)	1.917.359 €	2.141.373 €	2.372.660 €	2.372.660 €	2.558.949 €	2.629.522 €	2.629.522 €	2.675.343 €	2.688.964 €	2.721.730 €	2.783.490 €
Conventions avec opérateurs spécialisés	pas de convention	pas de convention	80.000 €	60.000 €	60.000 €	80.000 €	80.000 €	80.000 €	79.200 €	79.200 €	79.200 €
Sous-total	1.917.359 €	2.141.373 €	2.452.660 €	2.432.660 €	2.618.949 €	2.709.522 €	2.709.522 €	2.755.343 €	2.768.164 €	2.800.930 €	2.862.690 €
Programmes de formation des cadres de l'animation et de l'action socioculturelle ¹³	46.459 €	12.710 €	9.114 €	5.461 €	5.580 €	0 €	-	-	-	-	-
Subventions ponctuelles Education permanente et créativité.				6.930 €	0 €	0 €	2.250 €	—	3.000 €	1.500 €	16.000 €
Projets Alpha-Culture (1er appel en 2008) ¹⁴	0 €	60.000 €	62.000 €	46.500 €	60.000 €	50.000 €	0 €	50.000 €	40.000 €	40.000 €	84.000 €
TOTAL	1.963.818 €	2.214.083 €	2.523.774 €	2.491.551 €	2.684.529 €	2.759.522 €	2.711.772 €	2.805.343 €	2.811.164 €	2.842.430 €	2.962.690 €

Seuls les 'opérateurs spécialisés' qui ne font que des actions dans le domaine de l'alphabétisation dans le cadre du décret 2003 sont pris en compte ;
 Le mouvement d'Education permanente Lire et Ecrire,
 Le Collectif d'alphabétisation, Alpha 5000 et Alpha Mons-Borinage et Alpha Gembloux (Depuis 2015)
 Pour les autres opérateurs reconnus dans le cadre du décret de 2003, la part du budget consacrée aux activités d'alphabétisation n'est pas calculable.

LECTURE PUBLIQUE

LEGISLATION	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Plan PLURIANNUEL De Développement de la Lecture - PDDL (1er plan en 2009)	0 €	50.983 €	50.983 €	50.983 €	ND	ND	ND	ND	250.000 €	250.000 €	250.000 €

¹³ Plus de projets soutenus dans ce cadre depuis 2012 en dehors de la convention BAGIC.

¹⁴ Appel à projets suspendu en 2013.



LA WALLONIE

INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (ISP)

2

2

LEGISLATION / ADMINISTRATION		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGO 6	DECRET ¹⁵ 18	1.744.672 €	3.429.182 €	4.354.177 €	4.058.238 €	5.088.781 €	5.939.606 €	5.929.592 €	5.830.957 €	5.864.930 €	6.246.290 €	5.878.642 €
	CONVENTIONS	861.000 €	620.000 €	445.500 €	445.500 €	1.185.916 €	1.185.916 €	1.185.916 €	1.185.916 €	1.185.916 €	1.185.916 €	1.185.916 €
	Sous - Total	2.605.672 €	4.049.182 €	4.799.677 €	4.503.738 €	6.274.697 €	7.125.522 €	7.115.508 €	7.016.873 €	7.050.846 €	7.432.206 €	7.064.558 €
ISP	CONVENTIONS ¹⁶	2.397.000 €	2.735.378 €	2.880.256 €	2.880.256 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FOREM PLAN ALPHA ¹⁷	1.608.781 €	1.197.103 €	1.209.788 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Sous - Total	4.005.781 €	3.932.481 €	4.090.044 €	2.880.256 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		6.611.453 €	7.981.663 €	8.889.721 €	7.383.994 €	6.274.697 €	7.125.522 €	7.115.508 €	7.016.873 €	7.050.846 €	7.432.206 €	7.064.558 €

307

Pour les OISP, l'estimation budgétaire a été établie en rapportant le nombre des heures de formation prestées en alphabétisation au total des heures de formation, toutes filières de formation confondues. Le résultat de ce calcul, exprimé en %, a été appliqué au budget global annuel des OISP pour établir le budget dévolu annuellement à l'alphabétisation.

15 Décret entré en vigueur le 1/1/2008

16 En 2011, la gestion des conventions et des budgets a été intégralement transférée à la DG O6.

17 Mis en œuvre en 2007 et pris fin en 2010.

18 Pour l'année 2017: l'estimation du budget se base sur le volume des heures de formation agréées alors que, pour les autres années, l'estimation se basait sur les heures de formation prestées. La refonte du financement des CISP aboutit en 2017 à regrouper en une subvention unique, gérée par le Forem, des subventions en provenance de la Direction de la Formation professionnelle-DFP, de la Direction de la Promotion de l'emploi-DPE du MRW et des réductions des cotisations de sécurité sociale. Pour maintenir la comparaison avec les années précédentes, on reprend ici que le subsidie en provenance de la DPE. Celui-ci représente 50% du montant total du subsidie octroyé en 2017 au secteur de l'Alpha soit 11,7 millions d'euros. Ce subsidie est estimé au prorata du nombre d'heures de formation agréées en Alpha par rapport au nombre total des heures toutes filières de formation confondues pour les centres DEFI (EX OISP).

ACTION SOCIALE

LEGISLATION	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (2ème partie, livre II titre 5 - Initiatives locales d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère) Les montants regroupent le budget de l'agrément initiatives locales d'intégration, l'appel à projets initiatives locales d'intégration et les subventions facultatives.	203.150 €	202.050 €	235.900 €	411.900 €	519.150 €	582.500 €	728.700 €	ND	ND	3.732.363€
FIPI (Cofinancement)	25.700 €	27.000 €	34.000 €	35.000 €	40.000 €	40.000 €	45.000 €	79.050 €	-	-
FER (Cofinancement)	32.500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Convention Lire et Ecrire	150.000 €	150.000 €	175.000 €	175.000 €	175.000 €	175.000 €	175.000 €	175.000 €	175.000 €	175.000 €
	411.350 €	379.050 €	444.900 €	621.900 €	734.150 €	797.500€	948.700 €	254.050 €	175.000 €	3.907.363€

308

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (2ème partie, livre 2, titre 4) précise que des initiatives locales de développement social peuvent être subventionnées en référence à divers domaines d'activités dont un cible plus particulièrement l'apprentissage du français langue étrangère, la compréhension des codes sociaux et culturels, ainsi que la connaissance des institutions du milieu d'accueil. Sur l'ensemble des subventions octroyées dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, les montants repris ci-dessus jusqu'en 2013 constituent des montants établis sur une estimation des activités «d'apprentissage du français langue étrangère» réalisées par les promoteurs. Les opérateurs réalisent soit une action d'apprentissage du français identifiée comme telle (le montant est alors intégralement repris dans le calcul ci-dessus), soit celle-ci s'intègre dans un ensemble d'autres activités organisées à destination d'un public issu de l'immigration (une estimation de la part consacrée à l'activité d'apprentissage du français est dès lors réalisée sur base du volume de cette action par rapport à l'ensemble des actions présentées et subventionnées).

Pour les années 2014 et 2015 l'Administration ne souhaite plus communiquer de montants établis sur la base d'une estimation.

En 2016, une nouvelle méthode de calcul a été établie pour l'octroi des subventions de l'appel à projets ILI: Pour chaque module de minimum 40 heures pour 15 participants, une subvention de 3.500€ est proposée.

L'année 2014 est la dernière année de l'existence du FIPI.



COCOF

INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (ISP)

LEGISLATION			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Décret 1995-Agrément et subventionnement des OISP	COCOF	Opérations Alpha, FLE et formation de base ¹⁹	2.575.543 €	2.451.252 €	2.428.819 €	2.644.382 €	2.735.062 €	2.795.936 €	2.854.726 €	2.931.251 €	2.995.581 €	3.067.654 €	3.148.230 €	
	Bruxelles-Formation ²⁰	Conventions spécifiques ²¹	32.037 €	32.037 €	31.924 €	31.924 €	31.924 €	31.924 €	31.924 €	31.924 €	31.924 €	13.724 €	31.924 €	31.924 €
		convention Alpha - Signes	104.000 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €	104.000 €	52.000 €	52.000 €	52.000 €
		Financement des indemnités des stagiaires	275.208 €	265.714 €	319.416 €	333.514 €	310.567 €	311.202 €	278.106 €	195.477 €	191.963 €	191.169 €	191.169 €	217.238 €
		S/TOTAL	411.245 €	401.751 €	455.340 €	469.438 €	446.490 €	447.126 €	414.030 €	331.401 €	257.687 €	275.093 €	301.162 €	301.162 €
TOTAL			2.986.788 €	2.853.003 €	2.884.159 €	3.113.819 €	3.181.553 €	3.243.062 €	3.268.756 €	3.262.653 €	3.253.268 €	3.342.747 €	3.449.392 €	

19 Financement (COCOF+FSE) portant sur 9 opérateurs Alpha. Pour l'année 2013, montant provisoire calculé sur base des avances.

20 Hors FLE et formation de base.

21 Deux conventions destinées aux asbl Lire et Ecrire et Adeppi. Pour cette dernière, l'estimation du budget est établie en appliquant au montant de la convention le pourcentage que représentent les heures d'alpha sur le total des heures de la convention. La série a été ajustée sur toute la période par rapport à ce mode de calcul.

La convention spécifique d'Adeppi ne concerne que 2.000 heures sur les 26.240 conventionnées. Le montant exact dévolu à l'alpha est donc de 4.623,63 € (de 2009 à 2011) sur les 60.662,00 € de subvention (règle de trois).

2

2

309

COHESION SOCIALE

LEGISLATION	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Circulaire de l'insertion sociale via les associations	n'existe plus	n'existe plus	n'existe plus	n'existe plus	n'existe plus					
Décret 2004 - Contrats régionaux de Cohésion sociale	187.179 €	187.179 €	194.816 €	194.816 €	474.177 €	474.177 € indexés (557.252 €)	474.177 € indexés (569.296 €)	474.177 € indexés (575.034 €)	474.177 € indexés (574.939 €)	287.040 €
Décret 2004 - Contrats communaux de Cohésion sociale	856.863 €	856.863 €	891.935 €	891.935 €	1.600.678 €	1.600.678 € indexés (1.881.116€)	1.600.678 € indexés (1.921.774 €)	1.600.678 € indexés (1.941.142 €)	1.600.678 € indexés (1.940.822 €)	2.091.812 €
Subvention Lire et Ecrire Bxl	750.000 €	765.000 €	796.000 €	796.000 €	814.000 €	841.000 €	860.000 €	869.000 €	868.000 €	884.000 €
Arrêté FIPI communal ²²	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré					
Arrêté FIPI associatif ²³	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré	non chiffré					
Arrêté opérateurs linguistiques - accueil des promo-arrivants (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	694.400 €
TOTAL	1.794.042 €	1.809.042 €	1.882.751 €	1.882.751 €	2.888.855 €	3.279.368 €	3.351.070 €	3.385.176 €	3.383.761 €	3.957.252 €

Les projets de Cohésion sociale menés dans le cadre du décret 2004 proposent souvent d'autres actions également subventionnées mais qui ne concernent pas du tout l'alphabétisation comme une école de devoirs, une permanence sociale pour primo-arrivants. De plus, il faut rappeler qu'en Cohésion sociale, de nombreux opérateurs répertoriés dans la priorité alphabétisation développent également des activités permettant notamment de s'approprier la langue française sous forme d'ateliers très divers tels des ateliers d'expression, de bien-être, de jeux, de recherche d'emploi, d'apprentissage en chanson, des visites...

Jusqu'en 2015, une division « arbitraire » a donc été appliquée pour estimer la part dévolue à l'alphabétisation au sein des budgets alloués. Pour ce faire, le montant total de la subvention accordée a été divisé par le nombre d'actions subventionnées.

A partir de 2016, les montants correspondent aux actions menées aussi bien en alphabétisation qu'en FLE.

22 On ne dispose que des montants globaux. La part alpha n'a pu être calculée

23 Les projets de Cohésion sociale menés dans le cadre du décret relatif à l'accueil des primo-arrivants regroupent aussi bien l'Alphabétisation que le FLE.



2

2

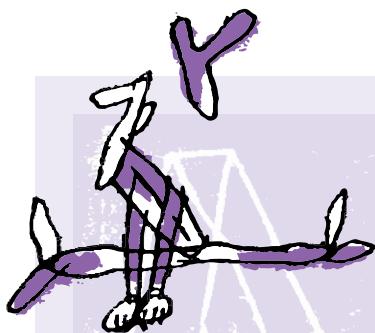


311



Annexes

Nomenclature du Comité de pilotage.....	314
Lexique et liste des abréviations.....	316
Coordonnées des établissements de Promotion sociale et leur offre de formation entre 2013 et 2016.....	323
Coordonnées des associations et opérateurs de formation parapublics visant des publics peu ou pas scolarisés.....	331
Coordonnées des organismes de formation de formateurs	343
Coordonnées des organismes de passation du CEB pour adultes.....	344
Coordonnées des dispositifs d'aide à la formation des travailleurs.....	344
Coordonnées des Agences européennes et des Administrations citées	345
Composition du Comité de pilotage.....	346
Remerciements	350



Annexes

CHAPITRE

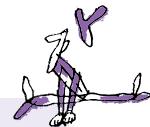
Nomenclature du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage a défini le périmètre des actions relevant de son champ d'analyse en croisant ces deux critères : le niveau de scolarisation antérieur des apprenants d'une part, d'autre part le fait qu'ils maîtrisent ou non le français. Le tableau suivant illustre la dénomination des actions retenues sur base de ce double critère.

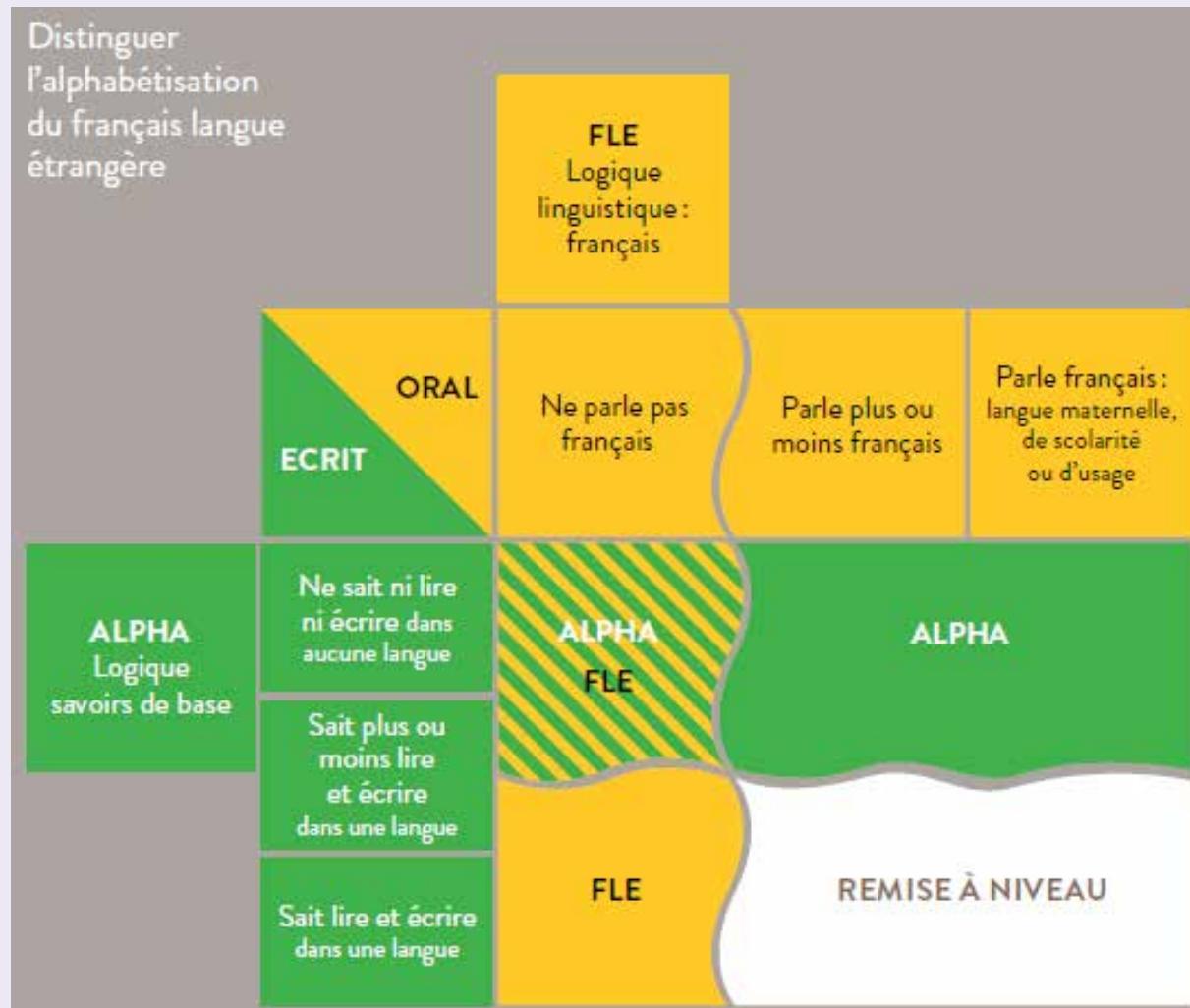
Public visé	Francophone (ou parlant français)	Non francophone
N'a pas le CEB <certificat d'étude de base> (ou ne maîtrise pas les compétences correspondantes)	Alpha écrit	Alpha FLE (oral/écrit)
A le CEB et les compétences correspondantes, mais pas de diplôme au-delà	Formation de base	FLE de base (enseignement du français pour communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans la vie quotidienne)

Les **actions d'alphabétisation** visent à apprendre à lire, écrire, calculer... à des adultes n'ayant jamais été scolarisés ou n'ayant acquis aucun diplôme ni en Belgique ni à l'étranger, ou à des adultes scolarisés mais qui ne maîtrisent pas les compétences correspondant au Certificat d'Etudes de Base (CEB). En croisant ce critère avec la connaissance de la langue française, ces formations se déclinent en 'Alpha écrit', qui s'adressent aux adultes maîtrisant le français (que ce soit leur langue usuelle ou qu'ils l'aient acquise), et 'Alpha FLE', qui s'adressent elles à des adultes non francophones apprenant à parler, lire, écrire, calculer, etc. en français.

Les **actions de formation de base** ou remise à niveau s'adressent aux adultes ayant obtenu le CEB (ou un certificat équivalent) et qui ont les compétences correspondantes, mais pas de diplôme au-delà. Selon le critère de maîtrise de la langue, on distingue en leur sein la 'Formation de base' (remise à niveau pour personnes francophones) et le 'FLE de base' lorsque l'acquisition de la langue française reste un objectif prépondérant de la formation.



Lire et Ecrire propose ce schéma¹ :



3

1

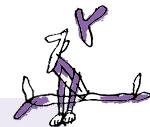
315

¹ Voir : « Balises pour l'alphabétisation populaire. Cadre de référence pédagogique de Lire et Ecrire, décembre 2017, p.16.

Lexique et liste des abréviations

LISTE DES ABREVIATIONS et ACRONYMES

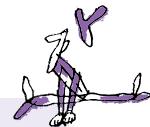
AB	Allocation de base ou Article budgétaire
ACFIS-FIAS asbl	Action coordonnée de Formation et d'Insertion – Fédération des Initiatives et Actions sociales
ACS	Agent contractuel subventionné
ACTIRIS/Actiris	Office régional de l'Emploi bruxellois
ADEPPI	Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées (asbl)
AEF-Europe	Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
AFT	Atelier de formation par le travail (Région de Bruxelles-Capitale)
AGERS	Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (MFWB)
AG	Administration générale (FWB)
A GT/ AG	Arrêté du Gouvernement
AGCF	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)
AGW	Arrêté Gouvernement wallon
ALPHA	Alphabétisation – catégorie de formation qui concerne les personnes francophones n'ayant pas le Certificat d'études de base (CEB) ou les compétences équivalentes à celui-ci.
ALPHA FLE	Contraction d'alphabétisation et de français langue étrangère : catégorie de formation qui concerne des personnes allophones devant suivre des formations d'alphabétisation car n'ayant pas le Certificat d'études de base (CEB) ou les compétences équivalentes à celui-ci.
AMIF	Fonds européen : Fonds Asile Migration et Intégration
AMO	Association en milieu ouvert
APE	Aide à la promotion de l'emploi
APP	Ateliers personnalisés (formations individualisées)
APS	Accompagnement de publics spécifiques (Convention Lire et Ecrire avec Actiris)
ARAE	Atelier de Recherche active d'emploi (Actiris)
Article 60	Bénéficiaire d'un CPAS mis à l'emploi soit dans une commune, CPAS, asbl, hôpital public, intercommunale, société à finalité sociale. Ce dispositif permet l'obtention de subside pour la structure employeuse
Article 61	Bénéficiaire d'un CPAS mis à l'emploi via l'engagement chez un employeur privé. Ce dispositif permet l'obtention de subside pour la structure employeuse.
ASBL /asbl	Association sans but lucratif
BAPA	Bureau d'accueil des Primo-arrivants (Région de Bruxelles-Capitale) : asbl Via et BAPA bxl asbl
Bén	Bénévole
BES	Brevet d'enseignement supérieur (Enseignement de Promotion sociale de type court)
BIP	Maison de la Région de Bruxelles

**3****1**

317

BON	Brussels Onthaal voor Nieuwkomers (Bureau d'accueil bruxellois d'intégration civique)
Bruxelles Formation	Voir IBPPF
CA	Commission d'accompagnement
CAAP	Concertation des associations actives en prison
CAF	Centre anderlechtois de formation
CAL	Centre d'action laïque
CASG	Centre d'Action sociale globale (Région de Bruxelles-Capitale)
CBAI	Centre bruxellois d'Action interculturelle
CBE	Centrum voor basiseducatie centrum (Centre d'Education de base néerlandophone)
CDR	Centre de référence (professionnel) – Région de Bruxelles-Capitale
CCF	Abréviation pour COCOF- (Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale)
CCFEE	Commission consultative Formation Emploi Enseignement devenu l'Instance IBEFE (Instance Bassin Enseignement qualifiant-Formation- Emploi en Région de Bruxelles-Capitale)
CdeFo	Contrat de formation 'F70 bis'
CE	Conseil des Etudes
CEB	Certificat d'Etudes de Base
CEC	Cadre européen de certification
CEC	Centre d'expression et de créativité (Fédération Wallonie-Bruxelles)
CECLR	Centre pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme
CECR	Cadre européen commun de référence
CECRL	Cadre européen commun de référence langues
CEFA	Centre d'Education et de Formation en alternance
CEP	Congé-Education payé
CEPPST	Centre d'Education permanente et de Promotion sociale des Travailleurs
CERBERE	Système sécurisé d'accès numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
CESDD	Certificat d'Enseignement secondaire du second degré
CESI	Certificat d'Enseignement secondaire inférieur
CESS	Certificat d'Enseignement secondaire supérieur
CESSD	Certificat d'Enseignement secondaire du deuxième degré
CF	Communauté française (de Belgique)/Fédération Wallonie-Bruxelles
CFWB	Communauté française Wallonie-Bruxelles/ Fédération Wallonie-Bruxelles
CIEP	Centre d'Information et d'Education Populaire du MOC (asbl)
CIM	Conférence interministérielle
CISP	Centre d'Insertion socioprofessionnelle (Wallonie) – cette appellation regroupe les anciens EFT et OISP.

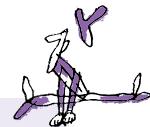
COCOF	Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Collectif Alpha	Collectif d'alphabétisation (asbl)
COCOM	Communauté communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale (Commission commune pour les deux Communautés linguistiques de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale)
CP	Comité de pilotage
CPAS	Centre public d'action sociale
CPIA	Centri per l'Istruzione degli adulti (Turin – Italie)
CPPT	Comité pour la prévention et la protection au travail
CQ	Certificat de qualification
CRAC's	Centre régional d'appui en Cohésion sociale (Bruxelles)
CRÉDAF	Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et du français pour adultes (Bruxelles)
CRI	Centre régional d'intégration en Wallonie
CRIPEL	Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères (Wallonie)
CS	Abréviation pour Cohésion sociale
CSEF	Comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (Wallonie) devenus les Chambres subrégionales Emploi et Formation des Bassins EFE (Emploi-Formation-Enseignement) en Wallonie
CVO	Centrum voor volwassenenonderwijs (Centre d'enseignement pour adultes) – opérateur néerlandophone équivalent à un Etablissement de Promotion sociale en Belgique francophone
DAPA	Dispositif d'accueil des primo-arrivants (Wallonie)
DE	Demandeur d'emploi
DEI	Demandeur d'emploi inoccupé
DG	Direction générale
DG EPI	Direction générale des Etablissements pénitentiaires
DGNEORS	Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique
DGO	Direction générale opérationnelle (SPW)
DGO 5	Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé du Service public de Wallonie (SPW) devenue Direction générale opérationnelle Intérieur et Action sociale depuis 2018.
DGO 6	Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche du Service public de Wallonie (SPW)
DGSIE	Direction générale Statistique et Information économique (SPF Economie)
DiCs	Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (SPW)
DIISP	Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle
DISCRI	Dispositif de concertation et d'appui aux centres régionaux d'intégration (Wallonie)
DO	Division organique
DPTRC	Direction politiques transversales Communauté française – Région wallonne (SPW)
DR	Direction régionale
DRI	Direction des Relations internationales (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)

**3****1**

319

ea	entre autres
EAEA	Association européenne pour l'Education des Adultes
EDD	Ecole de devoirs
EDL	Etat des lieux
EFE	'Enseignement qualifiant – Formation – Emploi'
EFT	Entreprise de formation par le travail (voir CISP)
ELAO (Test)	Test d'évaluation linguistique utilisé par le Forem
EP	Education permanente
EPALE	Electronic Platform for Adult Learning in Europe
EPFC	Enseignement de Promotion et de Formation continue
EPN	Espace public numérique
EPS	Enseignement de Promotion sociale
ETA	Entreprise de travail adapté
ETNIC	Entreprise de Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (CF) – Prestataire informatique
ETP	Equivalent temps plein
EWETA	Entente wallonne des entreprises de Travail adapté
FAFEP	Fédération des Associations pour la formation et l'Education en prison
FBIE	Fonds budgétaire interdépartemental de l'emploi
FEBISP	Fédération bruxelloise des organismes d'Insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion
FDB	Formation de base
FEDON	Fédération wallonne de services d'aide à domicile
FIPI	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés – n'existe plus qu'à Bruxelles
FLE	Français langue étrangère
FLE de base	Catégorie de formation qui concerne les personnes allophones qui ont le certificat d'études de base (CEB) et les compétences équivalentes, mais pas de diplôme au-delà.
FLE/NT2	Français langue étrangère/ Nederlands als tweede taal (en Région de Bruxelles-Capitale)
Fo	Formation
Fo base	Formation de base
FOREM	Voir Le Forem : Office régional de la formation et de l'emploi (Wallonie)
FSE	Fonds social européen
F70 bis	Contrat de formation (ISP)
FUNOC	Formation pour l'Université ouverte de Charleroi
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAFFI	Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées
GIRSEF	Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation (UCL)

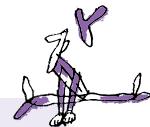
GT	Groupe de travail
h	heure
IALS	International Adult Literacy Survey (enquête de l'OCDE)
IBEFE	Instance Bassin Enseignement Formation Emploi, Instance qui existe depuis 2015 suite à un Accord de coopération entre la Wallonie, la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles
IBFPP	Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle (Bruxelles Formation)
IEJ	Initiative Emploi Jeune (FSE-Axe 4- Programmation 2014-2020)
IEPSCF	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
ILA	Initiative locale d'accueil
ILI	Initiative locale d'intégration
INAMI	Institut national d'assurances maladie invalidité
INTERFEDE	Fédération des CISP en Wallonie
IPIEQ	Instance de pilotage interrégionale de l'Enseignement qualifiant (devenu Chambre de l'enseignement qualifiant dans les Instances Bassins EFE (Enseignement qualifiant – Formation – Emploi)
IPEPS	Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale
IRG	Institut Roger Guilbert
ISP	Insertion socioprofessionnelle
ISPAT	Insertion socioprofessionnelle Action Travail
IVQ	Information Vie quotidienne (enquête sur l'illettrisme menée par l'ANLCI en France)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
L&E	Lire et Ecrire
LEE	Lire et Ecrire
LEECSH	Lire et Ecrire Charleroi - Sud Hainaut
LEK-AE	Let Europe knows about Adult Education
Le Forem	Office régional de la formation et de l'emploi en Wallonie
LLP	Lifelong Learning Programme (Programme de formation tout au long de la vie)
MB	Moniteur belge
MENA	Mineurs non accompagnés
MFWB	Ministère Fédération Wallonie Bruxelles
MIRHW	Mission régionale Huy-Waremme
MLOC	Mission locale pour l'Emploi - (Région de Bruxelles-Capitale)
MOC	Mouvement ouvrier chrétien
NEET	Acronyme anglais pour « not in Employment, Education or Training » (Jeunes de 15 à 24 ans ni à l'emploi, ni en enseignement ni en formation et concerné par le programme européen IEJ et la Garantie Jeunesse)
NT2	Nederlands als tweede taal

**3****1**

NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFFA	Organisme francophone de la formation en alternance
OIP	Organisme d'Insertion professionnelle
OISP	Organisme d'Insertion socioprofessionnelle (ancienne appellation voir CISP)
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONEM	Office national de l'emploi
OPC	Observatoire des Politiques culturelles
ORBEM	Office régional bruxellois de l'Emploi devenu ACTIRIS en juin 2007
PA	Primo-arrivant
PAC	Présences et Actions culturelles (mouvement d'Education permanente)
Parapubl.	Parapublic
PBA	Plan bruxellois pour l'alphabétisation
PCS	Plan Cohésion sociale en Wallonie
PDF	Format informatique
PHARE (service)	Personne Handicapée Autonomie Reccherchée (ancien SBFPH - Service bruxellois francophone des personnes handicapées)
PIAAC	Programme for the International Assessment of Adult Competencies – Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
PME	Petite et moyenne entreprise
PRC	Programme de résorption chômage – Programme de réduction du chômage
PROFORAL	Promotion de la Formation en alternance
PTP	Programme de Transition professionnelle
RAE	Recherche active d'emploi
RAM	Réseau Alpha mouscronnais
RAN	Remise à niveau
RB	Région bruxelloise ou Région de Bruxelles-Capitale
Rém	Rémunéré
RIS	Revenu d'intégration sociale
RT	Règlement du Travail
RW	Région wallonne ou la Wallonie
SAD	Service d'aide aux détenus
SFPME	Service Formation PME (COCOF)
SGJEP	Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente
SLAJ	Service laïque d'aide aux justiciables
SPE	Service public de l'Emploi

321

SPF	Service public fédéral
SPP IS	Service public fédéral de programmation Intégration sociale
SPW	Service public de Wallonie
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UCL	Université Catholique de Louvain
UE	Union européenne
UE	Unité d'enseignement (Enseignement de Promotion sociale)
UEDA	Unité d'enseignement formation FLE débutant niveau A
UEDB	Unité d'enseignement formation FLE débutant niveau B
UF	Unité de formation remplacée par des UE à partir du 1er septembre 2014: unités d'enseignement (Enseignement de Promotion sociale)
UFDA	Unité de formation FLE débutant niveau A remplacées par des UEDA depuis septembre 2014
UFDB	Unité de formation FLE débutant niveau B remplacées par des UEDB depuis septembre 2014
ULG	Université de Liège
VAE	Valorisation des acquis de l'expérience
VDAB	Vlaamse arbeidsbemiddelingsdienst – Service de l'emploi public en Flandre (équivalent d'ACTIRIS à Bruxelles et du Forem en Wallonie)
VdC	Validation de compétences
VET	Vocational Education and Training (équivalent de EFP : Enseignement et Formation professionnelle)
VG	Vlaamse gemeenschap
VGC	Vlaamse Gemeenschap Commissie (en Région de Bruxelles-Capitale : Commission communautaire flamande)
WAPI	Wallonie picarde (nouvelle appellation pour Wallonie picarde)
xlm	Format informatique universel

**3****1**

Coordonnées des établissements de Promotion sociale et leur offre de formation entre 2013 et 2016

Ce tableau fourni par la Direction de l'Enseignement de Promotion sociale détaille l'offre de formation des établissements de Promotion sociale susceptibles de s'adresser à un public pas ou peu scolarisé.

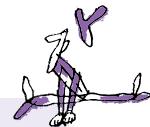
Cette liste d'adresses est classée par ordre de code postal des communes bruxelloises et wallonnes. Elle débute à 1000 Bruxelles et se termine à 7860 Lessines.

Dans la mesure où le Comité de pilotage dispose de ces informations, les déménagements sont signalés et c'est l'adresse la plus récente qui est reprise.

Nom de l'établissement	Rue N°	CP Commune	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Cours du Soir de Langues	Rue Ernest Allard 49	1000 Bruxelles	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Cours Commerciaux du Soir	Avenue Ernest Renan 12	1030 Schaerbeek	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB
Institut de Formation de Cadres pour le Développement	Avenue Legrand 57	1050 Ixelles	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Institut Fernand Cocq - Cours de Promotion Sociale d'Ixelles	Rue du Président 54	1050 Ixelles	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Cours de Promotion Sociale (Déménagement en 2014-2015 de la rue Hôtel des Monnaies à la rue de la Croix de Pierre, 73)	Rue Vlogaert 4	1060 Saint-Gilles	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB
Cours de Promotion Sociale Erasme	Rue de la Procession 78	1070 Anderlecht	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveau 1	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB, FOBA niveau 1 CEB - français-mathématique CEB - citoyenneté	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB
Institut Machtens Enseignement Communal de Promotion Sociale	Rue Tazieaux 25	1080 Molenbeek	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB

323

Nom de l'établissement	Rue N°	CP Commune	2013/2014	2014/2015	2015/2016
IEPSCF Evere, Laeken	Avenue Constant Permeke 4	1140 Evere	Alpha 1 Alpha 2	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 2 Alpha 3 FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Woluwe-St-Pierre	Avenue Orban 73	1150 Woluwé-Saint-Pierre	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Institut Auderghemois de Promotion Sociale	Chaussée de Wavre 1649	1160 Auderghem	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Uccle, Anderlecht, Bruxelles	Rue Gatti de Gamond 95	1180 Uccle	FLE UFDB	FLE UFDB	FLE UFDB
EPFC 4 (Déménagement en 2017 ; jusqu'en 2017 à Ixelles.)	Avenue de l'Astronomie, 19	1210 Saint-Josse	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA
EPFC 5 (Déménagement en 2017 ; jusqu'en 2017 à Ixelles.)	Avenue de l'Astronomie, 19	1210 Saint-Josse	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4
EPFC 6 (Déménagement en 2017 ; jusqu'en 2017 à Ixelles.)	Avenue de l'Astronomie, 19	1210 Saint-Josse	Alpha 3 Alpha 4	Alpha 3 Alpha 4	Alpha 3 Alpha 4
Cours Communaux de Langues Modernes	Rue Abbé Jean Heymans 29	1200 Woluwé-Saint-Lambert	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Institut de Formation Supérieure de Wavre	Rue de la Limite 6	1300 Wavre	FLE UFDA FLE UFDB	Néant	FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Rixensart, Court-St-Etienne, Jodoigne	Rue Albert Croy 3	1330 Rixensart	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Institut Provincial de Promotion Sociale et de Formation Continue	Rue Demulder 1	1400 Nivelles	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB
Ecole de La Femme Prevoyante - Ecole Ans	Rue Darchis 20 (1er étage)	4000 Liège	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Ecole de La Femme Prevoyante - Ecole Seraing	Rue Darchis 20 (3ème étage)	4000 Liège	FLE UFDA FLE UFDB CEB - français-mathématique CEB - citoyenneté	FLE UFDA FLE UFDB, FOBA niveau 1 CEB - français-mathématique CEB - citoyenneté	FLE UFDA FLE UFDB



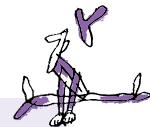
3

1

325

Nom de l'établissement	Rue N°	CP Commune	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Ecole des Arts et Metiers - Enseignement de PS.	Rue Agimont 9	4000 Liège	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA	FLE UFDA
Institut des Travaux Publics - Enseignement de PS.	Rue Pouplin 27	4000 Liège	Alpha 1	Alpha 1	Alpha 1 Alpha 2
Institut St Laurent-Enseignement de Promotion Sociale	Rue Saint-Laurent 33	4000 Liège	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveau 1	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4
Institut de Formation Continuee - Enseignement de PS.	Rue Jonfosse 80	4000 Liège	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB
Ecole de La Femme Prevoyante de Liege – Ecole de Liege	Quai de Longdoz 22	4020 Liège	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Ecole de Promotion Sociale d'Angleur	Rue de la Vaussale 2	4031 Liège (Angleur)	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2	Alpha 1 Alpha 2
Institut Provincial d'enseignement de Promotion Sociale	Rue Ecole Technique 34	4040 Herstal	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveaux 1 et 2 CEB - français-mathématique CEB - citoyenneté	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB

Nom de l'établissement	Rue N°	CP Commune	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Institut Provincial d'enseignement Secondaire de Promotion Sociale	Rue Jean de Seraing 55	4100 Seraing	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveaux 1 à 3 CEB - français- mathématique CEB - citoyenneté Compétences générales de base Compétences générales de base	Alpha 1, Alpha 2, Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA et FLE UFDB, FOBA niveau 1 et 2 CEB - français- mathématique CEB - Citoyenneté Compétences générales de base Compétences générales de base,	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB
Iepscf Ans	Rue Georges Truffaut 37	4432 Ans (Aleur)	Alpha 2 Alpha 3 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 2 Alpha 3 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 2 Alpha 3 FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Grace-Hollogne	Rue Champ pillé 54-56	4460 Grace-Hollogne	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB Français – Remise à niveau – Connaissances générales	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA
Institut Provincial d'enseignement de Promotion Sociale	Quai de Compiègne 4	4500 Huy	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 CEB – citoyenneté Compétences générales de base (Convention)	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 4 Alpha 1B
Iepscf Fleron-Chenee (anciennement CF Soumagne)	Rue Charles de Liège	4623 Fleron	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB



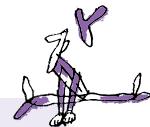
3

1

327

Nom de l'établissement	Rue N°	CP Commune	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Institut d'Enseignement de Promotion Sociale Orientation Commerciale	Rue aux laines 23	4800 Verviers	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 Français – Remise à niveau – Connaissances générales	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4
Ecole de Promotion Sociale des F.P.S. De Verviers	Pont Saint-Laurent 25	4800 Verviers	Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB, CEB - français- mathématique CEB - citoyenneté Compétences générales de base Remédiation en français	Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB, FOBA niveau 1 CEB - français- mathématique CEB - citoyenneté	Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB
IPEPS Orientation Technologique	Rue aux Laines 69	4800 Verviers	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveaux 1 à 3 CEB – Citoyenneté	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 Alpha 4 FLE UFDA FLE
IEPSCF NAMUR (Cadets)	Place de l'Ecole des Cadets 6	5000 Namur	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveaux 2 et 3	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveaux 2 et 3	FLE UFDA FLE UFDB
Ecole Industrielle et Commerciale de la Ville de Namur	Rue Pepin 2b	5000 Namur	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	Néant
Institut Libre de Formation Permanente	Rue des Carmes 12	5000 Namur	FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Ecole Industrielle et Commerciale d'auvelais	Rue Hicquet 19	5060 Sambreville (Auvélais)	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB

Nom de l'établissement	Rue N°	CP Commune	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Ecole Industrielle Commerciale et de Sauvetage	Rue du Collège 27	5060 Sambreville (Tamines)	FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Philippeville	Avenue de Samart 2/2	5600 Philippeville	FLE UFDA	FLE UFDA	Néant
College Technique des Aumonières du Travail	Grand' rue 185	6000 Charleroi	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Institut d'enseignement Technique Commercial	Square Jules Hiérnaux 2	6000 Charleroi	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Université du Travail - Institut d'enseignement Technique Secondaire	Boulevard Gustave Roullier 1	6000 Charleroi	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Ecole Industrielle Communale	Rue Georges Tourneur 1	6030 Charleroi (Marchienne-au-Pont)	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB
Cours Techniques Secondaires et Professionnels de Jumet	Rue J.-B. Ledoux 23 A	6040 Charleroi (Jumet)	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB Remédiation en français	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB
Cours Techniques et Professionnels de Gilly	Place Jules Destrée 9	6060 Charleroi (Gilly)	Alpha 1 FLE UFDA CEB - français-mathématique	Alpha 1 FLE UFDB	Alpha 1 A Alpha 1B FLE UFDA FLE UFDB
Ecole Industrielle et Commerciale de Courcelles	Place Fr.D. Roosevelt 2 3	6180 Courcelles	FLE UFDA	FLE UFDA	FLE UFDA FLE UFDB
Espace Formations - Enseignement de Promotion Sociale	Rue Atelier Central 2	6230 Pont-à-Celles	FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB
Etablissement Communal Enseignement Technique Industriel et Commercial	Place d l'Hôtel de Ville 6	6200 Châtelet	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3	Alpha 2 Alpha 3	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 FLE UFDB
Institut Provincial d'Enseignement Technique et Professionnel	Rue du Puits Communal 114	6240 Farciennes	Alpha 1 FLE UFDA	Néant	Néant
Cours Industriels et Communaux de Chimay	Rue de l'Athénée, 1	6460 Chimay	FLE UFDA	FLE UFDA	néant
IEPSCF Vielsam - Stavelot	Rue Chasseurs Ardennais, 1	6690 Vielsam	FLE UFDA	FLE UFDA	Alpha 1A, FLE UFDA FLE UFDB



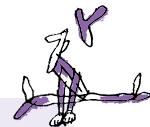
3

1

329

Nom de l'établissement	Rue N°	CP Commune	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Ecole Industrielle et Commerciale	Rue Godefroid Kurth, 2	6700 Arlon	FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveau 1	FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveau 1	FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Arlon - Musson	Chemin de Weyler, 2	6700 Arlon	FLE UFDA	Néant	Néant
Institut Libre Luxembourgeois d'Enseignement De Promotion Sociale	Rue d'Arlon 112	6760 Virton	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Libramont, Bertrix	Avenue Herbofin 39	6800 Libramont-Chevigny	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 2 Alpha 3 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Marche-en-Famenne	Avenue de la Toison d'or, 71	6900 Marche-en-Famenne	FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA	Alpha 1 Alpha 1A FLE UFDA
Prom soc Supérieur Mons-Borinage	Avenue du Tir 10	7000 Mons	Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB	Néant	Néant
Prom soc Secondaire Mons-Borinage	Avenue Gouverneur Emile Cornez 1	7000 Mons	Néant	FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB
Ecole de Promotion Sociale Vie Feminine	Rue Marguerite Bervoets 10	7000 Mons	Alpha 2 FOBA niveau 2	Alpha 2	Alpha 2
IEPSCF Mons (Jemappes)	Avenue Roi Albert 643	7012 Mons (Jemappes)	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3 FOBA niveaux 2 et 3	Alpha 1, Alpha 2, Alpha 3, FLE UFDA FLE UFDB, FOBA niveaux 2 et 3 CEB - français- mathématique	FLE UFDA FLE UFDB
Institut Technique et Agricole de la Province de Hainaut	Rue de la Station 57	7060 Soignies	FLE UFDA	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Frameries	Rue du Onze Novembre 2	7080 Frameries	Alpha 2 Alpha 3 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Ecole Industrielle et Commerciale	Rue de Mons, 87	7090 Braine-Le-Comte	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB

Nom de l'établissement	Rue N°	CP Commune	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Format 21 –Centre de Form. Cont. Gustave Piton	Rue Jean-Baptiste Berger, 1	7100 La Louvière	FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveau 1 CEB - français- mathématique	Alpha 1 FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveau 1	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB
Ecole Industrielle et Commerciale de Saint-Ghislain	Avenue de l'Enseignement, 20	7330 Saint-Ghislain	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
Enseignement Communal de Promotion Sociale	Rue Alphonse Brenez 13	7390 QUAREGNON	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB	Alpha 1 Alpha 2 FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Tournai - Antoing - Templeuve	Rue Saint-Brice, 53	7500 Tournai	FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveau 2	FLE UFDA FLE UFDB FOBA niveaux 1 et 2	FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Peruwelz	Boulevard III, 40	7600 Peruwelz	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Mouscron, Comines	Place de la Justice 1/155	7700 Mouscron	FLE UFDA FLE UFDB	Alpha1 FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB
IEPSCF Flobecq	Rue Carton, 5	7800 Ath	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA
Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Wallonie picarde (anciennement «Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale du Wallonie picarde»)	Rue Paul Pastur 49	7900 Leuze-en-Hainaut	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3	Alpha 1 Alpha 2 Alpha 3	Alpha 2 Alpha 3 FLE UFDA
Cours Techniques Commerciaux et Professionnels Secondaires	Ancien Chemin d'Ollignies 2	7860 Lessines	Néant	FLE UFDA FLE UFDB	FLE UFDA FLE UFDB

**3****1**

Coordonnées des associations et opérateurs de formation parapublics visant les publics peu ou pas scolarisés

Cette liste est la plus récente établie par le Comité de pilotage Alpha pour le lancement de la collecte de données 2017 en 2018. Elle a été établie sur base du recoupement des informations fournies par les Administrations et Lire et Ecrire Bruxelles. Elle a été ajustée et réactualisée (en 2018) en tenant compte de la réaction de certains opérateurs, l'offre de cours pouvant varier d'une année à l'autre en

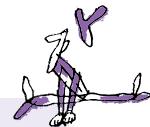
fonction de la demande et du niveau du public accueilli. Quand le Comité de pilotage dispose des informations, les adresses d'antennes locales « permanentes » de certains opérateurs sont indiquées. C'est le cas pour Lire et Ecrire Bruxelles qui dispose de Centres Alpha dans différentes communes bruxelloises, c'est aussi le cas pour Vie féminine en Wallonie. Seules les adresses mail génériques sont mentionnées.

Cette liste d'adresses est classée par ordre de code postal des communes bruxelloises et wallonnes. Elle débute à 1000 Bruxelles et se termine à 7860 Lessines. Les adresses courriel ne sont indiquées que lorsque le comité de pilotage dispose d'une adresse générique de l'opérateur.

	Opérateurs d'alphabétisation BRUXELLES	Adresse	CP - Localité	Courriel
1	ARTHIS – Maison culturelle belgo-roumaine	Rue de Flandre, 33	1000 Bruxelles	info@arthis.org
2	ASE Anneessens – Association sportive et éducative Anneessens	Rue de Soignies, 26-30	1000 Bruxelles	info@aseformations.be
3	Ateliers du soleil	Rue de Pavie, 53	1000 Bruxelles	direction@ateliersdusoleil.be
4	AUXILIA	Rue du beau Site, 3/bte 14	1000 Bruxelles	asblauxilia@gmail.com
5	Bruxelles laïque	Avenue de Stalingrad, 18-20	1000 Bruxelles	bruxelles.laique@laicite.be
6	Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation – CARIA	Rue Haute, 135	1000 Bruxelles	caria135@asblcaria.be
7	Centre social du Béguinage	Rue du Béguinage, 3	1000 Bruxelles	centredubeginage@gmail.com
8	Centre Tefo	Quai du Commerce, 44	1000 Bruxelles	centretefo@yahoo.fr; centretefo@gmail.com
9	Entr'Aide Marolles	Rue des Tanneurs, 169	1000 Bruxelles	
10	Formosa	Rue du Grand Serment, 10/1	1000 Bruxelles	hello@asblformosa.be
11	Joseph Swinnen – Maison de quartier 'Le 35'	Rue du Pont de l'Avenue, 35	1000 Bruxelles	coordiepswinnen@gmail.com; coordination@swinnen-asbl.be; info@swinnen-asbl.be
12	Le troisième œil	Rue du Moniteur, 18	1000 Bruxelles	troisiemeoeil3@gmail.com; coordination@swinnen-asbl.be; info@swinnen-asbl.be

331

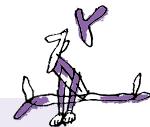
	Opérateurs d'alphabétisation BRUXELLES	Adresse	CP - Localité	Courriel
13	Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente - LEEP	Rue de la Fontaine, 2 (place Rouppe)	1000 Bruxelles	admin@ligue-enseignement.be ; info@ligue-enseignement.be
14	Maisons de quartier de Bruxelles – Centre d'animation sociale de quartier (anciennement Centre de contacts asbl)	Boulevard d'Anvers, 31	1000 Bruxelles	
15	Objectif mouvement pour l'égalité des droits	Rue du Canal, 2	1000 Bruxelles	objectif@belgacom.net
16	Service d'Education et de Formation asbl - SEFOP	Rue des Tanneurs, 186	1000 Bruxelles	infos@sefop.org
17	Vie féminine Bruxelles	Boulevard de l'Abattoir, 27-28	1000 Bruxelles	adjointe-bruxelles@viefeminine.be; secretariat-national@viefeminine.be
18	Chôm'hier - AID	Rue Fransman, 131	1020 Laeken	info@chomhier.be
19	CréActions	Rue Jacobs Fontaine, 5	1020 Schaerbeek	info@creactions.be
20	Entr'Aide Bruxelles (Alpha Laeken)	Place Willems, 10	1020 Laeken	
21	Agissons ensemble asbl	Chaussée d'Helmet, 321	1030 Schaerbeek	agissonsensemble_1030@hotmail.be
22	Atelier des Petits Pas	Rue de la Marne, 12	1030 Schaerbeek	
23	Bouillon de Cultures	Rue Philomène, 41	1030 Schaerbeek	projets@bouillondcultures.be; secretariat@bouillondcultures.be; direction@bouillondcultures.be
24	Centre Alpha Schaerbeek – Lire et Ecrire Bruxelles	Rue Stephenson, 80	1000 Bruxelles	bxl.schaerbeekélire-et-ecrire.be
25	Centre de développement et d'animation schaarbeekois - CEDAS	Rue Verte, 210	1030 Schaerbeek	cedas.asbl@gmail.com
26	Cultures et elles	Place de la Reine, 11	1030 Schaerbeek	cultures-elles@live.be
27	Femmes épanouies et actives - FEZA	Rue Vogler, 38	1030 Schaerbeek	info@feza-asbl.be
28	Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées - GAFFI	Rue de la Fraternité, 7	1030 Schaerbeek	coordination@gaffi.be
29	Groupe Santé Josaphat	Rue Royale Sainte Marie, 70	1030 Schaerbeek	
30	Le Figuier – Service d'actions sociales Service social musulman	Rue Nestor de Tière, 56	1030 Schaerbeek	info@lefiguierasbl.be
31	Maison de quartier d'Helmet	Square François Riga, 39	1030 Schaerbeek	
32	Mondial Sport et Cultures	Chaussée d'Helmet, 75	1030 Schaerbeek	
33	Schaerbon	Rue Camille Simoens, 1	1030 Schaerbeek	gegedb@live.be

**3****1**

333

	Opérateurs d'alphabétisation BRUXELLES	Adresse	CP - Localité	Courriel
34	Service d'accompagnement de Bruxelles – SABX (Formation individuelle à la demande pour personnes handicapées)	Rue du Pavillon, 3	1030 Schaerbeek	direction@sabx.be; 02/527.30.40
35	CATI	Rue Camille Coquilhat, 35	1040 Etterbeek	
36	Centre culturel Senghor	Avenue du Maelbeek, 18	1040 Etterbeek	administration@senghor.be
37	Welcome-Babbekot	Rue Benoît Peter, 23	1040 Etterbeek	babbekot.bene@gmail.com
38	Centre Alpha Ixelles – Lire et Ecrire Bruxelles	Rue du Viaduc, 133 (2e étage)	1050 Ixelles	bxl.ixelles@lire-et-ecrire.be
39	Cohésion sociale ixelloise	Chaussée d'Ixelles, 168	1050 Ixelles	
40	Institut de la vie	Rue Van Elewyck, 35	1050 Ixelles	institutdelavie@skynet.be
41	Ligue des familles	Avenue Emile de Beco, 109	1050 Ixelles	
42	ABED – Association Belgique-Djibouti	Rue Montenegro, 59	1060 Saint-Gilles	belgique-djibouti@netcourrier.com
43	Centre Alpha Saint-Gilles – Lire et Ecrire Bruxelles	Rue de la Victoire, 26	1060 Saint-Gilles	bxl.saintgilles@lire-et-ecrire.be
44	Centre familial belgo-immigré (CFBI)	Rue Dethy, 58	1060 Saint-Gilles	info@cfbi.be
45	Centre hellénique et interculturel de Bruxelles	Rue des Etudiants, 14 B	1060 Saint-Gilles	centrehellenique@skynet.be
46	Collectif d'alphabétisation	Rue de Rome, 12	1060 Saint-Gilles	info@collectif-alpha.be
47	Femmes actives du monde	Rue du Fort, 11	1060 Saint-Gilles	fam.asbl@yahoo.com
48	Hispano Belga – Sociedad Hispano Belga de Ayuda Mutua	Chaussée de Forest, 244-246	1060 Saint-Gilles	hb.coordination@skynet.be; educationpermanente.hb@gmail.com
49	Ligue Braille – apprentissage de l'alphabet braille	Rue d'Angleterre, 57	1060 Saint-Gilles	info@braille.be ; bip@braille.be
50	Quartier et Famille - QUEF	Rue de Hollande, 74	1060 Saint-Gilles	coordination@quefasbl.be
51	CASG alphabétisation - La Rosée	Rue de la Rosée, 7-9	1070 Anderlecht	alpharosee@gmail.com; casg@liguedesfamilles.be
52	Centre Alpha Anderlecht – Lire et Ecrire Bruxelles	Square Albert 1er, 11-12	1070 Anderlecht	bxl.anderlecht@lire-et-ecrire.be
53	Centre anderlechtois de Formation (CAF)	Rue du Chimiste, 34-36	1070 Anderlecht	02/523.24.16
54	Centre d'entreprise Euclides – Projet UP (université populaire)	Rue du Chimiste, 34-36	1070 Anderlecht	info@universitepopulaireanderlecht.be

	Opérateurs d'alphabétisation BRUXELLES	Adresse	CP - Localité	Courriel
55	Infor Femmes - ADIF (Association pour tous de participation, de formation, d'information pour une citoyenneté active et responsable)	Avenue Clémenceau, 23	1070 Anderlecht	info@inforfemmes.be
56	La Maison des Enfants d'Anderlecht	Rue Van Lint, 18	1070 Anderlecht	lamaisondesenfants@skynet.be
57	Le Cactus	Rue Van Lint, 16	1070 Anderlecht	adecactus@yahoo.fr
58	Le Manguier en fleurs - Ntiyamangulu	Avenue d'Itterbeek, 5	1070 Anderlecht	ntiyamangulu@skynet.be; administration@manguierenfleurs.be
59	Les amis de l'Étincelle	Avenue Clémenceau, 76	1070 Anderlecht	amisetincelle.mc@gmail.com
60	Projet de Cohésion sociale Peterbos (RISO)	Parc du Peterbos - Bloc 3	1070 Anderlecht	02/527.05.92 ou 0489/07.33.63
61	Safa	Avenue Raymond Vander Bruggen, 61	1070 Anderlecht	safa.asbl@gmail.com
62	Sesame AMO	Rue de la Sympathie, 1/3	1070 Anderlecht	sesame@skynet.be
63	Syndicat des locataires d'Anderlecht - Projet de Cohésion sociale Albert 1er	Square Albert 1er, 32	1070 Anderlecht	pcsalbert@gmail.com
64	Union des locataires d'Anderlecht – Cureghem (ULAC)	Rue des Goujons, 59	1070 Anderlecht	info@ulac-huvak.be
65	Walalou	Rue Otlet, 28	1070 Anderlecht	hanane@walalou.be; walalouludo@gmail.com
66	Alpha-Signes	Rue de Rotterdam, 46	1080 Molenbeek	infos@alpha-signes.be
67	Atouts Jeunes	Rue du Karreveld, 26	1080 Molenbeek	info@atoutsjeunes.org
68	Centre Alpha Molenbeek Dubrucq – Lire et Ecrire Bruxelles	Avenue Jean Dubrucq, 82	1080 Molenbeek	bxl.molenbeekdubrucq@lire-et-ecrire.be
69	Centre communautaire maritime	Rue Vandenboogaerden, 93	1080 Molenbeek	contact.ccm@molenbeek.irisnet.be
70	Centre de formation Bonnevie	Rue de la Colonne, 54	1080 Molenbeek	cf@bonnevie.be
71	CPAS de Molenbeek - Service Alpha	Rue Delaunoy, 58	1080 Molenbeek	02/412.47.70
72	Dar-al-Amal (Foyer vzw)	Rue de Ribaucourt, 51	1080 Molenbeek	foyer@foyer.be
73	Formation Insertion Jeunes - FIJ	Rue Piers, 48	1080 Bruxelles	
74	La Cité joyeuse - Classe Alpha	Rue de la Cité joyeuse, 2	1080 Molenbeek	classealpha@laciejoyeuse.be
75	La Goutte d'huile	Chaussée de Gand, 6	1080 Bruxelles	lagouttedhuile@gmail.com
76	La Porte verte	Boulevard du Jubilé, 124	1080 Molenbeek	alpha.pv@skynet.be; direction.pv@skynet.be



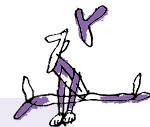
3

1

335

	Opérateurs d'alphabétisation BRUXELLES	Adresse	CP - Localité	Courriel
77	La Rue	Rue Ransfort, 61	1080 Molenbeek	info@larueasbl.be
78	Le Piment	Rue de la Colonne, 56	1080 Molenbeek	courrier@lepiment.org
79	Lire et Ecrire Bruxelles - Régionale (pour tous les Centres Alpha bruxellois de Lire et Ecrire)	Rue de la Borne, 14	1080 Molenbeek	info.bruxelles@lire-et-ecrire.be 02/412.56.10.
80	Maison de la femme 'LES'- Lutte contre l'exclusion sociale	Rue du Jardinier, 75a	1080 Molenbeek	maisonfemme.coord@clescsbu.org
81	Notre coin de quartier	Rue de la Colonne, 54	1080 Molenbeek	notrecoin@bonnevie.be
82	Proforal (Promotion de la Formation en alternance)	Chaussée de Jette, 225-229	1080 Molenbeek	proforal@belgacom.net
83	De Vaartkapoen – kaleidoscoop (cours d'alphabétisation en français et en néerlandais)	Rue de l'Ecole, 76	1080 Molenbeek	vaartkapoen@vgc.be
84	Vivre à Koekelberg	Boulevard Léopold II, 220	1081 Koekelberg	vivreakoekelberg@gmail.com
85	Maison en couleurs – Maison de quartier de Koekelberg	Rue Herkoliers, 61	1081 Koekelberg	maisonencouleurs.asbl@skynet.be
86	Mes-Tissages (Le Pluriel)	Rue Egide Winteroy, 34	1082 Berchem-Sainte-Agathe	mestissages@hotmail.com
87	Centre culturel de Ganshoren 'La Villa'	Place Guido Gezelle, 26	1083 Ganshoren	info@lavillaculture.be ;direction.lavillaculture@gmail.com
88	Centre Croix Rouge de Jette (cours d'alphabétisation pour les résidents du Centre)	Rue Fernande Volral, 37	1090 Jette	centre.jette@croix-rouge.be
89	Centre d'entraide de Jette (CEJ)	Rue Henri Werrie, 11	1090 Jette	ce.jette@misc.irisnet.be;edd.cej@hotmail.com
90	Centre culturel d'Evere - L'Entrela	Rue de Paris, 43	1140 Evere	alpha@lentrella.be
91	Le Pavillon - Maison de quartier	Rue de la Stratégie, 3	1160 Auderghem	lepavillon1160@gmail.com
92	Maison de quartier du Dries – Antenne de formation de Watermael-Boitsfort en plein air	Rue Dries, 38	1170 Watermael-Boitsfort	alphadries@hotmail.com
93	Animation Prévention socioculturelle – Le PAS	Chaussée de Neeerstalle, 489	1180 Uccle	lepasasbl@hotmail.com
94	CPAS d'Uccle	Chaussée d'Alseberg, 560	1180 Uccle	

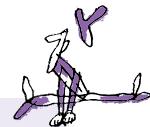
	Opérateurs d'alphabétisation BRUXELLES	Adresse	CP - Localité	Courriel
95	Adeppi – Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées	Chaussée d'Alseberg, 303-309	1190 Forest	info@adeppi.be
96	Convivium- Convivial : Convivialités (asbl francophone)	Rue du Charroi, 33-35	1190 Forest	direction@convivial.be; guidance@convivial.be; info@convivial.be
97	Entraide et Culture	Avenue Van Volxem, 525	1190 Forest	direction@entraideetculture.be; secretariat@entraideetculture.be
98	Maison de quartier Saint Antoine (Espace femmes)	Rue de Fierlant, 2	1190 Forest	
99	Partenariat Marconi	Rue Vanden Corput, 47	1190 Forest	pm@partenariatmarconi.be
100	Alpha Andromède (CASG Wolu-Services)	Avenue Andromède, 63/2	1200 Woluwé-Saint-Lambert	02/761.11.80
101	Africa sub Sahara	Rue des deux églises, 103 a	1210 Saint-Josse-ten-Noode	cam43@hotmail.com; africanasubahara@skynet.be
102	Apprenti-sage	Rue Verte, 46	1210 Saint-Josse-ten-Noode	apprenti_sage_asbl@yahoo.fr
103	Avenir	Rue du Moulin, 150	1210 Saint-Josse-ten-Noode	avenir_asbl@hotmail.com
104	Cohésion (asbl Cohésion)	Rue de la Pacification, 2 (Galerie Pacific, 16)	1210 Saint-Josse-ten-Noode	contact@asblcohesion.be ; contact@asblprogres.be
105	CTL - La Barricade	Chaussée de Haecht, 66	1210 Saint-Josse-ten-Noode	ctl.barricade@skynet.be
106	Inser'Action	Rue Saint François, 4	1210 Saint-Josse-ten-Noode	inser.action.asbl@skynet.be
107	Institut kurde de Bruxelles	Rue Bonneels, 16	1210 Saint-Josse-ten-Noode	kib@skynet.be
108	ISPAT – Insertion socioprofessionnelle Action Travail	Rue Brialmont, 21	1210 Saint-Josse-ten-Noode	info@ispat.be
109	Maison de la famille	Rue de Liedekerke, 21	1210 Saint-Josse-ten-Noode	
110	Sima – Réseau Service d'intégration et d'insertion missions actions	Rue de Brialmont, 21	1210 Saint-Josse-ten-Noode	sima.asbl@skynet.be

**3****1**

337

	Opérateurs d'alphabétisation WALLONIE	Adresse	Localité	Adresse mail
1	Coopération Ta'Awun	Avenue des déportés, 79/2	1300 Wavre	taawun@belgacom.net
2	Yambi Developpement	Rue Sainte-Anne, 8	1300 Wavre	yafriasbl@yahoo.fr
3	D'clic - PCS de Rixensart	Avenue des Combattants, 14	1330 Rixensart	dclic.pcs@rixensart.be
4	Génération Espoir	Avenue des Combattants, 40	1340 Ottignies	info@generationespoir.be
5	Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve	Rue des Sports, 19	1348 Louvain-la-Neuve	info@collectifdesfemmes.be
6	L'Hirondelle	Rue de la Station, 28/1	1360 Perwez	hirondelleasbl@gmail.com
7	Lire et Ecrire Brabant wallon	Boulevard des Archers, 21	1400 Nivelles	brabant.wallon@lire-et-ecrire.be
8	PCS de Chastre	Avenue du Castillon, 71	1450 Chastre	cohesion.socialec@gmail.com
9	PCS de Genappe	Espace 2000, 3	1470 Genappe	pcs@genappe.be
10	Cadreci	Rue de la Déportation, 141	1480 Tubize	cadreci@skynet.be
11	Alpha Tubize	Rue des Frères Taymans, 32	1480 Tubize	02/355.14.19
12	Action sociale au Bernalmont	Rue de la Solidarité, 13	4000 Liège	maisondequartier13@skynet.be
13	Agora	Rue Vivegnis, 73	4000 Liège	agora@mocliege.be
14	Centre de Jeunesse du Quartier de l'Ouest- La Baraka	Rue Sainte-Marguerite, 51	4000 Liège	direction@labaraka.be
15	Centre liégeois de formation	Rue Jonruelle, 11/13	4000 Liège	centreliegeoisdeformation@skynet.be
16	Centre multimédia 'Don Bosco'	Rue des Wallons, 59	4000 Liège	info@centremultimedia.be
17	Coordination socioculturelle de sainte-Marguerite	Rue Sainte Marguerite, 9	4000 Liège	oldjack@skynet.be
18	GASS (Groupe d'Action sociale et scolaire)	Degrés des Tisserands, 33	4000 Liège	gass.edd@gmail.com; gass.alpha.edd@gmail.com
19	Infor-Famille- Education permanente- Liège	En Feronstrée, 129	4000 Liège	

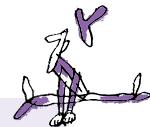
	Opérateurs d'alphabétisation WALLONIE	Adresse	Localité	Adresse mail
20	La Marguerite	Rue Sainte Marguerite, 362	4000 Liège	asblamarguerite@gmail.com
21	Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme	Rue Wiertz, 37 b	4000 Liège	liege.huy.waremme@lire-et-ecrire.be
22	L'orchidée rose	Rue Sainte-Marguerite, 233	4000 Liège	asblorchideerose@hotmail.com
23	Maison blanche de Glain –Maison de quartier	Rue Emile Vandervelde, 193a	4000 Liège	asblmaisonblanchedeglain@skynet.be
24	Revers	Rue Maghin, 76-78	4000 Liège	info@revers.be
25	Sainte Walburge	Rue Sainte Walburge, 71	4000 Liège	swlb@skynet.be
26	Service d'Aide aux migrants (SAM)	Rue Professeur-Mahaim, 40	4000 Liège	info@sam-asbl.be
27	Service Social des Etrangers	Rue Lambert-le-Bègue, 8	4000 Liège	sseliege@hotmail.com
28	Vie féminine	Rue Chevaufosse, 72	4000 Liège	responsable-liege@viefeminine.be
29	Ville de Liège – Lecture publique	Féronstrée, 92	4000 Liège	
30	Aide aux personnes déplacées	Rue Jean d'Outremeuse, 93/1	4020 Liège	administration@apdasbl.be
31	Association Jeunesse Solidarité Tal-Lafi Belgique	Rue de Londres, 24/A	4020 Liège	contact@aistal-lafi.org
32	La Bobine	Avenue Georges Truffaut, 18 bte 0001	4020 Liège(Droixhe)	labobine@belgacom.net
33	La Proximité	Rue Nicolas-Goblet, 2	4020 Liège	proximi2014@yahoo.fr
34	La Tchicass	Place Sainte Barbe, 16	4020 Liège	latchicass@skynet.be
35	Le Monde des Possibles	Rue des Champs, 97	4020 Liège	lemondedespossibles@skynet.be
36	Maison des femmes d'ici et d'ailleurs	Rue Douffet, 36	4020 Liège	maisondesfemmes.liege@solidaris.be
37	Téléservice Liège - Projet Natolo	Rue Frédéric Nyst, 19	4020 Liège	natolo-edd.Alpha@hotmail.com; natolo@tele-service-liege.be

**3****1**

339

	Opérateurs d'alphabétisation WALLONIE	Adresse	Localité	Adresse mail
38	Association interrégionale de Guidance et de Santé –AIGS – Centre de formation et d'éducation familiale	Rue Saint Lambert, 84	4040 Herstal	04/248.48.10 - cfef@aigs.be
39	Au petit soleil (ex- Congo Santé)	Rue Hayenneux, 60	4040 Herstal	aupetitsoleil@yahoo.fr
40	La Charlemagn'rie	Rue Henri Nottet, 11	4040 Herstal	info@charlemagnrie.be
41	Msaada Foundation (MSFO)	Rue Joseph Wettinck, 15	4101 Jemeppe-sur-Sambre	msfo2000@yahoo.fr
42	Tshintu- Association de solidarité et d'aide belgo-congolaise	Rue Gustave Baivy, 139	4101 Jemeppe-sur-Sambre	tshintuasbl@yahoo.fr
43	Processus	Rue de Flémalle Grande, 22	4400 Flémalle	
44	Les Sarments	Rue du Cimetière, 234	4430 Ans	lessarments.asbl@yahoo.fr
45	Aide et Reclassement	Rue Rioul, 22	4500 Huy	info@aideetreclassement.be
46	A-Z Solutions	Rue Rioul, 12	4500 Huy	azsolution1@yahoo.fr
47	Dora Dores (français oral)	Rue Emile Vierset, 8	4500 Huy	dora-dores@skynet.be
48	Réussir à l'école	Rue Lucien Delloye 1B	4520 Wanze	asbl.reussir.ecole@wanze.be
49	PCS Amay	Chaussée Fr.Terwagne, 76	4540 Amay	
50	Zéphyr	rue des Béguines, 7	4600 Visé	mczephyr1@gmail.com
51	CPAS de Soumagne	Rue de la Siroperie, 7 bte 1	4630 Soumagne	contact@cpasdesoumagne.be ; 04/345.91.42
52	CPAS de Blégny	Rue de la Station, 56	4670 Blégny	04/387.42.21
53	Action Langues Verviers	Place Général Jacques, 5	4800 Verviers	alvalv@skynet.be
54	Amonsoli	Rue aux laines, 22	4800 Verviers	amonsoli@outlook.com
55	Centre culturel éducatif verviétois	Rue de Hodimont, 28	4800 Verviers	ccev.asbl@gmail.com

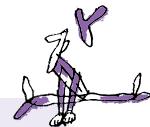
	Opérateurs d'alphabétisation WALLONIE	Adresse	Localité	Adresse mail
56	Centre Femmes-Hommes Verviers - Centre d'aide, d'information et d'éducation pour les femmes les hommes et les familles femmes/hommes-Verviers	Rue de Hodimont, 44	4800 Verviers	info@cfhv.be
57	EFT- Isocèle	Rue Bériveau, 4	4800 Verviers	batiform@isocele.be
58	GRAPPA	Rue Jardon, 44	4800 Verviers	fle.grappa@gmail.com
59	Lire et Ecrire Verviers	Boulevard de Gérarchamps, 4	4800 Verviers	verviers@lire-et-ecrire.be
60	Prévention et aide à la Jeunesse - PAJ	Rue Hombiet, 9	4800 Verviers	pajasbl@skynet.be
61	Terrain d'aventures de Hodimont	Rue de Hodimont, 113	4800 Verviers	terraindaventures@gmail.com
62	Vie féminine Verviers	Rue Xhavée, 7	4800 Verviers	antenne-verviers@viefeminine.be
63	Couleur Café	Rue Cavens, 49	4960 Malmédy	couleur_cafe2003@skynet.be; coulcaf.coordination@gmail.com
64	Options – Développement communautaire	Place du Châtelet, 7a	4960 Malmédy	optionsmalmédy@gmail.com
65	Aide aux Devoirs et Animations Saint-Servais (ADAS)	Rue Asty Moulin, 19	5000 Namur	adas.edd@gmail.com
66	Alpha 5000	Rue Muzet, 22	5000 Namur	direction@Alpha5000.be
67	Carrefour des cultures	Avenue Cardinal Mercier, 40	5000 Namur	info@carrefourdescultures.org
68	Centre de médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie	Rue Borgnet, 12	5000 Namur	gensduvoyage@skynet.be
69	CIEP Namur	Place de l'Illon, 17 (2e étage)	5000 Namur	ciep.namur@lilon.be
70	Lire et Ecrire Namur	Rue Relis Namurwès, 1	5000 Namur	namur@lire-et-ecrire.be
71	Nouveau Saint Servais	Rue de Gembloux, 500/15	5002 Saint-Servais	direction@nouveausaintservais.org; fle1@nouveausaintservais.org;
72	Groupe Alpha Gembloux - GAG	Rue Chapelle Marion, 13	5030 Gembloux	alphagembloux@gmail.com ; coord.alpha@gmail.com
73	CAIBS – Centre d'animation de la Basse Sambre	Rue des Glaces nationales, 145	5060 Sambreville (Auvélais)	

**3****1**

341

	Opérateurs d'alphabétisation WALLONIE	Adresse	Localité	Adresse mail
74	CPAS de Sambreville- ISP et PCS de Sambreville – Administration communale	Rue Sainte-Barbe, 73	5060 Sambreville (Tamines)	
75	PCS - Service de coordination sociale - Administration communale de Fosses-la-Ville /// Maison de Quartier «Au Tour de Table»(lieu de cours)	Place du Marché, 1	5070 Fosses-la-Ville	pcs.fosses@fosses-la-ville.be
76	CPAS de Namur	Chaussée de Marche, 273	5100 Jambes	alpha-fle@cpasnamur.be
77	L'Envol	Rue Delcourt, 4	5300 Andenne	lenvol@andenne.be
78	Le Tremplin	Rue Bribosia, 16	5500 Dinant	asbltremplin@skynet.be
79	Alpha Vresse (CPAS)	Rue du ruisseau, 1	5550 Vresse-sur-Semois	
80	Centre d'éducation sociale 'La Farandole'	Rue d'Austerlitz, 56	5580 Rochefort	alpha@lafarandole.be;info@lafarandole.be
81	Maison citoyenne/PCS Ciney	Rue Charles Capelle, 19	5590 Ciney	maisoncitoyenne@ciney.be
82	Carrefour	Place d'Armes, 16	5600 Philippeville	secretariat@asblcarrefour.be
83	Contre-Poing	Grand Rue, 19	6000 Charleroi	contrepoing.asbl@yucom.be asbl.contrepoing@belgacom.net
84	Funoc	Avenue des Alliés, 19	6000 Charleroi	funoc@funoc.be
85	Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut	Rue de Marcinelle, 42	6000 Charleroi	charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be
86	Vie féminine Charleroi	Rue Montigny, 46	6000 Charleroi	adjointe-charleroi@viefeminine.be
87	FADD Solidarité	Rue de la Tourelle 6	6060 Gilly (Charleroi)	faddsolidarite1@gmail.com
88	Accueil et Promotion au service des immigrés (API)	Rue de la Providence, 10	6030 Charleroi (Marchienne-au-Pont)	direction@apicharleroi.be;
89	GIRB	Avenue de l'Europe, 1	6030 Charleroi (Marchienne-au-Pont)	girbasbl2002@gmail.com
90	Service Action Migrants	Rue Jean Ester, 169	6030 Marchienne Docherie	071/53.90.68

	Opérateurs d'alphabétisation WALLONIE	Adresse	Localité	Adresse mail
91	Promotion Services	Rue Julien Durant, 58	6031 Monceau-sur-Sambre	asbl.promotion.services@gmail.com
92	AJYAL	Rue du Try Colau, 2	6042 Lodelinsart	
93	D'Cole	Rue Bomerée, 358	6110 Montigny-le-Tilleul	asblcole@gmail.com
94	Administration communale de Courcelles - Ateliers créatifs de français et de l'information (ACFI) - Espace projet Courcelles	Rue Jean Jaurès, 2 Lieu de formation : Rue de Brouckheere, 5a à 6182 Souvret	6180 Courcelles	espaceprojet@courcelles.be
95	Vie Esem – Valorisation initiative économique de l'Entre-Sambre-et-Meuse (CEPAG Hainaut)	Rue de la Déportation, 21	6500 Beaumont	
96	Cap Info	Rue Albert 1er, 269	6560 Erquelinnes	capinfo@acis-group.org
97	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue du Village, 1 a-b	6800 Libramont	luxembourg@lire-et-ecrire.be
98	Centre Alpha Barvaux	Route de Marche, 54	6940 Durbuy (Barvaux)	asbl.centrealpha@gmail.com
99	Le Miroir vagabond	Vieille Route de Marenne, 2	6990 Bourdon	bureau@miroirvagabond.be
100	Alpha-Mons Borinage	Rue de l'Athénée, 17	7000 Mons	alpha.mons@skynet.be
101	CIEP Hainaut-Centre	Rue Marguerite Bervoets, 10 Lieu de cours : Place de Jemappes, 2 à 7012 Jemappes	7000 Mons	065/39.93.30
102	Accesport (CPAS)	Rue des Pétunias, 16	7011 Ghlin	065/31.44.70 ou 065/56.96.65
103	SERCOM (Service de la Communauté Plurielle de Mons)	Rue Général Leman, 34	7012 Jemappes	sercom.sercom@yahoo.fr
104	Guidance et entraide brainoises	Rue Henri Neuman, 19	7090 Braine-le-Comte	gebasbl@outlook.com
105	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Place communale, 2a	7100 La Louvière	centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be
106	The Young Computer School	Rue Saint Donat, 32	7110 Houdeng-Goegnies	infos@theyoung-computer-school.org
107	Symbiose	Rue des bleuets, 1	7160 Chapelle-lez-Herlaimont	asblymbiose@skynet.be

**3****1**

343

	Opérateurs d'alphabétisation WALLONIE	Adresse	Localité	Adresse mail
108	Plan de Cohésion sociale de Boussu (Commune de Boussu)	Rue de la Fontaine, 54	7300 Boussu	pcs@boussu.be
109	Espace & change(s) Alpha	Place d'Hautrage, 6		
110	Creaform	Rue des Champs, 1	7340 Colfontaine	secretariat@creaform.be; administration@creaform.be
111	Maison de l'Eveil et de la Santé	Rue de l'Eglise, 51	7340 Colfontaine	
112	Alpha Centre Quiévrain- CPAS de Quiévrain	Rue Grande, 9	7380 Quiévrain	pcs.quievrain@hotmail.com; cohesion.sociale@quievrain.be
113	Maison ouvrière	Rue Jules Destrée, 272	7390 Quaregnon	maisonouvriere@yahoo.fr
114	CIEP Wallonie picarde (ex CIEP Wallonie picarde)	Avenue des Etats-Unis, 10 bte 9	7500 Tournai	info@moc-ho.be
115	Lire et Ecrire Wallonie picarde	Rue des Sœurs de Charité, 15	7500 Tournai	wallonie.picarde@lire-et-ecrire.be
116	PCS d'Enghien	Avenue Reine Astrid, 18B	7850 Enghien	

Coordonnées des organismes de formation de formateurs

Qu'ils soient travailleurs volontaires ou professionnels, des formations initiales et continues sont organisées :

- Lire et Ecrire propose des programmes de formation pour le secteur de l'alphabétisation.
- l'Enseignement de Promotion sociale propose une formation certifiante en collaboration avec Lire et Ecrire.

Formation pour formateurs en alphabétisation de l'Enseignement de Promotion sociale

Institut Roger Guilbert

Campus du CERIA
Bâtiments 16b & 4c - 2^e étage
Avenue Emile Gryson, 1
1070 Anderlecht

Tél : + 32 (0)2 526 75 40

Fax : + 32 (0)2 526 75 42

www.ceria.be/irg

secretariat.irg@ceria.be

Formations spécifiques pour formateurs volontaires en alphabétisation à Bruxelles

Lire et Ecrire Bruxelles

Crystal Palace
Rue de la Borne, 14
4^e étage
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 412 56 10
info.bruxelles@lire-et-ecrire.be
isabelle.chasse@lire-et-ecrire.be
inscriptions.formations@lire-et-ecrire.be
<http://bruxelles.lire-et-ecrire.be>

Formation initiale et continue des formateurs en alphabétisation de Lire et Ecrire

Lire et Ecrire en Communauté française

Rue Charles VI, 12
1210 BRUXELLES
Tél : +32 (0)2 502 72 01
cecile.bulens@lire-et-ecrire.be

Lire et Ecrire Wallonie

Rue Artoisenet, 7
5000 NAMUR
Tél : + 32 (0)81 24.25.00
coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be

Lire et Ecrire Bruxelles

Crystal Palace
Rue de la Borne, 14
4e étage
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 412 56 10
inscriptions.formations@lire-et-ecrire.be
<http://bruxelles.lire-et-ecrire.be>

Certificat en didactique du FLE à destination d'un public primo-arrivant

Proforal en partenariat avec l'UCL

225-229 chaussée de Jette
1080 Bruxelles
Tél : + 32 (0)2 642.93.84
<http://www.proforal.be/index.php/formations/formation-continue/formateur-fle>

Coordonnées des organismes de passation du CEB pour adultes

Enseignement de Promotion sociale

Jean HANNECART
Direction de l'Enseignement de Promotion sociale
Ministère Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 690 87 19 - Fax : + 32 (0)2 600 09 37
jean.hannecart@cfwb.be
Délégation : Olivier DATH
Tél : + 32 (0)2 690 87 15
olivier.dath@cfwb.be

Inspection de l'enseignement obligatoire

Organisation d'épreuves de passage du CEB pour les adultes

Ministère Fédération Wallonie-Bruxelles
Guy LORQUET
Service général de l'Inspection
Tél : + 32 (0) 479 65.12.79.
guy.lorquet@cfwb.be

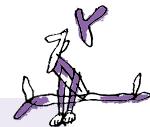
Coordonnées des dispositifs d'aide à la formation des travailleurs

Chèques formation

Pour les demandes d'agrément en tant qu'opérateur de formation:

Direction de la formation professionnelle

Courriel générique - DGO6 - Chèques formation
cheque.formation@spw.wallonie.be
Tél. ; 081 33 43 37 / 081 33 43 90 - fax ; 081 33 43 22

**3****1**

345

Partenaires

SODEXO pour la commande de chèques-formation
FOREM pour la procédure de remboursement :
chequeformation.siegecentral@forem.be

Congé Education Payé (CEP)

Pour l'agrément des formations:

Direction des Politiques transversales Région/ Communauté.

Courriel générique DGO6 - Congé-éducation payé - mail ; conge.education.paye@spw.wallonie.be
Pour le remboursement des heures de formation ;
Forem cellule congé-éducation payé - mail ; conge.education@forem.be - tél. ; 071/20 61 11

Fonds de l'expérience professionnelle

FOREM : 0800/93 946 (si vous n'avez pas encore de conseiller)
www.leforem.be, sur la page « Fonds de l'Expérience Professionnelle ».

Crédit adaptation :

FOREM : 0800/93 946 (si vous n'avez pas encore de conseiller)
www.leforem.be, sur la page « Crédit-Adaptation »

Coordonnées des Agences européennes et de quelques Administrations citées dans l'ouvrage

Agence Education Formation – Europe

Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
Directrice a.i. : Catherine DEVLAMINCK
Contact : Maria VERNA
info@aef-europe.be
Tél : + 32 (0)2 542 62 78
www.aef-europe.be

Agence FSE – projets FSE – IEJ – AMIF

Place communale, 8 (4e étage)
1160 BRUXELLES
Contact : + 32 (0)2 234 39 97
Gestionnaire AMIF ; Juliette BACH
Tél : + 32 (0)2 234 39 53
juliette.bach@fse.be
Gestionnaire FSE : Heloisa PASSAREIRO
Tél : + 32 (0)2 234 39 47
heloisa.passareiro@fse.be
www.fse.be

Coordinatrice nationale FWB-Europe

Présidente du Consortium de validation des compétences

Coordinatrice EPALE

Michèle MOMBEEK
Direction des Relations internationales
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
michele.mombeek@cfwb.be
Tél : + 32 (0)2 413 26 28

Direction de la Cohésion sociale

Direction générale opérationnelle Intérieur et Action sociale - SPW
 Service public de Wallonie
 Avenue Bovesse, 100
 5100 NAMUR
 Directrice : Carine JANSEN
 carine.jansen@spw.wallonie.be
 Contact : Laurent VAN DRIESSCHE
 Tél : + 32 (0)81 32 13 45
 laurent.vandriessche@spw.wallonie.be

Service de la Lecture publique

Service général de l'Action territoriale
 Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 Boulevard Léopold II, 44
 1080 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 413 21 97
 Directeur : Véronique LEROY
 veronique.leroy@cfwb.be
 www.bibliotheques.be

Service de l'Éducation permanente

Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse
 Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 Boulevard Léopold II, 44
 1080 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 413 20 23
 Directrice Patricia HUBERT
 patricia.hubert@cfwb.be

Composition du Comité de pilotage

MEMBRES EFFECTIFS

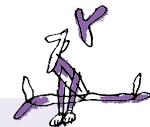
Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

France LEBON (Présidente)
 Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse – AG Culture
 Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 Boulevard Léopold II, 44
 1080 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 413 25 19
 france.lebon@cfwb.be

Michèle MINNE (Secrétariat)
 Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse – AG Culture
 Ministère Fédération Wallonie-Bruxelles
 Boulevard Léopold II, 44
 1080 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 413 20 46
 michele.minne@cfwb.be

Jean HANNECART
 Direction de l'Enseignement de Promotion sociale
 Ministère Fédération Wallonie-Bruxelles
 Rue Adolphe Lavallée, 1
 1080 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 690 87 19
 jean.hannecart@cfwb.be
 Délégation : Olivier DATH
 Tél : + 32 (0)2 690 87 15
 olivier.dath@cfwb.be

Alexandra ADRIAENSSENS
 Direction de l'Égalité des Chances – Secrétariat général

**3****1**

347

Ministère Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 30 65
alexandra.adriaenssens@cfwb.be

Pour la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Marie-Pierre DURT
Service de la Cohésion sociale
COCOF
Rue des Palais, 42
1030 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 800 81 25
mpdurt@spfb.brussels
Délégation : Katy DE KEYSER
Tél : +32 (0)2 800 81 50
kdekeyser@spfb.brussels

Emmanuel BAUFAYT
Service de la Formation professionnelle et du Transport scolaire
COCOF
Rue des Palais, 42
1030 BRUXELLES
Tél : +32 (0)2 800.84.91
ebaufayt@spfb.brussels
Délégation : Dila PJETRI
Tél : +32 (0)2 800 81 61
dpjetri@spfb.brussels

Andres LOPEZ-ROMERO
Bruxelles Formation - Service partenariat
Rue de Stalle, 67
1180 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 371 74 75
a.lopezromero@bruxellesformation.brussels

Pour la Wallonie

Olivier DEMARCIN
Le Forem - Relations partenariales
Boulevard Tirou, 104
6000 CHARLEROI
Tél : + 32 (0)71 206 484
olivier.demarcin@forem.be

Leïla ZAHOUR
Direction générale opérationnelle Intérieur et Action sociale
Direction de l'Intégration des Personnes d'origine étrangère et de l'Egalité des Chances
Service public de Wallonie
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 NAMUR (JAMBES)
Tél : +32 (0)81 327 320
leila.zahour@spw.wallonie.be

Catherine STASSER
Direction générale opérationnelle Economie, Emploi, Formation et Recherche (DGO 6)
Direction des Politiques transversales Région wallonne/Communauté française
Service public de Wallonie
Place de la Wallonie, 1 bat II
5100 NAMUR (JAMBES)
Tél : + 32 (0)81 334 360 - Fax : + 32 (0)81 334 466
catherine.stasser@spw.wallonie.be
Délégation : Jacqueline JOURNEE
Tél : + 32 (0)81 334 412
jacqueline.journee@spw.wallonie.be

Pour le secteur associatif

Sylvie PINCHART
Lire et Ecrire en Communauté française
Rue Charles VI, 12
1210 BRUXELLES
Tél : +32 (0)2 502 72 01
sylvie.pinchart@lire-et-ecrire.be

Joël GILLAUX
Lire et Ecrire Wallonie
Rue Artoisenet, 7
5000 NAMUR
Tél : + 32 (0)81 24.25.00
Joel.gillaux@lire-et-ecrire.be
coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be
joel.gillaux@lire-et-ecrire.be
Délégation : Duygu CELIK
duygu.celik@lire-et-ecrire.be

Anne-Chantal DENIS
Lire et Ecrire Bruxelles
Crystal Palace
Rue de la Borne, 14
4e étage
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 412 56 10
info.bruxelles@lire-et-ecrire.be
annechantal.denis@cfwb.be
Délégation : Hugues ESTEVENY
Tél : + 32 (0)2 412 56 10 / 412 56 13
coordination.bruxelles@lire-et-ecrire.be
hugues.esteveny@lire-et-ecrire.be

OBSERVATEURS

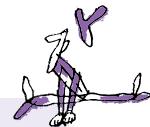
Michel GUERIN
Observatoire des politiques culturelles
Ministère de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44
1040 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 23 04
michel.guerin@cfwb.be
Délégation : Michel VANDEKEERE
Tél : + 32 (0)4 364 14 57 - GSM : + 32 (0)494 14 77 19
michel.vandekerere@cfwb.be

Jessica SANTINI
Instance Bassin Enseignement qualifiant- Formation
Emploi (IB EFE- Bruxelles)
Avenue de l'Astronomie, 14
1210 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 371 75 82
j.santini@ibefe-bxl.be

Christine MAINGUET
Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de
la Statistique (IWEPS)
Route de Louvain-la-Neuve, 2
5001 NAMUR (BELGRADE)
Tél : +32 (0)81 468 443
c.mainguet@iweeps.be

EXPERTS DES CABINETS MINISTERIELS

Dominique CARDINAEL
Cabinet du Ministre-Président Rudy Demotte
Ministère-Président du Gouvernement de la Fédération
Wallonie-Bruxelles
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 801 72 49
dominique.cardinael@gov.cfwb.be

**3****1****349**

Quentin HAYOIS
Cabinet de la Ministre Alda Greoli
Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération
Wallonie-Bruxelles
Ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Education
permanente
Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 801 78 11
quentin.hayoix@gov.cfwb.be

Cheick-bah BERTE
Cabinet du Ministre Jean-Claude Marcourt
Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement de Promotion sociale, de la
Recherche et des Médias
Avenue Louise, 6-9
1050 BRUXELLES
Tél: + 32 (0)2 801 74 11
cheick-bah.berte@gov.cfwb.be

Laetitia VAN CAUWENBERGHE
Cabinet du Ministre Pierre-Yves Jeholet
Vice-Président du Gouvernement wallon
Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche,
de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation
Gouvernement wallon
Rue Kefer, 2
5100 NAMUR
Tél : + 32 (0)81 234 192
laetitia.vancauwenberghe@gov.wallonie.be

Robert JAVAUX
Cabinet de la Ministre Alda Greoli
Vice-Présidente du Gouvernement wallon
Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Egalité
des Chances, de la Fonction publique et de la

Simplification administrative
Gouvernement wallon
Place des Célestines, 1
5000 NAMUR
Tél : + 32 (0)2 321 794
robert.javaux@gov.wallonie.be

David CORDONNIER
Cabinet du Ministre Rudi Vervoort
Membre du Collège de la Commission communautaire
française
en charge de la Cohésion sociale
Rue Ducale, 7-9
1000 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 506 32 24
dcordova@gov.brussels

Audrey GRANDJEAN
Cabinet du Ministre Didier Gosuin
Membre du Collège de la Commission communautaire
française
en charge de la Formation professionnelle
Botanic Building
Boulevard Saint-Lazare, 10
12e étage
1210 BRUXELLES
Tél: + 32 (0)2 506 34 19
agrandjean@gov.brussels

EXPERTS ASSOCIES AUX TRAVAUX DU COMITE DE PILOTAGE

Anaïs CARTON et Jonathan UNGER
CRACs – CBAI
Centre bruxellois d'Action Interculturelle
Avenue de Stalingrad, 24
1000 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 289 71 63 - + 32 (0)2 289 71 62
anaïs.carton@cbaï.be
jonathan.unger@cbaï.be

Kevin JULIEN
Service général de l'Education permanente et de la
Jeunesse – AG Culture
Cellule Alpha – Gestionnaire de la base de données
Alpha
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 28 87
kevin.julien@cfwb.be

Ariane LEFEBVRE
Inspection de l'Enseignement de Promotion sociale
Allée des Renards, 15
5170 PROFONDEVILLE
Tél + 32 (0) 474 45 45 07
ariane.lefebvre@cfwb.be

Dominique LEJEUNE
Directeur honoraire
Rue Jalhay, 69
4801 VERVIERS (STEMBERT)
Tél : + 32 (0) 476 249 172
monbaudon@yahoo.fr

Michèle MOMBEEK
Direction des Relations internationales
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 26 28
michele.mombeek@cfwb.be

Remerciements

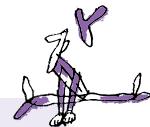
L'Etat des lieux de l'alphabétisation est une réalisation collective du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes qui a bénéficié de l'éclairage et de l'aide d'experts associés à ses travaux ainsi que de l'expertise des invités qui ont pris part à une séance de travail ou apporté leur contribution à l'Etat des lieux.

Merci à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont contribué à la réalisation de cette publication, tout particulièrement les membres du Comité de pilotage², ceux du Groupe de travail 'Etat des lieux' et les experts externes associés.

Ont régulièrement participé aux travaux du Comité de pilotage en tant qu'experts invités et contribué à la réalisation de cette publication :

- Josée Mailhot (Lire et Ecrire Bruxelles)
- Thomas Charles (Lire et Ecrire Wallonie)
- Hugues Esteveny (Lire et Ecrire Bruxelles)
- Dominique Lejeune (expert)
- Christine Mainguet (IWEPS)
- Jacqueline Journée (DGO 6, SPW)
- Marie-Pierre Durt (Cohésion sociale, COCOF)
- Jean Hannecart (Direction de l'Enseignement de promotion sociale, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Carole Druetz (gestionnaire de la base de données Alpha et du formulaire électronique, Cellule Alpha,

² Voir la liste des membres du CP Alpha : pages 346 à 349.



3

1

351

- Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Michèle Minne (secrétaire du Comité de pilotage, Cellule Alpha, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)

Ont contribué à la réalisation du présent Etat des lieux en fournissant des informations et/ou en rédigeant une contribution ou en relisant le tapuscrit :

- Catherine Fallon et Perrine Vanmeerbeek (Spiral, Université de Liège)
- Jean-Claude Chalon, Jean-François Marchal et Jean-Marc Manfron (Service Veille Analyse et prospective du Marché de l'Emploi du Forem)
- Emmanuelle Pottier et Sandy Van Rechem (Observatoire bruxellois de l'Emploi - Actiris)
- Anne-Hélène Lulling, Antonin Louis et Louise Nikolic (Interfédé)
- Claire Dujardin et Julien Charlier (IWEPS)
- Jonathan Unger et Anaïs Carton (CBAI)
- Fabrice De Bruyn (IBEFE Hainaut Centre), Stéphanie Dock (IBEFE Wallonie picarde), Aïcha El Bahi Idrissi (IBEFE Liège), Jean-Marie Gaspard (IBEFE Hainaut Sud), Agnès Herbin (IBEFE Verviers), Françoise Michiels (IBEFE Namur), Catherine Raes (IBEFE Brabant wallon), Alexandra Robbe (IBEFE Luxembourg), Aurélie Storme (IBEFE Bruxelles), Laurette Wijnants (IBEFE Huy-Waremme)
- Isabelle Dubois et Nelly Legros (Service public de Wallonie <SPW>, DGO 6, Direction des Aides à l'Emploi)
- Jean-Christophe Jacobs et Viviane Caudron (Service public de Wallonie <SPW>, DGO 6, Direction de la Formation professionnelle)
- Carine Jansen et Laurent Van Driessche (Service public de Wallonie <SPW>, Secrétariat général, DiCs)
- Christine Ramelot et Laura Lowies (Service public de Wallonie <SPW> – DGO 5 – Direction Action sociale Pouvoirs locaux)
- Katy Dekeyser, Laurent Durviaux et Jessica Vansteckelman (COCOF- Cohésion sociale)
- Cédric Pollet et Dila Pjetri (COCOF – Formation professionnelle)
- Alain Thirion (COCOF – Service PHARE)
- Christine Baele (Service ludothèque, COCOF)
- Andres Lopez- Romero et Mathieu Reichling (Bruxelles Formation)
- Christiane Olympio, Vanessa Buatas-Baron et Bernard Moureau (Actiris – Département Programmes d'emploi)
- Karine Cambria, (Service FSE de la Direction de l'Enseignement de Promotion sociale Centre de coordination et de gestion)
- Etienne Gilliard, Thierry Meunier et Jean-François Bister (Direction de l'Enseignement de Promotion sociale – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Brigitte Morue (AGE-SPGSE – Direction de l'exploitation des données – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Michèle Mombeek (Chargée de mission EPALE – DRI – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Véronique Leroy (Service de la Lecture publique – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Patricia Hubert, Thierry Guillaume et Marie-Caroline Florani (Service de l'Education permanente, SGEPI – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Nathalie Marchal (Service de la Langue française – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Laurent Moosen (Direction des Lettres - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Rodica Negru (Cellule comptabilité, SGEPI – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Hughes Esteveny, Francisco Hernando, Marie Evenepoel et Anne Brisbois (Lire et Ecrire Bruxelles)
- Anne-Hélène Lulling, Joël Gillaux et Duygu Celik (Lire et Ecrire en Wallonie)

- Ahmed Ahkim (Centre de médiation des Gens du voyage et des Roms)
- Dominique Nothomb et Sognia Angelozzi (EWETA asbl)
- Joelle Van Gasse, Karine Martin et Sylvie Chapelle (FUNOC)
- Marie-Noëlle Van Beesem (Adeppi et FAPEP), Mélanie Bertrand (CAAP) et Daniel Martin (Aide et reclassement)
- Jean-Luc Bienfet de la Fédération des CPAS bruxellois
- Olivier Balzat, Carine Van Tuycom et France Bakkers (Collectif d'alphabétisation)
- Jean Pryzlek (Alpha-Signes)
- Nicole Letuppe (asbl Mandji)
- Rajaa Jabbour (asbl Le 3^e œil)
- Jak Pjetri, Juliette Bach, Nithia Soudandira et Heloisa Passareiro (Agence FSE)
- Albert Renard, Mélanie Mignot et Maria Verna (AEF-Europe)

Secrétariat du Comité de pilotage

Michèle MINNE
 michele.minne@cfwb.be
 + 32 (0)2 413 20 46
 Cellule Alpha – Bureau 2A032
 Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse
 AG Culture
 Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 Boulevard Léopold II, 44
 1080 BRUXELLES

Editrice responsable

France LEBON
 Présidente du Comité de pilotage
 Boulevard Léopold II, 44/1080 Bruxelles

Bonhomme Alpha

Benoît Jacques

Graphisme et mise en page

Mazy Graphic Design sprl - www.mazygraphic.be

Impression

Excelle print

Date d'impression

Janvier 2019

